BOSTON COLLEGE LIBRARY
UNIVERSITY HEIGHTS
DUNPHY
COLLECTION
RECEIVED
JUN 1922

LES JÉSUITES

ET LA

NOUVELLE-FRANCE

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

LES JÉSUITES

ET LA

NOUVELLE-FRANCE

AU XVIIe SIÈCLE

D'APRÈS BEAUCOUP DE DOCUMENTS INÉDITS

PAR

LE P. CAMILLE DE ROCHEMONTEIX
de la Compagnie de Jésus

AVEC PORTRAITS ET CARTES

TOME PREMIER

PARIS
LETOUZEY ET ANÉ, ÉDITEURS
17, RUE DU VIEUX-COLOMBIER, 17

1895

BOSTON COLLEGE LIBRARY
CHESTNUT HILL, MASS.

F
1030.7
.R67
t.1

BOSTON COLLEGE LIBRARY
CHESTNUT HILL, MA 02167

INTRODUCTION

Le titre de cet ouvrage indique suffisamment son caractère et son but. Les Jésuites ont joué un rôle important dans la Nouvelle-France au XVIIe siècle ; ils ont été mêlés à presque tous les évènements politiques et religieux de cette colonie. Comme le dit, avec quelque exagération sans doute, le protestant Bancroft, l'histoire de leurs travaux se rattache à l'origine de toutes les villes de l'Amérique française. On ne doublait pas un cap, on ne traversait pas une rivière sans qu'un Jésuite ne montrât le chemin[1].

Ceux qui ont écrit sur le Canada ne pouvaient donc faire le silence sur ces religieux et sur leurs œuvres. Ils en ont tous parlé, plus ou moins longuement, les uns en bien, les autres en mal. Il fallait s'y attendre, leur Société ayant seule le privilège d'avoir rencontré sur toutes les plages du monde des amis enthousiastes et des ennemis déclarés. Ferland, le plus consciencieux de tous les historiens de la Nouvelle-France, a été aussi, à l'égard des Jésuites, le plus juste, le plus

1. *History of United States*, vol. II, p. 783.

impartial. Champlain, le récollet Sagard, Marie de l'Incarnation, Pierre Boucher, les Ursulines de Québec, Françoise Juchereau de Saint-Ignace, la Potherie, X. de Charlevoix, Brasseur de Bourbourg, du Creux, Bertrand de la Tour, Harrisse, Gilmary Shea, N.-E. Dionne et beaucoup d'autres écrivains, catholiques et protestants, leur ont rendu justice. Francis Parkman, protestant américain, loue leur dévouement; il admire les grandes choses qu'ils ont accomplies, mais il attribue l'héroïsme de leurs apôtres et de leurs martyrs au fanatisme et à la sorcellerie, à un effet de l'enthousiasme ou du tempérament. Bancroft a également écrit sur eux de belles pages, sans mieux comprendre que son coreligionnaire d'où vient l'esprit qui les anime, le feu divin qui les pousse en avant, la force qui les soutient.

A côté de ces historiens, la Compagnie de Jésus a rencontré, au Canada et ailleurs, des écrivains qui ne lui ont épargné ni les critiques les plus imméritées ni les attaques les plus violentes. Citons, par exemple, Marc Lescarbot, les trois récollets Sixte le Tac, Chrestien Le Clercq et Louis Hennepin, le baron de Lahontan et Garneau. Ce dernier, d'une école souvent peu favorable à l'Église, a cependant le courage de rendre en plus d'un endroit bon témoignage du dévouement et de l'esprit d'initiative des missionnaires. Nous voudrions ne pas nommer MM. Faillon et Gosselin, qui, sous des formes correctes et parfois sous une avalanche de compliments, laissent trop percer

l'hostilité de leurs sentiments. Sans doute, personne n'est parfait en ce monde, et plus d'un religieux a pu errer : *errare humanum est.* Encore faut-il rendre à chacun la justice qui lui est due. Un moraliste a écrit : « Passer sous silence, quand on est obligé d'en parler, les actions d'un homme, pour ne pas le louer, c'est manquer à l'équité. » Nous regrettons d'avoir constaté parfois, dans la *Colonie Française* et dans la *Vie de Mgr de Laval*, plus d'une omission de ce genre à l'endroit des missionnaires de la Nouvelle-France.

Gabriel Gravier, dans ses *Découvertes et établissements de Cavelier de la Salle*, et Pierre Margry, dans ses introductions dithyrambiques sur Cavelier de la Salle, Frontenac et Lamothe-Cadillac, ne pardonnent pas aux victimes de ces trois fameux personnages de s'être défendues. A les entendre, les Jésuites sont des envieux, des jaloux, des empoisonneurs, des assassins; ils sont coupables des crimes les plus odieux. Passablement arriérés, ces deux historiens parlent comme au temps de la Restauration; volontiers ils nous ramèneraient aux fameux débats du XVIIIe siècle; on voit qu'ils connaissent l'*Extrait des assertions* et les actes des Parlements. B. Sulte, journaliste par tempérament, historien par occasion, se donne plus d'une fois le plaisir, dans ses *Canadiens-Français*, de composer un petit pamphlet, quand il n'y ajoute pas le roman, contre les missionnaires du Canada. Il a lu Michelet, Eugène Sue, la *Morale pratique des Jésuites* par le docteur Arnauld, les mémoires de provenance louche

édités par Margry contre ces religieux, et, à l'occasion, il sert un peu de tout cela à ses lecteurs.

Quand son histoire parut, M. Taché répondit dans *La Minerve* : « L'idée mère du livre de M. Sulte, c'est qu'avant lui personne n'a compris l'histoire du Canada... ; avant lui, on n'avait pas d'histoire vraie du Canada, c'est lui qui va l'inventer. C'est à cause de cela sans doute qu'une grosse partie de son livre se compose de citations prises aux ouvrages de ces trois classes d'hommes qu'il accuse d'avoir forfait à la vérité [1], et qu'une autre notable portion de son œuvre consiste dans une analyse assez crue des écrits de ses devanciers..... On voit par là qu'il y a peu de nouveau dans le livre de M. Sulte ; et ce peu de nouveau est justement ce qui n'est pas bon [2]. » *Ce peu de nouveau* est, paraît-il, sur la Compagnie de Jésus, du moins d'après M. Taché [3]. Quant à nous, nous avouons ne l'avoir jamais aperçu ; aussi sera-t-il à peine question dans notre histoire de l'auteur des *Canadiens-Français*. Le jugement des hommes compétents fait peu de cas de cet ouvrage.

1. « L'histoire du Canada, dit M. Sulte, a été écrite par trois classes d'hommes : les *Français*, qui n'ont voulu y voir que les intérêts français ; les *religieux*, qui se sont extasiés sur les missions, et les *laïques*, effrayés par les menaces des censures ecclétiques. Nous qui ne sommes ni Français de France, ni prêtre, et qui ne craignons pas les censures ecclésiastiques, *nous écrivons la vérité*. »

2. *Les histoires de M. Sulte*, protestation par J. C. Taché. Ottaoua, 21 mars 1883, pp. 3 et 4.

3. *Ibid.*, p. 4.

Tous les historiens que nous venons de nommer, et beaucoup d'autres que nous citerons, ont parlé des Jésuites au Canada pendant le XVIIe siècle ; aucun n'a écrit leur histoire. Cette histoire, nous la donnons aujourd'hui au public. En l'écrivant, nous faisons aussi celle de la Colonie française, car elles sont restées inséparables, mêlées l'une à l'autre, vivant l'une par l'autre et s'aidant mutuellement. Le clergé séculier, les communautés religieuses d'hommes et de femmes ont également une place dans ce travail ; ils ne pouvaient ne pas l'avoir. Mais le titre, mis en tête de cette histoire, en montre assez l'idée dominante, celle qui doit se détacher en première ligne et paraître au premier plan.

Pour la composer, nous avons lu tout ce qui a été imprimé de plus important en Amérique et ailleurs : histoires générales et locales, biographies, voyages, relations, mémoires, correspondances, *Jugements et délibérations du conseil souverain*, *Collection de manuscrits à la Nouvelle-France*, articles de journaux et de revues. Nous avons compulsé les archives de nos bibliothèques publiques en France, et emprunté aux riches trésors de l'Angleterre. Nous avons fait venir de l'étranger, par l'entremise de nos correspondants et de nos amis [1], des documents précieux et inédits ;

1. Nous remercions particulièrement de leur bienveillant concours un historien du Canada, M. N. E. Dionne, qui a beaucoup étudié les origines de la colonie française, et le R. P. Désy,

enfin nous avons puisé à une source, encore inexplorée, aux archives générales de la Compagnie de Jésus. Ces diverses recherches nous ont permis de rectifier plus d'une erreur historique répandue ici et là dans les histoires de la Nouvelle-France, d'apprécier autrement qu'on ne l'a fait jusqu'ici certains personnages de marque, d'éclairer des situations et des faits restés totalement dans l'ombre.

En outre des correspondances entre les missionnaires du Canada et le Général de la Compagnie de Jésus, des divers catalogues de la Province de France, des nécrologes et d'autres manuscrits que nous avons trouvés dans les archives de la Société, nous devons signaler les *Monumenta historiæ missionis novæ Franciæ ab anno 1607 ad annum 1631*, les *Litteræ annuæ missionis Canadensis*, des relations inédites de la Nouvelle-France, enfin l'*Historiæ Societatis Jesu pars VI^a^, ab anno Christi 1616 ad annum 1646, à P. Josepho Juvencio.*

Cette sixième partie, divisée en seize livres, qui devait faire suite à la cinquième, imprimée à Rome en 1710, embrasse tout le généralat du P. Mutius Vitelleschi, de 1615 à 1645. Terminée en 1711, elle ne vit jamais le jour, pour des raisons qu'il est inutile de dire ; mais le P. Cordara, continuateur de l'histoire

supérieur des Jésuites de Québec. Le R. P. Van Meurs, directeur des archives générales de la Compagnie de Jésus, s'est mis à notre disposition avec la plus grande amabilité et le plus parfait dévouement.

de la Compagnie, utilisa le travail du P. Jouvancy jusqu'à l'année 1632. Il n'inséra toutefois dans l'*Historiæ Societatis Jesu pars VI*[a] que peu de pages du manuscrit de son confrère sur la mission du Canada. Le livre treizième de ce manuscrit est consacré entièrement à cette mission et a pour titre : *Liber XIII continens res gestas in Canada seu Novâ Franciâ.* Nous en donnerons quelques extraits aux *Pièces justificatives* et nous le citerons plus d'une fois dans le courant de notre histoire. Ce livre du P. Jouvancy est d'autant plus important que ce grand historiographe de la Compagnie, fixé à Rome, avait entre les mains, pour le composer, toutes les relations et correspondances intimes des missionnaires du Canada.

Tout le monde connaît les *Relations*, qui donnèrent naissance aux *Lettres édifiantes*, aux *Annales de la Propagation de la Foi*, aux *Annales de la Sainte-enfance*, aux *Lettres des missions* et aux autres revues de même genre. Ce qu'on sait moins, ce sont leurs origines, leur but et pourquoi elles disparurent en 1673. Aussi ne sera-t-il pas inutile de faire la lumière sur ces différents points. Du reste, les *Relations* des missionnaires de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique en général, et les *Relations* de la Nouvelle-France en particulier, occupent une telle place dans l'histoire religieuse de ces pays, qu'on ne lira pas sans intérêt les détails qui vont suivre. Plus d'un est resté inédit.

Les Jésuites ont eu les premiers l'idée de ces récits

qui faisaient connaître les nouvelles conquêtes de l'Évangile, et initiaient l'Europe à la connaissance des mœurs des nations lointaines [1]. Au mois de mars 1549, François-Xavier confiait au P. Gaspard Barzée le soin de la mission d'Ormuz et lui remettait, avant son départ, une longue lettre contenant les plus sages règles de conduite. Parmi ces règles se trouvait celle-ci : « Vous écrirez de temps en temps au collège de Goa, et vous rendrez compte des différents ministères que vous accomplissez en vue de la gloire divine et de son accroissement ; de l'ordre que vous y suivez ; des fruits spirituels par lesquels Dieu couronne vos faibles efforts [2] ». Le 20 juin 1549, le même apôtre recommandait au P. Jean de Beira de lui écrire longuement, d'écrire aussi à Simon Rodriguez, à Lisbonne, et au P. Ignace de Loyola, à Rome « toutes les nouvelles dont la connaissance en Europe doit porter à glorifier Dieu ceux qui les recevront [3]. » Au mois d'avril 1552, il fait la même recommandation au P. Gaspard Barzée [4].

Quel doit être le but de ces lettres ? François-Xavier

1. *Revue de Montréal*, mars 1877 : Suppression des relations de la Nouvelle-France, par l'abbé H. A. Verreau, p. 108. — L'abbé Verreau a inséré dans cette revue, mars et avril 1877, deux articles très bien faits sur cette question ; mais ils ne sont pas complets et quelques détails sont inexacts.

2. *Lettres de saint François-Xavier*, de la Compagnie de Jésus, traduites par M. Léon Pagès. Paris, chez Poussielgue, 1855, t. II, p. 51.

3. *Ibid.*, p. 116.

4. *Ibid.*, p. 340.

l'indique partout nettement : d'abord faire connaître en Europe les progrès de l'Évangile, les travaux des missionnaires, les obstacles que rencontre leur apostolat, ensuite édifier ceux qui les liront[1].

Afin d'obtenir ce but, il y a des précautions à prendre. Tout n'est pas bon à dire, et ce qu'on dit doit l'être bien. « Que vos lettres, dit François-Xavier au P. Barzée, soient écrites avec assez de soin pour que nos Frères de Goa les puissent envoyer en Europe, afin d'y servir de témoignage de notre zèle dans ces contrées, et des succès que la divine miséricorde daigne accorder aux humbles travaux de notre petite compagnie. Que rien n'y paraisse qui puisse justement offenser personne, rien dont la lecture ne doive inspirer, à la première vue, la pensée de glorifier Dieu et de tout entreprendre pour son service[2]. » Il revient sur quelques-unes de ces recommandations dans sa lettre de 1552 au P. Barzée[3].

La lettre au P. Jean de Beira entre dans plus de détails et est bien plus précise : « Dans vos lettres, vous devez apporter un discernement et un choix dans les faits, qui passent sous silence tout ce qui peut atteindre indirectement les personnes ou les offenser par une allusion téméraire ; toute la substance et le style doivent être conformes à la gravité comme à la prudence ecclésiastiques ; que vos récits soient de telle

1. *Lettres de saint François-Xavier*, t. II, pp. 51, 116 et 340.
2. *Ibid.*, p. 51.
3. *Ibid.*, p. 340.

nature, qu'étant portés en Europe, ils puissent passer de main en main, et même être communiqués au public par la voie de l'impression ; vous ne devez pas perdre de vue que les Mémoires de ce genre, qui proviennent de pays si éloignés, sont curieusement recherchés et lus avidement en Espagne, en Italie et ailleurs ; et nous devons par là même écrire avec plus d'attention et de réserve les lettres que nous envoyons ; elles ne doivent pas seulement être remises dans les mains de nos amis, mais elles doivent passer en celles de personnes souvent injustes, et souvent jalouses et malveillantes ; il faut donc que ces lettres satisfassent tout le monde, si c'est possible, et qu'elles portent chacun à rendre hommage à Dieu et à sa sainte Église ; enfin elles ne doivent donner à personne aucune occasion légitime de blâme ou d'interprétation fâcheuse [1].

Les lettres des missionnaires étaient de trois sortes. Les unes, très intimes et personnelles, adressées à un parent, à un ami, à un supérieur, au R. P. Général, ne devaient pas alors être livrées à la publicité, si jamais elles pouvaient l'être ; tout au plus était-il permis au destinataire d'en donner connaissance à un cercle d'amis discrets ou d'en communiquer des extraits inoffensifs. D'autres, destinées aux seuls membres de la Compagnie, furent transmises manuscrites, dans le principe, aux différentes maisons de l'Ordre. Elles servaient de lien entre tous les religieux

1. *Lettres de saint François-Xavier*, t. II, p. 117.

de la Société, et les tenaient au courant des travaux de l'apostolat, partout où il s'exerçait[1]. Plus tard, les lettres des missionnaires furent livrées à l'impression, mais en général revues et corrigées, et même traduites en latin. On en fit aussi des extraits et des analyses, qui furent insérés dans un volume intitulé : *Annuæ litteræ Societatis Jesu; ad Patres et Fratres ejusdem societatis.* La publication de ces lettres annuelles en un volume, commencée en 1581, cessa en 1654, et fut interrompue de 1614 à 1649[2]. La règle défendait de les communiquer aux *étrangers*, c'est-à-dire à ceux qui n'appartenaient pas à l'Ordre[3]. Le titre seul indique qu'elles n'étaient adressées qu'aux membres de la Compagnie : *Ad Patres et Fratres ejusdem societatis.* Si la publication des lettres annuelles prit fin en 1654, les provinces et les missions continuèrent cependant à les rédiger et à les adresser au R. P. Général. On en retrouve encore beaucoup, sur la Nouvelle-France en particulier.

1. *Lettres de saint François-Xavier*, t. II, livre VII, lettre 20, pp. 340 et 341.

2. *Bibliographie historique* de la Compagnie de Jésus, par le P. Carayon ; *première partie*, généralités ; — *Dictionnaire des ouvrages anonymes*, par le P. Sommervogel ; — *Bibliothèque des écrivains* de la Compagnie de Jésus, par les PP. de Backer, *passim.* — Dans les *Annuæ litteræ* de 1611 (pp. 121 et 143) et dans le volume de 1612 (pp. 462-605) se trouvent les lettres du P. Biard sur la mission des Jésuites en Acadie.

3. Nemo in posterùm cuivis externo, quâvis occasione, societatis nostræ *annuas* (litteras) communicet, seu ostendat (Reg. Soc. Jesu ; Avignon, 1827, p. 583).

Il y avait une troisième sorte de lettres, celles que les missionnaires rédigeaient pour le public et qui étaient destinées à l'impression ; on les appelait le plus souvent *Relations*. Telles sont les *Relations de la Nouvelle-France*, dont celle de 1616 par le P. Biard ouvre la longue série ; puis vient la *Relation* de 1626 par le P. Charles Lalemant. La série de 1632 à 1672 comprend 41 volumes, dont 39 portent le titre de *Relation*, et deux (1654-55 et 1658-59) celui de *Lettres*[1]. Il existe d'autres *relations*, écrites également pour le public, mais qui ne furent pas imprimées ; nous dirons pourquoi.

Il est évident que le même contenu ne pouvait convenir à ces trois sortes de lettres. Le missionnaire n'avait-il pas le devoir de renseigner son supérieur, le Provincial ou le Général, sur bien des choses que la charité, la prudence, la discrétion et les convenances les plus élémentaires lui interdisaient de livrer au grand public, même au public plus restreint des religieux de son ordre ? Une lettre personnelle peut et doit dire, dans beaucoup de circonstances, ce qu'il n'est pas possible d'imprimer dans les *Lettres annuelles* et dans les *Relations*, sans s'exposer aux plus graves inconvénients, au blâme sévère et mérité de tous les gens de bien, des hommes de bon sens.

Prenons pour exemple la colonie dont nous écri-

1. *Revue de Montréal*, mars 1877, p. 114. — *Relations de la Nouvelle-France*, en 3 vol. ; Québec, 1858.

vons l'histoire. Elle fut administrée par des gouverneurs, dont personne ne niera les belles qualités; cependant, à côté de ces qualités, plusieurs montrèrent de grands défauts, et sous chacune des administrations on eut à déplorer des mesures et des actes également compromettants pour les intérêts de la religion et ceux de la colonie. N'eût-il pas été malséant et téméraire de critiquer, ou simplement d'apprécier, dans un document public, les faits et gestes du gouvernement colonial? Dans les temps troublés que traversa la Nouvelle-France au XVIIe siècle, les auteurs des *Relations* n'auraient-ils pas couru le risque de ne pas juger alors avec assez d'impartialité, ni de parler avec assez d'indépendance [1]? Que de questions de nature fort complexe, comme l'amovibilité des curés, la vente de l'eau-de-vie, les dîmes, l'excommunication des vendeurs de liqueur forte, troublèrent alors les esprits et divisèrent les autorités civile et religieuse! Que de luttes douloureuses, que de démêlés entre les diverses congrégations, entre les évêques et les religieux! Que de conflits d'autorité entre le gouverneur, l'intendant et l'évêque! Était-ce aux missionnaires de saisir le public de ces pénibles et inévitables difficultés, d'aller lui raconter les mesquines tracasseries de celui-ci, les ridicules prétentions de celui-là, les actes arbitraires de cet autre, enfin les scandales et les

1. *Relations inédites de la Nouvelle-France* (1672-1679). Paris, Douniol, 1861. *Introduction*, p. XX.

révoltes de tel prêtre ou de tel religieux? Ces récits eussent sans doute vivement piqué la curiosité des lecteurs, et les *Relations*, déjà très lues, l'auraient été bien davantage. La justice y eût-elle gagné? Et le bien des âmes? et l'honneur de l'Église? et l'intérêt de la colonie? Les missionnaires ne se seraient-ils pas écartés de la route si sagement tracée par l'illustre apôtre des Indes[1]?

Les Jésuites de la Nouvelle-France, comme ceux de toutes les autres missions, jugèrent, et en cela ils jugèrent bien, qu'il n'était ni à propos, ni convenable, ni conforme à la sainteté et à la dignité de leur ministère, d'introduire dans leurs *Relations* certains faits contemporains, certains jugements et appréciations. Ils ne s'en cachaient du reste pas. « Je ne prétends, disait le P. Le Jeune, décrire tout ce qui se fait dans ce pays; mais seulement ce qui tient au bien de la foi et de la religion[2]. » Mais si les Jésuites ne *décrivaient pas*, dans les *Relations* et dans les *Lettres annuelles*, tout ce qui se faisait au Canada, ils le *décrivaient* dans les lettres à leurs supérieurs. Ceux-ci avaient tout intérêt à être parfaitement informés, à connaître les situations et les hommes, les actes du clergé et de l'administration coloniale, la conduite de leurs inférieurs vis à vis du pouvoir civil et des auto-

1. *Relations inédites de la Nouvelle-France. Introduction*, pp. XX, XXI et XXII.

2. *Relation de la Nouvelle-France*, année 1635.

rités ecclésiastiques, leurs rapports avec les autres sociétés religieuses. Les correspondances privées des missionnaires les renseignent sur ces divers points et sur beaucoup d'autres. Toutes n'ont malheureusement pas été conservées; il en existe cependant un assez bon nombre, et aujourd'hui elles sont grandement utiles à l'historien, qui cherche à éclairer de lointains et obscurs évènements. Elles nous serviront à nous-même.

Il faut l'avouer néanmoins, les *Relations*, telles qu'elles sont rédigées, ne reflètent pas la physionomie entière de la Nouvelle-France; elles n'en montrent qu'un côté, le plus beau, le plus consolant, à savoir, les progrès du christianisme, ses travaux et ses luttes héroïques, l'énergie féconde et les audacieuses entreprises des colons. Le reste est volontairement relégué dans l'ombre, ou, pour mieux dire, passé sous silence. On ne voit rien ou presque rien de l'autre côté de la physionomie. C'est de l'histoire, mais de l'histoire incomplète[1]. Il n'en est pas moins vrai que cette

1. Ce que nous disons ici des *Relations* du Canada, nous pourrions le dire de toutes les *Relations* envoyées du Tonkin, de la Chine, du Japon, etc. Les missionnaires ne s'en cachaient pas; ils écrivaient pour l'édification des lecteurs, ils taisaient donc beaucoup de choses qui n'auraient pas obtenu ce but, tout en ne s'écartant jamais dans leurs récits de la stricte vérité. Partant de là, il arrivait que des Jésuites qui n'avaient vu que les *Relations* et qui se figuraient à tort qu'elles racontaient tout, se trouvaient fort désappointés en arrivant dans leur mission. Ce qui les frappait d'abord, c'était le revers de la médaille, et, sous cette pre-

histoire incomplète, écrite sous les yeux des témoins des faits rapportés, par des hommes qui s'appellent Biard, Charles Lalemant, Le Jeune, Vimont, Jérôme Lalemant, Ragueneau, de Quen, Le Mercier, d'Ablon, Brébeuf, est un document unique, de la plus haute importance, revêtu de tous les caractères de la véracité. Les historiens sérieux et les vrais amis de l'histoire en ont toujours jugé ainsi. C'est ce qui explique la curiosité dont les *Relations* sont l'objet,

mière impression, ils écrivaient en Europe des lettres qui exprimaient leur désagréable surprise. Le plus souvent, ces lettres ne peignent qu'un côté de la situation, le plus triste et le moins édifiant. Comme l'écrivait au P. Bagot le P. Claude Boucher, assistant de France à Rome (27 août 1663) : « Les *Relations* ne disent que le bien, et les *lettres* que le mal..... Les *Relations* ne doivent pas être lues avec ce préjugé qu'elles disent toutes choses, mais seulement ce qui est d'édification. » Les *Relations*, lues avec ce préjugé, produisirent sur d'autres missionnaires, par exemple sur les prêtres des *Missions-étrangères*, à leur arrivée dans les Indes, le même effet que sur certains religieux de la Compagnie. Mgr Pallu, évêque d'Héliopolis, en témoigna même son étonnement, en 1663, dans une lettre adressée des Indes au P. Bagot, son ancien directeur à Paris. Mais peu à peu, le premier moment de surprise passé chez ces hommes par trop naïfs et simples, ils remarquaient le grand bien qui avait été opéré, ils constataient sur place l'exacte vérité des faits racontés dans les *Relations*, ils admiraient les travaux et les vertus des apôtres de l'évangile. Nous parlons ici, bien entendu, des missionnaires loyaux et sincères, de ceux-là seulement. Que de lettres inédites on pourrait produire à l'appui de cette assertion ! En un mot, les *Relations* ne font voir ni tout ce que sont les missions, ni tout ce qu'elles contiennent, mais elles en font voir exactement le meilleur; n'est-ce pas beaucoup ? A l'historien de compléter par d'autres renseignements ce qui ne se trouve pas dans ces *Relations*.

les sacrifices qu'on s'impose pour se procurer les éditions originales. Elles offrent de l'intérêt à d'autres qu'à de pieux lecteurs, si bien que le gouvernement canadien s'est déterminé à les réimprimer en 1858 [1], et, bien que cette réimpression ne réunisse pas toutes les conditions de beauté et de commodité désirables, il faut le remercier et le féliciter d'avoir sauvé peut-être d'une entière destruction un des plus beaux monuments de l'histoire du Canada.

Nous disons « d'avoir sauvé peut-être d'une entière destruction », car la collection complète des *Relations*, imprimées au XVIIe siècle, est devenue très rare. Celle de l'Université Laval, à Québec, est la seule, du moins en Canada, qui ne présente pas de lacune [2]. Dans une

1. Dans l'*avis*, p. IV, l'éditeur appelle cette réimpression *une entreprise nationale*. — Dans la Préface, p. VI, on lit encore : « Les Relations des Jésuites sont également propres à ranimer la foi dans le cœur du vrai chrétien, et à guider la marche de l'historien à travers ces époques si peu connues de notre histoire... Elles ont un charme qui fait oublier les longueurs et les redites. » Ferland (*Introduction*, p. IX) est plus net : « On trouve dans les *Relations* des Jésuites une partie de notre histoire qui, sans elles, serait restée à peu près ignorée ; elles renferment aussi des détails qu'on chercherait inutilement ailleurs sur la langue, les mœurs, les croyances des tribus aborigènes. » Nous apprenons par le *Woodstock letters* (vol. 23, n°s 2 et 3, July et October, 1894, p. 261) qu'une nouvelle édition des *Relations* est en préparation. « THE JESUIT RELATIONS. The following article has been taken from the *New England Magazine* (Published by Warren F. Kellogg, 5 Park st., Boston) for May, 1894... »

2. *Revue de Montréal*, mars 1877, p. 114 : « A cette époque (1847) les collections les plus complètes se trouvaient au Harvard college, Boston, qui en avait 40 volumes, et chez M. Brown, de

étude présentée en 1847 à la Société historique de New-York, le Dr O'Callaghan disait : « Il est probable qu'il n'y a pas d'ouvrage dont les volumes soient aussi disséminés dans les bibliothèques[1]. » Il ajoute dans un autre endroit : « La rareté des *Relations* est aujourd'hui en proportion de leur grand mérite..... Aucun historien ne peut faire des recherches complètes sur les circonstances des premiers établissements de ce pays, sans les connaître, et ceux qui prétendent en être capables, sans les avoir étudiées auparavant, ne donnent qu'une preuve de leur incapacité pour ce travail[2]. »

La valeur historique attribuée aux *Relations* par le

Providence. En Canada, M. Neilson, rédacteur de la *Gazette de Québec*, en avait 30 volumes; M. l'abbé Plante, 20. En 1854, la collection de la Chambre était complète, et, on peut le dire, unique, quand elle fut presque toute détruite. *Celle de l'Université Laval est la seule, du moins en Canada, qui ne présente pas de lacune.* » Nous avons dit que la série, de 1632 à 1672, comprend 41 volumes, auxquels il faut ajouter les *Relations* des Pères Biard et Charles Lalemant.

1. Jesuit Relations of discoveries and other occurences in Canada, by E. B. O'Callaghan. New-York, 1847. — Le P. Martin, S. J., a traduit, corrigé et annoté le travail du Dr O'Callaghan, et a fait imprimer sa traduction à Montréal, en 1850. — Harrisse (*Notes* pour servir à l'histoire, à la bibliographie et à la cartographie de la Nouvelle-France. Paris, Tross, 1872) dit aussi, p. 61 : « Les *Relations* sont devenues si rares de nos jours qu'aucune bibliothèque (en France) n'en possède la série complète. Il y a des années dont on ne connaît qu'un ou deux exemplaires. » Aussi sont-elles très recherchées aujourd'hui, et se vendent, quelques-unes, de mille à douze cents francs.

2. Traduction du P. Martin, pp. 14 et 15.

Dr O'Callaghan, est reconnue par les historiens de bonne foi. La vénérable mère Marie de l'Incarnation, qui a habité si longtemps à Québec, et dont personne ne récusera le témoignage, écrivait à son fils en 1671 : « J'ai tiré *ceci* des Mémoires de nos Révérends Pères, dont la sincérité m'est si connue que j'ose bien vous réitérer qu'il n'y a rien qui ne soit assuré[1]. » Le protestant Parkman est du même avis, et l'opinion de cet historien, qui admire beaucoup le missionnaire, mais ne peut s'empêcher de critiquer vivement le Jésuite et son ordre, est d'un grand poids dans la question présente. Voici ce qu'il dit sur les *Relations de la Nouvelle-France* : « Œuvre d'hommes qui avaient reçu une éducation classique, le style en est simple et souvent indigeste, comme on peut le voir dans des narrations écrites hâtivement, sous la hutte du sauvage, ou dans la pauvre maison d'un missionnaire enfoncé dans la forêt, au milieu des ennuis et des interruptions de toutes sortes. Quant à la valeur de leur contenu, elle est absolument sans égale. Archives modestes d'aventures et de sacrifices étonnants, peinture frappante de la vie des bois, faisant alterner les détails longs et monotones de la conversion de quelques sauvages, et le récit digne de louange de la conduite d'un néophyte exemplaire. Comme autorité en ce qui concerne la condition et le caractère des

1. *Lettres historiques* de la M. Marie de l'Incarnation; lettre LXXXIX, p. 675.

habitants primitifs de l'Amérique du Nord, il est impossible d'en exagérer la valeur. Je puis ajouter que l'examen le plus sévère ne me laisse aucun doute que les missionnaires aient écrit avec une bonne foi complète, et que les *Relations* occupent une place importante comme documents authentiques et dignes de foi. »

Après avoir cité ces paroles de l'historien protestant, M. Verreau ajoute dans son article sur les *Relations de la Nouvelle-France*[1] : « Nos historiens partagent sur ce point l'opinion de M. Parkman. Tous, depuis le P. de Charlevoix[2] jusqu'à M. Faillon, ont largement puisé dans les *Relations*; mais personne ne l'a fait peut-être avec plus d'abandon que l'auteur de l'*Histoire*

1. *Revue de Montréal*, avril 1877, p. 163.

2. Le P. de Charlevoix (t. II, *Liste des auteurs...*, p. XLVIII) dit sur les *Relations* : « Comme les Jésuites étaient répandus dans toutes les nations avec qui les Français étaient en commerce, et que leurs missions les obligeaient d'entrer dans toutes les affaires de la colonie, on peut dire que leurs Mémoires en renfermaient une histoire fort détaillée. Il n'y a même d'autre source où l'on puisse puiser pour être instruit des progrès de la religion parmi les sauvages, et pour connaître ces peuples, dont ils parlaient toutes les langues. Le style de ces *Relations* est extrêmement simple; mais cette simplicité même n'a pas moins contribué à leur donner un grand cours que les choses curieuses et édifiantes dont elles sont remplies. » M. Taché (*Les histoires de M. Sulte*, réplique, 14e lettre; Outaoua, 4 janvier 1884) dit aussi : « Les critiques *de l'heure présente* savent que les annalistes et les écrivains canadiens du temps, la mère Marie de l'Incarnation, M. Dollier de Casson, M. Boucher et autres citent constamment les *Relations* et témoignent du respect qu'on en avait. »

de la colonie française au Canada; c'est un hommage que sa critique sévère a rendu à la sincérité et à l'exactitude de nos premiers chroniqueurs. C'est en même temps une réponse indirecte à quelques attaques dont les *Relations* ont été parfois l'objet[1]. »

Les attaques auxquelles fait allusion M. Verreau se produisirent après la suppression des *Relations* en 1673. Elles s'étalent dans la *Morale pratique des Jésuites*[2], œuvre du docteur Arnauld, frappée de censure par la congrégation de l'Index, et condamnée par un arrêt du Parlement de Paris. Le Parlement traite cet ouvrage de « Libelle scandaleux pour les faussetés dont il est rempli, par le ramas qui y a été malicieusement fait d'une infinité de mémoires inventés à plaisir, et de

1. M. Pierre Boucher (*Histoire véritable et naturelle* des mœurs et productions du pays de la Nouvelle-France, publiée en France en 1663) rend un hommage indirect aux *Relations*, quand il écrit dans l'*Avant-propos* : « Je ne vous dirai quasi rien qui n'aye déjà esté dit par cy-devant, et que vous ne puissiez trouver dans les *Relations* des RR. PP. Jésuites, ou dans les voyages du sieur de Champlain; mais comme cela n'est pas ramassé dans un seul livre, et qu'il faudrait lire toutes les *Relations* pour trouver ce que j'ay mis icy; ce vous sera une facilité, surtout pour ceux qui n'ont autre dessein que de connaître ce que c'est du pays de la Nouvelle-France... » Pierre Boucher fut gouverneur des Trois-Rivières.

Dans sa *Vie de Mgr de Laval* (t. I, pp. 139 et 140, note) M. l'abbé Gosselin fait l'éloge de la *Remarquable étude* de M. Verreau sur les *Relations de la Nouvelle-France*, et approuve ainsi les appréciations flatteuses de cet auteur sur l'œuvre des Pères Jésuites.

2. Voir le t. VII de la seconde édition de la *Morale pratique des Jésuites*, ch. X, XI et XII, de la p. 235 à la p. 344.

pièces supposées. » — « Il est aisé de juger par là, ajoute-t-il, aussi bien que par les termes d'aigreur dont l'auteur s'est servi, qu'il ne désirait que de déchirer la Société et la conduite des Jésuites. » Trois jours après, le livre fut brûlé en place de Grève par la main du bourreau[1]. On sait cependant que les Parlements n'ont jamais été accusés d'un excès de tendresse pour les Jésuites.

Ce n'est pas dans la *Morale pratique* que l'écrivain impartial ira chercher une appréciation saine sur les *Relations de la Nouvelle-France*. L'esprit de ce livre et les documents, soit faux, soit de mauvais aloi, soit de peu de sérieux dont il est rempli, lui enlèvent toute autorité. Est-il du reste nécessaire de rappeler que le docteur Arnauld fut toujours l'ennemi juré, irréconciliable de la Compagnie de Jésus, qu'il la combattit à outrance et de toutes façons? Les Jésuites et les Jansénistes vécurent toujours entre eux comme les Juifs et les Samaritains. Un historien de bonne foi

1. *Introduction* (pp. III-V) des *Relations inédites* de la Nouvelle-France. Douniol, 1861. — Mgr de Laval, premier évêque de Québec, témoin des travaux des Jésuites, appelle le livre du docteur Arnauld un *grand scandale* (Ibid., p. III). « Parmi les autorités dont Arnauld avait indignement abusé, se trouvait celle de l'évêque de Malaga, Mgr Ildephonse de St-Thomas, dominicain. Un pareil emploi de son nom l'irrita justement, et lui parut une flétrissure. Il adressa au pape Innocent XI une chaleureuse et solennelle réclamation. Il appelle cet ouvrage *un libelle infâme, indigne de lumière et composé au milieu des ténèbres de l'enfer.* » (*Ibid.*, p. IV.)

ira-t-il demander aux Jansénistes la vérité sur les *Relations* des Jésuites?

Mais si le témoignage du docteur Arnauld n'est pas recevable, devons-nous en dire autant de celui de deux Pères Récollets, Chrestien Le Clercq et Louis Hennepin, qui maltraitent passablement les *Relations*?

Le P. Chrestien Le Clercq, récollet de la province d'Artois, arriva en 1675 au Canada, où il évangélisa pendant cinq ans la Gaspésie; il fut, de là, après un voyage en France, envoyé à Montréal. Nommé en 1690 gardien du couvent de Lens, il fit paraître l'année suivante, le *Premier établissement de la Foy dans la Nouvelle-France*, ouvrage auquel le comte de Frontenac mit lui-même la main[1]. Ni l'un ni l'autre, comme nous le verrons dans la suite, n'aimaient les missionnaires de la Compagnie de Jésus, ni la Compagnie elle-même. A cela nous n'avons rien à redire : les sympathies ne se commandent pas, et ils pouvaient avoir leurs raisons. Ils firent plus que de nourrir en eux-mêmes des sentiments hostiles aux Jésuites, ils les manifestèrent dans leurs actes; et les traces de leur hostilité se voient dans la correspondance du comte de Frontenac, et dans l'*Établissement de la Foy* du P. Le Clercq. Le Gouverneur de la Nouvelle-France, vivement attaqué dans son administration, chercha des plumes vénales pour la défendre, et il en trouva

1. *Charlevoix*, t. II, liste des auteurs, p. LIV.

parmi les Récollets, dont il était le syndic, et parmi des officiers, qu'il combla de ses faveurs. Cavelier de la Salle, de la Motte-Cadillac, le baron de Lahontan, les Pères Le Clercq, Hennepin, Douay, Membré et autres lui rendirent les services dont il avait besoin ; et le contre-coup de leur zèle excessif se fit sentir aux Jésuites, dont il redoutait à tort l'influence et le crédit. Le P. Le Clercq attaqua les *Relations*, avec une apparence de bonne foi mal déguisée : « J'ai toujours été persuadé, dit-il, que, ne se faisant honneur que de leurs travaux et de leurs souffrances, les *Jésuites* n'ont point de part aux *Relations* qu'on a imprimées du Canada, apparemment sur de faux mémoires, au moins en ce qui regarde l'avancement de la Foy parmi les nations sauvages [1]. « Tout ceci est une trouvaille. L'ouvrage du P. Le Clercq fut imprimé en 1690 ; plus de 40 *Relations* avaient paru jusqu'en 1672, et, vingt ans après leur suppression, le bon récollet est persuadé qu'elles n'ont pas été écrites par les Jésuites, quoique signées par eux et considérées par tout le monde comme étant bien d'eux ! Il y a en vérité, dans cette persuasion, une petite hypocrisie, peu digne d'un religieux. Mais passons. Après une longue énumération, où l'ironie côtoie le mauvais goût, des succès supposés des missionnaires de la Compagnie, l'auteur de l'*Établissement de la Foy* arrrive à cette conclusion : « Plût à Dieu que toutes ces églises des *Relations* fussent aussi

1. T. I, p. 522.

BOSTON COLLEGE LIBRARY
CHESTNUT HILL, MASS.

réelles et véritables, comme tout le pays les reconnaît chimériques ; si elles ont subsisté autrefois, seraient-elles devenues invisibles, principalement depuis les années 1674 et 1675, que la Colonie se multipliant beaucoup plus, les commerces plus fréquents et plus ouverts avec la France ont fait disparaître ce nombre prodigieux de convertis aussi bien que les *Relations*, que l'on a cessé de donner au public désabusé de pareilles fictions[1] ? » Ainsi, ces Jésuites, que le P. Le Clercq nous représente comme des hommes de science, de zèle et de grande vertu, ont trompé le public pendant plus de quarante ans ! Pendant plus de quarante ans, les *Relations*, tissus de mensonges et de faussetés volontaires, ont fait croire à des conversions et à des églises qui n'existaient pas ! Pendant plus de quarante ans, bien que très répandues au Canada, où l'on pouvait en contrôler facilement les récits, elles n'y ont soulevé aucune réclamation un peu importante[2],

1. Fin du ch. XV et dernier du premier volume.

2. On lit (*Revue de Montréal*, note 1, p. 164, avril 1877) dans l'article de M. Verreau : « C'est un fait bien étonnant que, dans l'espace de quarante ans, il ne se soit presque pas élevé de réclamation importante contre la véracité des *Relations*. M. Dollier de Casson, par exemple, se plaint dans son *Histoire du Montréal*, p. 181, que son nom a été défiguré dans la *Relation* de 1666, ce qui est vrai. Le P. Le Clercq, *Établissement de la Foy*, se renferme dans des reproches généraux. L'occasion aurait été bonne cependant pour son but, qui était d'accuser les Pères Jésuites. Il en est de même du P. Hennepin dans les *Nouveaux voyages*. Si je cite le nom de ce conteur aventureux, c'est parce que son intention malveillante est une preuve de ce que j'avance ici. »

aucune critique, aucune protestation, et les lecteurs naïfs ont cru à la vérité de *pareilles fictions!* Ajoutons que les lettres de la Mère Marie de l'Incarnation signalent ces conversions de sauvages, objet des plaisanteries du P. Récollet; cette Thérèse de la Nouvelle-France écrit *qu'il n'y a rien de plus assuré que les Mémoires des Révérends Pères*[1]. Faut-il croire encore aux rêveries et aux mensonges de cette intelligente et sainte fille de la bienheureuse Ursule? Ses lettres, comme les *Relations*, seraient peut-être un amas de fictions?

L'autre père récollet, Louis Hennepin, porte contre les *Relations* le même jugement que son confrère; il en cite même parfois les paroles textuellement, sans dire à quelle source il a puisé. D'après lui, les Jésuites ont trompé le public des lecteurs[2]. Nous aurons plus tard l'occasion de parler de ce Père et du P. Le Clercq, et d'exposer notre sentiment sur l'un et sur l'autre. Pour le moment, contentons nous de dire, avec M. Verreau, que *l'autorité personnelle* du P. Hennepin *est nulle*[3].

Faut-il ajouter plus de foi aux critiques des *Relations* par l'auteur des *Canadiens-Français*? Il n'a fait que suivre le docteur Arnauld et les deux Pères

1. Lettre LXXXIX, p. 675, à son fils.
2. *Nouveau voyage*. Utrecht, 1698.
3. « Quant à l'autorité personnelle du P. Hennepin, elle est nulle. L'espèce de culte que lui ont voué les écrivains et les collectionneurs d'une certaine école ne témoigne pas beaucoup en faveur de leur critique » (*Revue de Montréal*, *ibid.*, note 1, p. 164).

Récollets. C'est peu pour un historien qui se glorifie d'avoir seul compris l'histoire du Canada. Il y a cependant quelque chose de lui dans ses critiques ; il les agrémente d'injures et de calomnies à l'adresse des Jésuites[1]. M. J.-C. Taché a répondu longuement et victorieusement à M. Sulte dans sa lettre datée d'Ottaoua, 4 janvier 1884. Il est donc inutile de refaire ici cette réponse, que les lecteurs liront avec fruit dans le journal *La Vérité*[2]. Et puis, que dire à un homme qui écrit sur les missionnaires du Canada des phrases comme celle-ci : « Il faut que la religion soit divine pour résister à de pareils charlatans ? »

Une question se présente maintenant, qui n'est pas sans importance pour l'histoire du Canada. Pourquoi et comment les *Relations* de la Nouvelle-France ont-elles cessé de paraître en 1673, bien que les supérieurs de Québec aient continué pendant plusieurs années à les envoyer au Provincial de la Compagnie à Paris, et au R. P. Général à Rome[3] ?

1. *Histoire des Canadiens-Français*, t. IV, pp. 107-110.

2. *La Vérité*. Les histoires de M. Sulte ; réplique, quatorzième lettre. Cette lettre, adressée au rédacteur de *La Vérité*, est une réplique à la *Réponse aux critiques* de M. Sulte.

3. Plusieurs de ces *Relations* ont été imprimées chez Douniol, en 1861, par les soins des PP. Martin et de Montezon, et par Shea, à la presse Cramoisy, en 1860. L'édition de Shea a pour titre : « *Relation de ce qui s'est passé de plus remarquable aux missions des Pères de la Compagnie de Jésus en la Nouvelle-France*, les années 1673 à 1679, par le R. P. Claude Dablon, recteur du collège de Québec et supérieur des missions de la Com-

Longtemps on a ignoré la cause de cette interruption.

Le docteur Arnauld, toujours en quête de choses désagréables aux Jésuites, insinue et n'est pas éloigné de croire que la Congrégation de la Propagande, *ayant reconnu que les lettres annuelles des Pères étaient pleines de faussetés, leur avait défendu d'en plus donner au public*[1].

M. d'Allet, ecclésiastique de Saint-Sulpice, secrétaire de M. l'abbé de Queylus au Canada, prétend, dans un Mémoire qui lui est attribué par le docteur Arnauld, que les *Relations* cessèrent de paraître à la demande de M. de Courcelles, gouverneur de la Nouvelle-France. M. l'abbé Faillon, assez disposé à accorder sa confiance aux témoignages suspects quand il s'agit des Jésuites, adopte sans examen l'opinion de M. d'Allet, et il renvoie pour la preuve à un mémoire de ce dernier qui se trouverait aux Archives nationales et qui ne s'y trouve pas[2]. Cette erreur, volontaire ou involontaire, n'est pas la première de cet historien ; il en a commis de plus graves, en ce genre. Cependant, dans

pagnie de Jésus en la Nouvelle-France. » Ce titre ne se lit pas au manuscrit ; il est du P. Félix Martin, comme on peut le voir à la dernière page de l'Avant-propos. — Quant aux *Relations inédites*, il est à regretter qu'on se soit permis de retoucher le style du *manuscrit original*, et qu'on n'ait pas imprimé les relations officielles envoyées à Rome, sans y rien changer.

1. *Lettres de messire Antoine Arnaud*, Paris, 1775, in-4, vol. II, p. 619.

2. *Harrisse*, Notes pour servir à l'histoire de la Nouvelle-France, p. 60.

un autre ouvrage[1], il indique, comme source pour le Mémoire de M. d'Allet, la *Morale pratique des Jésuites*. A-t-il eu honte d'indiquer pareille source, ou s'est-il repenti d'avoir adressé le lecteur à une source qui n'existait pas? C'est là un mystère que nous ne voulons pas approfondir; mais la justice nous fait un devoir de signaler les hésitations et peut-être aussi les remords de l'abbé Faillon. Quoiqu'il en soit, M. Harrisse, habile chercheur en fait d'*Americana*, n'a pu déterrer le Mémoire de M. d'Allet, ni à la place indiquée par M. Faillon, ni dans tout ce que les Archives nationales possèdent de documents sur le Canada[2]. Le Mémoire inséré dans la *Morale pratique*

1. *Vie de la sœur Bourgeois.* — Dans l'*Histoire de la Colonie française*, note (*) pp. 290-291, M. Faillon fait les plus louables efforts pour se justifier d'avoir puisé à une source suspecte, en citant les mémoires d'Allet insérés dans la *Morale pratique*.

2. *Notes pour servir à l'histoire de la Nouvelle-France*, p. 60, note. — M. Harrisse dit dans cette note : « Dans l'espérance d'obtenir des renseignements plus circonstanciés sur cette suppression (des *Relations*), nous avons compulsé les archives de la marine. Les dépêches de M. de Courcelles sont muettes sur ce sujet, et nous pensons que c'est lors de son retour avec M. Talon que, de vive voix, il obtint de Colbert que les Jésuites sentissent la main de l'autorité civile. » Nous verrons bientôt que M. de Courcelles ne fut pour rien dans la suppression des *Relations*. — M. Harrisse continue : « L'abbé Faillon avait cité, comme pièce à l'appui, des documents qui, d'après lui, devaient se trouver aux Archives nationales sous la rubrique de K 1286. Cette cote (actuellement K 1232) désigne un carton rempli de pièces sur le Canada, lequel est suivi de cinq autres, contenant tout ce que les archives possèdent de documents sur la Colonie... Ces cartons ne contiennent pas de mémoire de M. d'Allet, ni aucune pièce se rapportant aux *Relations*. »

est-il bien de M. d'Allet? M. Gosselin croirait volontiers, dans la *Vie de Mgr de Laval*, que ce document est *une charge* inventée par les Jansénistes contre les Jésuites et le premier évêque de Québec[1]. En tout cas, peut-il ne pas paraître suspect, s'il provient de M. d'Allet, le secrétaire de M. de Queylus, qui disputa si opiniâtrément à Mgr de Laval sa juridiction sur la Nouvelle-France[2]? Nous verrons du reste bientôt que M. de Courcelles ne fut pour rien dans la suppression des *Relations*, ni le Gouvernement français, ni le docteur Arnauld, ni les congrégations religieuses du Canada.

On ne doit pas non plus l'attribuer à une mesure de prudence de la part de la Compagnie de Jésus, encore moins à une condamnation flétrissante partie de haut lieu. On ne peut même pas voir dans ce fait, comme le disent les auteurs des *Relations inédites*, une concession accordée par la peur[3].

La suppression des *Relations* de la Nouvelle-

1. *Vie de Mgr de Laval*, t. I, pp. 188-189. « Sur quel fondement s'appuie-t-elle (la légende racontée par M. Faillon) ? Uniquement sur un mémoire ou prétendu mémoire de M. d'Allet, dont personne n'a vu l'original, et ne peut garantir, par conséquent, l'authenticité, mémoire perdu dans les Œuvres d'Arnauld, le célèbre janséniste, et que l'on peut vraisemblablement soupçonner d'être une charge inventée à plaisir, comme tant d'autres, contre les Jésuites et les adversaires des Jansénistes en général, contre Mgr de Laval en particulier. » (*Note* de M. Gosselin.)

2. Compte-rendu par le P. J. Brucker de la *Vie de Mgr de Laval*, par M. l'abbé Gosselin (*Bibliographie*, LIII, p. 512).

3. *Introduction*, p. XXV.

France fut simplement la conséquence *indirecte* d'une mesure générale prise par le pape Clément X dans le bref *Creditæ*, du 6 avril 1673. Clément X ne les a pas supprimées, comme le croit M. Verreau dans la *Revue de Montréal*; mais les Jésuites ont eux-mêmes cessé de les publier, après la promulgation du bref, pour des motifs que le P. Joseph Brucker a le premier exposés dans la partie bibliographique des *Etudes religieuses*[1].

Nous allons donner, pour la première fois, les pièces sur lesquelles s'appuie cet écrivain, et d'autres qu'il n'a pas connues; elles trancheront définitivement une question qui a longtemps préoccupé les historiens; elles feront passer de la légende à la réalité le fait le plus simple du monde.

Les Jansénistes et les ennemis de la Compagnie ont accumulé les interprétations les plus malveillantes autour de cette suppression, profitant du silence des Jésuites pour donner libre cours à leur haine. Les Jésuites n'auraient-ils pas mieux fait de se défendre? A force de longanimité et de condescendance, on finit par laisser s'accréditer des idées fausses, qui deviennent facilement des certitudes. Puis, quand on veut les combattre et les détruire, même avec les témoignages les plus probants, on se heurte à des partis pris, à des convictions acquises, à une possession de longues années qui vaut titre pour la plupart des esprits. C'est principalement en histoire qu'il ne faut pas donner à

1. *Etudes religieuses*, partie bibliographique, LIII, p. 513.

l'erreur le temps de se fortifier ; car, après des années, il devient difficile, sinon impossible, d'en faire le siège, serait-on muni contre elle des meilleures armes. Sera-ce le sort réservé aux pièces inédites que nous produirons tout à l'heure ? Pour qui réfléchit et cherche la vérité franchement, elles disent le dernier mot sur la suppression des *Relations*. Auront-elles le don d'éclairer certains esprits, en retard de deux siècles, pour lesquels la *Morale pratique* est un second Evangile ?

Il ne sera pas inutile, pour mieux comprendre le bref *Creditæ*, de résumer les évènements qui précédèrent cet acte pontifical et le préparèrent, s'ils n'en furent pas l'unique cause. Ce résumé n'est pas de la polémique ; elle est à éviter dans une question si délicate.

En 1552, François-Xavier expirait dans une île déserte, en face de l'empire chinois. Trente ans plus tard, deux Jésuites, héritiers de son courage et de son zèle, Michel Ruggieri et Pazio, qui attendaient aux portes de la Chine le moment favorable d'y pénétrer, s'y introduisaient définitivement, et, un an après, Mathieu Ricci venait y planter la Croix. Ces apôtres furent bientôt suivis de plusieurs autres, parmi lesquels François Martinez, Emmanuel Diaz, Lazare Cattaneo, Nicolas Longobardi, Diégo de Pantoya et Nicolas Trigault.

Le plus célèbre de tous, Adam Schall, mathématicien et astronome, se fit dès son arrivée, en 1622, la

réputation d'homme universel. L'empereur le chargea avec le P. Jacques Rho, de corriger le calendrier chinois, et il sut, par son amabilité et l'autorité de son savoir, si bien conquérir les bonnes grâces de son souverain, qu'il obtint de lui un décret, par lequel il était permis aux Jésuites d'annoncer l'Evangile dans tout le Céleste Empire.

On sait que ces ouvriers évangéliques, hommes d'élite, joignaient la science à la vertu. Il fallait ces deux choses pour réussir en Chine, et les supérieurs eurent soin de faire un choix parmi les Jésuites européens qui demandaient cette mission lointaine. Mais cette poignée de savants apôtres suffisait-elle pour la conquête de ce vaste pays? Dans la première moitié du XVIIe siècle, ils se plaignirent de leur petit nombre; ils firent appel à tous les dévouements, et des religieux, qui n'appartenaient pas à la Compagnie de Jésus, pénétrèrent dans le Fo-Kien par l'île Formose[1]. Ce fut là le point de départ de démêlés et de discussions religieuses, qui devaient amener comme conséquence les plus déplorables divisions en Chine et des luttes scandaleuses en Europe.

La question des rites chinois fut le champ de bataille entre les Jésuites d'un côté, les Dominicains, les Franciscains et les messieurs des Missions-étrangères de l'autre.

1. *Histoire de la Compagnie de Jésus*, par Crétineau-Joly, t. III, ch. III. — C'est vers 1633 que ces religieux vinrent en Chine.

En arrivant en Chine, les Jésuites avaient cru remarquer de la superstition et de l'idolâtrie dans les honneurs rendus à Confucius et aux parents défunts. C'est, en effet, ce qui frappe d'abord les yeux des Européens. Toutefois, avant de se prononcer définitivement, ils examinèrent les choses de plus près. Ils étudièrent la langue chinoise, les livres, les mœurs et les lois du pays. Ils consultèrent les lettrés et les docteurs, ils parcoururent plusieurs provinces, ils se renseignèrent sur l'origine, la fin et l'esprit des rites religieux et civils en usage en Chine; ils eurent entre eux des conférences, où ils se proposèrent toutes les difficultés qu'on pouvait faire sur ce sujet si difficile et si important; ils consultèrent les plus grands théologiens de Rome; ils prirent l'avis de l'évêque de Macao et du Japon, et, finalement, après une longue suite d'études, de recherches, de discussions, de travaux et d'approbations, ils s'en tinrent à cette règle très sage, qui plus tard fut donnée par le Saint-Siège aux vicaires apostoliques de la Chine : « Ne point obliger ces peuples à changer leurs cérémonies, leurs coutumes et leurs manières, à moins qu'elles ne soient très manifestement contraires à la religion et aux bonnes mœurs[1]. »

En outre, et comme conséquence de cette règle générale, ils proscrivirent et défendirent à leurs néophytes certaines cérémonies superstitieuses et idolâ-

1. « Nulla ratione suadere illis populis ut ritus suos, consuetudines et mores mutent, modo ne sint apertissime religioni et bonis moribus contraria. » (Inst. aux vicaires apostoliques.)

triques; ils tolérèrent, au contraire, pour ménager les esprits et ne pas les éloigner de la religion chrétienne, des rites qu'ils considéraient comme purement civils, auxquels les Chinois étaient fort attachés[1].

Ces rites civils, d'autres religieux ne voulurent pas les interpréter de la même manière. Ils accusèrent les Jésuites de permettre aux nouveaux chrétiens de se prosterner devant l'idole de Chiu-Hoam, d'honorer les ancêtres d'un culte superstitieux, de sacrifier à Confucius[2].

L'accusation, portée d'abord à l'archevêque de Manille et à l'évêque de Zébu, alla bientôt à Rome[3]. Les esprits se passionnèrent, les cœurs s'aigrirent, encore plus peut-être en Europe qu'en Chine. A Rome, parmi les cardinaux, les Jésuites eurent moins de partisans que leurs adversaires. Cela se comprend : ceux-ci étaient largement représentés dans le Sacré-Collège, et puis ils se remuèrent beaucoup.

1. Voir, pour tout ce qui précède, l'*Histoire apologétique* de la conduite des Jésuites de la Chine adressée à messieurs des Missions-étrangères. M.DCC; — *Anciens mémoires de la Chine*, témoignage du P. Sarpetri, dominicain.

2. *Crétineau-Joly*, t. III, p. 177. — Benoît XIV dit dans sa bulle *Ex quo singulari* (11 juillet 1742) : « Occasionem dissidiis ejusmodi dederunt cæremoniæ quædam et ritus, quibus sinenses ad Confucium philosophum et majores suos honoribus prosequendos uti consueverunt: cum nonnulli ex missionariis contenderent eas esse cæremonias et ritus mere civiles, adeoque concedendos iis, qui relicto idolorum cultu christianam religionem amplectebantur; contra vero alii eos, utpote superstitionem olentes, sine gravi religionis injuria permitti nullo modo posse assererent. »

3. *Histoire apologétique*, pp. 7, 9, etc.

Sous le pontificat d'Innocent X, la Congrégation des cardinaux avait répondu à deux doutes du P. Moralez, dominicain[1]. Est-il permis aux chrétiens, demandait ce Père, d'offrir des sacrifices à Confucius dans les temples érigés en son honneur? Leur est-il permis de faire des sacrifices aux ancêtres dans les temples? A ces doutes, la Congrégation répondit négativement[2]. Elle ne pouvait répondre autrement, car il n'est jamais permis, aucun théologien ne l'ignore, de sacrifier à Confucius ni aux morts. La réponse de la Congrégation ne tranchait donc pas la difficulté pendante en Chine entre les missionnaires des divers Ordres.

1. *Histoire apologétique*, pp. 13 et suiv. — Le P. Jean-Baptiste Moralez, après avoir fait une apparition en Chine, revint à Rome sous le pontificat d'Urbain VIII, auquel il présenta un mémoire, en dix-sept articles, contenant ses doutes sur les cérémonies chinoises. Ce pape étant venu à mourir, ce fut sous le pontife Innocent X que la congrégation des cardinaux répondit à deux doutes qui regardent Confucius et les morts. — *Voir* les réponses dans les « *Préjugez légitimes* en faveur du décret de N. S. Père le pape Alexandre VII et de la pratique des Jésuites au sujet des honneurs que les Chinois rendent à Confucius et à leurs ancestres, 1700 ».

2. Le décret est de 1645. Voir ce décret dans les *Préjugez légitimes*. — Benoît XIV, dans la bulle *Ex quo singulari*, § 2 : « Primo itaque ad S. Sedis tribunal causam hanc detulerunt ii, qui cœremonias illas et ritus sinicos superstitione imbutos suspicabantur. Super illis dubia nonnulla proposita fuerunt congregationi de Propaganda fide, quæ anno MDCXLV. comprobavit responsa et decisiones theologorum, qui cæremonias et ritus eosdem superstitione revera infectos judicarunt. Proinde Innocentius Papa X... omnibus et singulis missionnariis... Mandavit ut responsa ac decisiones prædictas omnino observarent easque ad praxim deducerent, donec sibi et apostolicæ sedi aliter visum non esset. »

Il n'en est pas moins vrai que les ennemis des Jésuites se servirent contre eux de cette arme inoffensive. En 1655, les Jésuites firent partir de Chine le P. Martini, pour aller à Rome exposer au Pape et aux Cardinaux leur pensée sur les rites chinois. « Il trouva tout le monde, dit l'*Histoire apologétique*, étrangement prévenu contre les cérémonies[1]. »

Il présenta néanmoins les mémoires qu'il avait apportés, et, après un examen attentif et minutieux de plusieurs mois[2], la Congrégation réunie le 23 mars 1656, en présence d'Alexandre VII, porta un décret, qui fut approuvé par le Pape et servit depuis de règle aux missionnaires Jésuites de la Chine. Ce décret permettait les pratiques que le P. Ricci et ses compagnons avaient été contraints de tolérer, *parce que*, est-il dit dans la réponse à la troisième question proposée à la congrégation, *il paraît que ce culte est purement civil et de police*[3].

1. P. 21.
2. *Ibid.*
3. *Préjugez légitimes...* : Réponses de la Sacrée Congrégation de l'inquisition générale, approuvées par un décret de N. S. Père le pape Alexandre VII, l'an 1656, et par un autre de N. S. Père Clément IX en 1669. — Le P. Martini, missionnaire en Chine, fut député à Rome par les Jésuites pour informer le pape et les cardinaux de l'exacte vérité au sujet des rites chinois (*Histoire apologétique*, pp. 21 et suiv.).

On lit dans la bulle *Ex quo singulari*, § 3 : « Verum paulo post ab aliis ejusdem missionis operariis alia dubia de iisdem ritibus et cæremoniis ipsimet congregationi de Propaganda Fide fuerunt exhibita, ex quibus cæremoniæ ipsæ ritusque nullam in se super-

Le décret d'Alexandre VII ne fit pas le calme ; c'était à prévoir. Les intéressés l'interprétèrent, chacun à sa manière ; et les religieux et leurs amis, qui ne voulaient voir dans les rites chinois qu'un culte superstitieux, allèrent jusqu'à traiter de *subreptice* l'acte pontifical [1].

En Chine, cependant, la persécution religieuse sembla un moment devoir diminuer l'acuité des discussions. Vingt-trois missionnaires furent faits prisonniers et

stitionem habere videbantur. Negotium itaque hujusmodi ab Alexandro Papa VII sacræ Inquisitionis congregationi commissum fuit : quæ, prout varia diversaque ratione fuerat sibi de eisdem cæremoniis expositum, alias quidem tanquam mere civiles et politicas esse permittendas, alias vero minime tolerari posse indicavit ; idemque Alexander pontifex anno MDCLVI. hanc sententiam probavit et confirmavit. »

1. *Histoire apologétique*, pp. 26 et suiv. — *Lettres* à Mgr l'évêque de Langres sur la congrégation des Missions-étrangères par J.-F.-O. Luquet, prêtre. Paris, 1842, p. 136 : « Le P. Martini, arrivé à Rome, se fit un devoir d'exposer au Souverain Pontife, non pas l'*Etat exact et véritable des choses*, comme le disent quelques apologistes de sa compagnie, mais ce qu'il croyait réellement être le véritable état de la question. » Que de choses il y aurait à répondre à ces quelques lignes de M. Luquet ! Mais notre but n'est pas de faire de la polémique. Disons seulement que M. Luquet ne semble pas toujours très au courant des choses qu'il raconte dans ses *Lettres*. On en jugera par ce passage sur le Canada, note A, p. 513 : « La mission du Canada offrait par sa position des inconvénients semblables à ceux qui engagèrent à quitter celle de Babylone. De plus, elle devint en peu de temps une véritable église, en sorte que le but de notre institution (de la congrégation des Missions-étrangères) s'y trouvait atteint ; *il était donc rationnel pour nous de nous en retirer, et on le fit en effet après quelques années.* » Les historiens du Canada ne signeront pas ces dernières paroles.

détenus à Canton (1666), à savoir, dix-neuf Jésuites, trois Dominicains, les Pères Sarpetri, Leonardi et Navarette, leur supérieur, enfin un Franciscain, le P. Antoine de Sainte-Marie. La communauté de souffrances et de vie permit à ces apôtres de mieux se connaître et s'apprécier. Ils profitèrent de cette réunion pour échanger leurs idées sur les graves questions qui les divisaient; ils étudièrent, ils discutèrent, mais avec ce sang-froid et cette tranquillité d'esprit que l'amour de la vérité inspire en face de l'éternité. Après plusieurs conférences, vingt-et-un missionnaires, les dix-neuf Jésuites et les Pères Sarpetri et Navarette signèrent cette décision de l'assemblée : « A l'égard des cérémonies dont les Chinois se servent pour honorer leur docteur Confucius et leurs défunts, on doit s'en tenir absolument aux réponses de la Sacrée Congrégation de l'Inquisition, approuvée par N. S. P. Alexandre VII en l'année 1656, parce qu'elles sont fondées sur une opinion très probable et à laquelle on ne peut rien opposer qui soit évident[1]. »

Le P. Sarpetri resta fidèle à cette décision et se montra toujours l'ami des Jésuites, un de leurs plus chauds défenseurs dans la question des rites chinois. Il ne fut pas du reste le seul Dominicain à embrasser cette opinion : avant lui les Pères Garcias, Timothée de Saint-Antonin, Coronado; après lui, les Pères Pierre d'Al-

1. *Traité* du R. P. Sarpetri, dans les *Anciens Mémoires de la Chine*, pp. 42 et 43; — *Histoire apologétique*, pp. 41 et suiv.

cala, Jean de Paz et Grégoire Lopez défendirent la même doctrine [1].

Le P. Navarette est célèbre par la versatilité de ses jugements et sa déplorable faiblesse de caractère. Après avoir signé la décision de l'assemblée de Canton, il protesta contre sa propre signature et attaqua violemment les pratiques des missionnaires de la Compagnie [2]. C'est sur l'autorité de ce Père et sur ses écrits que s'appuient les accusations du Dr Arnauld contre les Jésuites de la Chine, dans la *Morale pratique* [3]. La défection du P. Navarette « fit beaucoup de peine aux autres missionnaires, d'autant plus que le Père Vincent Prot, vicaire provincial des Dominicains de la Chine, qui s'y tenait caché, lui avait envoyé sa procuration par laquelle il promettait de ratifier tout ce qui serait arrêté par ce Père pour le bien de la paix, et pour établir la conformité entre les Ministres de l'Evangile [4]. » Si ce Père n'eût pas repris sa parole, donnée après mûr examen et revêtue de sa propre signature,

1. *Préjugez légitimes*, second préjugé, p. 22, *ad finem*. — A la p. 86, on lit cette réponse de Mgr de Leonissa au Cardinal Casan : « Alcuni de PP. Dominicani, Franciscani e altri missionarii hanno seguito in molte cose l'opinioni de PP. Giesuiti nella pratica de culti è ceremonie cinesi. »

2. *Histoire apologétique*, pp. 42 et suiv. — *Traité* du P. Sarpetri, dominicain, *passim*. — *Préjugez légitimes*, pp. 40-49.

3. *Préjugez légitimes*, p. 48.

4. *Histoire apologétique*, p. 42. — Lettre du P. Sarpetri à la Sacrée Congrégation de la Propagation de la Foy, dans les *Anciens mémoires de la Chine*, p. 27.

l'entente eût été complète entre les missionnaires[1] . même manière de voir, même conduite. Un seul missionnaire, dit le P. Sarpetri, « aurait eu de la peine à consentir à ce que les autres auraient réglé ; c'est le P. Antoine de Sainte-Marie, l'unique missionnaire de l'Ordre de Saint-François qui fût alors en Chine[2]. » Ce Père Franciscain, ajoute le P. Sarpetri, « regardait ses propres sentiments, non pas comme des opinions probables, mais comme des articles de Foy[3]. » Il disait un jour au même Père Dominicain : « Si les inquisiteurs veulent accorder *les pratiques tolérées par les Jésuites*, qu'ils envoient des gens de Rome pour le prêcher : car pour moi j'abandonnerai plutôt la mission[4]. » Il n'y avait pas à raisonner avec cet entêté, car, « lorsqu'il est question de répondre aux preuves qu'on lui oppose, dit encore le P. Sarpetri, ce n'est plus son esprit, c'est la volonté seule qui agit. Il répond : *Je ne ferai pas cecy, jamais je ne permettrai cela*[5]. »

Cependant la paix, qui était sur le point de se conclure, ne se fit pas, par la faute du P. Navarette ; la lutte recommença même de plus belle. Pour y mettre un terme, Clément IX confirma, le 13 novembre 1669, le décret du Pape Innocent X et celui du Pape

1. Lettre du P. Sarpetri à la Sacrée Congrégation, *Ibid.*, p. 27.
2. *Ibid.*, p. 28.
3. *Ibid.*, p. 28.
4. *Ibid.*, p. 29.
5. *Ibid.*, p. 28.

Alexandre VII[1]. Cette confirmation ne servit à rien : en Europe et en Chine on continua à se quereller, au grand scandale de la chrétienté, dans des écrits de toutes sortes, où les droits de la justice, de la vérité et de la charité étaient également sacrifiés.

Il importait d'opposer une digue à ce débordement. La congrégation de la Propagande, chargée spécialement du pays des missions, fit paraître, le 19 décembre 1672, un décret interdisant, en général, de publier des livres ou écrits sur les missions ou sur des choses concernant les missions (*de missionibus vel de rebus ad missiones pertinentibus*), sans une permission écrite de la sacrée Congrégation. D'autres raisons assez curieuses et qui visaient spécialement la Compagnie de Jésus, provoquèrent ce décret. Des vicaires apostoliques et des missionnaires nommés par la Pro-

1. Benoît XIV, § 4 de la bulle *Ex quo singulari* : « Sed ecce tertio ad S. Sedem eadem controversia... respondit ad hæc (dubia) sacræ Inquisitionis congregatio anno MDCLXIX, præfatum congregationis de Propaganda fide decretum (an. MDCXLV) adhuc vigere habita ratione rerum quæ fuerunt in dubiis expositæ; neque illud fuisse conscriptum a decreto sacræ Inquisitionis, quod anno MDCLVI emanavit; immo esse omnino observandum juxta quæsita, circumstantias et omnia ea quæ in antedictis dubiis continentur. Declaravit pariter *eodem modo* esse observandum prædictum S. Congregationis decretum anno MDCLVI, juxta quæsita, circumstantias et reliqua in ipsis expressa. Hoc autem Decretum Clemens Papa IX comprobavit. » — Voir les *Préjugés légitimes* en faveur du Décret de N. S. P. le pape Alexandre VII : Réponses de la Sacrée Congrégation de l'inquisition, approuvées par un décret de N. S. P. le Pape Alexandre VII, l'an 1656, et par un autre de N. S. P. Clément IX en 1669.

pagande, ne furent pas étrangers à la mesure; l'heure n'est pas venue d'en parler. La défense, portée le 19 décembre, est intimée à la Compagnie de Jésus, à tous les ordres, à toutes les congrégations, à tous les instituts.

Le Cardinal Altieri était à cette époque préfet de la Propagande. Adopté par le pape Clément X, il avait changé son nom d'Albertini en celui d'Altieri, nom du Saint-Père avant son exaltation au trône pontifical. Le nouveau préfet de la Propagande avait passé par toutes les hautes dignités de l'Eglise et avait été honoré de la pourpre romaine par le pape Alexandre VII, le 15 février 1664. Très autoritaire, actif, d'une grande énergie, il prit vite de l'ascendant sur Clément X. Les Romains disaient : *Clément est pape de nom*, *Paluzzo Altieri est pape de fait*[1]. Ce pape de fait, protecteur de différents ordres religieux et en particulier des Dominicains, n'aimait pas les Jésuites et ne s'en cachait pas. Peut-être faut-il attribuer à cette antipathie la mention spéciale faite, dans le Décret du 19 décembre, des Pères de la Compagnie de Jésus : *et Societatis etiam Jesu*. Sans aucun doute, grâce à son influence incontestée, il obtint du Saint-Père, vieillard plus qu'octogénaire, le bref *Creditæ nobis cœlitus*, qui confirmait les défenses de la Propagande et interdisait

1. *Novaes*, Elementi della storia de' sommi pontefici, vol. X, p. 269 : « Roma dicesse : essere Clemente papa di nome, e il cardinal Paluzzo Altieri papa di fatto. »

la publication des livres et écrits sur les missions, *sous peine d'excommunication*[1].

Ce bref, du 6 avril 1673, contient, entre autres choses, cette défense générale et explicite : « Pour ces raisons et pour d'autres non moins graves, de l'avis des susdits cardinaux, par l'autorité apostolique, nous défendons de nouveau, par la teneur des présentes, à toute personne de quelque état, degré, condition, même de quelque ordre régulier, congrégation, institut que ce soit, et aussi de la Société de Jésus, quand même il faudrait en faire une mention spéciale et individuelle, de publier elle-même ou par une autre, sans une permission écrite de la Congrégation des mêmes cardinaux, laquelle permission devra être imprimée en tête de l'ouvrage, des livres et des écrits, dans lesquels il est question des missions ou de choses concernant les missions[2]. »

1. Le bref *Creditæ* reproduit en majeure partie le décret du 19 décembre. — La Compagnie de Jésus y est nommée quatre fois. (*Juris Pontificii de Propaganda fide*, pars 1a, vol. I, pp. 417 et 418.)

2. « Nos his aliisque gravibus causis adducti, de memoratorum cardinalium consilio, auctoritate apostolica, tenore præsentium iterum prohibemus ne quis cujuscumque status, gradus, conditionis, etiam Regularis cujusvis ordinis, congregationis, instituti, et societatis etiam Jesu, licet is esset, de quo specifica et individua mentio facienda foret, sine licentia in scriptis Congregationis eorumdem cardinalium, quam in operis initio imprimere teneantur, libros et scripta, in quibus de missionibus vel de rebus ad missiones pertinentibus agitur, per se vel per alium edat. » (*Juris Pontificii de Propaganda fide*, pars prima, p. 417.)

Cette défense, comme on le voit, n'est pas absolue; il est défendu seulement de publier quoi que ce soit sur les missions, *sans une permission écrite de la sacrée Congrégation de la Propagande.* En second lieu, il n'est pas nommément fait mention, dans le bref, des *Relations* de la Compagnie de Jésus, envoyées soit de la Nouvelle-France, soit d'ailleurs; mais, si elles ne sont pas mentionnées spécialement, elles sont visées par la défense générale aussi bien que tous les autres livres et écrits.

La défense est faite sous peine, pour celui qui l'enfreindra, d'excommunication *latæ sententiæ*, dont l'absolution est réservée, excepté à l'article de la mort, au Pontife romain. Le religieux est, par le fait même de la contravention, déchu de la charge qu'il occupe, privé de toute voix active et passive; et l'ouvrage, imprimé sans l'autorisation de la Propagande, sera supprimé[1]. En outre, pour enlever tout prétexte d'ignorance, le pape ordonne de communiquer le bref *Creditæ* aux Supérieurs et aux Généraux de tous les ordres, de toutes les congrégations, de tous les instituts, même à ceux de la Compagnie de Jésus, afin que, sous les peines édictées plus haut, ils en observent et en fassent observer le contenu; chaque année, ces Supérieurs et ces Généraux seront tenus, sous peine de privation de voix active et passive, de faire lire au chapitre la lettre pontificale[2].

1. *Juris Pontificii*, p. 417, § I.
2. *Ibid.*, § II.

Douze jours après la signature de ce bref, le Cardinal Altieri en envoyait une copie au R. P. Paul Oliva, général de la compagnie de Jésus. Elle était accompagnée de cette lettre, datée de Rome, 18 avril 1673[1] :

« Mon Très Révérend Père, pour apporter un remède opportun aux désordres qui arrivent journellement, parce que les missionnaires de votre Société, contrairement aux décrets de la sacrée Congrégation, se donnent la liberté de publier des livres qui traitent

1. Molto reverendo Padre, per dare opportuno remedio a quei disordini, che accadono alla giornata, a causa che i missionarii dell' ordine di V. P., contro i decreti di questa S. Congregazione, si fanno lecito di dare alle stampe alcuni libri, che trattano di materie di missioni, senza prima demandare e ricevere rispettivamente da questi Em^mi miei signori la loro approvazione : ha voluto la Santità di Nostro Signore, a supplicazione di questa S. Congregazione, che io, oltre i richiedere la P. V. a far osservare puntualmente i decreti suddetti, mandi in sua mano l'aggiunto esemplare del Breve, che in questo proposito e stato fatto per ordine di S. B., affinchè Ella, col rimettere copia di esso in mano dei suoi religiosi Provinciali, comandi loro insieme l'osservanza di ciò, che in questo si contiene.

Alle sue Orazioni mi raccomando
al piacere di V. P.
P. Card. Altieri, Pref.

Roma, 18 aprile 1673.

Une copie de cette lettre fut envoyée, le 12 février 1680, par le P. général, Paul Oliva, au P. de la Chaize. Elle se trouve à la Bibliothèque nationale, à Paris, mss. franç. n° 9773. On lit sur cette copie l'apostille suivante de la main du R. P. Général : « Noti V. R. l'amarezza dello stilo e' l modo acerbo del rimprovero, senza eccettione de missionarii innocenti, e senza lode minima del gran bene che si è fatto, e delle vite date per propagazione della fede. »

de matières relatives aux missions, sans avoir préalablement demandé et reçu l'approbation des Éminentissimes cardinaux, Sa Sainteté, à la prière de la Congrégation de la Propagande, a voulu que non seulement j'exige de votre Paternité de faire observer les *décrets susdits*, mais aussi que je vous mette en main l'exemplaire ci-joint du Bref, qui a été fait sur ce sujet par ordre de sa Béatitude, afin que vous en adressiez une copie à vos religieux provinciaux, et leur commandiez en même temps l'observation de tout ce qui y est contenu. Je me recommande à vos prières. Au plaisir de votre Révérence. »

Le Cardinal se révèle tout entier dans cette lettre, raide, cassant, impératif. Ecrite, suivant l'expression du P. Oliva, *d'un ton acerbe*, *en un style amer*, elle est à peine polie, peu équitable : on sent qu'elle est adressée au chef d'une Société qui lui est antipathique. Il serait intéressant de savoir en quels termes il communiqua le Bref *Creditæ* aux Généraux des autres Ordres et Congrégations.

Les *Décrets* dont il parle ne sont pas, bien entendu, ceux du 19 décembre 1672, mais ceux que la Propagande avait portés antérieurement sur le même sujet. Le Bref de Clément X nous apprend, en effet, qu'elle avait plusieurs fois défendu, avant cette époque, de rien publier sur les missions sans son autorisation spéciale : *Cum*, *sicut accepimus*, *licet alias Congre-*

gatio Venerabilium Fratrum nostrorum S. R. E. Cardinalium justis de causis vetuisset, ne quis sine ipsius licentia typis evulgaret libros et scripta, in quibus aliquo pacto de missionibus ageretur[1]... En outre, un décret de Benoît XIV condamnant l'ouvrage du P. Norbert, capucin, intitulé *Mémoires historiques sur les missions orientales*, dit positivement que la Propagande avait rendu plusieurs décrets avant celui du 19 décembre, qui les renouvelle tous : *Quemadmodum eadem Congregatio de Propaganda fide Decreto statuit die 19 decembris 1672, quo Decreto alia super hac ipsa re prioribus temporibus edita renovantur et confirmantur*[2].

Ces Décrets, portés avant le 19 décembre 1672, furent-ils suffisamment promulgués? furent-ils connus des intéressés? Nous serions tenté de croire que non, car nous n'en avons pu trouver la moindre trace dans les polémiques de l'époque sur les rites chinois, ni dans les livres et écrits concernant les missions. De plus, le Bref *Creditæ* nous confirme dans cette croyance. Il dit, en effet, que *beaucoup* (*multi*) ont

1. Bref *Creditæ*, § I.

2. Benoît XIV continue : « Illud autem Decretum a Clemente X Kalendis martii anno 1673 de verbo ad verbum comprobatum fuit, iterumque confirmatum apostolicis litteris, quas dedit ipse Pontifex in forma Brevis die 6 aprilis anno 1673, incipientes *Creditæ nobis.* » Le Décret de Benoît XIV est de la férie V^e^, Kalendes d'avril 1745. L'abbé Verreau parle de ce Décret dans la *Revue de Montréal*, avril 1877, p. 168. — *Voir* sur ce Décret de Benoît XIV les *Analecta juris pontificii*, t. I, pp. 1255-1262.

imprimé sans permission des livres et des écrits, ou parce qu'ils ignoraient les décrets de la Propagande, *vel ignari quid Congregatio decreverit*, ou parce qu'ils les ont transgressés témérairement, *vel temerè Decretum ejus transgredientes*[1]. Est-il croyable que les ordres de la Propagande auraient été enfreints par tant de personnes (*multi*), si on les eût connus, à moins de supposer que les Décrets de cette Congrégation n'obligeaient pas alors[2]?

Trois semaines après la réception de la lettre du cardinal Altieri, le R. P. général, Paul Oliva, envoya le Bref *Creditæ* aux Provinciaux de France. Voici la lettre par laquelle il donne communication du Bref au P. Jean Pinette, provincial de Paris. Elle est du douze mai 1673. « Adjungimus (la lettre contient un autre point étranger au Bref) Breve apostolicum nuper

1. Bref *Creditæ*, § I.

2. Le premier décret de la Propagande sur la publication des ouvrages concernant les missions remonte, à notre connaissance, au 6 décembre 1655. En voici la teneur : « Nulli missionario apostolico cujusvis gradus, conditionis, præeminentiæ, religionis, status, in posterum licere aliquod opus proprium seu alterius, sub quovis prætextu, per se vel per alium seu alios, typis mandare, absque ipsius S. C. expressa licentia in scriptis, in forma solita, sub pœna privationis officii, vocis activæ et passivæ, suppressionis ejusdem operis, excommunicationis latæ sententiæ ipso facto incurrendæ et soli SS. D. N. reservatæ, præcipiendo supradictis et cuilibet ipsorum ut, casu quo dictam licentiam obtineant, eamdem in ipsius operis initio imprimere teneantur, sub ipsis pœnis, non obstantibus quibuscumque privilegiis, facultatibus, licentiis, etiam ore tenus, alias datis, seu concessis, quæ omnia et singula per præsens Decretum revocata omnimode censeantur. »

ad nos missum quo cavetur ne de rebus ad missiones spectantibus quidquam mandetur typis, *priusquam a sacra Congregatione approbetur;* nec opus est ut quam debemus obedientiam R. V. commendem, et me monebit utrum ista receperit[1]. » La même lettre, et dans des termes à peu près identiques, fut envoyée à tous les Provinciaux de l'Assistance de France.

Pour ne parler que du Provincial de Paris, seul responsable dans la publication des *Relations* de la Nouvelle-France, il dut se trouver dans un grand embarras, au reçu du Bref de Clément X et de la lettre du R. P. Oliva. Cet embarras se comprend, si l'on veut bien *se rappeler les principes et la conduite des pouvoirs publics de la France à l'égard de la Cour Romaine, surtout à l'époque dont il s'agit*[2]. « C'était un article des fameuses *libertés gallicanes*, dit le P. J. Brucker, qu'on ne reconnaissait en France aucune juridiction des Congrégations cardinalices romaines, que ce fut l'Inquisition, l'Index ou la Propagande. Il en résulte d'abord qu'aucun ministre, aucun tribunal n'aurait admis la validité, pour notre pays, du Bref de Clément X ; ensuite, qu'un livre, qui aurait voulu satisfaire aux conditions prescrites par ce Bref, n'eût jamais obtenu le visa officiel, sans lequel

1. Archives gén. S. J.

2. *Études religieuses*, partie bibliographique, LIII, p. 513 Compte-rendu par le P. Brucker de la *Vie de Mgr de Laval*, par l'abbé Gosselin.

il ne pouvait être légalement publié, et que, s'il avait osé paraître quand même avec l'estampille de la Propagande, il aurait été infailliblement supprimé par les Parlements[1]. »

Dans de telles conjonctures, le seul parti à prendre était de ne pas continuer, du moins jusqu'à nouvel ordre, la publication des *Relations*. On cessa donc de les imprimer. Cependant le supérieur de la mission du Canada les adressa, quelques années encore, au Provincial de Paris. Les manuscrits, tout prêts pour l'impression, existent dans les Archives de la Société.

La décision du P. Pinette, quoique très motivée, ne pouvait plaire ni au ministre de la marine et des colonies, ni aux gouverneurs des provinces coloniales, ni aux directeurs des affaires commerciales. Pendant plusieurs années, ils se plaignirent souvent à Louis XIV que les missionnaires français, et surtout les Jésuites, ne livrassent plus à l'impression les *Relations* de leurs voyages et de leurs travaux en Grèce, en Syrie, en Perse, dans les Indes orientales et dans l'Amérique septentrionale et méridionale.

Ces plaintes s'expliquent, car les *Relations* ne faisaient pas seulement connaître, aimer et aider les missions catholiques; elles n'étaient pas seulement une lecture édifiante et instructive pour les âmes chrétiennes, un livre curieux pour les amateurs d'aventures, de voyages et de découvertes, un vif stimulant pour

1. *Études religieuses*, ibid.

les prêtres désireux de se consacrer au salut des sauvages et des infidèles; elles produisaient encore, sans y viser directement, un effet qui n'était certes pas une quantité négligeable au point de vue du commerce et du progrès colonial : elles intéressaient le pays à l'expansion et aux conquêtes de la France, elles jetaient chaque année sur les plages lointaines des milliers de colons et de marchands.

Le P. François de la Chaise, petit neveu du P. Coton, avait succédé en 1675 au P. Jean Ferrier comme confesseur du roi, et il ne tarda pas à s'emparer de la confiance de son royal pénitent, confiance qu'il conserva pendant les trente-quatre années de son ministère. Au commencement de janvier 1680, le Roi le fait appeler, lui communique les plaintes qu'il a reçues au sujet de la suppression des *Relations*, et lui demande pourquoi elles ne paraissent plus. Par un sentiment facile à comprendre, les Jésuites avaient toujours évité d'en dire le motif à Sa Majesté. Le P. de la Chaise, interrogé, répond que le général de la Compagnie, Paul Oliva, a défendu à tous les Provinciaux d'imprimer aucune *Relation* sans le visa de la Propagande. Puis il ajoute : « Nous savons que votre Majesté n'approuve pas cette autorisation; aussi nos missionnaires ont-ils préféré ne pas publier les travaux accomplis sous votre royal patronage, dans la vigne du Seigneur, plutôt que de violer les statuts du royaume ou d'enfreindre les ordres de leur supérieur général. »

Deux jours après cet entretien, l'affaire est portée au Conseil du Roi ; et le cardinal archevêque de Paris, François de Harlay, est chargé de donner au P. de la Chaise la décision du Conseil. Très nette, plus embarrassante encore, elle dut faire passer au confesseur un moment assez désagréable. L'archevêque lui enjoint, de la part du Roi, d'écrire à ses supérieurs que la volonté formelle de Sa Majesté est qu'ils ordonnent aux missionnaires de la Compagnie de publier au plus tôt tout ce qu'ils ont fait ou observé de plus digne de mémoire dans leurs voyages et missions, depuis que défense leur a été faite d'imprimer ; elle veut, en outre, que chaque année, la publication des *Relations* se continue. Le cardinal ajoute que, par cette publication, le Roi a en vue le bien de la religion et du pays, que les missionnaires ne doivent demander aucune autorisation en dehors du royaume, mais qu'ils soumettront les *Relations* à l'examen des docteurs, à qui on a confié cette charge à Paris. Enfin, il ordonne au P. de la Chaise de porter à la connaissance du Général les volontés du Roi, et de lui dire que Sa Majesté sera grandement peinée, si on agit contrairement à ses ordres.

Les détails qui précèdent sont tirés d'une lettre inédite du P. de la Chaise, 12 janvier 1680, au général Paul Oliva. Ils nous montrent quel souci de la vérité ou quelle connaissance de l'histoire ont certains écrivains, quand ils affirment que Louis XIV a lui-même interdit l'impression des *Relations* à la demande des

gouverneurs des colonies, ou quand ils servent au public d'autres inventions aussi peu sensées.

La lettre du P. de la Chaise se termine par ces paroles très significatives : « Votre Paternité croira sans peine, je pense, que j'ai fait mon possible et que je le ferai encore pour que tout soit accepté de la manière la plus bienveillante ; j'ai même empêché que la nouvelle *Relation des évêques*, éditée un peu imprudemment avec l'approbation de la Propagande et offerte au Roi[1], ne fût entièrement supprimée, *non sine aliqua pœna graviori ;* toutefois je n'ai pu obtenir que le visa de la Propagande ne fût pas enlevé du livre déjà imprimé par ces mêmes évêques. Or, nous avons affaire à un Roi très chrétien, mais ardent défenseur de ses droits et de l'équité, qui ne peut supporter tout ce qui paraît s'opposer au bien soit spirituel, soit temporel de son royaume et de ses sujets, et qui est très persuadé que les *Relations* seront partout très utiles aux colonies françaises; elles sont réclamées avec instance par tous ceux qui désirent vivement le progrès de nos colonies, la propagation de la Foi et du nom français. »

1. Il s'agit ici de la « Relation des missions et des voyages des évêques, vicaires apostoliques et de leurs ecclésiastiques, ès années 1672, 1673, 1674 et 1675; Paris, C. Angot, 1680. » Cette Relation, comme on le voit p. 389, fut « achevée d'imprimer pour la première fois le 25 novembre 1679 ». Elle portait le visa de la Propagande. On le fit disparaître, et, sans l'intervention du P. de la Chaise, le livre aurait été entièrement supprimé.

Quel ne dut pas être l'étonnement du R. P. Oliva, et surtout son embarras, à la réception de cette lettre [1]?

1. Lettre du P. de La Chaise au P. Oliva, copiée sur l'autographe conservé aux Archives gén. S.J. — « Parisiis, 12 Jan. 1680, A. R. P., P. C. Cum sæpè ab aliquot annis rerum hic exterarum et maritimarum atque commercii generales Præfecti ac administri apud regem conquesti sint, quod jamdudum à missionariis gallicis nostrisque imprimis Patribus nullæ amplius *relationes* ederentur itinerum à se susceptorum rerumque gestarum sive in Græcia, Syria et Perside aliisque orientalibus plagis, sive in Indiis atque in *America septentrionali* et *meridionali*, ejus rei causam à me sciscitanti negare non potui nos à Paternitate vestra vetitos quidquam ejusmodi edere absque S. Congregationis de propaganda Fide expressa approbatione ; cumque nos minime fugeret regiæ suæ Majestati non probari, ut subditi sui illius Congregationis authoritatem interpellarent, maluisse hactenus missionarios nostros, assiduos in vinea Domini labores, sub ipsius regio patrocinio feliciter susceptos, alto silentio tegere, quam vel regni statutis vel Paternitatis vestræ mandatis minus obsequentes videri. Quapropter re deinde, postera die, in regio consilio agitata, rex ad me misit illustrissimum Dnum archiepiscopum Parisiensem, qui mihi regio nomine juberet, quæcumque gesta vel observata essent in suis itineribus et missionibus memoratu digna, ex quo illa in lucem dare vetiti sumus a Paternitate vestra, colligere et in lucem dare quamprimum fieri potest, atque ita deinceps, singulis annis; bono cum religionis tum etiam rei gallicæ consulere editis missionum suarum *relationibus*; nullasque ad id extra regnum adprobationes exquirent, sed ejusmodi libros solito doctorum, quibus id muneris hic mandatum est, examini subjicient. Jussitque præterea ut non modo idem Paternitati vestræ significarem, sed et scriberem regem graviter laturum si quidquam regio hujusce mandato minus consentaneum moveatur. Haud difficulter, opinor, crediderit Paternitas vestra me quidquid in me est præstitisse præstiturumque deinceps, ut benigniorem in partem omnia accipiantur, quin et impedivisse ne recens episcoporum gallorum relatio, quæ cum approbatione Congregationis de propaganda fide edita est paulo imprudentius, et regi

Qu'allait-il faire, placé entre deux ordres contradictoires? D'un côté, le roi lui ordonne de faire publier les *Relations*, mais sans l'approbation de la Propagande; d'un autre côté le Saint-Père lui commande de ne pas les imprimer sans cette approbation. Le 12 février, il adresse au P. de la Chaise une réponse, où, de fait, il ne cache pas sa situation fort embarrassée et embarrassante : « Dans votre lettre du 12 janvier, je reçois, dit-il, l'ordre que Votre Révérence me communique de la part du Roi très chrétien relativement à l'impression des fruits considérables que nos missionnaires produisent dans les domaines de Sa Majesté, principalement dans ses possessions de l'Amérique septentrionale; je reçois aussi le commandement royal que vous a fait l'illustrissime archevêque de Paris par commission expresse de Sa Majesté... Je me serais empressé d'exécuter cet ordre, si je n'avais eu les mains liées sous peine d'excommunication et de la perte du Généralat. Cette dernière foudre serait pour moi un soulagement, si elle n'était pas accompagnée de la censure pontifi-

oblata, omnino supprimeretur, non sine aliqua pœna graviori; sed efficere non licuit ut illa Congregationis approbatio a libro jam ab ipsis edito non tolleretur. Porro res nobis est cum rege religiosissimo, jurium suorum et æquitatis defensori acerrimo, qui ferre nequaquam potest quidquid regni subditorumque commodo seu spirituali seu temporali videtur adversari, cuique persuasissimum est coloniis gallicis ubique perutiles fore illas *relationes*, quas enixe omnes rerum exterarum cupidi propagationisque Fidei et nominis gallici flagitant. Quæso plurimum ut me in ss. ss. Deo commendare dignetur. »

cale. Je vous envoie sous ce pli la teneur de la prohibition; ce n'est pas que je ne ressente le très vif désir de seconder les pieuses intentions du Roi, mais je vous l'adresse afin que vous trouviez le moyen de les remplir sans contrevenir au Bref du Pape et sans offenser Dieu gravement. »

Ensuite, le P. Oliva dit au P. de la Chaise qu'il va de son côté *chercher le moyen de mettre d'accord les exigences de celui qui défend et de celui qui ordonne*; et il termine sa lettre en lui suggérant l'idée de faire demander au Saint-Père par Sa Majesté la dispense des clauses restrictives du Bref *Creditæ*[1]. « Aussitôt que

1. Cette lettre, écrite en Italien, se trouve à la Bibliothèque nationale à Paris, mss. franç., n° 9773, pièce VI, fol. 14 : « Molto rev. in X° Padre, in questa littera di V. R. de 12 di Gēnaio ricevo l'ordine ch'Ella m'imtima del Rè cristianissimo, intorno alle stampe di quel frutto notabile, che i nostri missionarii fanno ne' dominii di S. M., e massimamente nelle conquiste dell' America settentrionale; come pure il regio comandamento a lei fatto dall' Ill' mo arcivescovo di Parigi per expressa commissione della stessa M^tà^. Nel 1° momento del ricevuto comando, havrei data ossequiosissima esecuzione, se non mi fossero legate le mani sotto pena di scomunica e di caducità del Generalato : il qual ultimo fulmine a me sarebbe rugiada, se fosse disgiunto dalla censura papale. Accludo a V. R. il tenore della proibizione, non perche non sia in me inesplicabilmente acceso il desiderio di secondare la pietà delle regie intenzioni, ma perche ella consideri il modo di non contravvenire all' editto pontificio, con grave offesa di Dio. Piglio questo poco tempo, che scorrerà trà le mie paure et la sua risposta non per deludere il comandamento d'un tanto monarca, ma per eseguirlo senza disturbi o di S. Santità o di S. M^ta^. Come io, per sottrarre legna all' incendio che si va alzando e per buttar acqua al fuoco che già sfavilla, penserò seriamente a qualche partito di mezzo, che accordi le soddisfazzioni di chi vieta e di chi

la demande en sera faite soit par l'ambassadeur, soit même par moi, je ne puis croire, écrit-il, qu'ici on ne l'accorde promptement, tant elle est juste. »

Les rapports entre la Cour de France et la Cour de Rome étaient à cette époque assez difficiles, l'ordonnance royale de 1673 ayant étendu le droit de *Régale* à tout le royaume. Le pape Innocent XI, sur la plainte des évêques de Pamiers et d'Alais, contesta ce droit à Louis XIV, et ce prince répondit aux représentations du souverain pontife en convoquant une assemblée générale du clergé de France, qui adhéra unanimement à l'extension de la Régale, et rendit la fameuse déclaration de 1682 sur les libertés de l'Église gallicane. Le moment eût été mal choisi pour solliciter du Saint-Père un adoucissement aux sévères défenses du Bref. Nous croyons donc que le Roi ne jugea pas à propos de faire une démarche à Rome. Restait à ne pas mettre les Jésuites dans l'alternative d'encourir le déplaisir de Sa Majesté ou de désobéir à Sa Sainteté, en exigeant d'eux la

vuole : così Ella mi suggerisca qualcheduno, che riesca onorevole e al Pontifice e al Rè. Tolta l'offesa di Dio, io non recuserò qualsisia mio danno personale, che da me si adempia ciò, che un Rè, si grande e si altamente benemerito di tutti noi, a me prescrive.. Aspetto per tanto da lei, che tanto mi ama e tanto ama la C^ia^ consiglio e aiuto, come io saro pronto a darle quei partiti, che Idio a me communicherà nella seria e lunga orazione, che farò sopra l'affare di tanto rilievo. Qui non posso credere, che, quando si chiegga licenza della si giusta domanda o dall' ambasciatore e anche da me, non si conceda prontamente. Roma, 12 febr. 1680. Servus in X^to^, Paolo Oliva. »

La signature seule est de la main du R. P. Paul Oliva.

publication des *Relations* de la Nouvelle France. Il y avait là une situation particulièrement délicate pour la Compagnie. Le P. de la Chaise en conféra avec plusieurs Pères de Paris; puis il écrivit, le 22 mars, au R. P. Général. Nous ne possédons pas sa lettre; mais, d'après la réponse que le P. Oliva lui adressa le 14 avril, les Pères de Paris se seraient mépris sur la pensée de la lettre du 12 février. Ils y auraient vu à tort une direction.

« Je n'ai jamais prétendu, dit le P. Oliva au P. de la Chaise, en vous transmettant le *terrible édit de la Propagande*, vous enseigner ce que ou vous ou d'autres Pères (o ella o altri) devrez faire là bas pour exécuter les ordres du Roi, sachant très bien que je ne dois pas m'immiscer dans des affaires si importantes et réglées d'une façon positive par tous les Parlements du Royaume. Je voulais seulement que l'on comprît ce qu'il m'est impossible de faire, lié que je suis par tant de menaces et soumis à tant de censures. D'ailleurs, vos Révérences savent combien je dois et désire rester le très humble serviteur du roi très chrétien. De même que vous comprenez à quoi oblige la *Prohibition*, ou non notifiée ou non acceptée, de même vous savez ce que vos Pères peuvent convenablement faire au sujet de la publication de tout ce que Sa Majesté ne veut pas voir rester dans l'oubli. »

La pensée du général se détache nettement de sa phrase légèrement amphigourique : il tient avant tout à obéir au Saint-Père et il ne veut pas déplaire au roi;

pour le reste, c'est au P. de la Chaise et aux Jésuites de Paris que celui-ci a consultés, de voir ce qu'ils ont à faire. Quel que soit le parti qu'ils prendront, il est persuadé qu'ils *garantiront des foudres la tête qui ne voit pas les éclairs et n'entend pas les coups de tonnerre.* « Je ne demande pas autre chose, écrit-il au P. de la Chaise, à votre affection pour ma personne et pour toute la Compagnie, dans laquelle vous tenez une place si importante[1]. »

Cette lettre mit fin à la correspondance. D'un côté, il était impossible de satisfaire à la condition exigée par le Bref : étant donnée la pratique constante des Parlements, il n'était pas à espérer qu'ils accepteraient

1. Bibl. nat., mss. fr., n° 9773, pièce VII, fol. 15 : « Molto rev. in X° Padre, non mai pretesi, con la trasmessione dello spaventoso editto di Propaganda d'insegnare ciò che o Ella o altri dovessero operare costi per eseguire i regii comandamenti ; sapendo io benissimo di non dover intrare in materie di tanto relievo, e in tutt'i parlamenti del regno stabilmente decretate. Unicamente desiderai, che intendessero quel che io non potevo fare, legato di tante minacce, e sottoposto a tante censure. Per altro le RR. VV. sanno, quanto io debba e voglia vivere ossequiosissimo servo del Rè X^mo^. V. R., come intende a che obblighi la Proibizione o non notificata o non voluta : così parimente sa ciò che loro convenga nella divolgazione di quanto S. M. non vuole che resti seppelito. Io con mio grave rammarico, non so quel, che qui severamente mi si vieta. Pero sò certo, ch' Ella sempre proteggerà da questi fulmini il capo, che ne vede i lampi e ne sente i tuoni, ne altro chiegge al suo amore verso la mia persona e inverso a tutto il corpo della Comp^ia^, di cui Ella e parte si principale. Ciò sia in risposta della sua lettera de' 22 di Marzo. Roma, 14 aprile 1680. »

La signature seule est du P. Oliva.

le visa de la Propagande en tête de la publication des *Relations*. D'un autre côté, le général de la Compagnie ne pouvait, sans ce visa, autoriser l'impression *ordonnée* par le Roi, comme il s'efforça de le faire comprendre par ses deux lettres. Enfin, la Cour de France ne voulait pas, à cause de la tension peu amicale qui existait entre les deux gouvernements, faire de démarche auprès de la cour pontificale pour obtenir un adoucissement aux sévérités de l'édit. Que faire? Restait l'ordre du Roi, et personne ne tenait à l'enfreindre. Évidemment, le seul moyen de couper court à toute difficulté était de persuader à Louis XIV de retirer cet ordre. Le P. de la Chaise s'en chargea et réussit. Ainsi la publication des lettres de la Nouvelle-France, interrompue depuis 1673, ne fut pas reprise.

La Compagnie de Jésus fit, en cette circonstance, ce qu'elle a toujours fait, un grand acte d'obéissance au Pape, et cet acte eut son mérite, comme nous le verrons tout à l'heure.

La suppression des *Relations* fut-elle un mal? M. Verreau répond à cette question dans son second article de la *Revue de Montréal* : « L'intérêt général de l'Église, dit-il, est supérieur à l'intérêt d'une église particulière. Si le monde religieux a gagné un peu de paix par le Bref de Clément X, nous ne devons pas trop déplorer ce qu'il nous a fait perdre de documents et de renseignements historiques. Pourtant l'époque

où il a paru est peut-être la plus intéressante de notre histoire. Talon venait de donner une vie nouvelle à la colonisation, Frontenac allait dominer les barbares, le commerce augmentait, et les limites de la Colonie semblaient s'élargir de tous côtés. Comme il nous serait utile de suivre ce développement année par année, comme nous avons pu le faire jusqu'à cette époque, grâce aux *Relations !*

L'histoire religieuse n'y aurait pas moins gagné. C'était aussi le moment où le champ des missionnaires s'agrandissait de tous côtés. Au fond du lac Supérieur, où il s'était rendu en 1655, le P. Allouez avait rencontré une vingtaine de nations, la plupart nouvelles, qui lui apportaient leurs mœurs et leurs langues différentes... Jolliet et le P. Marquette étaient partis pour aller explorer ce fleuve immense (le Mississipi) et ses fertiles rivages dont les sauvages parlaient avec une espèce de mystère. On attendait avec impatience leur retour et le récit des merveilles qu'ils devaient avoir observées. Jolliet fait naufrage au port et perd ses cahiers. Il sera défendu à Marquette de publier les siens. Le *silence* se fait complet sur toute la colonie, comme si la Providence avait voulu l'imposer à tout prix, pour prévenir des dissensions plus grandes que celles qui allaient éclater sous l'administration de M. de Frontenac[1]. »

Le *silence* des Jésuites ne fut pas imité par d'autres.

1. Avril 1877, pp. 170 et 171.

Le Bref de Clément X obligeait également tous les ordres religieux à se pourvoir de la permission par écrit de la Propagande avant de rien publier concernant les missions. Cette permission, nous ne la trouvons ni en tête de la *Nouvelle Relation de la Gaspésie* et du *Premier établissement de la Foy dans la Nouvelle-France* par le P. Chrestien Le Clercq, Récollet, ouvrages imprimés en 1691; ni en tête de la *Description de la Louisiane* et de la *Nouvelle découverte d'un très grand pays*, livres du P. Hennepin, Récollet, imprimés en 1683 et 1697. Les deux récollets ne ménagent pas les Jésuites dans le *Premier établissement* et dans la *Nouvelle découverte*. Ceux-ci auraient pu se défendre avec avantage; ils ne répondirent rien, préférant à leur honneur l'obéissance au Pape. N'y avait-il pas quelque mérite dans ce silence? Les calomnies des deux religieux firent leur chemin, et, aujourd'hui, les ennemis de la Société les exploitent encore.

D'autres évènements vinrent aussi mettre à l'épreuve leur soumission au pontife romain. Cette histoire en fera connaître quelques-uns. Du reste, ceux qui ont étudié les annales des missions, pendant les quarante dernières années du XVIIe siècle, savent à quelles rivalités d'intérêts, à quelles jalousies et à quelles haines furent voués les missionnaires de la Compagnie de Jésus, soit au Canada, soit au Brésil, soit en Chine, en Cochinchine et au Japon. Ils

n'avaient pour eux ni le cœur ni l'oreille de la Propagande; d'autres furent écoutés plus favorablement. Cependant, nous n'irons pas jusqu'à dire avec certains historiens que la justice eut plus d'une fois à déplorer la perte de ses droits.

LETOUZEY ET ANÉ Éditeurs

G. Menier delt

Imp. E. Stiff...

LES JÉSUITES

ET LA

NOUVELLE-FRANCE

AU XVIIe SIÈCLE

CHAPITRE PRÉLIMINAIRE

Mission des jésuites en Acadie. — L'Acadie : notions préliminaires. — Jacques Cartier, le commandeur de Chastes, Samuel Champlain. — De Monts : fondation de Sainte-Croix et de Port-Royal. — Poutrincourt et Marc Lescarbot en Acadie. — Les abbés Aubry et Fléché. — Le Sagamo Membertou ; baptêmes de sauvages. — Charles de Biencourt. — La marquise de Guercheville. — Les Jésuites Biard, Massé, C. Quentin et Gilbert du Thet. — Mort de Membertou. — Le capitaine de la Saussaye. — Fondation de Saint-Sauveur. — Le capitaine Argall. — Prise de Saint-Sauveur par les Anglais. — Les Pères Biard, Massé et Quentin, prisonniers. — Mort du F. du Thet. — Thomas Dale, gouverneur de la Virginie. — Les Jésuites renvoyés en France. — Fin de la mission en Acadie.

Les écrivains sont loin de s'entendre sur les limites précises de l'Acadie au XVIIe siècle. D'après l'historien de l'*Acadie française*, ce nom a été donné alternativement et simultanément quelquefois, à la presqu'île qui sépare le golfe Saint-Laurent de la baie de Fundy ou baie Française, et au pays compris entre le fleuve Saint-Laurent au nord, le golfe du même nom à l'ouest, l'Océan atlantique au midi, depuis le cap de Canseau jusqu'à la rivière de Penobscot, à l'est enfin une ligne droite partant de l'em-

bouchure de cette rivière pour aboutir à Québec ou à Montréal[1].

Les limites de l'Acadie n'ayant jamais été déterminées d'une manière précise, bien que l'opinion commune ne donne ce nom qu'à la péninsule, elles ne cessèrent d'être la cause de vives dissensions entre la France et l'Angleterre ; même après la paix d'Utrecht, elles furent entre les deux puissances rivales l'objet de longues et laborieuses négociations, qui aboutirent finalement à la guerre et à la conquête du Canada par les Anglais[2].

1. *Histoire de l'Acadie française*, par M. Moreau, ch. 1er, p. 1. — D'après Denys, autrefois gouverneur dans ces parages, « le pays était alors divisé en 4 provinces : a) celle des *Etchemins* ou *Malécites*, commençant à la rivière Pentagouet et s'étendant jusqu'à la rivière Saint-Jean : c'était une partie de la côte de Norembègue ; b) celle de la baie Française : elle se limitait aux côtes de la péninsule acadienne, depuis la baie de Fundy jusqu'au cap Fourchu (Yarmouth), et était occupée par les Micmacs ou Souriquois ; c) celle de l'Acadie proprement dite depuis le cap de Sable jusqu'au détroit de Canseau ; d) celle du Saint-Laurent, entre Canseau et Honguedo ou le cap Forillon. Denys devint gouverneur de cette dernière province. » (*Samuel Champlain*, par N. E. Dionne, t. I, p. 82) ; — L'abbé Ferland prétend (*Cours d'histoire du Canada*, p. 65) que « d'après l'opinion la plus générale le nom d'*Acadie s*'appliquait à la péninsule de la Nouvelle-Ecosse. » C'est aussi l'avis du P. de Charlevoix, t. I, p. 112 : « L'Acadie, selon tous les auteurs qui se sont exprimés exactement, est une péninsule de forme triangulaire, qui borne l'Amérique au sud-est. Jean de Laët le dit expressément au ch. IVe de sa description de l'Inde occidentale. Tous les historiens et les géographes parlent de même, si l'on en excepte MM. de Champlain et Denys qui donnent à l'Acadie des bornes beaucoup plus étroites. Le premier, au ch. VIIIe de ses voyages, ne donne le nom d'Acadie qu'à la côte méridionale de la presqu'île, et M. Denys, qui a lontems demeuré dans ce pays-là, qui nous en a donné une description très exacte, qui en a possédé en propre et gouverné au nom du Roy la côte orientale, est du même sentiment. »

2. *Histoire de l'Acadie française*, pp. 1 et 2 ; — *Samuel Champlain*, par N. E. Dionne, pp. 82 et 83. — Il est dit dans le traité d'Utrecht que le roi très-chrétien cède à la reine d'Angleterre « l'Acadie ou

Au début du XVIIe siècle, époque où commence cette histoire, les côtes de l'Acadie, le golfe Saint-Laurent et le fleuve, de son embouchure à l'île de Montréal, n'étaient pas inconnus des Européens. Des pêcheurs et des négociants français, Basques, Bretons et Normands pour la plupart, fréquentaient depuis longtemps le grand banc de Terre-Neuve, les îles et les côtes voisines ; seulement, afin d'éviter ou de retarder la concurrence, ils gardaient le secret de leurs itinéraires et parlaient peu de ces régions lointaines, où ils s'étaient attribué le monopole du commerce[1]. Ce commerce était celui de la morue et de la baleine. Ils y joignirent dans la suite la traite des peaux et des fourrures avec les sauvages, commerce bien plus lucratif que celui de la pêche; ils achetaient à vil prix les pelleteries et les vendaient fort cher sur les marchés d'Europe.

Ces pêcheurs et ces marchands obéissaient presque tous, sinon tous, à un esprit exclusivement mercantile.

Sous François Ier, un esprit nouveau pousse quelques voyageurs loin de leur pays natal sur les plages transatlantiques : « ils veulent étendre par des découvertes géographiques l'action extérieure de la France, et augmenter le nombre des fidèles en convertissant des peuplades idolâtres[2]. »

Nouvelle-Ecosse conformément à ses anciennes limites, comme aussi la ville de Port-Royal, ou Annapolis royale avec sa banlieue. » Le P. de Charlevoix fait sur ces paroles du traité d'Utrecht ces réflexions très judicieuses : « Ne dirait-on pas qu'on a eu ici en vue la façon de penser de nos deux plus anciens auteurs sur l'Acadie (Champlain et Denys)? Car, puisque ce traité ajoute le Port-Royal à l'Acadie ou Nouvelle-Ecosse, il s'ensuit, ce semble, qu'elle ne comprenait pas toute la presqu'île sous le nom d'Acadie propre ou de Nouvelle-Ecosse. »

1. *Les découvreurs français* du XIVe au XVIe siècle, par Paul Gaffarel, pp. 130 et 165.

2. *Les découvreurs français*, p. 163.

Du nombre de ces voyageurs est le Malouin Jacques Cartier, intrépide marin et découvreur passionné, duquel il a été écrit avec raison : « on dirait un fervent missionnaire qui ne recherche et n'espère que la conquête des âmes[1]. »

François Ier approuve et favorise ce zèle religieux ; il ne se montre pas seulement le protecteur du commerce français, le défenseur des patriotes entreprenants qui rêvent de fonder une nouvelle France au delà des mers, il veut encore, et il le déclare hautement dans ses lettres patentes et commissions, être le propagateur du christianisme dans l'Amérique du Nord[2]. Cette ambition du monarque très-chrétien passera aux rois de France, ses successeurs, qui tous se feront gloire d'associer leurs intérêts politiques à leurs devoirs de fils aînés de l'Eglise.

Protégé et encouragé par François Ier, Jacques Cartier entreprend plusieurs voyages dans l'Amérique du Nord, et ces divers voyages le conduisent à des découvertes de plus en plus intéressantes. Sans entrer dans des détails en dehors de notre sujet, il pénètre dans le golfe Saint-Laurent, il s'arrête à la baie des Chaleurs, il reconnaît une partie des côtes de Terreneuve et des îles environnantes, il donne à l'île d'Anticosti le nom de l'Assomption, il longe le Labrador et l'Acadie, il entre dans le Saint-Laurent et le remonte jusqu'au village d'Hochelaga dans l'île de Montréal et de là jusqu'aux rapides de Lachine ; il passe l'hiver de 1535-1536 à Stadaconé sur la rivière Sainte-Croix, aujourd'hui Saint-Charles, près de Québec, et l'hiver de 1541-1542 à Charlesbourg-royal, probablement à l'entrée de la rivière du Cap rouge[3]. Dans ces excursions, il étudie le pays, il

1. *Les découvreurs français*, p. 163.

2. *Documents inédits* sur Jacques Cartier, par Alfred Ramé, p. 12 : Lettres patentes du Roi à J. Cartier, 17 octobre 1540. — *Histoire de la Colonie française*, par l'abbé Faillon, t. I, pp. 40 et suiv.

3. *Histoire de la Colonie française*, p. 46.

se renseigne sur les habitants, il sème parmi les sauvages les premiers germes de la foi catholique ; enfin, à plusieurs reprises, pour faire profession de bon Français et de bon chrétien, il prend possession au nom de la France des pays qu'il a visités, en faisant élever sur ces parages une croix très haute en bois, surmontée des armes de François Ier[1].

Depuis la mort de Jacques Cartier[2], les relations se continuent entre la France et le Canada. Les négociants fréquentent surtout le golfe et le fleuve Saint-Laurent ; et les historiens font remarquer avec raison que la traite, bien plus lucrative et moins pénible que la pêche, est aussi plus appréciée ; les pêcheurs se métamorphosent en marchands, l'exploitation des fourrures est en vogue, et c'est à Tadoussac que se tient le marché régulateur de cet important commerce. Là, les Européens échangent leurs marchan-

1. Premier, second et troisième voyage de Jacques Cartier, *passim*. Voir dans les « Notes pour servir à l'histoire, à la bibliographie et à la cartographie de la Nouvelle-France, par H. Harisse », ce qui est dit sur les relations de ces trois voyages, pp. 1-6, 10 et 11. — Notons ici que les voyageurs avaient alors l'habitude de prendre possession au nom de leur pays, par un symbole matériel, des terres qu'ils avaient découvertes. J. Cartier ne manque pas à cet usage. Ainsi nous lisons dans son premier voyage, ch. XX, qu'au mois de juillet 1534 il fit élever sur le rivage une croix haute de trente pieds, au milieu de laquelle était un écusson avec trois fleurs de lis. Au dessus de l'écusson on avait taillé dans le bois cette inscription : *Vive le roi de France* ! On voit dans la relation du second voyage que le 3 mai 1536, jour de l'*Invention de la Sainte-Croix*, il fit élever à Stadaconé une croix de trente-cinq pieds de haut. Sur la traverse était un écusson en bosse aux armes de France avec cette inscription : *Franciscus primus, Dei gratia Francorum rex, regnat.*

2. Arrivée en 1557. Paul Gaffarel dit dans les *Les découvreurs français*, p. 273 : « On ignorait jusqu'à ces derniers temps la date précise de la mort de J. Cartier. M. Joüon des Longrais l'a retrouvée en marge d'un des registres du greffe de Saint-Malo, juxtaposée à un insignifiant narré de procédure : *Ce dict mercredi (1er septembre 1557) au matin environ cinq heures deceda Jacques Cartier.* »

dises, fers de flèche, épées, haches, couteaux, chaudières, contre les peaux de castors, de renards, de loutres, de martres et de blaireaux[1].

La Cour de France, qui n'a encore aucun principe arrêté en matière de colonisation, favorise tantôt le monopole, tantôt la libre concurrence[2]; elle est à la merci des quémandeurs et des intrigants, distribuant ou retirant ses faveurs suivant les intérêts de la politique et du commerce, pour récompenser aussi de grands services et des dévouements généreux. Les privilèges de la traite sont également accordés aux amis et aux associés de puissants seigneurs.

C'est l'exploitation des pelleteries qui est le plus vivement recherchée, parce qu'elle est la source de revenus considérables. Toutefois jusqu'à la fin du XVIe siècle, il n'existe aucune organisation sérieuse de compagnies marchandes, aucun essai de colonisation de quelque importance.

En 1603, un gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, Pierre du Guast, sieur de Monts[3], gouverneur de Pons, dans le Languedoc, entreprend de fonder une colonie française sur les terres de l'Acadie. De Monts avait visité les rives du Saint-Laurent, en compagnie de Jean Chauvin, d'Honfleur, capitaine de vaisseau, et d'un riche négociant, François Pontgravé[4]. Il n'était guère monté plus haut que Tadoussac, où Chauvin trafiquait avec les sauvages, et ce qu'il avait vu de ce pays lui semblait peu favorable à l'agriculture, outre que l'hiver y était fort long et le froid

1. *Les découvreurs français*, p. 277.

2. *Ibid.*, p. 281.

3. Pierre du Guast, *du Gua*, ou, d'après l'abbé Faillon (*Histoire de la Colonie française*, p. 73), Dugas, sieur de Monts, était né en Saintonge, d'une famille italienne (*Poutrincourt en Acadie*, par B. Sulte, *Mémoires* S. R. Canada, section I, 1884).

4. *Œuvres de Champlain*, 2e édit., t, V, l. I, ch. VI, p. 42.

excessif. L'Acadie l'attirait davantage : climat plus agréable, terres riches et fertiles, ports excellents, côtes abondantes en poissons de toutes sortes[1].

Il offrit donc à Henri IV, dont il avait toujours été le serviteur dévoué et aimé, de faire dans ce pays un établissement solide, et, comme dédommagement de ses dépenses, il demanda avec le titre de lieutenant général, d'abord le droit de distribuer des terres, de donner des charges et de faire la paix et la guerre, puis le privilège du monopole des pelleteries pendant dix ans. Le roi agréa sa demande par lettres patentes datées de Fontainebleau le 8 novembre 1603. La commission accordait même une diminution des droits d'entrée en France sur les marchandises que de Monts et ses associés apporteraient des régions relevant de son autorité, lesquelles s'étendaient du 40e au 46e degré de latitude-nord[2].

Toutefois, fidèle à la tradition catholique des rois, ses prédécesseurs, Henri IV met une condition essentielle aux privilèges accordés à son lieutenant général, celle « d'appeler les sauvages, de les faire instruire, provoquer et émouvoir à la connaissance de Dieu et à la lumière de la foi et religion chrétienne[3] ».

La pensée fondamentale de François Ier sur la colonisation,

1. *Histoire de la Colonie française*, t, I, p. 85; — *Samuel Champlain*, par N. E. Dionne, p. 76; — *Œuvres de Champlain*, *loc. cit.*; — *Cours d'histoire du Canada*, par l'abbé Ferland, t. I, p. 66.

2. *Histoire de la Nouvelle-France*, par Marc Lescarbot, t. IV, ch. I : « Commission du roy au sieur de Monts pour l'habitation ès terres de la Cadie, Canada et autres endroits en la Nouvelle France, pp. 432-440; — Deffenses du roy à tous ses sujets autres que le sieur de Monts et ses associez, de traffiquer de pelleteries et autres choses avec les sauvages de l'étendüe du pouvoir par luy donné audit sieur de Monts et ses associez, sur grandes peines; — Déclaration du roy, pp. 439, 447. »

3. *Ibid.*, p. 434.

à savoir la propagation de l'évangile, subsistait toujours. Si les rois de France et les navigateurs étaient mus par la considération des avantages temporels que leur offrait la possession du Canada, si les premiers y trouvaient l'accroissement de leur puissance, les seconds l'honneur des découvertes et les profits de la traite, il faut reconnaître aussi que l'œuvre d'évangélisation restait inséparable de la colonisation, soit comme raison déterminante, soit comme condition essentielle[1]. Les expressions employées dans la commission de de Monts en sont une preuve évidente.

Cette commission souleva la plus vive opposition. Sully protesta avec énergie[2], le parlement de Rouen refusa d'enregistrer les lettres patentes[3], les marchands témoignèrent très haut leur mécontentement. Henri IV, qui n'était pas d'humeur à céder, passa outre et brisa même la résistance du Parlement.

Les catholiques se mirent eux aussi du côté des mécontents, en voyant l'œuvre d'une colonisation essentiellement catholique confiée au lieutenant général de Monts. Celui-ci était, en effet, calviniste. Il possédait sans doute de belles qualités : il ne manquait pas de talent, ni d'expérience, ni d'initiative, ni d'esprit pratique ; et, d'après la commission, il avait accompli aux rives canadiennes *diverses navigations, voyages et fréquentations*. Mais ce protestant devait, en

1. *Le Correspondant*, année 1854, p. 348.

2. *Oeconomies royales*, Paris, 1664, t. II, ch. I : « Nous joindrons à ces faits quelques autres choses du dehors royaume, comme la navigation du sieur de Monts pour aller faire des peuplades en Canada, *dutout contraire à nostre advis.* »

3. Dans les « Notes pour servir à l'histoire de la Nouvelle-France » on trouve, p. 280 et suiv., la réponse de Henri IV (17 janvier 1604) aux remontrances du Parlement de Rouen, et sa missive (25 janvier 1604) expédiée après la visite que lui fit à Paris l'avocat-général Duviquet, au nom du Parlement.

vertu des lettres patentes, « provoquer et émouvoir les sauvages à la lumière de la foi et religion chrétienne, les établir et maintenir en l'exercice et profession d'icelle. » N'y avait-il pas là une singulière anomalie, un danger pour le succès de l'entreprise? Catholiques et protestants seraient-ils maintenus sur le pied d'égalité? De plus, en même temps que la commission ordonnait à de Monts d'élever les sauvages dans l'Église catholique, apostolique et romaine, elle accordait aux français de la religion réformée, qui s'établiraient dans le Nouveau-Monde, la liberté d'y professer leur culte comme en France. Quel triste exemple pour les indigènes, au début d'une colonisation, dont le caractère était particulièrement évangélisateur[1]!

Muni des lettres patentes du roi, de Monts, qui ne peut à lui seul supporter les frais de l'établissement projeté, fait société avec des marchands de Rouen, de La Rochelle[2], de Saint-Malo et d'autres lieux. Il fait publier dans tous les ports et hâvres de France les défenses royales portées contre les trafiquants de fourrures; il arme quatre vaisseaux, il embarque cent vingt artisans, et, le 7 avril 1604, il fait voile vers l'Acadie[3].

Il avait pris à son bord le baron de Poutrincourt, Samuel

1. Commission du roi au sieur de Monts... (*Hist. de la Nouvelle-France*, p. 432); — *Samuel Champlain*, par N. E. Dionne, pp. 78 et 79; — *Histoire générale de la Nouvelle-France*, par le P. de Charlevoix, t. I, p. 112; — Réponse de Henri IV (17 janvier 1604) au Parlement de Rouen, dans les « Notes pour servir à l'histoire de la Nouvelle-France », pp. 280 et 281.

2. « C'est la première fois que nous voyons cette ville figurer dans les arrangements concernant le Canada. Il n'en est pas moins vrai que, depuis très longtemps déjà, ses armateurs envoyaient sur les côtes de l'Acadie et au golfe Saint-Laurent des navires qui faisaient la pêche et la traite » (*Poutrincourt en Acadie*, par B. Sulte).

3. *Samuel Champlain*, par N. E. Dionne, pp. 83-85.

Champlain, Nicolas Aubry[1], prêtre; Louis Hébert, apothicaire; un ministre protestant, des catholiques et des calvinistes. Singulière composition, qui n'était pas du goût de Champlain! « Il se trouve, dit-il dans ses *Voyages*, quelque chose à redire dans cette entreprise, qui est en ce que deux religions contraires ne font jamais un grand fruit pour la gloire de Dieu parmy les infidèles que l'on veut convertir. J'ai vu le ministre et nostre curé s'entrebattre à coups de poing sur le différend de la religion[2]. Je ne sçay pas qui estait le plus vaillant et qui donnait le meilleur coup, mais je sçay très-bien que le ministre se plaignait quelquefois au sieur de Mons d'avoir esté battu, et vuidaient en ceste façon les points de controverse. Je vous laisse à penser si cela estait beau à voir; les sauvages estaient tantôt d'un costé, tantôt de l'autre, et les Français meslés selon leur diverse croyance, disaient pis que pendre de l'une et de l'autre religion, quoique le sieur de Mons y apportât la

1. MM. Dionne, B. Sulte et d'autres historiens prétendent qu'il y avait plusieurs prêtres. Dionne, p. 83, dit : « quelques prêtres catholiques; » B. Sulte (*loc. cit.*) : « deux prêtres catholiques; » Champlain, t. V, ch. VIII, p. 50 : « prestres et ministres, » et pp. 164-165 : « un de nos prêtres appelé messire Aubry; » Ferland, p. 67 : « de prêtres. » L'abbé Faillon, t. I, p. 81, ne parle que d'*un* prêtre catholique; M. Moreau ne nomme que l'abbé Aubry, pp. 23 et 24. — Il est probable que l'abbé Aubry était sur le navire commandé par de Monts, et qu'un autre prêtre, dont on ne dit pas le nom, était monté sur le vaisseau commandé par Pontgravé.

2. Ce curé ne serait pas l'abbé Aubry, mais un autre prêtre dont aucun historien ne dit le nom. Voici, en effet, ce que dit B. Sulte (*Poutrincourt en Acadie*, p. 32) : « Nicolas Aubry, de Paris, est le même qui s'égara dix-sept jours dans les forêts et dont Champlain (*Œuvres de Champlain*, 2e édit., l. III, ch. IX, p. 164) et Lescarbot (l. IV, ch. III, p. 463) nous ont raconté les aventures. Il vivait encore en France en 1612, et désirait reprendre ses voyages. L'autre prêtre et le ministre moururent dans l'hiver de 1605-1606; on les enterra ensemble, bien qu'ils se fussent disputés vaillamment en plus d'une rencontre et même combattus à coups de poings sur le fait de la religion. »

paix le plus qu'il pouvait. Ces insolences estaient véritablement un moyen à l'infidèle de le rendre encore plus endurcy en son infidélité[1]. »

Nous avons nommé, comme faisant partie de l'expédition, deux hommes, que nous devons faire connaître, parce qu'ils doivent jouer bientôt un rôle important : le baron de Poutrincourt et Samuel Champlain.

Jean de Biencourt, baron de Poutrincourt, gentilhomme picard, brave chevalier, avait porté les armes contre Henri IV, dans les rangs des catholiques, pendant les guerres de la Ligue. Lescarbot raconte que « le roy le tenant en personne assiégé dans le château de Beaumont, lui voulut donner le comté dudit lieu pour se rendre à son service ». Poutrincourt refusa ; mais, quand le roi eut abjuré, il servit loyalement ce prince et le suivit sur les champs de bataille, où il amassa plus d'honneur que de fortune. En 1603, il vivait retiré avec sa femme, Jeanne de Salazar, et ses enfants, dans sa baronnie de Saint-Just en Champagne, luttant péniblement contre les difficultés d'une situation embarrassée, et s'efforçant d'améliorer les cultures et les produits de son petit domaine. C'est là que de Monts, son ancien compagnon d'armes, vint le chercher[2]. Il connaissait

1. *Les voyages de Champlain*, 1re partie, l. I, ch. VIII, seconde édit. Québec, 1870, p. 53. — Le P. Sagard, récollet (*Histoire du Canada*, 1636, p. 9), donne ce détail peu édifiant au sujet du prêtre et du ministre : « En ces commencements, où les Français furent vers l'Acadie, il arriva qu'un prêtre et qu'un ministre moururent presque en même temps. Les matelots qui les enterrèrent, les mirent tous deux, par une dérision impie, dans une même fosse, pour voir si, après leur mort, ils demeureraient en paix, puisque durant leur vie ils n'avaient pu s'accorder ensemble ; et toute cette scène funèbre se tourna en risée bouffonne. »

2. *Archives curieuses de l'histoire de France*, 1re série, t. XV, p. 379 ; — *Poutrincourt en Acadie*, p. 33 ; — *Samuel Champlain*, par

son courage, son intelligence et son activité; il ne doutait pas que l'idée d'un voyage au Canada et d'un établissement agricole sur ces terres lointaines, très fertiles et encore vierges, ne sourit à son âme ardente. Celui-ci accueillit, en effet, avec enthousiasme le projet de son vieil ami; toutefois, avant de s'engager définitivement, il voulut se rendre compte par lui-même de l'état du pays et ne faire qu'un voyage d'essai.

Samuel Champlain[1], qui deviendra le fondateur de Québec et le *Père* de la Nouvelle-France, s'était déjà fait un nom à cette époque. Né vers 1567[2], à Brouage, en Saintonge, fils de pêcheurs, sans fortune, de grand mérite et fervent catholique, il servit d'abord dans les armées du

N. E. Dionne, pp. 83 et suiv.; — *Une colonie féodale*, par Rameau de Saint-Père, t. I. ch. II; — *Marc Lescarbot*, l. IV, ch. II; — *Histoire de l'Acadie française*, par M. Moreau, p. 15.

1. Samuel Champlain s'appelle lui-même *Samuel Champlain, de Brouage*, et *le sieur de Champlain* (1603), *sieur de Champlain, Xaintongeois, capitaine pour le roy en la marine* (1613). — Il signe *Samuel de Champlain* sa dédicace au prince de Condé du *quatriesme voyage du sieur de Champlain*, en 1613. — Lescarbot écrit *Champlein*. — Le P. Creuxius (du Creux) traduit *Camplenius*, d'où en français *Champlein*. Nous l'appellerons, puisqu'on a l'embarras du choix, *Samuel Champlain*. — L'abbé Faillon, qui ne manque jamais l'occasion de diminuer Champlain dans son histoire de la *Colonie française*, s'étonne qu'on l'ait appelé *Samuel*, nom cher alors aux protestants, et il insinue qu'il est né dans le protestantisme. L'abbé Laverdière (*Notice biographique de Champlain*, p. XI, note 2) et N. E. Dionne (*Samuel Champlain*, t. I, p. 6) traitent, comme elle le mérite, cette insinuation gratuite et fort déplacée.

2. On a dit que Champlain était né vers 1570; mais son portrait gravé par Moncornet fixe l'année en 1567 (*Revue de Saintonge et d'Aunis*, XIIIe volume, 4e livraison, p. 248). La *Biographie Saintongeoise* s'en tient à ce millésime; et l'abbé Laverdière (*Notice biographique*, pp. IX, X, XI) adopte cette date, quoique timidement. D'autres, comme M. Dionne (*Samuel Champlain*, p. 4), font naître Samuel Champlain vers 1670.

maréchal d'Aumont, de François d'Epinay Saint-Luc et de Charles de Cossé-Brissac. Après le traité de Vervins, il s'embarque sur le *Saint-Julien*, excellent voilier appartenant au capitaine Provençal, son oncle ; il visite les Antilles, les îles Vierges, Porto-Rico, Saint-Domingue, Cuba, Saint-Jean-d'Ulloa, Mexico ; de Porto-Bello, il se rend à Panama en traversant l'isthme et émet l'idée d'un canal de jonction entre ces deux villes. Enfin, au commencement de mars 1601, il revient des Indes occidentales et de la Nouvelle-Espagne, après avoir beaucoup examiné, réfléchi, comparé. C'était un observateur judicieux, et deux ans avaient suffi pour en faire un marin de premier ordre[1].

A son retour, il adresse au roi un rapport détaillé sur ses observations et ses vues personnelles ; il n'y cache pas son regret de voir les Espagnols et les Portugais s'emparer au delà de l'Océan des meilleures terres ; il souhaite que sa patrie arbore, elle aussi, son drapeau dans de nouvelles régions[2].

Ce rapport ne pouvait manquer de plaire au prince, grand appréciateur du talent, qui désirait si vivement la prospérité et l'agrandissement de la France. Il nomme Champlain son géographe, et lui assigne une pension sur sa maigre cassette ; il pense même, dit-on, à le retenir à la cour[3].

1. *Œuvres de Champlain*, Voyage aux Indes occidentales ; — Laverdière, *Notice biographique de Champlain* ; — N. E. Dionne, *Jeunesse de Champlain*, ch. I ; — *Revue de Saintonge et d'Aunis*, XIIIe vol., pp. 251 et 252 ; — *Faillon*, t. I, pp. 76-78.

Champlain ne fut pas le premier à émettre l'idée d'un canal de jonction entre les deux Océans. En 1551, Lopez de Gomara, auteur d'une histoire des Indes, faite, dit M. de Humbold, avec autant de soin que d'érudition, proposait la réunion des deux Océans par des canaux en trois points, etc. L'idée resta à l'état chimérique. Champlain eut l'honneur de la faire revivre dans son *Récit de voyage aux Indes*.

2. *Ibid.*

3. *Ibid.*

Mais la cour n'allait pas au navigateur ; il avait tellement pris goût à la mer, qu'il se trouvait mal à l'aise au milieu des pompes et des cérémonies de Paris et de Versailles ; il rêvait voyages lointains et découvertes, et n'attendait que l'occasion de recommencer sa vie de marin. Cette occasion se présenta en 1603, plutôt qu'il ne l'espérait.

Le commandeur Aymar de Chastes, gouverneur de Dieppe, homme d'honneur et de foi, désirait finir ses jours dans l'accomplissement d'une belle œuvre. Aussi, *bien qu'il eust la teste chargée d'autant de cheveux gris que d'années, il résolut de se porter en personne à la Nouvelle-France*, pour y fonder un établissement colonial[1]. Il organisa dans ce but une société commerciale. Tout étant prêt pour l'exécution de son projet, mais avant de se mettre en route avec ses associés et ses colons, il pria Champlain d'aller en éclaireur au Canada, en compagnie de Pontgravé, un des principaux membres de la Société[2].

Le 15 avril 1603, Champlain part d'Honfleur ; il arrive le 24 mai à Tadoussac, il remonte le Saint-Laurent jusqu'au saut Saint-Louis, et, au mois de septembre, il est de retour en France, porteur d'une ample moisson de faits et d'observations[3].

Pendant son voyage d'exploration, la Société du commandeur de Chastes avait éprouvé une perte irréparable par la mort inattendue de son fondateur, et le calviniste de Monts se présenta pour recueillir la succession de ce grand chrétien[4]. Elle lui échut, en effet, comme nous l'avons vu,

1. *Œuvres de Champlain*, 2e édit., t. V, l. I, ch. VII ; — *Champlain*, par N. E. Dionne, ch. III, p. 46 : *Voyage de 1603*.
2. *Ibid*
3. *Ibid*.
4. *Ibid*.

au mois de novembre de la même année ; et l'année suivante, il arrivait avec Champlain et Poutrincourt à la presqu'île acadienne, dans un petit port situé entre La Hève et le cap de Sable. Un capitaine normand nommé Rossignol, y faisait la traite avec les sauvages. De Monts, usant des pouvoirs que lui confère sa commission, confisque le navire ; et, en mémoire de ce premier acte de sa juridiction, il donne au port le nom du capitaine ; c'est aujourd'hui Liverpool. Il prend ensuite la direction du sud, en cotoyant le rivage... ; il double le cap de Sable, pénètre dans la baie de Fundy ou baie Française, et, après avoir reconnu à l'ouest, la baie des Mines, au nord, l'embouchure de la rivière Saint-Jean, il parvient, en suivant la rive septentrionale de la baie Française, à l'île de Sainte-Croix, où il débarque ses hommes, son matériel de guerre et ses vivres[1].

L'hiver approchait à grands pas. De Monts hâte les travaux d'installation et s'établit définitivement dans la baie de Passamaquoddy.

Le sol de l'île de Sainte-Croix est assez fertile ; mais l'île très petite, d'une demi-lieue de tour environ, manque d'eau douce. On ne pouvait faire un plus mauvais choix : trente-six hommes y périrent du scorbut ou *mal de Terre*[2].

Il se trouvait, au contraire, sur la côte opposée, un magni-

1. *Œuvres de Champlain*, t. III, l. I, ch. II ; — *Champlain*, par N. E. Dionne, ch. IV : *Voyage en Acadie*, pp. 76 et suiv. ; — *Histoire de la Nouvelle-France*, par le P. de Charlevoix, pp. 115 et suiv. ; — *Histoire de l'Acadie française*, par M. Moreau, pp. 16-19.

2. *Ibid.* — V. surtout, dans *Samuel Champlain*, le ch. V (Habitation à l'île de Sainte-Croix) et le ch. VI (Le scorbut ou mal de Terre). — Champlain a laissé une carte de l'île de Sainte-Croix avec un plan détaillé des logements que de Monts y construisit. Il dit (ch. VIII) que le *terroir d'alentour était très bon*, la *température douce* ; Marc Lescarbot (ch. V, p. 469) dit également que la *terre était très bonne et heureusement abondante*. M. Dionne prétend au contraire que le sol de cette île est peu fertile (p. 98).

fique bassin, de deux lieues de long sur une de large, séparé de la baie Française par une passe d'environ cent cinquante pieds de largeur. Champlain l'avait nommé Port-Royal[1]. On ne pouvait trouver un site plus ravissant, un port plus commode et plus sûr, un endroit plus favorable à un établissement agricole. Abrité au nord d'une chaîne de montagnes boisées, le bassin était en partie entouré de vastes prairies et de terres fertiles ; d'agréables coteaux s'échelonnaient au sud et venaient expirer au bord de l'eau. Trois rivières se déversaient dans la baie, l'Equille, l'Hébert et La Roche. « La nature, dit Charlevoix, n'a presque rien épargné pour en faire un des plus beaux ports du monde[2]. »

Au commencement du printemps de 1605, de Monts quitte la nécropole de Sainte-Croix, et vient s'installer dans ce délicieux séjour. On se met aussitôt à déblayer le terrain, à construire, à défricher. Chacun est à l'ouvrage, les travaux sont poussés avec activité; les courages, un moment affaiblis par les pertes cruelles éprouvées à Sainte-Croix, renaissent à l'espérance, l'avenir de la colonie rayonne déjà sous un beau ciel[3], lorsqu'une fâcheuse nouvelle est apportée à Port-Royal : une campagne très vive est menée contre le lieutenant général à la Cour. Sa présence à Paris

1. « Quoi qu'en dise Lescarbot, ce fut Champlain, et non de Monts, qui baptisa Port-Royal. Champlain est très particulier à ce sujet, et quand il dit *j'ai nommé*, il ne peut pas être question d'un autre. Lorsque de Monts donne à la *baie Française* le nom qu'elle a malheureusement perdu, Champlain n'hésite pas à lui en attribuer le mérite » (Note de N. E. Dionne, p. 90, dans *Samuel Champlain*). Charlevoix, t. I, p. 116, dit à tort que Port-Royal doit son nom à de Monts.

2. *Histoire de la Nouvelle-France*, t. I, pp. 116 et 117 ; — *Voyages du sieur de Champlain*, l. I, ch. X; — *Marc Lescarbot*, ch. III, p. 454.

3. *Marc Lescarbot*, l. IV, ch. VIII, pp. 501 et suiv. ; — *Champlain*, l. I, ch. X, p. 224, et t. V, p. 708.

peut encore prévenir, dit-on, le coup terrible qui menace son œuvre naissante ; mais il n'y a pas un instant à perdre.

De Monts s'aperçoit vite, en arrivant à Paris, que le mal est plus profond qu'il ne le supposait. Les marchands et pêcheurs, basques, normands et bretons, avaient représenté à la Cour le tort immense que leur faisait le monopole exclusif accordé à de Monts et à sa Société par les *défenses royales* du 18 décembre ; ils s'étaient plaints des rigueurs exercées par les navires de la Société contre les bâtiments faisant la traite en cachette ; ils avaient fait valoir les pertes énormes, résultant du privilège, pour les douanes françaises ; enfin ils avaient soulevé les plus graves critiques contre l'administration du gouverneur, qui s'était si défavorablement installé à Sainte-Croix et n'avait encore rien fait pour la conversion des sauvages[1].

En conséquence, ils demandaient la révocation des *défenses royales* du 18 décembre.

Cette révocation était la ruine de la Société, et par le fait même de l'entreprise. De Monts défendit ses intérêts auprès du roi, mais le roi ne lui était plus aussi favorable : les jaloux, les envieux et les intrigants avaient grandement affaibli, sinon ruiné, le crédit du lieutenant général.

Si la partie n'était pas perdue, elle était gravement compromise ; il importait de ne pas la quitter. De Monts se fixe à Paris jusqu'à nouvel ordre.

Le baron de Poutrincourt l'avait précédé en France[2], et, depuis près d'un an, il était dans sa propriété de Saint-Just, mettant ordre à ses affaires avant de repartir pour le Canada. De Monts lui envoie un exprès pour le prier de venir le voir. Il lui expose la situation dans toute sa désolante tris-

1. *Œuvres de Champlain*, 2e édit., t. V, ch. VIII.
2. *Champlain*, *ibid.*

tesse, puis il ajoute : Ma présence est nécessaire ici, et cependant je ne puis laisser la colonie sans direction pendant mon absence[1]. Je vous confie, à vous, mon ami, comme au plus digne, le gouvernement de tout le territoire canadien. La transmission de son autorité ne comportait pas la cession du droit de propriété que la commission du 8 novembre 1603 lui avait accordé sur l'Acadie ; toutefois, il attribua en fief au baron de Poutrincourt la baie de Port-Royal et le pays environnant.

Sage, habile, infatigable, d'une grande expérience[2], le nouveau lieutenant général, seigneur de Port-Royal, avait, semble-t-il, les qualités requises pour la colonisation de l'Acadie : en outre, il professait la religion catholique. Il s'embarqua, à La Rochelle, le 16 mai 1606, sur *Le Jonas*, et le 26 juillet il entrait dans sa Seigneurie.

« Parmi ceux qui arrivaient avec lui, on remarquait un avocat du Parlement de Paris, Marc Lescarbot, touriste amateur, qui avait voulu visiter ces contrées nouvelles et assister à la fondation d'une colonie[3]. »

Né à Vervins vers 1580[4], il était jeune encore, et, à le juger par ses écrits, il avait jusque là cultivé avec plus de soin et d'amour la poésie, les lettres et l'histoire que la jurisprudence. Esprit plein de ressources, caustique, gaulois, doué d'un grand sens, il fut utile à la colonie autant par la gaieté de son naturel et son entrain que par son jugement et son savoir-faire.

1. Avant de quitter Port-Royal, de Monts avait confié provisoirement le commandement de la colonie à Pontgravé. (*Champlain* et *Lescarbot, ibid.*)

2. *Histoire et description de la Nouvelle-France*, t. I, p. 119.

3. *Une Colonie féodale*, t. I, p. 26.

4. M. Moreau donne cette date, p. 28. — Quelques biographes font naître M. Lescarbot vers 1590, ce qui n'est pas possible ; Lescarbot n'aurait eu en 1606 que 16 ans ! D'autres, comme l'auteur de *Poutrincourt en Acadie* (p. 34), prétendent qu'il naquit vers 1570.

Poutrincourt le connaissait depuis des années. Il lui parla de son projet et le détermina à le suivre. Lescarbot[1] fut son plus aimable et son plus industrieux collaborateur, puis son historien, pour ne pas dire son panégyriste[2].

A peine débarqué, le lieutenant général imprime à tous les travaux une sage et féconde impulsion. Les cabanes, les magasins, les ateliers, le moulin s'élèvent à l'extrémité de

1. On lit, p. 272, dans *Samuel Champlain*, par N. E. Dionne : « Quoique Huguenot, Lescarbot n'était pas un mauvais élément de colonisation... Il n'aimait pas les Jésuites, comme tous ceux qui avaient embrassé le gallicanisme ou le protestantisme. » — L'auteur de l'*Histoire de la Colonie française* parle un peu différemment, pp. 91 et 92 : « Lescarbot, homme d'esprit, observateur judicieux quand il n'était pas égaré par la passion..., mais naturellement frondeur et indépendant, était *Huguenot de cœur*, quoique *catholique* de nom : ce qui devait le rendre plus dangereux pour les colons et les sauvages de Port-Royal, que ne l'eût été un ministre calviniste. Toutefois il savait dissimuler dans l'occasion ses vrais sentiments, et affecter le zèle d'un apôtre, pour servir la cause de Poutrincourt et de de Monts, qu'on accusait avec raison de négliger la conversion des sauvages. Au reste, il montrait assez, par la légèreté de ses procédés dans ces rencontres mêmes, qu'il se jouait de la religion catholique, sans avoir peut-être plus d'estime pour la secte de Calvin, quoiqu'il donnât toujours à celle-ci la préférence... Avant de quitter La Rochelle, il osa insulter aux évêques et aux prêtres et donner à l'entreprise commerciale (de Poutrincourt et de de Monts) l'air d'une œuvre sainte qui, au défaut du clergé, n'aurait eu pour motif, de la part de simples laïques, que la conversion des sauvages et la gloire de Dieu. » — Voir l'*Histoire de la Nouvelle-France*, par M. Lescarbot, ch. IX et X, pp. 508 et suiv. — Moreau fait de Lescarbot un *bon catholique* (p. 28).

2. « Rentré en France, il n'oublia ni Poutrincourt ni l'Acadie. Il devint le correspondant, le confident de l'un et l'infatigable défenseur de l'autre. C'est pour eux qu'il a mis au jour sinon le compendieux livre de l'*Histoire de la Nouvelle-France*, au moins les trois relations qui ont paru chez Millot, à Paris, en 1610 et en 1612. Le but avoué, évident, de ces opuscules était d'appeler l'attention et l'intérêt sur les travaux de Poutrincourt et de gagner à l'Acadie la faveur publique. Lescarbot ne tarit pas en éloges de la compagnie et du gouverneur. » (*M. Moreau*, p. 29.)

la baie ; les chemins se creusent, la terre se laboure et s'ensemence ; on chasse, on pêche. L'hiver arrive, et, avec lui, les longues heures du jour et de la veillée autour d'un grand feu. Les divertissements, les causeries et les jeux chassent l'ennui. Il n'y a pas de prêtre à Port-Royal : l'abbé Aubry est reparti pour la France l'année précédente. Lescarbot se fait catéchiste et prédicateur, même chansonnier. Bientôt, dans son *Histoire de la Nouvelle-France*, il racontera tout cela avec passablement de brio et de complaisance[1].

Le printemps de 1607 apparaît. La neige a fondu, les semences d'automne percent la terre, le travail des champs recommence, on récolte de la résine dans les bois et on la convertit en goudron. Tout semble promettre un avenir heureux pour la colonie. Grande est la joie de tous[2].

Mais voici qu'au mois de juin, on aperçoit au loin, vers l'entrée du port, un vaisseau français. C'est le premier qui entre dans la baie depuis près d'un an. Un jeune marin de Saint-Malo, Chevalier, le commandait. Tout le monde se réunit autour du rocher de débarquement pour serrer la main aux amis de France et entendre des nouvelles du pays.

La grande, la funeste nouvelle qu'apportait Chevalier, c'était la suppression du monopole et par suite la ruine de l'entreprise. Les profits de pelleteries et de pêcheries étant désormais réduits par la concurrence, les associés sont dans l'impossibilité de supporter les frais de ravitaillement de la colonie et de garder à leur charge les artisans et les laboureurs[3].

L'annulation des lettres patentes de 1603 n'était encore qu'une partie du désastre, Chevalier apprend au gouverneur

1. *M. Lescarbot*, ch. XV, XVI et XVII ; — *Champlain*, l. I, chap. XII-XVI.
2. *Ibid.*
3. *Ibid.*, ch. XVIII.

que les Hollandais, guidés par un transfuge, ont découvert, l'été précédent, la route du Saint-Laurent et rapporté une énorme quantité de fourrures. D'autres contrebandiers font le même trafic le long des côtes de l'Acadie[1].

Ces nouvelles sont un coup de foudre pour les gens de Port-Royal. Evidemment, il n'y avait plus qu'un parti à prendre : rentrer en France, au moment où l'entreprise commençait à offrir l'aspect le plus encourageant. De Monts se prononçait pour ce parti, tout en laissant les colons libres d'agir comme ils l'entendraient[2]. Ils n'avaient pas le choix des moyens : ils quittèrent tous Port-Royal le 30 juillet 1607.

Seul, le baron de Poutrincourt qui, en vertu d'une concession à lui faite par de Monts, possédait tout le domaine de Port-Royal, résolut bravement de poursuivre l'aventure et dit à ses compagnons : « Quand je devrais venir tout seul avec ma famille, je ne quitterai point la partie[3]. »

Il alla donc en France se ménager les moyens de continuer l'œuvre de colonisation de l'Acadie. La plupart des colons ne devaient plus revoir le *Nouveau-Monde*[4].

Poutrincourt aborda le 28 septembre à Roscoff, et, après un dernier adieu à ses compagnons, il se dirigea sur Paris. Là, il vit le Roi et lui rendit compte de tous les travaux exécutés à Port-Royal et des résultats obtenus[5]. Puis il

1. *M. Lescarbot*, chap. XVIII.
2. *Ibid.*
3. *Histoire de la Nouvelle-France*, par M. Lescarbot, p. 592.
4. *Poutrincourt en Acadie*, p. 33 : « Poutrincourt, l'abbé Aubry, Champlain, Pontgravé, Biencourt (fils de Poutrincourt), Champdoré, Lescarbot, Hébert, et *tout* ou partie de leurs hommes, s'embarquèrent pour la France. » L'abbé Aubry, d'après la plupart des historiens, était parti depuis longtemps pour la France.
5. « De Poutrincourt présenta à Henri IV (Lescarbot, ch. XVIII) du froment, du seigle, de l'avoine et de l'orge, produits de sa seigneurie de Port-Royal. Il lui offrit aussi cinq outardes, qu'on éleva dans les jardins de Fontainebleau. »

demanda et obtint l'autorisation de continuer à ses risques et périls l'entreprise commencée dans la Nouvelle-France et la confirmation de son titre de propriété sur la baie de Port-Royal et le pays environnant. Henri IV, cependant, lui signifia d'emmener avec lui des religieux de la Compagnie de Jésus, pour les employer à la conversion des sauvages, ajoutant que le trésor royal pourvoirait à la dépense des missionnaires[1].

Le P. Coton était depuis quelques années à la cour, où sa religieuse et aimable influence lui avait conquis une place considérable. Confesseur du Roi, il ne se *faisait rien* dans les conseils de la couronne *qu'il n'y fut appelé*. Henri IV le chargea d'écrire au R. P. Général, Claude Aquaviva, de choisir dans sa Compagnie deux hommes capables de mener à bien la périlleuse et sainte entreprise de la conversion des sauvages de l'Acadie. Il allouait pour les frais de la mission, une somme annuelle de deux mille livres[2].

1. Cui (Dno de Poutrincourt) rex quicquid optaverat concessit, simul illi significans velle se ut Religiosos è Nostra Societate delectos secum duceret, quorum nempe opera ad procurandam Barbarorum salutem uti vellet; nullo cæteroquin ipsi oneri futuros, cum necessarium illis commeatum e suo ærario suppeditaturus esset. (Monumenta Novæ Franciæ ab anno 1607 ad annum 1637. *Pars Posterior : de Variis Gallorum ac nominatim Religiosorum virorum in Novam Franciam Profectionibus ac præsertim de jactis fidei christianæ fundamentis.* Cap. II.)

Ce manuscrit du xviie siècle, conservé dans les archives de l'Ecole Sainte-Geneviève, 18, rue Lhomond, Paris, fournit un ensemble de faits sur la Nouvelle-France, qui ne se trouvent pas dans la correspondance du P. Biard. Le double est aux archives générales de la Société de Jésus. Nous le citerons plus d'une fois.

2. Rex patri Cotono significat velle se uti sociorum opera in Barbaris illis ad Christum adjungendis; proinde scriberet ad Generalem societatis Præpositum suo nomine, uti designarentur Patres in eam rem, quos primo quoque tempore illuc mittendos ipse Rex ad se accerseret, annuis duorum millium librarum vectigalibus illi missioni attributis (*In novam Franciam seu Canadam missio*). Ces paroles sont

Les deux Pères devaient se tenir prêts à partir au premier signe de Sa Majesté[1].

Aussitôt qu'on apprit dans la compagnie le désir du Roi, grand fut le nombre des candidats pour la mission canadienne. Le Général choisit les Pères Pierre Biard et Ennemond Massé.

Biard, homme de mérite et d'une vertu éprouvée[2], prêtre d'un zèle ardent[3], enseignait alors à Lyon, au collège de la

extraites d'un long article inséré dans les *Annuæ litteræ societatis Jesus*, anno 1612, p. 569. L'article est du P. Biard, qui a dû le composer en 1616, à son retour du Canada, et qui l'a fait imprimer dans les *Annuæ litteræ de 1612*, éditées seulement en 1618. Il commence à la page 562 et se termine à la page 605.

V. *Relation de la Nouvelle-France*, par le P. Biard, ch. XI, p. 25 ; — *Voyages de Champlain*, p. 766.

Le 5 mars 1608, le P. Coton écrivait au P. Aquaviva, général de la Cie de Jésus : « Annuit rex christianissimus Domino de Poutrincourt, qui expeditionem nauticam parat in adversam oram Americæ, Canada nuncupatam, ut in posterum tam pernecessariæ missioni duo librarum millia annuatim assignentur. » (Arch. gén. S. J.)

1. *In novam Franciam seu Canadam missio. Ibid.*, p. 569. — Dans sa *Relation de la Nouvelle-France*, le P. Biard dit que le roi écrivit lui-même au pape Paul V, au mois d'octobre 1608, pour l'informer de ses religieux desseins en faveur des peuples du Canada.

2. Præstanti vir ingenio ac virtute (*Monumenta novæ Franciæ*, pars 2a, cap. II). — Charitate et zelo invicto..., singulari vir pietate, præstanti animarum zelo, singulari animi demissione (Elog. defunct., arch. gen. S. J.).

3. Operarius magni zeli (*Biblioth. Script.* S. J. à Ph. Alegambe). — Le P. Pierre Biard, né en 1567, entra au noviciat des Jésuites le 3 juin 1583 et fit sa profession des quatre vœux le 4 novembre 1604. Magister Artium in societate factus est, disent les catalogues de la Société. Professeur à Billom (en Auvergne) de quatrième (1586-1588), de troisième (1588-89), d'humanités (1589-91), étudiant en philosophie à Tournon (1591-92), professeur de rhétorique (1592-96), étudiant en théologie à Avignon (1596-1600), ordonné prêtre en 1600, professeur de théologie scolatique à Tournon (1600-1604), de théologie morale à Lyon (1604-1606), de théologie scolastique et d'hébreu à Lyon (1606-1607). (*Catalogues* S. J. Arch. gén.) — *Consulter* sur le P. Biard : *Cor-*

Trinité, la théologie scolastique. Né à Grenoble en 1567, entré dans l'Ordre en 1583, il était dans la force de l'âge et dans la pleine maturité de la vie religieuse. Lescarbot, peu suspect de tendresse pour les Jésuites, en parle comme d'un *homme fort sçavant, duquel M. le premier Président de Bordeaux lui a fait bon récit*[1].

Ennemond Massé[2] n'avait ni le talent ni les connaissances de son confrère. Né à Lyon en 1574, il s'était fait Jésuite à l'âge de 20 ans. Nature impétueuse et emportée, il eut beaucoup de peine à la maîtriser ; mais, à force de vigilance et d'énergie persévérante, il la dompta si bien, qu'il semblait n'avoir point de passions. Industrieux, infatigable, d'une santé robuste, il s'était préparé au rude labeur de l'apostolat lointain par une vie de pénitences et d'austérités, jeûnant souvent, couchant sur la planche, habituant son goût à tout et son corps au froid et au chaud. Tout enfant, il menait

dara, Hist. soc. Jesu, pars 6ª, l. VII, n. 101, p. 373 ; — *Cassani*, Varones ilustres, t. I, pp. 555-570 ; — *Sotuellus*, Bibliotheca..., p. 660 ; — *Patrignagi*, menologio..., 19 nov., p. 140 ; — *de Charlevoix*, t. I, l. III ; — *Ferland*, l. I, ch. VI ; — *Shea*, History of the Catholic missions, p. 134 ; — *P. Carayon*, Documents inédits, Doc. L.

1. *Relation dernière*, p. 401 de la réimpression.

2. Etant socius du P. Coton, on l'appelait et il signait : *Imbertus de Masso*. Le P. de Charlevoix écrit *Masse* au lieu de *Massé*. Mais Champlain, le P. Biard et Crétineau-Joly dans son *Histoire de la Compagnie de Jésus*, disent Massé. Les catalogues de la *Société* traduisent en latin *Massæus*, et le P. du Creux (Creuxius), dans son *Historiæ Canadensis Libri decem*, l'appelle également *Massæus* et non Massus. Né en 1574, d'autres disent 1575, il entra dans la compagnie le 22 août 1595, après son cours de philosophie. De 1597 à 1600, il enseigne la grammaire à Tournon, puis il fait dans ce même collège un an de théologie positive et deux ans de théologie morale. Ordonné prêtre en 1603, il est envoyé à Lyon où il fait, après sa *troisième année de probation*, jusqu'en 1608, les fonctions de ministre et de procureur ; en 1608, il part pour Paris, où il sert de *Socius* au P. Coton.

une vie d'anachorète pénitent[1]. En 1608, on le donna pour compagnon au P. Coton, alors confesseur et prédicateur du Roi. Mais cet apôtre austère préférait à la Cour une vie de sacrifices et de souffrances chez les sauvages. Il demanda le Canada.

Lui et le P. Biard, très différents de caractère et d'éducation, se ressemblaient par un égal amour de J.-C. et des âmes.

Ils se rendirent à Bordeaux en 1608, espérant y trouver un navire en partance pour l'Acadie. On leur avait dit que le baron de Poutrincourt devait s'y embarquer prochainement. Ils furent un peu surpris de ne voir aucun préparatif de départ; ils apprirent même que le gouverneur de Port-Royal avait prévenu le Roi et le Provincial des Jésuites que d'impérieuses nécessités le forçaient de différer son départ au mois de mai de l'année suivante. On touchait alors à la fin du mois d'octobre[2] (1608).

La vérité est qu'il y avait du calcul dans ce délai. « Poutrincourt, au dire du P. de Charlevoix, était un fort honnête homme et sincèrement attaché à la religion catholique; mais les calomnies des prétendus réformés contre les Jésuites avaient fait impression sur son esprit, et il était bien résolu de ne les point mener à Port-Royal. Il n'en témoigna pourtant rien au Roi, et ce prince ayant

1. « Nuda humo decubuit... quotidianis verberationibus, jejuniis atque aliis corporis macerationibus se exercuit (Elog. defunct., arch. gen. S. J.) Creuxius dit de lui, pp. 445 : « Cum esset à naturâ præfervidus, jam tum, si quid per iracundiam impotentius fecerat... » — *Consulter* sur ce Père : *Creuxius*, Hist. Canad., p. 445; — *Cassani*, Varones ilustres, t. I, pp. 552 et suiv., 618 et suiv.; — *Prat*, Histoire du P. Coton, t. III, pp. 502-510, 512; t. IV, pp. 548 et suiv.; — *Ferland*, t. I, l. III, ch. IV; — *Carayon*, Doc. inéd., doc. L; — *Lettres de Marie de l'Incarnation*, pp. 411, 413.

2. Lettre du P. Coton au R. P. Aquaviva, à Rome; Paris, 28 oct. 1608. Citée par le P. Prat dans la vie du P. Coton, t. III, p. 501.

donné ses ordres, ne douta point qu'ils ne s'exécutassent au plus tôt. Les Jésuites le crurent aussi[1]. »

Le P. Coton, nature droite et sans méfiance, le crut plus que personne. Néanmoins, désireux de procurer le plus tôt possible aux peuplades acadiennes le bienfait de la foi, et voyant que le baron de Poutrincourt ne se pressait pas de partir, il proposa au général de la Compagnie, le 20 janvier 1609, la combinaison suivante : « Les deux missionnaires pourraient s'embarquer à Bordeaux avec les armateurs qui ont coutume de faire voile vers ces contrées, à la fin du mois de mars, pour revenir en France au mois d'octobre. Ce voyage leur permettrait d'étudier le pays, et de procurer les secours de la religion aux marchands, qui pendant ces six mois de navigation en sont totalement dépourvus, vivent et meurent comme des êtres sans raison. De plus, ils feraient connaissance avec les indigènes, apprendraient un peu leur langue, et se rendraient compte par eux-mêmes des difficultés de la situation. Puis, ou ils reviendraient sur les mêmes vaisseaux, ou ils resteraient dans ces contrées lointaines, selon que le leur conseilleraient les circonstances, la prudence et le zèle. » Le P. Coton ajoutait : « On compte quelquefois jusqu'à deux mille navires ou barques, qui se rendent chaque année dans ces parages, des ports de la Gascogne, de l'Aquitaine, de la Bretagne et de la Normandie, pour la pêche de la morue, ou la traite des pelleteries. Si votre Paternité agréait ce voyage très facile et très sûr, puisqu'il ne demande que trois semaines pour l'aller, et environ un mois pour le retour, nous prendrions des engagements avec quelque grand négociant de Bordeaux, qui recevrait nos Pères à son bord, les conduirait, et, s'il le fallait, les ramènerait. Votre Paternité voudra

1. *Histoire et description générale de la Nouvelle-France*, t. I, l. III, p. 121.

bien faire connaître son avis au R. P. Visiteur ou me l'écrire par le premier courrier[1]. »

Le Général laissa au P. Coton pleine liberté d'action. Celui-ci, avant d'agir, vit Poutrincourt, qui le leurra de belles espérances, et finalement le pria d'attendre l'année suivante, prétextant la nécessité où il se trouvait de faire seul le voyage de Port-Royal, afin de préparer aux missionnaires une habitation convenable[2]. Les missionnaires attendirent.

1. Canadam profectionem remoratur Dominus de Poutrincourt arte nescio qua Cacodæmonis. Sed annon possunt nostri Patres parati in eum finem Burdigalæ portu solvere cum mercatoribus, qui in illas oras solent se conferre sub finem martii magno navium numero, redituri deinde mense octobri? Conferret sane ad lustranda loca et juvandos interim mercatores, qui toto illo semestri carent sacramentis, vivunt et moriuntur more belluarum; cum incolis assuescerent, difficultates locorum animadverterent, linguam etiam utcumque addiscerent; redirent navibus redeuntibus vel remanerent ut ferret occasio, dictaret ratio, doceret unctio. Porro bis mille circiter naves aut naviculæ interdum numerantur in variis littoribus ex Biscaia quam vocant, Aquitannia, Britannia, Nortmannia, quæ quotannis eo se conferunt tum ad piscationem ichthiocollarum sive Molvarum, tum ad coemendas pelles castorinas, ex quibus conficiuntur passim galeri in tota Gallia. Id si commodum videretur V. R. P^ti^ in tam facili navigatione et nullo modo periculosa, trium duntaxat hebdomadarum eundo, unius ad summum mensis redeundo, ageremus cum potente aliquo mercatore Burdigalæ, qui nostros secum reciperet, deduceret, et, si foret opus, reduceret; et satisfuerit si per primum cursorem V. P^tas^ suam tum R. P. Visitatori (P. Barisone), tum mihi, si visum fuerit, mentem significaverit; brevi enim, accepta à Rege pecunia, se accingent et comparabunt navigationi. — Cette lettre du P. Coton au R. P. général, Claude Aquaviva (Paris, 20 janvier 1609), se trouve aux archives générales de la Société. Le P. Prat en a donné une traduction dans le troisième volume de son histoire du P. Coton, p. 501.

2. Verum tres annos totos (Patres) expectare coacti sunt : quippe cum nobilis ille quem dixi (de Poutrincourt), profectionem suam primùm distulisset, deinde etiam optasset loca ipsa solus invisere, ut necessariam scilicet Nostris Patribus, ut aiebat, habitationem pararet... (*Monumenta Novæ Franciæ* — Pars II^a^, cap. II^um^.) — V. la *Relation de la Nouvelle-France*, par le P. Biard, ch. XI, p. 26.

Sur ces entrefaites, le Roi apprit que le gouverneur de Port-Royal était encore en France. Il en fut fort mécontent et en fit des reproches à Poutrincourt qui promit de partir au premier jour[1].

Le malheureux baron n'était pas en mesure de faire honneur à sa promesse. N'ayant pas de fortune personnelle, ni bailleurs de fonds, comment songer à revenir au Canada, à poursuivre l'œuvre entreprise de la colonisation de l'Acadie? Depuis deux ans qu'il était en France, il s'était adressé aux seigneurs de la cour, à ses anciens compagnons d'armes, à de riches commerçants; on l'avait amusé de belles paroles, personne n'avait répondu à son appel.

C'est dans ces circonstances qu'il fit une dernière tentative. Muni de lettres de recommandation, il alla frapper à la porte du fils de M. de Sicoine, gouverneur de Dieppe.

Thomas Robin de Coulogne jouissait d'une modeste fortune. Il avait souvent entendu parler de la Nouvelle-France par les marchands Dieppois ; et plus d'une fois, il avait conçu le désir de se mêler au mouvement colonisateur. Ce que lui dit le baron de Poutrincourt des tentatives de colonisation faites à Port-Royal, lui plut grandement; il promit de l'aider[2].

Malheureusement rien n'était prêt; il fallut renvoyer le départ à l'année suivante. C'est le 25 février 1610 seulement, que Poutrincourt appareilla à Dieppe[3], emmenant avec lui Robin de Coulogne, son associé; Charles de Biencourt, son fils aîné; Jacques de Salazar, son second fils; Belot de Montfort, de Jouy, et un certain nombre d'ou-

1. *Relation de la Nouvelle-France*, par le P. Biard, chap. XI, p. 26; — *Œuvres de Champlain*, p. 766.

2. *Relation de la Nouvelle-France*, ch. XI.

3. *Voyages de Champlain*, p. 767 ; — *Relation de la Nouvelle-France*, par le P. Biard, ch. XI, p. 26.

vriers. Un prêtre du diocèse de Langres, l'abbé Fléché, faisait partie de l'expédition[1] : preuve évidente que le gouverneur de Port-Royal ne voulait pas des Jésuites. Lescarbot resta à Paris, où il employa ses loisirs à composer l'*Histoire de la Nouvelle-France*, dans le but de gagner la faveur publique aux contrées qu'il venait d'abandonner pour toujours.

En 1607, avant de quitter Port-Royal, Poutrincourt avait confié la garde de sa seigneurie à un vieux chef de sauvages, Membertou, dont nous parlerons bientôt. Membertou était un homme de parole ; il s'était engagé à veiller sur les bâtiments et sur le mobilier, tout fut trouvé dans le même état qu'au départ, sauf les toitures que le temps avait endommagées[2].

Sans perdre de temps, le Gouverneur met son personnel au travail, et bientôt la seigneurie reprend sa physionomie du printemps 1607.

Toutefois, « il avait grandement à cœur, pour ne pas perdre la faveur du roi, de hâter le baptême des sauvages.[3] » Il voulait aussi, dit Charlevoix, faire entendre à la cour que le ministère des Jésuites n'était pas nécessaire en Acadie[4]. Il charge donc son fils de Biencourt d'instruire Membertou et sa famille, au défaut de son missionnaire, entièrement étranger à la langue du pays[5] ; et, après trois semaines de préparation, le 24 juin 1610, fête de saint Jean-

1. *Champlain*, p. 767, l'appelle *Messire Josué Fleche* ; le P. Biard, *Messire Jossé Flesche*, p. 26 ; d'autres, *Fleuche* ou *Fléché* (*Poutrincourt en Acadie*, p. 38).

2. *Une Colonie féodale*, t. I, p. 45 ; — *Histoire de l'Acadie française*, p. 53 ; — *Cours d'histoire du Canada*, p. 79.

3. *Histoire de la Colonie française au Canada*, par l'abbé Faillon. Paris, Lecoffre, 1865, t. I, p. 98.

4. *Histoire et description de la Nouvelle-France*, t. I, p. 122.

5. *Histoire de la Colonie française*, t. I, p. 99.

Baptiste, l'abbé Fléché procède solennellement au baptême des nouveaux convertis, en tout vingt-et-un[1].

C'était, en vérité, précipiter les choses. Mais Biencourt allait en France avec Coulogne chercher des provisions pour l'hiver, et l'on tenait à faire parvenir à la Cour la bonne nouvelle des premiers baptêmes des sauvages[2].

Biencourt partit le 8 juillet avec la liste des 21 baptisés[3]. Quelle ne fut pas sa stupeur, le jour où il mit le pied sur le sol français, en apprenant le plus tragique des évènements! Le 14 mai, Ravaillac avait assassiné Henri IV. Cette mort privait le royaume d'un grand monarque ; elle mettait la couronne sur la tête d'un enfant, et le pays dans tous les embarras d'une régence. Marie de Médicis devenait régente du royaume.

Dans son immense douleur, ce fut pour elle une grande consolation d'entendre de la bouche même de Biencourt le récit des merveilles opérées en si peu de temps par l'abbé Fléché. Elle ne cacha pas sa pleine satisfaction[4]. Rappe-

1. L'abbé Faillon dit à la page 99 du t. I de son histoire : « Comme Poutrincourt voulait surtout plaire au roi et aux grands, il eut soin de donner à ceux qui furent baptisés le jour de la saint Jean-Baptiste, les prénoms des personnages de la famille royale et des principaux seigneurs de la cour. Ainsi, Membertou fut nommé Henri ; son fils aîné, Louis ; et sa femme, Marie, du nom de la reine. » — V. M. Lescarbot, l. V, ch. V.

2. *Relation de la Nouvelle-France*, p. 26 ; — *Champlain*, p. 767.

3. Voir cette liste dans l'histoire de M. Lescarbot, p. 638, l. V, ch. III.

4. M. Lescarbot, qui se trouvait à Paris, composa à cette occasion un opuscule intitulé : « La conversion des sauvages qui ont été baptizés en la Nouvelle-France cette année 1610, avec un bref récit du voyage du sieur de Poutrincourt ; Paris, chez Jean Millot. » La liste des 21 néophytes est donnée en détail dans cet opuscule. Tous les nouveaux baptisés portent les prénoms de la famille royale de France. Comme nous l'avons dit dans la note précédente, cette liste se retrouve dans l'*Histoire de la Nouvelle-France*, l. V, ch. III.

Cet opuscule fut suivi ou accompagné d'un petit in-8 de quelques

lant ensuite la volonté expresse du défunt Roi, que les Jésuites fussent chargés de la mission du Canada, elle enjoignit à Biencourt de les emmener avec lui à son prochain retour à Port-Royal [1].

pages ayant pour titre : « Lettre missive touchant la conversion et baptesme du grand *Sagamo* de la Nouvelle-France, contenant sa promesse d'amener ses sujets à la mesme conversion, ou les y contraindre par la force des armes. Envoyée du Port-Royal au sieur de La Tronchaie, dattée du 28 juin 1610. Paris, chez J. Regnoul, 1610. » Dans son opuscule, M. Lescarbot prétend que le nonce, Robert Ubaldini, désigna l'abbé Fléché à de Poutrincourt et l'envoya au Canada. Le fait est-il exact? On pourrait en douter, car le nonce n'ignorait pas que le roi avait nommé deux Jésuites pour la mission acadienne. Son opuscule est encore « un pangyrique outré, pour ne rien dire de plus, du prétendu zèle apostolique de Poutrincourt, qui aurait sacrifié sa fortune aussi bien que sa personne, pour la propagation de la religion chrétienne dans ce pays » (Faillon, t. I, p. 100). M. Faillon dit encore, p. 100 : « Ces baptêmes que Lescarbot appelle *un chef-d'œuvre de la piété chrétienne* (p. 656), quoique les théologiens et notamment la Sorbonne les condamnent comme de vraies profanations, donnèrent lieu cependant à cet écrivain, en exaltant le prétendu zèle de Poutrincourt *pour la cause de Dieu*, d'insulter aux évêques et aux grands du royaume, comme n'en ayant pas fait autant pour la cause de ces infidèles. »

1. Le 7 octobre 1610, le jeune roi, Louis XIII, écrivit de Monceaux au baron de Poutrincourt : « Monsieur de Poutrincourt, envoyant en la Nouvelle-France les Pères Pierre Biard et Ennemond Massé, religieux de la Société de Jésus, pour y célébrer le service divin et prêcher l'Évangile aux habitants de cette contrée, j'ai bien voulu vous les recommander par cette lettre, afin qu'en toutes occasions vous les assistiez de votre protection et de votre autorité, pour l'exercice de leurs bons et saints enseignements, vous assurant que je le tiendrai à service très agréable. » — La Reine-mère écrivit de son côté : « Monsieur de Poutrincourt, maintenant que les bons Pères Jésuites s'en vont vous trouver pour essayer, sous l'autorité du Roi, Monsieur mon fils, d'établir par de là notre sainte religion, je vous écris par cette lettre de leur donner, pour le succès de ce bon œuvre, toute la faveur et l'assistance qui dépendra de vous, comme une chose que nous avons fort à cœur et que nous tiendrons à service très agréable, priant Dieu, Monsieur de Poutrincourt, qu'il vous ait en sa sainte et

Évidemment, ce dernier comptait sur un tout autre résultat de sa visite à la Reine-mère. Mais il avait besoin pour son œuvre de la protection et des faveurs de la Cour : comme son père, il se montra disposé à respecter les intentions du feu Roi. De son côté, le P. Coton lui parla des engagements du baron de Poutrincourt en des termes si formels, qu'il ne se fit pas prier : « Il offrit, dit Charlevoix, d'embarquer les deux Jésuites et même de les défrayer ; cette dernière offre ne fut pas acceptée[1]. »

Tous les obstacles semblaient levés. Le nonce du Saint-Siège à Paris écrivit le 29 octobre 1610 au cardinal Borghèse : « Deux pères Jésuites se rendent au Canada, à la grande satisfaction de la Reine, qui, me dit-on, leur a donné pour leur viatique une aumône de cinq cens écus[2]. » La marquise de Verneuil fit leur chapelle, Mme de Sourdis leur fournit le linge et Mme de Guercheville se chargea du reste[3].

Cependant Biencourt et Robin de Coulogne, n'ayant pas les ressources suffisantes pour équiper eux-mêmes et approvisionner le navire qui devait les ramener à Port-Royal, avaient conclu un arrangement avec deux commerçants de Dieppe, Dujardin et Duquesne[4]. Ceux-ci se char-

digne garde. » (Antiquitez et chroniques de la ville de Dieppe, par David Asseline, publiées avec introduction et notes historiques par MM. Michel Hardy, Guérillon et l'abbé Sauvage. Dieppe, 1874, 2 vol. in-8.)

1. *Histoire et description de la Nouvelle-France*, l. I, p. 122. — *Relation de la Nouvelle-France*, par le P. Biard, ch. XI.

2. Lettre de Mgr Ubaldini au Cardinal Borghèse, citée par le P. Prat dans la vie du P. Coton, t. III, p. 505.

3. Regina quingentos aureos nummos, ex defuncti regis decreto numeraverat ; Dominæ *de Verneuil*, *de Sourdis*, *de Guercheville*, alia sacrum aræ instrumentum, alia linteam vestem copiosam, alia peramplum viaticum munificè contribuerant. (*Annuæ litteræ* S. J., an. 1612, p. 570.)

4. B. Sulte, p. 112 du 1er vol. de son Histoire, l'appelle Duchesne.

gèrent de tous les frais d'équipement et d'approvisionnement, à la condition d'entrer comme associés dans l'entreprise du baron de Poutrincourt, qui leur assura une part du profit dans la traite des pelleteries et la pêche de la morue.

Le départ du vaisseau était fixé au 24 octobre. Le P. Biard et le P. Massé furent fidèles au rendez-vous. Rien n'était prêt. Le bâtiment était en réparation sur le chantier, on y travaillait très lentement. De provisions, il n'en était pas question. N'y avait-il pas là un calcul de Charles de Biencourt, qui voulait, comme son père l'avait fait dans une autre circonstance, retarder le plus possible le départ et arriver ainsi à se débarrasser des Jésuites ? On pouvait le soupçonner, rien ne le prouvait. Les Pères ne tardèrent pas cependant à s'apercevoir que les deux chefs de l'expédition, Biencourt et Robin de Coulogne, s'étaient si bien lié les mains dans leurs arrangements avec Dujardin et Duquesne, que ces derniers s'attribuaient le droit de tout régler selon leur bon plaisir.

Ils en eurent bientôt la preuve. Les deux commerçants étaient calvinistes. Quand ils apprirent que deux Jésuites devaient s'embarquer avec eux, ils poussèrent les hauts cris et refusèrent de leur donner passage. La Reine donna des ordres ; les ordres ne furent pas exécutés. Le gouverneur de Dieppe intervint ; les marchands tinrent bon. Biencourt et Robin plaidèrent dans leur intérêt la cause des deux religieux ; les associés furent intraitables ; ils déclarèrent que, plutôt que de céder, ils se retireraient de l'affaire, après avoir exigé le remboursement de leurs avances. — Le prix de la cargaison se montait à près de quatre mille livres : Biencourt et Robin n'avaient pas de quoi le rembourser.

Or, il y avait à cette époque à la Cour une personne de

mérite, que nous avons déjà nommée, Antoinette de Pons, marquise de Guercheville, première Dame d'honneur de la Reine. Renommée par sa grâce et sa beauté, sa réputation de vertu lui avait fait une place à part, très distinguée, à la cour de Henri III. On admirait et l'on respectait sa dignité, sa ferme indépendance, la fidélité à tous ses devoirs ; on s'étonnait de trouver dans l'entourage licencieux du roi une si haute piété, rehaussée par l'éclat du nom et les charmes de la personne. Devenue veuve, elle attira les regards du Béarnais, et aussitôt, pour échapper à ses assiduités, elle se retira dans son château de la Roche-Guyon, à dix lieues de Paris, sur les bords de la Seine. Plus tard, elle épousa en secondes noces le duc de La Rochefoucault-Liancourt, gouverneur de Paris, et elle reparut à la cour. Henri IV dit à Marie de Médicis en lui présentant la marquise de Guercheville : « Madame, je vous donne une dame d'honneur, qui est en vérité une dame pleine d'honneur. » Il rendait ainsi hommage à une vertu, dont il avait personnellement apprécié la noblesse, la fière et indomptable fermeté[1].

En rentrant à la Cour, la marquise se mit sous la direction spirituelle du P. Coton. Ardente, généreuse, pleine de zèle, elle se passionna pour la conversion des sauvages du Canada. Son directeur eut fort à faire pour contenir sa ferveur dans les bornes de la raison. Il n'y parvint même pas et le P. d'Orléans lui en fait un reproche[2].

Elle avait toujours désiré que la mission du Canada fût confiée à la Compagnie de Jésus ; et ce désir, elle le manifesta

1. V. les *Mémoires de Choisy*, l. XII. Collection Petitot, 2e série, vol. LXIII, p. 515. — La marquise de Guercheville mourut à Paris en 1632.

2. *La vie du Père P. Coton*, par le P. P. J. d'Orléans, S. J., l. III, p. 158.

plus d'une fois au Roi et à la Reine. Déjà elle avait *aumosné* aux Pères Biard et Massé *un bien honneste viatique*[1]. L'opposition des calvinistes de Dieppe à leur embarquement lui inspira une idée originale, pleine de sel et d'à propos. Elle organisa une souscription à la Cour, acheta 4.000 livres les intérêts des deux commerçants qu'elle mit ainsi hors de la Société, et forma en même temps un capital, dont le revenu devait être payé chaque année par les chefs de la Colonie aux missionnaires, pour leur entretien. Le côté piquant de ce tour de l'habile marquise, fut que les deux Jésuites montèrent sur le vaisseau en qualité d'associés, et non comme passagers[2].

1. *Relation de la Nouvelle-France*, par le P. Biard, ch. XI.

2. Desperata res plane videbatur... Quæ nostra destitutio Dominam Guercheville æam acriter pupugit; sed ea qua est sollertia, confestim ad manum habuit rationem, qua non jam ut vectores nos, sed ut partiarios, exclusis inhumanis hæreticis, in navem induceret. Quatuor igitur millium librorum stipem de principibus viris ac feminis ex aula paucis diebus corrogat, quantum erat opus ad navem instruendam; eaque collata summa, Calvinianos illos duos nautica Societate dejicit, simulque idoneam sortem constituit, unde Canadicæ negociationis Præfecti perpetuam quotannis pensionem nostræ missioni penderent. (*In novam Franciam seu Canadam missio*, p. 571.)

Les marchands de Dieppe, peu contents d'avoir été évincés de l'entreprise, excitèrent les esprits contre les Jésuites. « C'est ce contrat d'association, dit Champlain, l. III, ch. I, p. 768, qui a fait tant semer de bruit, de plaintes et de crieries contre les Pères Jésuites, qui *en cela et en toute autre chose se sont équitablement gouvernés selon Dieu et raison*, à la honte et confusion de leurs envieux et médisants. » B. Sulte dit dans son *Histoire des Canadiens-Français*, où il se montre l'ennemi déclaré des Jésuites : « Ce contrat d'association (20 janvier 1611) témoigne de l'énergie et de l'habileté de cette femme chrétienne (Mme de Guercheville), quoi que les parties évincées aient pu dire à l'encontre du droit qu'il lui arrogeait. Mieux valait un monopole de cette nature que d'être à la merci des entrepreneurs de colonisation, qui ne colonisaient point. D'ailleurs, les marchands s'étaient déclarés prêts à céder leurs droits, argent comptant, et Mme de Guercheville les avait pris au mot. » (l. I, p. 112.)

Dans la note II (*De l'existence et de l'institut* des Jésuites, par le

Le 21 janvier 1611, le P. Biard écrivait de Dieppe au général Aquaviva : « Voici déjà minuit sonné, et, à la première lueur du jour, nous mettons à la voile[1].

Quatre mois plus tard, le même Père écrivait de Port-Royal : « Nous sommes partis de Dieppe sur la *Grâce-de-Dieu* avec un temps très défavorable. Le vaisseau était petit, mal équipé, et monté par des matelots, la plupart hérétiques. Comme nous étions en hiver et sur une mer orageuse, nous avons éprouvé de nombreuses et terribles tempêtes, et notre voyage a duré quatre mois. On peut

P. de Ravignan, Paris, 1862), p. 190, il est parlé d'un fait qui se reproduisait à cette époque assez fréquemment : « Les fondateurs ou bienfaiteurs des missions, afin de faire parvenir avec plus de sûreté et d'abondance l'argent qu'ils destinaient aux ouvriers apostoliques dans les régions lointaines, chargèrent des négociants, leurs mandataires, de vendre sur les lieux mêmes les marchandises qu'ils leur confiaient, avec ordre d'en remettre le prix aux missionnaires pour le soutien de leur œuvre et leur propre entretien. Ainsi en usa Mme de Guercheville, première fondatrice de la mission du Canada : elle fournit des sommes considérables à Biencourt, fils du gouverneur de la Nouvelle-France, afin de l'aider dans la pêche et le commerce de pelleteries qu'il allait entreprendre, et pour toute condition, elle stipula que, du bénéfice de sa mise de fonds, on entretiendrait les missionnaires. Ainsi en avaient usé autrefois les rois d'Espagne ou de Portugal qui soutenaient par leurs largesses les missionnaires et les missions du Japon. » (V. le décret de Philippe V, 28 déc. 1743; — *Histoire du Paraguay*, par de Charlevoix, t. III, Pièces justificatives, pp. 220 et suiv.; édit. in-4°, Paris 1765.) — Il n'était pas inutile de rappeler ici ce fait historique, bien qu'il soit connu de ceux qui ont étudié les missions du XVIe et du XVIIe siècle.

1. *Documents inédits* du Père Carayon, t. XII, p. 4. — Champlain prétend dans ses *Voyages*, l. III, ch. I, que l'embarquement eut lieu le 26 janvier. Dans le Mémoire *In novam Franciam missio*, le P. Biard indique cette dernière date : *ante diem sextum calendas februarias*; il l'indique également dans sa *Relation de la Nouvelle-France*, ch. XIII. C'est en effet le 26 janvier que partit le navire : il faut donc croire que le départ qui devait s'effectuer le 22, d'après la lettre du P. Biard, fut renvoyé au 26, à cause du mauvais temps ou pour tout autre motif.

juger par là ce que nous avons eu à souffrir sous tous les rapports. Nous avons cependant tâché de nous livrer aux œuvres ordinaires de notre Compagnie. Chaque jour, le matin et le soir, nous réunissions les matelots pour la prière. Les jours de fête nous chantions une partie de l'office. Nous donnions souvent des instructions religieuses, et nous avions de temps en temps des discussions avec les hérétiques. Nous avons combattu avec succès l'habitude des jurements et des paroles obscènes, sans négliger en même temps beaucoup d'œuvres d'humilité et de charité. Avec la grâce de Dieu, nous avons obtenu que les hérétiques qui, sur le témoignage de leurs ministres, nous regardaient d'abord comme des monstres, reconnussent non seulement qu'on les avait trompés, mais devinrent même nos panégyristes[1]. »

Le 22 mai, jour de la Pentecôte, la *Grâce-de-Dieu* entrait dans la rade de Port-Royal. Ce fut une grande joie pour les deux apôtres. « Enfin, est-il dit dans une lettre du 6 juin, nous voicy arrivés à Port-Royal, lieu tant

1. Cette lettre en latin, conservée dans les Archives de la Compagnie de Jésus, a été imprimée dans les *Annuæ litteræ* S. J. de 1611. Le Père Carayon en a donné la traduction française dans le 12e vol., p. 93, de ses *Documents inédits*. Les Hérétiques de Dieppe, toujours sous le coup de leur déconvenue, répandirent le bruit que les Jésuites, devenus les associés de Charles de Biencourt, s'étaient conduits en seigneurs et maîtres pendant la traversée. Dans sa *Relation de la Nouvelle-France*, ch. XIII, le P. Biard se défend en ces termes : « La vérité est premièrement qu'ils n'eurent aucun serviteur en ce voyage, sinon leurs propres pieds et bras : s'il fallait laver leur linge, si nettoyer leurs habits, si les rapiécer, si pourvoir à autres nécessités, ils avaient privilège de le faire eux-mêmes aussi bien que le moindre. Secondement, ils ne se meslaient d'aucun gouvernement ny ne faisaient aucun semblant d'avoir point de droict ou puissance dans le navire : le S. de Biencourt faisait tout, seul maistre et absolu. » — Champlain, au l. III, ch. I, de ses *Voyages*, confirme ce témoignage.

désiré !... Nous voicy au bout de nostre course et au lieu tant souhaité[1]. » Avec eux, la Compagnie de Jésus mettait le pied sur la terre canadienne, sur ce rude champ de labeur et d'épreuve, où pendant plus d'un siècle et demi elle travaillera et souffrira pour la gloire de Dieu et le salut des âmes.

Une autre lettre disait : « Mon compagnon et moi nous avons une cabane de bois ; et, quand nous y dressons une table, nous pouvons à peine nous tourner. Le reste est en rapport avec la demeure et avec notre profession. La chapelle est petite et pauvre, et tout dans l'habitation est peu commode[2]. »

« Ceux qui composent la Colonie, écrit le même missionnaire, sont presque tous gens de marine, assez d'ordinaire totalement insensibles au sentiment de leur âme, n'ayant marque de religion sinon leurs jurements et reniements, ny cognoissance de Dieu sinon autant qu'en apporte la pratique connue de France, offusquée du libertinage et des objections et bouffonneries mesdisantes des hérétiques[3]. »

Il y avait là, pour l'avenir de la mission, un grave sujet de tristesse, et même un nouvel élément de difficultés pour la conversion des sauvages. Les missionnaires le sentirent dès le début, comme le témoigne leur correspondance. Aussi, sans négliger ce triste champ d'apostolat, leurs efforts se tournèrent-ils de préférence vers les peuplades indiennes répandues sur la presqu'île acadienne et au delà de la baie Française.

1. Lettre du P. Biard au P. Christophe Baltazar, Provincial de France à Paris ; Port-Royal, 10 juin 1611. — V. les *Documents inédits* du P. Carayon, Doc. XII, p. 9.

2. Lettre du P. Biard au R. P. Claude Aquaviva, Général de la Compagnie de Jésus. Port-Royal, 31 janvier 1612. — *Ibid.*, p. 77.

3. Lettre du P. Biard au R. P. Provincial, Christophe Baltazar, à Paris. Port-Royal, 31 janvier 1612. — *Ibid.*, p. 44.

La presqu'île était habitée par les *Micmacs* ou *Souriquois*[1], tribu nomade, vivant de chasse et de pêche et courant les bois qui couvrent la plus grande partie du pays. A peu près sans barbe, portant en été un simple brayer, couverts en hiver de peaux de bêtes sauvages, plus petits en général que les Français, ils ne manquaient ni de grâce, ni de dignité, ni de finesse. Simples, doux et hospitaliers, ils accueillirent très favorablement les colons d'Europe. Ils avaient alors pour chef le fameux Membertou, dont nous avons déjà dit un mot.

Ce *grand Sagamo*, car c'est ainsi que les sauvages appelaient leur chef, était le personnage le plus important de la tribu souriquoise, un vieillard de plus de cent ans. Son renom de courage, de force et d'habileté s'étendait de l'une à l'autre rive de la baie Française. Nul n'était plus redouté que lui, nul aussi n'était écouté avec plus de déférence, ni obéi avec autant de docilité, ni suivi avec le même dévouement. Père de nombreux enfants, il avait habilement employé sa puissance paternelle à fortifier et à étendre son autorité politique. Comme tous les Sagamos, il faisait encore, et pas sans profit, le métier de sorcier, vivant en commerce fréquent avec les *Génies*.

Aussitôt après l'établissement des Français à Port-Royal, il éleva, à quelque distance de là, un village palissadé, où il réunit environ quatre cents de ses hommes, dans le but, disait-il, d'une excursion guerrière sur les côtes du Massachussets. Ses ennemis, où plutôt ses envieux, lui prêtaient d'autres visées. Les uns prétendaient qu'il voulait un jour ou l'autre s'emparer de Port-Royal ; les autres, le traitant de bon vivant, voyaient, dans ce voisi-

1. Les Micmacs ou Souriquois habitaient aussi le Cap-Breton et la Gaspésie (N. E. Dionne, *Samuel Champlain*, p. 186). Ils ne dépassaient pas alors 3.500 âmes (*Ibid.*).

nage des Français, un moyen plus facile pour lui d'obtenir du blé, du vin, des liqueurs et le reste. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il lia amitié avec les Français, dès leur arrivée, et, soit par intérêt, soit par affection, soit par tout autre sentiment plus ou moins élevé, il leur resta fidèle et dévoué jusqu'au dernier jour. Il vit de Monts, il visita souvent le baron de Poutrincourt, de Biencourt et Pontgravé ; Poutrincourt lui fit plus d'une fois la tabagie, et, quand il fut forcé, en 1607, de rentrer en France avec tous ses colons, c'est au vieux Sagamo qu'il confia la garde de ses bâtiments et de sa seigneurie.

Grâce à ces relations entre les chefs de la Colonie et le chef des sauvages, un échange de bons procédés, si nous en croyons Lescarbot, s'établit entre les colons et les indigènes. Les sauvages apportaient sur le marché de Port-Royal les viandes les plus variées : on y voyait défiler tour à tour le canard, l'outarde, l'oie grise et blanche; la perdrix et l'alouette, parmi les oiseaux ; et, parmi les animaux, l'élan, le caribou, le castor, l'ours, le lapin et le chat sauvage. Les poissons étaient ordinairement des morues, des saumons, des maquereaux, des éperlans, des harengs et des sardines. En échange, les Français fournissaient des denrées apportées de France, puis du cuivre, du fer, de la soie, de la laine, mille objets de fantaisie.

Ces relations amicales eurent un autre résultat. Membertou fut le premier de tous les siens régénéré par l'abbé Fléché dans les eaux baptismales.

Au nord de la Baie française, en face de la presqu'île acadienne, il existait une autre tribu, celle des Etchemins[1],

1. Les Etchemins, ou *Malécites* ou *Etheminquois*, étaient, au dire de Williamson, les mêmes que les Armouchiquois. Ils étaient au nombre de 5.000 environ (*Samuel Champlain*, pp. 186 et 187). « Leur pays avait reçu le nom de côte de *Norembègue*. » (*Ferland*, t. I, p. 65.)

qui occupaient toute la contrée située entre le fleuve Saint-Jean et la rivière Pentagoet[1] ; peut-être même s'étendaient-ils jusqu'au Kénebec[2].

Voilà les peuplades sauvages, auxquelles les Pères Biard et Massé sont venus apporter le bienfait de la foi ! Sans connaissance du vrai Dieu, sans temples, sans culte extérieur, sans aucune notion précise de la loi naturelle, elles avaient seulement l'idée, encore très confuse, d'un être supérieur, d'un esprit mauvais, objet de leurs hommages ou plutôt de leurs terreurs ; adonnées à tous les vices, elles se contentaient, dans la pratique de la vie, de se conformer à des usages acceptés de tous.

L'abbé Fléché avait conféré le baptême à tous les membres de la famille Membertou, mais avec trop de précipitation, contre les règles de l'Église, qui ordonne d'éprouver les catéchumènes avant de les baptiser. Peut-être que le jeune de Biencourt, son unique interprète auprès des sauvages, lui fit-il croire qu'ils savaient assez de catéchisme et qu'ils étaient des mieux disposés ! Un fait certain, rapporté par Lescarbot lui-même, c'est que, sur le bruit de ce qui s'était passé le jour de leur baptême, d'autres sauvages demandèrent la même grâce et l'obtinrent. Lescarbot en compte plus de cent[3].

Les deux missionnaires Jésuites, qui connaissaient la brochure de Lescarbot sur la conversion des Souriquois,

1. Ou Pentagouet. Au sud de cette rivière étaient les Abénakis ou Abénaquis, qui avaient aussi quelques villages sur le Kénebec (*Ferland*, t. I, p. 65.). Le Sagamo de Pentagoet s'appelait *Bessabès*.

2. Kénebec ou Kinibequi, Kinibéki et Quinibeki. Le Sagamo du Kénebec se nommait *Sasinou*, et celui de la rivière Saint-Jean, *Schoudon*.

3. *La Conversion des sauvages* qui ont esté baptizés.... et *Histoire de la Nouvelle-France*, l. V, chap. V.

s'attendaient à trouver à Port-Royal une église de fervents néophytes, suffisamment instruits des principaux dogmes de la foi. Aussi, quelle ne fut pas leur surprise, à leur arrivée, de ne voir de chrétien que le nom dans les nouveaux baptisés. Ils ne savaient pas faire le signe de la croix ; ils n'avaient pas la moindre idée de Jésus-Christ, de l'Église, du symbole, des commandements de Dieu, de la prière, des sacrements. Ils ignoraient, en recevant le baptême, les obligations qu'entraîne ce sacrement[1]. « Si nous leur demandons, dit le P. Biard : êtes-vous chrétiens? même les plus habiles répondent ordinairement qu'ils ignorent de quoi on leur parle. Si on change la question et qu'on leur dise : êtes-vous baptisés? Ils disent que oui et qu'ils sont déjà presque *Normands*. C'est le nom qu'ils donnent généralement à tous les Français. Dans tout le reste, ces chrétiens ne diffèrent en rien des payens : mêmes mœurs, mêmes habitudes, même genre de vie, mêmes danses, mêmes chants et mêmes sortilèges. On leur a enseigné quelque chose sur l'unité de Dieu et la récompense des gens de bien ; mais ils déclarent que c'est ce qu'ils ont toujours entendu dire et ce qu'ils ont toujours cru[2]. »

Ces néophytes ne venaient à la chapelle que par curiosité, ou pour tenir compagnie aux Normands, disaient-ils[3].

1. Lettre du P. Biard au R. P. Christophe Baltazar, Provincial de France à Paris, juin 1611. (P. Carayon, *Documents inédits*, XII, pp. 25 et suiv.) ; — autre lettre du même au même, 31 janvier 1612 (*Ibid.*, p. 47) ; — Lettre du même au R. P. Claude Aquaviva, Port-Royal, 31 janvier 1612 (*Ibid.*, p. 94, *traduction du latin*). Cette dernière lettre en latin se trouve dans les *Annuæ litteræ* S. J., année 1611.

2. *Annuæ litteræ* S. J., a. 1611, p. 135 ; — Traduction de cette lettre dans les *Documents inédits*, XII, pp. 94 et 95. — Voir aussi les *Documents inédits*, XII, pp. 25 et suiv.

3. *Ibid.*

Dans ses instructions, Biencourt avait passé sous silence les devoirs du chrétien ; il avait particulièrement ménagé les préjugés des sauvages sur les unions multiples [1]. Le P. Biard demandait un jour au Sagamo de la rivière Saint-Jean, sauvage baptisé, combien il avait de femmes. Huit, répond-il ; et il en compte sept, là présentes, avec autant de gloire et de satisfaction que s'il se fût agi de sept enfants légitimes. Un Souriquois était à la recherche de plusieurs femmes ; il en parle au Père comme de la chose la plus naturelle du monde. « Mais tu es chrétien, lui dit le missionnaire ; ce que tu fais là est défendu ; tu ne peux avoir qu'une femme [2]. » — « C'est bon pour vous autres Normands, » réplique le sauvage [3].

Membertou était certainement de tous les Micmacs le plus instruit dans les choses de la Foi ; peut-être même fut-il le seul auquel Dieu fit entrevoir, bien que de loin et à travers un nuage épais, un faible rayon de la beauté et de la grandeur du christianisme. Et cependant quelle ignorance dans ce chrétien des vérités les plus élémentaires du Credo ! Un jour que le P. Biard lui apprenait l'oraison dominicale, le vieillard l'interrompt à ces paroles : *Donnez-nous aujourd'hui notre pain quotidien.* « Si je ne demande que mon pain, dit-il, je n'aurai ni poisson ni orignac [4]. » Ame droite, il désirait vivement connaître

1. Lettre du P. Biard au R. P. Baltazar, 10 juin 1611 (*Documents inédits*, XII, pp. 26 et suiv.).

Lescarbot prétend que la polygamie n'a point été abolie dans la loi évangélique. Il félicite donc M. de Poutrincourt de sa grande tolérance sur ce point et blâme les Jésuites d'avoir insisté sur l'unité du mariage chrétien. Pauvres Jésuites ! s'ils se montrent faciles, on les accuse de morale relâchée ; s'ils prêchent la loi, on leur reproche de n'être pas assez conciliants.

2. Lettre du P. Biard au R. P. Baltazar, 10 juin 1611 (*Documents inédits*, XII, pp. 25 et 26).

3. *Ibid.*, pp. 26 et 27.

4. *Relation de la Nouvelle-France*, par le P. Biard, ch. XVI, p. 33.

la religion qu'il avait embrassée. « Apprends vite notre langue, répétait-il souvent au P. Biard; quand tu la sauras, tu pourras m'instruire, et je me ferai prêcheur comme toi. » Jamais, même avant le baptême, — exemple inouï parmi les Sagamos, — il n'avait eu plus d'une femme vivante ; en dehors de là, il se livrait à tous les vices, il professait toutes les croyances, il pratiquait toutes les cérémonies des indigènes, mêmes celles qui sont condamnées par l'Église[1].

C'est en ce triste état que les Jésuites trouvèrent la chrétienté naissante de Port-Royal. Tout était à faire ou à refaire : il fallait recommencer l'instruction des néophytes par la base. Quant aux payens, les missionnaires se promirent bien de ne jamais baptiser d'adultes en santé avant de les avoir instruits et éprouvés[2].

Mais comment les instruire? Comment apprendre aux payens les dogmes et les devoirs de la religion chrétienne? Comment les enseigner à ceux que l'eau baptismale avait régénérés? Les deux Pères ignoraient la langue du pays, et ils n'avaient aucun interprète capable d'expliquer le *symbole* et les *commandements*, ni de les mettre par écrit. Quelques colons savaient assez de souriquois pour trafiquer avec les sauvages ; là se bornait leur savoir. Biencourt, peut-être le plus habile de tous, *se sentait*, suivant la pittoresque expression du P. Biard, *le mesme que Moyse, le gosier tary et la langue nouée*, quand il voulait s'exprimer sur les sujets religieux. *Là estait pour luy le saut, là le cap-non*[3]. Il

1. Lettres du P. Biard, *passim*, dans les *Documents inédits*, XII.

2. *Relation de la Nouvelle-France*, par le P. Biard, ch. X. — Ce chapitre est intitulé : « De la nécessité qu'il y a de bien catéchiser ces peuples avant de les baptiser. »

3. *Relation* du P. Biard, ch. XV. — Dans sa lettre du 31 janvier 1612 au R. P. Provincial (*Documents inédits*, XII, p. 47), le P. Biard

éprouvait le même embarras dans toutes les questions concernant la magistrature, la police, l'administration, les sciences et les arts, l'éducation, les usages et les relations des peuples civilisés[1]. Cet embarras s'explique. Les Souriquois, dont la science n'allait pas au delà de *ce qui se peut toucher ou monstrer à l'œil*[2], avaient bien des termes pour exprimer les choses sensibles et matérielles ; mais vivant en dehors de toute forme et de toute pratique de religion, dans l'ignorance absolue de toute organisation sociale et de toute civilisation, étrangers au monde des intelligences et des esprits, aux régions de l'idéal, de l'infini, du surnaturel et du divin, *les paroles propres à tout cela leur manquaient*[3]. Biencourt trouvait donc un grand vide dans la langue souriquoise ; il ne chercha pas à le combler, puisqu'il n'y avait pour lui aucune nécessité à le faire.

Les missionnaires ne pouvaient pas, ils ne devaient pas se contenter de ce *minimum* de connaissance, étant venus au Canada pour travailler au salut des âmes, et le succès de leur généreuse entreprise reposant en grande partie sur l'enseignement oral. Cet enseignement demandait au préalable la création d'une langue nouvelle, la formation de mots exprimant une foule de choses, dont les sauvages n'avaient pas la moindre idée, dans l'ordre psychologique, intellectuel, moral et religieux. Les Pères se mirent résolument à l'étude, comme de laborieux écoliers. « On ne saurait croire, dit l'un d'eux, les grandes difficultés que nous

dit encore : « Aussitôt qu'on vient à traitter de Dieu, M. de Biencourt se sent le même que Moïse, l'esprit estonné, le gosier tary et la langue nouée. »

1. *Relation de la Nouvelle-France*, ch. XV. — *Lettre* du P. Biard du 31 janvier 1612 (*Documents inédits*, p. 47).

2. *Relation de la Nouvelle-France*, ch. XV.

3. *Ibid.*, ch. XV. — *Lettre* du P. Biard du 31 janvier 1612, pp. 47 et suiv.

y rencontrâmes. Ce n'est pas une petite chose, en effet, de tirer des sauvages les mots mêmes qu'ils ont[1]. »

Ils suivirent tous deux une méthode différente.

Le P. Massé, pour se former plus vite et mieux, va vivre avec les sauvages, sous leur tente, au milieu des bois, dans la famille de Louis Membertou, fils aîné du vieux Sagamo.

« Le noviciat fut dur et de fort essai, dit le P. Biard ; car cette vie est sans ordre et sans ordinaire, sans pain, sans sel, et souvent avec rien ; toujours en courses et changements, au vent, à l'air et mauvais temps ; pour toict, une méchante cabane ; pour reposoir, la terre ; pour repos, les chants et les cris odieux ; pour remèdes, la faim et le travail[2]. »

Les premiers temps, tout alla bien. Mais l'exécrable chère, l'intolérable fumée des cabanes, les cris assourdissants des femmes et des enfants, l'application constante à l'étude de la langue, les labeurs du ministère apostolique finirent par altérer la vigoureuse constitution du P. Massé. Il dépérit à vue d'œil, et ne fut bientôt plus qu'un squelette. Louis Membertou semblait dans une inquiétude mortelle. « Ecoute, Père, lui dit-il un jour, tu t'en vas mourir, je le vois ; écris donc à Biencourt et à ton frère que tu es mort de maladie et que nous ne t'avons pas tué. » — « Je m'en garderai bien, réplique le P. Massé, qui devine la ruse. Après l'avoir écrite, tu serais capable de me tuer, puis d'aller présenter ma lettre comme témoignage de ton innocence. » — « Eh ! bien, reprend le fin sauvage en souriant, prie Jésus de ne pas mourir, afin qu'on ne m'accuse pas de t'avoir tué. » — « C'est ce que je fais, dit le P. Massé ; n'aie pas peur, je ne mourrai pas[3]. »

1. *Relation de la Nouvelle-France*, par le P. Biard, ch. XV.
2. *Ibid.*, ch. XXI.
3. *Ibid.*, ch. XXI.

Il reprit, en effet, après plusieurs mois d'absence, la route de Port-Royal, exténué, plus mort que vif, heureux *d'avoir beaucoup paty* pour le nom de J.-C., et *d'avoir mis au Paradis quelques âmes* d'enfants et d'adultes[1].

Le P. Biard était demeuré à Port-Royal et avait pris à son service un jeune sauvage intelligent, pour étudier avec lui la langue souriquoise. « Il le nourrissait de ce qu'il avait pu espargner de son ordinaire, et mesme le servait, parce que les sauvages, ou de paresse, ou plutôt de hauteur de courage, ne se daigneraient faire aucun service, comme d'aller à l'eau, au bois, à la cuisine, d'autant que, disent-ils, cela appartient aux femmes[2]. »

Le P. Biard se fit son élève. Assis, le papier et la plume à la main, le naturel accroupi devant lui, il l'accablait de questions, auxquelles l'inculte interlocuteur ne savait souvent que répondre ou qu'il feignait de ne pas comprendre. Le Souriquois n'est pas patient ; aussi le maître se fâchait-il quelquefois, il plantait même là son écolier, quand on voulait le retenir trop longtemps. Pour le garder en place et le faire patienter, le missionnaire mettait *devant lui le plat remply et la serviette dessous, car à tel trépier se rendent les bons oracles : hors de là et Apollon et Mercure défaillent aux sauvages*[3]. « Et encore le beau estait qu'après s'estre rompu le cerveau à force de demandes et de recherches, et s'être pensé d'avoir rencontré la pierre philosophale, le P. Biard trouvait après qu'il avait pris le phantôme pour le corps et l'ombre pour le solide[4]. »

Lorsqu'il demandait des mots indiens équivalant à ceux

1. *Relation de la Nouvelle-France*, ch. XXI.
2. *Ibid.*, ch. XXI.
3. *Ibid.*, ch. XV.
4. *Ibid.*, ch. XV.

de Foi, Espérance, Grâce, Sacrement, Mystère, Vertu, Péché, le rusé Souriquois, ou incapable de le satisfaire, ou *poussé par le démon*, y suppléait parfois par des expressions grotesques ou des mots malsonnants. Il apprenait au missionnaire des paroles déshonnêtes, que celui-ci *allait ensuite preschottant innocemment pour belles sentences de l'évangile*[1].

Ce manège dura quelques semaines. L'écolier n'ayant plus de quoi nourrir le maître, fut obligé de le congédier[2].

Dépourvus de maîtres, d'interprètes et de livres, les PP. Biard et Massé ne se découragèrent pas. A force de persévérance et d'énergie, ils purent se faire une langue ecclésiastique, accessible à l'intelligence des sauvages, qui ne voyaient et ne comprenaient rien au delà du sensible ; ils composèrent aussi, vers la fin de 1612, un petit catéchisme *en sauvageois*[3].

A cette époque, leur ministère n'était pas resté totalement infructueux : ils avaient baptisé dix-sept enfants et quelques adultes en danger de mort[4]. C'était peu, mais les prémices de l'apostolat sont toujours pour le missionnaire la plus douce des consolations, une espérance fortifiante. Puis, ils avaient conquis le respect et la confiance des sauvages, à force de dévouement, de patience et d'amabilité : les natures les plus rebelles finissent toujours par subir le charme de ces vertus sympathiques. « La confiance et la privauté que les Souriquois ont en nous est déjà si grande, écrivait le P. Biard, que nous vivons entre eux avec moins de crainte que nous ferions dans Paris. Car, dans Paris, nous n'oserions dormir que la porte bien verrouillée ; là, nous ne la

1. *Relation de la Nouvelle-France*, ch. XV.
2. *Ibid.*, ch. XXI.
3. *Ibid.*, ch. XXXIV.
4. *Ibid.*, ch. XXXIV.

fermons que contre le vent, et si n'en dormons pas pour cela moins asseurez. Au commencement, ils nous fuyoyent et craignoyent ; ores ils nous désirent[1]. »

Ce désir et ce respect s'accrurent bientôt d'un grand sentiment d'admiration pour les deux prêtres européens. Plusieurs guérisons merveilleuses obtenues par les prières du P. Biard[2] les firent passer, aux yeux des sauvages, pour des êtres privilégiés, des favoris et des envoyés d'une puissance supérieure aux hommes, même aux mauvais génies de la nation souriquoise[3].

Suffisamment maîtres de la langue indigène, estimés et respectés des Indiens, les deux missionnaires allaient enfin travailler efficacement à la conversion de ce peuple ; ils s'en réjouissaient. *L'homme propose et Dieu dispose* ; c'est le cas de redire cette parole si vraie. Les évènements que nous allons raconter renversèrent tous leurs projets et leurs espérances. Pour bien comprendre ce qui va suivre, il importe de reprendre les choses de plus haut.

1. *Relation de la Nouvelle-France*, par le P. Biard, ch. XXXIV.

2. *Annuæ litteræ* S. J., an. 1612 : « Patri Biardo die quodam affertur nuncius ab ægrota et animam agente muliere, quæ ipsum videre atque alloqui valdè cuperet, ad sanctæ Mariæ sinum... Pater catechesi necessaria instruit, adhibitisque pro re nata precibus, cruce ad pectus appensa munit : Postridie mulier bene sana e foco exilit » (p. 603). — « Pater in ora Pentagoetia versabatur... Ibi tertium jam mensem æger decumbebat, cujus salus erat conclamata, quem barbari visendum Patri obtulerunt... Cui post preces et brevia fidei documenta, cum Pater crucem sæpius exosculandam porrexisset, eique de collo pensilem reliquisset, frequentibus barbaris audientibus, ab eo ad navem rediit. Postera vero die, ille æger adiit ad Biardum, ingentique gaudio suam ei sanitatem testatus est » (p. 603).

Voir aussi la *Relation de la Nouvelle-France*, ch. XXXV.

3. *Annuæ litteræ*, an. 1612 : « Hæc et hujusmodi alia in barbarorum oculis, summa ipsorum admiratione, nec minore fructu gesta » (p. 605). — *Voir* la *Relation de la Nouvelle-France*, ch. XXXV.

Le baron de Poutrincourt s'était embarqué pour la France vers la mi-juillet de 1611, deux mois après l'arrivée des Jésuites, ne laissant à Port-Royal que vingt-deux personnes, y compris les missionnaires et son fils, Charles de Biencourt, auquel il confia le gouvernement de la colonie [1].

Biencourt ne manquait ni de courage, ni d'énergie, ni d'audace; mais, à peine âgé de vingt ans, il n'avait ni la souplesse, ni l'habileté, ni l'expérience nécessaires à la direction et au maniement des hommes. Une fois au pouvoir, sans aucune préparation à jouer le premier rôle, il s'imagina qu'il pouvait se passer de tout conseil, que ses volontés devaient tenir lieu de tout; il ne sut pas ou ne voulut pas marcher sur les traces de son père, le baron de Poutrincourt, homme sage, modéré, sachant se contenir et dissimuler au besoin ses plus fortes aversions.

Il partageait les préjugés d'une bonne partie de la noblesse de son temps contre la Compagnie de Jésus; et, en particulier, il goûtait peu les PP. Biard et Massé, ses associés, parce que le traité du 20 janvier les constituait dans une certaine mesure ses créanciers [2]; son amour-propre de gentilhomme en souffrait, et il craignait, en outre, quoique bien à tort, que la considération de leurs intérêts n'amenât ces religieux à se mêler de la conduite du gouverneur de Port-Royal. Il faut encore avouer que les calvinistes Dieppois avaient déposé dans son cœur le levain de leurs antipathies contre les deux missionnaires. Il redoutait leur influence, il avait peur de leur contrôle, il n'aimait pas leur ordre [3].

1. *Relation de la Nouvelle-France*, par le P. Biard, ch. XV.

2. Contrat passé devant Levasseur, notaire à Dieppe, le 20 janvier 1611, par lequel Mme de Guercheville constitue les PP. Biard et Massé associés des Poutrincourt.

3. *Une Colonie féodale* en Amérique, par Rameau de Saint-Père, t. I, p. 52.

Les Jésuites s'aperçurent vite de ses sentiments de défiance et d'antipathie; et, dans le trajet de Dieppe à Port-Royal sur la *Grâce-de-Dieu*, ils agirent de manière à faire disparaître, si cela eût été possible, ses craintes peu fondées et ses préventions; « ils ne se mêlèrent en route d'aucun gouvernement, ny ne firent aucun semblant d'avoir point de droict ou puissance sur le navire... Leur conversation estait telle que le capitaine Jean d'Aulne et le pilote David de Bruges, tous deux de la prétendüe, en rendirent témoignage avec grande approbation au sieur de Poutrincourt, et déposèrent souvent depuis, dans Dieppe et autre part, qu'ils avaient connu lors les Jésuites pour tout autres qu'on ne les leur avait figurés auparavant, savoir est, pour gens honnêtes, courtois, et de bonne convention et conscience[1]. »

Pour n'être à charge à personne, ils ne voulurent avoir, comme on la vu, « aucun serviteur en tout ce voyage, sinon leurs propres pieds et bras; s'il fallait laver leur linge, si netoyer leurs habits, si les rapiécer, si pourvoir à aultres nécessités, ils avayent privilège de le faire eux-mêmes aussi bien que le moindre[2] ».

A Port-Royal, leurs relations avec le baron de Poutrincourt furent toujours des plus faciles et des plus aimables[3]. Ce n'est qu'après son départ pour la France que les difficultés commencèrent et s'accentuèrent peu à peu entre son fils et les Jésuites.

Impétueux et impressionnable comme on l'est à vingt ans, Biencourt se laissa dominer par cette ardeur juvénile, qui se résout malaisément à user d'égards et de

1. *Relation de la Nouvelle-France*, par le P. Biard, ch. XIII. — *Voyages de Champlain*, l. III, ch. I; — *Litteræ annuæ* S. J., an. 1612.

2. *Relation de la Nouvelle-France*, par le P. Biard, ch. XIII.

3. *Ibid.*, ch. XIV.

ménagements[1]. Elevé dans des principes de foi, bien que dépourvu d'instruction religieuse[2], il se figura que le pouvoir tenait lieu de savoir, et que sa situation l'autorisait à intervenir dans les questions de théologie, absolument en dehors de sa compétence; ainsi qu'on devait le prévoir de cette nature, douée sans doute de belles qualités, mais autoritaire et peu conciliante, il prétendit n'avoir dans les deux Jésuites que des ouvriers dociles entre ses mains. En cela, il se trompait étrangement : il ne trouva en eux que des hommes de conscience et de dévouement. Il voulut leur imposer les règles suivies par l'abbé Fléché dans l'administration du baptême aux adultes; ceux-ci refusèrent de s'y soumettre, disant qu'elles étaient contraires aux saints Canons de l'Église et aux devoirs de leur ministère sacré. Par la même raison, ils ne tolérèrent ni la polygamie, ni les pratiques superstitieuses des sauvages, ni l'inhumation des chrétiens en dehors du cimetière catholique[3].

Sur ce dernier point, une discussion s'éleva entre le gouverneur de Port-Royal et le P. Biard, à l'occasion de la mort du vieux chef Membertou. Membertou ne connaissait ni les dogmes révélés, ni les devoirs du chrétien; tous ses instincts supérieurs le portaient cependant vers le catholicisme, qu'il avait le premier de sa nation embrassé. Les solennités religieuses lui plaisaient, il admirait l'apostolat, il aimait les deux missionnaires, et, sans bien se rendre compte de ses attraits et de ses préférences, il voyait dans la religion chrétienne je ne sais quelle force secrète qui

1. *Une Colonie féodale* en Amérique, par Rameau de Saint-Père, t. I, p. 52.

2. *Ibid.*

3. *Histoire de l'Acadie Française*, p. 72; — *Relation de la Nouvelle-France*, par le P. Biard, ch. X.

l'attirait, quel charme puissant dont il avait peine à se défendre. Quand il sentit sa vie lui échapper, il exprima le désir d'être transporté à Port-Royal, dans la cabane des Pères. On le coucha sur le lit du P. Massé, et les Jésuites le soignèrent comme un Père, nuit et jour [1].

Depuis son baptême, il n'avait reçu ni le sacrement de Pénitence, ni l'Eucharistie. On l'instruisit, le mieux possible, des vérités nécessaires au salut, on le réconcilia avec Dieu, et on lui administra l'Extrême-Onction. Le mourant écoutait et obéissait. Il ne songea même pas à entourer sa dernière heure des usages sacrés et des cérémonies superstitieuses des sauvages. Harangue, tabagie, immolation des chiens, danses et chants, rien de tout cela dans la cabane du mourant : aucun Sagamo n'était ainsi parti de ce monde, de mémoire de sauvage.

Une seule chose lui tenait au cœur. « Je veux, dit-il au P. Biard la veille de sa mort, je veux être enterré dans le tombeau de mes pères, et j'ai donné des ordres pour cela. » — « Ce n'est pas possible, répond le Père; vos ancêtres étaient tous payens; il n'est pas permis à un chrétien de se faire enterrer avec des damnés. Il y aurait là un sujet de scandale pour les sauvages : en apprenant que le grand Sagamo n'a pas voulu se faire enterrer avec nous, ils en concluraient qu'il n'était chrétien que de nom. Il y aurait aussi dans ce fait un mépris évident de la sépulture chrétienne. » Membertou ne se rend pas. « J'ai donné cet ordre, dit-il, avant de me faire chrétien. Mes enfants et les gens de ma tribu ne mettraient plus les pieds à Port-Royal, si je me faisais enterrer ici; on bénira ma tombe. » — « Cela ne peut se faire, » réplique le P. Biard. — « Mais cela s'est déjà fait, » reprend le mourant; il

1. *Relation de la Nouvelle-France*, par le P. Biard, ch. XVI.

cite des exemples. Biencourt, qui assistait à l'entretien, prend fait et cause pour lui, ajoutant qu'on lui avait promis, avant sa conversion, de l'enterrer dans le tombeau de ses ancêtres. Dans l'état où se trouvait le malade, le P. Biard préfère ne pas insister. « L'affaire est plus importante que vous ne pensez, dit-il au gouverneur; et par conséquent, l'enterrement se fera sans moi. » Il se retire, profondément désolé, mais déterminé, dans l'intérêt de la religion, à ne pas céder sur ce point.

Que se passa-t-il dans l'âme du mourant, en face de l'éternité? Reçut-il une grâce spéciale, une illumination à l'heure suprême?

Le lendemain de leur conversation, il fait appeler à la première heure le P. Biard. « Père, lui dit-il, mon parti est pris; je veux être enterré dans le cimetière des chrétiens, afin de témoigner à tous ma foi et de participer aux prières de l'Eglise pour les morts. » Puis, se tournant vers les membres de sa famille présents : « Vous, mes enfants, ajoute-t-il, vous ne vous éloignerez pas pour cela de ce lieu; vous ne l'en aimerez que plus, et vous viendrez souvent y prier pour moi. Je vous recommande de vivre toujours en paix avec les Français. »

Quelques instants après, il expirait dans les plus fermes sentiments de foi, le 18 septembre 1611 [1].

La fermeté apostolique du P. Biard dans cette circonstance blessa le jeune gouverneur, qui eut le bon esprit de dissimuler alors son mécontentement, mais ne sut pas oublier. D'autres dissentiments moins graves vinrent encore raviver la blessure faite à son amour-propre. Il faut

1. *Voir*, pour tout ce qui précède : *Relation de la Nouvelle-France*, ch. XVI. — *Annuæ litteræ* S. J., an. 1611 et 1612. — *Cours d'Histoire du Canada* par l'abbé Ferland, t. I, ch. V; — *Histoire de l'Acadie Française*, pp. 76 et 77.

reconnaître cependant, contrairement aux assertions de plusieurs historiens, que ses rapports avec les missionnaires ne commencèrent à devenir très pénibles, intolérables même, qu'à partir de la fin de janvier 1612[1]; voici à quelle occasion.

Poutrincourt, qui ne pouvait retirer de ses trois sources de revenus en Acadie, l'agriculture, la pêche et la traite, de quoi nourrir et payer ses colons, avait été, comme nous l'avons dit, s'approvisionner en France. Là, se trouvant, faute de ressources, dans l'impossibilité de se procurer les provisions nécessaires, il frappa à la porte de ses amis et des marchands. Les amis restèrent sourds. Thomas Robin était à court d'argent, et les négociants de Dieppe et du Havre, gens avisés, n'ayant rien à gagner, ayant plutôt tout à perdre d'une association avec le lieutenant du Roi en Acadie, refusèrent leur concours. Force fut donc à celui-ci de faire appel au bon cœur de la marquise de Guercheville, à son zèle pour la conversion des sauvages[2].

Il la vit et s'entendit avec elle. Elle consentit « *à donner mille écus pour la cargaison d'un navire, et moyennant ce elle entrerait en partage, et des profits que ledit navire apporterait du pays, et des terres que Sa Majesté avait accordées au sieur de Poutrincourt*[3]. »

Poutrincourt accepta volontiers qu'une part des profits, proportionnelle à l'apport, fût attribuée à la marquise; mais il refusa de céder la plus petite parcelle de sa seigneurie de Port-Royal, et des autres *terres*, *caps* et *provinces* de l'Acadie, qu'il prétendait lui appartenir entièrement[4].

1. *Relation de la Nouvelle-France*, par le P. Biard; — *Litteræ annuæ* S. J., an. 1612.
2. *Relation de la Nouvelle-France*, par le P. Biard, ch. XIX.
3. *Ibid.*, ch. XIX.
4. *Ibid.*

Par malheur pour lui, il avait affaire à forte partie. Mme de Guercheville lui demanda de produire ses titres de propriété. Il s'excusa en disant qu'il les avait laissés à Port-Royal[1]. La réponse était louche. La marquise interrogea de Monts, qui lui apprit que la *donation à luy faicte de l'ancienne Norimbergue par feu Henry le Grand* n'avait jamais été révoquée, qu'il avait seulement perdu le droit exclusif de commerce au Canada. « Voulez-vous mé rétrocéder tous vos droits, actions et prétentions sur l'Acadie? » reprit la marquise[2]. De Monts n'avait que faire de ce vaste territoire sans revenus ; il en fit la cession[3], et cette cession, confirmée par lettres patentes de Louis XIII, mit Mme de Guercheville en possession de toutes les terres de l'Acadie depuis la Floride jusqu'au fleuve Saint-Laurent, à l'exception de la seigneurie de Port-Royal[4].

Poutrincourt, en jouant au plus fin, n'avait pas prévu ce résultat. La généreuse marquise n'abusa pas cependant de ses avantages. Elle avait promis au baron mille écus ; elle ne retira pas sa promesse, bien que les conditions du contrat fussent singulièrement modifiées, mais, *craignant que son argent ne fit naufrage avant de monter sur mer*[5], elle confia ses intérêts au Frère Gilbert du Thet, coadjuteur temporel de la Compagnie de Jésus. Les intérêts étaient en

1. *Relation de la Nouvelle-France*, ch. XIX.
2. *Ibid.*
3. *Ibid.*
4. *Ibid.*, ch. XIX. — *Voyages du sieur de Champlain*, l. III, ch. I. — Les amateurs d'*inventions* contre les Jésuites trouveront de quoi satisfaire sur ce point leur curiosité dans Marc Lescarbot, dans l'*Histoire du Canada* par Garneau (t. I, pp. 46-48), et enfin dans l'*Histoire du Canada* d'E. Réveillaud (pp. 48-50). — Nous n'avons cependant pas l'intention de comparer l'*Histoire* de M. Réveillaud à celle de Garneau, cette dernière ayant un réel mérite.
5. *Relation de la Nouvelle-France*, ch. XIX.

bonnes mains, ce qui n'empêcha pas Poutrincourt, raconte Samuel de Champlain, *de faire tant avec les Pères Jésuites, que de ces mille escus il en tira quatre cents*[1].

Le baron nolise aussitôt un navire, dont le capitaine s'appelait Nicolas Labbé, et, forcé de rester en France, il charge de l'administration de ses affaires un certain Simon Imbert, son serviteur, ancien tavernier à Paris, qui allait *chercher dans les bois de la Nouvelle-France de quoi payer ses créanciers*[2].

Le 23 janvier 1612, le navire arrive à Port-Royal. Grande réjouissance ce jour-là dans la colonie, car, depuis la fin de novembre, on avait réduit tout le monde, *sans en excepter les Jésuites*, à la portion congrue : par tête, pour toute la semaine, onze onces de pain, une demi-livre de lard, trois écuelles de pois ou de fèves et une de pruneaux[3].

Toute fête a son lendemain.

L'ex-tavernier était un serviteur infidèle : à Dieppe, il avait détourné à son profit une partie de la cargaison ; à Port-Royal, il n'avait pas rendu exactement ses comptes[4].

Le F. du Thet, qui avait tout remarqué, dénonça le coupable au Gouverneur en présence du P. Biard, et demanda une enquête[5]. L'enquête n'eut pas lieu, mais le gouverneur vit en particulier l'agent de son père[6].

1. *Voyages du sieur de Champlain*, l. III, ch. I. — Voir aussi le ch. XIX de la *Relation de la Nouvelle-France*. « Gilbert du Thet, dit le P. Biard, fut trop à la bonne foy, car à la réquisition du sieur de Poutrincourt, il s'en laissa tirer quatre cents escus sans autre caution que d'en retirer une cédule. »

2. *Relation de la Nouvelle-France*, ch. XIX. — Champlain, l. III, ch. I, appelle l'homme d'affaires du baron de Poutrincourt, *Simon Imbert Sandrier*.

3. *Relation de la Nouvelle-France*,, ch. XVIII.

4. *Ibid.*, ch. XX.

5. *Ibid.*, ch. XX ; — *M. Moreau*, p. 83.

6. *Relation de la Nouvelle-France*, ch. XX.

Que se passa-t-il entre eux? Quelles preuves donna Simon de son innocence et de la prétendue culpabilité des Jésuites? Tout ce qu'on peut dire, c'est que l'habile homme retourna comme un gant le jeune gouverneur. Celui-ci sortit de l'entretien dans un état de grande irritation contre les Jésuites, convaincu que le F. du Thet avait fait une fausse déposition, et que les PP. Biard et Massé avaient fait entrer Mme de Guercheville dans la société du baron de Poutrincourt et de Thomas Robin, afin de chasser les Poutrincourt de Port-Royal et de toute la Nouvelle-France[1].

Ces religieux n'étaient point aises de se voir loger en si joly prédicament[2]. Par deux fois, en présence de Biencourt et de toute la colonie, ils convainquirent Imbert de mensonge, et ils le pressèrent tellement qu'il fut contraint d'avouer qu'il était ivre quand il les avait accusés[3].

Ici se place une anecdote, racontée par Lescarbot, et à laquelle les historiens sérieux ne daignent pas faire allusion. Les Jésuites auraient répondu aux emportements et aux violences du gouverneur par une sentence d'excommunication, et pendant plus de trois mois, ils se seraient abstenus de tout exercice public de religion. Deux prêtres qui excommunient le gouverneur de Port-Royal! La chose est assez invraisemblable[4]. Voici qui l'est davantage.

1. *Relation de la Nouvelle France*, ch. XX.

2. *Ibid.*

3. *Relation de la Nouvelle-France*, ch. XX. — *Voyages du sieur S. de Champlain*, l. III, ch. I : « Imbert à tort et sans cause accusait les Pères, lesquels, néanmoins, le contraignirent de confesser qu'il estait gaillard quand il parla audit sieur de Biencourt. »

Le P. Biard, dans les *Annuæ litteræ* de 1612, raconte tout ce qui s'est passé en cette circonstance, d'une façon très nette et très précise.

4. *Histoire de la Nouvelle-France*, édit. de 1618.

Un certain Récollet, Sixte Le Tac — on trouve toujours dans les meilleures communautés un enfant terrible, un religieux mal équilibré, — un Récollet a cru devoir reproduire l'anecdote avec commentaire, dans son *Histoire chronologique de la Nouvelle-France*. L'auteur n'osa pas signer ce pamphlet, composé en 1689 contre les Pères de la Compagnie de Jésus au Canada. Il le mit sur le compte d'un officier *faisant profession des affaires de guerre* et parlant en témoin désintéressé des querelles des Jésuites et des Récollets. Ainsi couvert du voile de l'anonyme, il eût bien voulu livrer au public ses petites méchancetés ; ses supérieurs s'y opposèrent. Le manuscrit resta longtemps enfoui dans les archives du couvent de Saint-Germain-en-Laye. Il dormait là paisiblement, lorque la Révolution française vint le réveiller et le transporter, avec tous les papiers des Récollets, aux archives du département de Seine-et-Oise, à Versailles. *Habent sua fata libelli* ! C'est dans ce dernier séjour de paix que, cent ans plus tard, Eugène Réveillaud exhumait de sa poussière ce manuscrit, qu'il appelle *un ouvrage déjà vieux de deux siècles*, et il le faisait imprimer à trois cents exemplaires, avec un luxe inoui, pour lui donner sans doute une valeur qu'il n'a pas en réalité[1].

Sixte Le Tac écrit donc dans son *Histoire chronologique* : « Le F. du Thet, prenant hautement les intérêts de ses confrères, excommunia le sieur de Biencourt, commandant dans la Cadie, et interdit la communion à tout le reste des Français qui le reconnaissaient[2]. » Le F. du Thet

1. *Voir* la préface de la 1re édition de l'*Histoire chronologique de la Nouvelle-France* ou *Canada*, par le Père Sixte Le Tac, Recollect, publiée par Eugène Réveillaud. Paris, 1888.

2. *Histoire chronologique*, ch. VIII, p. 84. Ce chapitre reproduit une partie des racontars et des calomnies qui se trouvent dans l'*Histoire de la Nouvelle-France*, de Lescarbot, contre les Jésuites.

n'était pas prêtre. Un laïque qui se permet d'excommunier, qui interdit la communion, cela ne s'était pas encore vu. Le Tac renchérit sur Lescarbot.

Un fait certain, autrement sérieux que l'anecdote de Lescarbot, c'est la rupture définitive, à partir de cette époque, entre Biencourt et les Jésuites. L'harmonie apparente avait duré sept mois [1]. La nouvelle de la cession à la marquise de Guercheville de tous les droits de de Monts sur l'Acadie augmenta encore l'irritation du Gouverneur. Il y vit, cela devait être, la main des Jésuites. Ceux-ci eurent beau s'en défendre, il les regarda toujours comme les auteurs ou les instigateurs de ce nouveau contrat [2].

Cette situation aiguë ne pouvait manquer de nuire à l'action religieuse des missionnaires. Il importait donc, dans l'intérêt général, de la faire cesser, ou d'en diminuer l'acuité. Les Jésuites prirent les devants, et un replâtrage quelconque eut lieu le lendemain de la Saint-Jean-Baptiste, le 25 juin 1612 [3]. La colonie reprit ainsi un calme relatif, et l'on arriva sans encombre au mois de novembre. L'hiver s'annonçait rude : le commerce avec les sauvages était en souffrance, il ne restait plus de vivres à Port-Royal, rien ne venait de France. L'inquiétude se trahissait sur tous les visages.

1. Le P. Biard, dans ses deux lettres du 31 janvier, écrites l'une au R. P. Général, l'autre au R. P. Provincial, se contente d'annoncer l'arrivée à Port-Royal du F. du Thet, les deux lettres étant déjà faites. Il ajoute, en effet, en post-scriptum : « Cependant que j'escrivais ces lettres, le navire que l'on a envoyé pour notre secours est, Dieu merci, arrivé sain et sauf, et dans iceluy nostre Frère Gilbert du Thet. » (Lettre au R. P. Provincial, imprimée par le P. Carayon, document XII, p. 44.)

2. *Annuæ litteræ* S. J., an. 1612.

3. *Relation de la Nouvelle-France*, ch. XXI. —*Litteræ annuæ* S. J., an. 1612.

Les missionnaires, avaient reçu, au mois de janvier, pour leur usage particulier, quatorze barils de froment, encore intacts[1]. La charité leur dicta le devoir à remplir : ils en donnèrent douze au gouverneur, tout en prévoyant que les deux autres leur suffiraient à peine pour deux mois[2]. Mais ils avaient leurs bras comme dernière ressource, et, pour ne pas être surpris par la faim, ils prirent leurs précautions.

Le P. Massé, *homme à tout faire*, disait-on, *au besoin bon scieur d'ais, bon calfeutreur et bon architecte*[3], se mit à construire une chaloupe avec l'aide de son domestique. Il n'en restait pas une seule à Port-Royal. Assis autour d'un grand feu, les colons le regardaient faire un peu malicieusement. Bientôt, au grand étonnement des railleurs, la *gaillarde chaloupe fut dans l'eau, équippée, parée*[4]. Les Pères allèrent à la recherche de glands, de racines et de poissons, et l'hiver se passa ainsi à lutter pour la vie et à travailler pour les âmes.

Pendant ce temps, que devenait le baron de Poutrincourt? Port-Royal était à bout de ressources et d'expédients : Pourquoi n'envoyait-il pas de France de nouvelles provisions? Chaque jour les colons au désespoir montaient sur la dune, et du regard cherchaient au loin sur la vaste mer le navire qui devait ravitailler la colonie au mois d'octobre, et le mois de février 1613 touchait à sa fin. Hélas ! le baron subissait le contre-coup des fatales dissensions qui venaient d'éclater, en Acadie, entre le pouvoir civil et le pouvoir spirituel.

1. *Relation de la Nouvelle-France*, ch. XXII. — *Annuæ litteræ* S. J., an. 1612.
2. *Ibid.*
3. *Ibid.*
4. *Ibid.*

Le F. Gilbert du Thet avait rendu compte de son mandat à Mme de Guercheville. Comme le devoir de sa charge le lui commandait, il raconta tous les faits dont il avait été le témoin attristé, depuis son départ de Dieppe pour Port-Royal jusqu'à son retour à Paris, huit mois après.

Ce récit n'encouragea pas les généreuses libéralités de la marquise. Evidemment, l'administration de la colonie ne répondait ni à ses idées, ni à son zèle, ni à ses espérances. Ses propres intérêts ne lui semblaient pas en sûreté entre les mains des Poutrincourt et de leur agent, Simon ; ces messieurs, n'ayant pas le moyen de fournir de vivres les magasins de Port-Royal, recouraient par nécessité à la vieille marquise ; ce joug néanmoins leur était odieux, parce qu'ils s'imaginaient que chaque don nouveau leur créait une obligation nouvelle envers les Jésuites. On voyait, à leur façon d'agir, que, le jour où ils pourraient se passer de Mme de Guercheville, ce même jour ils se débarrasseraient des Jésuites. En outre, le ministère de ces derniers, loin d'être secondé, rencontrait de vives oppositions. Enfin, il résultait d'un ensemble de faits que les chefs de la colonie acadienne avaient en vue non la conversion des Indiens, mais leur intérêt personnel, et que l'entreprise de Port-Royal n'était, sous le masque de la religion, qu'une spéculation commerciale[1].

Ces considérations étaient de nature à faire réfléchir Mme de Guercheville. Fallait-il soutenir plus longtemps la colonie de Port-Royal ? Devait-elle en fonder une autre, indépendante de la première, sur les terres que de Monts lui avait rétrocédées ? Etait-il préférable de renoncer à la conversion des sauvages de l'Acadie ? Elle consulta la Reine-

1. *Histoire de l'Acadie française*, pp. 84 et 85. — Le F. du Thet était parti de Port-Royal pour la France le 17 juin 1612.

mère, le duc de Liancourt, des personnages influents ; et, tout bien examiné, elle décida la création d'un autre établissement, où l'apostolat des missionnaires pût se mouvoir et s'épanouir en toute liberté. Une charte, signée de la Reine, accorda par la même occasion aux Jésuites de Port-Royal l'autorisation de quitter ce poste sans la permission du gouverneur, et de s'établir où bon leur semblerait[1].

Cette entreprise, on ne peut le nier, était un peu osée, un peu précipitée. Champlain écrit qu'elle *se fit sans fondement*[2]. Le P. d'Orléans trouve qu'on laissait la marquise *un peu trop faire*[3]. Quelle tempête de récriminations et de ressentiments n'allait pas soulever cette décision contre les Jésuites, qu'on accuserait, bien entendu, de l'avoir provoquée! Ne dirait-on pas que la nouvelle colonie était fondée pour entraîner la ruine de Port-Royal, et peut-être aussi de Québec, où Champlain s'établissait alors péniblement au prix des plus lourds sacrifices ? Les Français, engagés dans la traite des pelleteries et la pêche des morues, ne prêteraient-ils pas à la remuante marquise, toute puissante à la cour, l'intention de demander à brève échéance et d'obtenir à son profit le monopole exclusif du commerce concédé autrefois à de Monts?

Mme de Guercheville, femme de résolution et d'exécution, ne recule devant aucune difficulté.

Elle prévient Poutrincourt de n'avoir plus à compter sur elle, elle frète à Honfleur un navire[4] de cent tonneaux, elle l'approvisionne de toutes choses pour plus d'un an, elle n'oublie ni les chevaux pour le labour, ni les chèvres pour

1. *Relation de la Nouvelle-France*, par le P. Biard, ch. XXIII.
2. *Les voyages de la Nouvelle-France*, l. III, ch. I.
3. *La vie du P. Pierre Coton*, par le P. Pierre d'Orléans, S, J. Paris, E. Michallet, 1688, l. III.
4. Il s'appelait *La Fleur-de-Mai*.

le laitage. La reine donne quatre tentes ou pavillons du roi, avec quelques munitions de guerre, des armes, de la poudre. En dehors de l'équipage, trente personnes, y compris deux Jésuites, le P. Jacques Quentin et le F. Gilbert du Thet[1] font partie de l'expédition. A la tête, la marquise met un de ses favoris, le capitaine de La Saussaye, homme de mérite peut-être, agronome honnête et pacifique, mais colonisateur dépourvu de prévoyance, de sang-froid et d'énergie. Il eût mieux fait à la tête d'une exploitation agricole. Les chefs de l'équipage sont le capitaine Flory, le lieutenant Lamotte et Ronferé[2].

Le navire met à la voile le 12 mars 1613, et, vers la fin de mai, il jette l'ancre à Port-Royal. Tout le monde est absent, excepté les deux Jésuites, leur serviteur, l'apothicaire Hébert et un autre Français. Hébert remplaçait Biencourt. La Saussaye lui présente les lettres de la Reine, il embarque les deux Pères et leur domestique, et il se dirige vers une île voisine du continent, l'île des *Monts-Déserts*, située à l'entrée de la rivière de Pentagoet[3]. Cette rivière traversait le pays des Etchemins, alliés et voisins des Souriquois. De là, le zèle des missionnaires pouvait facilement s'étendre à ces deux tribus et à celle des Abénakis.

L'endroit semble favorable, on y plante la croix, on le nomme *Saint-Sauveur* et l'on s'y établit[4].

1. Moreau, dans l'*Histoire de l'Acadie française*, p. 87, fait à tort, de ce coadjuteur ou frère lai, un père Jésuite et un prêtre. Il n'est pas mieux inspiré quand il dit : « Le P. Gilbert du Thet avait la direction (de l'expédition), comme supérieur de la mission. » En général, cet auteur met souvent à côté, lorsqu'il parle de la Compagnie de Jésus, qu'il ne connaît pas.

2. *Relation de la Nouvelle-France*, par le P. Biard, ch. XXIII ; — *Histoire de l'Acadie française*, pp. 87 et suiv. ; — *Histoire de la Colonie française*, p. 115.

3. *Ibid.*

4. *Ibid.*, et ch. XXIV de la *Relation* du P. Biard.

La prudence la plus élémentaire conseillait de s'entourer immédiatement de remparts et de se fortifier, afin de parer à toute éventualité d'attaque. C'était l'avis des principaux colons [1].

La Saussaye ne pensait qu'à l'agriculture. Dès l'arrivée, il emploie tous les ouvriers à cultiver la terre. Les quatre pavillons militaires de la Reine servaient d'abri [2].

Quant aux Pères, ils se mettent tout de suite en relation avec les sauvages. Ils vont visiter, à trois lieues de là, leur Sagamo, Asticou ; et, au retour, le P. Biard guérit subitement un jeune enfant mourant, en versant sur sa tête l'eau baptismale [3].

« Nous dressions, dit ce même Père, une nouvelle peuplade fort commode ; c'était notre automne, notre temps des fruits ; et voilà que, sur ce point, l'envieux de tout bien, et principalement du salut humain, est venu de malice mettre le feu à nos travaux et nous emporter hors du champ [4]. »

Sept ans avant la fondation de Saint-Sauveur, une petite flotte de trois navires, commandée par le capitaine Newport, avait amené aux bords de la rivière Saint-Jacques, dans la Virginie, les premiers éléments de la colonisation anglaise sur le nouveau continent. La flotte portait cinq cents hommes, parmi lesquels douze laboureurs et quelques ouvriers. L'ensemble des colons, à quelques exceptions près, se composait *de gentilshommes ruinés, de piliers de tavernes et de mauvais lieux, de commerçants faillis* [5]. Les émigrants,

1. *Relation* du P. Biard, ch. XXIV.

2. *Relation de la Nouvelle-France*, ch. XXIV ; — *Annuæ litteræ S. J.*, an. 1612.

3. *Ibid.*

4. *Relation de la Nouvelle-France*, ch. XXXIV.

5. Parkman, Francis, *Pioneers of France in the New World*. Boston, Little, Brown and Co. 1871, ch. VII.

qui allèrent les rejoindre quelques années plus tard ne valaient guère mieux : c'étaient des *individus aux mœurs relâchées, qui avaient fui de chez eux pour échapper à leur mauvaise étoile*, des *banqueroutiers*, des *gentlemen sans sou ni maille*, des *libertins roués*, des *gens plus propres à corrompre qu'à fonder une république*[1]. Ils venaient tous chercher fortune à la Virginie, et ils s'établirent définitivement, après diverses péripéties, dans la presqu'île de Jamestown.

Avant de quitter l'Angleterre, ces aventuriers, grâce à la grande influence de leurs chefs, hommes de tête et d'initiative, avaient reçu de la Couronne, le 10 avril 1606, une charte, la première charte coloniale, qui autorisait les Anglais à prendre possession de l'Amérique. Elle fut modifiée, trois ans après, par une seconde charte, qui conférait à une corporation de marchands la nomination d'un gouverneur de la Virginie avec une autorité sans contrôle sur les colons[2].

A l'époque où nous sommes arrivés, le gouverneur s'appelait Thomas Dale, vaillant soldat, énergique, expérimenté, mais grossier, de sentiments peu délicats, suffisant comme un parvenu, d'une violence inouïe. Henri IV, dont il fut longtemps le soldat et le pensionnaire, avait fait sa fortune.

En qualité d'anglais, Dale revendiquait pour lui et pour les siens tout le continent américain jusqu'au quarante-cinquième degré de latitude septentrionale. Les postes français du Canada n'étaient à ses yeux qu'un empiètement sur les droits de la couronne d'Angleterre. Soldat de fortune, il se figurait sans doute que les questions de droit se tranchent avec l'épée ; aussi ne prenait-il même pas la peine

1. Bancroft, George, *History of the United States*, vol. I, chap. V.
2. Bancroft, George, *History of the United States*, ibid.

d'examiner la charte royale du 10 avril 1606. Elle portait cependant cette clause : *Nous leur donnons toutes les terres jusqu'au 45e degré, lesquelles ne sont pas actuellement possédées par aucun prince chrestien*[1]. Or, à la date des lettres patentes délivrées par Jacques Ier, la France possédait réellement ces terres jusqu'au 39e degré au moins ; les voyages de Champlain en font foi, et de plus l'autorité de fait, avec le titre de lieutenant de sa Majesté très chrétienne, exercée par de Monts sur toutes les terres du Canada. Saint-Sauveur et la péninsule acadienne se trouvaient dans les limites de ce territoire.

A Jamestown, où résidait le Gouverneur anglais, était arrivé depuis peu un capitaine de navire marchand, Samuel Argall, *jeune homme aux passions brutales et à l'humeur violente*[2]. Il portait en lui ce mélange de force, d'audacieuse habileté et de vices, dont le XVIIe siècle fournit de si fréquents exemples. Il était par dessus tout dépourvu de scrupule. Fourrageant vers le mois de mars 1613, à la tête d'une poignée de colons, sur les terres du prince indien, Powhatan, il remarqua sa jeune fille, Pocahontas, princesse d'une grande beauté et d'une intelligence incomparable. Sa tenue modeste et digne, sa physionomie aux traits fins et distingués contrastaient singulièrement avec tout ce qui se voyait de mieux dans la tribu parmi les jeunes filles de son âge. A l'âge de douze ans, en 1607, elle avait sauvé de la mort John Smith par ses larmes et ses supplications ; elle avait ensuite déterminé son père à se lier d'amitié avec les Anglais de Jamestown.

1. *Relation de la Nouvelle-France*, ch. XXXVI. Le P. Biard donne la date de 1607 aux lettres patentes de Jacques I. Il se trompe : voir Bancroft, vol. I, ch. VII ; — Hazard, I, pp. 51-58 ; — Stith, *Appendix*, pp. 1-8 ; — Hening, I, pp. 57-66.

2. Bancroft, George, *History of the United States*, vol. I, ch. V.

Il semble que cette généreuse intervention méritât quelques égards. Argall, au mépris de toutes les lois et de toutes les convenances, enleva la jeune Pocahontas et demanda à son père de payer sa rançon. Powhatan indigné répondit par une déclaration de guerre[1].

On pouvait tout attendre et tout craindre de Samuel Argall : il était prêt à toutes les besognes.

Au mois de juin de l'année 1613, il part de Jamestown sur un vaisseau de cent trente tonnes, armé de 14 canons et portant soixante hommes, et il cingle vers les îles de Pencoït : il allait à la pêche de la morue. Les brumes, les courants et le mauvais temps le jettent vers le Nord, à une faible distance des Monts-Déserts. Là, les sauvages, croyant parler à un Français, lui apprennent l'établissement à Saint-Sauveur de la nouvelle colonie. Argall manquait de vivres ; ses hommes, déguenillés, avaient plus l'air de mendiants que de marins. Le premier espérait trouver chez les Français des provisions et de l'argent ; les autres, des vêtements[2].

Le capitaine se fait conduire par un sauvage à Saint-Sauveur.

Les Français, débarqués depuis quelques jours, ne pouvaient s'attendre à une attaque sur leur propre territoire, en pleine paix, de la part des Anglais. Le vaisseau qui les avait conduits n'était pas encore reparti pour Honfleur. La Saussaye explorait les environs, les colons travaillaient aux champs, les Jésuites élevaient une petite chapelle, et l'équipage, reposé des fatigues de la traversée, se préparait au retour.

Voici que tout à coup on aperçoit au loin un navire

1. Parkman, Francis, *Pioneers of France*, ibid ; — Bancroft, George, *History of the United States*, ibid.

2. *Relation de la Nouvelle-France*, ch. XXV.

venant plus vite qu'un dard, ayant le vent à souhait, trois trompettes et deux tambours faisant rage de sonner[1]. Flory, Lamotte, le F. du Thet et sept braves marins montent sur le vaisseau français. L'épouvante est grande, le désordre extrême. Le pilote suivi de plusieurs matelots prend une chaloupe et disparaît derrière un îlot pour bien se rendre compte de la situation[2].

Tout cela est l'affaire de quelques minutes. Les Anglais sont à une portée de fusil. Ils ouvrent un feu nourri de mousqueterie. En l'absence du canonier, le F. du Thet saisit la mèche et répond à l'ennemi. Au même instant il tombe mortellement blessé d'une balle, et, le lendemain, il expire entre les bras du P. Biard[3].

Argall s'empare du vaisseau français et des quatre tentes. Fleury et Lamotte sont blessés en se défendant ; Le Moine et Neveu se noient[4] ; leurs compagnons et les trois Jésuites sont faits prisonniers[5].

Par malheur, La Saussaye n'est pas là. Argall force ses malles, prend la commission sur laquelle repose l'existence légale de la colonie, puis les referme avec soin[6].

Le commandant de la colonie ne reparaît que le lendemain. S'était-il caché dans les bois, comme le laisse supposer la *Relation* du P. Biard? Ignorait-il ce qui se passait à Saint-Sauveur? Quoi qu'il en soit, le rusé Anglais, qui ne veut pas avoir l'air d'agir en pirate, le reçoit avec la plus grande courtoisie. « Vous avez sans doute, lui dit-il, la commission du roi de France, qui vous autorise à vous

1. *Relation de la Nouvelle-France*, ch. XXV.
2. *Ibid.*
3. *Ibid.*, ch. XXVI.
4. *Ibid.*, ch. XXV.
5. *Ibid.*, ch. XXVI.
6. *Ibid.*

établir dans ce pays du roi d'Angleterre, mon maître? » La Saussaye ouvre ses malles. Tous ses papiers avaient disparu.

« Comment? reprend Argall en changeant de ton, vous ne pouvez produire de charte royale? Allez! vous êtes des forbans et des pirates; vous méritez la mort. » Saint-Sauveur est aussitôt livré au pillage. Provisions, munitions, meubles, vêtements, tout est volé et transporté sur les vaisseaux anglais[1].

Le protestant Parkman traite de *coquinerie*[2] la conduite d'Argall. Le mot est heureusement choisi.

On lira peut-être avec incrédulité ces quatre lignes de la *Relation latine* du P. Biard : « Les Anglais qui avaient commencé leur attentat par une criante injustice, semblaient vouloir le couvrir par une plus grande iniquité, afin d'en effacer le souvenir. Il fallait au plus vite prévenir ce crime et arracher les prisonniers à la mort[3]. »

Les trois missionnaires vont trouver Argall : « Nous sommes Jésuites, lui disent-ils ; nous sommes venus ici pour convertir les sauvages. » Puis avec un zèle tout apostolique, ils lui rappellent que la fortune de ce monde est changeante, qu'il faut prendre garde de se laisser enivrer par le succès, que les lois de l'humanité nous ordonnent de traiter les étrangers comme nous voudrions être traités nous-mêmes. Ils lui demandent de renvoyer en France les prisonniers[4]. Argall savait dissimuler : « Je m'étonne, répond-il avec une douceur affectée, que vous autres,

1. *Les voyages de la Nouvelle-France*, par Champlain, l, III, ch. I. — *Relation de la Nouvelle-France*, par le P. Biard, ch. XXVI. — *Annuæ litteræ* S. J,, an. 1612.

2. Parkman, Francis, *Pioneers of France*, ch. VII.

3. *Litteræ annuæ* S. J., an 1612.

4. *Litteræ annuæ* S. J., an. 1612 ; — *Relation de la Nouvelle-France*, ch. XXVI.

Jésuites, dont on connaît la prudence et la religion, vous vous trouviez en compagnie de forbans et de déserteurs, de gens sans aveu[1]. » Le P. Biard n'eut pas de peine à prouver que ses compagnons étaient des hommes de bien, tous recommandés par Sa Majesté très chrétienne[2]. Ne sachant pas alors qu'on avait dérobé la commission du capitaine La Saussaye, il affirme qu'elle lui a été remise et regrette qu'elle n'ait pas été conservée. Argall lui répond : « Vous avez eu tort de perdre vos lettres ; néanmoins, je traiterai de votre retour en France avec votre commandant[3]. »

L'officier anglais avait obtenu ce qu'il désirait, des vivres et des vêtements ; en outre, il était assuré de faire approuver par le Gouverneur de la Virginie son coup de main contre Saint-Sauveur. Il était donc maintenant de son intérêt d'éviter tout acte de violence ou de brutalité, qui pût le faire passer pour pirate aux yeux des nations civilisées ; son honneur et son intérêt lui commandaient de se montrer clément. C'est dans ce but qu'il fait semblant de s'apaiser, sur les représentations des Jésuites[4]. Selon sa promesse, il s'entend avec La Saussaye, et aussitôt il entasse dans une chaloupe une quinzaine de prisonniers, parmi lesquels le commandant français, le P. Massé et *deux mariniers qui n'avaient ny carte ny connaissance des lieux*[5], et il les abandonne aux hasards de la mer. Peut-être espérait-il que ces témoins accusateurs de sa conduite disparaîtraient d'une manière ou d'une autre, brisés par la fatigue, réduits par la faim ou emportés par les vagues.

1. *Relation de la Nouvelle-France*, ch. XXVI.
2. *Ibid.*
3. *Relation de la Nouvelle-France*, ch. XXVI.
4. *Cours d'histoire du Canada*, par l'abbé Ferland, t. I, ch. V.
5. *Relation de la Nouvelle-France*, ch. XXVII.

Mais le pilote et les matelots, que nous avons vus se cacher derrière un îlot, veillaient à peu de distance du port, déguisés en sauvages, épiant les moindres démarches des Anglais. Une nuit, l'un d'eux était même venu trouver le P. Biard pour le supplier de les suivre avec les Pères Massé et Quentin : « Quand tous les colons seront en sûreté, répliqua le Jésuite, je penserai à vous et j'accepterai vos offres[1]. »

Le pilote ayant aperçu la chaloupe, qui allait un peu à l'aventure sur les flots, rallie l'embarcation, y monte, la dirige, et, suivi de sa barque conduite par de vigoureux matelots, il arrive à Port-Mouton, d'où les navires malouins les ramènent tous en France[2].

Il restait à Saint-Sauveur quinze Français, y compris Flory, Lamotte et les Pères Biard et Quentin. Argall s'engage d'honneur à transporter ces deux derniers aux îles de Pencoït, et les autres en Virginie, puis de les renvoyer tous dans leur pays par des bateaux anglais[3].

Les deux Jésuites et quatre colons montent sur le bâtiment capturé aux Français, et Turnel, lieutenant d'Argall, en prend le commandement. Les autres Français s'embarquent sur le vaisseau d'Argall. Au lieu de s'arrêter à Pencoït, la flotte vogue vers la Virginie[4].

On aurait pu croire que le gouverneur de Jamestown, en souvenir de Henri IV, son bienfaiteur, traiterait avec égards les prisonniers. Il n'en fut rien : sa conduite fit même bénir la mémoire d'Argall. Il ne parlait que de les pendre tous; et peut-être l'eût-il fait sans l'énergique intervention de ce dernier qui, pour les sauver, montra la commission de La

1. *Relation de la Nouvelle-France*, ch. XXVI.
2. *Annuæ litteræ* S. J., an. 1612.
3. *Ibid.*
4. *Ibid.*

Saussaye. Ce fut un coup de théâtre; car les Français ignoraient qu'il l'eût volée, et le Gouverneur ne s'attendait pas à la production de cette pièce accusatrice. Il craignit, en passant outre, de soulever des complications graves entre l'Angleterre et la France, et, afin de mettre sa responsabilité à l'abri, il réunit son Conseil. Le Conseil décida la destruction de tous les établissements français en Acadie[1].

Argall part avec trois vaisseaux, au nombre desquels celui de La Saussaye, commandé par Turnel. Les Jésuites étaient montés sur ce dernier bâtiment; on les emmenait, dans l'espoir qu'ils serviraient de guides.

Le lieutenant Turnel n'avait ni l'énergie sauvage, ni la ruse peu scrupuleuse, ni l'instinct de piraterie d'Argall. Prudent, avisé, fort habile, ses conseils étaient marqués au coin de la sagesse : ses chefs l'estimaient et l'écoutaient. Esprit cultivé, il avait beaucoup lu et beaucoup vu : il parlait le latin, le grec, le français, d'autres langues encore[2]. On aimait sa compagnie, on le consultait volontiers. Lui-même recherchait avec plaisir les hommes instruits et de bon ton. En le fréquentant, on s'apercevait vite que le besoin seul l'avait jeté dans sa vie d'aventure. Susceptible du reste et dévoré d'ambition, il voulait être flatté, il tenait à l'estime de ses supérieurs, il voyait avec une intime satisfaction ses avis et ses conseils grandement appréciés.

Le P. Biard lui plut : il trouvait dans ce religieux beaucoup de savoir et de droiture, un cœur généreux. Il en vint à causer souvent avec lui, à deviser de choses et d'autres. Et, tout en s'entretenant, on arriva à Saint-Sauveur.

Là, Argall somme le P. Biard de le conduire à l'île de

1. *Annuæ litteræ* S. J., et *Relation de la Nouvelle-France*, ch. XXVIII.
2. *Relation de la Nouvelle-France*, ch. XXX.

Sainte-Croix. Le Père refuse. Argall insiste avec violence, mais sans plus de succès. Puis à force de *rôder tant en haut qu'en bas*[1], il finit par découvrir lui-même l'établissement, qu'il détruit de fond en comble.

De Sainte-Croix il se dirige sur Port-Royal. Sachant qu'il n'obtiendrait aucun renseignement de l'incorruptible missionnaire, il avait pris un sauvage pour lui montrer le chemin[2]. Turnel n'approuvait pas cette expédition, et il s'efforça d'en détourner son capitaine : « L'entrée du port est très dangereuse, lui dit-il, et la saison est avancée; en outre, vous ne trouverez rien à Port-Royal : les Français y vivent dans la plus grande misère. » Turnel tenait tous ces renseignements du P. Biard. Le capitaine, si déférant d'ordinaire aux avis de son lieutenant, ne jugea pas à propos de les suivre cette fois. Il franchit sans difficulté l'entrée du port, et arrive à l'établissement, où il ne trouve personne[3]. Les magasins étaient garnis; chevaux, bœufs, vaches, moutons, erraient dans les enclos environnants. Le baron de Poutrincourt venait de ravitailler la colonie, ce que le P. Biard ignorait. Il ne croyait pas non plus que tous les colons fussent absents[4].

Les Anglais pillent les maisons, dévalisent les magasins, enlèvent tous les bestiaux. L'incendie achève l'œuvre de pillage et de dévastation[5].

Argall lève l'ancre, satisfait de n'avoir pas suivi les conseils de Turnel. Turnel, de son côté, mécontent de voir sa réputation de sagesse compromise et son crédit diminué, convaincu aussi d'avoir été trompé par le P. Biard, éclate

1. *Relation de la Nouvelle-France*, ch. XXX.
2. *Ibid.*
3. *Ibid.*
4. *Ibid.*, et *Annuæ litteræ* S. J., an. 1612.
5. *Ibid.*

contre celui-ci en reproches et en paroles de vengeance. Un incident des plus désagréables vient encore accroître ses sentiments de rancune et d'animosité[1].

Au moment où les Anglais se retirent, voici que des Français arrivent, attirés par le bruit. Il s'élève aussitôt entre les deux nations un échange d'imprécations et de menaces, de malédictions et d'injures. Les Anglais, armés et plus nombreux, allaient se précipiter sur les malheureux colons, quand le P. Biard intervient et les arrête. Cet acte de dévouement et de patriotisme pouvait lui coûter cher. Les Français, en l'apercevant, se figurent qu'il a conduit l'ennemi à Port-Royal; tous demandent qu'on lui livre le traître; un d'eux crie à tue-tête qu'il faut le massacrer; un autre, introduit auprès d'Argall, accuse le Jésuite d'être Espagnol, d'avoir commis en France les crimes les plus odieux, et de s'être enfui au Canada pour échapper aux châtiments dus à ses forfaits[2].

La situation du missionnaire devenait d'autant plus critique que le capitaine Argall et Turnel, irrités tous deux contre lui pour des motifs différents, étaient disposés à accepter sans contrôle toutes les accusations et toutes les calomnies. A les entendre, le P. Biard était un *pendard abominable*[3]. « On délibéra même, écrit celui-ci, si on ne me jetterait pas sur le rivage et si on ne m'y abandonnerait pas. Mais l'opinion de la majorité l'emporta; on résolut de me ramener en Virginie, et là, en bonne forme et selon la loi, de me restituer au gibet auquel j'avais échappé[4]. »

Argall met à la voile le 9 novembre 1613. Le lendemain, une terrible tempête s'élève et disperse les trois vaisseaux.

1. *Relation de la Nouvelle-France*, ch. XXX.
2. *Ibid.*
3. *Relation de la Nouvelle-France*, ch. XXX.
4. Lettre du P. Biard au P. Général à Rome. Amiens, 14 mai 1614.

Celui d'Argall rentre à Jamestown, après avoir couru les plus grands dangers; le second disparaît, brisé probablement contre les rochers, et le troisième, celui de Turnel, poussé au large par les vents, se trouve, après quelques semaines de la plus rude navigation, en face des Açores.

Que faire? On ne pouvait songer à revenir sur ses pas et à regagner la Virginie : les provisions et surtout l'eau manquaient; on en était réduit à manger les chevaux enlevés à Port-Royal. — Débarquer aux Açores avec les deux Jésuites à bord, n'était-ce pas imprudent? Ces îles appartenaient aux Portugais, catholiques ardents, favorables aux Jésuites, hostiles aux protestants. N'était-il pas à craindre que les autorités portugaises, renseignées par les Pères Biard et Quentin, ne missent ces religieux en liberté, et ne traitassent les Anglais en pirates et persécuteurs de prêtres[1]?

Ces pensées tourmentaient Turnel. Il fait appeler le P. Biard. « Père Biard, lui dit-il, je vois bien que Dieu est courroucé contre nous, parce que nous avons fait la guerre avant de la dénoncer, ce qui est contre le droit des gens. Mais je proteste que cela s'est fait contre mon avis et contre mon gré. Je ne pouvais rien y faire; il me fallait obéir. Je le répète : Dieu est courroucé contre nous, pas contre vous, mais à votre occasion, car vous ne faites que souffrir. » Turnel s'arrête : évidemment le danger avait réveillé sa conscience. Il écoute la réponse du P. Biard; puis, changeant brusquement de sujet, il reprend : « C'est chose étrange que les Français de Port-Royal vous accusent ainsi! » — « Monsieur, réplique le Père, m'avez-vous jamais ouï médire d'eux? » — « Jamais, répond le capitaine : j'ai

1. *Relation de la Nouvelle-France*, ch. XXX. — *Annuæ litteræ* S. J., an. 1612. — Lettre du P. Biard au R. P. Général à Rome. Amiens, 14 mai 1614.

même remarqué que lorsqu'on disait du mal d'eux devant Argall, vous preniez leur défense. » — « Jugez, d'après cela, interrompt le missionnaire, qui a Dieu et la vérité pour soi, des médisants ou des charitables. » — « Je vous comprends, P. Biard ; mais la charité ne vous a-t-elle pas fait mentir, quand vous m'affirmiez que nous ne trouverions que misère à Port-Royal? » — « Rappelez vos souvenirs, Monsieur ; je vous ai dit que lorsque j'y étais, je n'y ai vu et trouvé que misère. » — « Cela serait bon, reprend Turnel, si vous n'étiez pas Espagnol ; étant Espagnol, vous désirez du bien aux Français, non par amour pour eux, mais par haine des Anglais[1]. »

Pendant ce dialogue, le navire marchait et l'on approchait des Açores. Le lieutenant était inquiet, soucieux ; il craignait d'être dénoncé aux Portugais par le prêtre espagnol, et, croyant qu'il ne lui restait plus qu'un moyen de sauver sa vie et celle de ses compagnons, il lui vient la pensée de jeter les deux Jésuites à la mer[2]. Le P. Biard s'était trouvé assez souvent en face de la mort pour l'envisager sans frayeur : « Pour moi, répond-il à Turnel, quand celui-ci lui parle de son projet, le plus grand malheur de ma mort, ce serait d'être pour d'autres l'occasion d'un crime. » Pour ne pas en être l'occasion, il prend avec le P. Quentin, sur la demande du lieutenant, l'engagement de rester caché, tant que le bâtiment sera dans la rade de Fayal[3], île de l'Archipel portugais des Açores.

Le navire entre dans le port de l'île de Fayal vers la fin de décembre, et y séjourne plus de trois semaines. Là, les autorités portugaises le fouillent à plusieurs reprises et

1. *Litteræ annuæ* S. J., an. 1612 ; — *Relation de la Nouvelle-France*, ch. XXX.
2. *Ibid.*
3. *Relation de la Nouvelle-France*, ch. XXXI.

en tous sens, sans découvrir les deux religieux[1]. Aussi, quand Turnel se remet en mer au mois de janvier 1614, toutes ses préventions étaient tombées. Il avait vu ses prisonniers dans les situations les plus diverses et les plus difficiles, à Saint-Sauveur, à Port-Royal, à Jamestown, à Fayal ; et partout il avait admiré leur calme, leur sang-froid, leur charité, la dignité de leur conduite et leur loyauté. Il n'avait pas trouvé en eux le portrait détestable que la calomnie en fait. S'il ne devint pas leur panégyriste, il leur rendit justice[2].

N'ayant pu, faute d'argent, se procurer les provisions nécessaires pour retourner directement en Virginie, il se dirige vers l'Angleterre, où il les recommande comme *personnes irréprochables*, et le gouvernement anglais les fait conduire en France par Douvres et Calais, après leur avoir témoigné les plus grands égards[3].

Ce gouvernement voulait-il par là jeter un voile sur les iniques procédés du gouverneur de la Virginie, sur les actes de sauvage piraterie commis par les Anglais en Acadie contre les Français? Nous ne le pensons pas. Nous croyons plutôt que, satisfait de la conduite de ses agents dans l'Amérique du Nord, il voulut encore se donner des airs de clémence et de générosité aux yeux de l'Europe, en renvoyant dans leur patrie, avec grandes marques d'estime et courtoisie, deux Jésuites, dont il n'avait que faire et dont la présence en Angleterre pouvait devenir embarrassante.

Du reste, qu'avait-il à redouter de la France? Henri IV n'était plus. Marie de Médicis avait donné sa confiance à

1. *Relation de la Nouvelle-France*, ch. XXXI.
2. *Ibid.*
3. *Ibid.*, ch. XXXII.

un Italien obscur, le maréchal d'Ancre ; elle avait éloigné des affaires le duc de Sully ; elle avait formé autour d'elle un conseil d'hommes nouveaux, qui prenaient à tâche de marcher dans une voie opposée à celle du règne précédent. Les projets de Henri IV étaient abandonnés. Les factions égoïstes fermentaient à l'intérieur du royaume ; et la régente et ses conseillers n'avaient ni le génie ni la force nécessaires pour réprimer les mécontents. L'or, répandu à pleines mains, avait épuisé le trésor, sans parvenir à calmer la noblesse turbulente. Enfin, pour remédier, si c'était possible, aux tristes maux dont souffrait le pays, on avait réuni, en 1614, les États généraux. Dans cette situation que pouvait faire la France ? Elle avait assez de ses difficultés intérieures, et n'avait nulle envie de s'en créer au dehors ; elle semblait même ne pas comprendre, au milieu de ses embarras de toutes sortes, qu'elle avait son honneur à défendre et ses intérêts à sauvegarder au Canada. Elle fit entendre de timides protestations, dont il ne fut pas tenu compte ; seulement Mme de Guercheville rentra en possession de son navire[1] ; La Mothe, Flory et les autres prisonniers français revinrent de la Virginie[2] ; et Charles de Biencourt put, aussitôt après le départ des Anglais de Port-Royal, rassembler les débris de son naufrage et empêcher, grâce à sa patience et à son industrie, la malheureuse colonie de sombrer définitivement. De délai en délai, toutes les autres satisfactions demandées par M. de Biseaux, ambassadeur de France à Londres[3], tombèrent dans l'oubli ; et l'on ne parla bientôt plus de l'injuste et violente agression d'Argall, des indignes traitements infligés par les pirates anglais aux Français de l'Acadie.

1. *Relation de la Nouvelle-France*, ch. XXXII.
2. *Ibid.*, ch. XXXIII.
3. *Ibid.*, ch. XXXII.

Cependant, une nouvelle épreuve attendait les Jésuites à leur retour en France. Ils avaient droit, ce semble, au respect de leurs ennemis, du moins à leur justice, après ces trois années passées en Acadie dans l'exercice de l'apostolat, au milieu des privations et des dangers, et, plus d'une fois, en face de la mort. Or, ils apprirent, à leur arrivée, que la calomnie s'était attachée à leurs pas depuis leur départ de Dieppe et qu'elle n'avait cessé de les poursuivre partout, *comme à la trace, par bois et rivières, mer et terres, de jour et de nuit, en tous leurs voyages et demeures*[1]. Elle les accusait d'avoir causé tous les malheurs de la colonie de Port-Royal et d'y avoir conduit les Anglais; d'avoir jeté la division parmi les Français; d'avoir déterminé la marquise de Guercheville à fonder l'établissement de Saint-Sauveur au détriment de celui de Port-Royal; d'avoir contribué, dans un but personnel et intéressé, à la ruine des Poutrincourt; enfin, d'avoir compromis les intérêts de la Religion et ceux de la Couronne de France. Un écrivain, dont nous avons déjà parlé, s'était fait l'écho d'une partie de ces calomnies. Ami des Poutrincourt, ennemi des Jésuites, Marc Lescarbot ne sut pas ou ne voulut pas faire taire ses préférences et ses sympathies. Il n'avait pas reparu au Canada depuis 1607; mais il épousa toutes les haines des Calvinistes Dieppois contre les prêtres de la Compagnie de Jésus; il prêta avec plaisir l'oreille à tous les racontars et à toutes les inventions calomnieuses de ses amis de l'Acadie; et dans la *Relation dernière* de son *Histoire de la Nouvelle-France*, il n'eut qu'un seul but, *servir la cause de Poutrincourt et de de Monts*[2], et faire retomber sur les Jésuites la responsabilité de leurs échecs et de leurs malheurs.

1. *Relation de la Nouvelle-France*, ch. XI.
2. *Histoire de la Colonie française au Canada*, t. I, p. 92.

Certes, les historiens du Canada, Garneau, Ferland, Faillon, n'ont pas eu de peine à voir dans Lescarbot l'écrivain prévenu, égaré par la passion; ils ont su distinguer l'historien du pamphlétaire. L'historien est *exact, judicieux, aux vues étendues*[1] dans la première édition de son ouvrage imprimé en 1609; mais dans la *Relation dernière*[2], il s'est permis de *faire à son Histoire*, dit Faillon, *des additions pleines de fiel contre les Jésuites. Le P. de Charlevoix, qui a ignoré l'existence de la deuxième édition, et qui, d'ailleurs, a parcouru trop rapidement la première, prodigue à Lescarbot des éloges peu mérités, pour ne rien dire davantage; et son jugement précipité a induit en erreur la plupart de ceux qui ont écrit après lui*[3].

Le P. Biard ne pouvait laisser sans réponse les calomnies de Marc Lescarbot; il ne pouvait surtout passer sous silence un « *Factum* escrit et publié contre les Jésuites »[4]. Le

1. *Histoire du Canada*, par F.-X. Garneau, t. I, p. 45.
2. Imprimée en 1612, chez Millot, Paris.
3. *Histoire de la Colonie française en Canada*, t. I, p. 104.
4. Dans sa *Relation* déjà citée, le P. Biard attaque *vivement* ce *Factum* (ch. XI); il traite l'auteur de « *diffamateur et factieux* ». Le seul exemplaire connu de ce *Factum* est à la Bibliothèque nationale. Il a été réimprimé en 1887, chez Maisonneuve et Ch. Leclerc, avec une introduction par G. Marcel : *Factum du procès entre Jean de Biencourt et les Pères Biard et Massé, Jésuites*. Pet. in-4°, pp. XIX-91. De qui est ce *Factum*? On l'ignore, mais on soupçonne M. Lescarbot de l'avoir composé. Le *Diffamateur* a préféré se cacher derrière l'anonymat. Dans l'*Introduction*, M. Marcel, qui ne se pique pas d'être historien — on le voit assez par cette introduction — dit à la page VI : « Sans entrer le moins du monde dans le détail du procès, sans prendre parti pour l'un ou pour l'autre (pour Poutrincourt ou les Jésuites), nous pouvons dire que les Jésuites sont si bien déchirés dans ce *Factum*, qu'il n'est pas étonnant qu'on ne le rencontre plus nulle part — ceux-ci l'ayant dû supprimer — et qu'il ait, par conséquent, échappé à cet érudit si patient et si tenace : M. Harisse. » *Ceux-ci l'ayant dû supprimer* est un chef-d'œuvre en fait de critique historique. Heureusement que ces fins et habiles Jésuites ont oublié un

silence eût été une approbation. Il se justifia, il justifia ses confrères dans sa *Relation de la Nouvelle-France*[1] et dans une lettre latine adressée au R. P. Général, Mutius Vitelleschi[2]. Cette justification, qui n'est que le narré très simple des évènements accomplis sur la terre acadienne de 1610 à 1614, est en même temps un des plus beaux monuments historiques de l'époque. En la lisant, il est impossible de s'expliquer autrement que par les audaces d'une haine aveugle, les inventious mensongères de Lescarbot et du *Factum*. Personne n'élèvera le plus léger soupçon sur l'honorabilité et la droiture de Samuel Champlain, sur sa parfaite et rigoureuse impartialité d'historien. Il a été, en outre, à portée ou de tout voir ou de tout entendre. Eh bien, dans le chapitre qu'il consacre aux Poutrincourt et aux Jésuites, il n'est pas tendre pour la généreuse marquise, à laquelle il reproche assez vivement la fondation de Saint-Sauveur, et le choix du capitaine de La Saussaye

exemplaire ! Cet exemplaire, le seul qui existe, n'a pu échapper à M. Marcel, plus patient et plus tenace que M. Harisse. — M. Marcel écrit cela et bien d'autres choses dans l'*introduction*, sans sourciller le moins du monde. — La *Relation* du P. Biard (imprimée à Lyon en 1616, chez L. Muguet), qui répond à ce *Factum* et aux calomnies de Lescarbot, ouvre la série des *Relations de la Nouvelle-France*. Elle a été imprimée, avec toutes les autres, dans : *Relations des Jésuites contenant ce qui s'est passé de plus remarquable dans les missions des Pères de la Compagnie de Jésus dans la Nouvelle-France*. Québec, 1858, 3 vol., gr. in-8°. Dans la suite, quand nous aurons à parler des *Relations* des Jésuites de la Nouvelle-France, nous renverrons toujours le lecteur à cet ouvrage.

1. Harrisse, dans ses *Notes sur la Nouvelle-France*, p. 39, dit : « La *Relation* du P. Biard décrit les évènements dont il a été témoin, et donne une histoire bien écrite et très intéressante de la fondation de Port-Royal et de Saint-Sauveur, et des cruautés exercées contre les Français par les colons de la Virginie. »

2. Cettre lettre latine, imprimée à Lyon en 1618, se trouve dans les *annuæ Litteræ* S. J. de 1612, p. 563-605, Nous y avons souvent renvoyé le lecteur dans le courant de ce *Chapitre préliminaire*.

pour la direction d'une nouvelle colonie dans un pays où il n'avait jamais habité ni voyagé. Il blâme le P. Coton d'avoir mal conseillé dans cette circonstance Mme de Guercheville : mieux dirigée elle eût laissé l'Acadie à Poutrincourt et consacré les grandes ressources de sa charité à l'établissement d'une colonie et d'une mission à Québec. Toutefois, quand cet historien parle des missionnaires envoyés à Port-Royal, il n'a que des éloges à leur adresser : il affirme qu'ils se sont *équitablement gouvernés selon Dieu et raison*, soit dans le contrat d'association à Dieppe, soit *en toute autre chose*. Le chapitre premier du troisième livre de ses voyages est le résumé de la *Relation* du P. Biard, le portrait le plus flatteur des religieux de la Compagnie de Jésus à Port-Royal et à Saint-Sauveur.

Rentrés dans leur patrie, ces religieux reprirent le cours de leurs travaux apostoliques. Le P. Quentin se fixa à Paris[1] ; le P. Massé se rendit à la Flèche, où nous le retrouverons bientôt ; le P. Biard se retira à Lyon, où on lui confia quelque temps l'enseignement de la théologie scholastique. Appliqué ensuite à la prédication, il donna dans le Midi de la France des missions qui firent du bruit[2]. Nommé enfin

1. Le P. Jacques Quentin mourut le 18 avril 1647. Il ne faut pas le confondre avec le P. Claude Quentin, dont nous parlerons dans la suite de cette histoire. Il était né à Abbeville au mois de février 1572, et entré dans la Compagnie de Jésus, après sa théologie, le 30 juin 1604. Nommé, au sortir du noviciat, professeur, à Bourges, de cinquième (1606-1607), et l'année suivante (1607-1608) de quatrième ; il professa encore la quatrième à Rouen (1608-1609), puis il fut envoyé au collège d'Eu pour y exercer les fonctions de ministre (1609-1613). En 1613, il part pour l'Acadie. De retour en France, il se livra à la prédication, dans les bourgs et les villages. Il fit ses vœux de *Coadjuteur spirituel* le 28 août 1616.

2. De Lyon, où il resta peu de temps, il fut envoyé en 1615 à la résidence de Pontoise, en 1616 au collège d'Embrun, enfin en 1619

aumônier des troupes du Roi, il mourut à Avignon le 19 novembre 1622, brisé de fatigue et plein de mérites.

Telle fut l'issue de la première mission des Jésuites au Canada. Elle périt dans un acte de piraterie, par un obscur coup de main, au mépris de toutes les lois et au préjudice de l'honneur de l'Angleterre. La France ne jugea pas à propos de venger l'insulte faite à son drapeau, ni de demander réparation des dommages causés à ses nationaux par l'inqualifiable agression d'Argall ; ce fut une faute irréparable. A partir de ce moment s'ouvrait dans l'Amérique du Nord la lutte de l'Angleterre contre la France, lutte sournoise et persévérante, qui devait, un siècle et demi plus tard, se terminer sur les plaines d'Abraham par la mort héroïque de Montcalm et la perte définitive de la colonie française du Canada.

au collège de Carpentras. V. la liste de ses ouvrages dans la *Bibliothèque* de la Compagnie de Jésus, nouvelle éd. par le P. Sommervogel, année 1890, art. *Pierre Biard.*

LIVRE PREMIER

DEPUIS LA FONDATION DE QUÉBEC JUSQU'A L'ÉRECTION DU VICARIAT APOSTOLIQUE

(1608-1658)

LIVRE PREMIER

DEPUIS LA FONDATION DE QUÉBEC JUSQU'A L'ÉRECTION DU VICARIAT APOSTOLIQUE

(1608-1658)

CHAPITRE PREMIER

Champlain à Québec. — Le Canada et le Saint-Laurent. — Mœurs, gouvernement et religion des sauvages. — Les Pères Récollets dans la Nouvelle-France. — Compagnies de marchands.

Dans sa lettre de 1616 au général Mutius Vitelleschi, le P. Biard disait : « Avant d'arriver à Port-Royal, vers la fin d'avril 1611, nous avons rencontré Champlain, marin d'un courage à toute épreuve et d'une grande expérience, qui naviguait depuis sept ans dans ces mers. Nous ne pouvions le voir sans effroi lutter avec une énergie extraordinaire et une habileté rare contre des glaçons d'une grosseur prodigieuse, et poursuivre courageusement sa route vers le Saint-Laurent, au milieu des plus graves dangers [1]. »

C'était le troisième voyage de Champlain à Québec, depuis qu'il était rentré en France avec le baron de Poutrincourt (1607), après la révocation du privilège de de Monts. Cet intrépide marin ne pouvait se faire à la vie inactive de Paris. Sa pensée revenait sans cesse à la Nouvelle-France; il aspirait à revoir ses fleuves, ses forêts, ses soli-

1. *Annuæ litteræ* S. J., an. 1612; le passage inséré dans le texte est une traduction du *latin*. — *Relation de la Nouvelle-France*, par le P. Biard, ch. XIII.

tudes mystérieuses; il désirait vivement planter un jour sur cette terre lointaine, au cœur même du pays, sur les bords du Saint-Laurent, le drapeau de la France et la Croix de Jésus-Christ[1].

Il parla de son projet à de Monts, qui pensait à une nouvelle tentative transatlantique et venait d'obtenir pour un an la continuation ou plutôt le renouvellement de son privilège[2]; de Monts l'approuva et lui promit son concours[3].

Champlain vit aussi le P. Coton et le pria d'intéresser à son entreprise Mme de Guercheville. La marquise, sur les conseils de son directeur, refusa de s'associer au protestant de Monts[4]. On sait quelle part elle prit à l'entreprise des Poutrincourt.

De Monts, qui avait subi de grandes pertes d'argent dans sa tentative de colonisation en Acadie, espérait mieux réussir et même reconstituer sa fortune sur le Saint-Laurent. Il organisa donc à la hâte une expédition, à la tête de laquelle il plaça Champlain, en le nommant son lieutenant; et Pontgravé, qui ne rêvait que commerce, fut chargé de la traite avec les sauvages[5].

1. *Premier voyage* : Champlain part d'Honfleur pour le Canada le 13 avril 1608 et rentre à Honfleur le 13 octobre 1609. *Second voyage* : il part d'Honfleur le 7 mars 1610 et y rentre le 27 septembre 1610. *Troisième voyage* : Il part le 1er mars 1611. C'est en se rendant au Canada qu'il est rencontré par le vaisseau qui portait à Port-Royal les PP. Biard et Massé. (V. les *Voyages* de Champlain.)

2. La commission interdisait à toute personne le trafic des fourrures « durant le temps d'un an seulement, ès-terres, pays, ports, rivières et avenues de l'étendue de sa charge. » Les lettres patentes, signées à Paris, sont du 7 janvier 1608.

3. *Les Voyages de la Nouvelle-France*, par le sr de Champlain, l. III, ch. I. — « Le désir que j'ai toujours eu, dit-il (quatrième voyage, ch. I), de faire de nouvelles découvertes en la Nouvelle-France; ensemble d'amener ces pauvres peuples à la connaissance de Dieu... »

4. *Champlain*, l. III, ch. 1 et 2.

5. *Samuel Champlain*, par N.-E. Dionne, chap. X.

Champlain s'embarque à Honfleur au mois d'avril 1608 ; il pénètre dans le golfe Saint-Laurent, remonte le large fleuve, laisse derrière lui les hauteurs boisées d'où descendent les eaux du Saguenay et arrive en face de l'île d'Orléans. Plus loin, apparaissent à ses regards, au sud, la pointe Lévis [1], et, au nord, le plateau élevé de Québec. Aujourd'hui, ce plateau est couronné de maisons, de terrasses, de couvents, de collèges et d'églises; au commencement du XVIIe siècle, c'était un vaste rocher solitaire, escarpé, bordé par des rivières qui lui servaient de défenses naturelles. Au bas du rocher, un emplacement assez considérable le séparait du Saint-Laurent. Champlain y élève quelques constructions en bois qu'il appelle *Habitation*, il les entoure d'un fossé de six pieds de profondeur et de quinze de largeur, puis d'un rempart de pieux; il convertit en jardin le terrain environnant. Telles sont les modestes origines d'une des plus fameuses villes du Nouveau-Monde, de celle qui devait être plus tard la capitale du Canada. Champlain avait débarqué sur le rivage, au pied du promontoire, appelé *cap Diamant*, le 3 juillet 1608 [2].

Nous ne suivrons pas le fondateur de Québec dans ses excursions sur le grand fleuve, ni dans sa campagne contre la puissante confédération des Iroquois, ni dans ses voyages vers la source de la rivière des Outaouais (Ottawa), au lac Ontario et au lac Champlain. Ce travail nous entraînerait en dehors de notre sujet. Qu'il nous suffise, pour le moment, de tracer en quelques traits rapides le cadre merveilleux où doivent se mouvoir et se développer les principaux évènements de cette histoire.

1. Ainsi nommée, plus tard, par Champlain, de Henry de Lévis, duc de Ventadour, vice-roi du Canada.

2. Champlain, *Voyages*, ch. III ; — N.-E. Dionne, *Samuel Champlain*, t. I, ch. X; *Fondation de Québec*.

Le voyageur, qui traverse aujourd'hui le Canada, ne peut se faire une idée de ce pays au début du XVIIe siècle. Le Saint-Laurent, sillonné maintenant, de son embouchure à Montréal, par des vapeurs de grandes dimensions et des bâtiments à voiles, coupé ou longé par des voies ferrées, n'est plus ce fleuve solitaire d'autrefois, où s'aventuraient rarement quelques navires de commerce européens, où l'on ne voyait d'ordinaire que des canots d'écorce de sauvages. Routes, chemins de fer, télégraphes, affluents pourvus de glissoires qui permettent aux trains de bois de descendre jusqu'au fleuve, canaux tournant les cataractes, villages, bourgs, villes, cités commerciales tenant à la fois de nos capitales d'Europe et des métropoles américaines, tout cela est moderne, beaucoup de cela est contemporain.

Partout, l'industrie se multiplie et se développe, toutes les branches du commerce sont en pleine sève, une portion relativement considérable du sol est ouverte à l'agriculture. Le pays a son éducation primaire, secondaire et supérieure, ses écoles, ses collèges et ses universités, ses institutions politiques et civiles, toute la vie intellectuelle des peuples civilisés. C'est une puissance, la *puissance du Canada* ou *Dominion*, vaste confédération de provinces soumises à l'autorité anglaise et située au nord des États-Unis d'Amérique, entre l'Atlantique, la mer polaire et le Pacifique. Comme dans tous les États, qui se rattachent par la Foi au Pontificat romain, l'Église a dans ces vastes régions sa hiérarchie puissamment établie et respectée. Les Franco-Canadiens, tous catholiques, qui étaient seulement 63.000 lors du traité de Paris en 1763, dépassent maintenant le chiffre de deux millions et demi. Ils auraient depuis longtemps débordé les anglo-saxons, si l'immigration n'était venue renforcer ceux-ci régulièrement. Ces Franco-Canadiens et ces Anglo-Saxons forment la population de ces

deux sections bien distinctes, qui divisent le Canada en haut et bas Canada, Canada ouest et Canada est. Cette population est loin d'être homogène : mais ces deux éléments rivaux, qui se reconnaissent au langage, aux mœurs, à la religion, vivent dans la paix et la liberté.

Voilà ce que le voyageur voit, contemple, admire aujourd'hui ! Il y a trois siècles, rien n'existait de toutes ces choses. C'était la solitude, solitude immense, profonde; aucune trace de civilisation; ici et là seulement, quelques cabanes d'indiens, des tribus sauvages de chasseurs et de pêcheurs.

Un écrivain a dit avec vérité : « Le Canada, c'est le Saint-Laurent. Tout émane de lui, tout arrive par lui, tout s'en retourne à lui [1]. » Ce grand fleuve prend sa source vers le plateau central, d'où partent, vers le nord, les rivières qui se jettent dans la baie d'Hudson, et, vers le midi, le père des eaux, le Mississipi, qui se décharge dans le golfe du Mexique [2]. Sous le nom de rivière Saint-Louis à sa source, il court vers les cinq grands lacs qu'il traverse, et, dans son parcours de plus de sept cents lieues, jusqu'à l'Océan Atlantique, il divise la Nouvelle-France en deux parties. Sa largeur n'est pas la même partout; très rétréci en plusieurs endroits, il présente ailleurs une étendue de plusieurs lieues. Aussi, quand on le remonte, quel spectacle varié, souvent grandiose ! De son embouchure aux chutes du Niagara, on rencontre une suite d'îles, à l'aspect le plus ravissant : les îles aux Coudres, aux Oies, aux Grues, Madame, Grosse-Ile; près de Québec, l'île d'Orléans la

1. *Le Canada*, par Sylva Clapin. Paris, Plon, 1885, ch. III.

2. *Histoire du Canada*, par Garneau, l. II, ch. II. Les renseignements que nous donnons ici sont, en partie, tirés de cette histoire et du *Cours d'histoire* de Ferland.

Belle; plus loin, à l'extrémité ouest du lac Saint-Pierre, expansion du Saint-Laurent, des îles et des îlots fermant le lac. Puis viennent la grande île de Montréal, séparée au nord de l'île Jésus par la rivière des Prairies, l'île Perrot, qui sépare le lac des deux Montagnes du lac Saint-Louis, dont l'entrée se fait par le saut Saint-Louis ou rapide Cauchnauouaga. Enfin, après avoir franchi les rapides des Cascades et des Cèdres, au delà desquels le fleuve, en s'élargissant, forme le lac Saint-François, après avoir passé les rapides des Gallopes, on entre dans les *Mille îles*, les unes couvertes de verdure, les autres flanquées de rochers, celles-ci à fleur d'eau, celles-là aux bords élevés et taillés à pic : c'est un des endroits les plus pittoresques du grand fleuve. De ces îles granitiques on débouche dans l'Ontario.

Les deux plus grandes de celles qui peuplent le Saint-Laurent sont assurément les îles de Montréal et d'Orléans, la première mesurant une longueur de dix lieues et une largeur de trois environ, la seconde n'ayant pas moins de de sept lieues de long.

Au commencement du XVIIe siècle, les deux parties de la Nouvelle-France formées par le long parcours du Saint-Laurent, embrassaient les pays appelés aujourd'hui la baie d'Hudson, y compris son bassin, le Labrador, la Nouvelle-Écosse, le nouveau Brunswick, le Canada et une bonne partie des États-Unis. La nature semblait avoir lié la Nouvelle-France à la Louisiane, puisqu'il était si facile, des cinq grands lacs, de gagner le Mississipi par ses affluents de l'est, le Wisconsin, l'Ohio et la rivière des Illinois. Aussi, après la découverte du Meschacébé des anciens, les possessions françaises s'étendirent-elles jusqu'à son immense bassin, auquel on donna le nom de Louisiane.

Assise sur des terres granitiques, la belle vallée du Saint-

Laurent, à la fois grandiose et pittoresque, est riche en minerais, et généralement fertile, surtout, en remontant le fleuve, dans sa partie supérieure, et sur les bords des grands lacs. Deux chaînes de montagnes, peu élevées, mais très évasées en plusieurs endroits, l'encadrent merveilleusement : les *Laurentides*, au nord, qui s'appuient sur le Labrador, et vont, par une échelle ascendante de l'E. à l'O., se prolongeant au dessus du lac supérieur ; les *Alléghanies* ou *Apalaches*[1] au sud, qui partent du golfe Saint-Laurent et s'étendent jusqu'à la Virginie, en passant au dessous du lac Champlain. A l'Ouest, les cinq grands lacs lui forment une ceinture d'eau d'une admirable variété, où tout se dessine dans les plus vastes proportions ; puis viennent çà et là, sur l'immense étendue de la vallée, d'autres lacs de moindre dimension : sur la rive droite, le lac Champlain[2] ; sur la rive gauche, les lacs Saint-Jean, Nipissing, Soissons, Abitibis, et celui des Mistassins.

Tous ces lacs reçoivent le tribut de nombreux torrents. Le Saint-Laurent, de son côté, dans sa marche tranquille et majestueuse, se grossit sur son passage, des eaux d'innombrables rivières, dont plusieurs sont de véritables fleuves : à droite, le Richelieu, le Saint-François et la Chaudière ; à gauche, l'Ottawa, le Saint-Maurice et le Saguenay, une des curiosités du Nouveau-Monde, dont le lit se perd au pied d'énormes montagnes de granit, à l'aspect le plus sauvage.

Tous ces lacs, toutes ces rivières avaient leur importance à l'époque de l'établissement des Français au Canada, car

1. Les monts *Chicchacks* ou *Notre-Dame* font partie des *Alléghanies*, ou *Alléganies* et *Alléghanys*.

2. Du lac Champlain on entre dans un autre lac appelé *Saint-Sacrement* ou *lac George*.

ils étaient les seules voies de communication. On voyageait alors seulement en canot.

Alors aussi, tous ces pays aujourd'hui en partie défrichés, cultivés et habités n'étaient qu'une immense forêt, dont les principales essences sont connues : le pin, le sapin, le cèdre, l'épinette blanche, le merisier, le chêne, l'érable, le noyer, le charme, le frêne, le hêtre, l'orme, le peuplier, le tremble et le bouleau. Quantité d'animaux peuplaient les profondeurs impénétrables des bois : l'ours blanc et l'ours noir, le loup, le lynx, le renne, le daim, le chevreuil, l'élan et le bœuf musqué. Le bison fréquentait les prairies ; le castor et la loutre se trouvaient sur les bords des rivières, des lacs et des marais.

Ces régions, d'une vaste étendue, présentent les différences de climat les plus considérables. La zone glacée, au nord, embrasse le Labrador, la baie d'Hudson et toutes les contrées environnantes. « Inclinée vers les mers glaciales, cette plaine immense, généralement boisée et entrecoupée de savanes, est impropre à la culture[1]. » La zone tempérée comprend les pays d'en haut, le bassin du Saint-Laurent et l'Acadie. Quoique placée sous les mêmes parallèles que la France, l'Angleterre, la Belgique et l'Espagne, le climat y est beaucoup plus froid qu'en Europe. L'hiver est rude et long : le Saint-Laurent reste glacé depuis les premiers jours de décembre jusqu'au mois de mai.

Remontons maintenant ce fleuve, à partir de son embouchure, à l'endroit où il devient le golfe Saint-Laurent entre le Labrador au nord et la Gaspésie au sud. Il y a trois siècles, on rencontrait beaucoup de peuplades sauvages, répandues de chaque côté des deux rives. Sur la rive gauche, après avoir laissé les Esquimaux, on trouvait les

1. *Le Canada*, par L. Dussieux, p. 11.

Bersiamites, les Papinachois, les Mistassins; les Montagnais sur le Saguenay et le lac Saint-Jean; la nation du Porc-Epic et les Attikamègues ou Poissons blancs[1], vers la hauteur des terres; les Algonquins[2], aux environs de Québec; les Outaouais[3] sur la rivière qui porte leur nom; plus loin, les Iroquets et la Nation de l'île, et en avançant vers le nord, sur les rives orientale et septentrionale du lac Huron et du lac Supérieur, la Nation du Petun, les Hurons, les Amikoués ou Castors[4], les Nipissiniens ou Sorciers[5], les Temiscamingues, les Abittibis, les Sauteurs connus aujourd'hui sous le nom de Chippewais, donné par les Anglais; enfin, les Cris ou Kristinaux[6], au nord du lac Supérieur, en tirant vers la baie d'Hudson. Sur la rive droite du Saint-Laurent, on voyait d'abord les Gaspésiens, dispersés sur des terres grasses, très fécondes, et dans de magnifiques forêts vierges; puis, les Etchemins, les Micmaks ou Souriquois et les Abénakis, dont nous avons déjà parlé; enfin les Iroquois, au sud des lacs Erié et Ontario, formant une confédération composée des Agniers, des Onnontagués, des Goyogouins, des Onneyouts et des Tsonnontouans[7]. Plus loin, dans la direction de l'ouest,

1. Nation de race algonquine.

2. On distingue les Algonquins supérieurs appelés *Outaouais* par les Français, et les Algonquins inférieurs des environs de Québec et de Tadoussac. (*Relat.* de 1670, chap. X.)

3. D'après la *Relation* ds 1670, ch. X, les Français se servirent de ce nom (Outaouais) pour désigner toutes les tribus d'Algonquins supérieurs; mais ce nom appartenait en propre à la nation des *Cheveux-relevés* (Ondataouaouat).

4. Amikoués (Amikouas, Amiquois), tribu d'Algonquins supérieurs.

5. Les Nipissiniens ou Nipissings (Nipissiriniens), peuplade de race algonquine, habitant les bords du lac Nipissing ou Népissing.

6. Appelés aussi *Cristinos*, *Çristinaux* ou *Kiristinous*.

7. Les Anglais les appelaient : *Mohawks*, *Oneidas*, *Onondagas*, *Cayugas* et *Senecas*.

habitaient les Eriés au sud du lac de même nom ; les Miamis et les Illinois, sur la rive méridionale du lac Michigan ; enfin, au couchant des grands lacs, les Mascoutins, les Puans ou Winipigons, les Folles-Avoines, les Poutéouatamis, les Renards, les Sakis, les Sioux et les Assiniboines.

Toutes ces tribus, et d'autres moins importantes, se partageaient en deux races principales : la race *Algonquine* et la race *Huronne-Iroquoise*. On les a ainsi divisées d'après les langues qu'elles parlaient ; ces langues sont appelées *langues-mères*, parce qu'elles n'ont aucune analogie entre elles[1].

Quelle était la population de la Nouvelle-France à l'époque où les missionnaires s'établirent à Québec ? Il serait impossible de le dire avec précision. A en juger par la variété et le nombre des tribus, on serait porté à croire qu'elle devait être considérable ; et cependant rien de moins exact. Les calculs, faits avec le plus grand soin, la réduisent à un chiffre de deux cent mille âmes environ, ce qui n'étonnera pas les historiens un peu au courant des habitudes des sauvages : les peuples chasseurs surtout ont besoin, pour vivre, d'espaces immenses[2].

Ces peuples se partageaient en deux classes : les uns vivaient *sédentaires*, réunis en bourgades comme les Hurons, ou formant une confédération comme les Iroquois, tous adonnés au travail des champs ; les autres, sans demeure fixe, comme les Algonquins, les Montagnais, les

1. D'après Garneau (*Histoire du Canada*, 1er vol., pp. 86, 87, 88 et 89), il y avait trois langues-mères, *Siouse*, *Algonquine* et *Huronne*. L'abbé Ferland (*Cours d'histoire du Canada*, 1er vol. p. 95) n'en donne que deux. — V. ces deux historiens pour plus amples renseignements.

2. Garneau, *Histoire du Canada*, t. I, p. 89.

Papinachois, les Bersiamites, les Micmacs, les Etchemins, subsistaient du produit de leur chasse et de leur pêche[1].

Ces derniers habitent des cabanes d'une construction primitive, lesquelles se composent de perches fichées en terre et recouvertes d'écorces aussi minces parfois que du parchemin[2]. Quand ils déménagent, ce qui leur arrive fréquemment pendant l'été, presque continuellement pendant l'hiver, ils ne sont pas longs à accomplir cette besogne. Ils mettent en hiver sur le traîneau, en été sur le canot, les couvertures d'écorce et leurs misérables hardes, et ils partent. Le soir venu, on coupe dans la forêt de longues perches de bouleau ou de pin, on les plante en terre dans un espace long ou carré, plus ou moins étendu, on les rapproche par le sommet, de manière cependant à y ménager une ouverture ; sur ces perches on étend les rouleaux d'écorce; une peau d'ours sert de portière ; et la cabane est faite.

Au centre de la cabane, on allume le feu, et la fumée s'échappe comme elle peut par l'ouverture du haut ; elle est souvent si épaisse qu'on est obligé de se coucher des heures à plat ventre et de respirer la bouche contre terre. En hiver, avant de fixer les perches, les sauvages déblaient, à l'aide de leurs raquettes, un espace de terrain suffisant pour la famille, autour duquel la neige forme une muraille de plusieurs pieds de haut ; et, la cabane terminée, ils recouvrent de branches de pin le sol humide et la muraille de neige[3].

Chez les peuplades sédentaires, la civilisation est plus

1. *Histoire de la Colonie française*, par l'abbé Faillon, t. I, p. 299 ; — *Relations des Jésuites*, passim.

2. *Breve relatione* del P. Bressani, p. 9.

3. *Relation de la Nouvelle-France*, par le P. Le Jeune, année 1634, p. 51.

avancée. Les cabanes sont construites avec de grosses écorces de cèdre, de frêne, d'orme ou de sapin, soutenues par de fortes pièces de bois. Elles ressemblent à *des berceaux ou tonnelles de jardin*[1], et ont dix, vingt, trente, quarante cannes de longueur sur quatre de largeur et autant de hauteur[2]. A l'intérieur, pas de cave, pas de grenier, pas de chambre, aucun meuble. Aux deux extrémités de la cabane, une porte ; et pour fenêtre et cheminée, une ouverture au sommet du toit, par où vient la lumière et s'échappe la fumée. Dans chaque cabane, plusieurs feux, et deux familles à chaque feu[3]. On s'assied par terre, on couche sur des peaux de bêtes, sur des nattes ou sur la terre nue.

Les peuplades sédentaires ne cultivent guère que le blé d'Inde, les citrouilles et le tabac[4]. Le blé est à peu près leur unique nourriture avec le poisson et la viande des bêtes sauvages, fraîche ou fumée. Pas de vin, pas de pain, pas de sel, pas de légumes.

La sollicitude du ménage, chez les sauvages, repose sur la femme : à elle de cultiver les champs, de couper et de transporter le bois de chauffage, de faire la cuisine. Avant l'arrivée des Européens, elle se servait, en guise de chaudière, d'un vaste trou creusé en terre ou dans la souche d'un arbre, qu'elle remplissait d'eau. Elle faisait bouillir l'eau au moyen de pierres rougies au feu ; et dans cette

1. *Relation* de 1635, p. 31.

2. Le P. Bressani dit dans sa *Breve Relatione* : « E fanno le loro capanne di 10, 15, 20, 30 e 40 canne di longo. » La canne, mesure d'Italie, vaut à peu près six pieds.

3. Lettre du P. François du Peron, Jésuite, à son frère, Joseph Imbert, de la Compagnie de Jésus. Au bourg de la Conception de N.-D. chez les Hurons, 27 avril 1639. (*Documents inédits* du P. Carayon, XII, p. 170.)

4. Lettre du P. de Brébeuf au R. P. Général, Mutius Vitelleschi ; de Saint-Joseph chez les Hurons, 1635. (*Doc. inéd.*, XII, p. 164.)

espèce de chaudière, elle jetait pêle-mêle le blé d'inde, le poisson, la viande. Le mari s'occupe de guerre, de chasse, de pêche, de traite[1]. Il fabrique les traîneaux, les raquettes, les canots, les avirons, les cabanes, enfin les armes offensives et défensives, javelots, arcs, flèches, casse-têtes, brassards et cuissards, boucliers et haches[2].

Le Canada n'étant qu'une vaste forêt sans chemins, coupée de fleuves, de rivières, de petits cours d'eau et de lacs, le sauvage voyage toujours en canot pendant la saison d'été[3]. Si la navigation est interrompue, ce qui arrive sou-

1. P. Biard, *Relation de la Nouvelle-France*; — F. Gabriel Sagard, *Histoire du Canada et voyage du pays des Hurons ;* — P. Le Jeune, *Relations de la Nouvelle-France*; et *Relations* des autres missionnaires Jésuites, à partir de 1633 ; — M. Lescarbot, *Histoire de la Nouvelle-France*, l. VI, ch. XVII et XVIII ; — Perrot, *Mœurs des sauvages*, édit. du P. Tailhan ; — *Ferland*, t. I, p. 73 : « Les Souriquois brûlaient un arbre à une hauteur de deux ou trois pieds, puis creusaient la souche avec des tisons ardents et des outils de pierre, et la chaudière était prête. »

2. Voir la description des armes : Perrot, *Mœurs des sauvages*, pp. 64, 300, etc. ; — *L'abbé Ferland*, t. I, p. 113 ; — *G. Sagard*, pp. 125 et suiv. ; — Lafitau, *Mœurs des sauvages*, t, II, p. 193 ; — *Charlevoix*, t. III, p. 22 ; — *M. Lescarbot*, l. VI, ch. XVII.

Perrot a décrit au ch. VII, nos 2 et 3, les occupations de l'homme et de la femme, et le P. de Charlevoix a reproduit en partie (t. III, pp. 333 et 344) ce que dit Perrot. Tout cela est parfaitement d'accord avec ce qu'on trouve sur le même sujet dans *Champlain*, les *Relations* des missionnaires (années 1633 et 1634) et le *P. Lafiteau* (t. II, pp. 3, 63 et suiv., 106 et suiv.). D'après les *Lettres édif.* (t. VI, pp. 179 et 329), les femmes travaillaient encore plus chez les Illinois que chez les autres sauvages ; mais, en revanche, les Hurons partageaient avec leurs femmes les travaux de la campagne ; et le P. Gravier (*Relation* ou *Journal* de son voyage en 1700, p. 30) dit que les Tounika de la Louisiane prenaient pour eux tous les travaux pénibles et ne laissaient à leurs femmes que les soins du ménage. — V. les *Notes* du P. Tailhan sur le Mémoire de Perrot, p. 181.

3. On lit dans un mémoire anonyme adressé en 1705 au comte de Pontchartrain (*Mémoire historique* sur les mauvais effets de la réunion des Castors dans une même main ; ministère de la marine), la

vent, par un *sault* ou *rapide*, ou bien par un faîte entre deux rivières, il porte le canot sur ses épaules. En hiver, quand la terre est couverte de neige et les fleuves de glace, il voyage en raquettes[1].

Les hommes n'ont guère pour tout vêtement, l'été, qu'une sorte de ceinture appelée *Brayer*; les femmes sont vêtues plus modestement. L'hiver, le sauvage se couvre de peaux d'animaux. Il porte souvent des chaussons de cuir, des espèces de bas de peau ou d'étoffe[2]. Il fait encore grand

description suivante du canot : « Les canots sont faits d'écorces de bouleau proprement tendues sur des varangues de bois de cèdre bien légères et bien minces. Leur structure est presque semblable à celle des gondoles de Venise. Ils sont partagés en six, sept et huit places par des barres de bois légères qui soutiennent et qui lient les deux bords du canot... Comme une seule écorce ne peut pas faire un canot tout entier, celles qui le composent sont cousues avec des racines de sapin, plus blanches et plus liantes que l'ozier. On enduit les coutures d'une gomme que les sauvages tirent du sapin. Les sauvages, et les femmes surtout, excellent dans l'art de faire ces canots ; peu de Français y réussissent ». — « *Faire portage*, c'est transporter les canots par terre d'une rivière à une autre, du pied d'une cataracte au dessus. » (*Lahontan*, t. I, p. 276.)

1. « Les raquettes, dit Chateaubriand dans ses *Voyages d'Amérique*, ont dix-huit pouces de long sur huit de large; de forme ovale par devant, elles se terminent en pointe par derrière ; la courbe de l'ellypse est de bois de bouleau plié et durci au feu. Les cordes transversales et longitudinales sont faites de lanières de cuir ; elles ont six lignes en tous sens ; on les renforce avec des scions d'ozier. La raquette est assujettie aux pieds au moyen de trois bandelettes. Sans ces machines ingénieuses, il serait impossible de faire un pas l'hiver dans ces climats ; mais elles blessent et fatiguent d'abord, parce qu'elles obligent à tourner les jambes en dedans et à écarter les jambes. » Le P. Lafitau, Jésuite, donne une description très étendue de la raquette, dans les *Mœurs des Sauvages amériquains*, t. II, pp. 220 et suiv.

2. Voir, pour plus amples détails sur l'habillement des sauvages : *P. Lafitau*, t. II, pp. 26 et suiv. ; — *M. Lescarbot*, l. VI, ch. IX ; — *Charlevoix*, t. III, p. 327 ; — *Lahontan*, t, II, pp. 94-96 ; — *Relations* des Jésuites de la Nouvelle-France, passim ; — *Ferland*, l. I, ch. VIII ; — *Garneau*, t. I, l. II.

usage de colliers de porcelaine et du calumet; les colliers servaient d'ornement et de parure, surtout aux femmes[1]; le calumet, ou pipe des sauvages, est également pour eux le symbole de la paix[2]. *Rien aussi ne se fait* au Canada *avec les sauvages*, ni *affaires*, ni *négociations*, *sans les colliers, qui servent de contrats et d'obligations parmi eux, l'usage de l'écriture leur étant inconnu*[3].

1. Sagard, *Histoire du Canada*, pp. 371 et suiv.

2. *Lachambre*, Dictionnaire : « Le Calumet est pour les sauvages le symbole de la paix. Lorsque les chefs des tribus indigènes de l'Amérique septentrionale se réunissent pour conclure un traité avec les chefs d'autres tribus ou avec des négociateurs étrangers, ils allument le tabac d'une longue pipe, ornée de divers enjolivements. Après quelques aspirations qui en ont fait jaillir la fumée, le chef fait passer le *grand Calumet* au chef étranger ou aux ambassadeurs pour fumer à leur tour. Offrir à quelqu'un le calumet, c'est vouloir vivre avec lui en bonne intelligence et en amitié. » Ce que dit Lachambre est confirmé par les missionnaires et les historiens du Canada. Le P. Marquette (sect. 6e, *Ms. rom.*, p. 39) fait cette description du calumet : « il est composé de deux pièces; d'une pierre rouge, polie comme du marbre et percée de telle façon qu'un bout sert à recevoir le tabac, et l'autre s'enclave dans le manche; c'est un baston de deux pieds de long, gros comme une canne ordinaire, et percé par le milieu. Il est embelly de la teste ou du col de divers oyseaux dont le plumage est tres beau. Ils y adjoustent aussy de grandes plumes rouges, vertes et d'autres couleurs... Il n'est rien parmy les sauvages de plus mysterieux n'y de plus recommandable... Il semble estre le Dieu de la paix et de la guerre, l'arbitre de la vie et de la mort... Il y a un calumet pour la paix et un autre pour la guerre, qui ne sont distinguez que par la couleur des plumages dont ils sont ornez. Le rouge est marque de guerre. » Voir *Perrot*, ch. XV, p. 99 et 100; — *La Potherie*, t. II, ch. II; — *Lahontan*, t. I, p. 47; — *Charlevoix*, t. III, p. 211; — *Comtesse Gédéon de Clermont-Tonnerre*, trad. des *Pionniers français* de Fr. Parkman, introduction, p. XIV; — *P. Lafitau*, t. II, pp. 314, 320, 330; — *Garneau*, t. I, p. 96.

3. *Lahontan*, t. I, p. 48; — *Charlevoix*, t. III, p. 210; — *P. Lafitau*, t. I, p. 502; — *Comtesse G. de Clermont-Tonnerre*, *ibid.*, p. XIV, *Wampum*. « Wampoum, dit Taine dans son dictionnaire, nom donné parmi les tribus de l'Amérique du Nord, à des ceintures auxquelles étaient enfilés des coquillages de diverses

Les sauvages du Canada avaient-ils une organisation sociale, une forme de gouvernement? On a versé des flots d'encre sur cette question, que nous n'avons pas l'intention d'élucider. On peut dire en général que s'il existait chez les tribus sauvages un fantôme d'autorité publique, il n'y avait pas, à proprement parler, de gouvernement. Chez les tribus errantes, les capitaines et les anciens traitaient en conseil les affaires de la tribu ; leurs décisions n'obligeaient personne, la liberté de chacun étant absolue, inviolable. En général, les nations sédentaires forment chacune une espèce de république représentative.

Pour ne parler que des Hurons, ils sont divisés en trois tribus principales, les *Attignaouantans*, les *Attignecnonguahac* et *les Arendahronons*, ou gens de *la Corde*, du *Rocher* et de *l'Ours*. La *Relation* de 1639 ajoute une quatrième tribu, celle de *Tohontaenrat*[1].

L'autorité publique de la nation est entre les mains de *capitaines* ou *chefs*, qui président aux affaires civiles et commandent à la guerre. Chaque tribu, chaque village a

formes et de diverses couleurs, et qui, par leurs combinaisons emblématiques étaient destinées à éveiller dans l'esprit telle ou telle notion ; c'est l'analogue des quipos, *A. Maury, de l'origine de l'écriture, Journal des Savants*, août 1875, p. 467. » — *Ferland*, t. I, p. 122.

1. *Relation* de 1639, p. 50. — Le P. Martin dit à la p. 322 de sa traduction de la *Breve Relatione* du P. Bressani : « HURONS. Champlain les appelle *Hurons*, *Ochatéguins*, *Ochatagin*, *Attigouantans*, *Atignonaanitans*, *Attignouantan*, *Attigouotans*, *Attignouaatitans*. Sagard les nomme *Houandates*. Ils étaient divisés en 3 tribus, *La Corde*, *le Rocher* et l'*Ours* (Sagard, Relation 1659). 1° Les *Attignaouantans* (Relation 1639), *Atingyahointan* (Sagard). 2° Les *Atigagnongueha* (Sagard), *Attignenonghac* (Relation 1636), *Atignenongach* (Relation 1637), *Attigneenonguahac* (Relation 1639), *Attingueenongnahak* (Relation 1641), *Attiniatoenten* (Relation 1649). 3° Les *Henarhonons* (Sagard), *Arendoronons* (Relation 1636), *Arendahronons* (1639), *Arendaenronons*. »

encore son capitaine; puis, il y a un capitaine chargé de la grande fête des morts, un capitaine qui organise les voyages de trafic, d'autres capitaines munis d'emplois de moindre importance. La dignité est due à la valeur et au mérite personnel[1]. Les uns et les autres n'ont d'autre moyen de se faire obéir que l'estime et la persuasion, et encore ce moyen ne réussit-il pas toujours, car « dans chaque nation, et dans chaque nation, chaque bourgade, et dans chaque bourgade, chaque famille, chaque individu se considère comme libre d'agir à sa guise, sans avoir jamais de compte à rendre à personne. Les chefs ne jouissent de quelque pouvoir qu'à la guerre et à la chasse, où d'ailleurs ils ne sont suivis que par ceux qui le veulent bien[2]. »

Les graves intérêts du village se discutent dans le conseil composé du capitaine et des anciens; ceux de la tribu dans une assemblée composée des conseils particuliers de chaque village; et ceux de la nation dans une assemblée générale, à laquelle sont convoqués tous les capitaines et les anciens de chaque tribu. Le peuple peut assister à tous les conseils.

Rien de plus pittoresque que le spectacle d'une assemblée de sauvages, surtout de l'assemblée générale de la nation. On se réunit dans la cabane du capitaine qui a envoyé la convocation. « C'est une troupe de crasseux, dit le P. Lafitau, assis sur leur derrière, accroupis comme des singes, et ayant leurs genoux auprès de leurs oreilles, ou bien couchés différemment, le dos ou le ventre en l'air, qui tous, la pipe à la bouche, traitent des affaires d'État avec autant de sang-froid et de gravité que la junte d'Espagne ou le conseil des Sages à Venise[3]. » Les hommes d'une

1. *Relation de la Nouvelle-France*, année 1636, ch. VI : « De la police des Hurons et de leur gouvernement. »

2. *Mémoire* de Nicolas Perrot, par le P. Tailhan, p. 210, *note*.

3. *Mœurs des sauvages*, t. I, p. 478.

même tribu se mettent ensemble pour mieux se concerter sur le vote final. Chacun parle à son tour, aussi longtemps qu'il veut, sans être jamais interrompu. Quand l'orateur a fini de parler, l'assemblée pousse toujours le même cri d'applaudissement, qu'elle approuve ou désapprouve : *Haau*[1] ! On vote les mesures proposées au moyen de petits bâtons de bois. Même après le vote, acquis à la pluralité des suffrages exprimés, chacun conserve sa liberté, et peut, s'il le désire, ne pas se soumettre aux décisions de l'assemblée, bien que de fait il y obéisse d'ordinaire.

Les membres d'une même tribu sont presque tous parents; aussi ne peuvent-ils se marier entre eux, les usages s'y opposant formellement; ils prennent mari ou femme dans la tribu voisine, et les enfants appartiennent à la tribu de la mère; ils n'ont aucune part à la succession du père, dont tous les biens, même les armes, passent de droit à ses frères et aux fils de ses sœurs. L'hérédité descend par les femmes. Champlain en donne cette singulière raison : c'est que l'enfant peut bien ne pas être le fils de son père légal, à cause de la vie dissolue des populations indiennes.

Le système de division sociale chez les Hurons, leur république représentative et la règle de succession par les femmes sont une des formes politiques les plus communes chez les nations indiennes sédentaires.

1. *Relation* de 1636, p. 128. — Chaque tribu avait son orateur, lequel prenait la parole au nom des membres de sa tribu. Chaque tribu avait pour emblème un *animal* ou un *objet* dont elle portait le nom; et cet *animal*, l'ours par exemple, ou cet *objet*, était souvent tatoué sur le corps des guerriers ou peint à l'entrée de la cabane. Dans les conseils, l'orateur de la tribu avait grand soin dans sa parole imagée d'attirer l'attention des auditeurs sur le nom qu'elle portait et dont elle était fière : « L'ours a dit, il a fait cela; l'ours est fin et méchant; les mains de l'ours sont dangereuses. » (*Ibid.*, p. 127.)

Toutes ces nations possèdent aussi un code de courtoisie et de bienséance qu'on ne peut enfreindre sans encourir la censure publique. Les lois civiles se forment par l'usage; une coutume s'établit, et avec le temps elle devient une loi commune, bien qu'il n'y ait aucun tribunal pour l'imposer ni pour la contrôler. Il n'existe pas de code de délits et de peines. Les crimes contre les choses et les personnes sont punis par la famille et non par la loi. Ainsi « un assassinat est-il commis, une paix solennellement jurée avec une autre peuplade est-elle violée par le caprice d'un seul individu, il ne faut pas songer à punir directement le coupable; ce serait s'attribuer sur lui une juridiction qu'on ne songe pas même à réclamer. On offre à la partie lésée des présents destinés à *couvrir le mort* ou à ramener la paix... Les meurtriers ne sont ordinairement obligés qu'à payer le prix du sang aux parents de la victime. Et encore n'est-ce pas eux, mais leur village ou leur nation qui doit le fournir. Ce prix n'est presque jamais refusé [1] ». « Pour les larrons, dit le P. de Brébeuf, quoique le pays des Hurons en soit rempli, ils ne sont pas pourtant tolérez; si vous trouvez quelqu'un saisi de quelque chose qui vous appartienne, vous pouvez en bonne conscience jouer au roi dépouillé, et prendre tout ce qui est votre, et avec cela le mettre nud comme la main. Si c'est à la pesche, luy enlever son canot, ses rets, son poisson, sa robe, tout ce qu'il a : il est vrai qu'en cette occasion le plus fort l'emporte [2]. » Le bourg près duquel un vol a été commis en est responsable, si l'on n'en peut découvrir le véritable auteur [3]. Les empoisonneurs

1. *Mémoire* de Nic. Perrot, pp. 205 et 211. — *Relation* de 1636, pp. 118-120. — *Relation* de 1648, pp. 78, 79 et 44.

2. *Relation* de 1636, p. 120.

3. *Mémoire* de Nic. Perrot, par le P. Tailhan, p. 205. — *Relation* de 1637, pp. 104 et 105.

pris sur le fait et ceux qu'on soupçonne d'avoir par leurs sorcelleries causé la mort de quelqu'un sont tués sans forme de procès[1]. Tout individu considéré comme coupable du crime de trahison, ou dangereux pour la paix publique, est jugé en conseil secret des chefs et des vieillards, et condamné à mort. On charge un jeune homme d'exécuter le coupable; il le guette, et, au moment favorable, il le poignarde ou lui casse la tête. Voilà à quoi se réduit le code criminel de beaucoup de nations. Il est des plus simples; et, chose étrange! la répression, qui ne s'exerce qu'à de rares occasions, suffit pour maintenir le plus ordinairement dans la ligne du devoir ces peuples grossiers, immoraux et sans loi. La coutume ayant pour résultat de rendre le village, la famille ou la tribu, et non le criminel, responsables de l'offense, est sans doute très bizarre; et cependant, au dire des missionnaires, les crimes sont *sans comparaison beaucoup plus rares* qu'en France où le coupable est puni personnellement[2].

Il n'y a pas de propriété privée chez les nations sédentaires. Quand un village se fixe quelque part, on divise les champs et les bois environnants en autant de lots que le village compte de familles. La famille cultive la part de terrain qu'on lui assigne et emporte chez elle le produit de son travail. Il existe, malgré tout, des riches et des pauvres; mais aussi longtemps qu'il reste de provisions au village, le plus pauvre est assuré d'y avoir sa part; il n'a qu'à entrer dans la première maison venue, à s'asseoir près du foyer, et, sans qu'un seul mot soit prononcé des deux côtés, les femmes placent des aliments devant lui[3]. Tous les historiens

1. *Mémoire* de Nic. Perrot, p. 205. — *Relation* de 1635, p. 35.
2. *Relation* de 1645, p. 43; — *Relation* de 1648, p. 80.
3. Parkman, *Pioneers of France*. Introd. — *Relation* de 1636, p. 118.

font de l'hospitalité des sauvages un grand éloge, et ils ont raison; cependant n'était-elle pas souvent un gaspillage aveugle dont on espérait prendre sa revanche sur autrui; une camaraderie folle, une insouciance de l'avenir plutôt qu'une libéralité cordiale [1]?

La religion des sauvages est un composé de fables ridicules, de superstitions et de pratiques grossières. Les Algonquins, au dire de N. Perrot, reconnaissent pour divinités principales, le grand lièvre, le soleil et les démons ou esprits mauvais qu'ils nomment *manitous*. Les Hurons remplissent l'univers de ces démons, appelés par eux *Okis*. Toutes les nations ont des divinités qu'elles choisissent parmi les choses de la terre, de l'air et des eaux. Les dieux de l'air sont le tonnerre, les éclairs, la lune, les éclipses, les tourbillons de vent, tout ce qui frappe et sème l'épouvante. Les bêtes nuisibles, venimeuses, difformes, et le castor et l'ours, à cause de leur intelligence et de leur importance pour le chasseur, sont des êtres supérieurs. Beaucoup croient que les cieux sont habités par une puissance, qui règle les saisons, tient en bride les vents et les flots, et peut secourir l'homme dans le besoin. Parfois, ils offrent à ces divinités, au ciel et aux corps célestes surtout, soit pour les apaiser, soit pour se les rendre favorables, des feuilles de tabac, qu'ils jettent à l'eau ou dans le feu [2].

1. Note 2 sur le ch. XII du *Mémoire de Perrot*, par le P. Tailhan, p. 203; — *Mémoire de Perrot*, ch. XII, de l'*Hospitalité des sauvages*, pp. 69-71; — *Relations de la Nouvelle-France*, année 1634, V, p. 29, et XIII, p. 8; année 1635, p. 36; année 1636, p. 118; enfin, ch. II, p. 8, du Ms. original de l'année 1673.

2. *Ferland*, t. I, pp. 98 et 99. Ces renseignements de l'abbé Ferland sont tirés du *Mémoire* de N. Perrot, ch. V, p. 12. — Voir *Relation de la Nouvelle-France*, par le P. Biard, ch. VIII; — *Relations* de 1632, p. 11; — de 1633, p. 16; — de 1634, pp. 13-27; — *Lahontan*, t. II, *Adorations des sauvages*, p. 125; — *La Potherie*, t. II, ch. I, pp. 10 et suiv.

Leur dogme sur la création est des plus fantaisistes. « Les nations algonquines regardent Michabou ou le grand lièvre[1], comme le chef des esprits et l'architecte de notre globe. La terre était couverte d'eau; Michabou flottait sur un amas d'arbres, avec les animaux dont il était le chef. Souhaitant obtenir un grain de sable pour en former le noyau d'une terre nouvelle, il fait plonger la loutre et le castor sans obtenir de résultat. Le rat musqué se voue enfin pour la cause publique, et s'enfonce sous les eaux. Vingt-quatre heures après, il reparaît à la surface, mais sans vie; à la suite d'une recherche minutieuse, on trouve un grain de sable attaché à l'une de ses pattes. Saisissant ce grain de sable, le grand lièvre le laisse tomber sur l'amas de bois, qui se couvre de terre et s'étend peu à peu. Quand la masse ainsi formée est de la grosseur d'une montagne, le grand lièvre en fait le tour à plusieurs reprises, et la terre grossit à mesure. Le renard est chargé de surveiller les progrès de l'opération, et d'avertir ses compagnons lorsqu'il croira la terre suffisamment étendue pour fournir la vie et le couvert à tous les animaux. Il se presse trop de faire un

— Quelques sauvages ne reconnaissaient aucun souverain-maître du ciel et de la terre, par exemple, les Outaouais (*Relation* de 1667, V, p. 11); mais beaucoup avaient l'idée confuse d'un être supérieur, d'un esprit mauvais. — Charlevoix a admirablement exposé la religion des sauvages, t. III, pp. 343 et suiv. : « Des traditions et de la religion des sauvages du Canada. » Nous y renvoyons le lecteur, qui désire être renseigné plus à fond, ainsi qu'aux ouvrages de J. Cartier, Champlain, M. Lescarbot et G. Sagard. On lit dans une lettre du P. Marest (*Lettres édif.*, t. VI, p. 330) : « Il serait difficile de dire quelle est la religion de nos sauvages : elle consiste uniquement dans quelques superstitions dont on amuse leur crédulité. Comme toute leur connaissance se borne à celle des bêtes et aux besoins de la vie, c'est aussi à ces choses que se borne tout leur culte. »

1. Nicolas Perrot le nomme *Messou*. Les Sauteurs l'appellent *Missabos* ou *Mitchechabos*. (Note de M. Belcourt.) — *Ferland*, t. I, p. 97.

rapport favorable : le grand lièvre ayant voulu connaître la vérité par lui-même, trouve la terre trop petite; il continue donc et continue encore d'en faire le tour et de l'agrandir de plus en plus. Après la formation de la terre, les animaux se retirent dans les lieux qu'ils jugent les plus commodes; quelques-uns meurent, et de leurs corps le grand lièvre fait naître des hommes, auxquels il apprend à faire la pêche et la chasse. A l'un d'eux, il présente une femme en lui disant : *Mon fils, pourquoi crains-tu? Je suis le grand lièvre, je t'ai donné la vie; aujourd'hui, je veux te donner une compagne. Toi, homme, tu chasseras, tu feras des canots et tout ce que l'homme doit faire; et toi, femme, tu prépareras la nourriture à ton mari, tu feras ses souliers, tu passeras les peaux et tu fileras; tu t'acquitteras de tout ce qui regarde la femme*[1]. »

Ce récit de la création de la terre et de l'homme est plus extravagant encore que la fable débitée par les Hurons sur le même sujet. « Ils croient qu'au dessus du ciel il a existé de tout temps un monde semblable au nôtre, peuplé d'hommes tels que nous. Un jour, une femme, nommée Ataentsic, en tomba ou s'en précipita par un trou qui s'était creusé sous ses pas. A cette époque, notre terre n'existait point encore, et partout, à sa place, s'étendait un océan sans limites. La tortue, voyant tomber Ataentsic, invita tous les autres animaux aquatiques à construire une île pour la recevoir; elle s'offrit même à porter sur son dos cette île qu'on allait former. Ataentsic ne se blessa pas dans sa chute, et mit au jour, dans l'asile qu'on lui avait préparé, deux jumeaux qu'elle appela Tawiscaron et Jouskeha. Le

1. *Cours d'histoire* de l'abbé Ferland, t. I, pp. 97 et 98. Ferland résume dans ce passage tout ce que dit N. Perrot dans son *Mémoire*, chap. I et II, pp. 3-7, édit. du P. Tailhan.

premier fut plus tard tué par le second, à la suite d'une querelle qui s'était élevée entre eux[1]. »

Ataentsic, aidée de Jouskeha, a fait la terre et les hommes. Mais, qui a créé le ciel et Ataentsic? Nous n'en savons rien, répondent les Hurons[2]. Ils ont cependant l'idée d'un Dieu créateur, bien qu'ils ne lui rendent aucun culte. On ne voit parmi eux et chez les autres tribus sauvages de l'Amérique septentrionale, ni temples, ni prêtres, ni fêtes, ni cérémonies[3].

La croyance à l'immortalité de l'âme est universelle parmi les sauvages de l'Amérique[4], à l'exception des Illinois Péouaroua qui s'imaginent que l'homme meurt tout entier[5]. En 1626, le P. Charles Lalemant assistait à l'enterrement d'un algonquin. Les sauvages mettaient dans la fosse

1. *Mémoire* de Nic. Perrot, p. 161, note du P. Tailhan, lequel résume la *Relation* de 1635, p. 34, et la *Relation* de 1636, p. 101. — V. Ferland, p. 97.

2. *Relation* de 1635, p. 34. — Voir dans les *Relations* de 1634, p. 13, de 1637, p. 54, et de 1633, p. 16, la doctrine des Montagnais et d'autres peuplades sur l'origine de l'homme. D'après les Montagnais, l'homme est né du Messou et d'une rate musquée; ils professent la doctrine des Algonquins.

3. *Relation* de 1635, p. 34. — Le P. Petit (*Lettres édif.*, t. VII, p. 6) dit que de tous les peuples de l'Amérique du Nord, les Natchez seuls paraissent avoir un culte réglé. Nous en dirons un mot plus tard.

4. *Relation* du P. Biard, ch. V, p. 127, et c. VIII; — *Relations* de 1626, pp. 3 et 4; de 1634, p. 16; de 1636, pp. 104 et suiv.; de 1637, p. 53; de 1639, p. 43, etc.; — *Voyages* de Champlain, ch. V, p. 127; — *Histoire du Canada*, par G. Sagard, pp. 490, 497, 493, 499, ...; — *Voyage du pays des Hurons*, par G. Sagard, pp. 232 et suiv.; — *Histoire de la Nouvelle-France*, t. III, pp. 351 et suiv.; — *Mœurs des sauvages*, par le P. Lafitau, t. I, pp. 359 et suiv.; — Seconde navigation faite par Jacques Quartier, ch. X, p. 50; Québec, 1843; — *Lettres édif.*, t. VII, pp. 11 et 12.

5. *Relation* manuscrite de la mission N.-D. de la Conception, par le P. Gravier, p. 4. (Arch. de l'école Sainte-Geneviève, 14 bis, rue Lhomond, Paris.)

le corps du défunt et tous les objets qui lui appartenaient. Le missionnaire demande à un vieillard pourquoi l'on enterrait ainsi tous les bagages. « Afin que le mort s'en serve dans l'autre monde, répond le vieillard. Sans doute que le corps des chaudières, des peaux, des couteaux demeure dans les fosses; mais l'âme de ces objets et des autres s'en va dans l'autre monde, et le mort s'en sert[1]. »

Cette croyance des sauvages à l'immortalité est poussée si loin qu'ils l'accordent à l'âme des bêtes et des êtres inanimés. Chez les Hurons, aussitôt après la mort, le cadavre est déposé avec des provisions, les armes et tous les objets appartenant au défunt, dans une caisse faite de grosses écorces et élevée, au cimetière commun, sur quatre poteaux. Il reste là jusqu'à la grande fête, la plus célèbre du pays, la *fête des morts*, qui revient tous les huit ou dix ans. L'âme, séparée du corps, reste cependant près de lui jusqu'après la fête : elle a une tête, un corps, des bras, des jambes. La nuit, elle se promène dans le village et se nourrit des mets laissés dans les chaudières. A l'époque de la *fête des morts*, les habitants de chaque village descendent toutes les bières des poteaux, ils enveloppent les ossements dans des peaux précieuses, et, en présence de toute la tribu assemblée, ils ensevelissent ces ossements dans une vaste fosse, où ils jettent des colliers, des robes neuves, de riches pelleteries, des armes, des chaudières et mille autres objets.

La fête terminée, les âmes, parées de ces robes et de ces colliers, se mettent en route pour un grand village, situé à l'occident. Elles y sont suivies des âmes de tout ce qui leur a appartenu. Et, dans ce pays des morts, elles passent le temps à festoyer, à danser et à se divertir. Il n'y a que les âmes des vieillards et des enfants à demeurer dans le pays

1. *Relation* de 1626, pp. 3 et 4.

de leur tribu, impuissantes qu'elles sont à se rendre au village du soleil couchant [1].

Les vivants viennent souvent pleurer sur le cercueil d'écorce. Les veuves ne portent plus d'ornements; elles cessent de se laver, de s'oindre et de se peindre; elles se coupent les cheveux. Le mari ne pleure pas à la mort de la femme, les larmes étant indignes d'un homme; mais il ne se peint le visage, il ne se graisse les cheveux que dans de rares occasions. Des mères conservent longtemps dans leur cabane le cadavre de leur enfant, malgré l'odeur insupportable qui s'en exhale. Les funérailles sont accompagnées et suivies de festins interminables, de danses funèbres et de combats [2].

Le *manitou* est le grand principe du bien ou du mal. Chaque sauvage a son manitou, un oiseau, un poisson, un quadrupède, un reptile, une pierre ou un morceau de bois [3]. Ce manitou est pour lui sa divinité. Il l'aime, si elle lui fait du bien; il la craint, si elle lui fait du mal, et il tâche de se la rendre favorable par des prières, des festins et des jeûnes. Si la chasse est abondante, il l'attribue à son influence. S'il lui arrive un malheur, il l'impute à son

1. *Relation* de 1636, chap. II, pp. 104 et suiv.; ch. IX, p. 133.

2. *Cours d'histoire* de l'abbé Ferland, t. I, p. 102; — *Breve relatione*, p. 25; — *Relation* de 1636, chap. VIII et IX, pp. 128 et 131; — *Mœurs des sauvages*, par le P. Lafitau, t. II, chap. VIII, p. 386; — *Histoire de la Nouvelle-France*, du P. de Charlevoix, t. III, 26e lettre; — *Voyage du pays des Hurons*, par G. Sagard, ch. XXI; — *Histoire du Canada*, de Garneau, t. I, l. II; — Creuxius, *Historia Canadensis*, passim.

3. *Voyage en Amérique* de Chateaubriand, art. *Religion*; — Lettre du P. Fr. du Peron à son frère, Joseph-Imbert (*Doc. inéd.*, XII, p. 185). Le P. du Peron dit dans sa lettre, p. 187 : « Chaque famille a ses armoiries diverses, qui un cerf, qui un serpent, qui un corbeau, qui le tonnerre, qu'ils estiment être un oiseau, et choses semblables... Presque tous les sauvages ont des *sorts* auxquels ils parlent et font festin pour obtenir d'eux ce qu'ils désirent. »

courroux. En partant pour la guerre, il implore sa protection. Les Hurons offrent aussi des chiens en holocauste au Dieu du mal et à celui de la guerre. Le sauvage ne tourne sa pensée vers la divinité que pour obtenir un bien temporel ou détourner un malheur; et toutes ses pratiques religieuses se réduisent le plus ordinairement à des danses, à des jeûnes, à des festins, à des invocations au Manitou, à des sacrifices offerts aux esprits tutélaires des animaux qu'il va chasser, ou au terrible Areskoui, dieu des combats[1].

Le régulateur à peu près unique des pratiques religieuses du sauvage et de sa vie, c'est le songe. « Si on prie les Hurons de dire leur sentiment sur quelque chose, ils répondent, dit le P. du Peron : attendez que nous ayons consulté le songe. Pour le mieux faire, ils jeûnent auparavant. Ils tiennent le songe pour le maître de leur vie, et c'est le Dieu de ce pays. C'est luy qui leur dicte leurs festins, leur chasse, leur pêche, leur guerre, leurs traites avec les Français, leurs remèdes, leurs danses, leurs jeux, leurs chansons[2]. » Impossible de se faire une idée de la puissance et de l'étendue de cette superstition.

« Tout est permis dès qu'il s'agit de donner aux songes leur accomplissement. Un Iroquois, par exemple, a-t-il rêvé qu'il était pris par les ennemis et attaché au poteau pour y être

1. *Histoire du Canada*, par Garneau, pp. 101 et 102; — *Note* 1 du P. Tailhan sur le ch. V du *Mémoire* de Nic. Perrot. — Garneau, p. 102, dit : « Si la grandeur d'un fleuve, la hauteur d'un cap, la profondeur d'une rivière, le bruit d'une chute, frappaient l'attention des Hurons sur le chemin, ils offraient des sacrifices aux esprits de ce fleuve, de ce rocher, etc. Ils jetaient du tabac ou des oiseaux dont ils avaient coupé la tête, dans les ondes ou vers la cime des montagnes. »

2. Lettre du P. François du Peron à son frère Joseph-Imbert. Au bourg de la Conception de Notre-Dame, 27 avril 1639. (*Documents inédits*, XII, p. 185.)

brûlé vif, il se hâte à son réveil de convoquer ses meilleurs amis et se fait tourmenter cruellement, afin que le songe étant partiellement vérifié en temps de paix, il n'ait plus à craindre son entière réalisation en temps de guerre[1]. » Le songe est une chose sacrée, le moyen dont se sert la divinité pour manifester à l'homme ses volontés. Il y a des songes heureux, il y en a de funestes. Si le sauvage se réveille dans un songe agréable, il se lève, il danse; s'il rêve qu'on lui coupe un doigt, par exemple, à son réveil il le fera couper pour obéir au songe[2].

Une autre superstition des sauvages, dont il est souvent question dans les *Relations de la Nouvelle-France*, c'est la médecine divinatoire. « Dans les maladies dont ils croient connaître la cause, et où ils ne soupçonnent point de maléfice, ils ont recours aux moyens naturels », aux sueries, à la diète et aux plantes médicinales du pays[3]. Mais viennent-ils à se figurer qu'ils sont victimes d'influences occultes, ils

1. *Note* 4 du P. Tailhan sur le ch. V du *Mémoire* de Nic. Perrot. Consulter sur les songes : *Perrot*, ch. V ; — *Relations de la Nouvelle-France*, de 1633, p. 17 ; — de 1636, pp. 10 et 109 ; — de 1642, p. 86 ; — de 1648, pp. 70 et 71 ; — de 1656, pp. 26 et 27 ; — de 1662, p. 9 ; — de 1670, pp. 66, 72 et 73 ; — de 1671, p. 17 ; — de 1672, p. 38 ; — Champlain, l. III, ch. V, p. 126 ; — Sagard, *Histoire du Canada*, pp. 297, 302 et 303 ; — *Charlevoix*, t. III, pp. 353 et suiv. ; — *Ferland*, t. I, p. 99.

2. « Telle était l'importance qu'on attachait aux songes, dit l'abbé Ferland (t. I, p. 100), qu'une fête avait été instituée pour fournir une ample satisfaction à tous les rêveurs. La fête des songes, ou suivant l'expression des Iroquois, le *renversement de la cervelle*, était une espèce de bacchanale, pendant laquelle on se livrait aux plus étranges folies ; chaque acteur dans la scène, s'étant déguisé d'une manière ridicule, courait de cabane en cabane, bouleversant et renversant tout, sans que personne osât s'opposer à ses extravagances. A la fin de la fête, les dommages étaient réparés, et un festin annonçait le retour à la vie ordinaire. »

3. *Ferland*, t. I, p. 122.

consultent le *jongleur* ou *sorcier*, afin de découvrir les sorts qui ont produit la maladie et d'en détourner les pernicieux effets [1].

Le jongleur, espèce de charlatan qui exerce le métier lucratif de médecin, jouit chez les peuplades indiennes d'une autorité et d'une influence extraordinaires [2]. Le P. Biard cite ce fait étrange pour montrer jusqu'où s'étend sa puissance. Le jongleur annonce-t-il qu'un malade mourra tel jour, tout le monde, parents et amis, abandonne le malheureux, et le malade lui-même, à partir de ce moment, se condamne à une diète absolue. Si, au jour marqué, il ne semble pas près de mourir, on se fait un devoir de hâter le dénouement, en versant sur lui de l'eau froide [3]. Quand le condamné est un chef de famille, un personnage de quelque marque, il adresse à tous les siens, après l'arrêt fatal du médecin, une harangue comprenant deux parties : son éloge d'abord, puis de bons conseils à tous les assistants. L'oraison funèbre terminée, la *Tabagie* commence : c'est un grand festin, composé de tout ce qui reste de provisions dans sa cabane et offert à toute sa famille. On égorge les chiens, afin que leurs âmes aillent annoncer dans l'autre monde l'arrivée prochaine du moribond, et leurs corps sont jetés dans la chaudière pour renforcer le festin. Après le repas, on pleure, on fait de touchants adieux au malade et on se retire [4].

1. *Charlevoix*, t. III, p. 360; — *Ferland*, t. I, p. 123. — Les jongleurs s'appellent aussi *autmoins* (*Voir* M. Lescarbot, Champlain et le P. Biard). Les Hurons les nommaient *arendiogouanne*.

2. *Charlevoix*, t. III, 25e lettre, pp. 359 et suiv. — Le P. Biard dit dans sa *Relation* de 1616 : « Les autmoins sont comme les prêtres des Souriquois (ch. V, p. 12)... Les autmoins en charge représenteraient nos prestres d'icy (de France) et nos médecins, mais triadeurs mensongers et trompeurs » (ch. VII, p. 17).

3. *Relation* de 1616, ch. VII, p. 18.

4. *Ibid.*, ch. VIII.

Plus éclairé que les autres sauvages de sa tribu, le jongleur, selon la croyance populaire, vit en commerce fréquent avec les génies ; il les consulte, et par eux il sait la source et la nature des maladies, les sorts qui les produisent, les remèdes qui les guérissent, il explique les maléfices et les songes, il fait réussir les négociations, la guerre et la chasse, il prédit l'avenir ; enfin il lit dans l'intérieur le plus secret de l'âme les désirs, même les plus cachés, de ceux qui recourent à sa science. Ce don de divination lui vient d'un esprit supérieur, *Oki* chez les Hurons, lequel habite en lui et l'éclaire. Pour saisir les secrets intimes, les désirs d'une âme, il regarde dans un bassin plein d'eau, il feint d'être possédé de quelque furie, ou bien il se cache dans un lieu obscur, où l'Esprit lui parle et lui découvre tout ce qu'il y a de plus secret dans l'âme affligée [1].

Souvent, chez les Montagnais surtout, il rend ses oracles à la façon d'une Pythonisse. Ses artifices sont des plus simples et des plus grossiers ; il les entoure cependant d'un appareil si bruyant et si mystérieux que les sauvages s'y laissent facilement prendre ; ils ne voient dans ses jongleries que l'intervention des Esprits. Ainsi, sur le soir, on enfonce dans le sol six poteaux en rond, rapprochés par le haut au moyen d'un grand cercle, de manière à ménager une ouverture aux Génies, qui par là arrivent et s'en vont. Les poteaux sont entourés avec le plus grand soin de robes et de peaux. La cabane achevée, on éteint les feux, afin de ne pas épouvanter les Génies, et le sorcier se glisse dans son sanctuaire par une porte basse, en rampant sur les pieds et sur les mains. Là, commencent ses évocations, à

1. *Breve relatione* du P. Bressani, p. 22 ; — *Mœurs des sauvages*, par le P. Lafitau, t. II, pp. 375 et suiv. ; — *Relation* de 1636, ch. V, p. 114 ; — *Voyage du pays des Hurons*, par Sagard, pp. 75, 76, 236, 264, 265.

voix basse; peu à peu il s'anime, il chante, il crie, il hurle. La cabane s'agite par degrés, doucement d'abord, ensuite violemment : c'est l'annonce de l'arrivée prochaine des Génies. Bientôt on entend, au milieu d'un ébranlement général, des voix confuses, des bruits discordants, des cris de fureur, un tapage assourdissant. *Les Génies sont là*, dit la foule présente, attentive, haletante. On les interroge et ils répondent, ou plutôt le sorcier répond pour eux. Et cette scène dure des heures, inspirant parfois aux spectateurs les plus prévenus une horreur et un saisissement dont ils ne sont pas maîtres; quand elle est finie, les Génies s'échappent par où ils sont venus, et le sorcier sort de son sanctuaire comme il y est entré. C'est là une des principales jongleries du sorcier, et les sauvages s'imaginent que, lorsqu'il est dans la cabane en communication avec les Génies, son corps reste sur la terre et son âme s'élève au plus haut sommet de l'ouverture [1].

Un fameux sorcier, Tonnerouanont, vient un jour trouver le P. de Brébeuf. Il y avait alors plusieurs missionnaires gravement malades, au village d'Ihonatiria, chez les Hurons. « Si tu veux, lui dit le sorcier, je mettrai sur pied tes malades en peu de jours. » — « Que me demandes-tu pour cela? » répond le Père. — « Tu me donneras dix tubes de verre, reprend notre homme; et tu ajouteras un verre de plus pour chaque malade guéri. » Le jongleur n'exerce pas la médecine gratuitement. « Mais que feras-tu? » demande le missionnaire. — « Je t'indiquerai des plantes et des racines, et, pour aller plus vite, je ferai la suerie. » La suerie servait, en effet, au jongleur comme de *medium* avec le génie ou manitou qui l'inspirait, pour connaître

1. *Relation* de 1634, pp. 14 et suiv.

l'avenir et guérir les malades. Il se glissait dans une cabane d'écorce, hermétiquement fermée, recouverte de pelleteries et pavée de cailloux brûlants. L'eau qu'on faisait alors tomber sur lui, se vaporisait, échauffait bientôt l'étroite enceinte, et provoquait d'abondantes sueurs; quant à lui, dans cette atmosphère de chaleur, il s'animait, entonnait des chants, poussait des cris et battait du tambour. Attiré par le bruit, le Manitou accourait, se mettait en rapport avec lui, et lui révélait, disaient les sauvages, les mystères cachés aux simples mortels, l'avenir, enfin les maladies, leurs causes et leurs remèdes [1].

Un peuple sans religion est un peuple sans moralité. Sans doute que les sauvages d'une même tribu sont étroitement unis [2]; ils s'assistent mutuellement avec une libéralité touchante [3], l'égalité est parfaite [4], les affections de famille portées à un degré extraordinaire d'héroïsme [5], la solidarité complète entre tous les membres soit de la tribu, soit surtout de la famille [6]; ils se traitent aussi avec beaucoup de douceur et même de respect [7]. Nous parlons, bien entendu,

1. *Vie du P. de Brébeuf*, par le P. Félix Martin, p. 157.

2. *Mémoire* de Perrot, chap. XII, § II, pp. 71 et suiv.; — *Relation* de 1636, p. 118. Le P. Le Jeune dit dans cette *Relation* (2e partie, VI, p. 118) : « Ostez quelques mauvais esprits qui se rencontrent quasi partout,... ils se maintiennent dans une parfaite intelligence par les fréquentes visites, les secours qu'ils se donnent mutuellement dans leurs maladies, par les festins et les alliances. »

3. *Relations* de 1634, pp. 8 et 9; de 1635, p. 36; de 1636, p. 118; — *Mémoire* de Perrot, pp. 69-71; — *Missions de Québec*, 12e rapport, p. 66.

4. *Mémoire* de Perrot, p. 72.

5. *Relations* de 1634, pp. 28 et 29; de 1648. p. 42.

6. *Mémoire* de Perrot, p. 72.

7. *Ibid.*; — *Relation* de 1636, p. 118 : « Ils ont une douceur et une affabilité (entre eux) quasi incroyable pour des sauvages; ils ne se picquent pas aisément, et encore s'ils croient avoir reçu quelque tort

des Indiens appartenant à la même tribu ; car, de tribu à tribu, les choses changent, haines, perfidies, trahisons, vengeances, mensonges, pillage, cruautés inouïes, tout étant permis à l'égard d'une nation ennemie [1]. Mais en dehors des vertus familiales que nous avons citées, quel désordre de mœurs ! Quel libertinage ! Quelle absence absolue de toute notion morale ! Là sera le grand obstacle, presque l'unique, à la conversion de ce peuple.

Presque toutes les peuplades sauvages, à l'exception peut-être des Hurons, admettent et pratiquent la polygamie simultanée. Les ambitieux en font un instrument de puissance et de domination, à cause des nombreux enfants qu'elle leur procure. Toutefois, quelques nations châtient sévèrement la femme adultère, en lui coupant le nez ou en lui arrachant au haut de la tête un lambeau de peau taillé en rond. Chez les Illinois, l'épouse infidèle est punie de mort. Chez les Hurons, où la polygamie n'est pas en honneur, le mari change facilement de femme et la femme de mari : la séparation s'accomplit d'un commun accord, sans bruit [2].

de quelqu'un, ils dissimulent souvent le ressentiment qu'ils en ont; au moins en trouve-t-on ici (chez les Hurons) fort peu qui s'échappent en public pour la colère et la vengeance. »

1. *Mémoire* de Perrot, pp. 72, 74, 76, 77, 143, 147, 149. — Les histoires du Canada sont pleines de faits qui attestent les haines féroces et perfides entre tribus ennemies.

2. *Relation de la Nouvelle-France*, par le P. Biard, chap. VI, p. 13; — *Relations* de 1644, p. 51 ; de 1634, p. 32; de 1639, pp. 17 et 46 ; de 1640, p. 30; de 1642, pp. 9, 89 et 90 ; de 1652, p. 5 ; de 1660, p. 13 ; de 1670, pp. 89 et 90 ; — La Potherie, t. II, pp. 27 et suiv. ; — *Mémoire* de Perrot, pp. 22-29 ; — *Mœurs des sauvages*, par le P. Lafitau, t. I, pp. 552 et suiv. ; — *Histoire de la Nouvelle-France*, par le P. de Charlevoix, t. III, pp. 283 et suiv., p. 423 ; — *Voyage du pays des Hurons*, par Sagard, pp. 160 et suiv. ; — *Lettres édif.*, t. VII, pp. 21 et 22 ; — *M. Lescarbot*, l. VI, chap. XIII ; — Ferland, pp. 126 et suiv.

Braves en face d'une mort désormais inévitable, ou quand ils sont animés par l'espoir de vaincre, les sauvages recherchent le succès avant tout ; aussi, quand ils voient la chance tourner contre eux, et qu'une voie est encore ouverte à la fuite, ils n'hésitent pas et s'enfuient. Le succès les exalte, les rend capables de toutes les folles entreprises ; le moindre revers les abat, les jette dans un profond découragement[1].

Joueurs enragés, les Hurons principalement, ils mettent tout leur avoir en enjeu, canots, ornements, pipes, armes, vêtements, jusqu'à leurs femmes. Ils reviendront d'une partie de jeu ruinés, nus comme vers, et cependant très gais[2]. Ils prennent tant de plaisir à jouer eux-mêmes ou à voir jouer, qu'ils oublient tout le reste[3]. Les jeux favoris sont ceux de crosse, de course, de baguette, de pailles et de noyaux ou de dés[4]. Ils sont toujours accompagnés et suivis de festins[5]. Dès le bas âge, les Indiens se livrent à ces jeux, mâles et virils, souvent très dangereux.

Ils aiment aussi tout ce qui développe la vertu guerrière, la chasse, l'exercice des armes, les coups d'audace, les

1. Note 7 du P. Tailhan sur le ch. XII du *Mémoire* de Perrot. — Consulter sur ce paragraphe : *Perrot*, ch. XVI, pp. 107 et suiv., qui cite des exemples d'une hardiesse téméraire ; — *Relations* de 1642, p. 51 ; de 1670, p. 45 ; — Les Histoires de la Nouvelle-France, qui sont remplies de traits, où se montrent, suivant les circonstances, la bravoure et la lâcheté du sauvage.

2. *Relation* de 1636, pp. 110 et suiv.

3. *Ferland*, t. I, p. 133.

4. *Ibid.*, pp. 133 et suiv.

5. *Ibid.*, p. 135. — Consulter sur les jeux : *Mémoire* de Perrot, pp. 34 et 35 (jeu de la baguette), 43 et 45 (jeu de crosse), p. 35 (jeu de la course), 46-50 (jeu des pailles), 50 et 51 (jeu de dés ou du plat, ou de noyaux) ; — *La Potherie*, t. II, pp. 126, 127 ; t. III, pp. 22 et 23 ; — *Lafitau*, t. II, pp. 338 et suiv. ; — Charlevoix, t. III, pp. 260 et suiv., 318 et suiv., 373 ; — *Relations* de 1636, p. 113 ; de 1639, p. 95.

fatigues et les dangers. Ils s'accoutument, encore enfants, aux plus dures privations, au mépris de la douleur et de la mort. Le P. Bressani cite, dans sa *Breve relatione* quelques traits de leur éducation à la spartiate : ils endurent la faim dix et quinze jours sans se plaindre ; de petits garçons s'attachent les bras ensemble, placent un charbon ardent sur leurs bras liés, et luttent à qui soutiendra plus longtemps la douleur ; ils se percent ou se font percer la peau avec une aiguille, une alène affilée ou une épine aiguë, et tracent ainsi sur leur corps d'une manière ineffaçable un aigle, un serpent, un dragon ou tout autre animal favori. Le sauvage qui trahirait sa douleur par le moindre signe pendant cette opération, serait traité de lâche et déshonoré. Jamais ils ne se plaignent du froid, de la chaleur, de la fatigue ou de la maladie [1].

Ces sauvages intrépides, devenus hommes, bravent tous les dangers et défient la mort, dans l'espoir de vaincre. S'ils tombent entre les mains de l'ennemi, ils poussent le mépris de la souffrance jusqu'au stoïcisme. Au milieu des flammes du bûcher, ils exciteront leurs bourreaux à redoubler de cruauté ; ils les mettront au défi de leur arracher un soupir. Rien de plus horrible que le supplice de l'enlèvement de la chevelure, barbare coutume en usage chez les peuples de l'Amérique : on coupait la peau du crâne au dessus du front et des oreilles, autour de la tête, et on l'arrachait avec violence en tirant sur la chevelure [2]. Le patient n'avait pas alors l'air de souffrir ; aucune contraction, aucune émotion sur le visage. Le bourreau, furieux de

1. *Breve relatione* d'alcune missioni di pp. della compagnia di Giesù nella Nuova Francia del P. Francesco Gioseppe Bressani, S. J. in macerata, 1653, pp. 9 et suiv. ; — *Ferland*, t. I, p. 130.

2. *Relation abrégée* du P. Bressani, traduite par le P. Félix Martin ; Montréal, 1852. *Note*, pp. 117 et 118.

n'avoir pu ébranler l'inébranlable fermeté de la victime, « s'en console en dévorant son cœur et en buvant son sang, afin de s'approprier ainsi le courage invincible qu'il est forcé d'admirer [1] ».

Le sauvage de presque toutes les tribus indiennes est renommé pour sa cruauté envers ses prisonniers de guerre. Il se fait un plaisir de les tourmenter ; les voir souffrir est pour lui une vraie jouissance, une volupté. S'il parvient à lui arracher un soupir, il jouit de cette faiblesse comme d'un triomphe ; car le patient qui se plaint se déshonore et déshonore sa tribu. « Je voudrais pouvoir décrire les supplices que les sauvages font subir à leurs prisonniers, écrit le P. Chaumonot, qui avait assisté aux tourments d'un captif, après l'avoir baptisé. Dès qu'on l'a fait prisonnier, on lui coupe les doigts des mains, on lui déchire avec un couteau les épaules et le dos, on le garrotte avec des liens très serrés et on le conduit au village en chantant et en se moquant de lui. Là, on en fait cadeau à un sauvage qui a perdu son fils à la guerre. Celui-ci se charge de le caresser (*carezzare*). Il prend un collier de fer, rougi au feu, il lui dit : Mon fils, tu aimes, je crois, à être bien orné, à paraître beau. Il commence alors à le tourmenter depuis la plante des pieds jusqu'au sommet de la tête avec des tisons ardents et de la cendre chaude ; il perce ses pieds et ses mains avec des roseaux ou des pointes de fer. Si la faiblesse empêche le captif de se tenir debout, on lui donne à manger, puis on le fait marcher sur des brasiers ardents. Enfin, on le conduit hors du village, on le place sur une estrade, et chacun se met en devoir de le tourmenter. Au milieu des plus horribles tourments, le patient

1. *Note* 7 du P. Tailhan sur le chap. XII du *Mémoire* de Perrot ; pp. 206-209.

est forcé de chanter, s'il ne veut passer pour lâche. On met fin à tous ces raffinements de cruauté, en lui enlevant la peau de la tête. Après la mort, le corps est mis en pièces, et le cœur, la tête, etc., sont donnés aux principaux capitaines, qui en font présent à d'autres. Ceux-ci en assaisonnent leur soupe, et dévorent ces tristes restes avec autant de plaisir qu'un quartier de viande de cerf[1]. »

Les Indiens, jeûneurs intrépides, quand ils n'ont rien à se mettre sous la dent, ou quand la superstition leur fait une loi de l'abstinence[2], sont, en toute autre occasion, gourmands jusqu'à rendre gorge. Ils expireraient volontiers dans une marmite pleine de viande, comme d'autres dans une cuve de malvoisie[3]. Ils peuvent mettre au service de leurs hôtes une voracité que ne fatiguerait pas un jour entier employé à la satisfaire[4]. Dans les *festins ordinaires*, chaque convive peut manger ce qui lui plaît de la portion servie devant lui, et laisser ou emporter le reste ; mais il y a les festins à *tout manger*, et, dans ces repas, il faut tout consommer sur place, séance tenante. Si l'on ne peut engloutir toute sa part, il faut chercher autour de soi un estomac assez complaisant pour absorber ce que refuse le sien[5].

1. Lettre du P. J. M. Chaumonot au R. P. Philippe Nappi, supérieur de la maison professe à Rome. Du pays des Hurons, 26 mai 1640. — La lettre autographe, écrite en italien, est conservée aux Archives de la rue Lhomond, 14 *bis*, à Paris. Le P. Chaumonot signait quelquefois *Calvonotti*. Le P. Carayon a donné une traduction, un peu large en certains endroits, de la lettre du P. Chaumonot, dans les *Documents inédits*, XII, p. 197.

2. *Mémoire* de Nic. Perrot, p. 174, note du P. Tailhan.

3. *Relation* de 1634, p. 31. — Le P. Le Jeune parle dans ce chapitre de tous les sauvages du Canada.

4. *Mémoire* de Nic. Perrot, p. 174.

5. *Ibid.*, p. 176. — Consulter sur les festins des sauvages : *Mémoire* de Perrot, *passim* ; — *Relation* de 1634, pp. 31, 32, 37, 77 et 64;

Lascifs, adonnés aux passions les plus brutales, aux vices les plus dégradants, ils sont encore *fainéants*, *demandeurs importuns*, *larrons* émérites[1]. Qui dit Huron dit larron. Dans les rapports avec les étrangers, le mensonge leur est aussi naturel que la parole[2]. Ils sont ombrageux et soupçonneux, surtout à l'égard des Européens ; traîtres et perfides quand il y va de leur intérêt, dissimulés et vindicatifs à l'excès. Le temps ne diminue pas en eux le désir de la vengeance. Glorieux et superbes, « ils tirent vanité aussy bien de la débauche que de la valeur, des excès et des insolences qu'ils font en beuvant, comme de la chasse; et de l'impudicité ainsy que de la libéralité... Vous seriez étonnez de les voir s'accommoder ; ils ne sçavent quelle posture tenir ; je croy que s'ils avaient un miroir devant les yeux, ils changeraient tous les quarts d'heure de figure[3]. » Les hommes portent toujours, même en

— *Relation* de 1635, pp. 15 et 17 ; — *Relation* de 1637, p. 113 ; — *Relation* de 1642, p. 84 ; — *Relation* de 1648, p. 74 ; — *Mœurs des sauvages*, par le P. Lafitau, t. I, pp. 514 et suiv. ; — *La Potherie*, t. II, p. 184 ; — *Voyage du pays des Hurons*, par G. Sagard, pp. 144 et suiv. ; pp. 149, 150 et 283.

Le P. Lafiteau parle dans le t. I, p. 514, de plusieurs sortes de festins : festin des noces, festin à chanter, festin à tout manger. Dans le t. II, il parle encore du festin funéraire, p. 399 ; du festin des âmes, p. 447 ; des festins de présents, p. 452.

Le P. de Brébeuf rapporte (*Relation* de 1636, 2e p., ch. IV) qu'il a vu chez les Hurons trois festins à chanter : dans l'un, il y avait dans les chaudières *trente cerfs* ; dans l'autre, *vingt cerfs et quatre ours* ; et dans le troisième, *cinquante poissons*, valant nos plus grands brochets, et *cent vingt* autres de la grandeur de nos saumons.

1. *Relation* de 1635, p. 36.

2. *Relation* de 1634, VI, p. 31. — Dans les *Relations inédites*, année 1673, t. I, p. 119, on lit : « Ils sont trop menteurs pour être crus. » Champlain dit de son côté, dans ses *Voyages de la Nouvelle-France*, 1re partie, p. 125 : « ils ont une meschanceté en eux, qui est d'estre grands menteurs. »

3. *Mémoire* de Perrot, p. 76.

temps de guerre, de petits miroirs suspendus à leur cou : ils s'y mirent et s'y admirent souvent[1].

On sait qu'ils se bariolent de toutes les couleurs le visage et le corps, afin de paraître plus terribles à l'ennemi, de lui cacher leur jeunesse ou leur décrépitude, et d'empêcher que la pâleur de la figure ne trahisse la crainte de l'âme[2]. La vanité trouve aussi son compte dans le bariolage de la figure, le tatouage du corps et la coupe bizarre de la chevelure. Les uns se rasent le milieu de la tête, les autres la tête entière, ne laissant que quelques touffes de cheveux ça et là ; beaucoup gardent leurs cheveux très longs, tandis que d'autres n'en ont qu'au milieu de la tête ou sur le front et les relèvent avec coquetterie du front jusqu'à la nuque ; ils les tiennent raides comme des crins[3]. « Pas un de nos petits-maîtres, dit Champlain, ne prend autant de soin des boucles de sa chevelure. »

Les renseignements qui précèdent sur la religion, le gouvernement, les mœurs et les coutumes des populations sauvages de l'Amérique septentrionale, et sur le pays qu'elles habitent, sont nécessairement incomplets ; ils feront cependant suffisamment connaître le champ d'action très épineux où doit s'exercer le laborieux apostolat des missionnaires, le milieu où va bientôt se mouvoir le drame sanglant de l'évangélisation chrétienne des Indiens. A mesure que l'évangélisation s'avancera dans la profondeur

1. *Annal. de la Propagation de la Foi*, t. IV, p. 543 : Les Outaouais portent toujours le miroir à la main et très souvent ils se regardent pour admirer leurs grotesques ornements. »

2. *Breve relatione*, p. 10.

3. *Breve relatione*, p. 9. « Dritti come setole... crini dritti come setole di cignale. » On eût dit une *Hure* ; aussi les Français appelèrent-ils *Hurons* cette tribu. Champlain surnomme ces sauvages *Cheveux-relevés*. — Voir dans les *Œuvres de Champlain*, p. 512, la note de l'abbé Laverdière sur les *Cheveux relevez*.

des forêts, la civilisation l'y suivra. L'évangélisation sera toujours où la colonisation s'établira et remuera le sol. L'évangilisation et la colonisation poursuivront sans doute deux buts différents par des moyens différents; mais de leur accord, de leur marche parallèle, naîtra une autre France, une seconde patrie, la *Nouvelle-France*.

Champlain était l'homme providentiel, destiné à préparer les voies aux missionnaires et aux colons, à ces *pionniers français de l'Amérique du Nord*, comme les appelle l'historien américain, Francis Parkman[1]. « Homme de mérite, il avait un grand sens, beaucoup de pénétration, des vues fort droites, et personne ne sçut jamais mieux prendre son parti dans les affaires les plus épineuses. Ce qu'on admirait le plus en lui, c'était sa constance à suivre ses entreprises, sa fermeté dans les plus grands dangers, un courage à l'épreuve des contre-temps les plus imprévus, un zèle ardent et désintéressé pour la patrie, un cœur plus attentif aux intérêts de ses amis qu'aux siens propres, un grand fond d'honneur et de probité[2] ».

Presque tous les historiens ont souscrit à ce portrait très flatteur[3], et nullement flatté, du fondateur de Québec, por-

1. Pioneers of France in the New World, *by Francis Parkman*.

2. *Histoire générale de la Nouvelle-France*, par le P. de Charlevoix, t. I, l. V, p. 197.

3. Il est à regretter que M. l'abbé Faillon n'ait pas mieux compris le rôle de l'historien dans son *Histoire de la Colonie française au Canada*. Pour mieux faire ressortir les belles qualités du fondateur de Montréal, M. de Maisonneuve, cet historien ne manque jamais l'occasion de diminuer la valeur et les mérites de Champlain. Du reste, le panégyrique exagéré qu'il fait des Montréalais en général, forme un singulier contraste avec tout le mal qu'il raconte, et avec plaisir, semble-t-il, de la colonie de Québec. Il y a, dans cette histoire, un véritable parti pris contre Québec en faveur de Montréal; et Champlain est sacrifié à ce parti pris. Les autres historiens, Ferland, Garneau, N.-E. Dionne, Bancroft, F. Parkman, etc., ont rendu justice à l'illustre fondateur de Québec.

trait tracé de la main d'un religieux, qui connaissait le Canada et qui, le premier, entreprit de donner au public une *Histoire et description générale de la Nouvelle-France.* Le P. de Charlevoix complète ce portrait par les lignes suivantes, qui nous révèlent dans le guerrier et le marin l'homme profondément religieux : « Ce qui met le comble à tant de bonnes qualités, c'est que, dans sa conduite comme dans ses écrits, il parut toujours véritablement chrétien, zélé pour le service de Dieu, plein de candeur et de religion. Il avait coutume de dire ce qu'on lit dans ses mémoires : *que le salut d'une seule âme vaut mieux que la conquête d'un empire, et que les rois ne doivent songer à étendre leur domination dans les pays où règne l'idolâtrie que pour les soumettre à Jésus-Christ*[1]. »

Ce grand Français désirait vivement coloniser et christianiser le Canada ; et dès le jour où il visita pour la première fois le Saint-Laurent, il n'eut pas d'autre ambition. Mais pour atteindre ce double but, il fallait des apôtres et de la fortune. Des apôtres ! il savait qu'il en trouverait facilement. De la fortune ! il n'en avait pas et il n'espérait pas obtenir le concours des marchands, négociants et autres personnes riches, qui préféraient à l'exploitation agricole de la vallée du Saint-Laurent le commerce lucratif des fourrures et des pelleteries. Seule, une compagnie marchande, ayant le privilège exclusif de la traite, à la condition toutefois de consacrer une partie de ses profits à la colonisation et à l'évangélisation du pays, pouvait permettre à Champlain de réaliser ses deux rêves les plus chers. La société de de Monts avait été fondée à cet effet. Supprimée en 1607 par un arrêt du Conseil du Roi, rendu à la requête des commerçants de Saint-Malo, elle avait obtenu

1. *Histoire de la Nouvelle-France*, t. I, l. V, p. 197.

l'année suivante, pour un an, le renouvellement de son monopole ; mais ce monopole venait d'expirer, et de Monts, découragé, à moitié ruiné, céda, comme nous l'avons dit, à la marquise de Guercheville une partie de ses droits sur l'Acadie ; puis, il se retira définitivement en Saintonge, dans sa place forte de Pons. Champlain perdait en lui son meilleur, presque son unique appui ; il ne renonça pas pour cela à son entreprise[1].

L'heure était décisive pour la petite colonie qu'il avait conduite à Québec. Jamais on ne saura par quelles angoisses il passa de 1609 à 1612, ses luttes, ses démarches, ses sollicitations de toutes sortes, sa patience tenace. Enfin, en 1612, il va trouver le comte de Soissons, Charles de Bourbon[2], prince sincèrement chrétien, dévoué à l'Eglise, et le prie de se mettre à la tête de la colonisation du Canada. Le comte de Soissons accepte, et le roi le nomme son lieutenant général et gouverneur de la Nouvelle-France[3]. Huit jours après, le 15 octobre 1612, Champlain recevait le titre de lieutenant particulier du nouveau gouverneur[4]. Sa commission lui donne pleine et entière autorité sur les

1. *Œuvres de Champlain*, troisième voyage, ch. IV, pp. 413 et suiv. : « Arrivée à La Rochelle. Association rompue entre le sieur de Monts et ses associés... »

2. Charles de Bourbon, le plus jeune des fils de Louis Ier, prince de Condé, était né en 1566 et était alors gouverneur du Dauphiné et de Normandie. — Voir le *Quatrième voyage* de Champlain, fait en l'an 1613, ch. I, pp. 431 et suiv.

3. La Commission du comte de Soissons est du 8 octobre 1612 (*Œuvres de Champlain*, par l'abbé Laverdière, p. 433, note 1).

4. N.-E. Dionne a inséré aux *pièces justificatives* du t. I de Samuel Champlain, pièce D, la commission donnée à Champlain par le comte de Soissons : « Commission de commandant en la Nouvelle-France, par M. le comte de Soissons, lieutenant général au dit pays, en faveur du sieur de Champlain, du 15e octobre 1612. » — Cette commission est tirée des *Œuvres de Champlain*, édit. de 1632.

Français et sur les populations indiennes, elle lui enjoint de *conserver* le Canada *sous l'obéissance de Sa Majesté*, d'y favoriser l'agriculture, d'y élever des forts, d'y *faire instruire, provoquer et émouvoir les sauvages à la connaissance et au service de Dieu, à la lumière de la Foi et religion catholique, apostolique et romaine;* d'y *établir* cette religion et d'en *maintenir la profession* et *l'exercice*[1]. L'esprit qui dicte ces paroles est celui qui animait François Ier et Henri IV[2].

Par la même commission, Champlain est autorisé à choisir ses associés et à saisir les vaisseaux et les marchandises de ceux qui iront trafiquer *à Québec* et *au dessus*[3].

L'association n'était pas encore entièrement formée, ni la commission publiée[4], lorsqu'on apprend la mort du prince Charles de Bourbon[5], dont la succession passe à son neveu, le prince de Condé, Henri de Bourbon, premier prince du sang et premier pair de France[6].

Tout est à refaire dans l'association, et tout est refait, en effet, mais sur des bases plus larges. Nommé lieutenant du prince de Condé, qui prend le titre de vice-roi de la Nouvelle-France[7], Champlain n'a plus le libre choix de ses

1. *Commission* de commandant en la Nouvelle-France... (*Samuel Champlain*, par N.-E. Dionne, pp. 404 et suiv.)

2. *Lettres patentes* de François Ier à J. Cartier, 17 octobre 1540 ; — *Commission* donnée à de Monts par Henri IV, et signée le 8 novembre 1603, à Fontainebleau.

3. *Commission* de Commandant..., p. 407.

4. *Œuvres de Champlain*, quatrième voyage, p. 433.

5. *Ibid.*, p. 434. — Le comte de Soissons mourut le premier novembre 1612, d'après le P. Anselme, t. I, p. 350 (*Hist. généalogique*)...

6. *Œuvres de Champlain*..., p. 434.

7. N.-E. Dionne, *Samuel Champlain*, p. 313. — La commission de Champlain est du 22 novembre 1612.

associés; il n'est lui-même qu'un simple associé, au même titre que tous les autres; et tous les marchands de Rouen, du Havre, de Saint-Malo et de la Rochelle peuvent faire partie de la nouvelle société commerciale[1].

Le monopole de la traite est accordé à la nouvelle société, *à partir de Québec et au dessus*, aux conditions suivantes : les bénéfices de la traite seront en partie employés à fortifier l'établissement de Québec, aider les colons, créer des postes, enfin favoriser la conversion des sauvages, soit en les attirant près des Français, soit en leur envoyant des missionnaires[2]. L'exercice public du culte protestant est interdit[3], mais beaucoup de protestants sont entrés dans la Société, qui est constituée pour une période de onze ans, agréée par le prince de Condé et approuvée par le Conseil du roi[4].

La compagnie marchande étant fondée, il importait d'envoyer au plus tôt à Québec des missionnaires[5]. Les

1. *Œuvres de Champlain...*, p. 434.
2. *Histoire des Canadiens français*, par B. Sulte, t. I, p. 132.
3. *Champlain*, p. 221, édit. de 1632.
4. *Sulte*, t. I, p. 132 ; — *Faillon*, t. I, p. 135 ; — *Ferland*, t. I, p. 167 ; — *Garneau*, t. I, p. 59 ; — *Champlain*, 4e voyage, ch. I.

Champlain écrit au ch. I, 4e voyage, p. 434 : « Les marchands de France n'avaient aucun sujet de se plaindre (de cette association), attendu qu'un chacun estoit reçu en l'association, et par ainsy aucun ne pouvait justement s'offenser. » *Garneau*, p. 59 : « Champlain proposa, pour satisfaire tout le monde, une société de colonisation et de traite, dans laquelle tous les marchands auraient droit d'entrer. » Cependant cette société ne satisfit pas tout le monde ; et les Rochellois refusèrent d'y entrer.

5. Champlain (*Voyage* du sieur de Champlain faict en l'année 1615) dit, p. 90 : « Il est à propos de dire qu'ayant recogneu aux voyages précédents qu'il y avait en quelques endroits des peuples arrestez et amateurs du labourage de la terre, n'ayans ni foy ni loy, vivans sans Dieu et sans religion, comme bestes brutes, lors je jugeay à part moy que ce serait faire une grande faute sy je ne m'employais à leur préparer quelque moyen pour les faire venir à la cognoissance de Dieu. Et pour y parvenir, je me suis efforcé de rechercher quelques bons religieux, qui eussent le zèle et affection à la gloire de Dieu. »

Jésuites ayant refusé de s'y rendre en 1608[1], Champlain fait appel aux Récollets en 1614[2], et ceux-ci acceptent avec empressement des offres qui vont si bien à leur dévouement. La société marchande promet de pourvoir à la nourriture et à l'entretien de six d'entre eux. Les cardinaux et les évêques de l'assemblée des Etats-Généraux, donnent, aux premiers religieux désignés pour cette mission, une somme de quinze cents livres, destinée à l'achat de chapelles portatives et d'ornements sacrés[3]. Enfin, tous les préparatifs terminés, quatre Récollets, les Pères Denis Jamay, Jean d'Olbeau, Joseph Le Caron et le Frère Pacifique Duplessis[4], s'embarquent à Honfleur le 24 avril 1615[5].

Le 25 juin, un grand *Te Deum* était chanté à Québec, au

1. *Œuvres de Champlain*, pp. 781 et 782.

2. *Ibid.*, pp. 491 et 492. — C'est le sieur Houet, secrétaire du roi et contrôleur général des Salines de Brouage, qui suggère à Champlain de demander les Récollets, *ibid.*, p. 491 ; — Sagard, *Histoire du Canada*, p. 11.

3. *Champlain*, pp. 493 et 494.

4. Sagard, *Hist. du Canada*, p. 12 ; — *Leclercq*, p. 53 ; — Le F. Sagard écrit *Jamet* dans son *Histoire du Canada* ; le P. Le Clercq, *Jamay*. — Dans *Champlain*, on lit Delbeau ; dans Sagard, Dolbeau ; et dans Le Clercq, d'Olbeau. — Champlain appelle à tort le F. Pacifique Duplessis ou du Plessis, *Père* ; ce religieux n'était que Frère lai, d'après G. Sagard (*Hist. du Canada*, pp. 54 et 55), et Le Clercq (*Prem. établis. de la Foy*, t. I, p. 155). « C'est dans l'année 1615, dit Le Clercq, p. 53, que le Provincial des Récollets de Paris fit le choix du P. Denis Jamay pour premier commissaire de la mission, le P. Jean d'Olbeau pour successeur en cas de mort, le P. Joseph Le Caron et le frère Pacifique du Plessis. » — *Œuvres de Champlain*, p. 495.

5. Le Clercq, p. 56 : « Ce fut en 1615, le 24 avril, environ les cinq heures du soir, que les quatre premiers missionnaires Récollets s'embarquèrent à Honfleur. Après une navigation de 31 jours, ils arrivèrent heureusement à Tadoussac le 25 mai. » — *Champlain*, p. 497, met le départ d'Honfleur au 24 août ; c'est une *erreur typographique*, dit l'abbé Laverdière dans une *note* p. 497 ; et il a raison, car Chrestien Le Clercq, d'Olbeau et Sagard désignent le 24 avril.

son de l'artillerie, pendant la sainte messe, célébrée par le P. d'Olbeau : « Ce fut, dit Ferland, un beau jour pour Champlain et pour ses colons réunis autour de lui, que celui, où, dans la petite et pauvre chapelle de Québec, ils assistèrent pour la première fois au sacrifice de la messe sur les bords du grand fleuve Saint-Laurent, *inaugurant* ainsi la Foi catholique dans le Canada[1]. »

A peine installés, les trois Pères Récollets se partagent la besogne ; en vérité, rude besogne ! Les Pères Le Caron et d'Olbeau se rendent, le premier chez les Hurons, le second chez les Montagnais. Le P. Jamay, commissaire, reste avec le F. Duplessis à Québec, où il consacre son dévouement aux colons et aux sauvages[2]. Sur ces trois vastes champs

1. *Cours d'histoire*, t. I, p. 170. — L'abbé Ferland se sert ici d'un mot qui certainement ne rend pas sa pensée. La foi catholique, dit-il, a été *inaugurée alors au Canada.* Quelques prêtres et les Jésuites ne l'avaient-ils pas déjà *inaugurée* en Acadie? Ils venaient même d'être chassés de *Saint-Sauveur* par les Anglais l'année (1614) où les Récollets acceptaient la mission de Québec. Il faut rendre à chacun ce qui lui appartient. — Le Récollet chrestien Le Clercq a commis volontairement la même erreur dans son ouvrage intitulé : « Premier établissement de la Foy dans la Nouvelle France, contenant la publication de l'Evangile... Paris, 1691. » Cette histoire, dirigée contre les Jésuites, raconte les travaux et découvertes des Pères Récollets dans la Nouvelle-France ; nous en reparlerons et assez longuement. Pour le moment, qu'il nous suffise de dire que le P. Le Clercq n'a pas l'air de savoir que les Jésuites ont séjourné à Port-Royal et aux Monts-Déserts et qu'ils y ont travaillé à la conversion des sauvages de 1611 à 1614, car il écrit, p. 53 : « C'est dans l'année 1615 que nous devons *reconnaître le premier établissement de la Foy dans le Canada.* » Est-ce que l'Acadie ne faisait pas partie de la Nouvelle-France? Ajoutons que dans le premier chapitre, où il parle de Champlain, etc., il a bien soin de ne pas dire un mot des Jésuites. Est-ce loyal?

2. *Premier établissement de la Foy*, p. 69. — « Le P. Le Caron partit pour les Hurons à l'automne de 1615 » (*Ibid.*, p. 72). Champlain l'y suivit de près avec deux Français et sept sauvages (*Ibid.*, p. 77). Le P. Le Caron visite les Pétuneux pendant l'hiver de 1616 (*Ibid.*, p. 87); le 15 juin 1616, il est aux Trois-Rivières.

Voir l'*Histoire du Canada*, par G. Sagard, l. I, ch. III.

d'apostolat, leur zèle est bien celui qu'on devait attendre des fils de saint François[1]. Fut-il vraiment fructueux? Il faut bien avouer que non. Mais si le résultat ne répondit ni à leurs désirs ni à leurs laborieux efforts, c'est en dehors d'eux qu'on doit en chercher la cause[2].

Ces religieux étaient partis de France, dévorés de zèle, pleins d'espérances et aussi d'illusions. Le voile ne tarda pas à tomber. Les Associés leur avaient fait les plus belles promesses, ils avaient pris les engagements les plus fermes; à la grande douleur de Champlain, qui n'était qu'un simple membre sans pouvoirs dans la société, ils ne tinrent ni promesses, ni engagements. Le trafic des pelleteries devint leur but principal, leur unique objectif : tout fut sacrifié au commerce, les intérêts de la religion et ceux de la colonie, l'honneur et l'avenir de la France au Canada.

Les Récollets s'aperçurent vite de cette désolante et irrémédiable situation. Dans son *Histoire du Canada*, le F. Sagard raconte avec une douloureuse tristesse le spectacle qui s'offrit à leurs yeux, à leur arrivée à Québec, un an après la fondation de la société commerciale : « C'était un spectacle digne de compassion, dit-il, d'y voir tant de désordres et point du tout de conversion ni d'envie de convertir[3]. » Plus loin, il ajoute que ce sont les Français qui ont été le plus grand empêchement à la conversion des sauvages, d'abord à cause de la mauvaise conduite de plusieurs, ensuite parce qu'ils ne désiraient pas cette conversion[4]. Champlain confirme ce sentiment de sa

1. *Sagard*, l. I, ch. III.
2. *Ibid.*, l. I, ch. V, pp. 168 et 169.
3. *Ibid.*, l. I, ch. II, p. 10.
4. *Ibid.*, l. II, ch. V, pp. 168 et 169 : « Si nous voulons pénétrer plus avant et voir de quel genre de dévotion ils se sont portés à la conversion des sauvages, nous trouverons que nous n'avons eu aucun plus grand empêchement que de la part des Français, car

haute autorité : « Une partie des associés, dit-il, n'avait rien de moins à cœur que la religion catholique s'établit au Canada[1]. »

Pouvait-il en être autrement ? Les principaux chefs de la Société, surtout les plus agissants, les facteurs ou commis[2] de traite, à la solde des marchands, étaient presque tous calvinistes, ennemis jurés de la foi romaine. Les interprètes à gages ou espèces de commis voyageurs, envoyés par la Direction chez les peuplades indiennes, soit chez les Hurons, soit chez les Montagnais, y vivaient souvent de la vie des sauvages, dans la plus révoltante immoralité, s'inscrivant en faux contre l'enseignement des missionnaires, traitant de fables les mystères sacrés de l'Eglise[3].

Pour arriver à l'évangélisation des sauvages, il eût été très avantageux de les arracher à leur vie nomade et de les réunir en bourgades disciplinées : les missionnaires le

outre la mauvaise vie de plusieurs, la pluspart ne désiraient pas, en effet, qu'il s'y fit aucune conversion, tant ils appréhendaient qu'elle ne diminuât le trafique du castor, seul et unique but de leur voyage. »

1. *Champlain*, 1re p., p. 221, édit. de 1632 : « Lorsque les Récollets arrivèrent au Canada, en 1615, une partie des associés étant de la religion prétendue réformée, n'avaient rien moins à cœur que la nôtre s'y établit, quoiqu'ils consentissent à y entretenir ces religieux, parce qu'ils savaient que c'estait la volonté du Roy. »

2. *Voir* l'article très étudié de M. N.-E. Dionne sur *la Traite des Pelleteries*, inséré dans le *Canada français*, 3e vol., 5e liv., sep. 1890, et 6e livr. nov. 1890. — On lit dans la seconde partie de l'article, nov. 1890 : « Les commis ou facteurs étaient des agents salariés des marchands de Rouen, de Saint-Malo et d'autres villes, intéressés dans le commerce des pelleteries au Canada, et dont le comptoir principal avait été fixé à Québec. Il y avait un commis chef, des commis et des sous-commis ou aides des commis... Leurs fonctions consistaient à recevoir les marchandises à leur arrivée de France, à les emmagasiner..., à les échanger avec les sauvages pour des pelleteries... Ils faisaient eux-mêmes le trafic. »

3. *Histoire de la Colonie française*, t. I, ch. IV, pp. 149-155.

désiraient, les Associés s'y opposèrent[1] : « Si vous vouliez rendre les Montagnais sédentaires, disait un jour un associé au P. Viel, nous les chasserions à coups de bâtons[2]. » Ils craignaient que ce changement ne diminuât le trafic des pelleteries.

Un autre moyen de conversion, un des plus efficaces sans nul doute, c'était l'éducation des enfants; et cette éducation ne pouvait se faire qu'à l'école. Mais comment fonder des écoles? comment nourrir des enfants? Les Récollets n'avaient ni ressources, ni revenus, et la Société refusait tout secours[3].

L'opposition des marchands à la conversion des sauvages alla si loin, qu'il fut défendu, pour une raison ou pour une autre, aux interprètes de donner aux religieux des leçons de langue indigène[4].

Malgré les observations de Champlain, en dépit de ses représentations, l'*habitation* de Québec, les forts, le défrichement et la culture des terres, tout était négligé : le commerce absorbait toutes les forces vives de la Société. Elle semblait n'avoir été fondée et ne jouir du monopole de la traite que pour faire ses affaires et non celles de l'Eglise et de la France.

1. *Histoire de la Colonie française*, p. 155.

2. Sagard, *Histoire du Canada*, p. 169.

3. *Le Clercq*, p. 149 : « Nos Pères auraient bien voulu établir des séminaires à Québec, aux Trois-rivières et à Tadoussac, pour y habituer, entretenir et élever les enfants des barbares... ; mais comme c'était une entreprise de grands frais et que nos moyens estaient médiocres, on jugea à propos de donner ordre au P. Paul Huet de solliciter en France les pouvoirs et les aumônes nécessaires. » Les Récollets firent un essai de séminaire en 1621 ; mais, dit Le Clercq, p. 223, « les garçons estaient plus libertins que les sauvages adultes ; la chasse et l'air des bois les attiraient et on les retenait plus difficilement. »

4. *Relation de la Nouvelle-France* de 1626, pp. 6 et 7 ; — *Faillon*, t. I, ch. IV, pp. 150 et 151.

Cet état de choses ne pouvait durer sans compromettre d'une manière définitive l'établissement de la religion catholique dans la Nouvelle-France. Les Récollets avaient reçu la mission de l'y fonder avec le concours des Associés. Ce concours leur manquait, leur action religieuse était même entravée ; leur devoir était de se plaindre et d'éclairer le gouvernement de la Métropole.

Les Pères Jamay, Le Caron et d'Olbeau firent, dans ce but, plusieurs voyages en France[1].

Malheureusement on se préoccupait plus à la Cour de la révolte des seigneurs que des agissements de la société des Marchands. Le prince de Condé venait d'être arrêté en plein Louvre et jeté à la Bastille. Le maréchal de Thémines, qui le remplaçait provisoirement, s'attachait avant tout aux profits de la charge. Et lorsque Condé, au sortir de la Bastille, en 1619, reprit sa place à la tête de l'entreprise de la Nouvelle-France, ce ne fut que pour vendre, moyennant onze mille écus, sa charge de vice-roi, au jeune duc Henri de Montmorency.

Le duc de Montmorency, homme du monde, aimait les plaisirs à l'égal des honneurs. Il eût bien préféré ne pas connaître les tristes choses qui se passaient au Canada, et jouir tranquillement des revenus de sa nouvelle dignité. Il fallut cependant ouvrir les yeux et entendre les réclamations incessantes qui arrivaient de tous côtés à la Cour contre la société des Marchands.

Voyant qu'elle ne tenait aucune de ses promesses, qu'elle

1. *Sagard*, l. I, ch. IV ; — *Le Clercq*, p. 101 : « Le 20 juillet 1616, le commissaire (P. Jamay) et le P. Le Caron partent de Québec avec M. de Champlain, afin d'aller exposer en France l'état et les besoins de la mission. » P. 112 : M. Champlain (qui était revenu au Canada) repart de Québec pour la France avec le P. d'Olbeau, en 1617. » — *Faillon*, t. I, 1re partie, l. I, ch. IV, pp. 157-160.

ne pensait qu'à s'enrichir, qu'elle ne faisait droit à aucune observation, il fonda une nouvelle société marchande, à la tête de laquelle il plaça deux calvinistes, Guillaume et Emery de Caen[1].

Les deux sociétés, après quelques démêlés, des querelles et des procès, finirent par s'entendre et se réunir en une seule, sous le nom de compagnie de Montmorency[2]. Cette compagnie, qui semblait au début ne pas vouloir suivre les errements volontaires de la société du prince de Condé, se montra bientôt, non seulement indifférente, mais hostile à la colonisation et à l'évangélisation du pays. « De plus, les intéressés ou trafiquants se déchiraient entre eux, sous prétexte qu'ils étaient ou catholiques ou Huguenots, autre obstacle à la propagation de l'Evangile. Nul, à part Champlain et les Récollets, ne voyait ou ne voulait voir l'état réel de la situation. Les sauvages ne s'en édifiaient aucunement et la Colonie en souffrait plus qu'on ne saurait le dire[3]. »

Comment opérer le bien sur une grande ou même sur une petite échelle, au milieu de ces difficultés et de ces obstacles? Les Récollets avaient beau se sacrifier, se dévouer, les résultats de leurs efforts demeuraient inappréciables, ou du moins ne satisfaisaient pas leurs saintes ambitions. Si encore ils avaient été plus nombreux[4], s'ils avaient

1. *Faillon*, 1re partie, l. I, ch. VI, p. 194. — Guillaume était l'oncle d'Emery.

2. *Champlain*, 2e partie, p. 34, édit. de 1632; — *Cours d'histoire du Canada*, par l'abbé Ferland, t. I, p. 200; — *Faillon*, *ibid.*, p. 195.

3. *Hist. des Canadiens français*, par B. Sulte, t. I, p. 141. — *La traite des Pelleteries*, par N.-E. Dionne, nov. 1890, p. 678 et suiv.

4. Les Pères Jamay, Le Caron et d'Olbeau ne furent pas les seuls qui furent envoyés au Canada. Le P. Paul Huet y vient en 1617 (*Le Clercq*, p. 105); le F. Modeste Guines, en 1618 (*ibid.*, p. 124); Le P. Guillaume Poulain, en 1619, avec trois Donnés et deux ouvriers

eu des ressources personnelles ou des aumônes abondantes, ils auraient peut-être lutté avantageusement contre le mauvais vouloir des marchands, et, quoique contrecarrés à chaque pas dans leurs entreprises, ils auraient pu créer au Canada des missions prospères. Mais tout moyen d'action leur manquait; ils n'avaient aucun appui de quelque autorité ou de quelque crédit. C'est alors que, sous l'empire de considérations les plus élevées, ils prirent une résolution, où éclate leur grand amour du salut des âmes.

(p. 154); le P. Georges le Baillif, en 1620, avec le F. Bonaventure (p. 161); le P. Irénée Piat, en 1622, avec le P. Guillaume Galleran (p. 205); le P. Nicolas Viel, en 1623, avec le F. Gabriel Sagard (p. 246). Le F. Pacifique Duplessis mourut le 23 août 1619 (p. 155).

CHAPITRE SECOND

Le duc de Ventadour, vice-roi. — Les Jésuites à Québec : les Pères Charles Lalemant, Ennemond Massé, Jean de Brébeuf. — Résidence de Notre-Dame des Anges. — Les Pères Noyrot et de Nouë. — Compagnie des Cent-Associés. — Les Pères Vimont et de Vieuxpont. — Mort du P. Noyrot. — Prise de Québec par les Anglais. — Retour des Jésuites en France.

On lit dans l'*Histoire de la Colonie française en Canada*, au chapitre sept de la première partie : « Les Récollets, convaincus de la nécessité d'élever des enfants sauvages, pour les amener, par ce moyen, au christianisme ; voyant d'ailleurs le mauvais vouloir de la Compagnie des marchands pour cette œuvre, son opposition au catholicisme, son infidélité aux engagements qu'elle avait pris ; considérant enfin l'inutilité des voyages qu'ils avaient fait à la Cour, pour trouver quelque remède à un état si affligeant... ; ces religieux résolurent de vaquer à l'oraison, pour obtenir de Dieu la lumière sur le parti qu'ils avaient à prendre. Le résultat fut que, se sentant trop faibles pour lutter contre la Compagnie et trop peu protégés de la Cour pour être écoutés et soutenus, ils devaient appeler à leur aide une communauté qui partageât avec eux les travaux des missions... Ils avaient appris par leur propre expérience que, pour réussir auprès des sauvages, il fallait avoir de quoi leur donner ; et ils conclurent qu'au défaut des religieux de Saint-François, à qui leur règle défend d'avoir des rentes, ils devaient introduire dans leurs missions une communauté qui pût s'entretenir par ses propres revenus, fournir à l'entretien et à la nourriture des enfants sauvages,

qu'on formerait dans des séminaires et assister aussi les nouveaux convertis. Ils jugèrent enfin que, parmi tous les religieux rentés, ceux de la Compagnie de Jésus seraient les plus capables et les plus propres, par leur zèle et leur crédit, d'apporter au mal un remède efficace ; ils résolurent de s'adresser à eux[1]. »

L'abbé Faillon rapporte ici, sur le témoignage du F. Sagard, témoin oculaire et auteur principal, et du P. Chrestien Le Clercq[2], les motifs qui engagèrent les Récol-

1. *Histoire de la Colonie française en Canada*, par l'abbé Faillon, 1re part., l. I, ch. VII. — Voir sur le même sujet le *Cours d'Histoire du Canada*, par l'abbé Ferland, t. I, p. 214. — Quant au Récollet Sixte le Tac, il a composé, sur l'envoi des Jésuites au Canada en 1625, un petit roman de mauvais goût, que liront avec plaisir les historiens, friands de ce genre de littérature. Dans un article inséré dans la *Revue Canadienne* (juin 1888) sous le titre d'*Une Histoire du Canada*, M. A. Bouchard fait suivre le récit de l'*Histoire chronologique* du P. Le Tac de ces quelques lignes : « C'est comme cela qu'on prétend qu'un P. Récollet a écrit l'histoire du Canada ; mais comme il savait que s'il publiait de pareilles abominations, le pays tout entier se serait levé pour lui imprimer un stigmate au front, il prit grand soin de cacher son manuscrit et de se couvrir lui-même la figure d'un masque. » Le P. Sixte Le Tac eût mieux fait de suivre le F. Sagard, témoin oculaire de ce qu'il raconte ; mais, en le suivant, il n'eût pas maintenu dans son histoire le genre pamphlétaire qu'il avait adopté. — Sans se laisser aller à de grossières injures comme son confrère, le P. Chrestien Le Clercq se livre aussi à d'injustes critiques et à des insinuations malveillantes dans la *première partie* de l'*Establissement de la Foy*, où il raconte l'arrivée des Jésuites au Canada en 1625.

2. Voici ce que nous lisons sur le même sujet dans l'*Establissement de la Foy*, pp. 289 et 290 : « Nos missionnaires qui étaient alors à Québec..., portant la vue sur ce grand nombre de nations différentes, et voyant que la colonie commençait à se former, jugèrent que la moisson était trop ample pour un si petit nombre d'ouvriers..., et que, si on trouvait quelque communauté religieuse qui voulût à ses frais sacrifier à ce nouveau monde un nombre de missionnaires, l'on pourrait en espérer quelque avantage... ; à cet effet, nos Pères n'hésitèrent point. N'ayant pour partage que la droiture, la simplicité, la

lets à faire appel aux Jésuites. On supposait ces derniers très riches (sot préjugé, cent fois réfuté !) et, surtout, plus influents qu'ils ne l'étaient en réalité. Quoi qu'il en soit, leur détermination une fois prise, les Récollets envoyèrent en France, en 1624, le P. Irénée Piat et le F. Sagard, avec mission de négocier cette importante affaire.

Le P. Coton gouvernait alors la province de Paris. Il avait été un des promoteurs de la mission en Acadie ; il l'avait soutenue à la Cour, et, quand elle fut détruite, sa pensée alla plus d'une fois sur les rives du Saint-Laurent, où il eût voulu trouver une place de combat pour les religieux de son ordre. Les Jésuites de la province de Paris désiraient beaucoup, de leur côté, remettre le pied sur la terre canadienne, qu'ils n'avaient fait qu'entrevoir ; ils avaient lu les lettres du P. Biard et sa *Relation*, et cette

gloire du Seigneur et un désir sincère sans émulation de la procurer dans la conversion de ces peuples (on n'est pas plus modeste !), convinrent de députer quelqu'un d'entre eux en France pour en faire la proposition aux Pères Jésuites, que les Récollets jugèrent les plus propres pour establir et amplifier la Foi de concert avec nous dans le Canada. » Le P. Le Clercq ajoute, p. 339 : « La vue de nos Pères dans ce projet était de procurer au Canada l'établissement d'une Compagnie, non seulement sçavante et éclairée pour la propagation de la Foy, mais encore puissante pour soutenir l'ouvrage commun par leur crédit, pour y attirer grand nombre d'habitants, faire défricher les terres et gagner la vie aux Français et aux sauvages, secourir les uns et les autres temporellement et avancer la colonie par des établissements considérables (Inutile d'attirer l'attention du lecteur sur ces ridicules exagérations, ces inventions ineptes) ; ce que ne pouvaient faire les Récollets, eu égard à leur estat, n'ayant pour partage que la parole apostolique. »

Après ces considérations sur les motifs qui engagèrent les Récollets à faire appel aux Jésuites, le P. Le Clercq se livre contre les Jésuites à des réflexions et à des insinuations, où on a de la peine à trouver la *droiture*, la *simplicité*, la *gloire de Dieu* et *le désir sincère de la conversion des sauvages*. On n'a qu'à lire l'*Establissement de la Foy* pour s'en convaincre.

lecture attachante avait rempli leurs cœurs d'apôtres d'un désir ardent de cette mission[1].

Au retour de l'île des Monts-Déserts, le P. Massé fut envoyé, comme nous l'avons vu[2], au collège Henri IV, à La Flèche[3]. Là, de jeunes Jésuites, en grand nombre, suivaient les cours de philosophie et de théologie, et le P. Massé, leur ministre, se trouvait, par ses fonctions, en relations quotidiennes avec eux. Parmi ces étudiants, on comptait Charles Lalemant, Nicolas Adam, Anne de Nouë, Paul Le Jeune, Barthélemy Vimont, Alexandre de Vieux-pont, Claude Quentin, Charles du Marché, François Ragueneau et Jaques Buteux[4].

Le P. Massé resta dix ans à La Flèche. Il s'entretenait souvent avec ces religieux de tout ce qu'il avait vu et fait dans la péninsule acadienne et à Saint-Sauveur ; il leur parlait des grands fruits de salut que produirait une mission dans la Nouvelle-France. Ces entretiens enflammaient leur courage ; ils animaient leur cœur au sacrifice et au martyre.

Deux d'entre eux, Paul Le Jeune et Barthélemy Vimont, furent envoyés, quelques années après leur cours de philosophie, au collège de Clermont à Paris, pour y suivre les enseignements théologiques de Louis le Mairat, de François Gandillon et du célèbre Denys Petau[5].

1. Deus intereà sacrum ignem fovebat in multorum è nostrâ societate pectoribus eosque ad barbarorum illorum salutem procurandam potenter animabat. (*Monum. Hist. miss. novæ Franciæ*, ms. cap. III. — Nous avons parlé de ce ms. dans le *chapitre préliminaire.*)

2. V. le *Chapitre préliminaire.*

3. Ce Collège, fondé par Henri IV en 1604, comptait, en 1614, de douze à quatorze cents élèves.

4. *Catalogi Provinciæ Franciæ*, status collegii Flexiensis.

5. Louis Le Mairat, qui mourut à Paris en 1664, à l'âge de 87 ans, a imprimé *commentarios in principuas partes summæ S^ti^ Thomæ.* V. la *Bibliothèque des écrivains* de la Compagnie, art. Le Mairat. —

C'était au mois d'octobre 1622. Le P. Jean de la Bretesche y exerçait la charge de Père spirituel. Né à Braine, diocèse de Soissons, en 1570, il était entré à Verdun, le 12 mai 1592, dans la Compagnie de Jésus. Recteur du noviciat des Jésuites à Rouen, puis maître des novices à Paris et instructeur de la troisième année de probation[1], on l'avait ensuite chargé, à l'ouverture du collège de Clermont, de la direction spirituelle des jeunes religieux, élèves de philosophie et de théologie[2].

Le P. de la Bretesche n'était ni un savant, ni un orateur; c'était un homme de Dieu, qui unissait à la science des choses d'en haut le don admirable de diriger les âmes vaillantes, de les élever par degrés aux plus hautes vertus et de les conduire aux actes les plus ardus du renoncement et du sacrifice, A son école, les cœurs généreux se formaient vite à l'apostolat; il aimait les âmes rachetées au prix du sang de J.-C. et il les faisait aimer.

Avant et depuis son entrée dans la société, le Seigneur, qui se communique à qui il veut, l'avait favorisé de grâces

Le P. Gandillon, né en 1589, et mort en 1631, professa longtemps la philosophie et la théologie à La Flèche et à Paris. V. la *Bibliothèque...*, art. Gandillon. — Tout le monde connaît le P. Petau.

1. On appelle dans la Compagnie *troisième année de probation*, une troisième année de noviciat que le religieux fait après quinze à dix-sept années d'épreuves ou d'études. Cette troisième année terminée, le Jésuite est admis à prononcer ses derniers vœux. Le directeur de ce noviciat s'appelle *instructeur*.

2. Jean de la Bretesche, né en 1570, fut reçu au noviciat de Verdun le 12 mai 1592, et fit ses derniers vœux de profès le 21 février 1610. Après avoir étudié trois ans la philosophie et quatre ans la théologie, il enseigna trois ans la grammaire, puis il dirigea le collège de Rouen en qualité de Vice-Recteur et de Recteur de 1606 à 1612. Maître des novices et instructeur des Pères du troisième an à Paris (1612-1618), il fut en 1618 nommé Père spirituel au collège de Clermont, où il mourut le 20 novembre 1624. — Ces détails sont tirés des *Catalogi Provinciæ Franciæ* (Arch. gén. S. J.).

de choix; et lui, toujours docile sous la main qui le conduisait, avait marché droit, attentif aux moindres touches secrètes des divines opérations. Il semblait prédestiné à enseigner à ses Frères les voies de Dieu; et, de fait, il fut pendant plus de vingt ans leur guide et leur soutien.

Cet homme n'avait cependant rien d'austère. Distingué, d'une éducation parfaite, il s'étudiait à tempérer sa fermeté naturelle par beaucoup de douceur et d'amabilité. La vertu chez lui ne se montrait que sous des dehors agréables. Aussi attirait-il à lui sans effort les hommes du monde; et les religieux, qui vivaient sous son gouvernement ou suivaient sa direction, lui livraient avec foi et confiance les plus intimes secrets de leur vie, toutes leurs aspirations [1].

Quand les deux étudiants en théologie, Vimont et Le Jeune, arrivèrent à Paris, ils furent vite et puissamment attirés vers l'homme de Dieu. Il y a une attraction des âmes, comme il y a une attraction des corps sous l'action invisible de l'aimant. Le Jeune avait, du reste, fait sous sa conduite les premiers pas dans la vie religieuse.

Les deux étudiants redirent au P. de la Bretesche tout ce qu'ils avaient appris du P. Massé. Ils ne lui cachèrent pas leur grand désir d'aller un jour travailler dans un coin encore inexploré de la Nouvelle-France et d'y mourir pour la cause de Dieu. Le Jeune racontait à son guide spirituel qu'il avait eu un songe, il y avait de cela bien longtemps, et que,

1. *Monumenta Historiæ Missionis novæ Franciæ*, pars 2ª, cap. III : « Inter illos quorum animum Deus vehementius ad illam expeditionem promovendam incendebat, unus erat P. Joannes de la Bretesche, eximia vir virtute ac vitæ sanctitate..... Ejus viri virtus ac sanctitas quanta esset, etiam divina quædam, sive ante ejus in nostram societatem ingressum, sive ab ejus ingressu, signa declararunt (cap. III). — Nadasi, *Annus dier. memorab.*, 20ª nov., p. 285, et *Annales Mariani*, p. 355; — Creuxius, *Historia canadensis*, l. I, p. 4; — Patrignani. *Menol.*, 20 nov. p. 149.

dans ce songe, il s'était trouvé au milieu des Iroquois, dont il avait entendu alors le nom pour la première fois. Ces sauvages se préparant à le faire mourir dans de cruels tourments, il appela à son secours le P. Vimont. Sa foi tirait de ce songe cette certitude que la voix de Dieu l'appelait au Canada. Il espérait fermement s'y rendre un jour avec le P. Vimont[1].

Le P. de la Bretesche ne pouvait qu'encourager de si beaux désirs. Toutefois, sa sagesse et sa grande délicatesse de sentiments lui découvraient des difficultés là où la pieuse ardeur de ses fils spirituels semblait ne pas en voir. La principale était celle-ci : on ne pouvait envoyer des Jésuites au Canada sans l'autorisation des Récollets ou sans une demande formelle de leur part. Les Jésuites pouvaient-ils, sans manquer à la discrétion, proposer leur concours? Y avait-il apparence, d'un autre côté, que les Récollets appelassent jamais à leur secours un ordre religieux?

Ces graves objections ne tempéraient pas les chaudes ardeurs et ne diminuaient pas les espérances des deux étudiants. Ils disaient : Sans doute la place est prise; les Récollets ont reçu en partage ce champ du Seigneur à défricher. Mais le champ est vaste : n'y aurait-il pas place pour deux sociétés religieuses? Que de tribus sur l'immense territoire de la Nouvelle-France, que le zèle des Récollets ne peut atteindre! Que peuvent, parmi tant de peuplades distinctes, une dizaine de missionnaires, dont plusieurs sont retenus à Québec pour les besoins de la colonie?

Ils croyaient fermement que Dieu triompherait bientôt de tous les obstacles, et, qu'au jour marqué dans ses desseins providentiels, il ouvrirait à la Compagnie de Jésus la porte de la Nouvelle-France fermée déjà depuis dix ans.

1. *Historiæ Canadensis* libri decem, auct. P. Fr. Creuxio, lib. I, p. 3.

Le P. de la Bretesche conseilla de prier. Il se fit entre ces trois religieux une sainte union de prières. Le Jeune et Vimont répandirent autour d'eux, parmi leurs Frères, le feu dont ils brûlaient pour la conversion des Indiens. Le P. de la Bretesche recommanda l'œuvre à tous ses amis; il y intéressa ses pénitents, il fit prier[1].

Il dirigeait alors la conscience d'un grand chrétien, Henri de Lévis, duc de Ventadour, neveu du duc de Montmorency. Le duc de Ventadour, dégoûté des grandeurs et des vanités du monde et aspirant après une vie meilleure et plus calme, loin du bruit et des agitations de la Cour, s'était retiré quelque temps dans la solitude et avait reçu les ordres sacrés. Cœur généreux et magnanime, entièrement dévoué à toutes les saintes entreprises, il était capable, disent les *Monumenta historiæ Canadensis*, non seulement d'approuver, mais de faire, dans la mesure de ses forces et de ses ressources, tout ce qui pouvait contribuer à la gloire de Dieu et à l'extension de son royaume. Aussi, quand le P. de la Bretesche lui parla de la mission du Canada, il comprit de prime abord tout ce qu'il y avait de grand et de beau dans cette entreprise; il goûta l'œuvre, il s'y attacha[2].

Mais, sur ces entrefaites, il perdit son pieux directeur. Celui-ci eut-il, à son heure suprême, la révélation du retour prochain de la Compagnie de Jésus dans la Nouvelle-France? Il serait peut-être imprudent de l'affirmer. Ce qui

1. On lit dans les *Monumenta* : « P. de la Bretesche hanc missionem crebris ad Deum precibus commendabat, et quoscumque poterat ex iis cum quibus tum domi, tum foris agebat, ad eam vehementer hortabatur... »

2. « P. de la Bretesche *Ducem* agnoverat magnâ voluntatis propensione res omnes non probare modo sed etiam aggredi quæ ad Dei gloriam cultumque quam maximum tenderent. Nec fuit opus multis sermonibus ut rei magnitudinem ac momentum ad Dei gloriam animarumque salutem perviderct, et in cognitam deindè ejus negotii bonitatem toto mentis ardore raperetur. » (*Ibid.*, cap. III.)

semble certain, c'est qu'à défaut de révélation, il y eut intuition. Etant sur son lit de mort, le P. Vimont et le P. François Ragueneau lui recommandaient de ne pas oublier au ciel sa chère mission du Canada. Le mourant leur répondit qu'ils porteraient tous deux la lumière de la foi aux tribus canadiennes[1]. Il dit encore au P. Vimont : *Je n'ai pas l'habitude de faire des prédictions; cependant je vous affirme que vous verrez une maison de Jesuites à Québec*[2].

Le P. de la Bretesche mourut le 20 novembre 1624, laissant après lui de profonds regrets. Charles Lalemant, Le Jeune, Vimont, de Quen, Le Moyne, de Nouë, Ragueneau, Le Mercier, Charles Garnier, Jérôme Lalemant et autres, tous membres actifs, au collège de Clermont, de la ligue de prières pour la mission du Canadá, perdaient en lui l'âme de cette sainte ligue.

Or, le jour des funérailles, le duc de Ventadour, qui y assistait les larmes aux yeux, rencontra le P. Philibert Noyrot, procureur du collège de Bourges[3]. Le P. Noyrot,

1. *Monumenta Historiæ missionis novæ Franciæ*, pars 2ª , cap. III : « Cum illi jamjamque morituro P. Barth. Vimont ac P. Fr. Ragueneau hanc missionem commendarent, prædixit fore ut Deus amborum operâ ad illius gentis salutem uteretur. »

2. *Historiæ Canadensis seu novæ Franciæ*, auctore p. Francisco Creuxio S. J., l. I, p. 4.

3. Le P. Philibert Noyrot, né au mois d'octobre 1592, dans le diocèse d'Autun, entra, après deux ans de philosophie, dans la compagnie de Jésus, à Paris, le 16 oct. 1617. Envoyé au mois d'octobre 1619 à Bourges, il y suivit pendant deux ans le cours de théologie, puis il fut ordonné prêtre, et au mois d'octobre 1621 il fut nommé procureur du collège, charge qu'il conserva jusqu'à sa mort, même quand il s'occupa avec tant d'activité du ravitaillement de la mission de Québec. (Catalogi Prov. Franciæ, arch. gen. S. J.) — Voir *Creuxius*, Hist. canad., l. I, pp. 4, 9, 40 et suiv. — *Cassani*, Varones ilust., t. I, p. 573 et suiv.; — *Cordara*, Hist. S. J., pars 6ª , l. 14, nos 267 et suiv., pp. 346 et 347.

né en 1592, était entré à l'âge de 25 ans dans la Compagnie, au noviciat de Paris, où il avait eu pour premier maître dans la carrière religieuse, le P. de la Bretesche. Le novice pensait alors à devenir missionnaire en Chine, mais son directeur le détourna de cette idée et dirigea ses aspirations vers le Canada[1]. Après deux ans de noviciat, on l'appliqua pendant deux ans à l'étude de la théologie, puis on lui confia la procure du collège de Bourges.

Le procureur n'avait pas le don de la parole. Il s'exprimait lentement, péniblement; hésitant, embarrassé, il semblait chercher les mots et les mots se faisaient attendre[2]. D'une intelligence plus solide que brillante, plus nette que cultivée, c'était un homme de bon sens, entendu aux affaires, infatigable au travail, éminemment pratique. S'il n'avait pas l'imagination vive, un peu colorée, passablement mobile de ses compatriotes, ni la finesse et la pénétration de leur esprit; comme eux il était affable, actif, d'un abord accueillant. La bonté corrigeait ce qu'il y avait en lui de moins délicat dans les traits et de moins distingué dans la personne; le cœur éclatait partout et dissimulait un peu de rudesse native. On a dit souvent et avec raison que le caractère vaut mieux que l'intelligence. On trouve des hommes d'esprit; les hommes de caractère sont rares. Le P. Noyrot était un caractère, fait surtout de force et de générosité, d'oubli de soi et d'amour du devoir, de patience persévérante et de courage. Dans les œuvres entreprises pour la gloire de Dieu, rien ne faisait reculer d'un pas cette mâle nature; souvent même il ne prenait pas la peine de

1. « P. Phil. Noyrot societatem nostram ingressus ut ad Sinas mitteretur, ad Canadenses potius adjuvandos zelum suum traducere, ejus (Patris de la Bretesche) consiliis ductuque constituit. » (*Monumenta*... cap. III.)

2. « Erat in loquendo impeditior ac tardior. » (*Ibid.*, cap. IV.)

tourner les difficultés. Il allait d'ordinaire droit son chemin, au risque de heurter à de gros obstacles[1]. A Bourges, il partageait sa journée entre les exigences de sa charge et la direction spirituelle des âmes ; le soir, après le coucher de la communauté, il passait de longues heures à la chapelle, priant et méditant.[2]. Les dimanches et fêtes, il partait de bon matin avec un jeune religieux, chacun un morceau de pain dans la poche, qu'ils mangeaient à midi, assis sur la margelle d'un puits. Il allait d'un village à l'autre, enseignant la doctrine chrétienne aux pauvres et aux enfants[3]. Pendant six ans, avec une régularité admirable, il remplit cet apostolat, ne rentrant le soir que fort tard, épuisé par le jeûne, par les courses et par une succession fatigante de catéchismes et de prédications : il faisait ainsi, disait-il, son apprentissage de missionnaire chez les sauvages[4]. On le connaissait dans tous les environs de Bourges, on l'appelait le *Père des Petits*, on l'aimait : ce qui permettait à son zèle de se porter parfois à des audaces, où l'originalité et l'industrie se prêtaient un égal appui[5]. Malgré les embarras et les hésitations

1. *Monumenta historiæ Missionis...* pars 2ª , cap. IX.

2. « Sub noctem ante somnum, quiescentibus aliis, in sacellum domesticum... se conferebat; ibique, diurnarum strepitu silente curarum, cor suum coram Deo effundebat. » *Monumenta hist. miss.*, cap. IX.

3. « Cum alio religioso, necdum etiam sacerdote, ad rudium institutionem, dominicis festisque diebus, ex collegio summo mane profecti, pauperes, puerosque ac puellas catechismum docebant. Sub meridiem, ne cui essent oneri, ad fontis alicujus marginem, sub umbrâ, panis frustulum, domo secum allatum, comedebant. » (*Ibid.*)

4. *Monumenta...* cap. IX : « Hoc, inquiebant, ut ei vitæ prælluderent, ad eamque se jam ex eo tempore disponerent, quam cum barbaris essent acturi. »

5. On lit dans les *Monumenta*, cap. IX : « Iverat aliquando concionandi catechismique docendi causâ, in parœciam cujus tum festum agebatur; et ità agebatur, ut saltationibus potiùs indulgerent quam vespertinis precibus, catechismoque intenderent. In cœmeterio igitur,

de sa parole, on se plaisait à l'entendre; et l'on raconte que les bergers, retenus aux champs pour la garde des troupeaux, surveillaient ses allées et venues et se faisaient instruire par lui, un peu partout, dans un champ, sur un chemin, assis ou cheminant [1].

Dès les premiers jours du noviciat du P. Noyrot, le P. de la Bretesche, son maître spirituel, conçut pour lui la plus grande estime. Elle fut réciproque. Opposés de caractère et d'éducation, le maître et le disciple se rapprochèrent par une égale vue des choses de Dieu, un même ardent amour des âmes. L'amitié vint après l'estime [2]. Tous deux, dans

ut fit, et in locis circumquaque vicinis turmatim saltabant, et suus erat cuique fidicen. Jussit ad catechismum Pater signum ære campanæ dari, et quidem solito vehementius et crebrius, ut ludibundos à ludicris ad seria revocaret. Nemo commovebatur, citharœdum omnes, campanæ pulsum nemo audiebat. Quid faceret Pater? Ingeniosâ, ut erat, ac minimè tamen austerâ sed inflammatâ charitate, præcipuam saltantium turmam sic aggreditur. Eminebat inter omnes Citharœdus, locumque sibi cæteris excelsiorem, in colle modico delegerat. Hunc adit Pater, humaniter rogat uti sibi suum velit, ad exiguum temporis spatium, locum citharamque concedere. Petitionis insolentiam miratus primùm, vultumque Patris deindè reveritus, primarius ille Citharœdus, concessit quod petebat. Tum Pater pileum primo quadratum capiti imposuit, post paulo caput aperuit, atque omnibus expectatione reique novitate suspensis, quorsum venisset, exclamavit; factoque signo crucis, altâ voce, *in nomine Patris*... pronuntiavit, tum illos de rebus fidei erudire cœpit. Qui saltabant subsistere eumque audire; vicini eorum exemplum sequi, et res sacras edisserentem audire, interroganti etiam de more respondere. Quid multa? Eos in templum omnes Pater deducere, ibique symbolum fidei accuratà explicatione decurrere. »

1. *Monumenta*... cap. IX : « Pueri agrestes, qui, quod greges suos pascere deberent, in templum venire non poterant, sic erant ad ejus (P. Noyrot) ingenium facti, ut discendi catechismi studio, vias quà erat transiturus, per turmas obsiderent... »

2. *Ibid.*, cap. III : « Patrem Philibertum Noyrot virum maximo Missionis Canadensis zelo ac desiderio incensum, patrique de la Bretesche eo nomine conjunctissimum... »

leurs entretiens et leurs lettres, aimaient à parler des travaux de l'apostolat, des missions lointaines, du Canada surtout.

Le duc de Ventadour savait par le P. de la Bretesche l'amitié profonde qui liait intimement les deux religieux; aussi, en souvenir de l'aimé directeur qu'il venait de perdre, pria-t-il le P. Noyrot d'être désormais son guide dans les voies intérieures. Le nouveau guide n'avait pas l'habitude de prendre les chemins détournés pour conduire les âmes au bien ; il devina promptement tout ce qu'il y avait d'élevé et d'apostolique au cœur de son pénitent, et, du même coup d'œil, il comprit quelle vive impulsion le duc pourrait imprimer à l'évangélisation des sauvages de la Nouvelle-France, si l'on parvenait à lui faire accepter la vice-royauté du Canada. En conséquence, ayant appris que le duc de Montmorency, fatigué de toutes les tracasseries que lui causait sa Compagnie des marchands, songeait à se débarrasser de sa charge et à la vendre, il conseilla sans détour au duc de Lévis de l'acheter. « Il y a, lui dit-il, dans cette haute situation, une magnifique mission à soutenir, des peuplades sauvages à convertir à la foi par votre entremise. » Le duc n'hésita pas : il acheta la charge de son oncle, et, au commencement de janvier 1625, le roi ratifia la cession par lettres patentes [1].

Le nouveau vice-roi était à peine nommé, que le P. Récollet, Irénée Piat, débarqué récemment en France,

1. *Monumenta Historiæ missionis...* pars 2ª , c. III. « P. Noyrot cum ex ipso Dni de Ventadour ore didicisset quam incenso esset animo ad salutem barbarorum illorum promovendam, suggessit ex tempore nullam ad eam efficaciter procurandam convenientiorem viam iniri posse, quam si *prorex* esse vellet eamque dignitatem pretio obtineret à D. de Montmorency, qui eam libens cognato homini deferret... Nec irritum fuit consilium. Petiit, emit, Prorex fuit anno eodem scilicet 1625. »

vint le trouver dans son hôtel, pour le prier, au nom des religieux de saint François, d'envoyer des Jésuites dans la Nouvelle-France[1]. Le P. Noyrot arriva pendant leur entretien, et le P. Récollet lui renouvela la même demande. Aucune proposition ne pouvait être plus agréable au vice-roi et au Jésuite; elle fut agréée par l'un et par l'autre[2].

Il serait puéril de voir toujours un miracle de la Providence dans la rencontre inespérée et imprévue de certains évènements. Et toutefois, il faut bien avouer que la rentrée des Jésuites au Canada fut entourée d'un merveilleux concours de circonstances.

D'ordinaire les œuvres de Dieu ne marchent pas aussi facilement que les hommes le voudraient. Celle-ci, dès le début, rencontra plus d'un obstacle. Les marchands associés, calvinistes en majorité, virent d'un mauvais œil le choix qu'on avait fait des Jésuites. Toujours la vieille haine de Calvin contre les fils de Loyola. Et puis l'amitié, dont le duc de Ventadour honorait ces religieux, n'était pas faite pour plaire à la Compagnie du duc de Montmorency. Faut-il ajouter qu'on redoutait, bien à tort selon nous, ce qu'on appelait leur puissance, leur influence à la Cour. Pour toutes ces raisons et d'autres encore, on fit opposition à leur départ, mais inutilement : le vice-roi l'avait approuvé, il le maintint; et, afin de couper court à de nouvelles difficultés, il se chargea des frais de voyage des six Jésuites[3].

1. Parti de Québec le 15 août 1624, avec Champlain et le F. Sagard, il était arrivé le 1er octobre à Dieppe. *Voir* Champlain, 2e partie de ses voyages, pp. 76 et 77. — Le P. Le Clercq dit, p. 300 : « L'assemblée des Récollets députa le P. Irénée (Piat) pour en faire la proposition au R. P. Provincial des Jésuites, qui *était alors le P. Noirot.* » Le P. Le Clercq se trompe : c'est le P. Coton, qui était alors Provincial; le P. Noyrot était procureur au collège de Bourges.

2. *Histoire du Canada*, par Gabriel Sagard, p. 864.

3. « Dominus de Ventadour, cum esset prorex, nihil habuit antiquius, quam ut aliquot è patribus societatis, qui mare transmitterent,

Battus de ce côté, les ennemis de la Compagnie de Jésus se portèrent sur un autre point. Ils cherchèrent à circonvenir les Récollets. « Le choix que nous fîmes des Jésuites, dit Gabriel Sagard, fut fort contrarié par beaucoup de nos amis, qui taschaient de nous en dissuader, nous asseurant qu'à la fin du compte, ils nous mettraient hors de notre maison et du pays; mais il n'y avait pas d'apparence de croire cette mescognoissance de ces bons Pères : ils sont trop sages et vertueux pour le vouloir faire, et quand bien même un ou deux particuliers d'entre eux en auraient eu la volonté, une hirondelle ne fait pas un printemps, ny un ou deux religieux la communauté[1]. »

Les amis des Récollets eurent soin d'exploiter et de grossir un incident, assez insignifiant en soi, mais qui servit de base à leurs critiques. Nous avons dit que l'association des marchands pourvoyait à la nourriture et à l'entretien de six Pères Récollets. Des Jésuites, paraît-il, se firent attribuer par le conseil des associés deux de ces pensions. C'était une faute, pour ne rien dire de plus. Les Récollets, lésés dans leurs droits, réclamèrent avec raison; les Jésuites cédèrent sans observation. Enfin, *la charité dissipa tous les nuages,* dit le P. Le Clercq, d'autant plus que *dans les raisons qu'on nous présentait, les vues d'intérêt et de vaine gloire jouaient le plus grand rôle*[2].

Le P. Coton, provincial de Paris, désigna pour le pre-

ibique societatis domicilia ad ejus (Canadensis) gentis auxilium stabilirent, à R. P. Provinciali postularet. Hoc ut facilius consequeretur, omnem eis commeatum, ad hæc saltem initia, liberaliter offerebat. »

1. *Histoire du Canada*, p. 864. — Le P. Le Clercq dit, p. 299, avec une pointe visible de malice : « Les amis des Récollets en France veulent les détourner de leur projet en leur disant : *Et erunt novissimi primi*, si même on ne vous exclut dans la suite entièrement de ces missions. »

2. *Premier establissement de la Foy...*, t. I, p. 290 et suiv.

mier départ les Pères Charles Lalemant, Ennemond Massé, Jean de Brébeuf, et deux coadjuteurs, François Charton et Gilbert Buret[1].

Le lecteur connait le P. Massé. Pour la seconde fois, après onze ans d'absence, il revient dans ce beau pays de la Nouvelle-France, d'où il a été si violemment expulsé et où il a laissé son cœur d'apôtre. Le P. de Brébeuf[2] est le plus jeune de tous; il deviendra le plus illustre par la grandeur de ses vertus et l'héroïsme de sa mort.

Charles Lalemant[3] est leur supérieur. Né à Paris en 1587, il s'était consacré à Dieu à l'âge de vingt ans. Appli-

1. Le P. Le Clercq, qui se trompe assez souvent sur le compte des Jésuites, prétend (p. 304) que le P. Noyrot Provincial, *désigna ces Pères*. C'est le P. Coton qui fit ce choix : « R. P. Cotonus, qui tum Galliæ Provinciæ præerat, liberalissime concessit Patres Proregi de Ventadour... Qui igitur in hunc annum 1625 delecti sunt fuerunt P. Carolus Lalemant, tùm collegii Claramontani primarius, P. Johannes de Brebeuf, P. Enemundus Massé. » (*Monumenta.*, cap. III.)

2. Nous donnerons plus loin une notice sur ce missionnaire.

3. Le P. Charles Lalemant, né à Paris le 17 nov. 1587, entra au noviciat de la Compagnie de Jésus à Rouen le 29 juillet 1607. Au mois d'octobre 1609, il est envoyé à La Flèche, où il fait ses trois années de philosophie ; au mois d'octobre 1612, il est au collège de Nevers, où il professe la quatrième (1612-1613) la troisième (1613-1614) et la seconde (1614-1615). D'octobre 1615 à octobre 1619, il est au collège de La Flèche, où il fait quatre années de théologie. Après sa théologie, il vient faire à Paris son année de probation sous le P. Antoine Gaudier. De là, il va au collège de Bourges professer la logique (1620-1621) et la physique (1621-1622) ; il dirige en même temps la congrégation des Externes. D'octobre 1622 à mars 1625, il est principal du pensionnat de Clermont à Paris. (Catal. Prov. Franciæ, arch. gener.)

Quelques auteurs écrivent *Lallemant* et *Lalement* ; le P. Charles signait : *Lalemant*. — *Voir* Elogia defunctorum Prov. Franciæ in Arch. gen. ; — Ms. du P. Rybeyrète, S. J., script. Prov. Fr., p. 30 ; — *Bibliothèque des écrivains...*, art. *Lalemant* (Charles) ; — *Relations de la Nouvelle-France*, an. 1626, 1632-38, 1640, 1643 ; — *Sotuellus*, Bibliotheca..., p. 130.

qué d'abord à l'enseignement de la grammaire et de la littérature, puis au professorat des sciences mathémathiques, il dirigeait, en qualité de Principal, le pensionnat de Clermont, quand il obtint, à force d'instances, la mission de Québec.

Le 24 avril 1625, les Jésuites s'embarquent à Dieppe sur le navire de Guillaume de Caen, avec le P. Joseph de la Roche-Daillon, récollet, de l'illustre maison des comtes de Lude[1]. Le 15 juin ils sont à Québec. C'est pour la seconde fois qu'ils mettent le pied sur le sol canadien ; pour la première qu'ils remontent le Saint-Laurent, où nous les verrons voguer si souvent sur le canot des sauvages convertis.

Leur arrivée se fait cependant sous les plus tristes auspices. On a fait circuler de main en main les pamphlets publiés en France contre la Compagnie de Jésus ; aussi, catholiques et protestants, également prévenus et excités, refusent de les recevoir. En l'absence de Champlain, retenu à Paris par les affaires de la colonie, Emery de Caen, son remplaçant, leur déclare qu'il n'y a place pour eux, ni à l'habitation, ni au fort, qu'il n'a du reste reçu à leur sujet aucun ordre du Vice-Roi.

Que seraient-ils devenus sans la charité exquise des Récollets ? Ceux-ci avaient construit, en 1615, près du magasin de la Compagnie des marchands, une petite chapelle provisoire, qui continua cependant à servir d'église paroissiale. Cinq ans plus tard, comprenant la nécessité de sortir du provisoire et de s'agrandir, ils bâtirent un couvent avec jardin et verger et une église, sur les bords du Saint-Charles, à une demi-lieue environ du fort de Québec, à l'endroit où s'élève aujourd'hui l'hôpital général[2].

1. *Œuvres de Champlain...*, pp. 1076 et 1077.

2. Les Récollets dédièrent à St-Charles leur chapelle, en mémoire de Charles des Boues, bienfaiteur de leur mission. La rivière, auprès

C'est là qu'ils habitaient depuis quelque temps. Prévenus de l'accueil désagréable fait aux Jésuites, ils vont les chercher sur une chaloupe au milieu de la rade, les conduisent chez eux et mettent à leur disposition la moitié de leur couvent, de leur jardin et de leur enclos. Les fils de saint François et de saint Ignace vivront ainsi de longs mois sous le même toit[1]. Hospitalité vraiment fraternelle, que la Compagnie de Jésus ne devait jamais oublier[2]!...

Aussitôt installés, les Jésuites vont à la recherche d'un endroit favorable pour bâtir et cultiver. Il y avait, non loin du couvent des Récollets, une pointe connue alors sous le nom de fort *Jacques Cartier*, et un assez vaste terrain s'étendant de la rivière Saint-Charles au petit ruisseau Saint-Michel situé à l'ouest du Lairet. Cette situation convenait fort bien à une résidence de missionnaires. La conces-

de laquelle elle était bâtie, prit le même nom. Leur couvent reçut le nom de N. D. des Anges. — Le P. Jérôme Lalemant ayant conseillé à son frère de mettre la Résidence de Québec sous la protection de la Vierge aux Anges, le P. Charles Lalemant dédia la petite chapelle, ménagée dans la résidence construite à l'embouchure du Lairet, à N. D. des Anges. Bientôt ce nom s'étendit à tout le terrain concédé aux Jésuites et à la Résidence elle-même. — (*Le Séminaire de N. D. des Anges*, par N.-E. Dionne, pp. 9 et 10; — *Ferland*, t. I, pp. 192 et 193.

1. Sagard, *Histoire du Canada*, pp. 862-866; — *Le Clercq*, t. I, pp. 309 et suiv.; — *Ferland*, t. I, pp. 215 et suiv.; — *Charlevoix*, t. I, p. 159. — Le P. Le Clercq insère dans son récit (pp. 309 et suiv.) de la réception des Jésuites à Québec certaines *expressions* et *réflexions* désobligeantes pour ceux-ci, qu'il est inutile de relever. Il eût mieux fait de s'en rapporter au récit du F. Sagard, témoin oculaire; la vérité et la charité y auraient gagné.

2. Le P. Le Clercq cite, p. 314, deux lettres que le P. Lalemant, supérieur, écrivit de Québec, le 28 juillet 1625, l'une au Provincial des Récollets de la Province de Saint-Denis, l'autre au Provincial des Récollets de Paris, pour leur dire sa reconnaissance et celle des Pères Jésuites, à cause de la réception qui leur avait été faite par les Récollets à Québec.

sion du terrain est aussitôt demandée au duc de Ventadour, qui l'accorde volontiers [1] ; et le premier septembre de cette même année, en présence d'un public d'amis, la croix est solennellement plantée sur ce lieu béni, où devait bientôt s'élever la modeste maison de Notre-Dame des Anges.

Le premier août 1626, le supérieur de la mission écrivait à son frère : « Les Pères Récollets assistèrent à la cérémonie avec les plus apparents des Français, qui, après le disner, se mirent tous à travailler. Nous avons depuis toujours continué nous cinq (Jésuites) à déraciner les arbres et à bescher la terre, tant que le temps nous a permis. Les neiges venant, nous fûmes contraints de surseoir jusques au printemps [2]. »

1. Mr N.-E. Dionne résume ainsi cette concession, dans son bel article sur *Le Séminaire de N. D. des Anges* (Montréal 1890) : « Le duc de Ventadour fit aux Jésuites une concession de toutes les terres contenues entre la rivière de Beauport et le ruisseau Saint-Michel, formant une superficie d'une lieue de front sur quatre de profondeur. Le document vice-royal avait été signé et scellé le 10 mars (1626). Le don était irrévocable, perpétuel, et ne renfermait aucune charge. Les Jésuites étaient autorisés à bâtir, si bon leur semblait, une habitation, demeure, noviciat ou séminaire pour eux-mêmes et pour y élever et instruire les enfants des sauvages. » — Voir aussi le *Cours d'histoire du Canada*, t. I, p, 217 ; — l'*Histoire du Canada*, du F. Sagard, p. 867 et suiv. ; — Le *Mercure français*, t. XIII, et la *Relation de 1626*, par le P. Lalemant.

2. Lettre du P. Charles L'Allemant (sic) à son frère Jérôme. Kébec, ce 1er août 1626. C'est la *Relation* imprimée dans le t. XIII du *Mercure* et dans les *Relations des Jésuites* du Canada, t. I, édit. de Québec, 1858, p. 5.

Il est bon de rappeler ici ce que dit le P. Le Clercq sur cette lettre, pp. 442 et suiv : « Je n'omettrai pas une observation sur la lettre *faussement attribuée* au R. P. Charles L'Alemant, écrite de Québec en 1626, par laquelle, entre *autres articles contraires à la sincérité*, il témoigne à son provincial qu'il entre dans ses sentiments de dédier leur église (des Jésuites de Québec) à N. D. des Anges et que la nôtre était consacrée au nom de Saint-Charles ; ce qui m'a fait juger que cette lettre ne pouvait être du P. L'Ale-

La culture des terres avait été grandement négligée jusque-là. C'est à peine si l'on avait défriché vingt arpents, et encore ce travail était l'œuvre des Récollets et de la famille Hébert[1]. Là cependant était l'avenir de la Colonie.

mant, c'est qu'il n'ignorait pas que les historiens du même temps avaient témoigné que la première église du Canada appartenait aux Récollets et avait esté consacrée sous le titre de N. D. des Anges. » Le P. Le Clercq parle souvent, dans l'*Establissement de la Foy*, de sa sincérité et de sa simplicité, et aussi de la simplicité et de la sincérité des Pères Récollets. Il dit, par exemple, de lui-même, p. 335 : « Pour moy qui n'ay que la simplicité pour partage, la vérité d'un missionnaire et d'un historien... ». Après ce compliment qu'il s'adresse, peut-être avec plus de simplicité que de vérité, on devrait trouver dans son ouvrage le reflet de ces deux belles qualités. Faut-il dire qu'elles ne brillent pas dans le passage que nous venons de citer? Sans avoir l'air d'y toucher, il affirme faussement que la lettre du P. Lalemant lui est *faussement attribuée*. Est-il croyable que le P. Lalemant n'eût pas réclamé, que les Jésuites n'eussent pas protesté, si la lettre n'eût pas été de ce père? Quel écrivain de l'époque a élevé le moindre doute sur l'authenticité de ce document? Le P. Le Clercq ajoute : « le P. Lalemant n'ignorait pas que les historiens du même temps... ». Quels *historiens*? La lettre du P. Lalemant est du 1er août 1626; il ne peut être question ici des ouvrages du F. Gabriel Sagard, qui ne parurent qu'en 1636. Quel historien a donc *témoigné*, *à cette époque*, *ou avant*, que la première église du Canada, appartenant aux Récollets, a été consacrée sous le titre de N. D. des Anges?... En supposant une erreur surce point de la part du P. Lalemant, y aurait-il, à cause de cette erreur de détail, une raison suffisante d'affirmer que la *lettre lui est faussement attribuée*? Si le P. Le Clercq avait été *simple* et *sincère*, n'aurait-il pas franchement avoué qu'il voulait faire douter de l'authenticité des quarante *Relations* des Jésuites, afin de les attaquer avec plus de liberté? que, pour atteindre ce but, il a émis plus qu'un doute sur la première *Relation de la Nouvelle-France*? — Cette observation est de J. G. Shea (Discovery and exploration of the Mississipi Valley; Redfield... 1852, p. 79). Nous nous en tiendrons à ces quelques observations; il y aurait encore beaucoup à dire sur ce passage, plein de sous-entendus et d'insinuations perfides. Le lecteur de bonne foi suppléera à notre silence.

1. Hébert est cet apothicaire que nous avons rencontré à Port-Royal et qui était venu s'établir à Québec avec sa famille. — V. *Relation de la Nouvelle-France*, an. 1626, p. 2.

Il n'y avait pas aussi de plus sûr moyen de prévenir la famine, à laquelle on était exposé chaque année. Québec, en effet, très éloigné de la mer, n'était visité alors qu'une fois l'an par les vaisseaux français bénéficiant du monopole; et, à cette occasion, les Associés envoyaient de France, pour l'année courante seulement, les provisions de bouche nécessaires à la subsistance des gens de l'habitation et des employés de la société commerciale. Qu'un vaisseau vînt à se perdre ou à être capturé par les pirates, et l'on courait risque à Québec de mourir de faim, ce qui arriva du reste plus d'une fois. Champlain remontra souvent avec la plus grande énergie la gravité de cette situation, et proposa le seul remède possible, à savoir, le défrichement et la culture du sol. Mais ce remède déplaisait aux Associés; ces calculateurs intéressés, n'y trouvant pas leur compte, refusèrent de l'employer.

Les Jésuites, qui n'avaient rien à attendre des Associés, mal disposés à leur égard, ni des sauvages, réduits au strict nécessaire, prirent dès leur arrivée le seul parti raisonnable : *comme gens vigilants et laborieux*, dit Champlain, ils se mirent à défricher les terres, *pour se pouvoir nourrir et passer des commodités de France*[1]. Vingt ouvriers, laboureurs et charpentiers, amenés de France par les pères

1. *Œuvres de Champlain*, pp. 1111 et 1112 : « Le P. Noyrot amena vingt hommes de travail que le R. P. Allemand (Ch. Lalemant) employa à se loger, et défricher les terres, où ils n'ont perdu aucun temps, comme gens vigilans et laborieux, qui marchent tous d'une même volonté sans discorde, qui eust fait que dans peu de temps ils eussent eu des terres pour se pouvoir nourrir et passer des commodités de France; et pleust à Dieu que depuis 23 à 24 ans les sociétés eussent esté aussi réunies et poussées du même désir que ces bons Pères : il y aurait maintenant plusieurs habitations et mesnages ou païs, qui n'eussent esté dans les trances et appréhensions qu'ils se sont veuës. »

Noyrot et de Nouë, vinrent les aider dans ce travail [1]. Puis, vers la jonction du Lairet avec le Saint-Charles, on éleva le bâtiment qui devait être quelques années la principale résidence des Jésuites de Québec.

Le P. Massé, surnommé le *père utile*, dressait les plans et dirigeait les travaux. Le P. de Brébeuf se livrait surtout à l'étude des langues indigènes; il alla même passer sous la tente des Algonquins la rude saison d'hiver, afin de se former plus vite et mieux. Quant au P. Lalemant, il partageait son temps entre le travail des champs et celui de l'apostolat. Souvent il accompagnait les Récollets à Québec, pour se mettre en relation avec les Français et faire tomber les tristes préjugés des catholiques contre les religieux de la Compagnie de Jésus. Il y réussit et assez promptement. On le vit de près, on l'étudia; peu à peu les sentiments d'aversion firent place à l'estime et à la confiance; on jeta les libelles au feu [2]; le *capitaine* de l'habitation prêta même des charpentiers au Père, pendant quelques jours du

1. Les PP. Noyrot et de Nouë et le Frère Gauffette arrivèrent à Québec le 14 juillet 1626 avec les vingt hommes engagés à leur service.

Le P. Anne de Nouë, né au diocèse de Reims le 7 août 1587, entra dans la Compagnie de Jésus à Paris le 20 septembre 1612. Au sortir du noviciat, il fit trois ans de philosophie à La Flèche (1614-1617); il professa la cinquième à Nevers (1617-1618), et de là vint suivre quatre ans le cours de théologie à Paris (1618-1622); l'étudiant en théologie exerçait aussi les fonctions de *préfet* ou *surveillant* des pensionnaires. Après sa théologie, il est deux ans ministre du collège de Bourges (1622-1624); dans ce même collège, il fait sa troisième année de probation; puis il part pour le Canada. — Consulter sur ce Père : *Relations* de 1632 et de 1646 ; — *Creuxius*, l. VI, pp. 440 et suiv.; — *Charlevoix*, t. I, l. VI, p. 416. — *Bressani*, Breve relatione, parte 3ª , cap. primo, p. 72; — *Patrignani*, Menol., p. 27; — *Cassani*, Glorias del seg. siglo, t. I, pp. 617 et 620; — *Nadasi*, An. dier. memorab., p. 64; — *Ferland*, t. I, pp. 219, 340 et 341.

2. *Relation* de 1626, p. 5.

carême[1]; deux interprètes consentirent sur sa demande — ce qu'ils avaient toujours refusé aux Récollets — à lui donner des leçons de langues huronne et algonquine[2]; enfin les catholiques le prièrent de les préparer au devoir pascal.

Le premier août 1626, le P. Lalemant écrivait au R. P. Général, Mutius Vitelleski : « Nous n'avons pas fait autre chose cette année que d'acquérir la connaissance des lieux, des personnes et de l'idiôme de deux nations. Pour les Français qui sont ici au nombre de quarante-trois, nous ne nous sommes pas épargnés. Nous avons entendu leurs confessions générales, après avoir fait une exhortation sur la nécessité de la confession. Tous les mois, en outre, nous leur donnons deux sermons... Les nôtres, grâce à Dieu, se portent bien. Tous, à l'exception peut-être d'un seul, se couchent habillés. Tout notre temps, en dehors des exercices spirituels et des œuvres apostoliques, est employé à cultiver la terre[3]. »

Tous ces commencements, très modestes sans doute, étaient en somme fort consolants. L'avenir cependant restait sombre, et le point noir, tout le monde le connaissait, c'était la Compagnie des marchands. Tant qu'elle serait administrée par des Calvinistes et qu'elle aurait au Canada,

1. « Environ le milieu du Caresme je m'hazarday de prier le capitaine de nous donner les charpentiers de l'habitation pour nous ayder à dresser une petite cabane au lieu que nous avons commencé à défricher, ce qu'il m'accorda avec beaucoup de courtoisie; les charpentiers ne souhaitaient rien tant que de travailler pour nous. » (Lettre du P. Lalemant à son frère Jérôme, Kébec, 1er août 1626.)

2. *Relation* de 1626, p. 6.

3. Epistola P. Caroli Lalemant admodum R. P. Mutio Vitelleschi, præposito Generali S. J.; è novâ Franciâ, 1a die Augusti 1626 (Archives de la Province de Paris). Voir cette lettre aux *Pièces justificatives*, n° I.

avec le monopole du commerce, l'autorité et l'indépendance dont elle jouissait, on ne pouvait compter ni sur l'expansion de la foi catholique, ni sur l'établissement de postes fortifiés, ni sur le développement de l'agriculture, cette force et cette richesse des pays nouveaux. Une mesure radicale devenait nécessaire, ou bien il fallait se résigner à faire de la colonie un simple entrepôt de commerce, un marché de pelleteries et de fourrures.

Aussi, sans donner le temps au P. Noyrot de se reposer, le P. Lalemant, du consentement de tous les Pères, le renvoie en France par le bateau qui l'a conduit, avec ordre d'exposer au Vice-Roi le véritable état des choses. Il lui recommande en outre de faire tous ses efforts pour obtenir l'éloignement des Calvinistes de la direction et de l'administration de la Compagnie[1]. « Je renvoie en France le P. Philibert Noyrot, écrit le P. Lalemant à son Général, pour s'occuper des intérêts de notre mission. J'espère que votre Paternité lui prêtera son appui auprès des personnes qui veulent bien protéger nos travaux. Il sera nécessaire même auprès de nos Pères, qui semblent

1. *Monumenta missionis Canadensis*, cap. IV : « Anno 1626, P. Noyrot ac P. Annas de Nouë cum uno è Fratribus adjutore, in novam Franciam pervenerunt. Sed et hoc anno intellectum est, experientiâque comprobatum, nihil fieri omnino posse, nisi hæretici à rerum temporalium præcipuâ tractatione omninò excluderentur... Nihil sperari ab hæreticis ducibus poterat, qui nec essent ullâ ratione de Dei gloriâ solliciti, et præter lucrum suum aliud nihil spectarent, præter turbas ac varia impedimenta, quibus seu palam atque apertè, seu clam et quasi per cuniculos, quod semper ad eam diem fecerant, se spiritualium rerum tractationi, coloniarumque atque urbium et oppidorum fundationi, opponerent... Id ergo consilii unà omnes ceperunt, ut Patrem Noyrot in Galliam festinè remitterent, eorum omnium quæ illic gererentur testem oculatum, quique auribus prætereà quod scribi commodè non poterat, nec videri, ex communi omnium sensu accepisset. Rediit ergo, remissus à P. Carolo Lalemant. »

ne pas comprendre les besoins et l'avenir de notre mission[1]. »

L'envoyé ne pouvait être mieux choisi. Il avait tout vu par lui-même, il s'était renseigné sur place; et l'on devait compter sur son zèle et sur sa prudente énergie.

A Paris, il déploie une activité incroyable, passant des journées entières en courses et en visites, et, la nuit, rédigeant des mémoires ou faisant des lettres. Il voit le Roi et ses conseillers, le vice-roi du Canada, les personnages les plus considérables de la Cour; il met en mouvement toutes les influences, il fait jouer tous les ressorts[2]. On l'écoute, on voit le mal, on comprend le remède, et à tout on fait des objections, partout on découvre des impossibilités ou des dangers. Le remplacement des Calvinistes, directeurs et employés de la Société commerciale, par des catholiques décidés, faisait surtout l'objet des plus vives résistances. On disait au P. Noyrot avec quelque apparence de vérité : Où trouver, dans cette Société, des catholiques assez désintéressés pour faire passer avant leur intérêt la gloire de Dieu et l'honneur de la France? Est-il prouvé que

1. Epistola P. Car. Lalemant admodum R. P. Mutio Vitelleschi... 1a die Augusti 1626; — *Relation* de 1626, pp. 7 et 8.

2. « Suasit ergo omnibus quoad potuit ut catholici duces mitterentur; omnibus non tam citò persuasit. Quibus ille passibus, quibus laboribus effecit ut audiretur! Incredibile prorsùs est quid cogitarit, quid dixerit, quid molitus sit, quid fecerit, quos privatim adierit, quos publicè hortatus sit, quas et à viris religiosis bene multis, et à sanctimonialibus, ad hoc negotium affectis, preces ad Deum effundi curaverit, quas ipse fuderit, quid denique in eum finem, cum Rege, cum Pro-Rege, cum regiis ministris et quam vigilanter juxtà ac ardenter egerit! Noctes magnam partem orationi, officio Divino, legendis scribendisque litteris consumebat; dies itineribus reservabat... et jejunus sæpè ad noctem in collegium (Clermont) redibat, ubi levi cœna contentus, modico somno resumptis viribus, iterum ad novos sese labores accingebat... » (*Monumenta historiæ miss.*, cap. IV.)

cette mesure produira les résultats désirés? Au contraire, ne provoquera-t-elle pas les plus graves mécontentements, ne va-t-elle pas entraîner la dissolution de la Société, et du même coup la ruine de la Colonie? Toutes ces raisons et bien d'autres que dictaient la timidité, la crainte, l'impuissance et même l'intérêt, ne découragent pas le P. Noyrot. Il avait son idée, et, résolu d'en poursuivre la réalisation, il essaye d'une suprême démarche.

Le cardinal de Richelieu était alors à l'apogée de sa puissance. Appelé depuis deux ans au ministère, il y avait conquis une place à part par l'ascendant de son génie. Rien ne s'entreprenait sans lui; tout se faisait par lui. Armée, marine, finances, affaires étrangères et de l'intérieur, il dirigeait tout, s'occupait de tout : il était le ministre universel. On connaît les trois grands desseins qui occupèrent son glorieux ministère : l'humiliation de la maison d'Autriche, l'abaissement de l'aristocratie française, la ruine du parti calviniste. En ce moment, il préparait à loisir les moyens d'écraser les protestants, et en attendant il laissait les courtisans le dénoncer à la France catholique comme le pape des Huguenots, parce qu'il leur avait accordé la paix et qu'il avait signé le traité de Monçon avec l'Espagne [1].

Le P. Noyrot se rendit chez le Cardinal, en compagnie du P. François Ragueneau, après s'être recommandé à tous les saints du paradis. Il appréhendait cette entrevue et cette appréhension paralysait à l'avance sa langue, d'ordinaire très embarrassée. Mais, au dire de son compagnon, une fois en présence du ministre, tout embarras disparut; contrairement à son habitude, il parla avec entrain, facilité, éloquence même; et le ministre l'écouta avec attention.

Au sortir de cet entretien, Richelieu avait pris une grande

1. *Histoire de France*, par V. Duruy, p. 184.

résolution[1]. Il ne pouvait permettre, au moment où il cherchait à arrêter en France les progrès du calvinisme, qu'on l'implantât, au détriment du catholicisme, dans une colonie française. Il résolut donc de supprimer la Compagnie du duc de Montmorency pour n'avoir pas rempli ses engagements, de composer la colonie de Québec et les postes français du Canada de sujets exclusivement catholiques, enfin de fonder une société puissante, capable de donner de la vie et de l'importance à la Colonie et de procurer en même temps la conversion des nations sauvages.

Prompt à concevoir et à résoudre, le ministre ne l'était pas moins à faire.

Le 29 avril 1627, il signe avec cinq auxiliaires de bonne volonté l'acte d'établissement de la *Compagnie des Cent Associés* ou *de la Nouvelle-France*. Afin de mieux contraindre les nouveaux associés à remplir leurs obligations, lui-même se met à la tête de l'entreprise, à la place du duc de Ven-

1. « Sub initium Quadragesimæ adjunctus est hoc anno 1627 Patri Noyrot, assignatusque socius à R. P. Joanne Fillœo, tum in Franciâ Provinciali, P. Franciscus Ragueneau. Interim P. Noyrot, in omnes officii sui partes intentus distrahebatur animo, et quod nihil adhuc in societatem mercatorum, quam animo destinaverat, omnino promoverat, et quod profectionis tempus (in Novam Franciam) urgebat et quod... in illis angoribus ac maximarum curarum fluctibus, vix quid eligeret, quidve alteri præponeret, inveniebat... ; ad extremum, unà cum socio è nostris Patribus uno, Dnum cardinalem ducem de Richelieu adit... Narravit e suis familiaribus uni, Pater ille qui Patris Noyrot socius tum fuit, se in illâ rerum desperatione, fidenter sane Dei ac sanctorum, præsertim angelorum opem implorasse... Nusquam alias P. Noyrot, qui aliundè erat in loquendo impeditior ac tardior, expeditior aut eloquentior fuit, nec eminentissimus cardinalis attentior. Quid multa? Consilium eâ ipsâ horâ de societate mercatorum colligendâ susceptum est ac sensim deindè perfectum. » (*Monumenta hist. miss.* cap. IV.)

tadour, démissionnaire en sa faveur [1]; et la marquise de Guercheville, à la demande du P. Noyrot, cède à la Compagnie tous ses droits sur l'Acadie et se fait inscrire comme associée pour une somme de mille écus [2].

On lira dans les *Édits et ordonnances* les considérants et les divers articles de l'acte d'établissement [3]. Ils font honneur au cardinal de Richelieu. En résumé, l'*acte* est rédigé en vue d'une civilisation chrétienne et française. Le roi donne en toute propriété à la Compagnie le Canada et la Floride, il lui accorde le monopole de la traite des pelleteries, à ces conditions principales : elle ne fera passer au Canada que des français et des catholiques ; elle en transportera, en 1628, de deux à trois cents, et, jusqu'à quatre mille, pendant les quinze années suivantes; elle logera, nourrira et entretiendra les transportés pendant trois ans, puis elle leur distribuera des terres défrichées et des semences, ou elle leur procurera d'autres moyens d'existence; elle pourvoira pendant quinze ans aux frais du culte et à l'entretien de trois prêtres dans les postes qu'on établira. Enfin des avantages considérables sont faits aux sau-

1. « Dnus de Ventadour, Novæ Franciæ Prorex esse desiit, accepto quantum persolverat à Rege pretio dignitatis illius, tertio circiter anno postquam hortatu Patrum nostrorum onus illud susceperat. » (*Monumenta hist. miss..*, cap. IV.)

2. Dna de Mons, Marchionissa de Guercheville, Patris Noyrot hortatu ac rogatu, dissuadentibus licet domesticis ferè omnibus, in gratiam novæ societatis, quæ formari cœperat, non modo se regno totius Acadiæ sponte abdicavit, ac de jure suo omni liberè decessit, sed et una de mercatorum numero esse voluit, ac millenos aureos, quæ summa à singulis pendebatur, ultrò se cum aliis daturam esse promisit. » (*Monumenta hist. miss.*, cap. IV.)

3. Cet acte se trouve aussi dans le *Mercure Français*, t. XIV, année 1628, p. 232. — *Histoire des Canadiens-Français*, par B. Sulte, t. II, ch. III. — *Cours d'histoire du Canada*, par l'abbé Ferland, t. I, l. II, ch. VI. — *Histoire du Canada*, par Garneau, t. I, l. I, ch. II.

vages convertis, lesquels *seront censés et réputés naturels français.*

Le P. Noyrot avait réussi bien au delà de ses espérances, sinon de ses désirs; il avait obtenu plus qu'il ne demandait, plus qu'il n'était chargé de demander[1].

Cependant cette importante affaire, d'où dépendait l'avenir de la civilisation chrétienne au Canada, ne l'empêchait pas de s'occuper activement de l'objet secondaire de sa mission, de l'approvisionnement de Notre-Dame des Anges. Cette maison n'avait aucun secours à attendre de la société dirigée par Guillaume et Emery de Caen; la terre ne pouvait encore fournir à la nourriture de plus de vingt personnes; il fallait, jusqu'à nouvel ordre, tout faire venir de France. Grâce aux aumônes en argent et aux dons en nature, le P. Noyrot s'était procuré et avait expédié à Honfleur toutes les provisions nécessaires, pendant un an, à l'entretien des missionnaires et de leurs ouvriers. L'envoi devait arriver à Québec vers le milieu de 1627. Mais Guillaume de Caen et le capitaine de la Ralde[2], qui étaient

1. Les historiens du Canada attribuent généralement au P. Lalemant et à Champlain l'honneur d'avoir éclairé Richelieu et le Conseil du Roi sur le triste état de la colonie de Québec et d'avoir déterminé le cardinal à supprimer la compagnie du duc de Montmorency pour la remplacer par celle des Cent-Associés. Cet honneur revient au P. Noyrot. Du reste, les *dates* viennent à l'appui de notre assertion. L'acte d'établissement de la Compagnie de la Nouvelle-France a été signé le 29 avril 1627, et le P. Lalemant n'est parti du Canada que le 2 octobre 1627. Quant à Champlain, il s'embarqua à Dieppe pour Québec le 15 avril 1626 et ne rentra en France qu'en 1629. Champlain et le P. Lalemant ont pu contribuer à faire la lumière sur la situation de la colonie; mais il est à croire que leurs plaintes et leurs réclamations n'auraient pas abouti sans le zèle et l'activité du P. Noyrot.

2. Raymond de la Ralde avait été nommé en 1626 par un arrêté du conseil de Sa Majesté, amiral de la flottille qui passa cette année au Canada, à la place d'Emery de Caen, calviniste, dont les catholiques se montraient peu satisfaits. De la Ralde était catholique, mais il n'en

venus en France sur le même vaisseau que le P. Noyrot, avaient surveillé toutes ses démarches et fini par pénétrer ses desseins. Des indiscrétions malveillantes leur apprirent les plaintes portées contre eux et contre la Compagnie dont ils dirigeaient les opérations commerciales [1]. Leur irritation fut grande à cette nouvelle; et, comme première marque de mécontentement, ils arrêtèrent à Honfleur les ballots expédiés aux Jésuites de Québec [2]. L'effet de cette vengeance se fit rudement sentir à Notre-Dame des Anges. Les provisions, apportées l'année précédente, touchaient à leur fin, et le mois d'octobre arrivait, puis le long hiver du Canada avec le cortège menaçant de la faim, des souffrances, des récriminations et des responsabilités. Le P. Lalemant, ne voyant rien venir, laissa chez les Hurons le P. de Brebeuf, à Québec les pères Massé et de Nouë et trois coadjuteurs, et il partit avec ses vingt ouvriers pour la France, où il débarqua dans le courant de novembre (1627) [3].

Le gouvernement était à cette heure plus occupé des affaires intérieures du pays que de la colonie transatlan-

resta pas moins dévoué aux de Caen, dont il avait été le lieutenant. En devenant amiral il resta plus « lié aux intérêts de ses anciens maîtres qu'à ceux des Jésuites, et il épousa leurs animosités contre ces religieux ». (*Miscou*, par N.-E. Dionne, dans le *Canada-Français*, oct. 1889, p. 441 et suiv.).

1. Nec ejus consilia hæreticum adversarium latuerunt. Publicis etiam litteris, Patre non modo non conscio, sed et invito ac maximê repugnante vulgata sunt à quibusdam typographis, quales multos habet Lutetia, qui Litteras P. Caroli Lalemant, ab uno ex amicis domesticis cui communicatæ fuerant et ad legendum duntaxat concessæ, avidè arreptas furtim prælo commiserunt publicèque venales proposuerunt, et à clamatoribus circumforaneis, ut fit, totâ urbe decantari, ad suum lucrum sed ad Patris mœrorem voluerunt aut certè passi sunt. (*Monumenta hist. miss.*, cap. IV.)

2. *Histoire du Canada*, par G. Sagard, t. I; — *Cours d'histoire du Canada*, par l'abbé Ferland, t. I, l. II, ch. VI.

3. *Ibid.*

tique. Richelieu, depuis le traité de Monçon, avait remis de l'ordre dans toutes les parties de sa vaste administration, et, prêt à lutter contre les protestants toujours rebelles, il venait d'entraîner le Roi et la noblesse au siège de La Rochelle. Cette place était le rempart du calvinisme. Soldats, généraux, grands du royaume, tous avaient marché avec entrain à cette entreprise populaire; et l'armée royale eût enlevé rondement la position, si elle n'eût rencontré devant elle que les protestants de France. Mais Soubise et Rohan, chefs du parti huguenot, avaient fait appel au duc de Buckingham; et le beau et incapable favori du roi d'Angleterre détermina son souverain à porter secours à La Rochelle.

Cette intervention inattendue eut son contre-coup dans la Nouvelle-France. David Kertk, né à Dieppe, et ses frères Louis et Thomas, étaient passés au service de l'Angleterre. Ces trois calvinistes français se font autoriser par Charles Ier à porter la guerre contre la colonie française du Canada, et munis d'une commission royale, accompagnés du capitaine Jacques Michel et d'autres Français, protestants comme eux, ils partent de Londres, en 1628, avec une flotte nombreuse; ils s'emparent de Port-Royal, s'établissent à Tadoussac, brûlent la ferme et font prisonniers quelques colons du cap Tourmente [1].

Champlain se trouvait à Québec, quand des courriers lui apprennent en même temps et ces tristes nouvelles et l'approche menaçante de la flotte anglaise.

Il n'y avait pas encore un an qu'il avait renversé le petit fort Saint-Louis, construit sur le haut du rocher, et qu'il l'avait remplacé, malgré les vives oppositions de la Compagnie du duc de Montmorency, par un second fort plus

1. *Histoire de la Nouvelle-France*, par le P. de Charlevoix; — *Histoire du Canada*, par Garneau; — *Cours d'histoire du Canada*, par Ferland; — *Histoire des Canadiens-Français*, par B. Sulte.

grand et plus solide. L'enceinte était formée de fascines, de terres et de troncs d'arbres.

Dans ce poste, tout manquait, vivres et munitions. La ration de chaque homme était réduite à sept onces de pois par jour. Les de Caen n'avaient pris aucune mesure pour approvisionner l'habitation; ils avaient même eu la précaution d'emmener les barques, dont on aurait pu tirer parti pour se ravitailler au loin. La terre, restée inculte, n'offrait aucune ressource; on ne pouvait compter sur les sauvages, réduits au strict nécessaire. Les Jésuites, les Récollets et la famille Hébert mirent bien à la disposition du commandant toutes leurs récoltes; malheureusement c'était peu de chose pour *quatre-vingt bouches*, *dont les dents*, dit Sagard, *croissaient comme l'herbe en bonne terre*, *faute d'avoir de quoi les employer* [1].

Pendant ce temps, que faisait la Compagnie des Cent-Associés? Pourquoi n'accourait-elle pas au secours de Québec menacé?

Louis XIII avait confirmé par un édit daté du camp même de La Rochelle (1628) l'acte de fondation de cette société, et conformément aux dispositions de l'édit, Claude de Roquemont, commandant des vaisseaux de la Compagnie, avait organisé le premier transport des colons. Le 8 mai, il part de Dieppe. Le P. Charles Lalemant, le P. François Ragueneau [2] et trois Récollets l'accompagnent.

1. *Sagard*, t. IV, pp. 940 et suiv.; — *Ferland*, t. I, p. 231.

2. Le P. François Ragueneau né le 14 juin 1597 à Blois, entra au noviciat de la Compagnie de Jésus à Paris le 16 avril 1614. De 1616 à 1619 il fait trois ans de philosophie à La Flèche; en 1619-1620, il est surveillant des pensionnaires à Bourges, puis de 1620 à 1624, professeur de quatrième, de troisième et d'humanités à Nevers. Il étudie ensuite la théologie à Paris (1624-1626); il professe les humanités au collège de Moulins (1626-1627). En 1628, il est envoyé au Canada. (Cat. Prov. Franciæ in Arch. gen. S. J.)

Deux mois après, il est à l'embouchure du Saint-Laurent. Attaqué par l'amiral Kertk, il est obligé d'amener pavillon, et se rend à ces trois conditions : *vie sauve des religieux, respect des femmes, liberté accordée à tous*[1]. Kertk renvoie en France Roquemont et ses colons; il jette sur une mauvaise barque les Récollets, qui finissent, après bien des péripéties, par aborder à Bayonne; les Jésuites, retenus prisonniers, puis conduits en Angleterre, sont de là dirigés sur la Belgique, à la demande de Marie de Médicis et sur l'ordre de sa fille, Henriette, reine d'Angleterre[2].

Le P. Noyrot, qui suivait de près Claude de Roquemont sur un navire, chargé de provisions pour Notre-Dame des Anges, suspend sa marche près d'Anticosti, au bruit de la canonnade; le soir, à la nouvelle de la victoire des Anglais, il se cache dans une anse solitaire, guettant le moment propice pour pénétrer dans le Saint-Laurent; le lendemain, 31 juillet, fête de saint Ignace de Loyola, il sort de sa retraite, et se voit forcé de reprendre le chemin de la France, à travers mille dangers, poursuivi à outrance par les vaisseaux ennemis[3].

Cette première tentative si désastreuse ne décourage pas la Compagnie des Cent-Associés. L'année suivante (16 juin 1629), le capitaine Daniel, accompagné du P. Barthélemy

1. « Deditio facta est iis tribus conditionibus ut religiosis vita, matronis ac puellis pudicitia, omnibus libertas concederetur. » (*Monumenta hist. mis.*, caput V.)

2. « Reginæ matris intercessione ac Reginæ Angliæ ejus filiæ favore ac munere, Dnus Marchio de Trichasteaux legatus ex aulâ missus P. Carolum Lalemant ac P. Franciscum Ragueneau in Galliam reduxit... Belgio primùm 16 oct. 1628, ac deindè, post aliquot dies, Galliæ redditi sunt. » (*Monumenta hist.*, cap. VI.)

3. « Quo tempore ad insulam Anticosty sic pugnabatur, advenit cum actuariâ navi suâ P. Noyrot, atque ex tormentorum bellicorum fragore ac sonitu quem exaudiebat, conjecit, id quod erat, prœlium committi. Cujus exitum dùm præstolatur... dùm se angli victores

Vimont[1], s'embarque avec quatre vaisseaux bien équipés. Jeté par la tempête sur l'île du Cap-Breton, il s'empare du fort construit par Jacques Stuart, au port aux Baleines, il le démolit et il en construit un autre à l'entrée de la rivière du Grand-Cybou, où il laisse le P. Jésuite et quarante hommes, puis il rentre en France avec une soixantaine de prisonniers anglais[2]. Le capitaine Joubert, qui est parti sur un navire en même temps que le capitaine Daniel[3], n'est pas plus heureux que lui ; obligé de revenir sur ses pas, il va faire naufrage sur les côtes de Bretagne.

L'intrépide P. Noyrot faisait encore partie de cette expédition, avec les Pères Lalemant et Alexandre de Vieuxpont, et le F. Malot. Le vaisseau qu'il monte avec ses confrères et qu'il a lui-même frété, est poussé par la tempête contre les rochers de Canseau, où il se brise en deux. Le P. Noyrot disparaît dans les flots, en prononçant ces dernières paroles du Christ mourant : *In manus tuas, Domine, commendo*

juxtà insulam Miscouanam comparant ad alias expeditiones, delitescebat in vicino portu P. Noyrot... E suis latebris circà festum st^ti^ Ignatii prodiit. » (*Monumenta*, cap. VI.)

1. Le P. Barthélemy Vimont, né le 17 janvier 1594, entra dans la Compagnie le 13 ou 22 novembre 1613. Après le noviciat, il fait 3 ans de philosophie à la Flèche (1615-1618), puis il enseigne un an à Rennes (1618-1619), trois ans à Eu, d'abord la 4e, ensuite la 3e (1619-1622), il fait sa théologie au collège de Clermont, à Paris (1622-1626), enfin il est envoyé en qualité de procureur à Eu (1626-1629), et c'est de là qu'il part pour le Canada, le 16 juin 1629, avec le capitaine Daniel, frère du P. Daniel, dont nous parlerons bientôt. (Catal. Prov. Franciæ in Arch. gen. S. J.)

2. *Œuvres de Champlain*... Relation du voyage faict par le capitaine Daniel, pp. 1283-1288 ; — *Prise d'un seigneur escossais* et de ses gens qui pillaient les navires pescheurs de France, par M. Daniel, de Dieppe, capitaine pour le roy en la marine, et général de la Nouvelle-France ; Rouen, 1630 ; — *Monumenta missionis canadensis*..., cap. VII.

3. Omnes simul Rupellâ profecti sunt 16 Junii anno 1629.... (*Monumenta*.., cap. VII.). — Voir Garneau, Ferland, Charlevoix, Faillon, etc.

spiritum meum. Le F. Malot est entraîné par la vague, après avoir accompli un grand acte de charité chrétienne : il venait d'achever la conversion du nautonier, calviniste décidé. Les Pères Lalemant et Alexandre de Vieuxpont sont jetés sur une île déserte, celui-ci sain et sauf, celui-là brisé, meurtri, pouvant à peine se mouvoir. Quelques jours après, le P. de Vieuxpont va rejoindre le P. Vimont au Grand-Cybou et s'employer à la conversion des sauvages [1], tandis que le P. Lalemant est recueilli par des pêcheurs basques et conduit à Saint-Sébastien, où il aborde après un second naufrage [2].

1. Le P. Alexandre de Vieuxpont, né à Auxeville, en Normandie, le 25 déc. 1599, entra au noviciat de Rouen le 13 septembre 1620, après avoir fait 3 ans de philosophie. Envoyé, après son noviciat, au collège de Rennes, il y enseigne la 6e, la 5e et la 4e (1622-1625), et de là, il va faire 2 ans de théologie à La Flèche (1625-1627), d'où il est envoyé à Alençon (1627-1629). Au mois de juin 1629, il part pour le Canada sur le vaisseau frété par le P. Noyrot. (Catal. Prov. Franciæ, in Arch. gen. S. J.)

Voir sur ce Père les *Œuvres de Champlain*, pp. 1287, 1289-1292, 1294.

2. *Monumenta historiæ missionis...*, cap. VII : « Subito coorta tempestas eorum cymbam (Jesuitarum) ad proximam littori rupem illidit frangitque in duas partes æquales... P. Noyrot fluctu abreptus et à P. Lalemant in alterâ navigii parte relicto divulsus, datis in cœlum oculis, junctis manibus, has è Psalmis Davidicis voces, quas etiam Christus in cruce moriens usurpavit, pronuntians : *In manus tuas, Domine, commendo spiritum meum*, ex oculis intuentium ereptus, ac in mare depressus, ab aquis est suffocatus... Frater Ludovicus in cubiculo vi aquarum irrumpente confestim est obrutus... Placuit Deo in ipsâ morte Fratrem nostrum suavissimè consolari ex conversione Navarchi, hæretici, qui eâdem naufragii ruinâ involutus, in aquis cum illo sepultus est... P. Lalemant duabus nescio quomodo tabulis interclusus, dùm illæ vi tempestatis et fluctuum colliderentur, sic compressus est atque illisus, ut ex earum attritu pene contusus sit ac complanatus... P. Alexander de Vieuxpont ut in molli strato, sic in nudâ humo, madidis, ut ex mari exierat, vestibus, altissimo somno requievit... Defunctorum corpora, in primis Patris Noyrot ac L. Mallot

En vérité, Québec jouait de malheur. De tous les vaisseaux envoyés de France à son secours, aucun ne peut parvenir à destination. Champlain est donc abandonné aux seules ressources de son génie, attendant à toute heure l'arrivée des ennemis. Quelles grandes luttes durent alors agiter son âme vaillante? Que faire? Où était le devoir? Fallait-il, en cas d'attaque, se défendre, repousser la force par la force? Mais comment résister avec une soixantaine de personnes, hommes, femmes et enfants, dans un fort sans vivres et presque sans munitions, contre un ennemi supérieur en nombre, pourvu de tout? Avait-il le droit de sacrifier inutilement, par une résistance insensée, la vie de ses soldats, des ouvriers et de leur famille? Fallait-il se défaire des bouches inutiles, puis lutter avec une poignée de braves? — Il se demandait encore, bien qu'il en coutât beaucoup à sa fierté et à sa bravoure de soldat, s'il ne ferait pas mieux de se rendre à des conditions favorables. Toutes ces pensées allaient et venaient dans son esprit incertain, hésitant, tourmenté, et, en même temps, il se fortifiait et se préparait à la résistance, quand il reçut de Tadoussac une lettre de l'amiral Kertk, le sommant de lui livrer le

vi fluctuum ad littus projecta, terræ mandarunt (Patres Lalemant et de Vieuxpont) ubi nunc requiescunt... » — « Vasco-Cantabrorum naves Patrem Alexandrum de Vieuxpont, ad caput quod vocant Britannicum vel Britonicum, quo suus eum Barbaros adjuvandi et cum iis hyemandi zelus impellebat, deduxerunt; quo jam advenerat Pater Bartholomæus Vimont cum classis præfecto, Daniele.... Patrem vero Carolum Lalemant illi iidem Vasco-Cantabri, liberalissimè humanissimèque suis navibus acceptum, in Galliam secum reducere voluerunt. Sed in ipso portu Boionæ Tarbellorum naufragium fecit Pater; sic ut vix cum aliquibus aliis in exiguâ scaphâ ad oras Hispaniæ maritimas appulerit; undè postea rediit in Galliam. » (*Ibid.*, cap. VIII.)

Voir sur ce naufrage la lettre du P. Lalemant écrite au supérieur des Pères de la Compagnie de Jésus à Paris, à la date du 22 novembre 1629, et insérée dans les *Voyages de Champlain*, 2e part., p. 1288.

fort et l'habitation. L'amiral menaçait de trop loin pour inspirer la terreur. Champlain répondit : « *Les livrer en l'état que nous sommes maintenant, nous ne serions pas dignes de paraître hommes devant notre Roi.* Cette fière réponse déconcerta Kertk ; il ne bougea pas, s'imaginant que son adversaire disposait de ressources considérables[1].

Mais une espèce de fatalité poursuivait cette malheureuse colonie. Champlain était parvenu à construire une misérable barque de dix à onze tonneaux. Il charge Boullé d'aller à Gaspé et de là en France pour renseigner Richelieu. Quelques jours après, on aperçoit des vaisseaux anglais derrière la pointe Lévis, et une chaloupe s'avance dans la rade, arborant le drapeau blanc. L'officier, qui la conduit, demande à parlementer et remet à Champlain une lettre, qui lui apprend que la barque de Boullé a été capturée et qu'on sait par ses compagnons la situation désespérée du fort. On devine l'effet produit par cette nouvelle. Champlain consulte les Jésuites, les Récollets, les principaux colons ; la résistance étant impossible, tous sont d'avis d'accepter les conditions suivantes de l'ennemi : Les Français qui voudront s'en aller, seront transportés en France ; les officiers garderont leurs armes et bagages ; les soldats, leurs armes, leurs habits et une robe de castor ; les religieux, leurs livres et leurs robes[2].

La capitulation est signée le 19 juillet 1629 ; et le lendemain Louis Kertk prend possession du fort, des magasins, du couvent des Récollets et de Notre-Dame des Anges. Ornements, vases sacrés, linge et papiers des religieux, tout reste aux mains des Anglais[3].

1. *Histoire du Canada*, par G. Sagard, p. 922 et suiv.

2. *Cours d'histoire du Canada*, par Ferland, ch. VII, pp. 231 et suiv. — *Histoire du Canada*, par Sagard, l. IV. — *Histoire de la Nouvelle-France*, par le P. de Charlevoix, l. I, ch. IV.

3. *Sagard*, t. IV.

Peu de jours après, Champlain, les Récollets, et les Pères Massé, de Nouë et de Brébeuf[1] sont à Tadoussac. L'amiral Kertk et le vice-amiral Jacques Michel les y attendaient.

Ce dernier, calviniste dieppois, était venu très jeune au Canada, où il avait commandé un vaisseau de Guillaume de Caen. Plus tard, soit par mécontentement, soit par ambition, il s'était vendu aux Anglais. Bon marin, du reste, et soldat courageux, il ne manquait ni de coup d'œil ni d'énergie. Il conduisit les Anglais à Tadoussac, au cap Tourmente, dans tous les postes français; il dirigea l'attaque contre Roquemont et décida la victoire. Kertk mettait à profit son expérience, sa connaissance du pays, ses qualités militaires, il n'estimait aucunement le transfuge. Les Anglais le méprisaient, tout en le redoutant.

Ce traître calviniste avait la haine du Jésuite. A l'arrivée des missionnaires de la Compagnie de Jésus à Tadoussac, il se permet de les accuser d'être venus *convertir les castors* au Canada. L'injure ne pouvait passer sans réplique. Le P. de Brébeuf lui inflige un démenti devant l'amiral, en présence de Champlain et des prisonniers français. Ce démenti a le don d'exaspérer le transfuge; il se lève, hors de lui, menaçant : « N'était le respect dû à l'amiral, dit-il au Père, je vous appliquerais un soufflet pour ce démenti. » Et sa fureur s'exhale en de telles imprécations contre Dieu et Saint-Ignace que Champlain ne peut s'empêcher de

1. « Les missionnaires des Hurons avaient été avertis de revenir, afin qu'ils ne fussent pas exposés à rester sans secours au milieu des barbares, si Québec était enlevé aux Français. Le P. de la Roche-Daillon était descendu en 1628, et le P. de Brébeuf le suivit en 1629, accompagné de quelques Français et de sauvages qui venaient faire la traite. » (*Cours d'histoire du Canada*, par l'abbé Ferland, t. I, p. 233.)

lui dire : « Bon Dieu ! Comme vous jurez pour un réformé ! » — « Je le sais, lui répond Michel, et je veux être pendu, plutôt que de laisser passer la journée de demain sans donner à ce Jésuite la paire de soufflets qu'il mérite. » Le lendemain, la journée se passe, en effet, mais pas au gré de ses désirs. Suivant ses habitudes, il invite ses amis à boire : « Allons, leur dit-il, noyer dans le vin la colère que ces sycophantes ont si justement excitée. » Ils vont, ils boivent, et lui, avec tant d'excès qu'il perd connaissance et meurt, deux jours après, misérablement.

On lui fit des funérailles dignes de son rang. Les gorges du Saguenay retentirent des saluts funèbres du canon ; et, quand tout fut fini, on ensevelit sous les roches de Tadoussac sa dépouille mortelle[1]. Trois ans plus tard, le P. Le Jeune, venant de France, s'arrêtait quelques jours près de la tombe du renégat, et les sauvages lui apprenaient ce qu'ils avaient fait de son corps : « Ils le déterrèrent, écrit-il, ils le pendirent selon son imprécation,

1. « P. de Brebeuf expectabat proficiscendi tempus in portu Tadussaco ; factumque est quâdam die in illâ morâ ut Jacobus Michaël illudens ei insultansque percontaretur, quo tandem fine in Novam-Franciam venisset. Respondit infido homini Pater : *ad animarum salutem procurandam.* Subjecit ille tumens furensque iracundiâ : *Egregios verò salutis animarum procuratores qui ad exuendos potius suis castorum pellibus Barbaros venirent, quam ad eorum animos, ut prae se falsò ferebant, adjuvandos.* Multa deindè in eam sententiam, ut erat naturâ fervidus et iracundus in Patrem furiosè ac contumeliosè admodùm debacchatus, ad socios postea conversus : *Bibamus, inquit, socii, et quamvis justos in illos sycophantas, iracundiae motus, vino temperemus.* Bibit tunc quidem largiter, ut solebat ; sed sic bilem quam irâ concitaverat, vino accendit, ut cerebrum, unà cum vini vaporibus penitùs occupavit... Nullum ei lucidum intervallum ante mortem, quæ triduo post contigit, omnino concessum est. » (*Monumenta hist. miss.* cap. VIII.) Consulter aussi : *Voyages de la Nouvelle-France*, par Champlain, l. III, ch. VI, p. 255 ; — *Histoire de la Nouvelle-France*, par le P. de Charlevoix, t. I, l. IV.

puis ils le jetèrent aux chiens. » Le Père ajoute à ce récit ces graves réflexions : « Il ne fait pas bon blasphémer contre Dieu ny contre ses saints, ny se bander contre son roy, trahissant sa patrie[1]. »

Les prisonniers français quittèrent Tadoussac au mois de septembre 1629 et atteignirent Plymouth vers la fin d'octobre. Huit jours après, ils s'embarquaient à Douvres pour la France.

La colonie de Québec si péniblement fondée par Champlain n'existait plus. Elle avait cependant survécu à beaucoup d'orages, pendant plus de vingt ans, grâce aux persévérants efforts de son fondateur. Il fallut, pour la ruiner, quelques calvinistes français, traîtres à leur pays. Des historiens ont vu là, et avec raison, ce que Bossuet appelle un coup vengeur de la Providence. Louis XIII avait décrété le renvoi du Canada de tous les Huguenots français; et Dieu se servit de leurs propres coreligionnaires pour les en chasser.

Quant aux Jésuites, renvoyés pour la seconde fois de la Nouvelle-France, on les distribua dans différentes maisons de l'Ordre. Le P. Lalemant fut nommé Recteur du Collège d'Eu ; le P. Massé revint à la Flèche, où vivait toujours le souvenir de ses pieux et chauds entretiens; le P. de Nouë fut dirigé sur Amiens, et le P. de Brébeuf sur Rouen. L'année suivante, on rappela du Cap-Breton les Pères de Vieuxpont et Barthélemy Vimont[2]; le premier devint mis-

1. *Relation de ce qui s'est passé en la Nouvelle-France* sur le grand fleuve du Saint-Laurent en l'année 1634 par le P. Paul Le Jeune, ch. I.

2. Ces deux Pères appelèrent *Sainte-Anne* la mission qu'ils fondèrent au Cap-Breton. *Voir* sur le rappel en France de ces deux Pères les *Œuvres de Champlain*, p. 1303.

sionnaire à Rouen[1], le second, préfet des études à Vannes[2].

Tous gardaient vivant et inébranlable au plus profond de leur cœur le généreux espoir de revoir bientôt la terre tant regrettée de la Nouvelle-France !

1. Le P. de Vieuxpont s'adonna entièrement à la prédication dans les campagnes, où il fit du bien. Il ne revint pas au Canada.

2. Le P. Vimont exerça au collège de Vannes les fonctions, d'abord de Préfet des classes et de ministre (1630-1632), puis de *Père spirituel* (1632-1635), enfin de Recteur de l'établissement (1635-1638). En 1638, il fut nommé supérieur de la résidence de Dieppe, et c'est de là qu'il partit, en 1640, comme nous le verrons dans la suite, pour se rendre de nouveau au Canada. (Catal. Prov. Franciæ in arch. gen. S. J.)

CHAPITRE TROISIÈME

Retour des Jésuites au Canada. — État de la résidence de Notre-Dame des Anges et de la Colonie. — Retour de Champlain à Québec. — La chapelle de Notre-Dame de Recouvrance. — Organisation du service religieux. — Missions du Cap-Breton et de Miscou. — Établissement des Trois-Rivières. — Le P. Le Jeune, supérieur de la mission du Canada. — Le collège de Québec. — Mort de Champlain.

Québec avait capitulé le 19 juillet 1629, trois mois après la paix conclue à Suze (24 avril 1629) entre la France et l'Angleterre. Champlain ignorait alors la conclusion de la paix; l'amiral anglais, au contraire, en avait été informé à Tadoussac. Mais Kertk feignit de ne pas y croire, afin de s'emparer de la colonie française de Québec et de se dédommager, par le pillage, des grandes dépenses qu'avait occasionnées l'armement de sa flotte. Ses calculs réussirent : il revint en Angleterre, les vaisseaux chargés de pelleteries et d'autres marchandises enlevées aux Français.

Si la prise de Québec ne fut pas un acte caractérisé de piraterie, sa restitution s'imposait du moins comme un acte de justice. Sur les vives et légitimes représentations de Champlain, Louis XIII réclama la remise du fort et de l'*habitation* [1], et Charles Ier ordonna de les évacuer et de les rendre au représentant de la France.

Cet ordre ne devait pas s'exécuter immédiatement, pour des motifs d'opportunité que signalent des historiens du

1. Champlain appelle de ce nom les *constructions* faites par lui dans la Basse-Ville, à son arrivée à Québec.

Canada. A les en croire, il y avait en ce temps, à la Cour et même dans le Conseil de Louis XIII, des hommes qui se demandaient si ce pays valait la peine d'être réclamé. *Qu'a-t-il produit jusqu'à ce jour*, disaient-ils, *et que peut-on espérer d'une région glacée, qui ne peut nourrir ses habitants ?* Ils trouvaient qu'on avait fait assez de sacrifices sans aucun profit; ils ne voyaient que peu d'avantages et beaucoup d'inconvénients dans la politique coloniale; ils prétendaient que la France ne pouvait s'engager à peupler les rives du Saint-Laurent sans s'affaiblir elle-même; en définitive, ils proposaient non pas de se retirer, puisqu'on n'était plus au Canada, mais de ne pas y revenir pour entreprendre de nouveau la colonisation de ces terres lointaines [1].

Richelieu ne partageait pas cette politique d'abandon, aux vues étroites et utilitaires. Voyant les choses de haut, il faisait passer avant toute considération la gloire du nom français, le triomphe des armées du roi et l'expansion de la religion catholique; son patriotisme et sa foi se refusaient à laisser la protestante Angleterre jouir en paix sur le Saint-Laurent de positions injustement conquises. Toutefois, retenu dans les Alpes par la guerre de la succession de Mantoue, il ne jugea pas à propos de forcer l'amiral Kertk à se retirer immédiatement; car il n'entrait pas dans ses plans de se mettre sur les bras deux grosses affaires en même temps. Mais la paix de Cherasco ayant affermi l'influence française en Italie, il fit armer dix navires, et,

1. *Premier establissement de la Foy*, par le P. Chrestien Le Clercq, t. I, p. 417 et suiv.; — *Histoire de la Nouvelle-France*, par le P. de Charlevoix, t. I, p. 175. — M. Faillon, dans son *Histoire de la colonie française*, t. I, p. 255 note, n'admet pas les motifs qui, d'après Le Clercq et Charlevoix, auraient tenu la Cour de France en suspens, touchant l'opportunité de la restitution du Canada.

sans tenir compte des objections des esprits bornés et timides de l'entourage royal, il chargea le brave commandeur de Razilly de conduire la flotte à Québec. Le cabinet de Londres comprit cette démonstration, et, de crainte d'un conflit, il se hâta de signer le traité de Saint-Germain-en-Laye (29 mars 1632), qui rendait à la France tous les postes occupés par les Anglais en Acadie et au Canada.

Au mois de juillet de la même année, le commandant provisoire de la colonie, Emery de Caen, et son second, du Plessis-Bochard, rentrèrent dans les possessions françaises, après trois ans de la domination britannique.

Trois religieux de la Compagnie de Jésus, les Pères Paul Le Jeune et Anne de Nouë et un F. coadjuteur, les accompagnaient[1]. En même temps, le P. Antoine Daniel s'établissait avec le P. Davost au Cap-Breton[2], où commandait

1. Le P. Le Jeune au général Vitelleschi : « Kebeci, in novâ Franciâ, sexto kal. Augusti 1633. Unus abhinc elapsus est annus, cum tres è societate provinciæ Franciæ in novâ Franciâ, vulgò canadensi regione, versamur. Solvimus è Galliâ superiori anno 14 kal. Maii, arcemque Gallorum attigimus 3 nonas Julii an. 1632. Ab eo tempore occupati sumus in administrandis sacramentis, concionibus habendis, linguâ barbarorum perdiscendâ reparandisque ruinis quas in domunculâ nostrâ Angli excitarant. »

2. Comme nous l'avons vu au chapitre précédent, cette mission, appelée *Sainte-Anne*, avait été fondée dans la rivière du Grand-Cibou ou Chibou par les Pères Vimont et de Vieuxpont. Ils y passèrent un peu plus d'un an, de 1629 au mois d'août 1630.

Voici ce que nous trouvons sur leur séjour au Cap-Breton, dans le manuscrit, *Monumenta hist. missi. Canad.* : « Annus ille Patri B. Vimont amplissimam patiendi charitatisque exercendæ materiam ministravit. Cum enim morbus pestilens, ex terræ recens exultæ atque versæ vitiosis humoribus contractus, quem idcirco terræ morbum seu scorbut vocant, eos, qui illic hiemabant, Gallos invasisset; omnis ejus cura in eo erat, ut ægros corporis quidem molestiis juvaret, sed maximè spiritualibus subsidiis juvaret... Medius erat nonnunquam Pater mortuum inter vivumque, quorum alterum funereo sudario involutum, in

son frère, le capitaine Charles Daniel, et où l'on désirait vivement le retour des missionnaires.

On sait que le cardinal de Richelieu affectionnait particulièrement les Capucins. Aussi leur proposa-t-il la mission de la Nouvelle-France, immédiatemeut après la paix de Saint-Germain. Il était, du reste, bien résolu de n'envoyer au Canada qu'un seul ordre religieux; car « il jugeait, dit l'abbé Faillon, qu'il serait plus avantageux aux nouvelles colonies de n'avoir dans chacune que des religieux du même Institut, afin qu'il y eût plus d'entente, d'accord et de dépendance entre les missionnaires[1]. » Par un sentiment de délicatesse très élevé, les Capucins refusèrent d'accepter cette mission, qui leur semblait revenir de droit aux deux ordres religieux expulsés de Québec par les Anglais. Richelieu eut à choisir entre les Jésuites et les Récollets. Son choix s'arrêta de préférence sur les premiers, attendu que d'après leur institut ils pouvaient posséder des biens et des revenus, et qu'ils seraient ainsi moins à charge à la colonie et plus en mesure d'attirer les Indiens[2]. Jean de Lauson, intendant des affaires du Canada et président de la Compagnie des Cent-Associés, partageait sur ce point les vues du cardinal.

L'envoi des Jésuites arrêté, on leur expédia des *Lettres*

lucem, terræ mandandum, custodiebat, alterius moribundi observabat horam, ut statas Ecclesiæ preces recitaret, eumque sacramentis monitisque adjuvaret. — Quod ad Barbaros attinet, qui in illis locis rari sunt et infrequentes, cum quibus P. de Vieuxpont hiemavit, id cum illis effectum est, ut Nostros diligere inciperent, vellentque moribundos filios afferre baptizandos, vel certè sinerent in suis casis baptizari. » (Cap. VIII).

Cette mission dura jusqu'au mois de septembre 1641, époque où l'on fut obligé de l'abandonner faute de missionnaires.

1. *Histoire de la colonie française*, t. I, p. 279.

2. *Ibid.*, p. 282.

patentes pour rentrer dans le lieu où ils étaient placés[1]. M. du Pont, neveu du Cardinal, remit lui-même ces *Lettres* au P. Le Jeune, alors supérieur de la résidence de Dieppe[2]. On y disait : « Armand Cardinal, duc de Richelieu, pair de France, Grand maître, chef et surintendant général du commerce de ce royaume, à tous ceux qui ces présentes verront, salut : ayant par contrat du vingt janvier dernier chargé le sieur Guillaume de Caen, cy-devant général de la flotte de la Nouvelle-France, de faire passer à Québecq, pays de la Nouvelle-France, trois Capucins avec quarante hommes....; et ayant su depuis par les Pères Capucins, qui nous l'ont représenté de bonne foi, que les Pères Jésuittes avaient desja esté employez aux lieux auxquels on les voulait envoyer, et partant qu'il estait et plus à propos et plus raisonnable de les remettre en possession des lieux dont ils avaient été expulsez, que d'y envoier les Capucins qui s'en sont excusez par les mêmes raisons. *A ces causes*, désirant en cela satisfaire aux ungs et aux autres et que ce qui appartient aux Pères Jésuittes leur soit rendu afin qu'ils y travaillent à la gloire de Dieu; nous ordonnons que les Pères Paul Le Jeune, Anne de Nouë et Gilbert Buret, qui ont esté nommez par le Père Barthélemy Jacquinot, provincial de France de la Compagnie de Jésus, aillent reprendre possession des maisons et lieux qu'ils ont desja possédez au dit Québecq pour y faire les fonctions conformément à leur institut[3]. »

1. Lettre du P. Charles Lalemant, recteur du collège de Rouen, au R. P. Charlet, assistant de la province de France à Rome; Paris, 1er may 1632. — Arch. de la maison professe de Paris.

2. Il est dit dans la *Relation* de 1632, p. 1, du P. Le Jeune : « Estant au Hâvre, nous allasmes saluer monsieur du Pont, neveu de Mgr le cardinal, lequel nous donna un escrit signé de sa main, par lequel il tesmoignait que c'estait la volonté de mon dit seigneur que nous passassions en la Nouvelle-France. »

3. Cette pièce, conservée autographe dans les archives de la province de Québec, a été trouvée par le P. Martin et insérée dans l'appendice (p. 295) de la *Relation abrégée* du P. Bressani.

Les Jésuites désiraient vivement reprendre à Québec le cours interrompu de leurs travaux apostoliques. A cette fin, ils mirent le ciel dans leurs intérêts. A partir du jour de leur expulsion, la Province de Paris fit chaque jour célébrer une messe pour obtenir le retour de ses enfants dans cette mission. Dans le même but, les Ursulines et les Carmélites de Paris organisèrent dans leurs chapelles un service, continué nuit et jour sans interruption, d'adoration et de prières. Tous les jours, quinze religieuses s'approchaient de la Sainte-Table à cette même intention [1]. Ce fut la seule intrigue des Jésuites ; c'est par ce moyen qu'*ils firent exclure les Récollets* et qu'*ils s'appelèrent eux-mêmes à la mission du Canada*. En vérité, ce procédé est-il si coupable [2] ?

1. L'auteur du manuscrit (*Monumenta historiæ missionis Canadensis*) que nous avons déjà cité, dit au ch. X : « E nostris Patribus septem, sic dies hebdomadæ septem inter se diviserant, ut cum suo quisque, diverso scilicet ab aliis die, missæ sacrificium offerret ; nullus abiret vacuus dies hebdomadæ, nullus proindè totius anni (nam ad plures annos ea societas ac conspiratio duravit) quin sacrificium missæ pro ejus negotii felici successu offerretur. Atque in universum hoc de illâ missione verè mihi affirmare posse videor, nescio quo sacro instinctu impulsuque divino, tam multos pro eâ deprecatores apud Deum extitisse, atque etiamnum extare... Ut alias ex Carmelitarum Ursulinarumque ordine taceam, sanctimoniales Montis Martyrum, id spontè ac voluntariè oneris susceperunt, ut unà semper, singulis per vices sibi succedentibus, horis diurnis nocturnisque, coram S^mo^ Eucharistiæ sacramento, id negotium communi D^no^ à multis annis commendant. Nec hàc perpetuâ oratione contentæ, singulis diebus quindecim sanctissimum Christi corpus in Eucharistiâ accipiunt. »

2. *Histoire de la colonie française*, par l'abbé Faillon. t. I, p. 282. — *Cours d'histoire du Canada*, par l'abbé Ferland, t. I, pp. 254 et 255. — Comme on devait s'y attendre. les ennemis des Jésuites virent leur ténébreuse intervention dans l'exclusion des Récollets de la Nouvelle-France (*Morale pratique des Jésuites*, t. VII, pp. 249 et suiv.). Le Tac prend à partie le P. Ch. Lalemant, et l'accuse, sans preuves bien entendu, d'avoir travaillé sous main à faire écarter les Récollets, tout en leur écrivant ses regrets de ne pas les voir retourner au Canada.

En hommes sages et avisés, ils prirent encore leurs précautions, de façon à se trouver prêts à partir si le Canada venait à être restitué à la France, et si la Compagnie des Cent-Associés faisait appel à leur dévouement. Le 6 décembre

L'abbé Faillon, après avoir parlé longuement (t. I, pp. 279 et suiv.) du retour des Jésuites au Canada et de l'exclusion des Récollets, répond ainsi, dans une note p. 282 aux adversaires de la Compagnie : « La préférence donnée aux PP. Jésuites par le cardinal de Richelieu et par la Compagnie des associés a servi de prétexte à *quelques-uns* pour accuser ces religieux d'avoir exclu les Récollets des missions du Canada, et nous ne sommes entrés ici dans ces détails que pour montrer combien cette accusation est peu fondée et gratuite. Les Jésuites, déjà établis en Canada avant la prise du pays, avaient sans doute le droit d'y reprendre l'exercice de leurs missions, et on ne voit pas qu'ils aient mérité quelque blâme en usant, comme ils le firent en 1632, de l'autorisation que leur donna le cardinal de Richelieu, et de l'invitation que leur fit la Compagnie des associés de passer à la Nouvelle-France. S'ils y allèrent sans les Récollets, c'est que ceux-ci ne se présentèrent pas pour l'embarquement ; car, dans les Mémoires que les Récollets composèrent en leur faveur, ils ne se plaignirent jamais qu'on leur eût refusé, cette année, le passage. Ils dirent seulement que l'année suivante, 1633, ils avaient été prévenus trop tard du départ des vaisseaux, et avant qu'ils eussent fait les préparatifs nécessaires. Les Récollets ayant donc négligé de se présenter, les Jésuites devaient-ils refuser de partir eux-mêmes ? Certainement ils eussent montré bien peu de zèle en laissant ainsi la nouvelle colonie de Québec sans aucun secours religieux. »

Cette *note* était imprimée en 1865. Dix-huit ans plus tard, le 15 novembre 1883, M. l'abbé Casgrain publiait, dans l'*Opinion publique* de Montréal, un article sur l'*Histoire du Canada* de F.-X. Garneau. Evidemment il n'avait pas encore lu à cette époque la *note* de M. l'abbé Faillon, sans quoi il ne se fût pas appuyé sur l'autorité de cet historien pour accuser les Jésuites : 1° d'avoir fait exclure les Récollets du Canada ; 2° de *s'être appelés eux-mêmes*. M. B. Sulte, qui s'est fait une spécialité de dénigrement à l'endroit des Jésuites, ne va pas si loin (*Histoire des Canadiens français*, t. II, p. 44). Il est vrai que M. l'abbé Casgrain cite, à l'appui de ses assertions, une page inédite de M. Faillon, tirée d'un mémoire intitulé : *Remarques sur la bulle de Mgr de Laval pour l'évêché de Pétrée*. Mais cette page inédite ne contient pas un mot, pas un seul, qui justifie ces assertions,

1631, le P. Charles Lalemant, alors recteur du collège de Rouen, écrivit au P. Charlet, assistant de la province de France à Rome : « On nous promet bonne issue de l'affaire du Canada. Les Anglais ont donné caution pour l'exécution de l'accord qui s'est passé, par lequel ils s'offrent de rendre Québec. Ensuite de cela, M. de Lauson faict estat qu'on y retournera à ce printemps; les sauvages nous y souhaitent grandement et soupirent après le retour des Français, desquels ils reçoivent bien un autre traitement que des Anglais. Je crois pour le seur qu'on retournera à ce printemps à l'*habitation* [1] du capitaine Daniel, car les Français souhaitent nos Pères, et le capitaine Daniel y est plus affectionné que jamais... Il mènera très volontiers le P. Vimont, qu'il estime comme un saint, et le P. Daniel, son frère. Qu'il plaise à Notre R. P. Général d'écrire au R. P. Provincial qu'il ne manque pas d'accorder quelques-uns des nôtres, *si on en demande* [2]. »

Prévenus, vers la fin de mars, par le Provincial de Paris de leur prochain départ pour Québec, les Pères Le Jeune et de Nouë [3] purent s'embarquer le 18 avril à Honfleur sur les vaisseaux d'Emery de Caen. Les Récollets *ne se pré-*

dénuées de tout fondement. Les adversaires de l'abbé et plus d'un de ses amis ont attribué sa *sortie malencontreuse contre les Jésuites* à trop de légèreté et de précipitation, à un manque de logique, à des sentiments peu louables. Nous, nous n'y voyons qu'une erreur. Errare humanum est. M. l'abbé Casgrain a reconnu cette erreur. Notre estime pour cet écrivain nous fait un devoir de lui rendre cette justice.

1. *Habitation* du Cap-Breton.

2. Archives de la maison professe de Paris, rue de Sèvres, 35.

3. On lit dans la *Relation* de 1632, adressée par le P. Le Jeune à son Provincial, le P. Jacquinot : « Estant adverty de votre part, le dernier jour de mars, qu'il fallait au plus tost m'embarquer au Hâvre de grace, pour tirer droict à la Nouvelle-France, l'aise et le contentement que j'en ressentis en mon âme fut si grand, que de vingt ans je ne pense pas en avoir eu un pareil. »

sentèrent pas pour l'embarquement, dit l'abbé Faillon[1]; le *passage ne leur fut donc pas refusé cette année.* Plus tard, on ne les admit pas à reprendre sur les rives du Saint-Laurent le poste de combat où ils avaient si vaillamment lutté pendant quinze ans pour la cause de Dieu. Ce refus leur fut très sensible, venant surtout de M. de Lauson, qui leur devait un peu sa nomination à la présidence de la Compagnie de Richelieu[2]. On leur déclara d'abord qu'un seul Ordre religieux suffisait pour le moment au Canada, vu le petit nombre de fidèles; on leur objecta ensuite les difficultés qui pourraient s'élever entre les Jésuites et les Récollets; on leur signifia enfin que le pays n'était pas prêt à soutenir un ordre mendiant.

Ces raisons n'étaient nullement convaincantes; les Récollets ne les goûtèrent pas. Ils firent mémoires sur mémoires pour soutenir leurs droits, ils n'épargnèrent aucunes démarches; tout fut inutile auprès des Cent-Associés. Et cependant, à Rome, la *Propagande* renouvela leurs pouvoirs, et les Jésuites de Québec leur *mandèrent le désir qu'ils avaient de les revoir*[3].

1. Les *Monumenta historiæ Canadensis* constatent ce fait : « Cum classem in hunc annum *centum viri* pararent, sacerdotes sibi aliquos necessarios *indicarunt*, qui in novâ Franciâ Gallis sacramenta ministrarent, resque ecclesiæ promoverent. Ac *soli*, tum ex religiosis ordinibus, qui ad illas jam provincias *missi fuissent*, Patres Nostri inventi sunt, qui essent ad illam expeditionem comparati. »

2. Il est dit dans le *Mémoire* des Récollets (1637) : « Les Récollets depuis ce jour (mars 1631) se sont toujours présentez à retourner audit pays (Québec) occuper leur maison, mais M. de Loson, sur lequel ils se reposaient, les a toujours remis d'an en an, sans effect, excepté l'an 1633, qu'il leur a offert, mais trop tard, les vaisseaux estantz pretz à desanchrer. » — On lit dans le même *Mémoire* que les Récollets *avaient contribué vers Sa Majesté à ce que M. de Lozon eust soing de Quanada, ne le croyant pas leur adversaire formel.* (V. P. Margry, *Découvertes...*, t. I, pp. 11 et 14.)

3. Le Tac dit dans son *Histoire chronologique*, p. 165 : « A peine les Pères Jésuites eurent-ils quelque liberté de retourner en Canada,

Les Jésuites partirent donc seuls. Le 6 décembre 1631, le P. Charles Lalemant écrivait au P. Charlet, assistant de la Province de France à Rome : « Me voicy aussy prest que jamais et pleust à Dieu que je me deusse embarquer dès demain ! Aussy bien ne vois-je pas à quoi on me puisse employer en France. Ce n'est pas mon fait d'être Recteur.

que, se souvenant de leur ancienne amitié avec les PP. Récollets, ils leur mandèrent le désordre du pays et *le désir qu'ils avaient de les revoir* »... De son côté, le P. Le Clercq écrit dans l'*Establissement de la Foy* : « Le P. Lalemant non seulement se justifie (dans une lettre du 19 août 1636) de ce qu'on impute aux Jésuites le retardement des Récollets, mais il proteste encore que lui et ses religieux ne désirent rien tant que le retour (des Récollets au Canada, p. 457)... Les RR. PP. JJ. *se virent soupçonnés* de traverser le retour des Récollets. *Ils voulurent bien* s'en disculper (cet *ils voulurent bien* a son prix) par un certificat, par des protestations, par des lettres authentiques que j'ai lues : l'une du R. P. Le Jeune, supérieur de la mission, au P. Gardien de Paris, en date du 16 août 1632 ; une autre du R. P. Lalemant au P. Baudron, secrétaire du R. P. Provincial des Récollets de Saint-Denis en France, en date du 7 septembre 1637 ; et une troisième du même Père Lalemant au F. Gervais Mohier, dans laquelle il se plaint fort de ce qu'on soupçonnait en France et en Canada les Pères de la Compagnie d'être contraires à notre retour. C'étaient là des preuves authentiques de leur sincérité, *qui ne laissèrent plus aucun doute de la vérité.* » (p. 464). Et cependant le P. Le Clercq s'ingénie en plusieurs endroits à faire croire que les Jésuites s'opposèrent au départ des Récollets et qu'ils ne les désiraient pas au Canada (chap. XIV, pp. 432 et suiv.) ; quant au P. Le Tac, il accuse tout bonnement le P. Lalemant de mauvaise foi (p. 170) : Les Pères Récollets ne purent *passer* en Canada, « et les PP. Jésuites, surtout le P. Charles Lalemant, pour cacher mieux son jeu, dit le P. Récollet, en témoigna son déplaisir par une lettre du 7 septembre 1637. » Ce jugement injurieux ne paraîtra-t-il pas étrange de la part de ce religieux ?

N'ajoutons plus qu'un mot : Quoique le P. Le Clercq affirme (ch. XIV) que c'est M. de Lauson qui s'opposa au départ des Récollets, il insinue cependant, d'après ce que nous venons de dire, que les JJ. s'y opposèrent également ; d'autres Récollets attribuèrent aussi à la Compagnie, bien que sans preuves et à tort, leur exclusion du Canada en 1632.

Et pour toute autre occupation, je laisse penser à votre Révérence ce que peut faire une personne qui a perdu tous ses écrits, tant à la prise des Anglais qu'aux deux naufrages[1]. » Il écrivait encore de Rouen au P. Charlet, le 1er mai 1632 : « Ne pourrais-je pas accompagner l'an prochain le P. Massé et le P. de Brébeuf? Aussy bien, ne fais-je icy que languir, et il y aura trois ans que je suis en charge, tant à Eu[2] qu'ici[3]. »

Le P. Lalemant ne se rendait pas justice; on garda longtemps dans ces deux collèges le souvenir de son aimable administration et de son action féconde. Ses supérieurs accédèrent néanmoins à son désir; et, au mois d'avril 1634, il partit avec le P. Jacques Buteux. Les Pères André Richard et Julien Perrault s'étaient embarqués au mois de février[4], et les Pères Massé et de Brébeuf l'année précédente. Charles Turgis, Claude Quentin, François Le Mercier, Jean de Quen, Pierre Pijart, Charles du Marché, Nicolas Adam, Pierre Chastellain, Charles Garnier, Paul Ragueneau, Isaac Jogues, Georges d'Eudemare, Jacques de la Place et Nicolas Gondoin allèrent bientôt les rejoindre. En 1637, la mission comptait vingt-trois prêtres et six coadjuteurs[5]. En 1638 arrivent encore Charles Raymbault,

1. Cette lettre est datée du collège de Rouen, où le P. Charles Lalemant exerçait les fonctions de Recteur. Elle se trouve aux archives de la Province de Paris.

2. Le collège d'Eu avait été fondé le 10 janvier 1582 par le duc de Guise le Balafré.

3. Archives de la Province de Paris.

4. Les Pères Richard et Perrault arrivèrent au Canada, le premier le 17 mai et le second le 30 avril 1634. Ils furent envoyés au Cap-Breton, où ils remplacèrent les Pères Daniel et Davost, que nous trouvons en 1635 chez les Hurons.

5. Voici les noms des coadjuteurs : Jacques Ratel, Jean Liégeois, Pierre Le Tellier, Pierre Feauté, Louis Gaubert et Ambroise Cauvet.

Jérôme Lalemant, Simon Le Moyne et François du Peron. Nicolas Gondoin, vraie non-valeur, ne fit pas long feu au Canada : il en revint par le premier vaisseau.

Ils avaient pour supérieur général le P. Paul Le Jeune[1], dont nous avons déjà parlé. Le Jeune était né à Châlons-sur-Marne de parents calvinistes. Encore enfant, il sentit au fond de lui-même une grâce puissante d'illumination, qui lui montrait la vérité au sein de l'Eglise romaine. Il grandit sous le rayon de ce divin attrait, et, devenu jeune homme, il abjura malgré ses parents, puis il vint s'enrôler à Rouen parmi les disciples de saint Ignace. Ardent jusqu'à la passion, d'une fermeté d'âme confinant à la ténacité, il portait une volonté d'acier dans un cœur de feu. Mais la vertu aidée de la grâce avait si bien dompté les impétuosités exubérantes de sa nature, qu'il ne montrait, à travers

1. Paul Le Jeune, né au mois de juillet 1591, entra chez les Jésuites à Rouen, le 22 septembre 1613. De 1615 à 1618, il fait trois années de philosophie à la Flèche. Puis il devient professeur de cinquième à Rennes (1618-1619), et à Bourges de troisième (1619-1620), de seconde (1620-1622); de 1622 à 1626, il étudie quatre ans la théologie au collège de Clermont à Paris; il professe la rhétorique à Nevers de 1626 à 1628; en 1628-1629, il fait sa troisième année de probation à Rouen sous le P. Louis Lalemant. En 1629-1630, il est professeur de rhétorique à Caen et directeur de la Congrégation des Messieurs; 1630-1631, prédicateur à Dieppe; 1631-1632, supérieur de la Résidence de Dieppe; 1632-1633, supérieur général de la mission du Canada. — Profès des quatre vœux le 15 août 1631 (Catal. Prov. Franciæ in arch. gen.). — Consulter sur ce Père : Elogia defunct. Prov. Franciæ; — *Creuxius*, l. II, p. 104 et suiv.; — *Rybeyrète*, ms., scriptores Prov. Franciæ, p. 213; — *Lettre du P. E. Dechamps*, datée de Paris, 7 août 1664, sur le P. Paul Le Jeune (arch. de l'école Sainte-Geneviève, Paris); — *Charlevoix*, t. II, p. 88; — *Lettres de Marie de l'Incarnation*, pp. 63, 176, 323, 342, 347, 657; — enfin les *Relations de la Nouvelle-France*, années 1632-1643, 1653, 1657, 1661, 1666; et la « Notice sur la vie du P. Paul Le Jeune » par le P. Fressencourt, introduction aux *Lettres spirituelles du R. P. Paul Le Jeune*; Paris, V. Palmé, 1875.

Paul Le Jeune

un grand calme apparent, que les amabilités d'une bonté affectueuse ; tout en lui était dirigé par une force latente et continue, qui ne déviait jamais ni à gauche, ni à droite. Par un singulier contraste, cet apôtre aux vues larges était doué d'un esprit géométrique, toujours précis et méthodique, d'un don d'observation vraiment remarquable. Aucun détail ne lui échappe, son coup d'œil descend jusqu'aux minuties ; et, dans son désir parfois exagéré de renseigner le mieux possible ses supérieurs sur les personnes et sur les choses, il ne leur fait grâce d'aucune particularité, il se livre dans sa correspondance à des descriptions qui semblent puériles, il relate les faits les plus insignifiants. Les neuf volumes de ses *Relations* sont le reflet de cette nature complexe, tout à la fois grande et petite, hardie et méthodique, enthousiaste et modérée. « La science égalait en lui, dit M. Casgrain, les vertus et le zèle apostolique... ; et il a laissé dans ses relations des traces lumineuses de sa belle intelligence [1]. » Le docteur O'Callaghan ajoute : « Il peut être regardé comme le Père des missions des Jésuites dans le Canada. La solidité de son savoir et l'intégrité de son caractère lui avaient acquis une telle considération aux yeux du gouvernement, que la reine-mère, Anne d'Autriche, exprima son vif désir de le voir choisir pour le premier évêque du pays, où il avait été missionnaire pendant dix-sept ans. Mais les règles de son Ordre ne le permirent pas [2]. » Benjamin Sulte, qui ne prodigue pas ses

1. *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec*, par l'abbé H. R. Casgrain, docteur ès-lettres, membre correspondant de la Société historique de Boston, etc... Québec, Léger Rousseau, 1878. Première époque, p. 82.

2. *Relations des Jésuites...*, par le Dr E. B. O'Callaghan, membre correspondant de la Société historique de New-York. Montréal, 1850. — Traduction de l'anglais, pp. 18 et suiv. — Nous lisons dans la vie de Mgr de Laval, premier évêque de Québec, par l'abbé Auguste

éloges aux Jésuites, reconnaît également dans celui-ci un *homme du plus grand mérite*, un *écrivain facile*, un *observateur*, un religieux *rempli d'un excellent esprit d'initiative*[1].

A son arrivée à Québec, le P. Le Jeune trouve Notre-Dame des Anges[2] dans un état complet de délabrement. Des deux bâtiments de l'enclos, construits par le P. Lalemant, l'un, qui servait de magasin, d'écurie et de boulangerie, a été brûlé en partie par les Anglais; l'autre, où habitait la communauté avant la prise du fort, tombe en ruine. Il fait eau de toutes parts; les portes, les fenêtres et les châssis n'existent plus. La toiture a à peu près disparu. Pour tous meubles, à l'intérieur, deux mauvaises tables de bois[3]. La maison, à deux cents pas du rivage, n'est pas grande. « Elle a, dit le P. Le Jeune, quatre chambres basses. La première sert de chapelle, la seconde de réfectoire, et dans ce réfectoire sont nos chambres. Il y a deux petites chambres passables, de la grandeur d'un homme en carré; il y en a deux autres qui ont chacune huict pieds, mais il y a deux lits en chaque chambre. La troisième

Gosselin, docteur ès lettres de l'Université-Laval, t. I, p. 99 : « La reine-mère voulut, tout d'abord, que l'épiscopat fut offert à un Jésuite; et le nom du P. Paul Le Jeune... fut suggéré. Mais les Jésuites ayant représenté que leurs règles ne leur permettaient pas d'accepter l'épiscopat, le P. Le Jeune lui-même proposa à la Reine régente le nom de François de Laval de Montigny. »

1. *Histoire des Canadiens français*, t. II, p. 44.

2. On lit dans une *Note*, p. 267, du *Cours d'Histoire du Canada* : « Suivant un mémoire dressé en 1637 par les Récollets, ils avaient béni, en 1620, leur chapelle du couvent de Saint-Charles, sous le nom de Notre-Dame des Anges. Les Jésuites adoptèrent le même nom pour leur résidence, établie sur la pointe que forme la rivière Lairet en se jetant dans la rivière Saint-Charles. »

3. *Relation* de 1632 par le P. Le Jeune, p. 8. — Lettre du P. Le Jeune au R. P. Provincial à Paris, Québec, 1634, dans les *Documents inédits* du P. Carayon, XII, pp. 143 et 144.

grande chambre sert de cuisine; la quatrième, c'est la chambre de nos gens[1]. »

Telle était la résidence de Notre-Dame des Anges, humble berceau des importantes missions de la Nouvelle-France, où devait éclore le germe d'une grande entreprise[2].

Le supérieur charge son compagnon, le P. de Nouë, de la direction des ouvriers. Le passé du P. de Nouë ne l'avait préparé ni aux fonctions de conducteur de travaux ni au métier de manœuvre. Les circonstances rendent souvent industrieux; puis, à l'œuvre, même à tout âge, on se fait ouvrier. Ce religieux, fils d'un gentilhomme, seigneur de Villers et autres lieux aux environs de Reims, avait habité la cour du roi de France, d'abord en qualité de page, ensuite comme officier de la chambre du roi. Témoin de toutes les licences, il sut rester toujours indépendant, le cœur libre et l'âme pure; et cependant le sang était chaud dans ce tempérament, le caractère aimable et enjoué[3]. A vingt-cinq ans il se fait Jésuite, et, à partir de ce jour, il ne laisse voir de sa première éducation que son exquise urbanité. Dans la vie religieuse, il se fait comme un lot à part, composé de tout ce qu'il y a de plus humble dans les situations et de plus pénible dans les emplois[4]. Benjamin Sulte l'a dépeint en deux lignes : « C'est un type de mis-

1. *Documents inédits*, XII, p. 144.

2. Parkman (Francis). The Jesuits in North America. Boston. Little, Brown and Co., 1880. Ch. I.

3. Le P. Le Jeune écrivait de lui : « Satis calidus est, licet alioquin optimus. » (*Documents inédits*, XII, p. 129.)

4. « Fuit eximiæ humilitatis; nam cum esset illustri loco natus, professus quatuor votorum, cum non posset barbaram linguam addiscere, se totum devovit ministerio nostrorum, qui in missionibus versabantur, et vilissima quæque ministeria incredibili alacritate et constantiâ obiit. » (Necrologium in Arch. gen. S. J.)

sionnaire fervent, dévoué, ne demandant qu'à être dirigé vers le sacrifice[1]. » Il eût voulu, à l'exemple de Claver à Carthagène, se faire au Canada l'esclave des Indiens pour les gagner à J.-C. Jamais il ne put apprendre leur langue, et cependant il apporta à cette étude une grande application. Il alla même jusqu'à se joindre à des bandes de Montagnais, allant à la chasse de l'élan par un froid glacial, au plus fort de l'hiver. Cette tentative ne réussit pas mieux que les autres : après quelques semaines, on le ramena à Notre-Dame des Anges, malade, affamé, à moitié mort d'épuisement. Désespérant de pouvoir jamais entendre et parler le sauvage, il prit une résolution qui convenait bien à sa nature généreuse : il devint, dans la mission, le serviteur de tous.

C'est lui qui eut la charge de réparer à Notre-Dame des Anges, de construire, de défricher, d'ensemencer. A la tête d'ouvriers de tous les métiers, venus de France avec les Jésuites, payés, logés et nourris par eux, il donnait à tous l'exemple du travail, la hache, le marteau ou la bêche à la main. Les colons français l'admiraient et l'imitaient. Bientôt la résidence sortit de ses ruines et la terre se couvrit d'espérances[2].

De son côté, le P. Le Jeune se livrait avec ardeur à l'étude de la langue ; il enseignait le catéchisme à de petits sauvages qu'il avait recueillis, d'abord à deux, puis à dix, quinze et vingt[3] ; il prodiguait les secours religieux à la colonie de Québec. Là aussi les Anglais avaient incendié l'*habitation* et la chapelle construite dans la ville basse ;

1. *Histoire des Canadiens français*, t. II, p. 44.

2. *Relation* de 1633, par le P. Le Jeune ; — Lettre du même au R. P. Provincial à Paris ; Québec, 1634. (*Documents inédits*, XII, p. 122.)

3. En avril 1632, le P. Le Jeune disait : « Je suis devenu régent au Canada... »

le fort avait beaucoup souffert. Mais peu à peu tout se relevait, les colons s'installaient, Québec reprenait sa physionomie de 1629. En 1633, Champlain rentrait de France sur trois vaisseaux armés de canons et pourvus pour longtemps de munitions ; de Caen lui remettait le commandement de la Colonie et s'éloignait définitivement du Canada, *les mains liées avec des chaînes d'or*[1]. Avec lui disparaissait l'élément calviniste.

La Compagnie des Cent-Associés se félicitait de ce départ et écrivait : « Personne ne peut plus prétendre aucun droit sur la Nouvelle-France et nous pouvons la consacrer tout entière à Dieu[2]. » Elle se faisait une idée juste de la nécessité de la religion dans un Etat et de son influence. Elle disait au P. Le Jeune : » Pour former le corps d'une colonie, il faut commencer par la religion. Elle est dans un État ce qu'est le cœur dans la composition du corps humain, la partie première et vivifiante[3]. » Les membres de cette Compagnie témoignaient du reste un grand zèle pour la conversion des sauvages ; et le P. Le Jeune, dans sa reconnaissance, ne leur ménage ni ses remerciements ni ses éloges[4].

L'intendant des affaires du Canada, Jean de Lauson, favorisait de tout son pouvoir les entreprises des missionnaires[5].

1. *Histoire de la Colonie Française*, t. I, p. 263.
2. *Ibid.* ; — *et Relation* de 1633, pp. 1 et 2.
3. *Relation* de 1637, par le P. Le Jeune, p. 3.
4. Voir le commencement des *Relations* de 1633, 1634, 1635, etc.
5. Le 1er mai 1633, le P. Lalemant écrivait de Rouen au R. P. Charlet, assistant, à Rome : « Je ne sçay si on a donné des lettres de participations de mérites à M. de Lauson, mais il les mérite au double de plusieurs autres qui les ont ; il se porte pour toutes nos affaires avec toute l'affection possible. » (Arch. de la Comp., à Rome.) Il écrivait encore : « Si jamais Dieu est honoré au Canada, M. de Lauson y aura bien contribué ; c'estait fait de tout ce pays sans luy. Il a quitté ses propres affaires domestiques pour celle-là, et par une

Les colons étaient tous catholiques, sinon tous fervents[1]. Champlain et son lieutenant du Plessis prêchaient d'exemple, fidèles tous deux au devoir chrétien. Enfin un grand mouvement vers le Canada se produisait dans les provinces maritimes de l'Ouest de la France et particulièrement dans la Normandie. Des familles chrétiennes du Perche, de la Beauce et de l'Ile-de-France se disposaient à aller chercher la paix dans les solitudes du nouveau monde[2]. Ajoutons que Louis XIII suivait d'un regard attentif les progrès de la mission ; et le cardinal de Richelieu, dit le P. Le Jeune, *soutenait et animait cette grande entreprise, qu'on ne pouvait choquer à moins que de toucher à la prunelle de ses yeux*[3].

Evidemment l'horizon de la Colonie se dessinait sous un ciel pur et l'avenir s'annonçait sous les plus heureux auspices. Il importait de s'emparer sans retard de tous ces éléments de bien, de toutes ces bonnes volontés, et de jeter dans la Nouvelle-France les fondements durables d'une œuvre chrétienne. Cette tâche était réservée au fondateur de Québec et au P. Le Jeune. L'un et l'autre avaient les mêmes saintes ambitions ; ils s'entendirent pour l'organisation du service divin dans les postes français les plus importants, à Québec, à Miscou et aux Trois-Rivières. Il

patience invincible, par des soins et des veilles qu'on ne saurait expliquer, il a tellement ménagé cette affaire qu'il l'a conduite où elle est. Cet homme mérite toute gratification de notre Compagnie et qu'on luy octroye tout ce qu'il demandera pour la mission ; on ne saurait l'obliger plus sensiblement que de luy témoigner de l'affection pour icelle, et lui accorder tout ce qu'il souhaitera pour son advencement. » (Arch. gén. S. J.)

1. *Relations* de 1634, par le P. Le Jeune ; — *Cours d'Histoire du Canada*, t. I, p. 284.

2. *Relations* de 1634 à 1638 ; — *Cours d'histoire*, t. I, pp. 266, 274, etc...

3. *Relation* de 1636, p. 3.

fonctionnait déjà au Cap-Breton, poste occupé par un petit nombre de Français comme celui de Miscou. S'il y avait peu d'espérance de faire de nombreux chrétiens des tribus nomades de ces deux îles, il fallait du moins ne pas laisser les colons sans les secours de la foi[1].

Miscou, plus tard Saint-Louis[2], était une île située à l'entrée de la baie des Chaleurs, assez fréquentée comme lieu de pêche, au commencement du dix-septième siècle. Après le départ des Anglais de la Nouvelle-France, quelques Français y élevèrent de modestes cabanes de pêcheurs, et le P. Le Jeune leur envoya, pour le service religieux, les Pères Turgis[3] et du Marché. Ils étaient à peine arrivés que le *mal de terre* ou scorbut se déclara parmi les colons. Le P. du Marché, atteint un des premiers, fut contraint par la violence de la maladie de repasser en France ; le P. Turgis resta seul, *consolant son petit bercail, escoutant les uns de confession, fortifiant les autres par les sacrements de l'Eucharistie et de l'extrême-onction, enter-*

1. Duæ residentiæ minus præcipuæ sitæ sunt in sinu S^ti^ Laurentii, altera ad caput Britannicum, et hæc vocatur S^tæ^ Annæ; altera Sancti Caroli in insulâ Miscouanâ. Ilæ duæ Residentiæ Gallis potius adjuvandis quam Barbaris sunt institutæ. Nec enim in tantâ barbarorum infrequentiâ atque inconstantiâ, spes magna conversionis affulget. Nostri tamen, cum possunt, instruunt illos obiter, quantum sinit vaga illorum vita, eorumque parvulos moribundos, quin et adultos satis instructos baptizant. (*Monumenta Hist. miss.* ab anno 1607 ad an. 1637.)

2. La mission de Miscou reçut d'abord le nom de *Saint-Charles.*

3. Le P. Charles Turgis, né à Rouen le 14 octobre 1606, entra au noviciat de Paris le 16 octobre 1627. Il avait fait deux ans de philosophie avant son entrée. Après le noviciat, il fit une 3e année de philosophie à La Flèche, et enseigna ensuite dans ce collège la cinquième et la quatrième. De 1632 à 1635, il étudia la théologie, deux ans à La Flèche et un an à Paris au collège de Clermont ; et en même temps il faisait les fonctions de surveillant au pensionnat. En 1636, il partit pour le Canada. Il est mort le 4 mai 1637.

rant ceux que la mort égorgeait[1]. Il enterra le capitaine, le commis, le chirurgien, tous les officiers et quelques employés, plus de la moitié de la colonie. Saisi lui-même par le terrible fléau et ne pouvant plus se soutenir, il se faisait porter de l'un à l'autre malade pour les consoler et fortifier ; et il mourut, *ne laissant plus qu'un malade à la mort, qu'il disposa saintement à ce passage devant que de rendre l'esprit*[2].

D'autres apôtres remplacèrent ces deux premiers missionnaires sur cette terre de mort. Parmi eux nous voyons successivement paraître de la Place, Gondoin, Claude Quentin, Richard, d'Olbeau, d'Eudemare, Martin de Lyonne et Jacques Frémin. Les deux plus illustres sont Richard et Lyonne ; le premier travaille dans cette mission pendant vingt-quatre ans, et le second, plus de quinze ans. De Miscou, leur zèle s'étend au continent, à Richibouctou, à Miramichi, à Nipisiguit, au sud de la baie des Chaleurs, à Chedabouctou, en Acadie ; et, sur toute la côte, du Cap-Breton à la baie de Gaspé, ils marquent leur passage par le baptême d'un bon nombre d'enfants en danger de mort et la conversion de quelques adultes[3].

1. *Relation* de 1647, p. 76.

2. *Ibid.*

3. Voir sur la mission de Miscou, dans le *Canada-Français*, 2e vol. p. 433, le beau travail du docteur Dionne. Nous ferons seulement remarquer qu'il y a eu deux Pères d'Olbeau au Canada ; le P. Jean d'Olbeau, récollet, ne revint pas dans la Nouvelle-France après le renvoi en France des Récollets, en 1629, par les Anglais; le P. Jean d'Olbeau, Jésuite, fut envoyé à Miscou en 1640, et mourut, pendant la traversée, en retournant en France. Quelqu'un ayant laissé tomber une étincelle dans la soute aux poudres, le navire sauta et le Père se noya. (*Miscou*, par le Dr Dionne, p. 525). — Le P. d'Olbeau, né à Langres en 1608, entra dans la Compagnie de Jésus à Paris le 16 octobre 1628, après trois ans de philosophie au collège de la Société dans sa ville natale. Professeur de quatrième et de troisième à Vannes (1630-1632), de troisième à Caen (1632-1634), étudiant

Enfin le P. de Lyonne meurt victime de son dévouement, en soignant les malades atteints du scorbut[1] ; et, quand les Récollets prirent en 1664 la direction des missions de la Gaspésie et de l'Acadie[2], le P. Richard, quoique brisé par près de trente ans de pénibles voyages et de travaux apostoliques, voulut encore donner aux sauvages ce qui lui restait de vie, à Sillery, aux Trois-Rivières et au Cap de la Madeleine[3].

de théologie à La Flèche (1634-1638), professeur d'humanités à Moulins (1638-1639), il fit sa troisième année de probation à Rouen (1639-1640) et, la probation terminée, il partit pour le Canada (1640). (Catal. Prov. Franciæ in Arch. gen. S. J.).

1. Le P. Martin de Lyonne, né à Paris le 13 mai 1614, entra au noviciat de Nancy le 8 décembre 1629 et fit ses vœux de profès le 2 février 1649. Après le noviciat, il va étudier trois ans la philosophie à l'université de Pont-à-Mousson (1631-1634), puis il enseigne la 5e à Sens (1634-1635), la 4e, la 3e et les humanités à Charleville (1635-1638); de là ses supérieurs l'envoient à Rome suivre les cours de théologie (1638-1642); en 1642-1643, il fait à Rouen sa troisième année de probation, puis il s'embarque pour le Canada. (Catal. Prov. Franciæ in Arch. gen. S. J.).

Voir : *Lettres de la Mère Marie de l'Incarnation*, p. 448 ; — *Relations de la Nouvelle-France*, ann. 1643, p. 36 ; 1646, pp. 86-88 ; 1647, p. 76 ; 1648, p. 40 ; 1651, p. 29 ; 1659, p. 7 ; 1661, p. 30.

Ce Père mourut le 16 janvier 1661.

2. Dans la *Nouvelle Relation* de la Gaspésie, par C. Le Clercq, on lit, p. 277 : « Quoique plusieurs missionnaires aient beaucoup travaillé pour la conversion de ces infidèles, on n'y remarque cependant, non plus que chez les nations sauvages de la Nouvelle-France, de christianisme solidement établi (cette affirmation est plus que discutable); et voilà *peut-être* le sujet pour lequel les RR. PP. Jésuites qui ont cultivé avec tant de ferveur et de charité les missions qu'ils avaient autrefois au cap Breton, Miscou et Nipisiguit, ont trouvé à propos de les abandonner, pour en établir d'autres aux nations éloignées et situées au haut du fleuve Saint-Laurent, dans l'espérance d'y faire des progrès plus considérables. »

3. Le P. André Richard, né le 23 nov. 1600 (*alias* 1599) entra au noviciat des Jésuites à Paris le 26 sept. 1621, après avoir étudié deux ans la philosophie. Au sortir du noviciat, il fit encore un an de phi-

La colonie de Québec était la plus importante de toutes. Le service religieux y fut organisé avec plus de soin. Le gouverneur avait fait vœu, après la capitulation du fort, d'élever une chapelle sous le vocable de *Notre-Dame de recouvrance*, si les Français *recouvraient* la Nouvelle-France. Aussi, l'année même de son retour, il la construit près du fort Saint-Louis, et, au-dessus du maître-autel, il place une image en relief de la Vierge, qui avait appartenu au P. Noyrot et qu'on avait retrouvée intacte parmi les nombreux débris de son naufrage[1].

A quelques pas de la chapelle, le P. Le Jeune fait bâtir une petite résidence pour le service de la paroisse, dont il confie l'administration aux Pères Charles Lalemant, Massé et de Nouë. Les détails abondent dans les correspondances du temps sur les débuts et l'organisation du culte public, sur la ferveur des colons. Il y a tous les jours plusieurs messes basses. On chante la grand'messe et les vêpres le dimanche et les jours de fête. Chacun présente le pain bénit à son tour. Le prône se fait à la grand'messe et le catéchisme après vêpres. Les principaux colons font partie de la congrégation de l'Immaculée-Conception et fréquentent souvent les sacrements. La prière se récite en commun dans les familles. L'observation du dimanche et des fêtes ne laisse rien à désirer. On jeûne fidèle-

losophie (1623-1624), puis il professa la 5e et la 4e à Amiens (1624-1626), la 4e et la 3e à Orléans (1626-1628) ; après une année de théologie au collège de Clermont (1628-1629), une année de professorat à Caen (1629-1630), une année de théologie morale à La Flèche (1630-1631), il enseigna deux ans les humanités à Nevers (1631-1633), fit sa 3e année de probation à Rouen et partit ensuite pour le Canada (1633-1634). (Catal. Prov. Franciæ in Arch. gen. S. J.).

1. « Cette image, dit l'abbé Faillon (*Hist. de la Col. franç.*, t. I, p. 273), fut appelée *N. D. de recouvrance*, tant à cause du nom de la chapelle que parce qu'elle avait été heureusement *recouvrée* du naufrage. » — *Ferland*, t. I, p. 265.

ment pendant le Carême et les Quatre-Temps. Tout le monde communie aux grandes fêtes, beaucoup le font tous les mois. Quelques-uns pratiquent des pénitences d'anachorètes. Les aumônes pour la mission et pour les pauvres sont abondantes. Tous ne sont pas venus au Canada la conscience en paix, ni même animés de bonnes dispositions : mais ils *changent de vie, en changeant de climat.*

La Colonie augmentant chaque année et se recrutant dans plusieurs provinces de France, différentes de mœurs, d'habitudes et de caractères, il y avait tout à craindre de cette augmentation et de ce mélange : il n'en est rien, c'est même le contraire qui arrive ; l'*accroissement des paroissiens*, dit la *Relation* de 1636, *est l'augmentation des louanges de Dieu.* Les historiens confirment ce témoignage du P. Le Jeune. Le P. de Charlevoix écrit dans son histoire de la Nouvelle-France : « On vit commencer dans cette partie de l'Amérique une génération de véritables chrétiens parmi lesquels régnait la simplicité des premiers siècles et dont la postérité n'a point encore perdu de vue les grands exemples que leurs ancêtres leur avaient donnés. » — « La Nouvelle-France, ajoute l'auteur de la vie secrète de Louis XV, dut sa vigueur à ses premiers colons ; leurs familles se multiplièrent et formèrent un peuple sain, fort, plein d'honneur et attaché à leurs principes. » Les protestants joignent leur tribut d'éloges aux témoignages sincères des écrivains catholiques, et, dans les Canadiens issus de cette première source, ils retrouvent les fils à la foi robuste, aux mœurs simples et pures de leurs ancêtres. Sur six cent soixante-quatorze enfants, baptisés jusqu'en 1660 inclusivement, les registres de Québec ne citent qu'une naissance illégitime ; et cependant ces enfants naissent au sein d'une population composée de militaires, de marins, de voyageurs et de colons.

Il est vrai que l'exemple descendait de haut et excitait dans les âmes, avec le sentiment de l'émulation, l'honneur et la fierté dans la pratique de la foi. Le fort, où résidait le Gouverneur, était une école de religion et de vertu. A midi, pendant le repas, on lisait un livre d'histoire; et le soir, à souper, la vie des saints. Trois fois le jour, on sonnait la salutation angélique. Les prières se disaient en commun et à genoux. Chacun faisait dans sa chambre l'examen de conscience. L'amiral de la flotte, du Plessis-Brochard, et le commandant du Saint-Jacques, la Roche-jacquelein, étaient des modèles de foi. A bord, la procession de la Fête-Dieu se célébrait avec toute la solennité possible. On eût trouvé peu de paroisses en France où la vie chrétienne coulât, comme à Québec, à pleins bords[1].

Cependant une colonie nouvelle venait de s'établir, le trois septembre 1634, sur un plateau élevé, au confluent des trois branches du Saint-Maurice, au lieu même où les Français avaient bâti un petit poste seize ans auparavant. Cet endroit, appelé Trois-Rivières, était le rendez-vous des sauvages du Nord, une position avantageuse au point de vue du commerce des fourrures; mais il était exposé aux fréquentes incursions des implacables ennemis des Hurons et des Algonquins. Les Iroquois pénétraient par la rivière Richelieu dans le Saint-Laurent pour les y surprendre, et, enveloppant tous les Français dans la haine qu'ils portaient à ces deux tribus, ils rôdaient souvent autour de Québec,

1. Consulter sur l'état de la colonie, les premières années : *Cours d'Histoire du Canada*, par l'abbé Ferland, l. II, ch. IX; — *Notes sur les Registres* de N.-D. de Québec, par A. Ferland, prêtre; — *Histoire de la Nouvelle-France*, par le P. de Charlevoix, l. V; — surtout les *Relations* de 1633, 1634, 1637, 1640; — le vol. III, p. 53, de l'auteur de la vie secrète de Louis XV; — rapport du général Murray au gouvernement britannique en 1762.

guettant le moment propice de s'emparer de quelques *Peaux blanches* et des *Robes noires*[1]. Il importait de protéger la traite des pelleteries, et, en même temps, de mettre Québec à l'abri d'un coup de main par le moyen d'un fort avancé, qui servît d'avant-poste. Champlain chargea Laviolette de le construire. Il consistait en une enceinte de pieux de cèdre enfoncés dans le sable, au centre desquels se trouvait l'habitation[2].

Le 8 septembre, le P. Le Jeune s'y fixa avec le P. Jacques Buteux. Il écrivait en 1634 : « Nous irons demeurer aux Trois-Rivières, pour assister nos Français. Les nouvelles habitations estant ordinairement dangereuses, je n'ay pas vu qu'il fust à propos d'y exposer le P. Lalemant, ny autres[3]. » Il disait dans une autre lettre : « Il meurt ordinairement quelques personnes au début des nouvelles fondations; mais la mort n'est pas un mal... Puis, s'il y a du danger, je le dois prendre pour moi. Enfin, il ne faut pas fuir la croix, quand elle se présente... et on souffre dans une nouvelle habitation, notamment précipitée comme celle-là... *surtout quand il faut* estre pêle-mêle avec les artisans, boire, manger, dormir avec eux[4]. »

Les souffrances, en effet, ne lui manquèrent pas, ni à son compagnon : c'est ce que désiraient ces hommes de sacrifice, car ils savaient que, depuis le Calvaire, la croix est la grande loi de la conversion et de la sanctification des âmes. Dès les premiers jours, le mal de terre tomba sur les colons et dura trois mois. *Presque tous les Français furent atteints, et ils répandaient une telle infection que personne n'osait*

1. C'est ainsi que les Iroquois appelaient les Français et les missionnaires.

2. *Ferland*, t. I, chap. IX, pp. 257 et suiv.; — *Faillon*, t. I, pp. 265 et suiv.

3. *Relation* de 1634, p. 91.

4. Lettre du P. Le Jeune au R. P. Provincial à Paris. Québec, 1634.

les approcher[1]. Nuit et jour, les deux missionnaires furent au chevet de leur lit, les consolant, les confessant et les administrant. Parmi ces hommes, tous repentants de leurs fautes et résignés dans la douleur, ils trouvèrent des cœurs d'une beauté merveilleuse de sentiments. « Mon Père, disait celui-ci, je ne veux pas demander la santé. Dieu est notre père, il sait mieux que nous ce qui nous est bon; laissons le faire, que sa sainte volonté soit faite. » Un autre répondait au prêtre, qui lui conseillait de demander sa guérison à saint Joseph : « Si vous me laissez en ma liberté, je prierai seulement ce bienheureux de m'obtenir de Notre-Seigneur la grâce d'accomplir sa sainte volonté. » Un troisième, dont la vie s'était en partie écoulée dans les plus grands désordres, se convertit et dit à voix haute, avant de mourir, à ses camarades : « Adieu, mes amis, il faut partir; je vous demande pardon, je suis bien marry d'avoir si mal vécu; mais j'espère que Dieu me fera miséricorde. Mon Dieu, ayez pitié de moi![2] » Voilà les plus riches récompenses et les plus douces consolations du ministère sacerdotal!

Le vicomte de Meaux raconte que, se promenant par une belle matinée de décembre, à travers la petite ville bâtie tout au bord du Niagara, il rencontra une humble église en bois où venait de s'achever une messe basse. Quelques bonnes femmes en sortaient, se hâtant vers leur logis par les chemins remplis de neige; et, devant deux ou trois religieuses, une troupe d'enfants, livres et cahiers sous le bras, couraient vers la maison voisine, sur la porte de laquelle on pouvait lire autour d'une croix cette inscription : *Spes messis in semine*. C'était l'école paroissiale. « L'espoir de

1. *Relation* de 1635, p. 4.
2. *Ibid.*

la moisson est dans la semence. » Voilà pourquoi, d'un bout du monde à l'autre, chrétiens et patriotes attachent tant d'importance aux écoles; pourquoi les partis rivaux s'en disputent partout avec acharnement la direction.

Rien de plus vrai que ces paroles *Spes messis in semine*[1], principalement *sur une terre encore inculte et nue.*

L'éducation est le principe de vie de toute colonie qui se fonde et qui veut grandir et se perpétuer. Le collège est à la colonie ce que les sources sont aux rivières. C'est du collège que sort le fleuve des générations humaines, c'est là qu'il s'alimente, et ce fleuve porte dans son cours la grandeur des pays nouveaux ou leur décadence. Il faut remonter jusqu'au collège, si l'on veut s'expliquer l'état d'une société, la société se recrutant chaque jour et se renouvelant sans cesse des générations qui lui viennent des écoles.

Aussi, partout où la Compagnie de Jésus pose le pied sur la terre étrangère, elle élève le Collège à côté de la Résidence : le professeur apprend aux enfants les connaissances qui font les hommes et la science qui fait les chrétiens; le missionnaire, continuant l'œuvre du maître, prend le jeune homme au sortir de l'école, le dirige dans la vie, l'instruit du haut de la chaire, l'absout au confessionnal, le fortifie à la sainte table. Il porte aux malades et aux pauvres les divines et salutaires consolations de la foi.

En 1626, Québec ne comptait qu'une soixantaine de Français, et déjà les Jésuites avaient arrêté le projet d'un établissement scolaire. Un jeune gentilhomme picard, René Rohault[2], avait offert à cet effet la somme nécessaire.

1. *L'Église catholique et la liberté* aux États-Unis, chap. : IV, *Les Écoles*, pp. 169 et 170.

2. René Rohault, né le 25 mai 1609 dans le diocèse d'Amiens, entra au noviciat des Jésuites, à Paris, le 9 mars 1626, pendant son cours de rhétorique. En 1628-1629, il revient à Amiens étudier la

René Rohault, fils aîné du marquis de Gamaches, avait fait ses études littéraires au collège dirigé par les Pères à Amiens. Pendant son cours d'humanités en 1625, il sollicita avec les plus vives instances son admission dans la Compagnie de Jésus. C'était à l'époque où le P. Coton faisait la visite du collège d'Amiens en qualité de Provincial de la Province de France. Ce religieux, qui touchait à la fin de sa longue carrière, vit le jeune postulant, il causa longuement avec le marquis de Gamaches, et il fut décidé que René entrerait, dans le courant de mars 1626, au noviciat fondé depuis bientôt quinze ans par Madame de Sainte-Beuve, à l'hôtel de Mézières, à Paris. Les *Monumenta* de la mission du Canada font remarquer que ce fut là un des derniers actes importants de la vie de ce vieillard; il mourait huit jours après, le 19 mars 1626. Avant de s'aliter, il avait dirigé une dernière fois ses pas vers le noviciat, pour y embrasser son jeune novice [1].

Il n'y avait pas encore un an que le Canada s'était ouvert aux entreprises de l'esprit apostolique des fils de saint Ignace. Au moment de dire adieu à sa famille, René

philosophie; en 1629-1630, il est à Eu, malade; en 1630-1632, il est à La Flèche, élève de philosophie; et en 1632-1636, élève de théologie au collège de Clermont à Paris. Enfin de 1636 à 1639, il exerce les fonctions de ministre à Eu. Il mourut dans ce collège le 29 juin 1639. Il avait fait ses vœux de profès l'année même de sa prêtrise, le 15 août 1634. Le R. P. Général avait écrit au P. Jacquinot, Provincial de Paris : « Permitto in nomine Domini ut P. Renatus de Gamache ad professionem 4 votorum admittatur, cum sit benefactor. »

1. « Hoc fuit ultimum alicujus momenti negotium, quod R. P. Cotonus, felicis memoriæ, in vitâ confecit : ac si Deus, ut ejus præteritos pro illâ missione labores compensaret, vitam illi ad hæc usque tempora prorogasset. Ultimus etiam quem honoris amorisque causâ inviserit, fuit ille nobilis adolescens, jam in domum probationis admissus. Nam die Lunæ insequenti in morbum incidit, ex quo, die Jovis proximè item sequenti, suavissime obdormivit in Domino, qui dies D. Josepho sacer erat. » (*Monumenta hist. miss.*, cap. III.)

pensa à cette belle mission de l'Amérique, si chère au cœur de son Provincial et riche de tant d'espérances. Il pria son père de consacrer une partie du patrimoine qu'il lui destinait, à la fondation d'un collège à Québec. Le marquis était un homme de bien et de foi ; il entra volontiers dans les pieuses intentions de son fils, en donnant au P. Coton la somme de seize mille écus d'or[1], à laquelle il ajouta personnellement, de son vivant, une rente annuelle de trois mille livres[2].

Les démêlés de la France et de l'Angleterre et la prise de Québec ne permirent pas de réaliser immédiatement les désirs des fondateurs[3] ; mais, à son arrivée sur les rives du Saint-Laurent, le P. Le Jeune reprit le projet et posa les fondements du collège, près du fort Saint-Louis, sur un terrain concédé dans ce but aux Jésuites par la Compagnie des Cent-Associés[4].

1. Nous lisons dans les *Catalogi triennales* S. J., *Tertius Catal.* anni 1655 (Arch. gén. S. J.) : « Fundatio Collegii Quebecensis facta à Dnis comitibus de Gamaches est *sexdecim aureorum millia* seu librarum 48000 l., quæ nunc reddunt ferè 2000 annui reditùs. » — Voir aux *Pièces justificatives*, n° II, une lettre du R. P. Général Mutius Vitelleschi, au sujet de la fondation du collège de Québec.

2. « Cujus (Renati Rohault) nobilissimi parentes, ne se honestate vinci paterentur, annuum mille aureorum censum, ad primi in illis oris Collegii fundationem donaverunt. » (*Monumenta hist. miss.*, cap. III.)

3. Le P. Jérôme Lalemant donne une autre raison de ce retard dans sa lettre du 14 septembre 1670 au R. P. Général P. Oliva. Voir à la page suivante, *note 1*.

4. Ce terrain comprenait douze arpents, dont six furent plus tard pris aux Jésuites, qui reçurent en compensation une augmentation à la *Vacherie*. La concession fut faite aux RR. PP. de la Compagnie de Jésus et leurs successeurs à perpétuité, pour en jouir en pleine propriété, pour bâtir leur Collège, Séminaire, Eglise, logements et appartements, sans autres charges que de tenir ledit terrain de la Compagnie de la Nouvelle-France... M. de Lauzon, gouverneur du pays, donna ce lot aux Pères, pour le posséder en mainmorte, sans

Les commencements du nouvel établissement furent modestes : quelques écoliers et un professeur. Le professeur enseignait la doctrine chrétienne. C'était ce qu'exigeait la *fondation* de René de Gamaches ; elle n'exigeait pas autre chose. Le P. Jérôme Lalemant le disait au R. P. Paul Oliva, dans une lettre conservée aux Archives générales de la Compagnie : « La pensée des fondateurs est tout entière dans ces mots : *pour le secours et l'institution spirituelle des Canadiens...* Voilà à quoi nous sommes tenus en justice[1]. » Cependant on ajouta insensiblement à l'enseignement du catéchisme des leçons de lecture et d'écriture aux petits Français, puis, à la demande des parents,

aucune charge ni condition, désirant par là reconnaître « le service que les dits Pères rendent en ce pays soit aux Français ou aux sauvages, s'étant jusqu'à présent employés, au péril de leur vie, à la conversion des sauvages, même contribué puissamment à l'établissement de la Colonie... » (Rapport officiel de 1824). — V. une brochure imprimée à Montréal et intitulée : « Démolition de l'ancien collège de Québec en 1877. »

1. « Quod si libellus fundationis spectetur, ad nihil aliud ex tali fundatione tenemur, nisi ad excolendos in fide barbaros, sub quo titulo cum superiores societatis, qui tunc erant, fundationem acceptare refugerent, per novem circiter annos res infecta permansit, et tamen confecta est ut acceptaretur sub titulo Collegii, sed juxtâ mentem fundatorum ibi expressam his verbis : *pro spirituali Canadensium auxilio et institutione...* Patet manifestè ex his verbis : *pro spirituali...* quod ad solum catechismum seu doctrinam christianam docendam nos libellus obligare videtur. » (Epist. P. Hieronimi Lalemant ad R. P. Oliva, præp. gen. S. J. Quebeci, 14 sept. 1670.)

Dans l'*Etat* officiel de la mission du Canada, envoyé à Paris en 1723, à l'occasion de la Congrégation provinciale, et conservé aux Archives de la maison professe, rue de Sèvres, 35, Paris, il est dit : « Missio Canadensis alit in Collegio Quebecensi professores quatuor : nempe, philosophiæ unum ; rhetorices, humanitatis et grammaticæ, duos. Quartus docet pueros legere et scribere. Ad quas prælectiones (philosophiæ et humaniorum litterarum) nullo tenetur fundationis contractu. » (Catal. trien., cat. tertius Provinciæ Franciæ, an. 1723.)

les premiers éléments du latin. Une fois les principes de la grammaire latine enseignés, il fallut, par la force même des choses, aller plus loin et parcourir le cercle complet des études classiques, la grammaire, les humanités et la rhétorique. Les colons dirent d'abord aux missionnaires : « Il n'y a pas d'instituteurs à Québec ; vous seuls pouvez apprendre à nos enfants à lire et à écrire ; vous pouvez seuls les initier au latin. » Les Jésuites acceptèrent par charité ; il y avait un service à rendre, ils le rendirent.

L'initiation faite, les parents ajoutèrent : « A quoi servira ce peu de latin ? N'en voit-on pas davantage dans vos collèges de France? » Les Jésuites cédèrent encore[1], et plusieurs

1. « Factum est autem ut sensim sine sensu ad erudiendos pueros Gallos induceremur, cum nulli essent in his partibus, qui hoc præstarent aut præstare possent, sicut qui parochias administrârunt, quarum circiter per 30 annos curam soli habuimus. Primùm itaque per nos ipsos aut domesticos legere et scribere docuimus; tum aliquid latinitatis postulantibus parentibus et repræsentantibus collegium aliud nullum esse, in quo pueri istis vacarent. A primis itaque latinitatis elementis exorsi, sensim ad superiores gradus ascendere oportuit : ad quid enim, inquiebant, prima illa elementa, an hæc sola in collegiis docentur? » (*Ibid*).

La mère Marie de l'Incarnation écrivait de Québec, le 4 sept. 1640, à la mère Marie Gillette Rolland, religieuse de la Visitation : « Il faut que je lise et médite toutes sortes de choses en sauvage. Nous faisons nos études en cette langue barbare comme font ces jeunes enfants qui *vont au collège pour apprendre le latin*. Nos RR. Pères, quoique grands docteurs, en viennent là aussi bien que nous. »

La correspondance du P. Le Jeune avec le Général de la Compagnie indique clairement que les Pères commencèrent, dès 1635, à enseigner le catéchisme et les premiers éléments des lettres. Il écrit au mois d'août 1635 : « Cum crescant Gallorum familiæ Kebeci potissimùm, urgent nos ut pueros suos docere incipiamus ; atque in eum finem domum excitarunt juxtà arcem, in quam propediem migrabimus pueros Gallorum et Sylvestrium, si quos habere possumus, pietate et primis litterarum elementis informaturi. Hinc nempe ducendum est initium. » Il écrit en 1637 : « Non veniebat in mentem de collegio hic excitato dicere : Unica classis, pauci adhuc alumni ; crescunt in

de leurs élèves avaient terminé leurs classes de lettres avant l'arrivée à Québec de Mgr de Laval au mois de juin de l'année 1659. Comme il cherchait des prêtres pour l'administration des paroisses, il songea à former un clergé indigène ; et, jetant les yeux sur les jeunes rhétoriciens du collège, dési-

dies, crescentibus Gallis navium appulsu. Triplici linguâ nonnunquam dicitur, imo quadruplici : Latinâ, Gallicâ, Montanicâ et Huronicâ. En oct. 1651, le P. Ragueneau écrit au Gén. Piccolomini : « Anno præcedenti, præter eum coadjutorem, qui docet legere et scribere, duo scholarum professores fuere, alter grammatices, alter matheseos ; in his duabus scholis, frequentes fuere pueri sexdecim. » En 1653, 16 oct., le P. Le Mercier écrit au Général Goswin Nickel : « Hic Quebeci, propter majorem Gallorum frequentiam, Collegiorum Europæ non infimorum species quædam minimè rudis, præsertim quod spectat ad religiosam disciplinam. Quod enim attinet ad litterarum exercitationem, duas tantùm scholas hactenùs habuimus, grammatices unam, alteram mathematices, quamquam et tertiam possim adjungere pueris tam ad legendum quam ad formandos rite caracteres erudiendis. » (Arch. gen. S. J.). — En 1655, il y a 4 professeurs : « Habet collegium præceptores *quatuor*. Qui docet pueros legere et scribere est coadjutor. Prætereà sunt unus sacerdotes et duo magistri : ille docet philosophiam ; horum alter grammaticam, alter humanitatem et rhetoricam... Præter fundationem comitum de Gamaches, Ludovicus Magnus fundavit tertium professorem, concesso 400 l. (Catalogi triennales, cat. 3ius in Arch. gen. S. J.)

D'après ce qui précède, on ne s'explique pas une note de Mr B. Sulte, dans son *Histoire des Canadiens français*, p. 71 du troisième volume. Cet auteur cite dans le texte ce passage de M. Pierre Boucher sur le collège des Jésuites de Québec, à la date de 1663 : « Il y a un collège de Jésuites, un monastère d'Ursulines qui instruisent toutes les petites filles, ce qui fait beaucoup de bien au pays, aussi bien que le collège des Jésuites pour l'instruction de toute la jeunesse dans ce pays naissant. » M. Sulte ajoute en note : *Instruction religieuse ; car les Jésuites avaient à peine songé à ouvrir des classes pour les fils d'habitants.* Evidemment il ignore l'histoire de son propre pays, si toutefois il n'est pas aveuglé par la passion qu'il manifeste à chaque instant contre les Jésuites. Il était plus juste envers eux quand il écrivait à la page 86 du second volume : « Les enfants des familles françaises trouvèrent dans le collège des Jésuites l'éducation qui a fait, d'une notable partie des anciens Canadiens, des

reux d'entrer dans la cléricature, il pria les Pères de leur enseigner la philosophie et la théologie, vu l'impossibilité où il se trouvait de faire venir de France des professeurs[1]. Pour se conformer aux désirs de Sa Grandeur, les Pères ouvrirent un cours de philosophie, puis celui de théologie scholastique et de morale.

En 1665, le corps enseignant se compose d'un professeur pour la *petite école*, qui enseigne aux enfants le catéchisme et leur apprend à lire et à écrire ; d'un professeur des classes de grammaire, d'un professeur de rhétorique et d'humanités, d'un professeur de mathématiques, enfin d'un professeur de philosophie et de théologie. Ce dernier professe alternativement ces deux facultés[2]. Plus tard, le

hommes aptes à remplir tant et de si belles carrières qu'on s'en étonne aujourd'hui. » Evidemment il ne s'agit pas là seulement de l'*éducation religieuse*.

Quand Mr Sulte parle des Jésuites, il oublie souvent le rôle de l'historien pour devenir pamphlétaire. Cet oubli est particulièrement manifeste dans le chap. X du 3e volume, intitulé : *On demande un clergé national*. Mr J. C. Taché a répondu, le 21 mars 1883, à toutes les fausses assertions de ce chapitre et à d'autres encore, dans sa *Protestation* datée d'Ottaoua.

1. « Jam verò adveniente episcopo, qui clericos undique conquirebat, ut clerum formaret et parochos haberet, ut videt frustrà illos sperandos ex Galliâ, in indigenas gallos scholasticos nostros oculos injecit, qui *humaniores litteras* emensi, ad philosophiam aspirabant; quam qui docerent cum nulli alii similiter essent, oportuit et nos hoc opus suscipere, consequenter mathematicam, theologiam scholasticam et moralem, satagente vehementer Episcopo, ut tales essent quos statim clericos faceret. Quo factum est ut ex iis 5 aut 6 jam sint ad majores ordines ab eo promoti. Istis nunc alii subindè succedant et succedent; in quam spem et expectationem seminarium ipse Illustmus Episcopus intrà septa palatii episcopalis instituit, ubi 12 aut 13 aluntur clerici designati, qui scholas nostras frequentant, præter alios convictores nostros, qui ad studia illa omnia aspirant. » (Epist. eadem P. Lalemant ad R. P. Oliva.)

2. Comme nous l'avons vu, il y avait, dès 1655, quatre professeurs, un pour la petite école, un pour les classes de grammaire, un pour

gouverneur général du Canada, M. de Beauharnais, et l'intendant, M. Hocquart, verront un grave inconvénient à cette disposition et le signaleront au ministre de la marine, le comte de Maurepas[1] : « Si les jeunes gens, disent-ils, qui sortent des humanités trouvent le cours de théologie ouvert, il faut qu'ils attendent deux ans pour la philosophie, ce qui les dégoûte, et ils quittent les études. » Le gouverneur et l'intendant disaient encore dans la même dépêche : « Les deux régents des basses classes[2] ne peuvent suffire à cause de la différence de force de leurs élèves. Ils devraient être séparés. Donnez un professeur de philosophie avec 300 l.[3], et les Jésuites mettront trois professeurs de

les humanités et la rhétorique et un autre pour la philosophie. Ensuite, d'après ce que nous apprend le P. Le Mercier, il y avait, outre l'enseignement du catéchisme en classe, un cours public de doctrine chrétienne à l'église : « *docendæ publicè in templo doctrinæ* et concionibus habendis patres nostri operam navant » (Lettre au Général G. Nickel, 7 novembre 1652). A partir de 1665, un Donné fit le cours de mathématiques : « Professor matheseos est sæcularis, sed unus ex domesticis nostris perpetuis » (Catalogi triennales, cat. 3su, an. 1669).

En 1665, le *Catalogus Provinciæ Franciæ* indique comme professeur de rhétorique et d'humanités, le P. Claude d'Ablon ; de philosophie, le P. Claude Pijart ; de grammaire, Amador Martin et Charles Pouspot, qui sont *Candidati societatis adolescentes*. Un frère coadjuteur était chargé de la petite école. Parmi ces Frères, les *Catalogi Prov. Franciæ* nomment : Germain Pierrard, Jean Marc, Pierre Le Tellier.

1. *Archives coloniales*, à Paris. Canada, correspondance générale — Vol. 59. M. de Beauharnais, gouverneur, et M. Hocquart, intendant, au ministre de la marine.

2. Toutes les classes de lettres, de la 6e à la rhétorique inclusivement. Les deux régents de ces classes étaient : Pierre d'Incarville, professeur de rhétorique et de seconde, et Jean-Baptiste Maurice, professeur de 3e, 4e et 5e, tous deux scholastiques.

3. Le professeur de philosophie et de théologie était alors le P. François Bertin Guesnier. Ce Père, né à Rouen le 24 janvier 1694, entra dans la Compagnie le 17 oct. 1711 et fit sa profession des

basses classes à leurs frais. Ils méritent cela pour le soin qu'ils donnent à l'éducation de la jeunesse. Ils entretiennent un Frère qui enseigne gratuitement à lire, à écrire et l'arithmétique aux enfants de Québec, sans qu'il y ait de fondation pour cela[1]. »

Cette lettre ne parle pas du cours de mathématiques et d'hydrographie, enseigné avec éclat, depuis 1695, par les Pères Antoine Silvi, François Le Brun, Pierre de Lauzon, Michel Guignas, Joseph Deslandes et Charles Mésaiger.

Ce cours avait été inauguré, en 1671, à la prière de l'intendant, M. Talon, par un certain de Saint-Martin, engagé au service des Jésuites, en qualité de *Donné*. Il était *assez savant en mathématiques*, dit l'intendant, et voilà pourquoi on lui demanda de les enseigner à la jeunesse française du Canada[2]. Cette jeunesse se montrait alors avide

quatre vœux le 2 février 1729. Il professa à Caen sept ans les humanités et trois ans la philosophie. Envoyé au Canada en 1731, il fut chargé au collège de Québec des cours de théologie et de philosophie. Il mourut à Québec le 18 décembre 1734. Dans la lettre obituaire de ce religieux envoyée par le P. de Lauzon en 1635 au R. P. Général, il est dit : « Il se chargea de catéchiser ce qu'on appelle ici la petite école, qui sont *plus de centz petits enfants*, qui apprennent à lire et à écrire. » (Lettre conservée aux Archives générales S. J.)

1. Il s'agit du F. coadjuteur Pierre Le Tellier, chargé de la *petite école*. — L'arithmétique fut toujours enseignée, comme nous l'avons vu, même dès les premières années de la fondation du collège.

2. Ministère de la marine. — Archives coloniales, Canada. Correspondance générale. M. Talon intendant, 1668-1672. Vol. III. Mémoire adressé au roi par Talon. 2 novembre 1671.

« Les jeunes gens du Canada se desnouent et se jettent dans les escholes pour les sciences, dans les arts, les métiers et surtout dans la marine, de sorte que si cette inclination se nourrit un peu, il y a lieu d'espérer que ce pays deviendrà une pépinière de navigateurs, de pescheurs, de matelots et d'ouvriers, tous ayant naturellement de la disposition à ces emplois. Le sieur de Saint-Martin (qui est aux Pères Jésuites en qualité de *Frère Donné*), assez savant en mathématiques, a bien voulu à ma prière se donner le soing d'enseigner la jeunesse. »

de savoir; elle se portait avec goût vers les sciences positives, la géographie, la physique, l'astronomie, l'art de la navigation. On étudiait surtout l'hydrographie, qui faisait en ce temps-là partie de la géographie: et au Canada, pays des lacs et des rivières, cette étude avait un intérêt spécial, une application immédiate. On espérait avec raison que ce cours, plus pratique que scientifique, que M. Talon appelle pompeusement *cours de sciences*, serait une pépinière de navigateurs et de découvreurs. Le vent était, du reste, à cette époque, à la marine et aux découvertes, et quelques-uns parlaient déjà de l'utilité d'une *Académie de marine* [1]; ils faisaient même bon marché de l'étude du latin, sans songer qu'elle était du moins indispensable au recrutement du clergé et de la plupart des carrières civiles. Quoi qu'il en soit, le *Frère Donné* commença le cours; à Paris, on s'y intéressa, et le Roi voulut fournir le collège de Québec des *instruments de mathématiques* les plus utiles [2]. Cet enseignement ne tarda pas à prendre un développement si considérable, qu'on dut le confier à un Jésuite, et c'est le P. Silvy qui en fut le premier officiellement chargé [3].

1. Dans ce même vol. III, fol. 192, année 1671, *Description du Canada*, on trouve ce qui suit à la p. 204 :

« Un accadémie de marine semblerait fort utile à Québec afin d'instruire les enfants du pays, qui ne sont pas de condition à se mettre en autre mestier; après quoi on les mettrait sur des barques, pour qu'ils s'accoutumassent à la mer, et on leur ferait faire en suitte quelque chose de plus pour les rendre peu à peu tous pilotes et propres à faire des descouvertes. Cela vaudrait bien mieux pour eux et pour le pays que le latin qu'on leur faict apprendre. »

2. Le marquis de Beauharnais au ministre de la marine. Québec, 30 avril 1727.

3. On appelle dans les *catalogues* ce professeur, tantôt professeur de *mathématiques*, tantôt professeur d'*hydrographie*. Dans les lettres des gouverneurs et des intendants du Canada, on voit le plus souvent *hydrographie*. Ce professeur était entretenu par le roi et avait des appointements fixes.

Quant à la demande, faite par le gouverneur et l'intendant, d'un second professeur de philosophie et de théologie, le ministre de la marine ne la prit pas en considération. Le gouvernement de la métropole portait grand intérêt à tout ce qui se faisait dans la colonie; mais il tenait à ne pas se départir de la ligne de conduite suivie jusqu'à ce jour. Il avait fait le moins possible de sacrifices pour le développement, la prospérité et la défense de la France d'outre-mer; les malheurs mêmes et les revers de ce pays, toujours en lutte contre les sauvages et les Anglais, ne le rendirent pas mieux avisé. Il marchanda toujours, beaucoup trop, son argent et ses hommes, abandonnant les Canadiens français et les missionnaires à leurs propres forces et à leur propre génie. Le courage des uns et le dévouement des autres méritaient le succès; longtemps ils l'obtinrent, mais cela ne suffisait pas pour l'assurer à tout jamais. Cependant les Jésuites, dans l'intérêt du collège de Québec, dont tout le pays tirait un véritable profit, nommèrent à leurs frais un troisième professeur des classes de lettres [1]; le service des missions les empêcha de faire davantage.

Ces classes de lettres, qui n'étaient à l'origine qu'une lointaine imitation de l'enseignement classique de l'Europe, étaient florissantes en 1661, au témoignage de l'évêque de Pétrée [2]. L'éducation et la pension, dit Monseigneur, sont

1. Les Frères scholastiques d'Incarville et Maurice restèrent chargés en 1633, le premier de la rhétorique et de la seconde; le second, de la troisième et de la quatrième; Barthélemy Galpin professa la cinquième. A partir de cette époque, il y a chaque année trois professeurs de lettres.

2. Informatio de statu ecclesiæ novæ Franciæ ad Sanctam Sedem missa. 21 oct. 1661. « Ibi (Quebeci) RR. PP. è societate Jesu collegium habent, in quo et humaniorum litterarum florent scholæ, et pueri non alio quàm in Galliâ modo pensione vivunt, educanturque. »

sur le même pied qu'en France. On y cultive la musique; elle figure dans toutes les solennités religieuses et profanes. On forme les enfants à la déclamation; on leur fait jouer des pièces; ils donnent en public des séances littéraires [1]. Le 28 juillet 1658, Pierre de Voyer, vicomte d'Argenson, gouverneur de la Nouvelle-France, assiste à la représentation d'un drame intitulé : *La réception de Mgr le vicomte d'Argenson à son entrée au gouvernement de la Nouvelle-France.* Enfin, les académies et la congrégation sont établies; la congrégation est fondée par le P. Pijart [2]. Le collège de Québec est donc, au commencement de la seconde moitié du XVIIe siècle, une reproduction, en petit sans doute, mais complète, des collèges de France : classes de lettres, académies, représentations dramatiques et littéraires, congrégation, tout s'y trouve. Cinquante ans plus tard, en 1712, le P. Germain, supérieur de Québec, écrira à son Provincial de Paris, le P. Dauchez : « Toutes choses sont et se font dans ce collège comme dans nos collèges d'Europe, et peut-être avec plus de régularité, d'exactitude et de soin que dans plusieurs de nos collèges de France.

1. *Journal des Jésuites*, passim, années 1659, 1660 et suiv.; — *Histoire de la colonie française en Canada*, par l'abbé Faillon, t. III, p. 260.

2. *Journal des Jésuites*, 5 oct. 1664. Elle est appelée la *petite congrégation*. La *grande* congrégation se réunit quelque temps chez les Ursulines; elle comprenait les personnes étrangères au collège. Le P. d'Ablon en fut longtemps directeur; après lui les *catalogues* indiquent les pères Bruyas, Bigot, du Parc, etc. Nous lisons à ce sujet dans une lettre du P. Joseph Germain, datée de Québec, 4 nov. 1712, et conservée aux archives de l'école Sainte-Geneviève, 18, rue Lhomond, à Paris : « Nous avons dans ce collège deux congrégations : la *grande* pour les *Messieurs* et la *petite* pour les *écoliers*. Tous les congréganistes ont une véritable dévotion à la Sainte-Vierge, et sont si affectionnez à l'honorer dans ses chapelles qu'ils regardent comme un grand opprobre d'en être exclus. » Le P. Germain était supérieur de Québec depuis le 10 sept. 1710.

On y enseigne les classes de grammaire, d'humanités, de rhétorique et de mathématiques. Les écoliers, en plus petit nombre que dans les grandes villes d'Europe, sont bien faits de corps et d'esprit, tout à fait industrieux, fort dociles et capables de faire de grands progrès dans l'étude des lettres et de la vertu. Je parle des enfants des Français qui sont nés en Canada [1]. »

L'enseignement de la philosophie et de la théologie s'y donnait avec le même soin que celui des lettres [2]. Il durait quatre ans, deux ans de philosophie et deux ans de théologie; on suivait la méthode scholastique et on expliquait le docteur angélique, saint Thomas. D'après les correspondances des supérieurs, conservées aux archives générales de l'ordre, les principaux exercices, en dehors de la *leçon* du professeur, étaient les *Répétitions*, la *Sabbatine* et les *Menstruales*. Tous les jours il y a répétition. Le samedi de chaque semaine et à la fin du mois, les étudiants argumentent de vive voix, en présence du professeur, sur une matière déterminée à l'avance. Le *défendant* expose la thèse et la défend; l'*argumentant* fait les objections. L'argumentation est en latin et ne s'éloigne jamais des formes rigoureusement syllogistiques. On l'appelle *dispute* (disputatio); c'est une espèce de tournoi dialectique, qui a tout l'intérêt dramatique d'une lutte. Les disputes du samedi et de la fin du mois sont privées; avant la fin de l'année scolaire, on donne un grand exercice public d'argumentation; c'est la menstruale.

La première dispute solennelle de philosophie eut lieu à Québec, le 2 juillet 1666, dans la congrégation [3]. Toutes

1. Archives de l'école Sainte-Geneviève, 18, rue Lhomond, Paris. La lettre est datée de Québec. Québec, 4 novembre 1712.

2. *Ibid.*

3. *Journal des Jésuites*, p. 345.

les autorités de la ville y assistaient : le gouverneur, l'intendant, les officiers et les autres fonctionnaires de la colonie. La logique constituait la matière du débat. Louis Jolliet, qui accompagnera bientôt le P. Marquette à la découverte du Mississipi, et Pierre de Francheville, qui aspirait alors au ministère sacerdotal, étaient chargés de la soutenance. Pour exciter l'émulation des jeunes répondants et donner à cet exercice plus de relief et plus d'intérêt, l'intendant, M. Talon, prit la parole et argumenta en latin ; *fort bien*, dit le *Journal des Jésuites*. L'éducation de ce temps, toute en latin, et les études sérieuses de philosophie préparaient les magistrats aux subtiles difficultés de l'argumentation et leur permettaient de s'expliquer avec souplesse et précision dans la langue austère de l'école, intelligible aux seuls initiés.

Les élèves du petit séminaire fondé par Mgr de Laval suivaient les leçons du collège[1]. Dans le principe, ils vivaient au pensionnat des Jésuites, où Mgr payait leur pension en tout ou en partie[2]; mais, leur mélange avec les

1. Voir plus haut la lettre du P. Jérôme Lalemant du 14 sept. 1670. En 1651, les Jésuites avaient aussi fondé une espèce de maîtrise que le P. Ragueneau appelle *séminaire*, et dont les enfants suivaient les cours du collège. Voici, en effet, ce que nous lisons dans la *Relation* de 1651, p. 4 : « On a commencé cette année un séminaire, où les enfants sont en pension chez un honneste homme qui en a pris le soin, où ils apprennent à lire et à écrire, et où on leur enseigne le plainchant, avec la crainte de Dieu. Ce séminaire est proche de l'église et du collège où ils viennent en classe et où ils se forment au bien. »

2. Mgr de Laval écrivait en 1666 à Sa Sainteté le pape Alexandre VII : « Quotannis operarii ex Galliâ arcessendi sunt et erunt, donec adolescant et formentur ex indigenis Gallis, qui idonei reperti fuerint, et provideatur de ipsis, parochiis quæ circumquaque exsurgunt : hoc necesse habeo meis sumptibus alere et sustentare in collegio Patrum societatis, ubi convictores et externi habentur, qui litteris humanioribus et philosophiæ dant operam ; undè paratos habebimus qui functionibus ecclesiasticis vacare possint in futurum. » Quebeci, in novâ

autres élèves nuisant à leur vocation, on les retira bientôt pour les réunir dans la maison *de l'enfant Jésus*[1]. Là, il n'y avait ni classes de lettres, ni cours de philosophie et de théologie. Les prêtres des Missions-Étrangères se contentaient de les former à la piété et à la vertu; ils les préparaient peu à peu aux saintes fonctions du sacerdoce, en leur apprenant les cérémonies du culte et le chant sacré. L'instruction était confiée aux Jésuites[2], *gens choisis*, si nous en croyons Mgr de Saint-Vallier, *pleins de capacité et de zèle, qui remplissaient leurs devoirs par esprit de grâce.*

Ce témoignage est tiré de la lettre de 1688, adressée par Sa Grandeur à un de ses amis, après son premier voyage au Canada. Elle ajoute dans cette même lettre : « Les classes ne sont pas aussi fortes en écoliers qu'elles le seront un jour. » Quel était leur nombre à cette époque? Aucun document n'a pu nous l'apprendre. Mais, vingt ans auparavant, il s'élevait à plus de cent. Dans l'*État général du Canada* (1669), l'intendant écrivait à son gouvernement : « Les Jésuites instruisent ici environ cinquante à soixante enfants pensionnaires et autant d'externes et les Hurons[3]. »

Franciâ, pridiè idus octobris anno 1666. (Manuscrit conservé à la Propagande, à Rome.)

— Vie de Mgr de Laval par l'abbé A. Gosselin, t. I, chap. XXV.

1. C'est le 9 octobre 1668, fête de saint Denis, qu'eut lieu l'inauguration solennelle du petit séminaire.

2. Il est dit dans le Mémoire de M. de Bougainville sur l'état de la Nouvelle-France à l'époque de la guerre de Sept ans, 1757 : « Messieurs du séminaire de Québec, tenu par des prêtres des Missions étrangères, ont un pensionnat avec des répétiteurs, et les jeunes gens vont au collège des Jésuites. »

3. Dans la *Vie de Mgr de Laval*, M. l'abbé A. Gosselin dit, t. I, p. 564 : « Le pensionnat des RR. PP. Jésuites, qui n'était pas bien nombreux, *tomba*, par suite du départ des séminaristes de Mgr de Laval. Mais les classes du collège restèrent ouvertes pour les externes et pour les élèves du petit séminaire. » M. l'abbé Gosselin se trompe évi-

C'était peu en soi; c'était beaucoup, si l'on songe qu'il y avait seulement, en 1664, cinq cents âmes à Québec, et environ deux mille cinq cents Français dans tout le Canada, sur une étendue de plus de quatre-vingts lieues. En 1670, on avait déjà conféré la prêtrise à cinq ou six Canadiens français.

Mgr de Saint-Vallier écrivait encore dans sa lettre : « La maison des Jésuites est bien bâtie; leur église est belle. »

La maison, dont il est ici question, n'est pas ce collège en bois construit par le P. Le Jeune, où s'abritèrent près du fort Saint-Louis les premiers régens de la Nouvelle-France. Incendiée avec l'église au printemps de 1640, cette construction fit place à un établissement plus vaste, approprié tout à la fois à une école et à une résidence. En l'élevant, dit M. Faucher de Saint-Maurice, « les Frères Liégeois, le Faulconnier, Pierre Feauté, Ambroise Cauvet, Louis Le Boësme, avaient appris, à l'exemple du Christ, à manier la hache, la scie, le rabot, et avaient donné les premières leçons de menuiserie et de construction à ceux qui, plus tard, devaient devenir la souche de tous ces

demment : les classes restèrent également ouvertes pour les *pensionnaires;* le pensionnat ne *tomba* pas. L'intendant, M. Talon, porte le chiffre des pensionnaires à 50 ou 60 dans l'*État général du Canada*, en 1669 (Minist. de la marine. — Canada, correspondance générale, M. Talon, intendant, 1668-1672, 3e vol.). L'abbé Ferland, t. II, p. 63, *Cours d'histoire*, écrit : « Le collège des Jésuites se maintenait depuis trente ans; en 1668, lorsqu'on y admit les jeunes Hurons, on y instruisait de 50 à 60 élèves pensionnaires, et autant d'externes; le cours d'études s'y faisait régulièrement et en entier. » Si on instruisait en 1668 de 50 à 60 pensionnaires, si ce même nombre se maintenait en 1669, comment a-t-on pu faire *tomber* le pensionnat en 1668, en retirant les *douze* ou *treize* internes que Mgr de Laval y entretenait? De plus, le P. J. Lalemant dit dans sa lettre de 1670 que les séminaristes de Mgr de Laval venaient suivre les cours du collège avec les pensionnaires : *convictores nostros, qui ad studia illa omnia aspirant.*

habiles ouvriers que ne cesse de former, depuis, la province de Québec [1]. »

Les missionnaires, fatigués par les labeurs de l'apostolat, venaient de temps à autre goûter à la résidence un repos bien mérité; d'autres, brisés par l'âge, venaient s'y recueillir, avant de paraître devant Dieu, dans la douceur de la prière et dans le calme de la vie de communauté; là, ils se rendaient encore utiles, quelques-uns par l'enseignement, tous par la direction des consciences.

Quant au collège, il était, pour les jeunes religieux de la compagnie nouvellement arrivés de France, une école et une préparation aux missions sauvages : ils apprenaient la langue du pays, ils s'instruisaient, auprès des vieux apôtres de la Nouvelle-France, des mœurs et des habitudes des Indiens, de toutes les industrieuses inventions de la charité pour les convertir et les attacher à Dieu; ils faisaient ou terminaient leurs études théologiques, et, pendant ce temps, ils professaient ou ils surveillaient.

Ce collège, le premier fondé en Amérique, même avant celui d'Harvard, dans le Massachusetts [2], fut pour le Canada

1. *Relation* de ce qui s'est passé lors des fouilles faites par ordre du gouvernement dans une partie des fondations du collège des Jésuites de Québec, précédée de certaines observations par Faucher de Saint-Maurice. Québec, 1879. p. 21.

2. M. de Meaux dit, p. 172, dans l'*Église catholique aux États-Unis :* « Dès l'année 1647, l'assemblée coloniale du Massachusetts imposait aux villes et aux communes de la colonie l'obligation d'entretenir à leurs frais des écoles de lecture, d'écriture et de grammaire (Boone, *Education in the United States*, p. 44). Déjà *six années* auparavant, un ministre protestant, John Harvard, avait assuré, par le legs de sa bibliothèque, d'environ trois cents volumes, et de la moitié de son modeste patrimoine, la fondation d'un collège voué à la théologie et aux arts libéraux (Boone, *ibid.*, p. 22; — The Harvard University Catalogue, 1888-89).

le berceau de la religion, des sciences et des arts [1]. Les plus chers souvenirs se pressent dans son sein depuis son origine jusqu'au jour où les Anglais le convertirent en *caserne*. M. Faucher de Saint-Maurice les a retracés dans une page vibrante d'émotion, qu'on nous permettra de reproduire.

« C'est là que ce sont formés des interprètes, des diplomates, mieux que cela, des otages, qui plus d'une fois ont préservé la Nouvelle-France des plus affreux dangers; le P. Bigot, qui réussit à retenir les Acadiens irrités; le P. Bruyas, qui avait tant d'empire sur les Iroquois; le P. Gravier, qui dominait les Hurons par son éloquence; le P. Enjalran, qui en faisait autant des Outaouais et des Algonquins; le P. de Lamberville, que le gouverneur de Callières reconnaît dans une de ses dépêches comme étant le *sauveur du Canada*. Sous ce toit, les PP. Le Jeune, Jérôme Lalemant, Enemond Massé, Chaumonot, Labrosse, de Brébœuf, Vincent Bigot, de Crépieul, de Carheil, ont su devenir des linguistes distingués. Après leurs périlleux voyages, venaient prier et méditer ici le P. Allouëz, qui *avait fait plus de deux mille lieues dans une de ses courses évangéliques et poussé fort loin dans le nord*; le P. Albanel, le découvreur de la baie d'Hudson. Dans le silence de ces cellules, le P. de Bonécamp préparait ses travaux d'hydrographie et ses études sur les voyages scientifiques; le P. Bressani faisait d'importantes observations astronomiques; le P. Laure levait sa carte depuis le Saguenay jusqu'au lac des Mistassins; le P. Aubery esquissait celle du pays situé au

1. *Mémorial* de l'éducation du bas Canada, par J.-B. Meilleur, ancien membre du Parlement et ex-surintendant de l'instruction publique pour le bas Canada. Montréal, 1860. p. 16. « Le collège des Jésuites de Québec, dit M. Meilleur, a été pendant 33 ans le seul en Canada et a eu une existence de 133 années. »

midi du Saint-Laurent; le P. Lafitau mettait ses herbiers en ordre et découvrait le gin-seng; les Pères Charles Lalemant, Le Jeune, Barthélemy Vimont, Jérôme Lalemant, Ragueneau, d'Ablon, Brébœuf et de Quen rédigeaient les *Relations* des Jésuites, ce monument impérissable de leurs travaux et de leur dévouement; le P. Charlevoix commençait à accumuler les travaux de sa magnifique *Histoire et description générale de la Nouvelle-France*. Ici, les Pères Ménard et de Nouë sont venus demander à Dieu la force de mourir isolés, pour la plus grande gloire de son nom, l'un au fond des bois — *martyrem in umbrâ* — l'autre sur les glaces du lac Saint-Pierre. » Là aussi ont vécu, travaillé et prié Jogues, Gabriel Lalemant, Garnier, Daniel, René Goupil, Garreau, Buteux, Rasle, Chabanel, Auneau, tous ces généreux apôtres qui ont souffert pour la foi et confessé le Christ dans leur sang.

« A côté de ces noms que nous a transmis l'histoire, continue M. Faucher de Saint-Maurice, d'autres personnes ont vécu sous ce toit béni, dans les joies et les tristesses de l'apostolat, dans l'oubli des honneurs, dans la paix de Dieu. Les unes sont mortes de maladies pestilentielles, contractées au service des soldats et de la population; d'autres ont mené une vie de retraite et d'abnégation; d'autres en sont partis et ont disparu dans leurs missions, sans qu'on ait jamais entendu parler d'eux. Chaque membre de la compagnie de Jésus qui venait au Canada, prenait sa croix à Québec, et, quelque lourde qu'elle pût être, il la portait sans sourciller — comme le Maître — se faisant *barbare pour ainsi dire avec les barbares pour les rendre tous enfants de Dieu* [1]. »

On connaît les supérieurs qui gouvernèrent cette maison

1. *Relation...*, p. 21.

de souvenirs et de bénédictions : Charles Lalemant et Jérôme, son frère, Vimont, Paul Ragueneau, Lemercier, d'Ablon, Beschefer, Bruyas, Bouvart, Bigot, Joseph Germain, Julien Garnier, de la Chasse, du Parc, de Lauzon, Marcol et de Vitry, presque tous illustres par leur mérite personnel et par leurs travaux. Le P. de Saint-Pé fut le dernier des recteurs; il n'en fut ni le moins aimable, ni le moins dévoué. La suite de cette histoire fera revenir tous ces noms sous notre plume; mais ils devaient être inscrits sur ces pages consacrées à l'établissement scolaire de Québec, le plus important de la Nouvelle-France jusqu'à la conquête définitive de ce pays par les Anglais.

Toutefois, ce collège, qui avait abrité au XVIIe siècle tant de nobles et fiers souvenirs, fut reconstruit vers l'an 1725 sur un plan plus vaste et même grandiose [1]. La population, qui n'était en 1721 que de 25.000 habitants, augmenta du double en deux ou trois ans, et, le nombre des élèves augmentant en proportion, l'ancien collège devint insuffisant. Le nouvel édifice est celui qu'on voyait encore, il y aura bientôt vingt ans, en face de la cathédrale, immense carré avec cour intérieure, aux murs larges et solides, à l'aspect massif, destiné, dans la pensée des fondateurs, à durer des siècles [2].

1. *Histoire de la Nouvelle-France*, par le P. de Charlevoix, t. III, pp. 75 et 76.

2. D'après une description du collège, insérée dans la brochure : *Démolition de l'ancien collège de Québec en 1877*, le « terrain sur lequel il était bâti, déclinait rapidement vers la droite de la façade donnant sur la place du *Marché;* aussi l'édifice, qui, au haut de la côte, n'avait qu'un étage, en comptait quatre dans l'aile longeant la rue de la Fabrique. » La brochure de M. Faucher de Saint-Maurice renferme une gravure représentant l'église et le collège tels qu'ils étaient en 1761. L'église, qui s'élevait jadis sur l'emplacement du *vieux marché*, avait été commencée en 1666 et fut démolie par les Anglais en 1807.

Hélas! sa vie devait être courte. Québec passait aux Anglais le 18 septembre 1759, et le collège, après avoir traversé des fortunes diverses sous la domination britannique, finit par être transformé en caserne, puis en dépôt de mendicité[1].

En 1877, quand le premier ministre d'alors, M. de Boucherville, le fit démolir avec l'approbation de l'autorité ecclésiastique, on put constater avec quelle solidité l'architecte avait construit ses murailles. « Le bélier, la poudre à canon, mordirent à peine dans ces assises, où le mortier avait la consistance du granit. On employa les plus forts explosibles connus pour avoir raison de ces murs, et encore la maçonnerie ne sembla s'écrouler qu'à regret, mettant à découvert des ossements que des rapprochements de faits et des coïncidences historiques semblent identifier avec ceux du F. Jean Liégeois, l'architecte de l'ancien collège, à qui, pendant 214 ans, son œuvre aurait ainsi servi de tombeau[2]. »

Sous les dalles de la chapelle, les ouvriers trouvèrent encore les restes des Pères Jean de Quen et François du

1. *Démolition de l'ancien collège* de Québec en 1877 ; — *Une page de notre histoire*. Les Jésuites sous la domination anglaise (*Revue canadienne*, janvier et février 1888); — *Mémoire* sur les biens des Jésuites en Canada... Montréal, 1874; — Lettre du P. de Launay, procureur de la mission du Canada, au R. P. Général, M. Ricci; Paris, 16 février 1762 (Archiv. gén. S. J.).

2. *Relation* de M. Faucher de Saint-Maurice, p. 23. — On lit dans le *Journal des Jésuites*, sur la mort du F. Liégeois : « Le 29 may 1655, sept ou huit Agniez ayant apperçu notre F. Liégeois dans les champs, voisins de Sillery, où il s'occupait utilement et courageusement au service des missionnaires et de leurs néophytes, dans des temps fort dangereux, ils l'investirent tout à coup, le prirent sans résistance, lui percèrent le cœur d'un coup de fusil et l'étendirent mort à leurs pieds; l'un d'eux lui enleva la chevelure, et l'autre lui couppa la teste qu'il laissa sur la place. Le lendemain les Algonquins trouvèrent son corps et l'apportèrent à Sillery, d'où il fut transporté en chaloupe à Québec. »

Peron[1]; le premier, après avoir découvert les régions du lac Saint-Jean, était venu mourir à Québec de fièvres contagieuses, victime de sa charité; le second, aumônier du fort Saint-Louis, avait rendu le dernier soupir entre les bras de ses soldats, qui veillèrent toute la nuit près de sa dépouille mortelle et le transportèrent de Richelieu à Québec, où ils l'ensevelirent eux-mêmes près de la tombe de son frère et ami, Jean de Quen.

Le P. Saché, supérieur de la Résidence des Jésuites, réclama en 1878 les ossements de ces trois anciens religieux de la Compagnie; le gouvernement les promit. Faut-il le dire? Au moment de remettre, de la part du président du Conseil législatif, ces précieuses reliques aux mains du représentant de la Compagnie de Jésus, on constata que

1. *Relation* de Mr F. de Saint-Maurice, p. 24. — Le P. Jean de Quen, né à Amiens en mai 1603, entra dans la Compagnie le 13 sept. 1620 à Rouen, fit ses trois années de philosophie à Paris (1622-1625), deux années de professorat au collège de Clermont (1625-1627), trois années de théologie dans ce collège (1627-1630), une année de régence à Amiens (1630-1631), sa troisième année de probation en Belgique (1631-1632). Enfin, après avoir enseigné un an la troisième et deux ans les humanités au collège d'Eu, il partit pour le Canada le 17 août 1635. Au Canada, il fut successivement employé, à la résidence de Sillery, qu'il gouverna de 1641 à 1649, aux Trois-Rivières, à Montréal et enfin à Québec, où il mourut le 8 oct. 1659.

Le P. François du Peron, né à Lyon le 26 janvier 1610, entré dans la Compagnie à Avignon le 23 février 1627, fit trois ans de philosophie à Dôle (1629-1632), professa la sixième à Dôle (1632-1633), la quatrième et la troisième à Vesoul (1633-1635), enfin la troisième à Lyon (1635-1636). De 1636 à 1638 il fait sa théologie à Lyon, tout en exerçant les fonctions de surveillant au pensionnat de la Trinité. Le 1er mai 1638 il part pour le Canada, où il est envoyé chez les Hurons peu de temps après son arrivée. Nommé aumônier au fort Saint-Louis, après la destruction des Hurons par les Iroquois, il mourut dans son nouveau poste le 10 novembre 1665.

La suite de cette histoire fera mieux connaître ces deux missionnaires.

« le plancher du *Regimental Magazine*, où avaient été déposés les ossements, était presque totalement arraché, et que les boîtes qui renfermaient ces ossements avaient disparu avec le contenu [1]. »

Les mouvements d'un collège sont monotones et remplis d'une infinité de petits détails insignifiants, toujours les mêmes. Aussi, pour ne pas fatiguer et troubler l'esprit du lecteur, nous avons mis en lumière, sous un seul coup d'œil, le dessein général et les faits principaux de celui de Québec.

Le P. Le Jeune en avait jeté les fondements en 1635. Le grand fondateur de la colonie française, Samuel Champlain, vivait encore; mais l'établissement d'un foyer d'instruction au lieu même où il avait si vaillamment lutté pour l'honneur et la fortune de la France, fut la dernière joie de sa vie

1. Cette constatation fut faite le 10 mai 1879 par MM. Auguste Laberge, fils, contracteur de la cité de Montréal, Hubert La Rue, docteur en médecine, professeur à l'Université-Laval, et H. A. A. Brault, notaire.

V. pour tous les renseignements ci-dessus la *Relation* de M. Faucher de Saint-Maurice, pp. 27 et suiv.

Onze ans après la disparition des boîtes renfermant les ossements des trois Jésuites, au mois de juin 1889, le gardien du cimetière Belmont découvrait, dans un des charniers, des boîtes qui n'avaient pas été réclamées. Une enquête montra qu'elles contenaient les restes des Pères de Quen et du Peron et du F. Liégeois. Le P. Désy, supérieur de la Résidence de Québec, réclama ces restes précieux; et le gouvernement a fait élever un monument où il a déposé, le 12 mai 1891, les dépouilles mortelles des trois apôtres de la Nouvelle-France. Sur le chapiteau en marbre blanc du mausolée, on a gravé la devise : *Ad majorem Dei gloriam;* et sur le socle, on voit les armes de la Province de Québec, avec cette inscription : *Je me souviens.*

Voir à ce sujet, aux *Pièces justificatives*, n° III, 1° un article de M. Dionne, du 22 juin 1889, inséré dans le *Courrier du Canada*, 2° une lettre de Mr P. Garneau à Mr de Boucherville et la réponse de ce dernier.

errante et tourmentée. Tout le monde connaît Champlain, une des figures les plus sympathiques et les plus respectées de l'histoire, mélange admirable de grandeur et de simplicité, de force et de bonté, d'audace entreprenante et d'habileté mesurée, de religion à la fois naïve et éclairée. Le premier, au commencement du XVIIe siècle, il arbora le drapeau de la France sur le rocher désert de Québec et entreprit de coloniser et d'évangéliser les vastes régions du Saint-Laurent. Toutes ses entreprises portent l'empreinte de cette double pensée. Dans ce but, il organisa des sociétés commerciales, il fit appel au zèle et au dévouement des Récollets et des Jésuites, il s'allia aux Hurons et aux Algonquins, et, avec ces alliés, il s'engagea contre les Iroquois dans une guerre dont il n'avait prévu ni la longue durée ni les sanglantes horreurs[1]. Ce colonisateur désintéressé avait

1. Champlain eut-il tort ou raison de s'allier aux Hurons, aux Algonquins et aux Montagnais contre les Iroquois et de faire la guerre à ces derniers? Mr N.-E. Dionne discute sérieusement cette question dans le chapitre XI (*Alliance franco-canadienne*) de son histoire : *Samuel Champlain*. Là, pp. 242-244, il cite l'opinion de Ferland et de Garneau, et il explique avec une sage impartialité la conduite de Champlain. Les circonstances, d'après ces trois historiens, dictèrent cette conduite. Champlain pouvait-il connaître alors la puissance et la force de résistance des Iroquois? pouvait-il rester neutre sans s'aliéner les Hurons, les Algonquins et les Montagnais? pouvait-il prévoir, en 1603, quand il conclut solennellement une alliance avec ces peuplades, que les Hollandais et les Anglais viendraient un jour s'implanter sur le sol américain près des Iroquois, que les Français seraient obligés d'entrer en lutte avec les Anglais, que les Iroquois trouveraient un appui dans la nation britannique? M. l'abbé Faillon, qui cherche toujours dans son histoire à rabaisser Champlain pour exalter M. de Maisonneuve, blâme nettement le fondateur de Québec de n'avoir pas *embrassé la neutralité;* il prétend qu'il eût fait ainsi *plus d'honneur au nom français;* il va jusqu'à affirmer que « par les cruautés exercées dans ces guerres, il rendit odieux aux Iroquois et la France et la religion catholique tout ensemble » (t. I, p. 142). L'histoire impartiale condamnera cette appréciation absolument

compris son rôle, et il le joua jusqu'au bout de sa carrière, en dépit de toutes les contrariétés, de toutes les traverses et de tous les revers. Que n'eut-il pas à souffrir de la part des compagnies marchandes ! Après la prise de Québec par les Anglais, il ne désespéra pas de l'œuvre, à laquelle il avait tout sacrifié, repos, santé, fortune, joies domestiques. L'on sait avec quelle indomptable énergie il poursuivit à Londres et à Paris la restitution du Canada à la France. Rentré à Québec en 1633, il s'occupa sans relâche des pénibles devoirs de sa charge de gouverneur : il favorisa le travail des champs, il fit régner parmi les Français l'ordre et la paix, il établit un poste sur l'îlet de Richelieu pour empêcher les sauvages d'en haut de trafiquer avec les Anglais, il construisit un fort aux Trois-Rivières pour surveiller et réprimer les incursions des Iroquois, il mit à l'abri d'un coup de main par de nouvelles constructions le fort Saint-Louis; et, comme toute colonie nouvelle ne peut se fonder et prospérer, si elle n'a pour base l'Évangile, il consacra toutes les ardeurs de son zèle à l'établissement du culte et au progrès des missions. Les missionnaires n'eurent jamais un plus dévoué protecteur, ni un chrétien plus édifiant.

Frappé de paralysie au mois d'octobre 1635, il sentit que sa dernière heure approchait et il s'y prépara en homme de foi. Le P. Charles Lalemant était son directeur et son ami. Il le fit appeler dès le début de sa maladie, pour descendre avec lui dans les profondeurs de sa conscience et suivre pas à pas, sous le regard de Dieu, les moindres traces de péché

injuste, que rien ne justifie, excepté peut-être l'idée préconçue de cet historien, de prouver que la colonie de Montréal fut de tout point supérieure à celle de Québec, qu'un bien réel ne commença à se produire en Canada qu'à l'arrivée de M. de Maisonneuve et de ses colons.

imprimées sur son âme dans le cours de plus de soixante ans. Ce cœur droit voyait des iniquités là où tant d'autres en découvrent à peine l'ombre; et, avant de paraître devant le juge suprême, il tenait à replacer tout son être *dans la sainteté et la justice de la vérité.* Le P. Lalemant ne le quitta plus jusqu'à son dernier soupir, qui arriva le saint jour de Noël. Sa mort fut pour tous un grand deuil. Missionnaires, officiers, soldats, colons, tous accompagnèrent, attristés et recueillis, sa dépouille mortelle à N.-Dame de Recouvrance. Le P. Lalemant officia, le P. Le Jeune prononça l'oraison funèbre; et le corps du fondateur de Québec fut enseveli dans ce majestueux promontoire, où devait s'élever plus tard la capitale et le boulevard de la Nouvelle-France [1].

1. Consulter pour tout ce qui précède sur Champlain : *Relation* de 1636, p. 56; — Abbé Ferland, *Notes* sur les registres de Québec, p. 37, et *Cours d'histoire*, t. I, l. II, chap. IX; — *Notice biographique* de Champlain, par l'abbé Laverdière; — *Histoire de la Nouvelle-France*, par le P. de Charlevoix, t. I, p. 197; — Parkman, *Les Pionniers français*, p. 389; — *Découverte du tombeau* de Champlain, par les abbés Laverdière et Casgrain, et *Observations* sur leur brochure par St-Drapeau; enfin le 4e vol. de l'*Histoire des États-Unis* de Bancroft, p. 113, et le premier volume de Mr N.-E. Dionne : *Samuel Champlain.*

CHAPITRE QUATRIÈME

Le P. Le Jeune passe l'hiver avec les Montagnais. — Missions stables en faveur des Algonquins, des Montagnais et autres tribus nomades, à Sillery et aux Trois-Rivières. — Mission de Tadoussac. — Le P. Buteux chez les Attikamègues; sa mort. — Le P. Druillettes chez les Abénakis. — Mort des Pères de Nouë et Massé.

Nous avons vu, dans le chapitre précédent, que le P. Le Jeune organisa, de concert avec le gouverneur, le service religieux dans les différents postes occupés au Canada par les catholiques français. Cependant, au milieu des soins de toutes sortes prodigués aux colons de Québec, de Miscou et des Trois-Rivières, il n'oubliait pas l'œuvre capitale de la régénération morale des sauvages, et de leur conversion au christianisme. C'est dans ce but principalement qu'il avait quitté avec ses Frères l'ancien monde pour venir travailler dans le nouveau. La Compagnie de Jésus, née et approuvée depuis près d'un siècle, avait déjà couvert d'églises florissantes les Indes, le Japon et la Chine; elle avait des missions dans l'Abyssinie, au Congo, à Angola, au Mozambique, dans les sables brûlants de l'Afrique; elle avait planté la croix au Mexique, au Chili, au Paraguay, au Brésil, dans les Archipels du Nouveau-Monde. Les réductions se multipliaient partout où pénétrait le commerce européen. Et, sur les terres lointaines, l'héroïsme du Jésuite cherchait de préférence les âmes abandonnées des sauvages pour les conquérir à Jésus-Christ.

La conquête des sauvages du Canada fut donc, dès la première heure, la préoccupation la plus chère, la sainte ambition du P. Le Jeune. L'unique difficulté pour l'entre-

prendre venait de l'ignorance de la langue des Indiens. Il écrivait en 1633 : « *Fides ex auditu*, la foi entre par l'oreille ; comment peut un muet prêcher l'Évangile[1] ? » Il avait dit dans sa précédente *Relation* : « Qui saurait parfaitement la langue, serait puissant parmi les sauvages[2]. » Mais comment l'apprendre, la langue des tribus canadiennes n'ayant pas de livres, son mécanisme étant inconnu, aucune grammaire n'existant encore ?

Avant son départ de France, les Récollets lui avaient remis quelques notes manuscrites ; il les avait feuilletées sans profit, ces notes étant très incomplètes et *remplies de fautes*[3].

A Notre-Dame-des-Anges, il chercha un maître parmi les interprètes de la Compagnie des marchands. Tout le monde connaît cette classe d'hommes, que les trafiquants chargeaient de la traite avec les sauvages. Aventuriers hardis et intelligents pour la plupart, affolés d'indépendance et de liberté, amoureux de pays nouveaux, ils ne craignaient pas de pénétrer dans l'intérieur des terres ni de vivre *au milieu de peuplades indigènes, apprenant leurs langues, se formant à leurs coutumes, et prenant quelquefois la rudesse de leurs mœurs*[4]. Ramenés ensuite par les circonstances dans les colonies françaises, *ils devenaient des interprètes utiles, par la connaissance des langues et par les liaisons qu'ils conservaient avec leurs amis de la forêt*[5].

1. *Relation* de 1633, p. 24.
2. *Relation* de 1632, p. 12.
3. *Relation* de 1633, p. 2.
4. *Notes* sur les Registres de Notre-Dame de Québec, par J.-B. Ferland, prêtre. 2e édit. Québec, 1863, p. 29. — *Cours d'Histoire du Canada*, t. I, p. 275.
5. *Ibid.*

Nicolas Marsolet était alors l'un des plus renommés d'entre eux. Le P. Le Jeune eût bien voulu l'avoir pour maître. Ses instances furent inutiles. « Il avait juré, disait-il, de ne rien donner du langage des sauvages à qui que ce fût[1]. » Les Jésuites ne furent pas plus heureux auprès des autres interprètes.

Un Indien, nommé Pierre, avait été conduit en France par les Récollets, et là, on l'avait instruit, converti et baptisé. Revenu ensuite au Canada, il avait repris ses premières habitudes, ne retenant guère de la civilisation européenne que ses vices et l'amour du confortable. La misère le conduisit un jour à Notre-Dame des Anges. Le charitable supérieur eut pitié de lui ; il le vêtit, le nourrit et l'installa maître d'école à la Résidence. C'était vers la fin de 1632. L'école était fréquentée par quelques petits sauvages, qu'on réunissait au son de la clochette et qu'on régalait après la leçon d'une *poignée de pois*. Pierre servit d'interprète au P. Le Jeune, et l'aida à apprendre les prières et le catéchisme aux enfants[2]. Il devait aussi enseigner au Père la langue sauvage ; mais *sa déloyauté en vint à ce point de lui donner exprez un mot d'une signification pour un autre*[3].

Un beau jour, à l'entrée du carême, il disparut pour se soustraire aux rigueurs du jeûne quadragésimal[4]. En dépit du mauvais vouloir du maître, le disciple avait fait des progrès : il avait composé des conjugaisons, des déclinaisons, une petite syntaxe, un dictionnaire; il pouvait, après avoir écrit, se faire comprendre des sauvages[5].

1. *Relation* de 1633, p. 7.
2. *Relation* de 1633, *passim*.
3. *Relation* de 1634, p. 51.
4. *Relation* de 1633, p. 20.
5. *Relation* de 1633, p. 7.

C'était un début; cela ne suffisait pas. « Le tout gist maintenant, disait-il, à composer souvent, à apprendre quantité de mots, à me faire à leur accent; je pense donc à m'en aller cet hiver prochain avec les sauvages[1]. » Il ajoutait dans la même *Relation* : « Si je veux savoir la langue, il faut, de nécessité, suivre les sauvages... Qui saurait parfaitement leur langue serait tout puissant parmy eux, ayant tant soit peu d'éloquence. Il n'y a lieu au monde où la rhétorique soit plus puissante qu'au Canada[2]. »

Cette langue était fort riche et fort pauvre; pauvre pour autant que les sauvages n'ayans point de coignoissance de mille et mille choses qui sont en Europe, n'ont point de noms pour les signifier; riche, pour ce qu'ès choses dont ils ont cognoissance, elle est féconde et grandement nombreuse[3].

La langue, dont parle ici le P. Le Jeune, est celle des Montagnais, la seule qu'il eût encore étudiée, la seule aussi qu'il voulût connaître, ayant le désir de consacrer à cette peuplade les labeurs de son apostolat[4].

Les Montagnais parlaient l'Algonquin, langue moins énergique que celle des Hurons, mais plus claire et plus élégante; elle passait pour la langue polie ou classique du désert[5]. Le voyageur qui la possédait aurait pu parcourir sans interprète, à l'exception du territoire des Iroquois et des Hurons, tous les pays situés entre les grands lacs, la baie d'Hudson, le golfe Saint-Laurent et l'Acadie, jusqu'à la côte de la Caroline.

1. *Relation* de 1633, p. 7.
2. *Relation* de 1633, p. 24.
3. *Relation* de 1633, p. 8.
4. *Relation* de 1633, p. 24.
5. *Voyage en Amérique*, par M. de Chateaubriand. *Langues indiennes.*

Les Montagnais, dispersés sur le Saguenay et le lac Saint-Jean, s'étaient réfugiés, à l'arrivée de Champlain au Canada, sous la protection du canon français contre les Iroquois, leurs redoutables ennemis. Aussi les voyait-on souvent mêlés aux Algonquins dans les environs de Québec. De là, ils se rendaient souvent à Notre-Dame des Anges, attirés soit par la curiosité, soit par l'intérêt; mendiants et importuns, ils ne se retiraient jamais sans avoir obtenu du missionnaire un couteau, une alène, quelques aiguilles, des fers de flèches ou une poignée de pois.

C'est dans l'une de ces visites à la Résidence que le P. Le Jeune fit la connaissance des deux frères de Pierre. L'un s'appelait Mestigoït, chasseur habile, infatigable, d'un *bon naturel*[1]; l'autre, nommé Carigonan, était le plus fameux sorcier[2] de la tribu, vicieux, rusé, violent et emporté. L'immoralité avait ruiné son robuste tempérament; aussi se servait-il de son puissant crédit comme magicien, pour vivre sans se donner de peine et se faire attribuer aux repas les meilleurs morceaux[3].

Mestigoït ayant appris que le P. Le Jeune voulait hiverner avec les sauvages, l'invita à se joindre à leur groupe, composé d'une vingtaine de personnes, hommes, femmes et enfants. Le missionnaire accepta volontiers, à la condition toutefois que le sorcier ne ferait point partie de la bande[4]. A cette condition, il espérait que cette longue et pénible excursion à travers les bois, en plein hiver, lui permettrait de répandre dans l'âme de ses hôtes les semences de la parole évangélique; il pensait aussi pouvoir étudier plus à

1. *Relation* de 1634, p. 58.
2. Les Montagnais l'appelaient *Manitousiou*.
3. *Relation* de 1634, p. 56.
4. *Relation* de 1634, pp. 55 et 56.

loisir la langue algonquine et devenir par là un instrument plus utile entre les mains de Dieu pour la conversion des Montagnais au catholicisme.

Avant de partir, il écrivit à son Provincial à Paris : « La vie dans les bois avec les sauvages a quelque chose de plus pénible encore que le froid de l'hiver... Mais il faut aller ; j'y voudrais déjà être, tant j'ai de mal au cœur de voir ces pauvres âmes errantes sans aucun secours, faute de les entendre. On ne peut mourir qu'une fois, le plustost n'est pas toujours le pire[1]. »

Vers la fin d'octobre (1633), par une belle matinée d'automne, il monte en canot sur le Saint-Laurent avec Mestigoït et Pierre, qu'il appelle l'apostat. Seize Montagnais les accompagnent. Champlain et les Français assistent au départ, attristés et inquiets : ils se demandent si le Jésuite reviendra de cette aventureuse expédition. Bientôt les canots des sauvages, après avoir glissé le long des rives pittoresques du Saint-Laurent, disparaissent derrière la pointe de l'île d'Orléans et se réunissent en route à deux bandes de Montagnais, se dirigeant vers le lac Saint-Jean[2]. L'Indien est perfide, menteur et rusé. Mestigoït avait affirmé au P. Le Jeune que son frère, Carigonan, ne serait pas de la partie de chasse : mais comment résister à la volonté du plus renommé des sorciers? Carigonan rejoint ses frères sur le petit îlot situé au dessous de l'île d'Orléans, et, le douze novembre, les trois bandes débouchent dans les régions boisées d'où s'échappent les sources du Saguenay. Plusieurs pieds de neige recouvraient la terre, les lacs étaient gelés, les fleuves coulaient entre les stalactites de glace, les arbres de la forêt pliaient sous de lourds

1. *Relation* de 1633, p. 19.
2. *Relation* de 1634, pp. 58 et suiv.

fardeaux de neige et *craquaient à se fendre avec un bruit de mousquet*[1].

A travers cette nature blanche, froide et désolée, nos Indiens s'acheminent, cherchant leur nourriture de chaque jour et portant sur leur dos ou sur de longs et étroits traîneaux leur misérable bagage, marmites, hachettes, peaux de castors et d'ours, rouleaux d'écorce. Le P. Le Jeune les suit, les raquettes aux pieds comme les sauvages, le sac sur les épaules. Lui-même nous a décrit ces pénibles voyages : « Nous ne faisions que monter et descendre, dit-il ; il nous fallait souvent baisser à demy-corps pour passer sous des arbres quasi tombez, et monter sur d'autres couchés par terre. S'il arrivait quelque dégel, Dieu ! quelle peine ! Il me semblait que je marchais sur un chemin de verre, qui se cassait à tous coups sous mes pieds : la neige congelée venant à s'amollir, tombait et s'enfonçait par esquarres ou grandes pièces, et nous en avions bien souvent jusques aux genoux, quelquefois jusqu'à la ceinture. Que s'il y avait de la peine à tomber, il y en avait encore plus à se retirer ; car nos raquettes se chargeaient de neige et se rendaient si pesantes que, quand vous veniez à les retirer, il vous semblait qu'on vous tirait les jambes pour vous démancher... Figurez-vous maintenant une personne chargée comme un mulet, et jugez si la vie des sauvages est douce. »

Le même écrivain ajoute : « Les hostelleries que nous rencontrions et où nous beuvions, n'estaient que des ruisseaux, encore fallait-il rompre la glace pour en tirer de l'eau... Dans nos courses çà et là pour y chercher la vie, tantôt dans des vallées fort profondes, puis sur des montagnes fort relevées, quelquefois en plat pays et toujours

1. *Relation* de 1634, pp. 59 et suiv. — Parkman (Francis), The Jésuits in North america. Boston, 1880, ch. III,

dans la neige..., nous avons traversé quantité de torrents d'eau, quelques fleuves, plusieurs beaux lacs et étangs, marchans sur la glace[1]. »

Le soir venu, on dresse le campement. Les Squaws coupent dans la forêt de longues perches de bouleau ou de pin, pendant que les hommes, à l'aide de leurs raquettes, déblaient un espace de terrain rond ou carré, autour duquel la neige forme une muraille de plusieurs pieds de haut[2]. D'un côté on laisse un passage pour l'entrée. Autour de la muraille, on plante dans la neige les perches qui viennent, en se courbant, se rapprocher au sommet. Sur ces perches on étend des rouleaux d'écorce cousus ensemble. Une peau d'ours sert de portière; et, à l'intérieur, on recouvre de branches de pin le sol du Wigwam et la muraille de neige. La maison est faite[3].

« Alors, dit le narrateur, on parle de disner et de souper tout ensemble; car sortant le matin, après avoir mangé un petit morceau, il fallait avoir patience qu'on fût arrivé et que l'hostellerie fût faite pour y loger et pour y manger; mais le pis estait que ce jour là, nos gens n'allans pas ordinairement à la chasse, c'estait pour nous un jour de jeûne, aussy bien qu'un jour de travail[4]. »

Pour comble d'infortune, impossible de se tenir debout dans la cabane improvisée. Il faut rester assis ou couché par terre, la tête appuyée sur le mur de neige. *Les vents ont liberté d'entrer par mille endroits*[5]. Chacun se place où il veut et comme il veut, en rond, autour de la hutte. Les chiens affamés vont et viennent, sautant sans égards sur

1. *Relation* de 1634, pp. 66, 67.
2. *Ibid.*, p. 51.
3. *Ibid.*
4. *Ibid.*, p. 68.
5. *Ibid.*, p. 52.

l'un et sur l'autre, puis, se couchant, quand ils ont bien mangé, sur le premier venu.

Au centre du Wigwam on allume le feu, et la fumée s'échappe comme elle peut par l'ouverture du haut. Elle est souvent si épaisse qu'on est obligé de se coucher des heures à plat ventre et de respirer bouche contre terre. Souvent, le brasier, alimenté par d'énormes pommes de pin, devient si ardent qu'il *vous rotit et vous grille de tous côtés, sans qu'il soit possible de se deffendre de son ardeur* [1].

Une fois campé, le sauvage ne bouge plus jusqu'à ce que le gibier soit épuisé dans un rayon de trois à quatre lieues. Aussi, après quelques jours, la hutte perd son nom, tant la malpropreté est grande. La chasse commence le lendemain du campement. Si le chasseur revient chargé de butin, il y a fête au Wigwam. Des mains *qui n'ont jamais été lavées* jettent le gibier dans une énorme chaudière *dont le cuivre n'est pas aussi épais que la saleté* [2]. Le repas commence.

« Le sauvage, dit le P. Le Jeune, n'a pas la prévoyance du lendemain. Il mange gloutonnement et sans ménagement, tant qu'il lui reste un morceau. » Il ne faut rien laisser de l'animal ; il faut boire jusqu'à la dernière goutte de l'eau où il a bouilli, et cette eau est le plus souvent de la neige fondue dans la marmite. Quand l'estomac repousse l'aliment, on appelle à son secours les compagnons. « Aussy, ajoute le missionnaire, pour un bon disner, il faut se passer deux et trois jours de manger, ce qui arrive souvent, chaque fois que le temps ne permet pas de sortir ou que la chasse n'est pas heureuse [3]... Quand je pouvais avoir une peau d'anguille pour ma journée, sur la fin de nos vivres, je me tenais pour bien déjeûné, bien disné et bien soupé. Au

1. *Relation* de 1634, p. 52.
2. *Ibid.*, p. 54.
3. *Ibid.*, p. 54 et suiv.

commencement, je m'étais servi d'une de ces peaux pour refaire une soutane de toille que j'avais sur moi ; mais voyant que la faim me prenait si fort, je mangeai mes pièces ; et, si ma soutane eût esté de mesme estoffe, je l'eusse rapportée bien courte à la maison ; je mangeais les vieilles peaux d'Orignac ; j'allais dans les bois brouter le bout des arbres et ronger les écorces plus tendres [1]. »

Le P. Le Jeune dit dans une autre lettre : « La faim m'a pensé tuer.... ; et souvent ces paroles me venaient sur les lèvres : *Panem nostrum quotidianum da nobis hodie.* Jamais cependant je ne les ai prononcées sans ajouter : *Si ità placitum ante te* [2]. » Et dans la *Relation* de 1634, il ajoute : « Je me disais : Dieu m'a condamné à mourir de faim pour mes péchés ; et baisant mille fois la main qui avait minuté ma sentence, j'en attendais l'exécution avec une paix et une joie qu'on peut bien sentir, mais qu'on ne peut décrire ; on souffre, mais Dieu fait gloire d'aider une âme, quand elle n'est plus secourue des créatures [3]. »

Voilà les sentiments d'un cœur d'apôtre ! Il fallait grandement aimer les âmes rachetées au prix du sang de Jésus-Christ, pour se soumettre, dans l'espérance de pouvoir les instruire un jour et les convertir, à une vie de mortelles privations et d'intolérables souffrances physiques et morales.

« Il n'y a pas dix prêtres sur cent, écrivait encore cet apôtre, qui pourraient supporter un pareil hiver parmi les sauvages [4]. » Rien de plus vrai. Les saintes délicatesses de l'éducation sacerdotale et les divines fonctions du ministère

1. *Relation* de 1634, p. 54.
2. *Lettre au R. P. Provincial à Paris.* Québec, 1634. (V. P. Carayon, *Doc. inéd.*, XII.)
3. *Relation* de 1634, p. 54.
4. *Relation* de 1633.

n'ont pas préparé le ministre de J.-C. à la vie sous la tente avec le sauvage. Aussi que de souffrances pour lui, inconnues à d'autres, dans ce pêle-mêle d'hommes, de femmes et d'enfants d'une grossièreté et d'une immoralité révoltantes! Propos écœurants, plaisanteries indécentes, tracasseries, moqueries, importunités, persécutions de toutes sortes, rien ne fut épargné au P. Le Jeune. Sa *Relation* donne une idée affaiblie de tout ce qu'il vit, entendit et souffrit; et ce récit se termine par ces quelques lignes : « Ny le froid, ny le chaud, ny l'incommodité des chiens, ny coucher à l'air, ny dormir sur un lit de terre, ny la posture qu'il faut toujours tenir en leur cabane, se ramassans en peloton, ou se couchans, ou s'asseans sans siège et sans mattelas, ny la faim, ny la soif, ny la pauvreté et saleté de leur boucan, ny la maladie; tout cela ne m'a semblé que jeu en comparaison de la fumée et de la malice du sorcier[1]. »

Ce sorcier, le personnage le plus immoral de la troupe, haïssait le Jésuite d'une haine féroce, et ne manquait aucune occasion de provoquer contre lui les éclats de rire, les plaisanteries les plus déplacées. Il chantait, hurlait, battait du tambour à tout instant pour l'étourdir, le fatiguer ou l'empêcher de parler. En sa présence, il se livrait à dessein à des incantations diaboliques, à des provocations indécentes, à des parodies sacrilèges; il entrait dans des transports d'épileptique, et, comme une furie, il se précipitait sur le missionnaire, le menaçant de ses gestes et de ses cris. Le missionnaire, toujours calme et impassible, ne se laissait ni démonter, ni effrayer, ni décourager. « Les bons soldats, écrivait-il à son supérieur, s'animent à la vue de leur sang et de leurs plaies[2]. » Sans la moindre émotion, il prenait

1. *Relation* de 1633.
2. *Relation* de 1634, p. 57.

son bréviaire et le récitait, même au milieu de la plus insupportable cacophonie, tous les gosiers s'évertuant à qui mieux mieux à la suite du sorcier, les pieds battant le sol en cadence, les bâtons frappant contre les perches de la cabane. Un jour que le sorcier était dans un état de furie particulièrement inquiétant, immobile, silencieux, le regard fixe et menaçant, le P. Le Jeune se lève, s'approche avec sang-froid de l'énergumène, lui tâte le pouls, qu'il *trouve*, dit-il, *aussi calme que celui d'un poisson*, et revient s'asseoir au grand étonnement de tous[1].

Cependant, si tolérant qu'il fût et si patient en ce qui le concernait personnellement, il ne savait ni transiger ni se taire quand il s'agissait de la vérité, du salut des âmes et de l'honneur de Dieu. Aussi chercha-t-il à ébranler, par tous les moyens, le crédit du sorcier, dénonçant la *puérilité* de ses enchantements et *l'impertinence de ses superstitions*. C'était le *toucher à la prunelle de l'œil et lui arracher l'âme du corps*[2]. Le magicien n'aimait pas les vives et spirituelles sorties du missionnaire, et il y répondait par un redoublement de colère et de persécutions.

Le martyre du religieux dans la compagnie des sauvages dura près de six mois, et, pendant ce temps, l'on campa en vingt-trois endroits différents. Dans les premiers jours d'avril, la troupe cabana sur les bords du Saint-Laurent. Le P. Le Jeune était épuisé, malade, incapable de se tenir debout. Mestigoït, très inquiet, lui offre de le ramener à Québec en canot; le Père accepte. Le dégel avait commencé, le fleuve charriait d'énormes glaçons détachés de la rive. Le sauvage et le Jésuite s'embarquent néanmoins sur une frêle barque, et, après une navigation des plus péril-

1. *Relation* de 1634, p. 69.
2. *Ibid.*, ch. XII et XIII, passim.

leuses, ils arrivent à Notre-Dame des Anges, sur les trois heures de l'après-minuit, le 9 avril, dimanche des Pâques fleuries.

Le pénible hiver que le P. Le Jeune venait de passer avec les Montagnais dans les régions boisées du Saguenay et du lac Saint-Jean, ne fut pas pour lui dénué de profit et d'enseignement. « Si nous pouvions, disait-il, savoir la langue et la réduire en préceptes, il ne serait plus besoin de suivre les barbares[1]. » Ce désir se réalisa, en effet. Il se rendit assez habile dans la langue algonquine, au point de pouvoir l'enseigner à ses religieux ; et ceux-ci d'abord, puis les sauvages convertis l'apprirent aux missionnaires envoyés plus tard de France ; de sorte que la rude, mais très utile école du P. Le Jeune servit beaucoup, dans la suite, à ses confrères.

Sa vie errante de six mois lui permit encore d'étudier par lui-même et de saisir sur le fait les mœurs et les lois des sauvages, leurs coutumes bizarres et leurs habitudes dans la cabane enfumée et malpropre, leur religion, leurs cérémonies superstitieuses et leur gouvernement. Toutes ces observations du plus grand intérêt, il les consigna dans de longues *Relations*, où les historiens de la Nouvelle-France sont venus puiser à pleines mains, sans se donner toujours la peine d'indiquer la source[2]. Ils se figuraient probablement que le lecteur intelligent la devinerait.

Enfin, et ceci est important à savoir, le P. Le Jeune, esprit pratique et fin observateur, revint de son expédition avec un programme d'évangélisation des sauvages nettement déterminé et définitivement arrêté.

1. *Relation* de 1634, p. 57.
2. *Relation* de 1634 *surtout*, du ch. III au ch. XI inclusivement, et dans les autres relations *passim*.

Ce programme portait en premier lieu que l'établissement d'une mission chez les populations *stables* serait de la plus haute utilité à la propagation de l'Évangile, et parmi ces populations il plaçait la tribu huronne : « La Mission des Hurons et d'autres peuples stables, disait-il, est de très grande importance pour le service de Notre-Seigneur... C'est de ces peuples que nous attendons de plus grandes conversions ; c'est là où il faudra envoyer grand nombre d'ouvriers...[1] » Nous verrons plus tard que le missionnaire avait une vue claire des choses : cette première partie de son programme s'accomplit de point en point.

Quant aux tribus errantes, comme celles des Algonquins et des Montagnais, le plan d'évangélisation ne pouvait être le même. L'établissement d'une mission au cœur même des pays habités par ces peuplades, lui semblait à tout le moins inutile, le bien à y opérer ne pouvant être qu'illusoire. « On ne doit pas espérer grande chose des sauvages, écrivait-il à son Provincial, tant qu'ils seront errans : vous les instruisez aujourd'hui, demain la faim vous enlèvera vos auditeurs, les contraignant d'aller chercher leur vie dans les fleuves et dans les bois... De les vouloir suivre, il faudrait autant de religieux qu'ils sont de cabanes ; encore n'en viendrait-on pas à bout, car ils sont tellement occupés à quester leur vie parmy ces bois, qu'ils n'ont pas le loisir de se sauver, pour ainsy dire. De plus, je ne crois pas que de cent religieux, il y en ait dix qui puissent résister aux travaux qu'il faudrait endurer à leur suitte[2]. »

Et cependant, son cœur d'apôtre se refusait à laisser ces tribus en dehors de tout enseignement religieux, loin de la divine *lumière qui est venue éclairer tout homme en ce*

1. *Relation* de 1635, p. 3.
2. *Relation* de 1634, p. 11.

monde[1]. Pour les illuminer des purs rayons de la vérité révélée, il veut qu'on les *arrête*, sans quoi *on travaillera beaucoup et on avancera fort peu*[2]. Puis, selon son habitude, descendant dans les détails, il précise sa pensée. Il propose de réduire les Algonquins et les Montagnais en corps de village, auprès des établissements français, à l'abri des incursions des Iroquois[3]. Là, au centre de terres cultivables, on élèverait l'église et le presbytère et on bâtirait des maisons pour loger les sauvages et conserver leurs récoltes. Les habitations construites, on y établirait une ou deux familles de choix, et même davantage, toutes disposées à embrasser le christianisme. Le prêtre les instruirait des vérités de la Foi, et quelques ouvriers d'Europe, habiles et laborieux, les formeraient au travail des champs. Le P. Le Jeune espérait que ces premiers colons en attireraient bientôt d'autres, et qu'ainsi on arriverait, avec le temps, à créer des paroisses florissantes.

Ce plan était marqué au coin de l'expérience et du bon sens ; tous ceux qui s'intéressaient à la colonisation chrétienne du Canada l'approuvèrent. Une seule difficulté se présentait, si grave, toutefois, qu'elle fit planer des doutes sur la possibilité de l'exécution. Les constructions et le défrichement ne pouvaient se faire sans de grandes dépenses, et les ressources manquaient, la compagnie de Richelieu voulant bien céder le terrain, mais refusant de fournir de l'argent et de payer les ouvriers. De sorte que, pendant plusieurs années, il fut impossible de réaliser la pensée généreuse du supérieur des Jésuites de Québec.

Mais quand Dieu veut une œuvre, il suscite, à l'heure

1. *Saint Jean*, ch. I.
2. *Relation* de 1634, p. 11.
3. *Relation* de 1634, ch. III.

marquée par ses décrets providentiels, l'homme qui la fera germer et grandir. Tandis que le P. Le Jeune *cherchait des secours pour faire son entreprise*[1], le Maître suprême des cœurs parlait à son serviteur, Noël Brûlard de Sillery, commandeur de l'ordre de Malte. Le commandeur de Sillery s'était fait remarquer à la cour du roi Henri IV par les belles qualités de son esprit et le charme de sa vertu. Ambassadeur de Marie de Médicis en Espagne et en Italie, il reçut à Rome le surnom d'ambassadeur *magnifique* et *dévot*. Il aimait la représentation et la pompe, mais le grand seigneur n'oubliait pas, au milieu de ses splendeurs, ce qu'il devait à Dieu. De retour à Paris et nommé ministre d'Etat, il ne changea rien à ses habitudes princières : l'hôtel de Sillery, dit son historien, *était meublé comme un Louvre, sa table splendide et ouverte à tous*; il ne sortait jamais qu'entouré *de gentilshommes, de pages et d'officiers*[2].

La comtesse de Trélon, sa sœur, ne voyait pas sans un vif chagrin ses dépenses exagérées, la magnificence qu'il déployait en tout ; elle crut devoir lui en faire l'observation. « Ma sœur, lui répondit son frère, les vanités passent par mon cœur; elles n'y demeurent pas. Il est vrai que je suis tout au monde ; mais j'espère être un jour tout à Dieu[3]. » Ce jour arriva au Jubilé de 1625[4]. Il entendit alors une voix intérieure qui le pressait de s'éloigner du monde et de se rapprocher de Dieu ; il l'écouta, et, à partir de cette époque, un changement radical s'opéra dans son existence : la vie frivole fit place à la vie sérieuse ; la

1. *Relation* de 1638, ch. VII.
2. *Vie de l'illustre serviteur de Dieu, Noël Brûlard de Sillery*, Paris, 1843, p. 17.
3. *Ibid.*, p. 16.
4. *Ibid.*, chap. IV.

vie de mouvement, de distractions et de luxe, à la vie de retraite, de prière et de simplicité monastique. Bientôt, sous la direction ferme et douce de Vincent de Paul, ses progrès dans les voies surnaturelles s'accentuèrent : il abandonna le magnifique hôtel de Sillery pour aller s'établir dans une modeste maison située près du monastère de la Visitation de Paris ; là, comme il l'avait dit à la comtesse de Trélon, il fut *tout à Dieu* et aux œuvres de Dieu. Une dernière grâce, grâce sublime, fut accordée à ce grand cœur : le commandeur de l'ordre de Malte reçut, par une licence expresse du siège apostolique, le divin sacerdoce.

A la fondation de la Compagnie de la Nouvelle-France, Brûlard de Sillery s'était un des premiers associé à cette entreprise coloniale. Toutefois, dans sa pensée, le but principal de cette Compagnie devait être l'évangélisation des sauvages, et, pour son compte, il consacra à cette œuvre une partie de son immense fortune. Ayant appris par les Jésuites et par leurs *Relations*, les projets du P. Le Jeune sur la conversion des Algonquins et des Montagnais, il voulut y contribuer, et il le fit, comme il faisait toutes choses, en grand seigneur. « Voyant, est-il dit dans l'acte de fondation de la Résidence de Saint-Joseph, le profit et utilité qui provient journellement des bonnes et louables fonctions des Pères de la Compagnie de Jésus en la Nouvelle-France, spécialement à la conversion des sauvages qui va croissant tous les jours et s'augmentant de plus en plus, et la grande nécessité que les dits Pères ont d'être aydés et secourus en ce pays destitué des choses nécessaires à la vie humaine; poussé d'un saint désir de contribuer à cette œuvre de Dieu et nommément d'arrester et assembler en lieu commode les sauvages errans et vagabonds, qui est le plus puissant moyen de leur conversion..... *J'ai* déclaré ma volonté ainsi qu'il en suit. » Voici sa volonté : il donne,

pour l'établissement de la mission, une somme considérable; il charge le P. Le Jeune de choisir, près de Québec, l'endroit le plus favorable à l'œuvre projetée, il met à sa disposition une vingtaine d'ouvriers pour la construction des bâtiments et de la chapelle et le défrichement des terres; enfin il le prie de diriger et de surveiller les travaux. L'acte de donation est de 1639. Mais le commandeur de Sillery avait donné ses ordres deux ans auparavant.

Or, il y avait à quatre mille de Québec, vers le milieu de l'anse appelée alors Kamiskoua Ouangachit, un site délicieux et des plus commodes pour une réduction. On le nomma depuis, en souvenir du fondateur, Saint-Joseph-de-Sillery. C'est là qu'en 1637, le P. Le Jeune jeta les fondements de la Résidence des Pères; puis on y bâtit des maisons pour les néophytes, un hôpital, un fort destiné à protéger le village, et une chapelle sous le vocable de Saint-Michel, patron du commandeur. L'inspirateur de cette mission avait bien auguré de l'avenir. Deux familles algonquines, de près de vingt personnes, y furent d'abord admises et instruites par le Père de Quen. Bientôt d'autres sauvages vinrent se joindre à ce premier noyau, et la réduction de Sillery forma en peu de temps une chrétienté si édifiante qu'elle rappelait la ferveur des premiers âges de l'Église. D'après les registres de la paroisse, elle comptait trente familles algonquines en 1641, cent soixante-sept sauvages chrétiens en 1645[1].

1. *Registre des Jésuites* à Sillery. — Voir aux *Pièces justificatives*, nº IV, 1) la concession de la seigneurie de Sillery faite aux sauvages, 2) les lettres patentes de Louis XIV (juillet 1651) en faveur des Jésuites pour leurs établissements dans l'Amérique.

On a imprimé à Québec, en 1852, sur la demande de l'Assemblée législative du Canada, un certain nombre de titres des concessions de fiefs ou de terrains faites aux Jésuites de la Nouvelle-France. Parmi

Elle commençait à peine, et déjà la mère Marie de l'Incarnation, première supérieure des Ursulines de la Nouvelle-France, écrivait à une dame de ses amies : « Nos pauvres sauvages, non contents de se faire baptiser, commencent à se rendre sédentaires et à défricher la terre. Il semble que la ferveur de la primitive Église soit passée dans la Nouvelle-France et qu'elle embrase les cœurs de nos bons néophytes; de sorte que si la France leur donne un peu de secours pour se bâtir de petites loges dans la bourgade qu'on a commencée à Sillery, l'on verra en peu de temps un bien autre progrès. C'est une chose admirable de voir la ferveur et le zèle des Révérends Pères de la Compagnie de Jésus. Le P. Vimont, supérieur de la mission, pour donner courage à ses pauvres sauvages, les mène lui-même au travail, et travaille à la terre avec eux. Il fait ensuite prier Dieu aux enfants et leur apprend à lire, ne trouvant rien de bas en ce qui concerne la gloire de Dieu et le bien de ce peuple. Le R. Père Le Jeune, qui est le principal ouvrier qui a cultivé cette vigne, continue à y faire des merveilles. Il prêche le peuple tous les jours et lui fait faire ce qu'il veut; car il est connu de toutes ces nations, et il passe en leur esprit pour un homme miraculeux. Et, en effet, il est infatigable au delà de ce qui se peut dire dans l'exercice de son ministère, dans lequel il est secondé par les autres Révérends Pères, qui n'épargnent ni vie ni santé pour chercher ces pauvres âmes rachetées du sang de Jésus-Christ[1].

les *concessions* que cite cet ouvrage, signalons celles de la seigneurie de N.-D. des Anges, d'un terrain à Québec pour y bâtir un collège, du fief de la prairie de la Madeleine, de la terre du Sault-Saint-Louis, etc.

1. *Lettres de la vénérable mère Marie de l'Incarnation*. Paris, L. Billaine, 1681, p. 322 : *A une dame de qualité*, lettre 13e. Québec, 3 sept. 1640.

Huit jours après, la vénérable mère écrivait à la supérieure des Ursulines de Tours : « Quant aux sauvages sédentaires, il ne se peut voir des âmes plus pures et plus zélées pour observer la loi de Dieu. Je les admire quand je les vois soumis comme des enfants à ceux qui les instruisent[1]. »

Cette première ferveur ne se démentit pas. « Je ne vous sçaurais dire, écrivait quatre ans plus tard la même supérieure, tout ce que je sçay de la ferveur de ces nouvelles plantes. Quoique nous en soions sensiblement touchées, nous commençons à ne nous en plus étonner, parce que nous sommes déjà accoutumées à les voir ; mais les Français qui arrivent icy et qui n'ont rien veu de semblable en France, pleurent de joie, voiant les loups devenus agneaux, et des bêtes changées en enfants de Dieu[2]. »

Le 10 septembre 1646, elle revient sur ce même sujet, et avec plus de détails. « C'est une chose ravissante, dit-elle, de voir nos bons sauvages de Sillery, et le grand soin qu'ils apportent à ce que Dieu soit servi comme il faut dans leur bourgade, que les lois de l'Église soient gardées inviolablement, et que les fautes y soient châtiées pour apaiser Dieu. L'une des principales attentions des capitaines est à éloigner tout ce qui peut être occasion de péché ou en général, ou en particulier. L'on ne va pas à la chapelle que l'on n'y trouve quelque sauvage en prière, avec tant de dévotion que c'est une chose ravissante. S'il s'en trouve quelqu'un qui se démente de la Foy ou des mœurs du chrétien, il s'éloigne et se banit de lui-même, sçachant bien que bon gré mal gré il lui faudrait faire pénitence ou être honteusement chassé de la bourgade[3]. »

1. *Lettres*; Québec, 13 sept. 1640.
2. *Ibid.* A son fils; Québec, 26 août 1644.
3. *Ibid.* Lettre de la Mère Marie de l'Incarnation à son fils.

Le mouvement était imprimé, il fut suivi. En 1640, le P. Buteux fonde aux Trois-Rivières une réduction sur le modèle de celle de Sillery, et en moins d'un an elle compte quatre-vingts néophytes. Ceux qui sont en âge d'être instruits se rendent au point du jour à la chapelle de l'Immaculée-Conception. Là, ils prient à haute voix, puis ils entendent une instruction, ils assistent à la messe, ils chantent des cantiques, enfin ils vont au travail[1]. C'est une première semence. Elle ne tardera pas à grandir et à produire une brillante moisson. Dix ans plus tard, le P. Ragueneau écrivait à son Provincial, le P. Claude de Lingendes : « La résidence de la Conception aux Trois-Rivières est plus exposée aux incursions des Iroquois ; mais je puis dire avec vérité que jamais on n'y remarqua plus de paix, plus de repos et de piété parmi le bruit des armes et dans les frayeurs de la guerre. La pluspart des néophytes, qui y sont en bon nombre, y ont fait leur demeure par un motif qu'on n'attendrait pas des barbares convertis à la foi depuis peu de temps. C'est, disaient-ils, pour combattre les ennemis de la prière que volontiers nous exposons notre vie ; si nous mourons en combattant, nous croirons mourir pour la deffense de la Foi[2]. »

Ces deux réductions de Sillery et des Trois-Rivières devinrent des foyers, d'où la flamme apostolique se répandit dans toutes les peuplades du Nord-Est du Saint-Laurent ; les sauvages convertis portèrent la bonne nouvelle dans les forêts depuis l'embouchure du fleuve jusqu'aux grands lacs. « C'est une merveille de voir la ferveur de nos bons néophytes, écrivait en 1643 Marie de l'Incarnation. Ils ne se contentent pas de croire en Jésus-Christ, mais le zèle les

1. *Relation* de 1641, ch. VII.
2. *Relation* de 1651, ch. III.

emporte d'une telle manière qu'ils ne sont pas contents et pensent ne croire qu'à demi, si tous ne croient comme eux... Le capitaine des Abnakiouois me disait après son baptême : Je ne me contenterai pas de porter mes gens et ma jeunesse à la foy et à la prière; mais comme j'ay été dans plusieurs nations dont je sçay la langue, je me servirai de cet avantage pour les aller visiter et les porter à croire en Dieu [1]. » La Mère Marie de l'Incarnation ajoute dans la même lettre : « Les hommes ne sont pas seuls embrasés de ce zèle : Une femme chrétienne a passé exprès dans une nation fort éloignée pour y catéchiser ceux qui y habitent, en quoi elle a si bien réussi, qu'elle les a tous amenés ici où ils ont été baptisés. Il lui a fallu un courage apostolique pour courir tous les dangers où elle s'est exposée afin de rendre ce service à Notre-Seigneur. Nous voyons souvent de semblables ferveurs dans nos bons néophytes, qui sans mentir font honte à ceux qui sont nés de parents chrétiens [2]. »

Ces néophytes firent entendre la parole de l'Évangile aux Betsamites, aux Papinachois, aux Attikamègues, aux Iroquets, aux Outaouais et à la nation de l'île; et, dans chacune de ces peuplades, grand nombre d'Indiens conçurent le désir du saint baptême. Tous cependant ne pouvaient aller à Sillery et aux Trois-Rivières se faire instruire et éprouver avant d'être admis au sacrement.

Les Montagnais du Saguenay, entre autres, envoyèrent

1. *Lettres de la vén. mère Marie de l'Incarnation.* Québec, 30 sept. 1643, p. 377.

Le 4 sept. 1640, la vén. mère écrivait à un de ses frères : « Les *néophytes* poussés du zèle de communiquer la grâce que Dieu leur a faite vont dans les autres nations porter des présents pour les attirer ici, afin qu'elles entendent la loi de Dieu et qu'elles s'y soumettent. On a baptisé plus de 1.200 personnes » (p. 330).

2. *Lettres de la M. Marie de l'Incarnation.* Québec, 30 sept. 1643, p. 377.

à Sillery une députation pour prier le missionnaire de se rendre chez eux. « Nous ne sommes pas éloignés de la foi, dirent les députés, mais nous désirons qu'on vienne nous instruire dans notre pays. Nous sommes dans la résolution de prier, mais non pas de quitter notre pays pour monter là haut[1]. » Les députés ajoutaient : « Il est à propos que *la robe noire* descende à Tadoussac... ; les nations voisines y viendront demeurer, elles embrasseront la Foi sans contredit[2]. »

Tadoussac, baie charmante, située au confluent du Saguenay et du Saint-Laurent, était le rendez-vous des vaisseaux européens, qui venaient y faire la traite avec les sauvages. « Son histoire, pendant plus de deux siècles, dit Arthur Buies, n'est guère autre chose que celle des missions qui y furent exercées, en premier lieu par les Jésuites de 1640 à 1782, puis par les prêtres séculiers qui leur succédèrent à partir de cette dernière époque[3]. » En 1640, il n'y avait dans *cette rade gracieusement découpée en ovale*[4], qu'une maison française qui servait de décharge aux navires. Au printemps, les sauvages y accouraient de toutes parts, chargés de pelleteries et installaient autour du poste leurs tentes ou leurs cabanes : on voyait parmi eux des Montagnais, des Algonquins, des Betsamites, des Papinachois. Ils restaient là aussi longtemps que durait la traite, et la traite finie, *les marchands retournaient chez eux et les sauvages reprenaient le chemin de leurs villages ou de leurs forêts*[5].

1. *Relation* de 1641, ch. XII.
2. *Ibid.*
3. *Le Saquenay et la vallée du lac Saint-Jean*, par Arthur Buies. Québec, 1880, p. 56.
4. *Vie de Mgr de Laval*, par l'abbé Gosselin, p. 525.
5. *Le Saquenay et la vallée du lac Saint-Jean*, p. 62, citation d'une lettre d'un missionnaire, 1720.

Le P. de Quen descendit à Tadoussac au mois de mai 1640. La semence évangélique avait grandi; elle était mûre pour la moisson. Les sauvages reçoivent le Père avec joie, ils lui dressent à la hâte une cabane d'écorces jetées sur cinq ou six perches, et, dans cette cabane, presbytère et chapelle en même temps, il enseigne, il baptise et il sacrifie. La mission dure un mois et le baptême est conféré à une quinzaine de sauvages. Trois ans après, la mère Marie de l'Incarnation écrit à son fils, en France : « A Tadoussac, on a veu cette année des merveilles, un grand nombre de sauvages avancés de plus de vingt journées dans les terres, y étant venus pour se faire instruire, et ensuite pour se faire baptiser. Ils ont des sentiments si religieux et font des actions si chrétiennes, qu'ils nous font honte et nous surpassent en piété. Ce sont les fruits du zèle de nos bons chrétiens sédentaires, car ils vont exprès de côté et d'autre pour gagner des âmes à Jésus-Christ. Toutes ces nations-là sont du côté du Nord [1]. »

Les néophytes récitent le chapelet et chantent des cantiques dans la tente agrandie du missionnaire; plusieurs cabanes font, soir et matin, la prière en commun. La croix avait été plantée au fond de la baie, auprès des cabanes des sauvages; le P. Buteux, qui a remplacé le P. de Quen, veut qu'elle s'élève sur la colline, exposée à tous les regards, en signe de conquête et de domination. Un capitaine la charge sur ses fortes épaules et la porte au lieu désigné, suivi d'une foule de sauvages, dont les manifestations bruyantes et respectueuses marquent la joie et l'ardente foi. Désormais la mission s'appellera *Sainte-Croix*, et le missionnaire passera toute la belle saison avec ses néophytes. Les capitaines sont les premiers à demander le

1. *Lettres de la vén. M. Marie de l'Incarnation.* Québec, 30 sept. 1643, p. 376.

baptême ; et plusieurs sont de vrais apôtres. « Depuis six mois, écrit Marie de l'Incarnation, Charles (un capitaine montagnais) a plus fait par ses sermons que cent prédicateurs n'auraient fait en plusieurs années. Il gardait le missionnaire de crainte que quelque ennemi de la Foy ne l'abordât : Mon Père, lui disait-il, je porte mon pistolet pour te garder, et je ferai autant de pas que toi, car il y a des méchants qui ne te veulent pas de bien[1]. »

En 1648, on élève une chapelle assez vaste et on dresse une chambre en bois de charpente. Quatre fois le jour, la chapelle se remplit de catéchumènes et de néophytes ; et les louanges de Dieu s'y chantent en français, en huron, en algonquin, en montagnais et en langue miscouienne. Un été, on vit près de neuf cents sauvages à Tadoussac. Quand Mgr de Laval y fit sa visite pastorale, en 1668, il fut reçu par des centaines de chrétiens, de tribus différentes, aux costumes les plus variés, et il administra le sacrement de confirmation à 149 personnes. A son retour à Québec, il ne cache pas « la satisfaction qu'il a éprouvée de voir de ses propres yeux le christianisme en vigueur et la piété régner parmi ces pauvres sauvages[2] ».

Le mouvement de conversion déterminé à Sillery et continué aux Trois-Rivières et à Tadoussac se fait égale-

1. *Lettres de la vén. M. Marie de l'Incarnation.* Québec, 24 août 1641, p. 344.

2. *Vie de Mgr de Laval*, p. 528 ; — *Le Saguenay et la vallée du lac Saint-Jean*, pp. 63, 64 et 67 ; — *Relations des Jésuites :* 1641, ch. XII ; 1642, ch. X ; 1643, ch. VIII ; 1644, ch. XII ; 1646, ch. VII ; 1647, ch. XII ; 1648, ch. IX ; 1650, ch. XII ; 1652, ch. IV ; 1668, ch. VII ; 1669, ch. VII ; 1670, ch. III ; 1672, VII, § I.

Le 21 oct. 1661, Mgr de Laval écrivait en parlant de Tadoussac : « *Plurimi* illuc homines præsertim ex septentrionali parte silvestres, ubi castellum Galli necnon et ecclesiam habent, aut *edocendi in fide*, aut exercendi in commercium descendunt. » (Informatio de statu ecclesiæ novæ Franciæ ad Sanctam Sedem missa.)

ment sentir à Québec. Dès 1641, la Mère Marie de l'Incarnation écrit à la supérieure des Ursulines de Tours : « Nous habitons un quartier où les Montagnez, les Algonquins, les Abnaquiouois et ceux du Saguenay se vont arrêter, parce que tous veulent croire et obéir à Dieu [1]. » L'année suivante, elle dit à la même supérieure, que ses *religieuses ont eu cette année au dessus de leurs forces*, tant elles ont reçu de visites de sauvages, venant *continuellement demander à la grille du couvent la nourriture spirituelle et celle du corps* [2]. Le chiffre des visiteurs s'élève à plus de huit cents par an [3]. On leur apprend les vérités de la foi et les prières, et, après la messe, on *leur fait un festin de pois ou de sagamite de bled d'Inde avec des pruneaux* [4]. Le sacrement de baptême s'administre à la chapelle des Jésuites ou dans celle des communautés de femmes. Une des tribus les plus intéressantes, qui donne aux religieuses le plus de consolation, est celle des Attikamègues ou Poissons-blancs.

Simples, *bons*, *candides*, *pacifiques* [5], les Attikamègues n'aiment pas la guerre et *ne la font qu'aux animaux* [6]. Au reste, fort superstitieux, ils obéissent aveuglément à leurs sorciers. En 1642, quelques-uns d'entre eux se rendirent aux Trois-Rivières et à Québec : un aimant secret semblait les attirer à Dieu. Les uns se firent instruire et baptiser aux Trois-Rivières par le P. Buteux; d'autres assiégèrent des journées entières la grille des Ursulines de Québec, et, après une longue préparation, ils mêlèrent leurs larmes à l'eau

1. Québec, 21 août 1641, p. 344.
2. Québec, 29 sept. 1642, p. 354.
3. A la même. Québec, 16 sept. 1642, p. 349.
4. A son fils, Québec, 30 sept. 1643, p. 376.
5. *Relation* de 1647, p. 57; — *Marie de l'Incarnation à son fils.* Québec, 1647, p. 434.
6. Marie de l'Incarnation, *Ibid.*

sainte qui coula sur leur front. Leur capitaine, Paul Ouetamourat, brave chasseur et homme droit, suivit l'exemple de ses compatriotes [1]. La conversion de ces sauvages fut sincère : jamais néophytes ne portèrent avec plus de simplicité et de piété l'étendard de la foi.

Rentrés chez eux, ils se livrèrent à une propagande active, d'une fécondité admirable : beaucoup d'Attikamègues, poussés par un attrait irrésistible, tombèrent aux pieds de la Croix ; les uns vinrent aux Trois-Rivières, recevoir l'eau sainte qui régénère ; les autres, incapables d'entreprendre ce long et pénible voyage, attendirent la visite du missionnaire [2].

Ces sauvages habitaient au milieu des bois, sur les hauteurs où le Saint-Maurice prend sa source. Là, ils vivaient retirés et tranquilles, dans la plus extrême pauvreté, en paix avec leurs voisins, s'adonnant à la pêche et à la chasse.

La vie chrétienne des nouveaux convertis est à connaître. On ne peut la lire dans les *Relations*, sans penser à la parole de l'évêque de Buenos-Ayres à Philippe V : « Sire, dans ces peuplades nombreuses, composées d'Indiens naturellement portés à toutes sortes de vices, il règne une si grande innocence, que je ne crois pas qu'il s'y commette un seul péché mortel [3]. » Il serait imprudent de porter le même jugement sur les Attikamègues ; mais avec eux une nouvelle *République évangélique était sortie à la parole de Dieu du plus profond des forêts* [4]. N'ayant pas de prêtre, ils se firent un règlement de vie, qu'ils observèrent avec une ponctualité et un scrupule vraiment étonnant. Au lever du soleil et au coucher du jour, ils s'assemblaient pour la

1. *Relation* de 1647, p. 57.
2. *Relations* de 1650 et 1651.
3. *Génie du christianisme*, l. IV, ch. 4 et 5.
4. *Ibid.*

prière. Il y avait deux assemblées principales, à plusieurs lieues l'une de l'autre. La prière durait un gros quart d'heure. Un sauvage, au milieu de la cabane, servant de chapelle, la récitait à haute voix, le crucifix à la main, et tous les autres suivaient attentifs, à genoux, les mains jointes, le chapelet enlacé dans les doigts. Après la prière, le chant des cantiques. « Cela se faisait posément, dit le missionnaire, sans affetterie, d'un accent tout simple, tout naïf et tout rempli de dévotion[1]. »

Le dimanche et les fêtes chômées, le capitaine ou le plus ancien de la tribu rappelait à tous, dès la première lueur du jour, les prescriptions suivantes : le travail est interdit ; la prière et les bonnes œuvres sont d'obligation ; défense de manger, de boire et de pétuner avant les prières du matin. Toutefois il est permis de voir s'il y a du poisson dans les filets tendus la veille. Les recommandations terminées, on orne la chapelle, on la tapisse de branches de sapin ; les sauvages font ensuite leur toilette. Ils se bariolent le visage de diverses couleurs, de blanc, de noir, de rouge ; ils jettent sur leurs épaules leurs plus belles robes, robes de castor, de loutre, de loup cervier ou d'écureuil noir ; ils attachent quelques plumes à leur touffe de cheveux. Tout est mis à contribution, brins de porc-épic teints en rouge, grands bracelets, colliers et couronnes de porcelaine, les ornements sauvages et les ornements européens.

La cloche sonne. On entre en silence dans la chapelle. C'est une cabane d'écorce de pins odoriférants, en forme de berceau, au fond de laquelle se trouve une grossière imitation d'autel. Le tout est garni de couvertures bleues, sur lesquelles sont attachés des crucifix et des images en papier. Les chrétiens, à genoux, commencent par réciter

1. *Relation* de 1650, ch. XI.

la prière de tous les jours; les païens peuvent y assister. A la fin de la prière, le capitaine renvoie ces derniers : « Vous qui n'êtes pas baptisés, dit-il, sortez; les prières que nous allons faire ne sont que pour les chrétiens. » Ceux-ci chantent des cantiques, l'hymne du Saint-Sacrement, l'*Ave maris stella*; ils récitent le chapelet, chantent le dernier *Ave Maria* de chaque dizaine, et prolongent ainsi la réunion pendant près de deux heures. Dans la soirée, même répétition. Chaque réunion se termine par les avis du capitaine, qui recommande toujours la bonne tenue, la réserve, la fuite du mal et la pratique du bien. En vérité, c'est par la religion seule qu'on civilise les barbares, et non par des théories scientifiques ou par les principes abstraits de la philosophie. Les capitaines veillaient sur les jeunes gens : « Songez, leur répétaient-ils souvent, qu'il faut mourir, et qu'il faut vous tenir prêts pour un moment duquel dépend une éternité tout entière ou de biens ou de maux, selon que vous aurez ou servy Dieu ou obéy au diable[1]. » Les femmes, les maris, les enfants, tous s'improvisaient catéchistes ou prédicateurs[2]; et autour de ces missionnaires d'un nouveau genre, on voyait des capitaines et des vieillards de quatre-vingt et cent ans, qui n'avaient jamais vu d'Européens, qui n'avaient jamais conversé avec la robe noire; ils écoutaient avec émotion la nouvelle doctrine, et l'acceptaient avec une soumission d'enfants. « On eût dit, écrit le P. Buteux, que Dieu les réservait comme un saint Siméon ou une sainte Anne la prophétesse, pour avoir connaissance de Jésus-Christ[3]. »

Quand les chrétiens eurent préparé les païens au baptême, ils dépêchèrent aux trois Trois-Rivières un bon

1. *Relation* de 1651, p. 22.
2. *Ibid.*, p. 25.
3. *Ibid.*, p. 20.

israélite, nommé Antoine, pour supplier la robe noire de monter chez eux. C'était en 1650. Il s'adressa au P. Buteux, leur meilleur ami et leur Père, celui qui avait déposé dans l'âme des premiers néophytes les divines semences de la foi. Le Père ne put se rendre cette année à leur désir, à cause de ses nombreuses occupations. Grande fut la désolation du messager ; à travers ses larmes il laissa échapper ces tendres reproches : « Que diront ceux qui te souhaitent avec impatience, et qui ont un si grand désir de se confesser ? Que feront mes enfants qui n'ont pas encore reçu le baptême ?... Faut-il donc que nous soyons séparés après notre mort ? que les uns soient bienheureux et les autres malheureux ? Si j'eusse pu apporter toute ma famille sur mes épaules, je l'aurais fait ; mais les chemins sont épouvantables. Si les autres qui ne peuvent surmonter ces difficultés, viennent à mourir sans baptême, à qui en sera la faute[1] ? » L'année suivante, mêmes supplications et mêmes larmes. Le P. Buteux n'y résista pas.

Ce religieux portait dans un corps débile et maladif une âme aussi ardente que forte. Lors de son départ de France, en 1634, sa santé était si profondément altérée, qu'on se demandait s'il supporterait la traversée. Au Canada, il ne se ménagea pas : il couchait par terre, passait en prière la majeure partie de la nuit, jeûnait fréquemment. L'âge et les fatigues de l'apostolat contribuaient encore à briser le peu de forces physiques qui lui restaient. Dans ces conditions, un voyage au pays des Attikamègues, sur les neiges, à la naissance du printemps, paraissait à tous imprudent et impossible. Mais l'apôtre ne voit que des difficultés et, par conséquent, d'heureuses occasions de souffrances et de mérites, là où d'autres découvrent des

1. *Relation* de 1650, p. 39.

impossibilités ; quant à l'esprit de prudence, c'est une quantité négligeable dans sa vie à la recherche des âmes.

Le P. Buteux part le vingt-sept mars avec M. de Normanville, deux Français, une bande de sauvages et quelques soldats. Le temps était beau, le soleil ardent, les neiges fondues, les routes impraticables. Les voyageurs n'arrivent que le jour de l'Ascension à la première assemblée des Attikamègues. Les *Relations* nous représentent le missionnaire, monté sur des raquettes et tirant son traîneau, se faisant jour à travers les fleuves et les forêts, gravissant péniblement des montagnes, descendant dans les précipices, fatigué, brisé, et allant toujours, sans autre provision que sa confiance en Dieu. « J'avais assez de mon petit meuble, dit-il ; le chemin, la lassitude et le jeusne, que je ne désirais pas rompre au temps de la passion, ne me permettaient pas de me charger de vivres [1]. »

La naïve ferveur des Attikamègues lui fait vite oublier les fatigues et les privations. Les deux assemblées le reçoivent comme le Messie, et lui, il passe en faisant le bien, baptisant, confessant, prêchant le royaume de Dieu. Après sa tournée apostolique, il écrivait : « Quelle confusion pour moi de voir comme ces pauvres barbares, sans prêtre, sans messe, ny autres secours se maintiennent dans une telle pureté et ferveur [2] ! » Il écrivait encore : « Ce pays est un bon terroir, où la semence de la foy rend son fruit au centuple... J'espère au printemps prochain faire le même voyage, et pousser encore plus loin jusqu'à la mer du Nord, pour y trouver de nouveaux peuples et des nations entières, où la lumière de la foy n'a jamais encore pénétré [3]. »

L'année suivante, il entreprend, en effet, le même

1. *Relation* de 1651, p. 17.
2. *Ibid.*, p. 24.
3. *Ibid.*, p. 26.

voyage ; et le 3 avril, veille de son départ, il écrit à son supérieur, le P. Ragueneau : « Dieu veuille que nous partions une bonne fois et que le ciel soit le terme de notre voyage ! *Hæc spes reposita est in sinu meo...* Le cœur me dit que le temps de mon bonheur s'approche[1]. »

Ces paroles renfermaient un désir et un pressentiment ; le désir du martyre, le pressentiment de sa mort prochaine. Le martyre avait toujours été l'objet de ses vœux[2], et, depuis son entrée dans la Compagnie de Jésus, sa vie de souffrance et d'héroïsme n'avait été qu'une préparation à cette grâce suprême. Sa dernière lettre semblait un avant-goût de ce bonheur tant désiré.

Parti avec une bande nombreuse d'Attikamègues, la faim le force de se séparer d'eux après un mois de marche. Il continue sa route, accompagné d'un Français et d'un Huron[3]. Le voyage est des plus pénibles. La neige était fondue, les rivières coulaient librement dans leur lit. Les trois voyageurs, empêchés par le dégel d'aller en raquettes, construisent un canot d'écorce et remontent le Saint-Maurice. Le fleuve était semé de cataractes et de rapides ; à chaque instant il fallait interrompre la navigation et faire *portage*[4]. Le dix mai, ils avaient déjà porté deux fois sur

1. *Relation* de 1652, p. 2.

2. Le P. Buteux disait un jour à son directeur au Canada : « Je m'estimerais trop heureux, si Dieu avait permis que je tombasse entre les mains des Iroquois. Leur cruauté est grande, et de mourir à petit feu, c'est un tourment horrible ; mais la grâce surmonte tout, et un acte d'amour de Dieu est plus pur au milieu des flammes que ne le sont toutes nos dévotions séparées des souffrances. » (*Ibid.*)

3. Le Français s'appelait Fontarabie et le Huron Tsondoutannen (*Journal des Jésuites*, p. 167).

4. « Les voyageurs canadiens nomment *portages* les parties d'une rivière, où la rapidité du courant, un rocher, quelque cascade, empêche que les canots et les embarcations légères ne puissent remonter. L'embarcation est alors transportée à dos d'hommes, au

les épaules les canots et les bagages ; ils commençaient un troisième portage, à travers la forêt par des lieux escarpés, quand ils sont assaillis par quatorze Iroquois. Ces sauvages avaient franchi sur leurs raquettes la distance immense qui les sépare des Poissons-blancs, et postés sur le passage des voyageurs, ils les attendaient cachés derrière les arbres. Le Huron est saisi et garotté, le Français tué, et le P. Buteux, atteint de deux balles, est ensuite assommé à coups de hâche, dépouillé et jeté à la rivière. Le dernier mot sorti de ses lèvres, avant d'expirer, est le nom sacré de Jésus. Le Huron, étant parvenu à briser ses liens et à s'échapper, apporte cette nouvelle aux Trois-Rivières le huit juin [1].

Le regret fut général dans la Colonie. *C'est une perte incroyable pour la mission*, écrit Mère Marie de l'Incarnation [2]. Elle était l'écho de la pensée de tous.

Né à Abbeville le onze avril 1600, entré au noviciat des Jésuites à Rouen le deux octobre 1620, le P. Buteux travaillait depuis dix-huit ans au salut des Montagnais, des Algonquins et des Attikamègues. Le P. Ragueneau termine son éloge par ce dernier trait : « Il convertit à la Foy quantité de nations sauvages, pour lesquelles il avait des tendresses de Père, et qui avaient toutes pour lui des amours de véritables enfants [3].

delà des obstacles qui obstruent la navigation. » (Observations sur *l'Histoire du Canada*, de l'abbé Brasseur de Bourbourg, par l'abbé Ferland, p. 14.)

1. *Relation* de 1652, ch. I. — Dans cette Relation, il est dit que le Huron arriva le huit juin aux Trois-Rivières ; le *Journal des Jésuites*, p. 168, dit le vingt-huit mai.

2. A son fils. 1er septembre 1652.

3. *Relation* de 1652, ch. I. Le P. Ragueneau dit encore du P. Buteux : « Dieu lui avait donné une grâce toute particulière de toucher les cœurs des sauvages et de leur instiller les sentiments de piété : de sorte qu'on reconnaissait entre nos néophytes, ceux qui

Nous avons vu jusqu'ici que les fondations de Sillery, des Trois-Rivières et de Tadoussac en faveur des tribus nomades, avaient réalisé les désirs du P. Le Jeune, au delà même de ses espérances. Le P. Bressani, dans sa *Relation abrégée* de 1653, résume en quelques lignes ce magnifique résultat : « Là où on ne trouvait pas à notre arrivée une seule âme qui connût le vrai Dieu, on ne rencontre pas aujourd'hui, malgré les persécutions, les disettes, la faim, la guerre et la peste, une seule famille où il n'y ait des chrétiens, quoique tous les membres ne le soient pas encore. Voilà l'œuvre de moins de vingt années[1] ! »

Cet ébranlement général des tribus errantes vers le christianisme ne s'était pas produit sans un déploiement d'efforts extraordinaires de la part des missionnaires. « Ils sont infatigables à cultiver nos bons chrétiens[2], » disait la

estaient sortis de sa main, par une tendresse de dévotion et un esprit de foy solide, et tout à fait extraordinaire. » (*Ibid.*)

Le P. Buteux était entré dans la Compagnie après avoir fait trois ans de rhétorique. Ses lettres sont écrites avec goût et simplicité. Dans la Société, il étudia trois ans (1622-1625) la philosophie à la Flèche, puis il professa quatre ans (1625-1629) la grammaire à Caen ; enfin il fut appliqué quatre ans (1629-1633) à l'étude de la théologie à la Flèche. De 1633 à 1634, il est surveillant au pensionnat de Clermont à Paris, et, en 1634, il part pour le Canada. Envoyé à la résidence de l'Immaculée-Conception aux Trois-Rivières, il y devint supérieur de 1639 à 1642 ; remplacé en 1642 par le P. Le Jeune, il resta dans cette résidence comme missionnaire, travaillant avec un zèle extraordinaire à la conversion des sauvages. En 1647, nommé de nouveau supérieur, il occupa cette charge jusqu'à sa mort. (Catal. Prov. Franciæ in arch. gen.)

1. *Breve relatione...* in Macerata, 1653. Parte seconda, p. 29.

Le 30 août 1650, la Mère Marie de l'Incarnation écrivait à son fils : « Il y a eu procession à Québec le jour de l'Assomption. Outre le gros des Français, il y avait environ 600 sauvages qui marchaient en ordre. La dévotion de ces bons néophytes était si grande qu'elle tirait les larmes des yeux de ceux qui les regardaient. »

2. A un de ses frères. Québec, 4 sep. 1640, p. 331.

Mère Marie de l'Incarnation. Elle écrivait ailleurs : « Je ne crois pas que la terre porte des hommes plus dégagés de la créature que les Pères de cette mission. On n'y remarque aucun sentiment de la nature ; ils ne cherchent qu'à souffrir pour Jésus-Christ et à lui gagner des âmes... Nous voyons tous les jours *en eux* des actions de vertu, qui montrent combien ces hommes apostoliques sont ennemis d'eux-mêmes et de leur repos pour le service de leur Maître[1]. » Elle écrit encore à son fils : « Je suis ravie de voir ici des saints dans un dénüement épouvantable... Je n'ai point de termes pour dire ce que j'en connais... Ils se rendent inexorables et sans pitié à eux-mêmes pour se faire mourir tout vifs, c'est-à-dire pour faire mourir en eux toutes les inclinations de la nature, qui sont préjudiciables aux imitateurs de J.-C.[2]... Ils nous font de grandes assistances ; tous ceux qui sont dans la nécessité en reçoivent de même : petits et grands, et tous généralement ont recours à eux dans les accidents de misère qui leur arrivent[3]. » Enfin elle termine le portrait de ces religieux par ce dernier trait : « Si vous saviez la vie qu'il leur faut mener avec les sauvages, vous diriez que cela est impossible et qu'ils n'y pourraient vivre... Les travaux des ouvriers de l'Évangile sont si grands que je n'ai point de terme pour vous les faire connaître[4]. »

Ce portrait est de la main d'une des femmes les plus distinguées dont s'honore l'Église du Canada, d'une de ses chrétiennes les plus fermes, d'un de ses caractères les plus beaux et les plus purs. Cette église compte cependant

1. A la supérieure des Ursulines de Tours. Québec, 14 sep. 1640, p. 342.
2. *La vie de la vén. Mère Marie de l'Incarnation*, p. 539.
3. A son fils. Québec, 1651, p. 142.
4. *Vie de la Mère M. de l'Incarnation*, p. 539.

dans son ménologe beaucoup de femmes de tête, de cœur et de vertu. Et, dans cette première moitié du dix-septième siècle, la Mère Marie de l'Incarnation, ses filles spirituelles et les religieuses des différentes communautés voyaient les missionnaires de près, les Jésuites étant alors les seuls prêtres du Canada, aumôniers de couvents, curés de paroisses, desservants et prédicateurs. Le supérieur de la mission avait le titre de grand vicaire et il en exerçait les fonctions[1].

Les missionnaires et les religieuses s'occupaient des mêmes œuvres et poursuivaient le même but; et, dans cette action commune et persévérante, il était bien impossible que la vie des religieux de la Compagnie de Jésus ne fût percée à jour. Elle le fut, en effet, malgré le soin qu'ils prenaient de n'être connus que de Dieu. « Ce qui me ravit davantage *dans ces apôtres*, écrivait la première supérieure des Ursulines, c'est qu'ils tâchent de cacher *leurs travaux* avec une modestie ravissante[2]. »

Ces apôtres, qui travaillèrent d'une façon suivie, de 1633 à 1652, à l'évangélisation des populations errantes, s'appelaient le Jeune, de Quen, du Peron, Buteux, de

1. La Mère Marie de l'Incarnation à son fils. Québec, 1652, p. 157.

M. Antoine Faulx, prêtre, arriva à Québec au mois d'août 1641 et devint chapelain des Ursulines. Il rentra en France en 1643 et fut remplacé par l'abbé René Chartier, qui quitta le Canada en 1648 et eut pour successeur M. l'abbé Vignal, qui resta attaché dix ans à la Communauté. En 1660, M. Pélerin fut pendant dix mois chapelain et confesseur des Ursulines, et M. Dubord, en 1698, pendant trois mois. « A l'exception de ces années, la Communauté fut dirigée par les PP. Jésuites jusqu'en 1700. » (*Les Ursulines* de Québec, t. I, p. 92-94.)

Voir dans l'*Histoire de l'Hôtel-Dieu* de Québec, par l'abbé Casgrain, p. 572 et suiv., le nom des supérieurs et des confesseurs des religieuses de l'Hôtel-Dieu.

2. *Vie de la Mère Marie de l'Incarnation*, p. 539.

Lyonne, Druillettes[1], Vimont, Jérôme Lalemant, Massé et de Nouë. Le lecteur en a vu plusieurs à l'œuvre et il les rencontrera encore sur d'autres champs de bataille.

Gabriel Druillettes, un des plus entreprenants de tous ces hommes d'action, est le dernier venu au Canada. Mais, à peine entré dans la carrière apostolique, il la parcourt à pas de géant. Admis dans la Compagnie de Jésus à Toulouse, le 28 juillet 1629, il fut appliqué, au sortir du noviciat, à l'étude de la philosophie et des sciences au Puy-en-Velay, où il professa plus tard les humanités et la rhétorique. De là, renvoyé à Toulouse, il y suivit le grand cours de théologie, et passa ensuite par cette dernière année d'épreuve et de formation, que saint Ignace appelle l'*école du cœur*, et qui est pour le Jésuite le foyer mystérieux où son cœur s'échauffe et se fortifie avant d'affronter les rudes combats de l'apostolat catholique.

Le P. Druillettes a traversé, comme ses frères, la longue série des préparations; il sort du silence de sa solitude, le cœur retrempé aux sources vives de la foi et prêt à toutes les immolations pour le service du prochain, partout où l'obéissance fixera sa destinée. Intelligence ouverte et cultivée, nature aimante et dévouée, caractère plein d'énergie et de décision, il joignait à ces belles qualités les vertus qui font les apôtres et la foi qui transporte les montagnes. Il demande la mission du Canada, et le

1. Le P. Gabriel Druillettes, né le 29 septembre 1610, entra au noviciat des Jésuites à Toulouse le 28 juillet 1629, et fit ses derniers vœux de profès le 8 octobre 1645. Après le noviciat, il étudie trois ans la philosophie au Puy (1631-1634), puis il professe la troisième à Mauriac (1634-1635), les humanités à Béziers (1635-1636) et au Puy 1636-1637), et la rhétorique au Puy (1637-1638); du Puy, il va à Toulouse faire quatre ans de théologie (1638-1642) et sa troisième année de probation (1642-1643); enfin, en 1643, il part pour le Canada. (Catal. Prov. Franciæ, in Arch. gen.).

quinze août 1643, il arrive à Québec avec les Pères Noël Chabanel et Léonard Garreau, deux victimes de choix destinées au sacrifice. En peu de temps, il se rend maître de la langue algonquine. Français et sauvages admirent avec quelle facilité il la parle. L'heure de l'action a sonné pour lui.

On touchait au mois d'octobre 1644. Les Iroquois avaient recommencé la guerre contre les Hurons et leurs alliés : la terreur régnait partout. Une forte escouade d'Algonquins convertis vont trouver le P. Vimont et le prient de les faire accompagner par un missionnaire. Ils partaient pour la longue chasse d'hiver. « Les Iroquois, disent-ils, nous poursuivans partout, nous sommes contraints de nous éloigner de plusieurs journées de la maison de prières, et dans notre séjour de plusieurs mois, nous souhaitons ardemment d'avoir quelqu'un avec nous qui nous administre les sacrements et nous enseigne le chemin du ciel[1]. » On leur accorde le P. Druillettes. Il met dans un coffret tous les ornements nécessaires au sacrifice de la messe — c'est tout son bagage — et il part.

Nous avons raconté la campagne d'hiver du P. Le Jeune, en compagnie des Montagnais. Celle-ci est la même : mêmes voyages pendant six mois par monts et par vaux, sur les rivières et les lacs glacés, à travers les bois couverts de neige ; mêmes campements sous la hutte enfumée ; mêmes souffrances de la faim, de la soif et du froid. Mais que les sauvages d'aujourd'hui diffèrent de ceux d'hier ! Partout où ils s'arrêtent, ils dressent la cabane du Père ; et là, on entend la messe, on assiste au catéchisme, on récite en commun la prière matin et soir. Avant d'aller, les hommes à la chasse et les femmes au travail,

1. *Relation* de 1645, p. 14.

tous, à genoux, demandent la bénédiction du prêtre. Les dimanches et les fêtes sont exactement observés. La nuit de Noël, le jour des Cendres, les Rameaux, les feux de joie de la Saint-Joseph, rien n'est oublié. Tout se passe le mieux possible, selon le rite de l'Église, dans ce petit pavillon d'écorce, au milieu de ces grands bois de la Nouvelle-France, où pour la première fois descend et s'immole la divine Hostie. Le Vendredi-Saint, les sauvages agenouillés aux pieds du Crucifix, près de l'autel rustique, prient d'une voix fervente pour les Iroquois, leurs ennemis : « Seigneur, disent-ils, pardonnez à ceux qui nous poursuivent avec tant de fureur, qui nous font mourir avec tant de rage ; ouvrez leurs yeux [1]. » Le protestant Parkman ne peut s'empêcher d'admirer cette sublime manifestation de la charité chrétienne ; il ne trouve même rien de plus beau dans les *Relations* des Jésuites : « Pour qui connaît, ajoute-t-il, la tenace intensité de haine d'un Indien, on doit voir dans un pareil effort autre chose que la trace d'une vaine superstition : par la foi on avait réussi à faire adopter à ces natures sauvages une idée qui leur avait toujours été absolument étrangère... Preuve évidente qu'en enseignant les dogmes et les préceptes de l'Église romaine, les missionnaires initiaient aussi les sauvages à toutes les lois morales du christianisme. » Et plus loin, il conclut : « Les protestants auront beau vouloir ridiculiser la forme de religion que les Jésuites enseignaient aux sauvages, l'expérience est là pour démontrer qu'elle était la seule accessible à leur nature inculte et barbare [2]. »

La force d'âme et le dévouement ne mettent pas à l'abri des dures atteintes de la souffrance. Les privations, la

1. *Relation* de 1645, p. 16.

2. Parkman (Francis). *The Jesuits in North America*, Boston, 1880, ch. XX.

fumée des wigwams, toutes les misères inséparables de la vie sauvage et vagabonde altérèrent profondément la forte santé du P. Druillettes ; il perdit même la vue. Que faire et comment suivre ses compagnons ? Il leur dit : « Donnez-moi un guide, j'ai encore assez de vigueur pour vous suivre. » On le confia à un enfant. « Si tu veux t'assujettir à nos remèdes, lui dirent ses néophytes désolés, tu guériras. » Il accepte, et une femme, armée d'un bout de fer rouillé, lui racle les yeux. Jamais le patient n'avait tant souffert de sa vie. Il comprend qu'il vaut mieux s'adresser à Dieu, le grand médecin. Il offre le sacrifice de la messe, il prie et fait prier les sauvages, et il recouvre subitement la vue [1].

Cependant une mission importante l'attendait à son retour à Québec.

Sur la rivière Kénebec vivaient les Abénakis, peuplade algonquine, limitrophe de l'Acadie et de la Nouvelle-Angleterre. Cette nation belliqueuse, qui fut longtemps pour les Français une puissante barrière contre les Anglais, avait été fort touchée de l'accueil fait, à Sillery, à quelques-uns de ses guerriers. Ceux-ci avaient assisté à la prière des néophytes, ils avaient été témoins de la ferveur de leur vie chrétienne et du dévouement des missionnaires, et rentrés dans leur pays, chrétiens et apôtres, ils avaient engagé leurs compatriotes à demander la robe noire, ce qu'ils firent avec instance.

Le 29 août 1646, le P. Druillettes se met donc en route, accompagné de quelques Indiens. C'est le premier

1. *Relation* de 1645, ch. VI, pp. 14 et suiv. ; — Circulaire touchant la mort du P. Druillettes aux archives du Ministère des Affaires étrangères, *Mémoires et documents*, 1661-1688, vol. V, fol. 357, 358 et 359.

Européen qui entreprend le long et pénible voyage du Saint-Laurent aux sources de la rivière Kénebec [1], en remontant la rivière Chaudière. Il descend la rivière Kénebec sur un canot d'écorce, continue sa course jusqu'à la mer, se rend à Pentagouet [2] chez les Capucins, et, après avoir visité sur sa route plusieurs postes anglais, où il est admirablement reçu, il vient se fixer à Koussinok [3], aujourd'hui la ville d'Augusta.

Là, les Indiens lui bâtissent à la hâte une chapelle en planches, et autour de la chapelle, ils dressent quinze grandes cabanes. Le missionnaire apprend vite la langue, et aussitôt il se met à catéchiser et à baptiser, puis à visiter les malades. Les sauvages, sur sa recommandation, renoncent aux boissons enivrantes; les jeunes gens jettent leurs manitous; les charmes et les incantations disparaissent, pour faire place à la prière. En quelques mois, c'est un changement radical. Au milieu de janvier, toute la troupe part pour la chasse; le P. Druillettes la suit. En dépit des prédictions et des menaces des sorciers, les chasseurs convertis sont heureux à la chasse, plus heureux que les autres. Quelques jongleurs, frappés de la puissance du Dieu des chrétiens, reçoivent le baptême et brûlent leurs tambours. « Qui pourrait raconter, dit le protestant Bancroft, tous les dangers auxquels le missionnaire fut exposé? Les rochers aigus du lit du fleuve menaçaient constamment de briser sa frêle embarcation; l'hiver transformait les solitudes du Maine en un désert de neige; et le

1. Ou *Kenebec*, *Kinibeki* et *Kinibequi*.

2. *Samuel Champlain*, par N.-E. Dionne, p. 104, *note 1* : « Champlain l'appelle Peimtegoüet. D'après l'abbé Maurault, Pentagouet n'est autre chose que *Pentagouit*, qui signifie *endroit d'une rivière où il y a des rapides* (*Histoire des Abénaquis*, p. 5). Les Anglais ont donné la préférence au mot *Penobscot*. »

3. *Histoire des Abénakis*, p. 119, *note 2*.

voyageur, chrétien ou païen, devait emporter avec lui habitation, mobilier et nourriture. Pourtant, le Jésuite parvint à se concilier l'affection des sauvages, et, après avoir passé dix mois au milieu d'eux, il revint (1647) à Québec, plein de joie et de santé, escorté par une trentaine d'Indiens[1]. »

Le même historien ajoute : « Ainsi, au mois de septembre 1646, quatorze ans après le rétablissement de Québec, la France marchait rapidement vers une vaste domination

1. Bancroft (George), *History of the United States*, t. IV, ch. XX. Quelques historiens se sont demandés pourquoi le P. Druillettes n'était pas retourné l'année suivante chez les Abénakis. La réponse se trouve dans le *Journal des Jésuites*, juillet 1647, p. 91 : « Le 3 ou 4 juillet, les Abnaquiois demandent à me parler pour me remercier du voyage du P. Druilletes, et me prier de le laisser retourner ; mais les derniers venus des Abnaquiois ayant aporté des lettres des Pères Capucins qui nous priaient de n'y plus retourner, je leur refusé, et fis la réponse qui se trouvera dans une lettre que j'escrivis sur ce sujet aux Capucins. » En 1647 et en 1648, les Abénakis supplièrent le P. Druillettes de revenir au milieu d'eux (l'abbé Maurault, p. 130) ; mais le Père ne crut pas devoir céder à leurs prières de crainte de se rendre désagréable aux PP. Capucins de l'Acadie. En 1650, le P. Côme de Mante, supérieur des Capucins, invita lui-même les Jésuites à venir évangéliser les Abénakis par la lettre suivante (*Relation* de 1651, pp. 14 et 15) : « Nous conjurons vos Révérences par la sacrée dilection de Jésus et de Marie pour le salut de ces pauvres âmes qui vous demandent vers le Sud, de leur donner toutes les assistances que votre charité courageuse et infatigable leur pourra donner ; et même si en passant à la rivière Kinibequi vous y rencontriez des nôtres, vous nous feriez plaisir de leur manifester vos besoins ; que si vous n'en rencontrez point, vous continuerez, s'il vous plaît, vos saintes instructions envers ces pauvres barbares et abandonnés, autant que votre charité le pourra permettre. » Les Abénakis remirent eux-mêmes cette lettre au P. Ragueneau, recteur du Collège, qui permit au P. Druillettes de partir le 1er septembre 1650. Nous parlerons dans la suite de ce second voyage.

Voir, sur la visite du P. Druillettes aux Abénakis : *Relation* de 1646, p. 19 ; — *Relation* de 1647, ch. X, pp. 51 et suiv. ; — *Histoire des Abénakis*, par l'abbé Maurault, ch. X.

dans l'Amérique septentrionale, avait ses avant-postes sur la rivière Kénebec et sur les bords du lac Huron ; elle s'était même avancée jusqu'aux établissements situés autour d'Albany. Les missionnaires, enflammés de zèle, profitaient intrépidement de la tranquillité et se dévouaient à l'obéissance jusqu'à la mort. *La force entière de la colonie reposait dans les missions*[1]. »

Tandis que le P. Druillettes visitait au Sud du Saint-Laurent la vaillante tribu des Abénakis, le P. de Quen partait de Tadoussac, remontait le Saguenay sur un canot conduit par deux sauvages, et, après avoir traversé une série de rivières, de lacs et de rapides, il arrivait chez la nation du Porc-Épic. Il avait appris que des chrétiens de cette tribu, baptisés à Tadoussac, étaient gravement malades, et il venait les consoler et les fortifier à l'heure suprême. Il espérait par la même occasion répandre dans l'âme de quelques infidèles les saintes clartés de l'Évangile. « Aussitôt que les sauvages m'aperçurent, écrit le Jésuite, ils sortirent de leur cabane pour voir le *premier Français qui ait jamais mis le pied dessus leurs terres.* Ils s'étonnaient de mon entreprise, ne croyant pas que jamais j'aurais eu le courage de franchir tant de difficultés pour leur amour. Ils me reçurent dans leurs cabanes comme un homme venu du ciel... Le capitaine me dit : Nous te sçaurions exprimer la joie que nous avons de ta venue ; une chose nous attriste, tu vie ns en une mauvaise saison ; nous n'avons point de rets pour pescher du poisson, et les eaux sont trop grandes pour prendre le castor[2]. » Le P. de Quen confesse les chrétiens, console les malades, dispose les vieillards au

1. *Bancroft*, t. IV, ch. XX.
2. *Relation* de 1647, p. 65.

baptême pour l'été prochain, et reprend le chemin de Tadoussac[1].

Cependant la mort commençait à moissonner ces vaillants ouvriers de la première heure, qui s'employaient avec tant de courage, avec un si réel mépris des fatigues, des souffrances et de la mort, au salut et à la civilisation des populations errantes. Nous avons parlé du P. de Nouë, vrai type du missionnaire dévoué, charitable, prêt à tout. Ce religieux de noble race, instruit, profès des quatre vœux, versé dans toutes les questions de théologie et de morale, s'était fait volontairement, comme nous l'avons dit, par un sentiment d'humilité que les grands cœurs peuvent seuls comprendre, le serviteur de tous dans la Nouvelle-France[2]. Un jour qu'on le pressait fortement de revenir à Paris, où avec son nom et la nature de son talent il ferait certainement plus de bien qu'au Canada : « Je veux mourir ici, répondit-il, occupé jusqu'à la fin à servir les sauvages et ceux qui en ont soin[3]. » Ne pouvant les instruire, parce qu'il ne savait pas leur langue, il les servit, en effet, à Québec, à Sillery et aux Trois-Rivières, mais avec tant d'amabilité et de joyeux entrain qu'il semblait prendre plaisir aux besognes les plus pénibles et les plus rebutantes[4]. Français et sauvages le regardaient comme un saint ; il en accomplissait tous les actes, il en avait tous les dehors ; et l'opinion publique, généralement bon juge, sait bien qu'il ne peut y avoir de rayonnement constant de la vertu sans le foyer intérieur qui en est l'aliment et la source.

1. *Relation* de 1647 sur la mission du P. de Quen à Sainte-Croix de Tadoussac, pp. 61 et suiv., et sur son voyage à la nation du Porc-Épic, pp. 64-66.
2. *Relation* de 1646, pp. 10 et 11.
3. *Ibid.*, p. 11.
4. *Ibid.*, p. 11.

Le P. de Nouë, en dehors du temps qu'il consacrait à l'instruction et à la sanctification religieuse des Français, passait ses journées à l'hôpital des sauvages ou dans la cabane des malades et des mourants, les soignant tous comme un simple infirmier[1]. Si les vivres manquaient, il allait déterrer les racines dans les bois ou pêcher du poisson dans la rivière. Il faisait au besoin le métier de manœuvre[2]. Tout coûtait à sa fière nature, destinée à mieux par naissance et par éducation; rien ne décourageait son âme généreuse, fortement trempée, dépouillée par libre choix du vain honneur et des fausses jouissances.

Il était réservé à cet apôtre, qui ne vivait que de Dieu et pour Dieu, de mourir loin de tout secours humain, assisté et consolé par Dieu seul. Le 30 janvier 1646, il quitte les Trois-Rivières, accompagné de deux soldats et d'un Huron, et se dirige vers le fort Richelieu, où il doit administrer aux Français de la garnison les sacrements de Pénitence et d'Eucharistie. Le Saint-Laurent coulait sous une forte couche de glace, la terre était couverte de neige. Les voyageurs allaient en raquettes, leurs bagages sur de petits traîneaux. Le soir venu, ils s'étendent dans un grand trou, creusé dans la neige, avec le ciel pour abri et pour toit. Les deux soldats, nouvellement arrivés au Canada et peu habitués à se servir de raquettes, étaient très fatigués; le P. de Nouë s'en aperçut, et, n'écoutant que sa charité, il se lève à deux heures du matin, met dans sa poche un morceau de pain et quelques pruneaux, et part sans briquet ni couverture, pour aller au fort chercher du secours. Cet acte de charité lui coûta la vie. Il s'égara au milieu des ténèbres et des tourbillons de neige.

1. *Relation* de 1646, p. 11.
2. *Ibid.*

Trois jours après, le deux février, un soldat et deux hurons envoyés à sa recherche, trouvèrent le corps gelé du missionnaire à quatre lieues au dessus du fort. Il était à genoux, la tête découverte, les bras croisés sur la poitrine et les yeux ouverts regardant le ciel.

On le transporta aux Trois-Rivières, « où tout le monde, dit Marie de l'Incarnation, fut comblé de tristesse et de consolation tout ensemble ; de tristesse, voyant ce bon Père, qui n'avait point de plus grand soin jour et nuit que d'obliger tout le monde, être ainsi mort, abandonné de tout secours humain ; et de consolation, regardant ce corps en la posture où l'on dépeint ordinairement saint François-Xavier, les bras croisés sur la poitrine, les yeux ouverts et fixés vers le ciel, qui seul avait été le témoin de son agonie, et l'attendait pour le couronner de ses travaux. Sa face ressemblait à un homme, qui est en contemplation, plutôt qu'à un mort[1]. »

Le douze mai de la même année, le P. Ennemond Massé allait rejoindre dans le triomphe de la gloire le P. Anne de Nouë. Tous deux avaient parcouru la même carrière d'abnégation, de mortification et d'apostolat ; tous deux, dans la société religieuse, avaient choisi la dernière place, celle où l'on travaille et où l'on se sacrifie sans éclat et sans bruit, mais souvent avec plus de fruit. Elle serait longue l'histoire du bien produit par ces deux hommes ! Ils sont morts tous deux dans leur chère mission du Canada, l'un

1. Voir, pour tout ce qui précède, sur le P. de Nouë :
Breve Relatione d'alcune missioni, del P. Franc. Gioseppe Bressani, S. J., parte 3 ª, cap. I ; — *Lettres* de la Mère M. de l'Incarnation, p. 411 et suiv. ; — *Cours d'histoire du Canada*, de l'abbé Ferland, t. I, p. 340 ; — *Histoire générale de la Nouvelle-France*, par le P. de Charlevoix, t. I, p. 267 ; — *Relation* de 1646, ch. III ; — Parkman (Franc), *The Jesuits in North America*, ch. XVI.

P. ANNE DE NOUE

2 Février 1646

dans l'exercice de la charité, l'autre dans l'acte de la prière, tous deux en grande réputation de sainteté. Ils furent enterrés dans les deux premières réductions du Canada, le P. Massé à Sillery et le P. de Nouë aux Trois-Rivières.

Le peuple Canadien-Français n'a pas oublié ce qu'il doit au P. Massé. En 1870, deux prêtres [1], exécutant des fouilles à Sillery, découvraient les restes précieux du missionnaire dans la chapelle latérale de l'ancienne église, du côté de l'évangile; et, le vingt-six juin de la même année, une foule immense se pressait autour du monument funèbre élevé par la reconnaissance publique au premier apôtre de la Nouvelle-France. Sur un des côtés de l'obélisque, on lit cette inscription gravée sur le marbre :

Les habitants de Sillery
Ont élevé ce monument
A la mémoire
Du P. Ennemond Massé, S. J.,
Premier missionnaire en Canada,
Inhumé en 1646
Dans l'église de Saint-Michel
En la résidence
De Saint-Joseph de Sillery [2].

1. L'abbé Laverdière et l'abbé Casgrain.

2. *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec*, par l'abbé Casgrain, p. 99; — Le Journal de Québec, lundi 27 juin 1870.

V. aux *Pièces justificatives*, nº V.

CHAPITRE CINQUIÈME

Fondation à Notre-Dame des Anges d'un séminaire pour les enfants des sauvages; insuccès de cette fondation. — Fondation à Québec d'un séminaire pour les filles sauvages; Madame de la Peltrie, mère Marie de l'Incarnation, les Ursulines. — Fondation d'un hôpital à Québec; la duchesse d'Aiguillon, les Hospitalières de Dieppe. — Fondation de la société de Notre-Dame de Montréal; Jérôme Le Royer de la Dauversière, de Maisonneuve, d'Ailleboust, Mademoiselle Mance. — Le P. Vimont, supérieur général de la mission du Canada.

Dans le but de faciliter la conversion des sauvages, Richelieu avait inséré dans l'acte de fondation de la Compagnie des Cent-Associés, que tout Indien converti serait considéré comme citoyen français. Dussieux, dans sa notice sur le Canada [1], félicite le Cardinal de cette heureuse disposition. « A aucune époque, même en France, dit-il, on n'a fait une plus large et plus généreuse application de la fraternité chrétienne. En accordant aux Indiens catholiques une complète égalité avec les citoyens français, sans tenir compte des différences de race, le grand Cardinal donnait la mesure de l'élévation et de la hardiesse de son génie. »

L'éloge ne laisse rien à désirer. Et de fait, la pensée de Richelieu était libérale, digne d'un prélat français. Il faut cependant l'avouer : seule, elle n'eût produit qu'un mince résultat; jamais elle n'eût créé une nouvelle France dans l'Amérique du Nord. Le système du P. Le Jeune avait l'avantage d'être plus pratique et plus fécondant. Il fixa à Sillery, les sauvages nomades, et en fit des amis et des

1. *Le Canada*, p. 29.

sujets de la France, en les amenant à la vraie Foi, tout en respectant dans une large mesure leurs mœurs, leurs usages et leur langue [1].

Il ne réussit pas aussi bien dans une autre partie de son programme. Comme tant d'autres, il s'imagina qu'il parviendrait à élever dans un *séminaire* ou pensionnat des enfants sauvages, et qu'une fois formés, ceux-ci porteraient à leurs compatriotes les lumières de la Foi, qu'ils seraient le germe actif des générations chrétiennes de l'avenir. Dès 1635, il écrivait : « Le premier dessein de la Résidence de Québec est de dresser un collège pour instruire les enfants des familles qui se vont tous les jours multipliant [2]. » Nous avons vu dans le chapitre premier l'heureuse réussite de ce projet. « Le second dessein, ajoute le P. Le Jeune, est d'établir un séminaire de petits sauvages, pour les élever en la Foy chrétienne [3]. »

Cette idée n'était pas nouvelle. Les Récollets avaient eu l'intention de fonder une école près de leur couvent de Notre-Dame des Anges. Le manque de ressources les força de renoncer à ce projet. Le P. Le Jeune le reprit; mais, dans cette entreprise, on a de la peine à reconnaître son coup d'œil, son esprit de méthode et de décision. S'il loue l'excellente bonté de l'œuvre, il tâtonne dans l'exécution, il hésite, il modifie ses appréciations et ses plans. On sent

1. Dans son histoire du Canada, p. 36, *note*, Dussieux dit, en parlant des sauvages nomades que les missionnaires avaient fixés et convertis : « Les sauvages chrétiens ou domiciliés, comme l'on disait, nous fournirent dans la guerre de 1755 des contingents de soldats dévoués, qui s'élevèrent quelquefois jusqu'à 800 hommes, excellents tireurs. Ce sont eux qui gagnèrent la bataille de la Belle-Rivière, en 1755, sur le général Braddock. Les Indiens domiciliés partaient à la guerre avec les missionnaires attachés à leurs paroisses. »

2. *Relation* de 1635, p. 3.

3. *Ibid.*

qu'il s'avance sur un terrain mouvant, semé d'obstacles; il change plus d'une fois de route.

En 1634[1], il écrit : « *Pour le séminaire*, je ne voudrais pas prendre les enfants du pays dans le pays même, *parce que* ces barbares ne peuvent supporter qu'on châtie leurs enfants, non pas même de paroles, ne pouvant rien refuser à un enfant qui pleure; si bien qu'à la moindre fantaisie, ils nous les enlèveraient, devant qu'ils fussent instruicts[2]. » Deux ans après il change d'avis; il croit que le voisinage des parents ne nuira ni au recrutement des enfants ni à leur séjour à l'école : « car en ayant quelques uns affidés, qui appellent et retiennent les autres, les pères et mères qui ne savent ce que c'est de contrarier leurs enfants, les laisseront sans contredit[3]. » En 1634, il ne veut au séminaire de Québec que des Hurons; en 1636, il admet des Algonquins et des Montagnais.

Sa première pensée était d'établir le séminaire à Notre-Dame des Anges, et la maison avait été disposée pour recevoir les petits sauvages. Plus tard il écrit que ce lieu est solitaire, qu'il n'y a point d'enfants français : aussi « nous changeons, dit-il, la pensée que nous avons eue autrefois d'arrêter là le séminaire, l'expérience nous fait voir qu'il le faut nécessairement placer où est le gros de nos Français, à Québec, pour arrêter les petits sauvages par les petits Français[4] ».

L'expérience fit comprendre également qu'il y aurait un

1. Cette même année, 1634, dans une lettre écrite au R. P. Provincial de Paris (Doc. XII du P. Carayon, p. 153), le P. Le Jeune est tellement persuadé de la nécessité d'éloigner les petits sauvages de leurs parents, si on veut les retenir à l'école, qu'il propose de les envoyer en France. Le P. Charles Lalemant ne fut pas de cet avis.

2. *Relation* de 1634, p. 12.

3. *Relation* de 1636, p. 35.

4. *Ibid.*

grave inconvénient à mêler les sauvages aux Français. Le sauvage est le plus souvent corrompu dès le jeune âge : n'était-il pas à craindre qu'il ne pervertît en peu de temps ses camarades français?

En définitive, après maints tâtonnements et tergiversations, le séminaire fut bâti à Notre-Dame des Anges. C'est là qu'on installa les jeunes sauvages; Hurons, Algonquins, Montagnais, Outaouais. Tous purent s'y faire admettre : il suffisait d'avoir les qualités et les aptitudes jugées nécessaires.

Les indécisions n'existent plus; l'heure des difficultés commence. Le P. de Brébeuf, qui se trouvait alors chez les Hurons, décide, à force d'instances et de promesses, douze petits enfants à descendre à Québec. Au moment du départ, les mères et les grand'mères se jettent au cou de leurs enfants et refusent de s'en séparer. C'est une scène navrante. Trois finissent par obtenir le consentement des parents et partent avec les Pères Daniel et Davost. Aux Trois-Rivières, deux sont pris du mal du pays et reviennent sur leurs pas. Ils sont remplacés par deux petits Hurons; et les trois séminaristes, Satouta, Tsiko et un autre, dont les *Relations* taisent le nom, entrent à Notre-Dame des Anges vers la fin de juillet 1635. Quelques jours après, trois autres Hurons viennent les rejoindre : Teouatirhon, Andehoua, Aïandacé [1].

Comment les habiller et les nourrir? La charité est ingénieuse. Pour venir à leur secours, le P. Le Jeune, qui est à bout de ressources, congédie une partie de ses ouvriers : « Renvoyer les sauvages, écrit-il, nous ne le ferons jamais; nous leur donnerions plutôt la moitié de nous-mêmes; l'affaire est trop importante pour la gloire de Notre-Seigneur [2]. »

1. *Relation* de 1636, p. 73.
2. *Relation* de 1636, p. 75.

Le pensionnat est ouvert; et le règlement fonctionne avec la plus indulgente douceur : prière, sainte-messe, un peu de travail, beaucoup de récréations, pêche et chasse pendant les promenades de chaque jour. Le régime sévère, monacal ou militaire, comme on voudra, de nos écoles de France eût mal convenu à ces natures indépendantes, volontaires, habituées à vivre sans frein, impatientes de tout joug, élevées en plein air, à travers les bois, sur les lacs ou sur les rivières. On leur apprenait à lire et à écrire; le P. Daniel leur enseignait la doctrine chrétienne.

Nous avons dit que le P. Le Jeune, à son arrivée à Notre-Dame des Anges, avait ouvert une petite école d'externes, fréquentée par les enfants des Algonquins et des Montagnais, qui cabanaient aux environs de Québec. Cette école avait prospéré, et, en 1635, garçons et filles se réunissaient nombreux à la chapelle de la Résidence pour y apprendre la doctrine chrétienne. L'enseignement était public et attirait beaucoup de parents. Après la leçon, régal de pois. De temps à autre, séance publique à laquelle assistaient le gouverneur et les principaux citoyens de Québec : on interrogeait les enfants sur les principaux points de la religion, on distribuait des récompenses aux plus méritants. Le P. Le Jeune faisait ce cours de catéchisme [1]. Nos petits séminaristes le suivirent.

Tout allait pour le mieux au pensionnat naissant; et l'avenir se montrait chargé d'espérances, quand la mort vint enlever Satouta et Tsiko, natures d'élite, qui promettaient beaucoup. « Voilà, dit le P. Le Jeune, les deux yeux de notre séminaire éteints en peu de temps, les deux colonnes renversées [2] ! » Le petit camarade, entré avec eux à Notre-Dame des Anges, fut pris de nostalgie et quitta l'école.

1. *Relation* de 1637, p. 39.
2. *Relation* de 1637, p. 57.

Restaient Aïandacé, le benjamin de la bande, Andehoua et Teouatirhon; les deux premiers, de retour au pays, y furent des modèles de foi et de piété; le dernier, jeté par la puissance de passions indomptées en dehors de la voie droite, finit par y rentrer et mourut en chrétien, muni de tous les secours de la religion.

Ceux qui les remplacèrent à Notre-Dame des Anges n'avaient ni la même innocence de mœurs, ni les mêmes qualités du cœur et de l'esprit : ils s'enfuirent de l'école au printemps de 1638[1]. L'année suivante, les portes du séminaire s'ouvrirent à des Montagnais, à des Algonquins et à des Hurons[2]; hélas! pas pour longtemps. Bientôt, le pensionnat était fermé, faute d'élèves, et les Jésuites abandonnèrent la Résidence de Notre-Dame des Anges pour s'établir au collège de Québec.

Le séminaire avait atteint une durée de cinq ans à peine. L'insuccès était notoire; il fallait en chercher la cause dans le génie du jeune sauvage, insuffisamment connu des Pères, quand ils entreprirent avec plus de zèle que d'expérience cette fondation scolaire. Leur plan d'éducation présentait cependant des garanties de prospérité par sa simplicité même : n'admettre au pensionnat que des enfants de dix à quatorze ans, et les choisir entre les sujets proposés par les missionnaires; là, pendant quatre ou cinq ans, et plus, si c'était possible, leur apprendre à lire et à écrire, les initier aux éléments des sciences et des arts, et par dessus tout les former à la vertu et à la connaissance des vérités dogmatiques, deux conditions nécessaires, d'abord pour ne pas perdre, au sortir de l'école, la pureté de leurs mœurs au contact de la dépravation des sauvages, ensuite pour tra-

1. *Relation* de 1638, ch. IX et X.
2. *Relation* de 1639, pp. 38-42.

vailler avec fruit au salut des âmes de leurs compatriotes. Dans le but d'assurer davantage le succès de l'œuvre, les missionnaires comptaient ne renvoyer le séminariste au pays qu'à l'âge de dix-huit à vingt ans.

Pour réaliser ce plan d'éducation, ni le savoir-faire, ni le dévouement ne firent défaut; le recrutement des élèves s'opéra même au début sans de trop grosses difficultés, et, en général, on sut distinguer dans le nombre des présentations les sujets que la nature appelait à de plus hautes destinées. Mais, en dépit des meilleurs choix et malgré tous les soins dont ils furent entourés, les petits sauvages, une fois entre quatre murs, en dehors de leurs forêts et loin de leurs parents, ne purent y tenir. Tout ce qui est nouveau est beau; au commencement, presque tous semblaient ravis de leur nouveau séjour, enchantés de leur vie d'écoliers. Après quelques mois, un an, et, pour un petit nombre, deux ou trois ans, tout changeait d'aspect; ils pleuraient leur liberté perdue, ils regrettaient leurs cabanes et leurs bois, ils ne voyaient rien au dessus de la chasse et de la pêche; rien ne leur plaisait à l'école, ni l'étude, ni le règlement, ni la nourriture, ni le costume à la française, ni les douceurs de toutes sortes que la charité leur procurait; ils ne songeaient qu'à revoir le pays, à reprendre leur vie errante et vagabonde; presque tous devenaient nostalgiques. Impossible de retenir les élèves même les plus attachés à leurs maîtres. D'un autre côté, les parents ne comprenaient pas les avantages de l'instruction. « Je suis assez savant pour instruire mon fils, » disait un capitaine algonquin au P. Le Jeune, qui lui conseillait d'envoyer son enfant à Notre-Dame des Anges[1]. « S'ils consentaient à se séparer de leurs enfants, écrivait Mgr de

1. *Relation* de 1635.

Laval, on ne pouvait guère espérer que ce fût pour longtemps, parce que, pour l'ordinaire, les familles des sauvages ne sont pas peuplées de beaucoup d'enfants... Ils n'en ont pour la plupart que deux ou trois, et rarement ils passent le nombre de quatre ; ce qui fait qu'ils se reposent sur leurs enfants lorsqu'ils sont un peu avancés en âge, pour l'entretien de leur famille, qu'ils ne peuvent se procurer que par la chasse et d'autres travaux, dont les pères et mères ne sont plus capables, alors que leurs enfants sont en âge et en pouvoir de les secourir[1]. »

Les petits sauvages revenaient donc au pays, après un court séjour au séminaire, incapables de rendre les services qu'on attendait d'eux, et exposés, à cause de leur jeune âge, aux plus terribles tentations. La majorité ne résista pas aux séductions du mal, même parmi ceux qui sortirent de Notre-Dame des Anges plus affermis dans le devoir. Dès le séminaire, beaucoup répondirent si peu au dévouement de leurs maîtres qu'on fut obligé, en 1638, dans l'intérêt de l'école, de renvoyer tous les séminaristes, à l'exception d'Andehoua et de Teouatirhon[2]. Le demi-savoir fut aussi fatal à quelques-uns.

En définitive, l'expérience montra aux Pères qu'ils avaient fait fausse route ; et, après mûre réflexion, au lieu de s'obstiner à la suivre, ils revinrent sur leurs pas. « Le séminaire, qui avait esté estably à Nostre-Dame des Anges, écrivait le P. Vimont en 1643, fut interrompu pour de justes raisons, et nommément parce que l'on ne voyait pas de fruict notable parmy les sauvages, commençant

1. *Relation* de 1668, p. 30. Lettre de Mgr l'évêque de Pétrée à M. Poitevin, curé de Saint-Josse, à Paris.

2. *Relation* de 1638, p. 23 : « Voilà donc derechef le séminaire réduit au petit pied, et au nombre de deux. »

l'instruction d'un peuple par des enfans ; l'expérience nous l'a faict cognoistre [1]. »

Ajoutons que cette œuvre d'un si maigre profit était fort coûteuse ; et souvent les ressources manquaient. Plus d'une fois le P. Le Jeune se demanda comment il procurerait des vivres à ses écoliers [2]. Il n'avait pas seulement à sa charge la nourriture et l'entretien des enfants ; il lui fallait encore contenter l'insatiable avidité des parents, solliciteurs importuns, qui regardaient les Jésuites comme leurs obligés, les assiégeaient de demandes, et ne se retiraient que les mains pleines de cadeaux.

Les aumônes qu'on recevait de France et que l'on consacrait à l'éducation des enfants de Notre-Dame des Anges pouvaient être utilisées plus avantageusement ailleurs. Elles furent employées à l'érection de cabanes à Saint-Joseph de Sillery, où se concentraient depuis quelques années les efforts des missionnaires [3].

Cependant la critique, qui a constamment les yeux ouverts sur les faits et gestes des Jésuites, n'avait pas vu sans un plaisir secret l'insuccès du séminaire, et elle profita de cet échec pour leur faire voir beau jeu. Il fallait s'y attendre.

Il y avait à la cour du roi de France quelques esprits fâcheux, intrigants de race, ambitieux, dévorés de jalousie,

1. *Relation* de 1643, p. 28.

2. *Relation* de 1637, p. 64.

3. *Relation* de 1640, p. 4. « Il faut pour le présent bander tous nos nerfs pour arrêter les sauvages. Au commencement que nous vinmes en ces contrées, comme nous n'espérions quasi rien des vieux arbres, nous emploions toutes nos forces à cultiver les jeunes plantes ; mais Notre Seigneur nous donnant les adultes, nous convertissons les grandes dépenses que nous faisions pour les enfants, au secours de leurs pères et de leurs mères, les aydant à cultiver la terre et à se loger dans une maison fixe et permanente (à Sillery). »

qui trouvaient toujours à redire à toutes les entreprises militaires et apostoliques de la Nouvelle-France. La plupart d'entre eux n'aimaient ni les gouverneurs ni les Jésuites. Jamais ils n'avaient vu le Canada ; ils le connaissaient par les mécontents et les envieux, gens peu estimables qu'on rencontre partout, toujours intéressés à critiquer et à décrier ; et, bien entendu, ils préféraient les rapports et les lettres de ces suspects aux *Relations* des missionnaires et aux Mémoires des Gouverneurs.

Ces ennemis de la Compagnie de Jésus jetèrent donc dans la circulation une idée à eux. Ils prétendirent que la Société était opposée à la *francisation* des sauvages, dans la crainte de perdre par là la grande influence qu'elle avait conquise ou qu'elle espérait conquérir sur les tribus indiennes. Ils ajoutaient que c'était un système chez elle d'éloigner partout les sauvages de tout contact avec les Européens, de toute civilisation. Cette idée fit avec le temps son chemin. Bientôt, dans l'entourage de Louis XIV, *la langue française et les coutumes françaises au Canada* devinrent le mot d'ordre. A entendre ces civilisateurs d'antichambre, c'était là le seul moyen de civiliser les sauvages, de leur inspirer les nobles sentiments d'honneur et de justice, et d'en faire des amis de la France, de vrais Français. Ils ne comprenaient pas ou feignaient de ne pas comprendre qu'on pût attacher les Indiens à la France en les attachant à Jésus-Christ. Et cependant, « si la France, dit Chateaubriand, vit son empire s'étendre en Amérique par de là les rives du Meschacebé, si elle conserva si longtemps le Canada contre les Iroquois et les Anglais unis, elle dut presque tous ses succès aux Jésuites. » Les gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre rendirent eux-mêmes justice aux missionnaires du Canada, quand ils les représentèrent dans leurs dépêches comme leurs plus dangereux

ennemis : « Ils déconcertent, disaient-ils, les projets de la puissance britannique ; ils découvrent ses secrets et lui enlèvent le cœur et les armes des sauvages[1]. »

Quoi qu'il en soit, il se forma à la Cour un parti puissant, qui demandait la *francisation* à outrance des sauvages. Colbert, ministre de la marine, fut entraîné dans ce parti. En 1668, il écrivit à Mgr de Laval, au nom du roi, pour lui communiquer les intentions de Sa Majesté et le *conjurer* de façonner les jeunes sauvages aux usages français[2]. Ordre fut également donné à l'intendant Talon de tenir la main à cette affaire. L'évêque de Pétrée se soumit avec la plus louable déférence aux volontés royales : « Comme le Roi, dit-il, m'a témoigné qu'il souhaitait que l'on tachât d'élever à la manière de vie des Français, les petits enfants sauvages, afin de les policer peu à peu, j'ai formé exprès un séminaire, où j'en ai pris un nombre à ce dessein. Pour y mieux réussir, j'ai été obligé d'y joindre des petits Français, dont les sauvages apprendront plus aisément les mœurs et la langue, en vivant avec eux[3]. »

Mgr de Laval ajoute dans cette lettre : « Nous n'épargnerons rien de ce qui sera en notre pouvoir pour faire réussir cette heureuse entreprise, *quoique le succès nous en paraisse fort douteux*[4]. » Il n'épargna rien, en effet, et il ne réussit pas. Les six Hurons qu'il entretenait au séminaire de l'*Enfant-Jésus*, désertèrent les uns après les autres. Cinq ans après, il n'y avait plus un seul sauvage au séminaire.

1. *Génie du Christianisme*, 4e partie, l. IV, ch. VIII.
2. *Vie de Mgr de Laval*, par l'abbé Gosselin, t. I, p. 558.
3. *Relation* de 1668. Lettre de Mgr l'évêque de Pétrée à M. Poitevin, curé de Saint-Josse, à Paris, ch. IX.
4. *Ibid.*

L'intendant ne s'adressa pas seulement à Mgr de Laval. Il pria l'abbé de Queylus et les prêtres de Saint-Sulpice de lui prêter le concours de leurs bonnes volontés. « Le supérieur du séminaire de Villemarie répondit que volontiers il tiendrait une école pour l'éducation des sauvages grands et petits, et appliquerait deux de ses prêtres à leur enseigner la langue française et à les civiliser, si Mgr de Laval l'avait pour agréable[1]. »

L'abbé de Queylus ouvrit l'école en 1668 et reçut les félicitations de Colbert : « Il ne pouvait rien faire qui fût plus agréable à Sa Majesté que de continuer à travailler, comme il avait commencé, à l'instruction des enfants sauvages et à les civiliser[2]. » Le ministre, appréciant le *zèle*, l'*application* et la *piété* de M. de Queylus, *espère beaucoup de satisfaction* de sa petite école. Le fait est qu'on n'épargna rien à Villemarie pour la faire réussir. M. Dollier promit même une somme de cinq cents livres à un garçon de treize ans, nommé Jacques Akikamega, à la condition de rester au séminaire, où il serait nourri et entretenu gratuitement, jusqu'à l'âge de dix-huit ans accomplis. Akikamega accepta l'offre de M. Dollier. L'acte de donation fut rédigé et signé. Il se conserve encore au greffe de Villemarie[3].

1. *Histoire de la Colonie française*, par l'abbé Faillon, t. III, p. 270, *note*. — V. aux Archives coloniales, *Canada. Correspondance générale*, la lettre de M. Talon à Mgr Colbert, 27 oct. 1667 : « Vous verrez à quoi le supérieur du Séminaire de Montréal s'engage par un écrit ci-joint. J'estime que si vous consentez que je lui promette, de la part du Roi, que ses ouvriers ne seront pas inquiétés à l'avenir en tenant école pour l'instruction des sauvages, on aura beaucoup fait pour les déprendre de leur humeur farouche, et que, l'émulation se mettant entre eux et les Pères Jésuites, ils travailleront à l'envi à la perfection de leur ouvrage. » Cité par Faillon.

2. *Ibid.*, p. 272.

3. *Ibid.*, pp. 273 et 274.

Le dix novembre 1670, Talon, dans un mémoire à Colbert, trouve l'abbé de Queylus plus zélé que Mgr de Laval. L'évêque de Pétrée a laissé diminuer à l'*Enfant-Jésus* le nombre des petits sauvages, tandis que M. de Queylus *pousse son zèle plus avant*[1].

Le zèle ne suffisait pas. On échoua à Villemarie comme on avait échoué à l'*Enfant-Jésus*, et, d'après le témoignage même de M. Faillon, « le Roi se plaignit de ce que les prêtres du séminaire de Montréal ne s'étaient pas appliqués à cette œuvre[2]. » Les plaintes du Roi étaient injustes, car les Sulpiciens firent preuve de la meilleure volonté[3]; s'ils ne réussirent pas, c'est que la réussite était impossible. L'expérience seule le leur fit comprendre.

L'intendant avait aussi fait appel au dévouement des Religieux de la Compagnie de Jésus. Ces Religieux n'étaient pas de ses amis. Il était arrivé au Canada, l'esprit bourré de préventions contre eux, et avec un système d'éducation élaboré en France, loin des Indiens qu'il n'avait jamais vus. Personne ne contestera à ce magistrat de grandes qualités administratives, sa puissance de travail et d'organisation. Industries, découvertes, entreprises scientifiques, armée, justice, tout fut l'objet de ses soins, et à tout il donna l'impulsion la plus féconde. C'est avec raison qu'on l'a surnommé le Colbert du Canada. Mais l'intendant ne sut pas imposer silence à ses sympathies et à ses antipathies; l'homme partial se révèle dans toute sa correspondance. S'il loue jusqu'à la flatterie ses propres

1. *Archives Coloniales. Canada. Correspondance générale.* — M. Talon, intendant (1667-1672). 3e vol.

2. *Faillon*, t. II, p. 279.

3. *Ibid.* Voici ce que dit M. Faillon : « Les Sulpiciens n'avaient cessé de donner des preuves assez manifestes de l'ardeur avec laquelle ils poursuivaient cette œuvre. »

amis, puis les membres du clergé et des ordres religieux qui partagent ses opinions et ses vues, il est peu indulgent pour les autres ; il oublie envers ceux-ci les règles de la justice, il ramasse volontiers les cancans les plus malveillants contre eux, et sa correspondance entremêle habilement à des éloges mérités les plus perfides insinuations. A ce point de vue, Talon est un chef de file ; il aura des suivants, comme nous le verrons[1].

En arrivant au Canada, *il engagea donc les Jésuites à instruire les enfants des sauvages dans la langue française, et à les accoutumer à notre façon de vivre*[2]. Les Jésuites n'acceptèrent pas cette ouverture avec autant de facilité et d'empressement que Mgr de Laval; ils se montrèrent même récalcitrants. Forts d'une première expérience, ils représentèrent à l'intendant les graves inconvénients d'un séminaire de sauvages. « Leurs représentations furent mal reçues ; on les attribua à l'envie d'être les seuls maîtres des sauvages et de vouloir par là se rendre toujours nécessaires[3]. »

Ces religieux désiraient avant tout le bien de la colonie et des Indiens. La paix était un des éléments nécessaires à ce bien ; ils lui firent le sacrifice de leurs idées, et, quoique convaincus de l'inutilité d'un second essai, ils choisirent quelques jeunes Algonquins et les mêlèrent aux élèves français du collège de Québec.

Le 26 octobre 1667, l'intendant écrivit à Colbert : « Les Pères Jésuites auxquels j'ai fait une espèce de reproche, civilement néanmoins, de n'avoir pas jusqu'ici donné l'ap-

1. *Archives Coloniales*, à Paris, une partie de la correspondance de l'intendant Talon : *Canada. Correspondance générale.*

2. *Histoire de la Nouvelle-France*, par le P. de Charlevoix, t. I, p. 390.

3. *Ibid.*

plication qu'ils doivent à la politesse du naturel des sauvages et à la culture de leurs mœurs, m'ont promis qu'ils travailleraient à changer ces barbares en toutes leurs parties, à commencer par la langue[1]. »

Ils y travaillèrent, en effet, comme ils l'avaient promis. Sur ces entrefaites, le 8 avril 1668, Talon repassa en France, et, à son retour à Québec, il n'eut pas à se féliciter, paraît-il, de l'ardeur de Mgr de Laval et des Jésuites pour l'œuvre de francisation. « J'ai trouvé, dit-il à Colbert, le nombre des petits sauvages que Mgr l'Evêque et les Pères élevaient, fort diminué ; mais je dois dire que leur chaleur se réveille, et qu'ils vont chercher de nouveaux sujets pour les élever dans nos mœurs, notre langue et nos maximes[2]. »

Les Jésuites eurent beau chercher, les partants ne furent pas remplacés, et bientôt les sauvages du collège prirent le chemin de ceux de l'*Enfant-Jésus* : ils revinrent à leurs cabanes et à leurs bois.

Faut-il ajouter que le fameux mélange des Indiens et des Français, sur lequel on comptait tant en France pour la réussite du projet, *ne servit de rien aux sauvages et nuisit aux Français*[3] ? Ainsi se réalisait encore une fois la parole restée célèbre de la Mère Marie de l'Incarnation : « Un Français devient plutôt sauvage qu'un sauvage ne devient Français[4]. »

1. *Archives Coloniales. Canada. Correspondance générale.* — M. Talon, intendant (1668-1672). 3e vol.

2. *Ibid.* Lettre de Talon à Colbert, 10 novembre. 1670.

3. *Latour*, p. 97.

4. Dans sa *Vie de Mgr de Laval*, l'abbé Gosselin apporte le témoignage du marquis de Denonville et de M. de Champigny, qui confirment tous deux celui de la Mère Marie de l'Incarnation (p. 563).

« On a cru longtemps, dit le marquis de Denonville, qu'il fallait

Comme on devait s'y attendre, Talon attribua l'insuccès

approcher les sauvages de nous pour les franciser ; on a tout lieu de reconnaître qu'on se trompait. Ceux qui se sont approchés de nous ne se sont pas rendus Français, et les Français qui les ont hantés sont devenus sauvages. » — « Jusqu'à présent, écrit à son tour M. de Champigny, les missionnaires ont toujours été obligés d'avoir des domestiques français, parce que le sauvage n'aime pas à être dépendant ni fixe dans un lieu ; de sorte qu'il arrive plus ordinairement qu'un Français se fasse sauvage, qu'un sauvage se fasse Français. »

Les Sulpiciens, après avoir critiqué les Jésuites, furent obligés de reconnaître les inconvénients de la cohabitation des enfants sauvages et français. Ils ne voulurent même pas, après un essai de quelques années, laisser les premiers à Montréal : « Ils jugèrent qu'ils réussiraient peut-être mieux, dit l'abbé Faillon (p. 281), à les former à la vie civile, s'ils les plaçaient à la campagne, en les éloignant ainsi des occasions de dissipation que la ville pouvait leur offrir. Dans ce dessein, ils formèrent un établissement au dessus de la Chine, qu'ils appelaient Chantilly. » Les Sulpiciens réussirent-ils mieux à Chantilly ? Il faut croire que non, puisque M. Faillon ne le dit pas ; même à travers beaucoup de circonlocutions, il laisse voir que ce nouvel essai fut infructueux. Il est plus net, quand il raconte les échecs de Mgr de Laval et des Jésuites.

Le comte de Frontenac, un des grands patrons de la *Francisation* des sauvages, écrivait de Québec en 1691 à son gouvernement qu'on devrait toujours laisser les Français avec les sauvages, pour les *franciser* en les *christianisant*. A l'appui de son opinion il invoquait douze ans d'expérience. Le P. de Charlevoix lui répond dans son *Histoire* (t. II, p. 98) : « L'expérience, non pas de dix ans, mais de plus d'un siècle, nous a appris que le plus mauvais système pour bien gouverner ces peuples et pour les maintenir dans nos intérêts, est de les rapprocher des Français, qu'ils auraient beaucoup plus estimés, s'ils les avaient moins vus de près. On ne pouvait plus, en 1691, douter que le meilleur moyen de les *christianiser* ne fût de se bien donner de garde de les *franciser*. En sept ou huit mois que les Iroquois du Sault ou de la Montagne avaient demeuré à Montréal après le ravage de La Chine, ils étaient devenus méconnaissables et pour les mœurs et pour la piété ; et il *n'est personne aujourd'hui* qui ne convienne que si leur ferveur n'est plus, comme elle a été si longtemps, l'édification et l'admiration de la Nouvelle-France, c'est qu'ils nous ont trop fréquentés. L'exemple des nations abénaquises, bien plus séparées des habitations françaises et dont l'atta-

de l'entreprise au mauvais vouloir des Jésuites[1]. Les esprits moins prévenus virent dans ce second essai, resté infructueux en dépit des meilleures volontés, l'impossibilité absolue de *franciser* les petits sauvages. A leurs yeux, l'inutilité des efforts de l'évêque de Pétrée et des ecclésiastiques de Montréal justifia pleinement les missionnaires. « Le marquis de Tracy, dit le P. de Charlevoix, ne contribua pas peu dans la suite à dissiper les ombrages qu'on avait inspirés au ministre contre eux. Il avait entendu parler du projet dont il s'agissait, lorsqu'il était sur les lieux; il avait compris aussi bien que les Jésuites, combien il était impraticable et dangereux, et quoique MM. de Courcelles et Talon persistassent dans leurs préjugés, M. Colbert, qui en reconnut enfin l'injustice, accorda sincèrement son amitié à ces missionnaires, pour qui il avait toujours eu une véritable estime; se déclara dans toutes les occasions leur protecteur, et leur témoigna jusqu'à la fin de sa vie une confiance entière pour tout ce qui regardait l'exercice de leurs fonctions[2]. »

Le séminaire des filles et l'hôpital pour les sauvages faisaient également partie du programme du P. Le Jeune[3]; ils en étaient le complément. « Je prévois, disait-il, dès 1633, qu'il est tout à fait nécessaire d'instruire les filles aussi bien que les garçons, et que nous ne ferons rien ou

chement à nos intérêts ne pouvait aller plus loin, suffisait seul pour convaincre le Général (de Frontenac) de la fausseté de son principe; aussi ses plaintes et ses avis furent-ils peu écoutés en Cour, où l'on était enfin persuadé que son projet, qu'on avait eu si fort à cœur 30 ans auparavant, n'était ni utile, ni praticable. »

1. Archives coloniales — *Canada. Correspondance générale.* — M. Talon, intendant (1668-1672). 3e vol. — 10 nov. 1670.

2. *Histoire de la Nouvelle-France*, t. I, p. 390.

3. *Relation* de 1633, p. 14.

fort peu, si quelque bonne famille n'a soin de ce sexe[1]. » Or, cette même année, par une coïncidence providentielle, Notre-Seigneur entr'ouvrait à une âme privilégiée le voile de l'avenir, dans une vision restée célèbre. La Mère Marie de l'Incarnation avait passé par les grandes épreuves, qui font la femme forte, avant d'aller ensevelir dans le recueillement et le silence du cloître les tracas et les agitations de l'épouse et de la mère. Elle avait prononcé ses vœux solennels au couvent des Ursulines de Tours. Et voici qu'au lendemain des fêtes de Noël, à l'issue des matines, étant entrée dans un léger sommeil, il lui semble prendre par la main une *dame séculière*, et la conduire, à travers mille obstacles, en un *lieu ravissant* et désert : « Et je vis, dit-elle, au bas de ce lieu qui était très éminent, un grand et vaste pays, qu'en un moment je considérai tout entier, et qui me parut plein de montagnes, de vallées et de brouillards, au milieu desquels j'entrevis une petite maison, qui était l'église de ce pays-là, quasi enfoncée dans ces ténèbres, de sorte qu'on n'en voyait que le faîte. Les obscurités qui remplissaient ce pauvre pays étaient affreuses et paraissaient inaccessibles[2]. »

1. Voici ce que nous lisons dans les *Monumenta missionis Canadensis*, cap. XII, pp. 96 et 97 : « Quod cum R. P. Paulus Le Jeune, maturâ animi consideratione dispexisset ac diligenter admodum excussisset, jam indè à primis, quas inde scripsit, annuis litteris aperuit quid sentiret, scilicet, potentissima esse ad illos barbaros juvandos, media ac remedia, *seminaria puerorum pariter ac puellarum; nosocomium* in primis ad curam ægrorum præsertimque invalidorum... Vix quatuor anni sunt ex quo hæ litteræ annuæ vulgatæ sunt; et ecce sub hujus anni 1637 initium, hoc totum quod secum Pater commentatus fuerat, et ad barbarorum salutem excogitaverat, et susceptum est, et fideliter inchoatum. »

2. *Vie de la vén. Mère Marie de l'Incarnation*, par dom Claude Martin, religieux bénédictin, l. II, ch. VII ; — *Vie de la vén. Marie de l'Incarnation*, ursuline, née Marie Guyart, fondatrice du monas-

La religieuse se dirige seule vers l'église, le cœur ardent de foi et d'amour. Au dessus de la petite chapelle était assise la Vierge, tenant entre ses bras l'enfant Jésus, et *regardant ce grand pays aussi pitoyable qu'effroyable.* « Il me semblait, ajoute la Mère, qu'elle parlait de moi à son fils, ce qui m'enflammait le cœur de plus en plus.[1] »

La vision disparut. Marie de l'Incarnation n'en comprit pas alors la mystérieuse signification ; mais elle sentit au fond d'elle-même en s'éveillant, une *grande idée pour la conversion de ce pays*[2].

En 1635, le P. Le Jeune revenait à sa pensée favorite, l'établissement d'un séminaire de filles ; et, dans sa lettre au R. P. Provincial, il lui parlait de l'esprit apostolique qui animait bon nombre de communautés de femmes, désireuses de quitter la France et d'aller partager les travaux et les sacrifices des missionnaires du Canada. « Un grand nombre de filles religieuses, disait-il, veulent être de la partie... Il y en a tant qui nous écrivent et de tant de monastères et de divers ordres très réformés en l'Eglise, que vous diriez que c'est à qui se mocquera la première des difficultés de la mer, des mutineries de l'Océan et de la barbarie de ces contrées[3]. »

Cette même année encore, Marie de l'Incarnation rendait compte à son directeur de son désir ardent des missions ; elle lui parlait de la vision qu'elle avait eue à ce sujet. Son directeur était alors le P. Jacques Dinet, recteur du collège des Jésuites de Tours, le même qui devait bientôt diri-

tère de Québec, par une religieuse du même ordre. Paris, V. Retaux, 1893, ch. VII, pp. 108 et suiv. ; — *Histoire de la vén. Mère Marie de l'Incarnation*, par l'abbé Léon Chapot ; Paris, Ch. Poussielgue, 1892), 2e partie, ch. IV.

1. *Vie de la vén. Mère Marie de l'Incarnation*, par dom Claude Martin, *ibid.*

2. *Ibid.*

3. *Relation* de 1635, p. 2.

ger la conscience de Louis XIII, puis celle de Louis XIV. « Ce qui vous a été montré dans ce songe, lui dit le P. Dinet, se pourrait bien effectuer en vous dans la mission de Canada[1]. »

A quelque temps de là, étant en oraison devant le Saint-Sacrement, elle fut ravie en Dieu. Dans ce ravissement, le pays qu'elle avait vu en songe lui fut de nouveau montré dans les mêmes circonstances, et cette consolante parole se fit entendre à elle distinctement : « C'est le Canada que je t'ai fait voir ; il faut que tu y ailles faire une maison à Jésus et à Marie[2]. »

Tout, jusqu'à la fondation d'un monastère de son ordre à Québec, devait être merveilleux dans la vocation à l'apostolat de la Mère Marie de l'Incarnation.

Cette même année 1635, le P. Le Jeune écrivait dans sa *Relation*, en parlant du séminaire de filles : « Que les religieuses qui ont fait à Dieu le vœu de passer en la Nouvelle-France..., se donnent bien garde de presser leur départ, qu'elles n'aient ici une bonne maison, bien bastie et bien rentée, autrement elles seraient à charge à nos Français et feraient peu de choses pour ces peuples. Les hommes se tirent bien mieux des difficultés ; mais pour des religieuses il leur faut une bonne maison, quelques terres défrichées et un bon revenu pour se pouvoir nourrir et soulager la pauvreté des femmes et des filles sauvages[3]. »

Le P. Le Jeune en parlait fort à son aise. Mais comment faire bâtir cette maison ? Où trouver ces revenus ?

Le Père, à la suite de cet avis, ajoutait cette pressante

1. *Vie de la vén. Mère Marie de l'Incarnation*, par Dom Claude Martin, t. I, p. 305 ; — *Vie de la même*, par une religieuse ursuline, p. 125 ; — *Vie de la même*, par L. Chapot, ch. VI.

2. *Ibid.*

3. *Relation* de 1635, p. 2.

exhortation : « Mon Dieu ! si les excès, si les superfluitez de quelques Dames de France s'employaient à cet œuvre si sainct, quelle grande bénédiction feraient-elles fondre sur leur famille ! Quelle gloire en la face des Anges, d'avoir recueilly le sang du fils de Dieu, pour l'appliquer à ces pauvres infidelles !... Voilà des vierges tendres et délicates, toutes prestes à jeter leur vie au hazard sur les ondes de l'Océan ; de venir chercher de petites âmes dans les rigueurs d'un air bien plus froid que l'air de la France, de subir des travaux qui étonnent des hommes mesmes, et on ne trouvera pas quelque brave Dame, qui donne un passeport à ces Amazones du grand Dieu, leur dotant une maison, pour louer et servir sa divine Majesté en cet autre monde ? Je ne saurais me persuader que Nostre Seigneur n'en dispose quelqu'une pour ce sujet[1]. »

Ces paroles tombèrent sous les yeux de Mme de la Peltrie et la touchèrent au plus intime de son âme. Mme de la Peltrie, née Marie-Madeleine de Chauvigny[2], appartenait à la noblesse de Normandie. Naissance, fortune, éducation, grâces de la personne, qualités de l'esprit et du cœur, tout lui promettait succès dans le monde, rien ne l'y attirait. A dix-sept ans, elle soupirait uniquement après la paix profonde, qui règne dans la religieuse demeure de Dieu. La volonté de son père fut plus forte que ses désirs : elle épousa M. de la Peltrie, et, après quelques années de mariage, elle resta, à vingt-deux ans, veuve et sans enfants.

Ce deuil inattendu raviva toutes ses généreuses aspirations vers Dieu. Un double amour l'envahit : l'amour de la solitude et l'amour des âmes. Dix ans s'écoulèrent sous

1. *Relation* de 1635, p. 2.

2. Née à Alençon, en 1603, d'après Dom Claude Martin (p. 312), et L. Chapot (p. 267). La *religieuse ursuline* la fait naître à Caen (p. 142).

l'empire de ces deux sentiments, et elle se demandait où elle irait et comment elle se dévouerait, quand la pensée lui vint, à la lecture de la *Relation* du P. Le Jeune, de consacrer sa vie et sa fortune à l'instruction des petites filles sauvages du Nouveau-Monde[1].

Dans l'état d'inquiétude et de perplexité où elle vivait depuis des années, cette pensée fut pour elle un soulagement, sinon le calme parfait. Avant toute décision définitive, elle attendait la pleine lumière; la lumière ne se fit pas attendre.

Le jour de la Visitation de la Sainte Vierge, étant en oraison, elle entendit cette voix distincte du divin Maître : « Ma volonté est que tu ailles en Canada, travailler au salut des filles sauvages; c'est en cette manière que je veux être servi et recevoir des preuves de ta fidélité; en retour je te ferai de grandes grâces dans ce pays barbare. » — « Seigneur, répondit Mme de la Peltrie, ce n'est pas à moi, qui suis une grande pécheresse et une si vile créature qu'il faut faire de si grandes faveurs. » — « Il est vrai, reprit Notre-Seigneur, mais c'est pour donner sujet d'admirer davantage ma miséricorde; je veux me servir de toi en ce pays là, et nonobstant les obstacles qui s'élèveront pour empescher l'exécution de mes ordres, tu y iras et tu y mourras[2]. »

La volonté divine était formelle, la vocation manifeste. Mme de la Peltrie fit vœu d'aller au Canada, d'y bâtir une église sous le vocable de saint Joseph et de se consacrer entièrement au service et à l'instruction des filles sauvages.

Cependant, l'épreuve est le cachet des œuvres de Dieu;

1. *Dom Claude Martin*, ch. XI; — *L. Chapot*, 2e partie, ch. VII; — *La religieuse ursuline*, ch. VIII.

2. *Dom Claude Martin*, t. I, p. 313; — *L. Chapot*, t. I, p. 266; — *La religieuse ursuline*, p. 143.

elle est en même temps le creuset où s'épurent les grandes âmes, chargées de missions providentielles. Les épreuves ne manquèrent pas à Mme de la Peltrie et entravèrent plusieurs années l'exécution de son vœu. En attendant, l'heure voulue par le souverain Maître approchait.

Définitivement maîtresse de la libre disposition de ses actes, elle se rendit à Paris en 1638 pour y consulter le P. de Condren et Vincent de Paul, deux illustres directeurs de l'époque. « Le P. de Condren, général de l'Oratoire, et Vincent de Paul, supérieur des prêtres de Saint-Lazare, exhortèrent vivement la jeune veuve à poursuivre son dessein l'assurant qu'il était de Dieu, et la félicitant de la part qui lui était échue [1]. »

Au sortir du couvent de l'Oratoire, Mme de la Peltrie alla au noviciat des Jésuites, où se trouvait depuis quelques jours le P. Poncet de la Rivière.

Ce Père était entré dans la Compagnie de Jésus depuis neuf ans à peine, après avoir remporté de magnifiques succès en rhétorique et en philosophie. Son talent le portait à la spéculation, il semblait être dans son élément au milieu des problèmes les plus ardus de la scolastique. Appliqué à la théologie au collège de Clermont à Paris, il y montra de telles aptitudes que ses supérieurs l'envoyèrent continuer à Rome ses études théologiques à l'école des interprètes, les plus illustres d'alors, de Saint-Thomas et de l'Ecriture-Sainte.

Mais cet apôtre rêvait d'autres combats que ceux de l'arène scolastique. Ordonné prêtre, il demanda à son général, Mutius Vitelleschi, la mission du Canada, et partit pour Paris, en compagnie du P. Chaumonot, un autre

1. *La religieuse ursuline*, p. 146.

missionnaire de la Nouvelle-France, avec lequel il venait d'accomplir à pied le pèlerinage de Rome à Lorette[1].

Prime-sautier, entreprenant, d'une foi à miracles, manquant cependant de pondération et de mesure, le P. Poncet avait tout ce qu'il faut pour la mission huronne, où le portait de préférence son ambition.

Avait-il eu, au sanctuaire de Notre-Dame de Lorette, la vue des choses merveilleuses, dont l'âme de Marie de l'Incarnation était le théâtre? L'Histoire l'insinue, elle ne le dit pas formellement. Elle affirme seulement qu'à peine arrivé à Paris, et sans avoir pu être instruit par aucune voie humaine de la vocation miraculeuse de la vénérable Mère[2], le P. Poncet lui écrivit à Tours, et lui envoya en même temps une image de la Mère Anne de Saint-Barthélemy et un petit bourdon, souvenir de son pèlerinage à Lorette. La lettre disait : « Je vous envoie ce bourdon et cette image pour vous convier d'aller servir Dieu dans la Nouvelle-France. » — « Je fus surprise de cette semonce, raconte Marie de l'Incarnation, veu qu'il ignorait ce qui se passait en moy, et que je tenais tout cecy fort secret[3]. »

1. P. Antoine Poncet de la Rivière, né à Paris le 7 mai 1610, entra au noviciat des Jésuites de Paris, le 30 juillet 1629, après avoir fait deux ans de rhétorique et trois ans de philosophie. Après son noviciat, il est nommé professeur de cinquième et de quatrième à Orléans (1631-1634), puis élève de première année de théologie au collège de Clermont à Paris (1634-1635). Au mois de septembre 1635 il part pour Rome, où il fait encore trois ans de théologie au collège romain (1635-1638). Il fait son troisième an à Rouen (1638-1639). Départ pour le Canada, de Dieppe, le 4 mai 1639. (Catal. Prov. Franciæ in arch. rom.).

2. Nous lisons dans la *Vie de la vén. Mère Marie de l'Incarnation*, par dom Claude Martin, t. I, p. 310 : « En ce temps là, le R. P. Poncet m'envoya une relation de ce qui se passait en Canada, et sans rien savoir de mes dispositions et de mes sentiments touchant cette mission..... »

3. *Vie de la vén. Mère Marie de l'Incarnation*, par Dom Claude Martin, p. 310; — *La religieuse ursuline*, p. 146.

Mme de la Peltrie, ayant donc appris la présence à Paris du P. Poncet et son prochain départ pour l'Amérique, était venue lui demander à quelles religieuses elle devait confier l'éducation de ses petites filles sauvages. « A la Mère Marie de l'Incarnation et aux religieuses de son ordre, » lui répondit le Père. Ainsi fut fait[1].

1. M. de Bernières, de Caen, qui avait accompagné Mme de la Peltrie à Paris, parla à plusieurs Pères Jésuites, et principalement aux PP. Dinet et de la Haye de la réponse du P. Poncet. Ceux-ci confirmèrent le témoignage de leur confrère, et déclarèrent que la Mère Marie de l'Incarnation était vraiment l'élue de la Providence. Le P. Poncet fut donc chargé de mettre Mme de la Peltrie en rapport avec la Mère Marie, et il écrivit à ce sujet à la supérieure des Ursulines de Tours. Grande fut la joie de la Mère Marie à cette bonne nouvelle, et aussitôt, le 2 novembre 1638, elle écrivit à Mme de la Peltrie : « Madame, Béni soit le grand Jésus, de qui les desseins et les aimables providences sont toujours adorables, et surtout dans le temps de leurs succès. Le R. P. Poncet, extrêmement zélé pour tout ce qui regarde la gloire de Dieu, nous ayant informé de votre généreux dessein, a fait dilater mon cœur par ses épanchements de bénédictions et de louanges à sa divine bonté... » (*L'abbé L. Chapot*, t. I, pp. 313-315.)

M. Jean de Bernières-Louvigny, né à Caen vers 1602, était trésorier de France dans sa ville natale. D'une grande vertu, adonné aux bonnes œuvres, il fut le conseiller et le soutien de Mme de la Peltrie, lorsqu'elle fut devenue veuve. Son père la pressait beaucoup de se remarier; elle s'y refusait, ayant fait vœu, pendant une grave maladie, de consacrer ses biens à l'éducation des filles sauvages du Canada, si elle recouvrait la santé. Dans son embarras, elle consulta son confesseur, qui lui conseilla d'épouser M. de Bernières et de vivre avec lui comme frère et sœur. Mais la chose s'arrangea autrement. Ils firent semblant de se marier. C'est une curieuse histoire, racontée par les annales du temps. « Les parents croyaient assurément qu'ils étaient mariés, » dit la Mère Marie de l'Incarnation (*Lettres*, p. 663); le public le crut aussi; et cette croyance permit à M. de Bernières de se rendre plus utile à Mme de la Peltrie, qu'il accompagna à Paris et à Tours. Il la conduisit aussi à Dieppe, où elle s'embarqua avec les Ursulines de Tours, et, pendant son absence, il administra sa fortune, *Mme de la Peltrie l'ayant constitué son procureur*, dit Marie de l'Incarnation. — Lire, à ce sujet, la lettre fort intéressante de cette religieuse, dans le *Recueil de ses Lettres* in-4 : Lettre 87e au R. P. Poncet, jésuite, pp. 657-665.

Pendant ce temps, l'esprit de Dieu préparait d'autres dévouements en faveur des malades de la Nouvelle-France. Un hôpital était de première nécessité; le P. Le Jeune ne cessait de le dire et de le redire dans ses *Relations*. Il écrivait en 1634 : S'il y avait ici un hôpital, il y aurait tous les malades du pays et tous les vieillards[1]. » Et dans une autre lettre : « L'hôpital aura de puissants effets. Il est certain que tous les sauvages malades viendront fondre là dedans... Quand ils se verront bien couchez, bien nourris, bien logez, bien pansez, doutez-vous que ce miracle de charité ne leur gagne le cœur? Il nous tarde en vérité que nous voyons cette merveille[2]. »

Le pressant appel qu'il avait adressé aux Dames de France, dans sa *Relation* de 1635, et qui avait si profondément ému Mme de la Peltrie, produisit la même pénétrante impression sur la duchesse d'Aiguillon. Elle se dit que Dieu lui demandait *de porter secours aux membres souffrants de J.-C.* dans la Nouvelle-France, et elle résolut d'obéir à l'invitation divine.

La duchesse d'Aiguillon n'avait jamais rencontré Mme de la Peltrie; elle ne la connaissait pas. Aussi, quand on lit la vie de ces deux grandes bienfaitrices du Canada, il est impossible de ne pas être frappé des traits de ressemblance mystérieusement tracés dans leur destinée réciproque.

La duchesse d'Aiguillon, fille de René de Wignerod et de Françoise du Plessis, et nièce par sa mère du cardinal de Richelieu, avait épousé Antoine de Beauvoir de Roure, marquis de Combalet. Plus tard, elle devint duchesse d'Aiguillon par la faveur de son oncle.

Comme Mme de la Peltrie, elle avait voulu consacrer sa

1. *Relation* de 1634, p. 10.
2. *Relation* de 1636, p. 34.

jeunesse à Dieu; comme elle, elle en fut empêchée par la volonté de son père. Comme Mme de la Peltrie, elle perdit, après quelques années de mariage, son mari, tué les armes à la main sous les murs de Montpellier (1622); comme Mme de la Peltrie, elle se voua, devenue veuve, à toutes les œuvres de piété et de charité, et principalement à celle des missions; comme Mme de la Peltrie, elle entendit la voix de Dieu et vit la route à suivre, en lisant la *Relation* adressée en 1635 par le P. Le Jeune, à son Provincial, Etienne Binet. Mme de la Peltrie consacra ses biens à l'éducation des filles sauvages, et la duchesse d'Aiguillon fonda l'Hôtel-Dieu de Québec, dont elle confia la direction aux Hospitalières de Dieppe, sur l'indication du P. Le Jeune[1].

Le 4 mai 1639, trois Ursulines[2] avec Mme de la Peltrie,

1. Le P. Le Jeune écrivait dans sa *Relation* de 1635, p. 8 : « Si un monastère semblable à celui-là (monastère des Augustines, sœurs hospitalières de Dieppe), estait en la Nouvelle-France, leur charité ferait plus pour la conversion des sauvages que toutes nos courses et nos paroles. » La duchesse d'Aiguillon s'étant adressée à ces religieuses, celles-ci acceptèrent avec empressement la direction de l'hôpital de Québec qu'on leur proposait, et Mme d'Aiguillon écrivit aussitôt au P. Le Jeune : « Dieu m'ayant donné le désir d'aider au salut des pauvres sauvages, après avoir lu la *Relation* que vous en avez faite, il m'a semblé que ce que vous croyez qui puisse le plus servir à leur conversion est l'établissement des religieuses hospitalières dans la Nouvelle-France; de sorte que je me suis résolue... » (V. le *Cours d'Histoire du Canada*, t. I, p. 281.)

2. Mère Marie de l'Incarnation, Mère de Saint-Joseph, toutes deux du monastère des Ursulines de Tours, et Mère Cécile de Sainte-Croix du monastère de Dieppe. — Avant de convier la Mère Marie de l'Incarnation à la difficile mission du Canada, le P. Le Jeune, homme sage et prudent, voulut éprouver sa vocation. « Il lui adressa donc deux lettres, dans lesquelles *d'abord* il lui dépeignit, sous les couleurs les plus sombres, les difficultés de tout genre qu'elle rencontrerait au Canada, les mœurs des sauvages, leur férocité, les rigueurs du climat, les privations, les souffrances, etc. » (*Chapot*, p. 361); *puis*, il qualifiait de présomption insupportable son désir des missions (*La*

et trois Hospitalières[1] sous les auspices de la duchesse d'Aiguillon, s'embarquaient au port de Dieppe et allaient fonder à Québec, celles-ci un séminaire de filles, et celles-là l'hôpital des Augustines. Trois Jésuites accompagnaient ces sept premières héroïnes de la Nouvelle-France, les pères Vimont, Poncet de la Rivière et Chaumonot.

Québec comptait à peine, à cette époque, deux cent cinquante habitants, par la faute de la Compagnie des Cent-Associés, qui ne transportait pas en Amérique les quelques milliers de colons qu'elle s'était engagée à établir, à soutenir et à nourrir pendant trois ans. Ses premiers embarquements firent concevoir de grandes espérances; la suite ne répondit pas au début; et ainsi, « par l'inaction de cette Société, dit le P. de Charlevoix, la colonie, au lieu d'augmenter, diminuait de jour en jour en nombre et en force[2]. » Il faut cependant lui rendre cette justice, qu'elle ne s'opposa pas au libre développement de la religion catholique; elle se montra sévère dans le choix des colons, dont la plupart appartenaient à la sobre et croyante nation bre-

religieuse ursuline, p. 140). Marie de l'Incarnation ne s'étonna point des paroles humiliantes du P. Le Jeune, et ne se laissa pas décourager par la vue des croix de toute nature qui l'attendaient; elle persista dans sa volonté d'aller au Canada. De son côté, le P. Le Jeune ne se pressait pas de l'y appeler... Mais les Pères Chastelain et Garnier, missionnaires aux Hurons, ayant entendu parler du désir de la fervente religieuse, firent des instances auprès d'elle, pour l'attirer à Québec, et prièrent le P. Le Jeune de ne pas s'opposer à son départ. Le P. Le Jeune, qui n'avait répondu avec froideur et indifférence aux élans de zèle de Marie de l'Incarnation que pour se bien rendre compte de son degré de vertu, promit de ne plus faire d'opposition. (Lettre de la Mère Marie de l'Incarnation à son directeur, 26 octobre 1636.)

1. Mère Marie Guenet de Saint-Ignace, Mère Anne le Cointre de Saint-Bernard et Mère Marie Forestier de Saint-Bonaventure.

2. *Histoire de la Nouvelle-France*, l. V, p. 226.

tonne, à la forte et industrieuse race normande. Ce choix des colons, le zèle des missionnaires et l'exemple des chefs contribuèrent à faire de ce petit coin du monde, une *terre de bénédictions célestes*[1]. Québec était en 1639, au point de vue religieux et moral, ce que nous l'avons vu en 1633. « La vertu, dit le P. Le Jeune, marche ici la tête levée; elle est dans l'honneur et dans la gloire; le crime dans l'obscurité et la confusion... c'est une espèce de miracle. » Ce religieux, avec un peu d'exagération, l'attribue exclusivement à *l'industrie, à la prudence et à la sagesse* du gouverneur, M. de Montmagny[2].

Charles Huault de Montmagny, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Jean de Jérusalem, avait succédé à Champlain dans le gouvernement de la Colonie. Homme de courage, cœur français, administrateur vigilant, il joignait aux vertus civiles et militaires les plus hautes vertus chrétiennes. S'il ne fit pas oublier son prédécesseur, il adoucit par l'harmonieux ensemble de ses brillantes qualités les regrets universels que la mort du fondateur avait causés.

Grande fut la joie du gouverneur et de toute la Colonie, en apprenant l'arrivée des religieuses de France. Le 1er août, dans la matinée, tous les Français, le gouverneur en tête, sont sur le rivage; les canons grondent au fort : *on voulait faire apprécier aux naturels le mérite du renfort qui leur était offert et les initier aux honneurs qui doivent accueillir la charité*[3]. Le lendemain, Ursulines et Hospitalières visitent en canots la mission sauvage de Sillery; puis *ces religieuses, que le même héroïsme avait rassemblées, se*

1. *Relation* de 1639.
2. *Relations* de 1636-1640, passim.
3. *Histoire de la Compagnie de Jésus*, par Crétineau-Joly, t. III, ch. IV.

séparent pour devenir, chacune selon sa règle, les servantes des malades ou les institutrices des sauvages[1]. Le P. Le Jeune va chaque jour passer plusieurs heures dans leurs couvents provisoires pour enseigner aux unes et aux autres la langue sauvage[2].

L'héroïsme de ces religieuses, devenues sur la terre étrangère, les auxiliaires des apôtres de l'Évangile, inspire ces réflexions à un historien français : « Les missionnaires allemands, italiens, portugais et espagnols qui couvraient le Nouveau-Monde n'avaient trouvé ni dans les souvenirs de leur patrie, ni peut-être dans les sublimités de leur dévouement, la charité de la femme associant la grâce et la douceur de son sexe à l'enthousiasme et à l'énergie du prêtre voyageur. Les Jésuites français eurent l'intelligence des secours qu'une main plus délicate, qu'une voix plus tendre, qu'une âme moins rude étaient destinées à offrir aux sauvages. Ils savaient qu'en France alors la femme était appelée à un grand apostolat par la charité. Elle s'y révélait la fortune du pauvre, la consolation de l'affligé, et, avec un cœur de vierge, elle avait des entrailles de mère pour les orphelins. Elle adoptait toutes les misères comme des sœurs que le ciel réservait à sa tendresse. Elle disait adieu aux bonheurs de l'existence, pour consacrer à tout ce qui souffre sur la terre sa jeunesse et sa beauté. Les Jésuites

1. *Crétineau-Joly*, t. III, ch. IV.

2. On lit dans l'*Histoire de l'Hôtel-Dieu*, p. 82 : « Les Hospitalières à peine débarquées, se mirent avec ardeur à l'étude des langues sauvages, et le P. Le Jeune leur fut donné comme professeur et leur enseigna d'abord la grammaire algonquine. Il les initia aux difficultés de cet idiome barbare et leur apprit à bien prononcer chaque mot. *Il nous donna les prières et le catéchisme à apprendre...* »

On lit aussi dans le premier vol., p. 28, des *Ursulines de Québec* : « Le charitable et dévoué P. Le Jeune se rendait tous les jours à leur maison pour leur enseigner les langues sauvages... »

lui ouvrirent un champ plus vaste. Ils demandèrent qu'elle vînt sanctifier leur mission, inspirer aux jeunes Canadiennes la pudeur et la vertu, et prodiguer aux malades les soins de la bienfaisance chrétienne[1]. »

Pendant que les Ursulines et les Hospitalières de Dieppe se fixaient à Québec, d'autres Hospitalières, nouvellement fondées à La Flèche par M. de la Dauversière, s'apprêtaient à les rejoindre.

Né sur la fin du XVIe siècle d'une noble et ancienne famille de Bretagne, Jérôme Le Royer de la Dauversière fut un des premiers élèves du collège royal de La Flèche, fondé par Henri IV et dirigé par les Pères de la Compagnie de Jésus. Là, il connut sur les bancs de l'école, Marin Mersenne, René Descartes, Budes de Guébriand; il étudia et grandit avec des écoliers, qui furent plus tard l'honneur de l'Église de France, Arthur d'Espinay de Saint-Luc, Jaubert de Baraut, François de Cauler, du Plessis-Gesté de la Brunetière, Henri de Baradat; il se lia d'amitié avec ses condisciples, Charles Faure, le grand réformateur de la Congrégation de Sainte-Geneviève, et Nicolas Fournier, qui introduisit la réforme du P. Faure dans l'abbaye de Beaulieu. Au sortir du collège, il succéda à son père

1. *Histoire de la Compagnie de Jésus*, par Crétineau-Joly, t. III, ch. IV. — Notre but, en parlant des *Ursulines* et des *Hospitalières*, est de faire connaître la part que prirent les Jésuites dans l'établissement de ces religieuses au Canada. Quant à leur action bienfaisante dans cette mission, elle a été racontée par d'autres dans des ouvrages connus de tous, principalement dans les Annales de ces deux communautés, Annales d'une piété et d'une simplicité ravissantes. Une réflexion aura ici son utilité, c'est que les Ursulines, malgré toutes les difficultés qu'elles rencontrèrent, eurent, à partir de 1650 jusqu'à 1854, 250 petites filles sauvages pensionnaires, et, à partir de 1658, un nombre assez important d'externes. (Consulter dans *Les servantes de Dieu en Canada*, par de Laroche-Héron, le tableau de la page 31.)

dans la charge de receveur des tailles de l'Élection de La Flèche. Plus tard, on l'éleva à l'échevinage. Marié à une pieuse femme, Jeanne de Beaugé, il eut de nombreux enfants, tous dignes de lui.

C'était un chrétien d'une haute piété. Au dire de ses historiens[1], Dieu le favorisa de grâces si extraordinaires que son confesseur, le P. Étienne, récollet, lui conseilla de s'adresser à un Père de la Compagnie de Jésus, plus capable que lui de le diriger dans les voies du ciel[2]. Jérôme choisit le P. François Chauveau, directeur de la Congrégation des Externes. Il était alors en proie à de terribles tentations. Le nouveau confesseur, homme de bon sens et de raison, écouta froidement les communications surnaturelles de son pénitent, et se contenta de lui recommander la prière, les bonnes œuvres et les pénitences; il n'était pas éloigné de voir en lui la tête faible d'un illuminé.

Le 2 février 1631, Jérôme entendit une voix du ciel, qui lui ordonnait de fonder à La Flèche un hôtel-Dieu et des sœurs hospitalières, et d'établir ensuite à Montréal une colonie, puis un hôpital, où ces religieuses iraient un jour se consacrer au soulagement et à l'instruction des malades. Un laïque sans notoriété, un homme marié, un père de

1. Pour tous les détails qui vont suivre, voir : *Vie de Mademoiselle Mance*, Paris, Poussielgue-Rusand, 1854; — *Histoire de la Colonie française*, par l'abbé Faillon, t. I; — *Histoire des religieuses hospitalières de Saint-Joseph*, par Couanier de Launay; Paris, V. Palmé, 1887; — *Histoire de la Flèche*, par de Montzey, 2e période; — *Vies de M. Olier et de la sœur Bourgeois*, par l'abbé Faillon; — *Annales des Hospitalières de Saint-Joseph*; Saumur, 1829; — Manuscrits de l'Hôtel-Dieu de la Flèche; — *Histoire du Montréal*, par M. Dollier de Casson; — *Vie de M. de Renty*, par le P. Saint-Jure, de la Compagnie de Jésus; — *Histoire du collège Henri IV*, à la Flèche, par le P. de Rochemonteix, de la Compagnie de Jésus, t. IV, ch. III.

2. Introduction à la *Vie de Mlle Mance*, p. XII; — *Histoire des religieuses hospitalières*, par Couanier de Launay, l. I, p. 25.

famille, appelé par Dieu à une mission de cette nature!... Le P. Chauveau déclara le projet extravagant, contraire à toutes les lois de la convenance et à toutes les notions de la prudence humaine, de tout point irréalisable.

Cependant les évènements marchèrent. En dépit de toutes les oppositions, contrairement aux prévisions des sages, l'hôtel-Dieu de La Flèche se construisit; puis, un beau jour, Mlle de la Ferre, sur le conseil de M. de la Dauversière, s'y enferma avec trois de ses compagnes, toutes résolues de vivre et de mourir au service des malades. Elles devaient être les pierres fondamentales du nouvel institut.

Huit ans s'étaient écoulés depuis le 2 février, pleins de faits merveilleux, de circonstances providentielles, où la voix de Dieu parlait plus fort que celle de la raison. L'accomplissement de la première partie du programme divin touchait à sa fin; restait la seconde, la plus difficile, celle qui concernait l'établissement d'une colonie et la fondation d'un hôtel-Dieu à Montréal.

« Ce dessein est-il bien de Dieu? » demanda Jérôme à son directeur. — « N'en doutez pas, Monsieur, répondit le P. Chauveau, vaincu désormais par la puissance des faits; employez-vous y tout de bon. »

Ici, cependant, les obstacles semblaient se dresser insurmontables. Il fallait acquérir la propriété de l'île, et le propriétaire, Jean de Lauson, intendant du Dauphiné, n'était pas disposé à la céder; il fallait ensuite créer une société de chrétiens convaincus, riches, dévoués, déterminés à donner beaucoup pour la fondation de la colonie, et à ne retirer d'autres profits de leurs sacrifices que la gloire de Dieu et l'évangélisation des sauvages; il fallait enfin trouver un gouverneur désintéressé, vertueux, plein

de prudence et de savoir-faire, à la fois guerrier et organisateur, capable de diriger cette entreprise de colonisation, de maintenir dans le devoir et de mener au combat une recrue d'hommes, laboureurs et ouvriers, tous exercés au métier des armes. Dans une île *déserte, inculte, exposée aux incursions des Iroquois*[1], cette recrue était de première importance.

N'y avait-il pas là de quoi décourager M. de la Dauversière, homme timide, sans appui, sans expérience, sans fortune, n'ayant aucun usage du monde, s'exprimant avec peine? Il eut, en effet, une heure de suprême découragement. Mais le P. Chauveau était devenu confiant. Il soutint son courage, et lui *ordonna*[2] de partir pour Paris, où il trouverait sans aucun doute les moyens d'exécuter son projet.

Jérôme se rendit à l'église de Notre-Dame, où N.-S. lui dit : « Travaillez fortement à mon œuvre; ma grâce vous suffit et ne vous manquera pas. » L'avenir vérifia bientôt cette promesse.

Le P. Charles Lalemant, procureur des missions du Canada à Paris, venait d'arriver de Québec. C'était un ami de M. de Lauson. Il part avec M. de la Dauversière pour Vienne, et obtient de l'intendant du Dauphiné, jusque-là intraitable sur ce point, la cession de l'île de Montréal[3].

Le noyau de l'association, qui prit le nom de *Société de Notre-Dame de Montréal*, se forma bientôt comme par enchantement. Le P. Chauveau désigna à M. de la Dauversière Pierre Février, baron de Fancamp, son pénitent et son ami, dont la bourse était toujours ouverte aux saintes entreprises. Quand Jérôme rencontra pour la première fois

1. *Histoire de la Colonie française*, t. I, p. 383.
2. *Ibid.*, p. 391.
3. *Ibid.*, p. 394.

M. Olier, celui-ci lui dit : « Monsieur, je veux être de la partie. Je sais votre dessein[1]. » Le baron de Renty, qui fut longtemps le pénitent du P. Saint-Jure, s'unit à ces trois premiers associés[2]. Deux autres suivirent de près. La Société était fondée.

Le plus difficile semblait fait, et les associés, convaincus du succès final, demandent à Dieu un chef, capable de diriger au gré de ses divines volontés cette vaste entreprise. Or, un jour que le P. Lalemant était dans sa cellule du collège de Clermont, un gentilhomme champenois frappe à sa porte. C'était Paul de Chomedey, sieur de Maisonneuve. Le religieux ne le connaissait pas.

Dès l'âge de 13 ans, Maisonneuve avait fait ses preuves de courage dans la guerre de Hollande; depuis, il n'avait pas quitté l'épée; et, au milieu des camps, où s'écoula sa vie, il avait gardé pure de toute tâche sa fidélité à Dieu. Aujourd'hui, parvenu à la force de l'âge et à la maturité de l'homme, le vaillant et habile gentilhomme rêvait sacrifices et dévouement à la cause de Dieu chez les peuplades sauvages de la Nouvelle-France. Préoccupé de ces pensées, il tombe par hasard sur une *Relation* du P. Le Jeune, il la lit, il apprend que le P. Charles Lalemant est à Paris, et il vient aussitôt s'ouvrir à lui de tous ses généreux projets d'avenir[3].

A quelques jours de là, M. de la Dauversière, ne sachant à qui confier la direction de son entreprise, venait aussi consulter le même religieux. « Je connais, lui répond ce Père, un gentilhomme de l'une des meilleures familles de

1. *Vie de Mlle Mance*, introduction, p. xxx.

2. *Vie de M. de Renty*, par le P. Saint-Jure, de la Compagnie de Jésus. Avignon, Séguin aîné, 1833, p. 195.

3. *Histoire de la Colonie française*, par l'abbé Faillon, t. I, p. 405-407.

Champagne, qui pourrait peut-être bien convenir à votre dessein. » Et il nomme M. de Maisonneuve, *dont il dépeint toutes les belles qualités*[1]. M. de la Dauversière se rend à l'hôtel de M. de Maisonneuve, qui se met immédiatement à la disposition des associés : « Je n'ai, dit-il, aucune vue d'intérêt. Je puis, par mon revenu de deux mille livres de rente, me suffire à moi-même ; et j'emploierai de grand cœur ma bourse et ma vie dans cette nouvelle entreprise, sans ambitionner d'autre honneur que d'y servir Dieu et le roi dans ma profession[2]. »

Au printemps de l'année suivante (1641), MM. de la Dauversière et de Maisonneuve, et une première levée d'hommes forts et vigoureux, étaient réunis à La Rochelle, prêts à s'embarquer pour la Nouvelle-France. *Mais, à la veille du départ, ils s'aperçurent qu'il leur manquait un secours absolument indispensable, et que tout leur argent ne pourrait leur procurer ; c'était une femme sage et intelligente, d'un courage à toute épreuve et d'une résolution mâle, qui les suivît dans ce pays, pour prendre soin des denrées et des diverses fournitures nécessaires à la subsistance de la colonie, et en même temps pour servir d'hospitalière aux malades et aux blessés*[3]. M. de la Dauversière ne pouvait y envoyer les Hospitalières de La Flèche, dont l'institut n'était pas encore approuvé[4].

La Providence, qui avait tout mené jusqu'ici, pourvut

1. *Histoire de la Colonie française*, p. 407.
2. *Ibid.*, p. 408.
3. *Ibid.*, p. 411.
4. Mgr d'Angers, Claude de Rueil, érigea canoniquement, au mois d'octobre 1643, les filles de l'hôpital de La Flèche, en communauté, sous le titre d'*Hospitalières de Saint-Joseph*. Elles ne se rendirent qu'en 1659, à Montréal, où elles eurent pour première supérieure la sœur Judith Moreau de Bresole.

également *à ce pressant besoin de la colonie, à l'insu même des associés*[1].

Le P. de la Place, missionnaire de la Nouvelle-France, se trouvait alors à La Rochelle chez les Pères Jésuites, se disposant à regagner Québec sur le vaisseau des associés de Montréal. Un matin, après la messe, il fut appelé au parloir par une personne de grande vertu, Mlle Jeanne Mance, née en 1606 à Nogent-le-Roi, à quelques lieues de Langres. Elle avait un immense désir de travailler au salut des tribus indiennes du Canada.

L'année précédente, avec la permission de son directeur de Nogent, elle avait consulté à Paris les Pères Lalemant, de la Place et Saint-Jure. Ce dernier, recteur du noviciat de la Compagnie, un des hommes les plus habiles de l'époque dans la science des voies de l'âme, lui dit qu'il n'avait jamais rencontré dans aucune vocation des marques si évidentes de la volonté divine. « C'est une œuvre de Dieu, ajouta-t-il; vous devez le déclarer à vos parents. » Elle voulut cependant avoir encore l'avis du P. Rapin, provincial des Récollets, de la Sainte Mère, Marie Rousseau, et, persuadée que Dieu la voulait au Canada, elle partit pour la Rochelle, sans trop savoir quelle serait sa destinée sur la terre de ses vœux. Le P. de la Place lui témoigna sa joie de la revoir, et lui parla longuement de la Société de Notre-Dame de Montréal, dont elle ignorait l'existence. Le lendemain, M. de la Dauversière lui marqua sa place dans cette Société et l'engagea à y entrer. « Volontiers, je m'unirai à elle, répondit Mlle Mance, si j'ai l'agrément du P. Saint-Jure, mon directeur. » — « Ne perdez donc pas de temps, reprit M. de la Dauversière, et écrivez-lui par le prochain courrier. » La réponse du P. Saint-Jure

1. *Vie de Mlle Mance*; introduction, p. XLI.

ne se fit pas attendre. Il répondit que *la main de Dieu était visible dans cet ouvrage, qu'elle ne manquât donc pas d'accepter l'union qu'on lui proposait, et qu'assurément Notre-Seigneur le demandait d'elle*[1].

Au mois d'août, M. de Maisonneuve débarque à Québec, et l'année suivante (1642) il prend possession de l'île, *qu'il consacre à la Sainte Famille;* il l'appelle *Notre-Dame de Montréal*[2]. Le P. Barthélemy Vimont, qui avait remplacé depuis près de trois ans le P. Le Jeune dans sa charge de supérieur général de la mission, accompagnait les nouveaux colons; et sur le lieu même où devait s'élever la ville de Montréal ou Villemarie, il leur adressa ces paroles que nous a conservées M. Dollier de Casson : « Ce que vous voyez ici, Messieurs, n'est qu'un grain de sénevé; ....mais je ne doute nullement que ce petit grain ne produise un grand arbre, qu'il ne fasse un jour des progrès merveilleux, ne se multiplie et ne s'étende de toute part[3]. »

1. *Vie de Mlle Mance*, p. 21.

Dans l'*Histoire de la Colonie française*, t. I, p. 419, M. l'abbé Faillon dit : « Les Jésuites avaient été jusqu'alors les instruments de tous les succès que ces Messieurs (de la Société de Montréal) venaient d'obtenir. Ces Pères avaient approuvé eux-mêmes le dessein de Montréal et envoyé M. de la Dauversière à Paris pour en ménager l'exécution. Par leur crédit, ils avaient déterminé M. de Lauson à céder l'île, et contribué encore à faire confirmer ce même don par la grande Compagnie. Enfin, ils avaient procuré aux nouveaux associés, dans leur extrême embarras, M. de Maisonneuve et Mlle Mance. »

Ajoutons que le P. Charles Lalemant fit encore entrer dans la Société de Montréal M. Louis d'Ailleboust de Coulonges, qui devint le lieutenant de M. de Maisonneuve et remplaça, en 1648, M. de Montmagny comme gouverneur de Québec.

2. *Relation* de 1642, p. 37. — M. de Puiseaux et Mme de la Peltrie accompagnèrent les associés à Montréal. M. de Puiseaux qui possédait deux maisons, l'une à *Sainte-Foy*, à une journée de Québec, et l'autre près de Québec, appelée d'abord *Saint-Michel*, ensuite *Puiseaux*, se démit de tous ses biens en faveur de la colonie de Montréal.

3. *Histoire du Montréal*, par M. Dollier de Casson.

Ces paroles étaient prononcées en présence d'une quarantaine de colons, le 17 mai 1642, dans une île abandonnée, non loin de l'ancienne Hochalaga des Algonquins, sur la Pointe-à-Callière, à l'endroit même où Champlain avait débarqué pour la première fois trente et un ans auparavant. Elles contenaient une prophétie, sans que l'orateur s'en doutât. Quand Mgr de Laval visita, dix-huit ans plus tard, la colonie naissante, la Pointe-à-Callière, protégée par un fort, et entourée d'une forte enceinte de bois avec quatre bastions, comptait une population de deux cents âmes, répandue dans une cinquantaine[1] de maisons; elle avait un séminaire, un hôtel-Dieu et une chapelle en bois servant d'église paroissiale. C'était une paroisse modèle, qui ressemblait plutôt à une communauté religieuse qu'à une paroisse. Chaque jour, tous les fidèles assistaient à la sainte messe; rien ne fermait à clef, ni maisons, ni coffres; et jamais rien ne disparaissait. Au loin la terre était défrichée et la semence s'épanouissait en moissons sur la plaine environnante. Des redoutes, établies çà et là, protégeaient les travailleurs. Autour de la colonie s'échelonnaient une partie de l'année des cabanes de sauvages convertis[2].

A la demande des associés, les Jésuites avaient accepté l'administration de l'église de Villemarie. On connaît le nom de ces apôtres, dont le zèle et la piété firent de ces colons de France, au dire de la sœur Morin, *un petit peuple de saints*. Ces apôtres s'appellent Poncet, du Peron, Druillettes, Buteux, Le Jeune, de Quen, Albanel, Richard, Le

1. *Vie de la sœur Bourgeois*, par M. Et. Montgolfier. — M. l'abbé Gosselin dit une *trentaine*, t. I, p. 270.

2. *Histoire de la Colonie française*, t. II, passim; — *Vie de Mgr de Laval*, t. I, ch. VIII; — *Vie de la sœur Bourgeois*, par Et. Montgolfier; — Annales de l'Hôtel-Dieu de Montréal écrites par la sœur Morin.

Moyne, d'Eudemare et Bailloquet. Le P. Pijart clôt cette liste de missionnaires. Nous y reviendrons.

Les Sulpiciens, qui remplacèrent les Jésuites (1657) dans le gouvernement de la paroisse, développèrent admirablement l'œuvre commencée. Et aujourd'hui, en contemplant la grande ville de Montréal superbement bâtie, siège principal du commerce entre les deux Canadas et le Nord des États-Unis; en voyant ses nombreuses églises, fréquentées par une population de plus de cent cinquante mille catholiques, ses beaux et vastes établissements d'éducation et de charité, on ne peut s'empêcher de songer à la parole du P. Vimont, dite il y a deux siècles et demi : « Ce que vous voyez est un grain de sénevé; mais ce petit grain produira un grand arbre. »

CHAPITRE SIXIÈME

Mission huronne. — Le P. de Brébeuf chez les Hurons, en 1625, avec le P. de Nouë et le P. de la Roche-d'Aillon, récollet; il est renvoyé en France. — Retour du P. de Brébeuf à Québec, puis au pays des Hurons. — Les Jésuites à Ihonatiria, à Ossossané et à Teanaustayaé. — Le P. de Brébeuf supérieur. — Vie journalière des Jésuites. — Maladie épidémique. — Calomnies contre les missionnaires.

Nous avons vu, dans les chapitres précédents, les moyens employés par les Jésuites pour la conversion des sauvages nomades : ils en réunirent un certain nombre à Sillery et aux Trois-Rivières et les rendirent sédentaires; ils créèrent un hôpital à Québec; ils appelèrent à leur aide des Ursulines et des religieuses hospitalières. Par tous ces moyens d'action, ils purent réaliser un bien très important et durable.

Ils ne suivirent pas la même marche vis-à-vis des Hurons, population stable, située sur une vaste péninsule entre la baie Georgienne, le Nottawassaga, le lac Simcoe et le Severn, belle rivière qui s'échappe de ce lac. Ce pays mesurait tout au plus quatre-vingts kilomètres de long sur trente à trente-cinq de large [1]; il était arrosé d'eaux poissonneuses, alterné de forêts profondes et de prairies, protégé par des baies très sûres. Il convenait admirablement à un peuple belliqueux, agricole, chasseur et pêcheur. Deux siècles et demi se sont écoulés depuis que ce peuple a disparu de son ancien domaine, et les colons d'aujourd'hui

1. *Relation* de 1639, p. 50.

retrouvent encore son histoire dans le sol resté si longtemps inexploré [1].

Près des Hurons, vers le sud-ouest, se trouvait la nation du Petun [2], ainsi nommée parce qu'elle cultivait le petun ou tabac. Au nord du lac Erié, s'étendait la nation Neutre [3], qui, à force de prudence et d'habileté, avait su garder la plus stricte neutralité entre les Hurons et les Iroquois. Plus loin, vers le Midi, sur la rive méridionale du lac Erié [4], habitaient les Eriés ou nation du Chat, qui ressemblaient de mœurs et de langage aux Hurons; ses guerriers furent longtemps la terreur des Iroquois. Toujours vers le Sud, sur la Susquehanna, vivait la redoutable tribu des Andastes, tribu féroce et résolue, de tout temps dévouée à la race huronne, dont elle était issue, et gardant inaltérables, comme un dépôt sacré, le type, la langue et les habitudes de la mère patrie. Enfin, à l'Est des Hurons, on voyait la tribu errante des Algonquins supérieurs, les Outaouais et

1. Le docteur Taché, qui a exploré cette contrée pendant cinq ans, a écrit ces lignes : « Les débris et les ruines que je rencontre confirment la scrupuleuse exactitude de nos anciens écrivains (Champlain, Sagard, Bressani et les *Relations* des Jésuites antérieures à 1650). A l'aide de leurs indications, j'ai pu retracer les sites des villages au milieu des forêts, et, par l'étude sur place du peu de monuments archéologiques qui subsistent, comprendre et confirmer leurs intéressantes descriptions des mœurs, et en particulier des rites funéraires de ces curieuses tribus. »

2. Les *Tionnontates* ou gens du Petun. Sagard les appelle aussi la nation des *Pétuneux*.

3. Les *Attiwandaronk*.

4. Le P. Martin dit à la p. 321 de l'*appendice* de la *Relation abrégée* : « Erié (Lac). *Lac Derié* (Champlain), *Lac Dérié ou du Chat* (Sanson 1658), *Eriechronons* ou *nation du chat* (Sanson), *Lacus Erius seu Felis, natio Felium* (Ducreux) *Errieronons* (*Relation* de 1647-48). Hennepin le nomme *lac de Conti* et dit que les Iroquois l'appelaient *Terocharontiong*. »

les Nipissings [1], tous unis dans une même haine des Iroquois, mais de mœurs différentes, indépendants les uns des autres.

« La *mission huronne*, dit Bressani dans sa *Relation abrégée*, comprenait toutes ces immenses contrées. Notre projet était de marcher toujours à la découverte de nouveaux peuples, et nous espérions qu'une colonie chez les Hurons en serait comme la clef [2]. »

Il faut avouer que le projet des missionnaires était hardi. Ils n'allaient pas dans ces lointaines solitudes de la Nouvelle-France chasser les animaux et faire la troque avec les Indiens; ils n'étaient ni trappeurs, ni traitants. Ils *marchaient*, en apôtres du Christ, *à la découverte de nouveaux peuples*; et si la Providence, dont la volonté est plus forte que celle des hommes, ne leur permit pas de réaliser complètement le rêve de leurs nobles ambitions, *ils contribuèrent du moins pour la meilleure part à l'extension des colonies de la France*; *ils firent communiquer véritablement les possessions du Saint-Laurent avec celles du Mississipi, le Canada avec la Louisiane. Ils ont ainsi donné sans coup férir à leur pays un des plus beaux domaines d'outre-mer que jamais nation ait eus, mais que la France n'a pas su conserver* [3].

Ces graves paroles de la *Revue des Deux-Mondes* sont l'expression fidèle et le résumé d'un fait historique, dont aucun historien sérieux n'a osé infirmer la vérité ni l'importance. A notre tour, nous raconterons cette grande épopée religieuse, qui eut pour théâtre principal la terre huronne,

1. *Nepissings*, *Nepissiniens*, *Nepissirinien*s, sauvages habitant le territoire et les bords du lac de ce nom.

2. *Breve relatione*, p. 7.

3. *Revue des Deux-Mondes*, t. IX, 1er mai 1875, p. 553.

et s'étendit bientôt, par delà les lacs Ontario, Erié, Huron, Supérieur et Michigan, jusqu'aux sources du Mississipi et au golfe du Mexique.

Nous avons fait connaître, au chapitre premier, les mœurs, les croyances et l'organisation sociale des tribus huronnes.

D'une taille haute et élégante, les Hurons étaient gais, spirituels, légers, très braves, d'une immoralité proverbiale, superstitieux à l'excès, menteurs et voleurs comme pas un. Aucune nation de l'Amérique septentrionale n'était plus avancée dans les arts, ni plus susceptible d'une culture intellectuelle. L'union entre eux était admirable, la douceur et le respect très grands; à l'égard des étrangers, ils se montraient défiants, jaloux, quoique hospitaliers; cruels envers les ennemis, féroces pour les prisonniers, traîtres ou fidèles suivant les besoins de leur politique, ils n'étaient surpassés que par les Iroquois en fait de haine vivace et irréconciliable. Ils aimaient les Français, parce que ceux-ci avaient pris fait et cause pour eux contre la puissante confédération iroquoise. Puis ils se trouvaient en relations commerciales avec la colonie de Québec.

En 1634, ce peuple, qui vivait sédentaire, cultivant principalement le blé d'Inde et le tabac ou petun[1], comptait de dix-huit à vingt villages, plus ou moins considérables[2], dont quelques-uns avaient près de quatre-vingts cabanes;

1. Lettre du P. de Brébeuf au R. P. général Mutius Vitelleschi, de Saint-Joseph des Hurons, 1635 (Carayon, *Documents inédits*, XII, p. 164).

2. *Breve relatione*... p. 9. — Quelques historiens comptent jusqu'à trente et quarante villages ou bourgades. Le nombre variait d'année en année. Le P. de Brébeuf, à son arrivée chez les Hurons, ne trouva qu'une vingtaine de villages; plus tard, lors du dénombrement de la contrée, le P. Lalemant en compta davantage.

et dans chaque cabane logeaient plusieurs familles, deux à chaque feu [1].

Les bourgades, exposées à l'attaque des ennemis, étaient d'ordinaire placées sur un coteau et entourées de pieux croisés, solidement appuyés contre des troncs d'arbres. Quelquefois on les protégeait d'une triple enceinte de pieux, sur laquelle on ménageait une galerie circulaire [2].

La bourgade restait au même endroit une dizaine d'années, aussi longtemps qu'il y avait du bois pour le chauffage dans les environs et des champs pour la culture. Quand le bois manquait et que le sol était épuisé, on transportait le village ailleurs, près d'une forêt, sur des terres encore vierges. Ce déménagement se faisait tous les dix ou douze ans [3]. Le nouveau village bâti, on distribuait à chaque famille une portion de terre à cultiver. Tout cela s'effectuait sans désordre, sans réclamation ; les capitaines et les anciens présidaient à tout, ils choisissaient le nouvel emplacement de la bourgade, ils désignaient à chacun son lot.

Rien de plus dangereux, en 1634, que la route de Québec au pays des Hurons, car, à cette époque, la guerre entre

1. Lettre du P. François du Peron à son frère, Joseph Imbert. Au bourg de la Conception de Notre-Dame, 27 avril 1639. (*Doc. inédits*, XII, p. 170.)

2. *Le grand voyage du pays des Hurons*, par le Fr. Gabriel Sagard, p. 115. — Le P. de Brébeuf apprit aux Hurons à faire des *forts quarrez avec quatre petites tourelles aux quatre coings* (*Relation* de 1636, p. 86).

3. L'abbé Ferland dit, à la page 107 : *Après quinze ou vingt ans...* Mais nous lisons dans la lettre du P. du Peron, citée plus haut : « La terre, comme ils ne la cultivent pas, porte de dix ou douze ans au plus, et ils (les Hurons) sont contraints, les dix années expirées, de transporter leur bourg en un autre endroit. » (*Documents inédits*, XII, p. 172.) Gabriel Sagard dit à la p. 117 : « Il y a de certaines contrées où ils changent leurs villes et villages, de dix, quinze ou trente ans. »

cette nation et les Iroquois était à son plus haut période, acharnée, sanglante, de tous les jours. A chaque instant, on pouvait rencontrer une bande iroquoise, tomber dans une embuscade. Ces ennemis irréconciliables des Français et de leurs alliés ne cessaient de parcourir les rivières et les lacs, à la recherche d'un Montagnais, d'un Algonquin, d'un Huron, d'un Français, à tuer ou à faire prisonnier.

De plus, il n'y avait qu'une route d'ouverte, longue, difficile et détournée, pour atteindre le premier village des Hurons : il fallait remonter l'Ottawa, traverser le lac Nipissing et descendre la rivière Française jusqu'à son embouchure dans le lac Huron. Le nombre des portages est grand par cette voie interminable. Champlain l'avait en partie parcourue en 1613. Parti de l'île de Sainte-Hélène avec deux canots, conduits par quatre Français et un sauvage, il s'était engagé dans la rivière des Outaouais et avait fait une courte halte sur la haute berge, où s'élève aujourd'hui la capitale du Dominion. De ce site ravissant, quel magnifique panorama sur la vallée ! Après avoir admiré la chute des chaudières, la riante cascade du Rideau et la rivière du même nom qui forme aujourd'hui par un côté la limite de la partie basse de la ville d'Ottawa, il continuait sa route, et, laissant à droite la Gatineau, il arrivait à l'île des Allumettes, où le chef de la nation, Tessouat, le recevait avec toutes sortes d'honneurs dans un splendide et long festin à la sauvage. Tous les chefs et les anciens de l'île y assistaient.

Deux ans plus tard, accompagné du P. Joseph Le Caron, récollet, d'une dizaine d'Indiens, de l'interprète Brûlé et d'un Français, il revenait de nouveau dans l'île des Algonquins ; et, résolu de pousser plus avant, il remontait l'Ottawa, encaissé dans de profondes gorges de montagnes ; il franchissait les rapides des Joachims et du Caribou, la roche du Capitaine, le portage des Golots ; il arrivait au pays des

Nipissings, et vers la fin de juillet 1615, il atteignait le lac Huron, qu'il appelait *Mer douce*. Le 1er août, après avoir longé les côtes de la baie Géorgienne, à travers d'innombrables îlots, il abordait à Otouacha[1], village des Hurons, à peu de distance du lac[2].

C'est la route que suivront longtemps les missionnaires. Bancroft, l'historien protestant des États-Unis, l'a décrite dans sa triste réalité. « Le voyage, par l'Ottawa et ses affluents, dit-il, était de plus de trois cents lieues, à travers d'affreuses contrées couvertes de forêts. Tout le long du jour, les missionnaires devaient passer des gués ou manier les rames. Le soir, pas d'autre nourriture qu'une maigre ration de blé d'Inde, mêlé à de l'eau; pour lit, la terre et les rochers. Aux trente-cinq cascades, il faut porter le canot sur les épaules pendant plusieurs lieues, à travers des bois épais ou les contrées les plus abruptes; souvent on le traîne à force de bras. Et ainsi, en nageant, en passant des gués, en ramant, en traînant ou en portant le canot, les vêtements déchirés, les pieds meurtris, le bréviaire suspendu au cou, les missionnaires se frayaient leur chemin, malgré les fleuves, les lacs et les forêts, de Québec au cœur même du pays des Hurons[3]. »

1. *Otouacha*, est-il dit dans l'édition de 1870 des *Voyages de Champlain*, t. I, p. 514, note 4, est probablement le même que Toenchain ou Touanché.

2. Voir, pour tout ce qui précède sur les deux voyages de Champlain, les *Œuvres de Champlain* éditées à Québec en 1870, le *Quatrième voyage*, p. 431, et le *Voyage* faict en l'année 1615, p. 489; — *Pioneers of France in the New World* by Francis Parkman, chap. XIII, Discovery of Lake Huron, pp. 357-370.

3. Bancroft, George. *History of the United States*, t. IV, ch. XX. Cette description est de tout point conforme à ce qu'écrivait le P. de Brébeuf (*Relation* de 1635, p. 25) du village d'Ihonatiria ès Hurons, le 27 mai 1635 : « De deux difficultés ordinaires, la première est celle

Les difficultés de la route étaient sans doute une lourde et rude croix; mais la croix est le lot réservé à l'apostolat, son plus riche apanage. Le voyage présentait encore au missionnaire un grave danger. Le Jésuite pouvait tomber entre les mains des Iroquois et être condamné aux plus épouvantables supplices, à toutes les horreurs de la mort. Il fallait, avant de s'embarquer, faire le sacrifice de sa vie. Ce danger n'était pas imaginaire, nous le verrons [1]. S'il y échappait, le missionnaire devait s'attendre à beaucoup souffrir, une fois arrivé à la mission huronne.

Cette mission ne ressemblait à aucune autre, ni à celle de la Guyane, ni à celle des Antilles, ni, à plus forte raison, à celle du Paraguay. Le *Génie du christianisme* la compte parmi *ces terribles missions du Canada, où l'intrépidité des soldats de Jésus-Christ a paru dans toute sa gloire* [2]. « Parmi

des saults et portages... Toutes les rivières de ces pays en sont pleines. Quand on approche de ces chutes ou torrents, il faut mettre pied à terre, et porter au col, à travers les bois ou sur de hautes et fascheuses roches, tous les pacquets et les canots mêmes. Cela ne se fait pas sans beaucoup de travail : car il y a des portages d'une, de deux et de trois lieues; joins qu'il faut en chacun faire plusieurs voyages, si on a tant soit peu de pacquets. En quelques endroits, les sauvages entrant dans l'eau, traînent et conduisent à la main leurs canots, avec d'extrêmes peines et dangers... Nous avons porté trente-cinq fois et traisné pour le moins cinquante... La deuxième difficulté ordinaire est pour le vivre : souvent il faut jeusner...; et le manger ordinaire n'est que d'un peu de bled d'Inde, cassé assez grossièrement entre deux pierres, et quelquefois tout entier, dans de l'eau pure. Quelquefois on a du poisson, mais c'est hazard... Adjoustez à ces difficultés qu'il faut coucher sur la terre nue, ou sur quelque dure roche faute de trouver dix ou douze pieds de terre en quarré pour placer une chétive cabane; qu'il faut marcher dans les eaux, dans les fanges, dans l'obscurité et l'embarras des forêts, où les piqueures d'une multitude infinie de mousquilles et cousins vous importunent fort. »

1. *Breve relatione*, parte 2ª , cap. II.
2. Liv. IV, chap. VIII.

ces forêts, en voyant ces sauvages, dit un de ces apôtres, nous, pauvres étrangers et serviteurs de Dieu, que pouvons-nous attendre sinon un coup de dent et quelque effect de leur barbarie naturelle?... Les miracles *dans ce pays* sont ceux-cy : faire du bien aux sauvages, souffrir bien des maux et ne s'en plaindre qu'à Dieu... L'expérience nous fait voir que ceux de la Compagnie (de Jésus) qui viennent en la Nouvelle-France, il faut qu'ils y soient appelez par une vocation spéciale et bien forte; que ce soit gens morts et à soy et au monde, hommes véritablement apostoliques qui ne cherchent que Dieu et le salut des âmes, qui aiment d'amour la Croix et la mortification, qui ne s'espargnent point, qui désirent plus la conversion d'un sauvage que l'empire de toute l'Europe, qui aient des cœurs de Dieu et tous remplis de Dieu; enfin, que ce soit des hommes qui ont tous leurs contentements dans Dieu, et auxquels les souffrances soient leurs plus chères délices. Voilà ce que l'expérience nous fait voir tous les jours! [1] »

Ces paroles sont du P. Jean de Brébeuf, le grand apôtre des Hurons. Il les adressait, sous forme d'avis, à ses frères de France, qui aspiraient à porter aux sauvages de l'Amérique du Nord la bonne nouvelle de l'Évangile. Elles n'effrayèrent pas leur courage; bien au contraire, elles enflammèrent l'ardeur de leur zèle et préparèrent à la mission huronne cette génération de héros que l'église du Canada a inscrits au catalogue de ses martyrs.

Jean de Brébeuf naquit, sur la fin du XVIe siècle, au diocèse de Bayeux, d'une illustre et vieille famille, de race chevaleresque. Elle comptait parmi ses ancêtres plus d'un gentilhomme, qui s'était fait un nom sur les champs de bataille. L'un d'eux avait abordé avec le duc Guillaume à

1. *Relation* de 1635, pp. 46, 48, 49.

Pevensey, dans le Sussex, et avait pris part à la victoire décisive d'Hastings, où le fils du célèbre comte Godwin, Harold II, fut vaincu. Deux siècles plus tard, un autre accompagnait saint Louis dans sa croisade contre les infidèles et commandait la noblesse de Normandie au siège de Damiette[1].

La vaillance était héréditaire dans cette famille. Persuadés qu'ils devaient leurs services au pays et au roi, les Brébeuf acquittèrent cette dette avec courage et désintéressement; à en croire leur panégyriste, Guillaume du Hamel, ils fournirent pendant près de sept siècles de loyaux et valeureux soldats[2]. Il existait deux branches de cette famille, l'une établie en France et l'autre en Angleterre. Cette dernière représentée par les d'Arundel et les Howard, issus de Hugues de Brébeuf, a laissé une mémoire plus brillante que la branche française. Tout le monde connaît Thomas d'Arundel, archevêque de Cantorbéry et chancelier du royaume d'Angleterre; Philippe Howard, comte d'Arundel, empoisonné par ses geôliers dans le fameuse tour de Londres, après onze ans de captivité; le duc de Norfolk, son père, et William Howard, vicomte Staffort, qui portèrent leur tête sur l'échafaud, tous deux, comme Philippe Howard, martyrs de leur foi religieuse.

Au XVIIe siècle, la bravoure et la foi, ces deux seuls héritages de la branche française, avaient conservé toute leur pureté aux manoirs que les Brébeuf habitaient sur les bords de la Vire, à Condé et à Sainte-Suzanne. A Sainte-Suzanne naissait, en 1618, le poète Guillaume de Brébeuf, dont le P. Bouhours a laissé ce bel éloge : « Fameux par ses ouvrages d'esprit, et encore plus recommandable par la

1. *Dissertation sur la Pharsale,...* par Guillaume du Hamel, conseiller et aumônier du roi.

2. *Ibid.*

droiture de son âme, par la sagesse de sa conduite et par la pureté de ses mœurs[1]. »

Vingt-cinq ans auparavant, le 25 mars 1593, était venu au monde, à Condé-sur-Vire[2], un enfant de bénédiction, qui devait ajouter aux illustrations de ses ancêtres une gloire nouvelle, la plus pure peut-être et la plus éclatante.

1. *Vie de la Mère Laurence de Bellefonds*, supérieure des Bénédictines à Rouen, par le P. Bouhours, s. j.

2. *Relation* de 1649, p. 25. — On sait que les historiens ont beaucoup varié sur le lieu et l'époque de la naissance du P. de Brébeuf. Feller, Frédéric Pluquet (*Essai historique* sur la ville de Bayeux, Caen, 1829, p. 413) et les *Missions catholiques* (16 mars 1877, p. 140) le font naître à *Bayeux* sur la paroisse Saint-Jean ; le 1er en 1593, le 2e en 1592, et les *Missions*, le 14 mars 1593. La *Relation* de 1649 (p. 25) et quelques *catalogues* de la Cie disent qu'il naquit dans le *diocèse de Bayeux* le 25 mars 1693. Le P. Martin (*Vie du P. de Brébeuf*, p. 8), l'abbé Adam, savant antiquaire de la Manche (*Académie de Saint-Thomas d'Aquin* ; art. *Le Mysticisme à la Renaissance* ou *Marie des Vallées*, 1893, no 41, p. 23) désignent, mais sans en être sûrs, Condé-sur-Vire comme lieu de sa naissance et fixent la date de sa naissance au 25 mars 1593. Nous nous sommes adressé au Président de la *Société d'archéologie de la Manche*, Mr E. Lépinaud, avocat, qui a fouillé les archives départementales, et nous lui avons demandé de nous procurer l'extrait de baptême du missionnaire des Hurons. Il nous a répondu de Saint-Lô le 13 janvier 1694 : « Il faut renoncer à trouver l'extrait de baptême de ce martyr, parce que les registres baptistaires des anciennes paroisses du Cotentin et du Bessin, formant aujourd'hui l'arrondissement de Saint-Lô, sont d'une date postérieure aux dernières années du XVIe siècle. » Aujourd'hui, nous pouvons donner d'une manière sûre et définitive le lieu et la date de la naissance de cet apôtre. En fouillant les archives générales de la Compagnie nous avons trouvé cette indication précieuse sur le *Catalogus Provinciæ Franciæ*, an. 1618-1619 : « Pater Joannes de Brebeuf, Normanus Diæc. Baioc., natus in *oppido Condæi*, 25 martii an. 1593, ingressus in societatem Jesu 8 nov. 1617, post duos annos rhetoricæ et duos philosophiæ. » De plus, dans le *Catal. I.* an. 1621, on lit, écrit de la main du P. de Brébeuf : « Joannes de Brebeuf, natus *Condæi*, 25 mars 1693, in diæc. baioc. » La même indication se retrouve sur le *Cat. I* de 1633. Le doute n'est donc plus permis sur le lieu, l'année, le mois et le jour de sa naissance.

Grand, vigoureux, d'un caractère très énergique, d'une force d'âme incomparable, Jean de Brébeuf avait hérité de la mâle vertu et de l'ardeur entreprenante des siens. Ce n'était ni une intelligence brillante, ni un homme d'étude, ni un savant. Il fit cependant, dit-on, de bonnes classes littéraires; puis il étudia deux ans la philosophie et deux ans la théologie morale; et, muni de ce bagage intellectuel, il vint frapper, vers l'âge de vingt-quatre ans, à la porte du noviciat des Jésuites de Rouen, où il fut admis le 8 novembre 1617[1].

Le novice montra, dès le début de la vie religieuse, tout ce qu'il y avait de grand et de généreux dans son cœur. On a dit que le Jésuite est un soldat, que la Compagnie de Jésus est une armée, et que le monde est un vaste champ de bataille où cette armée combat pour Dieu contre l'enfer. Toutes ces images sont tirées du livre des *Exercices spirituels* du fondateur de la Société, et elles sont bien l'expression de l'*esprit militaire* qui doit animer tous les enfants de saint Ignace. « Issu d'une race guerrière, le P. de Brébeuf aspirait lui aussi, dit son historien, à combattre et à conquérir, mais à combattre par la parole et à conquérir des âmes même au prix de son sang[2] ». Il se trouva donc dans son élément au noviciat, au milieu de jeunes combattants, et l'engagement qu'il prit alors de devenir un vrai soldat

1. On lit dans les Archives de la Compagnie de Jésus à Rome : P. Joannes de Brébeuf, natus in Diœcesi Baiocensi die 25 mart. 1593; studuit 2 an. philosophiæ et 2 an. casibus ante ingressum in societatem; ingressus in soc. 8 nov. 1617 Rothomagi, magister 6æ (1619-1620), 5æ (1620-1621) in collegio Rothomagensi; in eodem collegio, nulli officio vacat ob infirmam valetudinem (1621-1622); fit sacerdos (25 mart. 1623); Ibidem, Procurator et Operarius (1623-1625); prof. in missionem Novæ Franciæ (19 jun. 1625); coadjutor formatus (2 feb. 1630). (*Cat. Prov. Franc.* in arch. rom.)

2. *Notice sur les trois Brébeuf*, par Ch. Marie, ancien professeur au lycée de Caen.

de Jésus-Christ, il le tint fidèlement. Ce qui domine, en effet, dans le caractère de ce religieux, quand on l'étudie de près, c'est l'esprit de lutte contre soi-même, l'amour conquérant des âmes, le dévouement au service du divin Capitaine. Il y a en lui du François-Xavier. Discipline, abnégation, noblesse et largeur de sentiments, ardeur de la charité, mépris de la fatigue, de la souffrance, du danger et de la mort, courage indomptable et calme sérénité au sein des plus violentes situations, toutes ces grandes choses auxquelles on reconnaît l'apôtre, il les posséda à un haut degré. Aussi un historien peu sympathique à son ordre a-t-il écrit de ce missionnaire : « Son nom est entouré d'une auréole de grandeur que le temps ne saurait diminuer[1]. » Deux siècles auparavant, les annales du monastère des Ursulines de Québec l'appelaient la *véritable personnification de la grandeur et du courage*[2].

Après son noviciat, le P. de Brébeuf est appliqué à l'enseignement de la grammaire au collège de Rouen. Dans cet emploi, il se dévoue avec si peu de réserve que sa robuste santé est bientôt gravement atteinte ; il tombe dans un épuisement complet. Eloigné de toute occupation, il profite de cette inaction forcée pour lire en son particulier et méditer la *Somme* de saint Thomas ; puis, ordonné prêtre et remis de sa grande fatigue, il sollicite avec instance et obtient la mission du Canada.

Cette mission convenait bien à ce cœur dévoré de saintes ambitions, avide de faire grand et de tout souffrir pour le salut des peuples rachetés au prix du sang de Jésus-Christ. Or, la foi ne pouvait se propager sur la terre de la Nouvelle-France, comme il l'écrira lui-même un jour, que dans *le travail, les veilles, les tribulations et la patience ;*

1. *Histoire des Canadiens Français*, par Benj. Sulte, t. III, p. 23.
2. *Les Ursulines de Québec*, t. I, p. 200.

l'ouvrier n'y récoltera qu'après avoir arraché et semé longtemps dans les larmes et les gémissements[1].

En 1625, le P. de Brébeuf arrive à Québec, et, quelque temps après, il est au milieu des bois dans la cabane des Montagnais errants, les suivant à la chasse pendant tout l'hiver, se familiarisant aux coutumes et à la vie des sauvages et s'appropriant leur langue. L'année suivante, il remonte le Saint-Laurent avec le P. de la Roche-d'Aillon, récollet, et le P. Anne de Nouë; et, après un long et pénible voyage, tous trois débarquent sur la côte huronne. Le P. de la Roche-d'Aillon s'établit à Caragouha, qui deviendra bientôt *Ossossané* ou *mission de la Conception*[2]. Les deux Jésuites se fixent à Toanché[3] dans la cabane d'écorce que le P. Le Caron avait élevée onze ans auparavant et où il avait plus d'une fois offert le saint sacrifice de la messe.

Le P. de la Roche-d'Aillon et le P. de Nouë rentrèrent bientôt à Québec, le premier rappelé par ses supérieurs, le second découragé par les difficultés de la langue[4]; et le

1. Le P. de Brébeuf au P. Mutius Vitelleschi, général de la Compagnie de Jésus. Résidence de Saint-Joseph, 20 mai 1637. Traduction de l'original latin conservé aux Archives générales de la Compagnie. Voir la traduction du P. Carayon, *Documents inédits*, XII, p. 160.

2. *Vie du P. de Brébeuf*, par le P. Martin, note de la page 52.

3. Dans la note 4 des *Voyages de Champlain*, t. IV, p. 26, on lit : « Otonacha est probablement le même que Toenchain, ou Toanché. C'est vers cette bourgade que le P. Le Caron dit la première messe au pays des Hurons (Sagard, *Histoire du Canada*, p. 224). » Dans la *Relation* de ce qui s'est passé aux Hurons en 1635, p. 28, le P. de Brébeuf dit : « Je pris terre au port du village de Toanché, ou de *Teandeouïata*, où autresfois nous estions habituez... où nous avions nabité et celebré le S. sacrifice de la messe trois ans durant. »

Dans la *Vie du P. de Brébeuf*, le P. Martin prétend que ce village s'appelait aussi *Ihoriatiria* ou *Ihonotari* (note, p. 52). Les Récollets l'appelèrent *Saint-Joseph*, et le P. de Brébeuf restitua à ce village le nom de *Saint-Joseph* (*Ibid.*, p. 52).

4. *Le P. Jean de Brébeuf*, par le P. Rouvier, p. 12; — *Vie du P. J. de Brébeuf*, par le P. Martin, pp. 53 et 54.

P. de Brébeuf demeura seul, dans un isolement complet, au milieu de sauvages qu'il ne connaissait pas et dont il ignorait la langue.

Dieu seul a le secret des tortures morales et physiques qu'il endura dans cette douloureuse solitude. On raconte qu'une nuit, étant en oraison, il redisait cette prière de Paul : *Seigneur, que voulez-vous que je fasse?* Et une voix se fit entendre qui lui dit : *Prends et lis.* Le jour venu, il prit le livre de l'*Imitation*, il l'ouvrit et il tomba sur ce chapitre : *De la voix royale de la Croix.* Il comprit aussitôt ce que le Seigneur demandait de lui ; et, à quelque temps de là, il s'engagea par vœu à souffrir tout ce qu'il croirait devoir contribuer à la gloire de Dieu. Ce vœu, il le renouvelait chaque matin à l'autel, penché sur la divine victime du sacrifice [1].

Les occasions ne lui manquèrent pas de le pratiquer parmi les Hurons, il courait même au devant, accomplissant ainsi à la lettre ce qu'il écrivait à son Provincial en France : « Jésus-Christ est la vraie grandeur du missionnaire ; c'est lui seul et sa croix que nous devons chercher. » Habitation, lit, nourriture, rien, dans sa manière de vivre, ne différait de celle des sauvages. Il les suivait à la chasse sous les feux du soleil et au milieu des neiges ; il les accompagnait sur les fleuves, ramant comme eux, traînant le canot et portant ses hardes ; nuit et jour, il visitait les malades, à tous il prêchait la parole de Dieu ; il se livrait à tous leurs caprices et à toutes leurs fantaisies ; il souffrait des journées entières et quelquefois plusieurs jours de suite de la faim et de la soif ; il s'exposait avec intrépidité à tous les dangers et à la mort. Son existence était un sacri-

1. *Relation* de 1649, p. 18. Lettre du P. Chaumont ; île de Saint-Joseph, 1er juin 1649.

fice perpétuel de ses goûts, de ses aises, de sa santé et de sa vie, et elle n'avait pour mobile et pour fin que le salut des âmes. Et cependant, comme on l'a si bien dit, « si le serviteur de Dieu semait d'une main infatigable, il ne moissonnait rien... Les âmes demeuraient invinciblement fermées à la vérité. A tous les efforts du Père, les Hurons, enchaînés par une vie licencieuse à leurs tristes erreurs, répondaient d'un mot, toujours le même : *Tes usages ne sont pas les nôtres; ton Dieu ne peut pas être notre Dieu*[1]. »

Ses jours s'écoulèrent ainsi, deux années entières, dans les plus rudes travaux, mais dans une désolante stérilité. C'est à peine s'il parvint à baptiser quelques enfants sur le point de mourir. A ses heures de loisir, il traduisit en langue huronne le catéchisme si substantiel du P. Ledesma[2].

Cependant rien n'ébranlait son courage et sa confiance; il attendait l'heure de Dieu, persuadé qu'elle ne tarderait pas à sonner, quand un ordre formel de ses supérieurs le rappela à Québec. Québec était tombé au pouvoir des Anglais; il fallut, en 1629, rentrer en France.

Quatre ans après, en 1633, le P. de Brébeuf revient au Canada sur l'escadrille française qui ramène Champlain, et sa première pensée, en posant le pied sur le sol canadien, est de revoir sa chère mission huronne. Pour s'y faire transporter, il entre en relation avec les Hurons, descendus cette année-là à Québec sur cent quarante canots, portant près de sept cents hommes. La plupart d'entre eux se rappelaient avec plaisir la robe noire qu'ils appelaient *Echom*, *mon cousin*, *mon neveu*.

1. *Le P. Jean de Brébeuf*, par le P. Rouvier, p. 13.

2. Champlain a sauvé de l'oubli ce catéchisme traduit en langue huronne ; il l'a fait imprimer, en 1632, à la suite de l'histoire de ses voyages.

Champlain, de son côté, désirait l'établissement de cette mission, dont il appréciait les immenses avantages au point de vue militaire et commercial, aussi bien qu'au point de vue religieux. C'était, dans sa pensée, un poste avancé vers l'Occident, qui devait assurer à la France la domination de ce pays et la liberté des communications au cœur de l'Amérique septentrionale. Il espérait encore y attirer un jour la traite des pelleteries et s'y rendre maître, à l'exclusion des Hollandais et des Anglais, de tout le commerce avec les peuples du Nord et ceux de l'intérieur.

Ce plan ne manquait pas de grandeur, ni d'inspiration, ni de patriotisme, et les Jésuites devaient être l'avant-garde de la Colonie française. « De plus, ajoute l'auteur du *Cours d'histoire*, il importait de s'attacher la nation huronne, nombreuse, puissante et capable de lutter contre les Iroquois, les seuls ennemis que la Colonie eût à craindre parmi les peuples américains[1]. »

Aussi, avant le départ des missionnaires pour les pays d'en haut, Champlain réunit dans un grand conseil les capitaines hurons, présents à Québec, au nombre de soixante. Le P. Le Jeune, le P. de Brébeuf, beaucoup de Français et de sauvages y assistaient. Un capitaine huron ouvrit la séance par une longue harangue, et, quand il eut fini de parler, Champlain se leva pour promettre aux Hurons l'amitié de la France et son concours contre l'ennemi commun. Puis, montrant les *Robes noires*, il leur dit : « Ces missionnaires désirent vous suivre dans votre pays, et pour vous témoigner l'affection qu'ils vous portent, ils veulent vivre au milieu de vous. Ce sont nos Pères; nous les aimons plus que nos enfants et plus que nous-mêmes. Ils jouissent en France d'une grande considé-

1. T. I, p. 264.

ration. Ce n'est ni la faim ni le besoin qui les amènent dans ce pays. Ils ne recherchent pas vos terres ni vos fourrures. Ils veulent vous enseigner le chemin qui conduit au maître de la vie. Voilà pourquoi ils ont quitté leur pays, leurs biens et leur famille. Si vous aimez les Français, comme vous dites, aimez ces Pères, honorez-les [1]. »

Ces paroles eurent un écho dans l'esprit des sauvages. Ils comprirent que le missionnaire n'était ni un marchand, ni un ambitieux, ni un coureur d'aventures, mais un homme aimé et honoré des Français, qui montait dans leur pays pour leur prêcher la doctrine du vrai Dieu.

« Oui, leur dit le P. de Brébeuf en langue huronne, nous voulons aller dans votre pays pour y vivre et y mourir. Vous serez nos frères, et dorénavant nous ferons partie de votre nation [2]. »

Cependant, ce fut seulement l'année suivante qu'il put obtenir passage sur les canots indiens, ainsi que les Pères Daniel et Davost. Le voyage fut long et pénible. Malgré sa constitution de fer et son indomptable énergie, le P. de Brébeuf se demanda plus d'une fois s'il arriverait au terme du voyage, s'il ne succomberait pas en route de misère et de lassitude. Les sauvages, qui conduisaient le P. Davost, le dépouillèrent d'une partie de ses vêtements et jetèrent dans l'Ottawa ses livres et ses papiers ; puis ils le déposèrent sur un rocher désert de l'île des Allumettes. Le P. Daniel et trois *donnés* [3], ses compagnons, ne furent pas mieux traités : battus, volés, abandonnés par leurs conduc-

1. *Vie du P. de Brébeuf*, par le P. Martin, pp. 84 et 85.

2. *Ibid.*, p. 85.

3. Ces trois donnés sont : *Pierre*, *Martin* et *Baron* (*Relation* de 1635, p. 26). Ils étaient alors domestiques, n'ayant pas encore fait de vœux ni pris d'engagement ; mais ils étaient déterminés à vivre et à mourir au service de la mission. Aussi on les appelle *donnés*. Nous parlerons des *donnés* dans le chapitre suivant.

teurs, *ils souffrirent les plus grandes peines*, dit le narrateur, *et coururent de notables dangers*[1].

Parvenus sur les rives de la baie du Tonnerre (*Thunder-baye* des Anglais), non loin de Toanché[2], les Hurons débarquèrent le P. de Brébeuf, et le laissèrent là seul, sans ressources et sans abri. Toanché, où il avait autrefois habité près de trois ans, n'était plus qu'un vaste champ inculte; les habitants l'avaient quitté pour aller se fixer à quelques milles plus loin, à Ihonatiria.

Le missionnaire, abandonné des hommes, ne s'abandonne pas. Il cache dans les bois son léger bagage, offre sa vie, dans une prière à Dieu, pour le salut des Indiens, et, le bâton à la main, il se met à la recherche d'un village huron. Sur le soir, à la nuit tombante, au sortir de la forêt, il arrive à Ihonatiria. En un instant, toute la bourgade est sur pied. On crie : *voilà Echom revenu!* Le P. de Brébeuf se dirige vers la cabane d'Aouandoïé, riche Huron, dont il accepte l'hospitalité; et là, il attend avec anxiété l'arrivée des Pères Daniel et Davost et de leurs compagnons de voyage. Des semaines se passent... Ils arrivent enfin, l'un après l'autre, exténués de faim et de fatigue, mais le cœur plein de courage, l'âme ardente de zèle. *Qui croirait venir chercher ici autre que Dieu*, écrit le P. de Brébeuf, *n'y trouverait pas son compte*[3].

Il importait de ne pas abuser de la généreuse hospitalité d'Aouandoïé. En quelques jours, la cabane de missionnaires est construite; on la baptise du nom de *Saint-Joseph* et on s'y installe[4]. Bientôt d'autres Jésuites sont envoyés de Québec : Pierre Chastelain, Paul Ragueneau, Simon Le

1. *Toanché* ou *Téandéouïata* (*Rel.* de 1635, p. 28).
2. *Relation* de 1635, p. 24 et suiv.
3. *Relation* de 1635, p. 30.
4. *Ibid.*

Moine, François du Peron, Joseph Le Mercier, Isaac Jogues, Charles Garnier et Pierre Pijart. L'établissement d'une nouvelle résidence s'imposait. Le P. Pijart la fonde au bourg d'Ossossané ou de *la Rochelle* et la place sous le patronage de l'*Immaculée-Conception*[1].

Ihonatiria, situé sur une éminence au bord du lac Huron, à l'entrée ouest de la baie actuelle de *Penetangueschène*, appartenait à la tribu de l'Ours. Ossossané, de la même tribu, était à seize kilomètres de là sur un petit promontoire isolé de la côte ouest de la presqu'île huronne, à la lisière d'une sombre forêt de pins. Les deux bourgs, qui renfermaient chacun une population de quatre à cinq cents âmes, semblaient à l'abri des incursions iroquoises, et les missionnaires y comptaient d'heureuses sympathies ; le choix de ces résidences offrait donc de réels avantages. Les Pères Ragueneau, Garnier et Chastelain s'établirent à Ossossané sous la conduite du P. Le Mercier ; les autres restèrent à Ihonatiria sous le gouvernement du P. de Brébeuf, supérieur général de la mission. Mais cette dernière résidence ne subsista pas longtemps. La peste ayant ravagé le village, les malheureux survivants se réfugièrent ailleurs, et Saint-Joseph se transporta à Téanaustayaé, gros bourg de la tribu du Rocher, situé au nord du district actuel de Médonte, au pied de la chaîne de collines bordant au sud le territoire des Hurons.

Et maintenant, quelle fut la vie des missionnaires dans ces résidences huronnes, de 1634 à 1639? Les historiens en ont parlé plus ou moins ; tous ont signalé le caractère d'effrayante austérité qui l'a particulièrement marquée. On ne trouvera dans aucune des missions répandues alors sur

1. *Documents inédits*, XII, p. 161.

la vaste surface du globe une vie aussi dure, aussi pénible que celle des apôtres de l'Amérique du Nord, au pays des Hurons. En lisant les *Relations* et les correspondances privées, signées de Brébeuf, Jérôme Lalemant, Jogues, Charles Garnier, François du Peron, Joseph Chaumonot, on comprend tout ce qu'il y a de vrai dans ces quelques lignes du P. J. Lalemant : « On aimerait mieux recevoir un coup de hache sur la tête que de mener les années durant, la vie qu'il faut mener ici tous les jours, travaillant à la conversion des barbares[1]. »

Cette vie était un vrai martyre de tous les jours. Le P. de Brébeuf écrivait aux Jésuites de Paris : « Nos cabanes sont d'écorce comme celles des sauvages et si chétives, que je n'en trouve quasi pas en France d'assez misérables pour pouvoir dire : voilà comme vous serez logés ! » Faites en forme de tonnelles de jardin, les unes de douze, les autres de vingt à vingt-cinq mètres de long, elles se divisaient généralement[2] en deux compartiments : d'un côté la chapelle, de l'autre l'habitation des missionnaires. Dans la chapelle, un modeste autel, un tableau du Christ, un autre de la Vierge, puis quelques images assez grossières, aux couleurs vives et criardes, représentant les damnés tourmentés par les diables dans les flammes de l'enfer, ou les âmes des bienheureux, entourées d'anges et de saints, dans les délices du Paradis. Le Christ était sans barbe, et toutes les images représentées de face; car le sauvage a horreur de la barbe, et pour lui un homme peint de profil n'est que la *moitié d'un homme.*

1. *Relation* de 1639, p. 57.

2. La cabane des missionnaires à Ihonatiria comprenait trois compartiments séparés par une légère cloison en bois; dans l'un se trouvait la chapelle, dans l'autre les provisions; la troisième servait de chambre, d'école, de cuisine, etc... (*Relation* de 1635, p. 32.)

Le compartiment réservé à la communauté servait à la fois de cuisine, de salle à manger, de menuiserie, de cabinet de travail, de salle de catéchisme et de chambre à coucher. Au milieu de l'appartement est le foyer; au dessus du foyer, une ouverture, pour laisser entrer le jour et passer la fumée. Une marmite, quelques plats de bois, des nattes, des écorces, une étagère pour les vêtements, des outils de menuiserie, un microscope, un fer aimanté, un petit moulin et une horloge, c'est tout le mobilier. Les sauvages, qui envahissent à chaque instant la demeure de la Robe noire, veulent tous tourner le moulin et voir sortir la farine. L'aimant est pour eux un objet de sorcellerie. L'horloge leur semble plus merveilleuse encore. Ils restent des heures entières pour entendre *parler*, comme ils disent, *le capitaine du jour*. Ils ne peuvent comprendre qu'elle marche seule, qu'elle sonne à point nommé; encore une sorcellerie. Quand elle sonne, ils regardent de tous côtés, afin de découvrir la voix trompeuse qui parle à sa place[1].

La literie n'est pas compliquée. « Notre lit, dit le P. Chaumonot, est formé d'une écorce d'arbre, sur laquelle nous mettons une natte, épaisse à peu près comme une piastre de Florence. Pour les draps, on n'en parle pas, même pour les malades[2]. » « On se couche tout vêtu, ajoute le P. du Peron. Depuis que je suis parti de France (*six mois*), je n'ai point quitté ma soutane, sinon pour changer de linge. Du reste, on n'a pas ici son repos entier comme en France; tous nos Pères et domestiques, excepté un ou deux, dont je suis du nombre, se relèvent quatre et cinq fois chaque nuit[3]. »

Le linge était rare dans la cabane. C'est à peine si nous

1. *Relation* de 1635, pp. 31 et 32.
2. *Documents inédits*, XII, p. 199.
3. *Ibid.*, p. 179.

oserions les donner aux mendiants de nos rues. Un jour, le P. Daniel, forcé de descendre à Québec, arriva au port dans un canot, l'aviron à la main, accompagné de trois ou quatre sauvages. Il avait les pieds nus, une chemise pourrie et une soutane toute déchirée sur son corps décharné [1].

« La plus grande incommodité de la cabane, c'est la fumée, qui, faute de cheminée, remplit toute la cabane et gâte tout ce qu'on voudrait garder. Quand certains vents soufflent, il n'est plus possible d'y tenir, à cause de la douleur que ressentent les yeux [2]. La fumée est bien souvent si épaisse, si aigre et si opiniâtre, que des cinq ou six jours entiers, si vous n'êtes tout à fait à l'épreuve, c'est bien tout ce que vous pouvez faire de connaître quelque chose dans votre bréviaire [3]. En hiver, nous n'avons pas la nuit d'autre lumière que celle du feu de la cabane, qui nous sert pour réciter notre bréviaire, pour étudier la langue et pour toute chose. Le jour, nous nous servons de l'ouverture laissée au haut de la cabane et qui est à la fois cheminée et fenêtre [4]. »

Le P. de Brébeuf donne encore les détails suivants sur ce misérable logement : « Les Touhac [5] qui envahissent la cabane, vous empêcheront l'été des nuits entières de fermer l'œil; elles sont dans ce pays-ci incomparablement plus importunes qu'en France. Les cinq ou six mois de l'hiver se passent dans la fumée et les froidures excessives. Les écorces de nos cabanes sont si bien jointes que nous n'avons que faire de sortir pour savoir quel temps il fait. Voilà

1. *Histoire de la Nouvelle-France*, par le P. de Charlevoix, t. I, l. V, p. 200.
2. *Documents inédits*, XII, p. 199.
3. *Relation* de 1636, p. 94.
4. *Documents inédits*, p. 99.
5. *Puces* en bon français.

comme nous sommes logés, non sans doute si bien que nous n'ayons dans ce logis assez bonne part à la pluie, à la neige et au froid[1]. »

La nourriture était à l'avenant. « Nous n'avons, dit le P. du Peron, ni sel, ni huile, ni fruits, ni pain, ni vin. Toute notre nourriture se compose d'une espèce de soupe faite de blé d'Inde, écrasé entre deux pierres, pilé dans un mortier[2] » ou *quelquefois moulu*. Le blé est bouilli dans de l'eau ; on y mêle comme assaisonnement un peu de poisson puant ou de la poussière de poisson sec[3]. Rien ne ressemble mieux à cette soupe, appelée *Sagamité*, que la colle qui sert à tapisser les murs[4]. On dîne autour du feu, assis sur un billot et le plat par terre. De temps en temps, on fait cuire sous la cendre du pain sans levain, auquel on mêle quelques fèves ou des fruits sauvages[5]. Le poisson frais et la viande sont choses si rares qu'il ne vaut pas la peine d'en parler[6]. Si un Français a tué par hasard une Outarde, si les sauvages, une fois ou deux dans l'année, apportent au missionnaire un quartier d'ours ou de cerf, on en régale les malades. Le carême dure toute l'année : pas de différence généralement entre le Vendredi-Saint et Pâques[7].

Pour le boire, on ne sait ce que c'est ; la sagamité sert de viande et de boisson ; on sera six mois sans boire hors de voyage[8]. « Depuis que je suis chez les Hurons, écrit le

1. *Relations* de 1635 et 1636, p. 32 et p. 94.
2. *Documents inédits*, XII, p. 176.
3. *Ibid.*
4. *Ibid.*, p. 199.
5. *Ibid.*, p. 176.
6. *Ibid.*, p. 176.
7. *Ibid.*, p. 199.
8. *Ibid.*, p. 176.

P. Chaumonot, je n'ai pas bu en tout un verre d'eau, quoiqu'il y ait déjà huit mois que je sois arrivé[1]. »

Comment les missionnaires se procuraient-ils le blé, les fèves, les fruits et autres objets de consommation? Avant la fondation de l'*Immaculée-Conception*, ils avaient *emprunté un petit champ*, où ils semèrent quelques grains de froment venus d'Europe. Cultivés avec soin, ces grains se multiplièrent, et en 1637 on récolta un demi-boisseau de blé, qui servit à faire des pains d'autel. On parvint aussi à se procurer du vin pour la messe avec le raisin sauvage cueilli dans la forêt[2].

« Quant à notre nourriture, écrit le P. du Peron, nous laissons cela à la divine Providence. L'un nous apporte trois épis de blé, un autre six, l'autre une citrouille; un autre donnera du poisson, un autre du pain cuit sous la cendre[3]. » Tout se payait, bien entendu, comme cela se pratiquait alors, avec des couteaux, des alènes, des aiguilles, des bagues, des *rassades*, des *jambettes*, des verroteries, des hachettes, des ustensiles et d'autres articles importés d'Europe.

La monnaie n'ayant pas cours, en ce temps là, chez les Hurons et étant fort rare à Québec, les ventes et les achats se faisaient par échanges. Les sauvages n'avaient que faire d'argent monnayé, ils préféraient des objets d'utilité et de fantaisie, des marchandises européennes; et en échange de ce que les missionnaires leur procuraient, ils fournissaient à ceux-ci des nattes, des raquettes, des canots, les produits de leurs terres, de leurs pêches et de leurs chasses; en un mot, tout ce qui était nécessaire aux besoins de la mission, à la nourriture, à l'entretien et aux voyages des Pères.

1. *Documents inédits*, XII, p. 199.
2. *Vie du P. Jogues*, par le P. Martin.
3. *Documents inédits*, XII, p. 173.

Les pelleteries constituaient ce qu'il y avait de plus précieux. D'après les *Relations*, il ne semble pas que les Hurons en aient remis aux Jésuites, du moins les premières années; aussi le P. Le Jeune leur en envoyait de Québec, et ils s'en servaient pour se garantir du froid et se faire des chaussures, et même pour acheter aux trafiquants français, soit des objets de première nécessité, armes, outils, ustensiles, etc., soit des articles pouvant être utiles ou agréables aux sauvages. Ils leur livraient ces articles en payement de leurs services, en échange de leurs denrées et de leurs produits, et le plus souvent en présents.

Les présents, une des charges les plus onéreuses du missionnaire, étaient de tous les jours. Les sauvages, habitués à en faire à l'occasion de tout, d'un conseil, d'une danse, d'un festin, d'une partie de jeu, d'une invitation, n'auraient pas compris que la Robe noire s'en dispensât; ils auraient vu dans ce seul fait un manque d'égards absolu, l'esprit mercantile des *chercheurs de peaux*. Les présents faisaient partie des usages établis, du code des convenances les plus élémentaires et les mieux respectées.

Tel fut le mode d'achats et de ventes chez les Hurons, pendant toute la durée de cette mission. Il en fut ainsi à Québec, aux Trois-Rivières et à Montréal, une bonne partie du XVIIe siècle; les objets de consommation et de première nécessité étaient achetés aux sauvages et aux trafiquants français et payés à ceux-là avec des articles d'Europe, à ceux-ci avec des peaux de bêtes, qui servaient de monnaie d'échange dans le pays [1]. Ces peaux étaient d'ordinaire données aux religieux en souvenir de services rendus dans

1. Dans les Indes, l'échange se faisait contre des soieries d'un placement immédiat. Les missionnaires se servaient donc de *cette monnaie* pour pourvoir à leur subsistance, se procurer les objets de première nécessité, et même soutenir leur chrétienté.

l'exercice de leur ministère apostolique, par exemple, en souvenir d'une conversion, d'un baptême, d'une première communion, d'une messe, d'un service funèbre.

Au XVIIIe siècle, les transactions se firent de la même manière dans les missions sauvages de l'Ouest, dans tous les centres de commerce établis entre les lacs Erié et Huron, entre les lacs Huron et Michigan, au fond du lac Michigan et sur le lac Supérieur. Citons, par exemple, la mission de Détroit, située à l'endroit où se trouve aujourd'hui Sandwich. On conserve encore dans cette petite ville un *livre de comptes* (Liber rationum), écrit de la main du P. Pierre[1] Potier, et commencé en 1751, après le départ du P. de la Richardie[2], le restaurateur de cette mission.

Rien de plus intéressant sur les origines de Sandwich que ce *Liber rationum*, où, à côté des comptes du Jésuite, se

1. Le P. Pierre Potier, né dans le Luxembourg le 2 avril 1708, entra, après sa seconde année de philosophie, au noviciat de Tournay, le 2 octobre 1729. Envoyé à Lille en 1731, pour y faire une troisième année de philosophie, il se rendit de là à Béthune où il professa la grammaire (1732-1736), les humanités (1736-1737), et la rhétorique (1737-1738) ; les trois dernières années, il fut directeur d'une congrégation dans ce collège. De 1738 à 1742, il est à Douai, où il fait quatre ans de théologie ; puis, après sa troisième année de probation (1742-1743), il part pour le Canada en 1743. En 1746, il est à Détroit où il meurt le 17 juillet 1781 (Cat. prov. Gallo-Bel., in arch. rom.). — On trouve quelquefois son nom écrit Pottié. Ce Père appartenait à la province *Gallo-Belge*. Il fit ses vœux de *coadjuteur* spirituel en 1744.

2. Le P. Armand de la Richardie, né à Périgueux le 4 janvier 1686, entra au noviciat de Bordeaux le 4 octobre 1703 et fit ses vœux de profès le 2 février 1721. Après trois ans d'études philosophiques à Limoges (1705-1708), il professe la grammaire à La Rochelle (1708-1709), à Luçon (1709-1710), et à Saintes (1710-1711) ; les humanités et la rhétorique à Saintes (1711-1714) ; puis il étudie quatre ans la théologie à Bordeaux (1714-1718), il fait à Marennes sa troisième année de probation (1718-1719), il professe six ans la philosophie à Angoulême (1719-1725), et part en 1725 pour le Canada. En 1728, il est à Détroit où il rétablit la mission huronne, qui était restée 14 ans sans missionnaire. Il mourut le 23 mars 1758. (*Cat. prov. aquit.* in arch. rom.)

trouvent les actes de naissances, de baptêmes et de mariages, et qui ouvre une vue sur la vie matérielle du missionnaire et des habitants de la paroisse. Détroit était alors un village français de quatre à cinq cents habitants, et ne communiquait avec le Canada qu'une fois l'an, vers la fin du printemps, quand arrivait la flotille des canots d'écorce envoyée par les marchands de fourrure. A ce moment, chacun achetait avec des pelleteries les marchandises de toutes sortes apportées par les commerçants; le reste de l'année on vivait par le moyen d'échanges et d'emprunts On livrait au voisin ce qu'on avait de trop, et on recevait de lui les provisions et les objets dont on manquait soi-même. Les comptes se réglaient en livres ou en francs, et le règlement des comptes s'exécutait à l'arrivée du convoi annuel des canots de Montréal ou de Québec, soit avec les marchandises qu'on achetait aux trafiquants, soit avec les pelleteries qu'on avait *emmagasinées* dans le courant de l'année. La vie du missionnaire ne différait nullement de celle de ses paroissiens; il payait les journées d'ouvriers en nature ou avec des outils et des ustensiles; les armuriers, les taillandiers et les forgerons, en objets de consommation et quelquefois en peaux de bêtes; enfin les commerçants français avec des fourrures qu'ils recevaient à titre de payement ou en cadeaux.

Toutefois, le prêtre, dans ces diverses transactions, n'achetait pas pour revendre, mais pour employer ou consommer. S'il donnait en échange de certaines marchandises les produits de son jardin ou quelques peaux de castor et de chevreuil, ces produits et ces peaux étaient la monnaie du pays, la seule employée[1]. Les canons de l'Église ne

1. Le livre de comptes du P. Potier a pour titre : *Liber rationum ab exitu patris de la Richardie.* Il commence le 30 juin 1751 et se termine en 1758. M. Rameau de Saint-Père l'a copié à Sandwich et a bien

défendaient nullement ces transactions ni aux prêtres, ni aux religieux ; car autre chose, dit le cardinal de Lugo, est d'acheter pour revendre, ce qui est le propre du négoce ; et autre chose est d'acheter pour utiliser ou pour consommer, ou bien de vendre les produits de son fonds et le fruit de son travail [1].

Il arriva cependant que les missionnaires du Canada furent en butte à la calomnie. Le coup partit de France ; la jalousie, l'intérêt et la haine n'y furent pas étrangers. On accusa ces hommes vraiment apostoliques, qui avaient renoncé à tout et quitté tout pour aller convertir et civiliser les sauvages dans leurs profondes forêts, de trafiquer sur les pelleteries. Cette accusation, tout invraisemblable qu'elle fût, émut profondément le P. Etienne Binet, provincial de Paris. Il en écrivit aussitôt au P. Le Jeune et lui rappela l'ordonnance de la septième congrégation générale de la Compagnie, qui défend aux religieux toute sorte de commerce ou de négociation, sous quelque prétexte que ce soit [2]. Le vigilant supérieur envisageait la question du

voulu en remettre très aimablement une copie à l'auteur de ce travail. D'après les comptes du P. Potier, une livre de bœuf coûtait 6 sols ; une livre de café, 3 fr. : le minot de blé, de 8 à 10 fr. ; le minot de pois, 10 liv. ; le minot d'avoine, 1 fr. 50 à 2 fr. ; la livre de tabac, 20 sols ; la corde de bois, 40 sols ; le baril de vin, 70 liv. ; le baril d'eau-de-vie, 80 fr. ; le canot, de 30 à 35 fr. ; 100 grains de porcelaine, de 30 à 40 sols ; 100 clous, de 8 à 10 fr. ; une journée d'ouvrier, de 5 à 6 fr. ; la peau de chevreuil, de 35 à 40 sols, etc... Le plus souvent le P. Potier payait ce qu'il achetait à l'un et à l'autre ainsi que les journées d'ouvriers avec du blé, du plomb, de la poudre, des peaux de chevreuil et de castor, des chaudières, de la porcelaine, des couvertures, des barils d'eau-de-vie, des messes.

1. *De Justitia et Jure*, t. II, disp. XXVI, sect. III.

2. La septième congrégation générale, décret 84, explique le décret 61 de la seconde congrégation, lequel est ainsi conçu : « Quæ speciem habent secularis negotiationis censenda sunt Nostris prohibita. » Le décret 33 de la 16e congrégation parle aussi de cette défense.

commerce avec une délicatesse si scrupuleuse qu'il tenait à en écarter même l'ombre de ses inférieurs. D'autre part, quelques pères de la province de France, déraisonnablement inquiets, écrivaient en même temps au P. Le Jeune : « Ne regardez même pas du coin de l'œil, ne touchez pas du bout du doigt la peau d'un seul animal de prix[1]. »

Le P. Le Jeune n'avait pas besoin d'être rappelé au devoir ni d'être instruit des lois de l'Église. Il connaissait les ordonnances de son ordre qui défendent aux Jésuites le négoce, les prohibitions plus d'une fois renouvelées par les saints canons, et, en dernier lieu, par la bulle *Ex debito pastoralis* du pape Urbain VIII, en date du 22 février 1633[2],

1. *Relation* de 1636, p. 49.

2. *Juris pontificii de Propaganda fide*, pars prima, vol. I, p. 143. Romæ, 1888. — On sait que les 3 et 11 sept. 1632, la Propagande (voir ses *Registres*, an. 1632) avait pris un certain nombre de décisions, parmi lesquelles celle-ci, au sujet *des affaires japonaises* : le négoce et le commerce doivent être interdits sous les peines les plus sévères, « ad 5um de prohibenda negociatione et mercatura : responderunt Patres hujusmodi caput esse omninò probandum, et in Brevi addendas esse contra transgressores pœnas excommunicationis latæ sententiæ, privationis vocis activæ, et privationis officiorum... » Le 21 novembre, la Congrégation revint sur cette question, pour modifier quelques détails de peu d'importance.

L'année suivante, le 22 février 1633, Urbain VIII approuva dans le bref *Ex debito pastoralis* les décisions de la Congrégation. Le bref a pour but spécial, comme le titre l'indique formellement, de rendre plus accessibles aux missionnaires de tous les ordres religieux les missions du Japon et des Indes orientales, en écartant tous les obstacles. Dans les sept premiers paragraphes, il s'occupe donc particulièrement de ce point déterminé. Au § 8, il interdit le commerce prohibé, dit-il, par les canons, les conciles et les constitutions apostoliques, *sacris canonibus, conciliorum decretis ac apostolicis constitutionibus*, à tous les missionnaires des différents ordres, *etiam Societatis Jesu*. Les Jésuites étaient, par conséquent, compris dans la bulle ; « ce n'était là qu'une formule de droit, que nécessitaient certains privilèges accordés aux religieux de la Compagnie et la condition même de cette société, qui n'est *qu'un ordre de clercs régu-*

interdisant de nouveau le commerce à tous les missionnaires des différents ordres ; mais il savait aussi que ni lui, ni aucun de ses religieux ne pouvaient être justement accusés de la moindre faute contre les défenses émanant des bulles et des décrets. Il répondit donc à son Provincial : « Gagner quelque pauvre sauvage à Dieu et à l'Église, c'est tout notre trafic en ce nouveau monde ; nous ne chassons qu'à cela en ces grands bois, et nous ne faisons autre pêche sur ces larges fleuves[1]... Il ne faut pas s'attendre à servir longtemps le Maître que nous servons sans être calomnié ; ce sont ses livrées ; il ne nous recognoistroit pas

liers et non un *ordre monastique* » (*De l'existence et de l'institut des Jésuites*, par le P. de Ravignan ; Paris, C. Douniol, 1862, note II, p. 192). Peut-être aussi que le pape Urbain VIII visait les autorisations accordées par Grégoire XIII et Clément VIII aux missionnaires de la Compagnie de Jésus dans les Indes. On sait que la Compagnie avait de nombreuses charges au Japon, où elle devait entretenir des écoles, des séminaires, des résidences, des églises, et tout un personnel de catéchistes, de domestiques, etc., et elle n'avait pas d'autres ressources, à la fin du XVIe siècle et au commencement du XVIIe, que les aumônes envoyées par le Souverain Pontife et par le roi d'Espagne, aumônes qui étaient souvent mal payées ou ne l'étaient point. « Le montant en devait être transmis par la voie de Chine et était converti pour une part dans le capital de la cargaison du navire annuel, avec l'approbation de sa Sainteté le pape Grégoire XIII, qui l'avait permis afin que les missionnaires pussent accroître ainsi, jusqu'à concurrence du nécessaire, leurs modiques et précaires ressources » (*Histoire de la religion chrétienne au Japon*, par A. Pagès, t. I, pp. 74 et 75). On lit encore dans l'*Existence et institut des Jésuites* (*Ibid.*, p. 190) : « Pour éviter les diminutions et les pertes d'argent causées par le change ou autres dépréciations des valeurs, il avait été statué par les rois d'Espagne ou de Portugal qui soutenaient par leurs largesses les missionnaires et la mission du Japon, que, des 600 ballots de soie exportés de Macao au Japon chaque année, 50 seraient vendus par les marchands portugais au profit des missionnaires et pour l'entretien de la mission. Cette mesure avait été adoptée du consentement du pape Clément VIII. »

1. *Relation* de 1635, p. 73.

luy-même, pour ainsi dire, si nous ne les portions[1]. » Et, profitant de la circonstance, il explique au P. Binet la grande différence qui existe entre l'*usage* et la *vente* des Pelleteries au Canada. L'usage est permis et ne constitue aucunement le commerce proprement dit; on se sert des pelleteries comme de monnaie courante pour se procurer, à meilleur marché et plus commodément, les objets de première nécessité; on s'en sert aussi comme de vêtements ou comme partie de vêtements; et, *après qu'on s'en est servi*, ajoute le P. Le Jeune, ces peaux de castor, de loutre, de renard n'ont rien perdu de leur valeur; on trouve que c'est de l'or et de l'argent tout fait[2]. » La Compagnie de la Nouvelle-France n'interdit pas cet *usage* des pelleteries, ni comme monnaie, ni comme vêtements; elle en défend seulement la *vente* hors des limites de la Colonie; elle veut que *ces peaux reviennent finalement dans ses magasins et ne passent la mer que sur ses vaisseaux*[3]; elle a seule le droit de faire le commerce, et seule elle le fait. « Voilà tout le profit que nous tirons ici de la pelleterie et des autres raretés du pays, tout l'usage que nous en faisons![4] »

Cette explication n'avait d'autre but que de justifier les missionnaires auprès de leurs supérieurs et de leurs frères de France, et auprès des amis de la Compagnie, un peu alarmés du bruit fait par la passion et l'intérêt autour de cette grosse question du trafic des Jésuites au Canada. Ce résultat, le P. Le Jeune l'obtint sans peine. Il n'écrivait pas pour les calomniateurs ni pour les écrivains à gages; « car de vouloir répondre, disait-il, à ceux qui nous calomnient, comme si nous faisions sous main quelqu'autre

1. *Relation* de 1636, p. 49.
2. *Ibid.*
3. *Ibid.*
4. *Ibid.*

employ de ces peaux, et en envoyons en France, ce serait se rendre ridicule. Il faut bien leur laisser quelque chose à dire, et s'ils trouvent des oreilles susceptibles de ces niaiseries, je serais coupable de penser les trouver ouvertes à la vérité. Quoi donc? Des hommes qui ont quitté plus de bien au monde, qu'ils n'en sçauraient espérer dans les imaginations de ces calomniateurs, se seront finalement résolus de changer la France en Canada, pour y venir chercher deux ou trois peaux de castor et en trafiquer à l'insu de leurs supérieurs ; c'est-à-dire, aux dépens de leur conscience et de la fidélité qu'ils doivent à Celuy, pour lequel imiter ils se sont réduits à ne pouvoir pas disposer librement d'une épingle? *Credite posteri!*[1] »

Pendant quelques années, la calomnie se tut ; et l'on put croire un instant que les ennemis de la Compagnie avaient honte d'avoir affirmé effrontément et sans preuves des faits vraiment incroyables. Il fallait bien mal les connaître pour leur supposer ce sentiment. Au lieu de déposer les armes, ils préparaient dans l'ombre une nouvelle attaque, attendant le moment favorable de rentrer en campagne.

Richelieu venait de descendre dans la tombe, et, quelques mois après, Louis XIII y suivait son grand ministre. C'était l'occasion de renouveler toutes les ridicules accusations restées sans écho sept ans auparavant. Les Universitaires et les Jansénistes se jetèrent dans la mêlée, les premiers pour écraser des adversaires heureux, les seconds pour se venger de l'opposition des Jésuites à la nouvelle secte. Les missionnaires du Canada, pris à partie une deuxième fois, défendirent leur honneur outragé. Le silence peut encourager parfois l'iniquité et lui permettre un facile triomphe ; il faut savoir le rompre, quand les droits de la

1. *Relation* de 1636, p. 50.

justice et le bien des âmes l'exigent. Le P. Vimont, supérieur de la mission du Canada, écrivit au P. Jean Filleau, son Provincial, au nom de tous ses inférieurs justement indignés : « Ceux qui croient que les Jésuites vont en ce bout du monde pour faire trafic de peaux de bêtes mortes, les tiennent fort téméraires et dépourvus de sens, de s'aller exposer à de si horribles dangers pour un bien si ravallé. Il me semble qu'ils ont un cœur plus généreux, et que Dieu seul et le salut des âmes est capable de leur faire quitter leur patrie et la douceur de la France, pour aller chercher des feux et des tourments au milieu de la barbarie. Pour autant néanmoins que cette erreur de commerce se pourrait glisser dans l'esprit de ceux qui ne les cognoissent pas, on a jugé à propos d'apposer icy une attestation authentique, qui fera voir combien ils sont éloignés de ces pensées[1]. »

Cette attestation, rédigée et signée par les Directeurs et Associés de la Compagnie de la Nouvelle-France, avait une importance d'autant plus grande que ces Messieurs avaient tout intérêt à n'avoir pas de concurrents dans le commerce des pelleteries. « Ayans sceu, disent-ils, que quelques personnes se persuadent et font courir le bruit que la Compagnie des Pères Jésuites a part aux embarquements, retours et commerces qui se font audit pays, voulans par ce moyen ravaler et supprimer l'estime et le prix des grands travaux qu'ils entreprennent audit païs, avec des peines et fatigues incroyables et au péril de leur vie, pour le service et la gloire de Dieu, dans la conversion des sauvages à la Foy du christianisme, et religion catholique, apostolique et romaine ; en quoy ils ont fait et font tous les ans de grands progrès, dont ladite Compagnie est très particulièrement informée, ont cru estre obligés par devoir

1. *Relation* de 1643, p. 82.

de la charité chrétienne, de désabuser ceux qui auraient cette créance, par la déclaration et certification qu'ils font par les présentes, que les dits PP. Jésuites ne sont associez en ladite Compagnie de la Nouvelle-France, directement ni indirectement, et n'ont aucune part au trafic des marchandises qui s'y faict[1]. »

Cette déclaration aurait dû imposer silence à la calomnie. Mais celle-ci a, comme l'erreur, le triste privilège d'être indestructible et de perpétuer son règne de génération en génération. Treize ans plus tard paraissaient les *Lettres provinciales*. Encouragés par l'immense succès de cette œuvre pamphlétaire, les Jansénistes réveillèrent avec tant d'éclat leurs accusations contre les missionnaires du Canada que Rome s'en émut. Le général de la Compagnie, Goswin Nickel, procéda à de rigoureuses informations, et, après une enquête des plus minutieuses, il écrivit au P. Cellot, provincial de Paris : « J'ai fait une enquête, et le résultat de mes informations me prouve qu'il n'y a rien de vrai dans l'imputation de commerce[2]. » Par le même courrier il disait au P. Le Jeune, procureur des missions du Canada à Paris : « Je vois avec grand plaisir que l'accusation de commerce contre nos Pères du Canada est fausse et sans fondement[3]. »

Les esprits sérieux comprirent vite que la haine seule avait remis en lumière, à l'apparition des *Provinciales*, cette accusation de commerce illicite. Aussi le calme se fit

1. *Relation* de 1643, p. 82.

2. « Inquisivi in mercaturam illam, quæ exprobrabatur exerceri à Patribus nostris qui in Canadensi missione versantur, et inveni rem minimè subsistere. Romæ, 16 oct. 1656. » (Arch. gen. S. J.)

3. « Gaudeo magnoperè purgatam esse accusationem illam de mercatura quæ fieri dicebatur à Nostris qui in missione Canadensi versantur. Romæ, 16 oct. 1656. » (Arch. gen. S. J.)

bientôt en France et au Canada. C'est à peine si Talon, l'intendant si peu favorable aux Jésuites, ose élever contre eux une voix timide et embarrassée. Il commence par louer leur zèle et leur piété, pour faire passer plus facilement une insinuation perfide, dont il ne veut même pas prendre la responsabilité. Il écrit au ministre de la marine en 1667 : « La plupart des Jésuites sont employés aux missions étrangères pour la conversion des sauvages ; ouvrage digne de leur zèle et de leur piété, s'il est exempt du mélange de l'intérêt, dont *on* les dit susceptibles pour la traite des pelleteries qu'*on* assure qu'ils font aux Outaouaks et au Cap de la Magdelaine, ce que *je ne sais pas* de science certaine[1]. »

On dit, *on assure!*. Il est en vérité bien dommage que l'intendant n'ait pas été plus précis. Parmi ces accusateurs qu'il ne nomme pas, on aurait vu *ces hommes affamés de gains illicites*, *qui n'aimaient guère les Jésuites*[2]; *ces envieux et ces ennemis*, *qui s'indignaient contre les missionnaires; mais mauvais juges*, *qui se réjouissaient du mal et n'aimaient pas le triomphe de la vérité*[3].

Ces paroles de Mgr de Laval et de l'auteur de sa vie expliquent mieux que tous les commentaires les injustes accusations dirigées contre les missionnaires du Canada. Cependant l'injustice et la calomnie ne les découragèrent pas ; chargés des haines persévérantes des Jansénistes et des universitaires de France, poursuivis à outrance par les chercheurs d'or et les coureurs de bois, Français peu esti-

1. *Mémoire* de M. Talon, intendant du Canada, à M. de Colbert, ministre de la marine, en 1667. (Arch. du minist. des Colonies, à Paris. Carton de la Nouvelle-France, n° 1.)

2. *Vie de Mgr de Laval*, par l'abbé Gosselin, t. I, p. 245.

3. Lettre de Mgr. de Laval au P. G. Nickel, général de la Compagnie de Jésus, à Rome.

mables de la Nouvelle-France, ils n'en continuèrent pas moins leur travaux apostoliques, et méritèrent ce magnifique éloge, que Mgr de Laval adressa de Québec au pape Alexandre VII : « Les Pères de la Compagnie de Jésus toujours prêts à entendre les confessions et à annoncer la parole divine, enseignent le catéchisme aux enfants et aux ignorants, et forment tout le monde à la piété en particulier comme en public. Ils visitent avec une égale attention les gens du peuple et ceux de la haute société, exercent les œuvres de miséricorde et répandent partout de nombreuses aumônes. Connaissant la langue et les mœurs des indigènes, ils les aiment en Jésus-Christ et en sont tendrement aimés. Leurs revenus ne suffiraient pas aux larges aumônes qu'ils répandent, s'ils n'avaient d'abondants secours de la France. Ils ne reçoivent rien pour l'administration des sacrements. Ils me sont très soumis et se montrent toujours prêts à exécuter mes ordres. Ce sont des hommes de paix et de bon exemple. Il y en a qui ne les aiment pas suffisamment; mais c'est par jalousie, ou parce que les Pères ne favorisent en aucune manière ceux qui ont trop d'attache aux biens temporels. Très versés dans la théologie et les belles lettres, appelés pour la plupart à jouer un rôle remarquable en France, ils se dévouent volontiers au salut des âmes. Il n'y a pas de nation si barbare ni si éloignée, où ils ne brûlent de porter leur zèle et leurs travaux apostoliques[1]. »

La bulle de Clément IX *Sollicitudo pastoralis officii*, en

1. Cet éloge, traduit du latin par l'abbé A. Gosselin, est tiré d'un mémoire envoyé à Rome par Mgr de Laval, et inséré dans le premier volume (p. 17) des *Mandements* des évêques de Québec : *Relatio missionis Canadensis, anno 1660, mense octobri ad sanctam sedem missa.*

date du 17 juin 1669[1], réveilla les accusations un instant assoupies. Dans cette bulle, le Souverain Pontife, après avoir révoqué des permissions accordées aux missionnaires par les Papes, ses prédécesseurs, refuse d'autoriser certains actes, qui, sans être des opérations commerciales de la part des religieux dans les missions, pouvaient en avoir quelque apparence ou en faire naître le soupçon. Cette mesure pleine de sagesse avait l'avantage de mettre les religieux à l'abri des interprétations malignes de la calomnie ; elle produisit néanmoins un effet contraire sur les ennemis de la Compagnie de Jésus, qui s'appuyèrent sur la bulle de Clément IX pour reprocher aux Jésuites d'exercer le commerce contrairement aux canons de l'Église[2].

Le général Paul Oliva gouvernait alors la Compagnie. Il envoya la bulle au P. Jérôme Lalemant, supérieur des missions du Canada, en lui enjoignant de se conformer exactement aux ordonnances et prohibitions de Sa Sainteté.

L'ordre ne fut pas difficile à exécuter, les missionnaires n'ayant jamais pratiqué aucun commerce illicite. Après un examen sérieux de la situation, après une longue délibéra-

1. *Juris pontificii...* p. 391. — La bulle *Sollicitudo pastoralis* ne vise pas seulement les missions des Indes orientales, mais aussi celles de l'Amérique : « Ac in partes Americæ, tam Australes, quam septentrionales. » (*Ibid.*, p. 392.)

2. *Existence et institut des Jésuites*, par le P. de Ravignan. Edition de 1862, note II, pp. 192 et 193. — Il est dit p. 193 : « Les permissions accordées par les papes, ses prédécesseurs, que Clément IX révoque ou annule, n'étaient certainement pas la faculté d'exercer *le négoce défendu*, mais d'autres actes, qui sans être des opérations commerciales de la part des religieux, pouvaient en avoir quelque apparence, ou en faire naître le soupçon. Rien de plus sage que cette mesure ; rien de plus avantageux même pour les religieux qu'elle mettait à l'abri des interprétations malignes de la calomnie ; mais cette clause elle-même ne prouve pas un commerce prohibé, elle prouverait le contraire. »

tion avec les Pères qui composaient son conseil, le P. Lalemant répondit au R. P. Général qu'il ne croyait devoir rien innover dans les opérations de vente et d'achat, telles qu'elles se faisaient au Canada ; qu'il était cependant tout prêt à renoncer à ces transactions parfaitement permises, si telle était la volonté du Souverain-Pontife. « Mais qui croira, ajoute ce religieux, que dans ce pays où les achats et les ventes se font par échange, faute d'argent monnayé, le Saint-Père défende aux missionnaires de se procurer par ce moyen les choses nécessaires à la vie?[1] »

Il pensait que le Pape ne défendait pas ces transactions sans aucun caractère de négoce ; qu'il n'avait même pas le pouvoir de les défendre, au témoignage du cardinal de Lugo, car elles étaient de droit naturel et divin, les Jésuites ne cherchant nullement à s'enrichir par l'échange, mais voulant uniquement pourvoir au soutien de leur œuvre et à leur propre entretien. Il était confirmé dans son sentiment par le P. Raguenau, procureur de la Mission, à Paris. Celui-ci avait recueilli sur cette question capitale et transmis au supérieur de Québec les témoignages des Docteurs de la Sorbonne, qui tous assuraient ne voir aucune ombre

1. Epistola P. J. Lalemant ad R. in X^to P. N. J. Paulum Oliva, præp. gen. S. J., Romam. Quebeci die 14 sept. 1670 : « Pro scandalo quod apparebat ex aliquà negotiatione in quibusdam locis, provisum est etiam ante Bullam indictam, amotis, qui rem istam et negotium agebant. Quod spectat Bullam illam, resecatis iis, in quæ Bulla cadere videbatur, in reliquis, quæ dubia erant, nihil visum est innovare, donec constet ea esse contra mentem pontificis seu legislatoris et finem legis, quod nobis non apparuit. Quis enim credat, in his partibus, ubi emptiones et venditiones ordinariè fiunt per commutationem, defectu pecuniæ, mentem esse legislatoris, ut per commutationis negotiationem non liceat nobis providere de his quæ nobis ad vitam missionariorum sustentandam sunt necessaria, et de his cum quibus versamur convenire sive barbari illi sint sive galli? » (in arch. gen. S. J.)

de commerce dans les actes d'achat et de vente des missionnaires au Canada. Le P. Lalemant avait communiqué ces décisions à Mgr de Laval et Mgr les avait sanctionnées de son approbation[1].

La conduite des Pères, d'une correction parfaite, était donc à l'abri de tout soupçon. Néanmoins, ces hommes d'obéissance, dévoués avant tout au siège apostolique, se déclarèrent prêts à obéir en ce point comme en tout le reste. Le P. Lalemant écrivit en leur nom au Général de l'Ordre : « Nous sommes prêts à tout, même à abandonner nos missions, si elles n'ont pas d'autre moyen de se soutenir et si votre Paternité l'exige[2]. »

Ni Clément IX, ni Paul Oliva n'exigèrent un semblable sacrifice. La bulle *Sollicitudo pastoralis officii* ne condamnait pas l'échange, tel que le pratiquaient les Jésuites de la Nouvelle-France; elle ne pouvait le condamner; et il ne

1. Epistola eadem P. J. Lalemant ad R. in X^to^ P. N. J. Paulum Oliva, præp. gen. S. J., Romam. Quebeci, die 14 sept. : « Quo in negotio insignem habemus fautorem cardinalem de Lugo, t. 2 *de Justitiâ et Jure*, Dis. 26, sect. 3, occasione Bullarum Pontificum aliorum prædecessorum super eâdem materiâ, qui multo plura ex Molina concedit Indiarum missionariis, quam nos hic facimus; imò ex eodem authore indicat videri non posse pontificem hujusmodi commercia, in hunc finem facta (ad vitam sustentandam), prohibere, cum sint juris divini et naturalis; neque enim prætextu missionum divitias colligimus in alium usum convertendas, sed hoc solum spectamus ut non desint in his partibus missionarii qui functionem suam possint exercere. Plura de hoc referet ad P^em^ V^am^ P. Paulus Ragueneau, qui res nostras in Galliâ procurat, qui collecta de eâ re testimonia Doctorum parisiensium, immo et illustrissimi episcopi olim Rodiensis, idem sentientium, ad nos transmisit; quæ omnia cum Bullâ exhibuimus illustrissimo episcopo nostro, ad quem etiam hâc de re scripsit episcopus Rodiensis id ipsum confirmans quod illust^mus^ Petreensis ratum habuit. »

2. *Ibid* : Verum his omnibus relictis, parati sumus ad omnia, imo ad missiones ipsas relinquendas, si aliter subsistere non valeant, et P. V. ità censuerit. »

pouvait venir à la pensée d'aucun esprit sensé, ni à Rome, ni à Paris, ni à Québec, que ces religieux entreprissent tant de voyages sur les lacs glacés et à travers des forêts inconnues, qu'ils endurassent tant de fatigues et de souffrances au milieu des peuplades sauvages de l'Amérique du Nord, qu'ils déployassent tant d'intrépidité dans les dangers, tant de constance et de foi ardente dans les tortures du martyre, *pour songer*, comme le disait M. de Frontenac, *autant à la conversion du Castor qu'à celle des âmes*[1].

Lorsque ce gouverneur écrivait cette injure encore plus sotte que grossière, il obéissait sans doute à un moment de mauvaise humeur, et sûrement à son antipathie pour les Jésuites. De l'école de Talon, il s'imaginait volontiers que tout était permis contre des adversaires ; et pour ruiner leur réputation ou diminuer leur influence, il jouait sans scrupule de l'arme de la calomnie. Aussi, à peine débarqué à Québec, au commencement de l'automne de 1672, sans même prendre le temps de se renseigner, il envoie à Colbert *une lettre chiffrée*[2], où, en un trait de plume, il supprime le désintéressement des missionnaires qui ne possédaient rien en propre et vivaient au sein des plus incroyables privations. Juste retour des choses humaines ! On reprochera bientôt, et avec fondement, à ce gouverneur délicat, de se livrer à un commerce prohibé[3].

Les sauvages traitèrent les Jésuites avec plus de justice que M. Frontenac. Pendant la guerre entre les deux grandes

1. Archives des Colonies. Lettre de M. de Frontenac, gouverneur général du Canada, à M. de Colbert, ministre de la marine, 2 novembre 1672.

2. Les mots cités plus haut en caractères italiques sont en chiffres dans la lettre originale.

3. Voir à ce sujet, aux *Archives de la marine*, les dépêches du Roi et les lettres des ministres à M. de Frontenac. Nous reviendrons plus tard sur ce sujet.

puissances européennes, les Anglais de Boston avaient pénétré sur le territoire des Abénakis, alliés des Français; ils avaient ravagé leurs villages et incendié l'église de *Nanrantsouack*. Après la paix, une députation de sauvages se rendit à Boston avec mission de demander au gouverneur anglais des ouvriers pour rebâtir l'église. Ils offraient de payer libéralement leurs travaux. Le gouverneur les reçut magnifiquement et leur fit les offres les plus séduisantes. « Je vous accorde des ouvriers, leur dit-il, je veux encore les payer moi-même et faire tous les frais de l'édifice que vous voulez construire; mais comme il n'est pas raisonnable que moi, qui suis Anglais, je fasse bâtir une église, sans y mettre aussi un ministre anglais pour la garder et pour y enseigner la prière, je vous en donnerai un dont vous serez contents, et vous renverrez à Québec le ministre français qui est dans votre village. » Ce ministre français n'était autre que le P. Sébastien Rasle, missionnaire de la Compagnie de Jésus.

Le chef de la députation des sauvages répondit au gouverneur de Boston : « Ta parole m'étonne et je t'admire dans la proposition que tu me fais. Quand tu es venu ici, tu m'as vu longtemps avant les gouverneurs français; ni ceux qui t'ont précédé, ni tes ministres ne m'ont jamais parlé de prière, ni du grand Génie. Ils ont vu mes pelleteries, mes peaux de Castor et d'Orignac, et c'est à quoi uniquement ils ont pensé; c'est ce qu'ils ont recherché avec empressement; je ne pouvais leur en fournir assez, et quand j'en apportais beaucoup, j'étais leur grand ami, et voilà tout. Au contraire, mon canot s'étant un jour égaré, je perdis ma route et j'errai longtemps à l'aventure, jusqu'à ce qu'enfin j'abordai près de Québec, dans un grand village d'Algonquins[1], que les robes noires (les Jésuites) ensei-

1. Sillery.

gnaient. A peine fus-je arrivé qu'une robe noire vint me voir. *J'étais chargé de pelleteries, la Robe noire française ne daigna pas seulement les regarder.* Il me parla d'abord du grand Génie, du Paradis, de l'Enfer et de la Prière qui est la seule voie d'arriver au ciel. Je l'écoutai avec plaisir, et je goûtai si fort ses entretiens, que je restai longtemps dans ce village pour l'entendre. Enfin, la prière me plut, et je l'engageai à m'instruire; je demandai le baptême et je le reçus. Ensuite, je retourne dans mon pays et je raconte ce qui m'est arrivé : on porte envie à mon bonheur, on veut y participer, on part pour aller trouver la Robe noire et lui demander le baptême. *C'est ainsi que le Français en a usé envers moi.* Si dès que tu m'as vu, tu m'avais parlé de la prière, j'aurais eu le malheur de prier comme toi; car je n'étais pas capable de démêler si ta prière était bonne. Ainsi, je te dis que je tiens la prière du Français; je l'agrée et je la conserverai jusqu'à ce que la terre brûle et finisse. Garde donc tes ouvriers, ton argent et ton ministre, je ne t'en parle plus. Je dirai au gouverneur français, mon père, de m'en envoyer. Il le dit, en effet, et le gouverneur envoya des ouvriers pour rebâtir l'église [1]. »

Il serait difficile de trouver dans le fameux et déjà légendaire *Télémaque*, une description de ce goût simple et touchant. En même temps l'on ne peut s'empêcher d'admirer la haute idée qu'avaient les sauvages de ce Français, à la Robe noire, d'une grande simplicité évangélique, détaché de tout et désintéressé, qui *ne daignait pas seulement regarder les pelleteries des Indiens.* S'il eût tout sacrifié, famille, pays, repos et vie à un désir froidement calculé

1. *Lettres édifiantes et curieuses*, édit. de 1781, t. VI, p. 210. Lettre du P. Sébastien Rasle, missionnaire de la Compagnie de Jésus dans la Nouvelle-France, à Monsieur son frère. A Nanrantsouack, 12 oct. 1723.

d'accroître par le trafic de quelques peaux de Castor les richesses de son ordre, il faut avouer qu'il eût *cherché une bien vaine récompense d'une bien triste vanité*[1].

Le genre de vie du missionnaire chez les Hurons nous a amené à traiter, un peu longuement peut-être, la grave question du commerce des Jésuites au Canada. Mais il importait de venger l'honneur incorruptible de religieux, qui n'ont pu se soustraire, même au milieu des forêts de la Nouvelle-France, aux poursuites de la haine et de la jalousie[2]. Revenons maintenant à la cabane huronne des missionnaires.

Là, leur vie de chaque jour était réglée comme dans un couvent[3]. A quatre heures, lever, puis méditation, sainte messe, lecture spirituelle et récitation des petites Heures. A huit heures, la porte est ouverte aux sauvages. C'est une avalanche continuelle de curieux, de mendiants, de catéchumènes et de néophytes. Chez le missionnaire, les Hurons se comportent comme chez eux. « Ils se mettent où il leur plaît, et n'en sortent pas quand il vous plaît; il faut qu'ils entrent partout et qu'ils voient tout; et si vous les voulez empêcher, ce sont querelles et reproches avec injures; et dans tout cela il faut filer doux[4]. » Il importe alors d'avoir l'œil ouvert, d'exercer continuellement une surveillance active, si l'on ne veut pas voir disparaître les meubles et les provisions ; et, quand il se rencontre des visiteurs par trop importuns et turbulents, ce qui n'est pas rare, on les met à la porte, mais avec une *honnête liberté*, avec beaucoup

1. Saint-Augustin : *vani vanam.*

2. Nous donnerons, dans la suite de cette histoire, deux documents importants sur le prétendu commerce des Jésuites au Canada.

3. *Relation* de 1635, p. 48, n° 25.

4. *Relation* de 1639, p. 57.

de tact et de courtoisie. Le Huron, indiscret et voleur, est très sensible aux bons procédés [1].

De midi à deux heures, catéchisme aux petits enfants, excepté le mardi et le jeudi, où il se termine à une heure. Ces deux jours, instruction, après le catéchisme, aux catéchumènes, aux chrétiens et aux personnages les plus influents du bourg.

Six heures se passaient ainsi chaque jour à recevoir les sauvages à la Résidence, à les instruire et à les catéchiser. Besogne ingrate et pénible, qui exigeait du missionnaire beaucoup de patience, de douceur et de charité [2].

Pendant ce temps, d'autres Pères visitaient toutes les cabanes, cherchant les adultes et les enfants en danger de mort, les enseignant et les baptisant. « C'est une petite image de l'enfer que l'intérieur des cabanes, écrit le P. de Brébeuf. On n'y voit pour l'ordinaire que feu et fumée, des corps nuds de ça et de là, noirs et à demy rostis, peslemeslez avec les chiens. Tout y est dans la poussière. Avant d'arriver au bout *de la longue demeure indienne*, on sera couvert de *vermine*, de *suie et d'immondices* [3]. » Ces visites à domicile sont indispensables et doivent être renouvelées *plus souvent que tous les jours, si l'on veut s'acquitter comme il faut de son devoir* [4]. Et cependant, quel révoltant accueil dans la plupart des cabanes! A combien d'injures et d'insultes il faut chaque fois se résigner! souvent il faudra attendre des heures pour glisser un mot de religion; et

1. *Relation* de 1639, p. 57.

2. « Ce qu'il faut demander avant tout des ouvriers destinés à cette mission, c'est une douceur inaltérable et une patience à toute épreuve. Ce n'est ni par la force, ni par l'autorité qu'on peut espérer de gagner nos sauvages. » (Lettre du P. de Brébeuf au R. P. Général, Mutius Vitelleschi, du village d'Ihonatiria, 1638; *Docum. inéd.*, XII, p. 166.)

3. *Relation* de 1639, p. 57.

4. *Ibid.*

quand on sera parvenu à inculquer au sauvage une vérité chrétienne, le songe d'une nuit détruira l'œuvre persévérante d'un mois[1].

La tournée quotidienne des cabanes dure jusqu'à deux heures. A cette heure, examen de conscience, puis dîner. Ce n'est pas une petite affaire que de se débarrasser alors des sauvages, qui s'installent souvent autour du foyer et puisent sans façon dans la marmite. Tant pis pour la Robe noire s'il ne lui reste rien à manger. Un Français, *né malin*, trouva un beau jour le moyen de faire déguerpir ces hôtes gênants. Il vient au moment où deux heures vont sonner, et s'adressant à l'horloge, il dit à haute voix : *Dépêche-toi de sonner deux coups*. L'horloge sonne et après le second coup, le Français lui crie : *assez*. Que dit-elle? demandent les sauvages. Elle dit : *Allez-vous-en, c'est l'heure du repas*. Les Hurons émerveillés ne se font pas prier; ils sortent[2].

Pendant le dîner, lecture de la Sainte-Bible; à souper, lecture du *Paradis ouvert à Philagie*[3]. Dîner et souper ne durent pas longtemps, car la sagamité est vite avalée. Et aussitôt recommencent les réceptions des sauvages et les visites des cabanes.

Quatre heures sonnent. « Allez-vous-en, dit l'horloge; c'est l'heure de la prière. » Les missionnaires ferment la porte de leur cabane, récitent leur bréviaire, notent les évènements du jour, font leur correspondance, confèrent ensemble des intérêts de la mission, étudient la langue huronne. Le P. de Brébeuf écrit d'Ihonatiria, le 20 mai 1637 : « En un an ou deux, mes compagnons ont fait des progrès vraiment remarquables dans une langue à peine connue et

1. *Relation* de 1639, p. 57.

2. *Relation abrégée* du P. Bressani. Traduction du P. Martin, p. 161, *note*.

3. Du P. Paul de Barry, jésuite.

qui n'est pas encore réduite en principes, tant est grande l'ardeur qu'ils y mettent[1]. » Les exercices du soir se font, en été, à la lumière de l'ouverture du toit; en hiver, à la clarté du foyer, assis sur un billot, souvent dans la fumée épaisse.

Le dimanche, messe chantée, pain bénit, vêpres, catéchisme aux petits enfants et aux infidèles séparément, instruction aux catéchumènes et aux chrétiens, chant des complies à cinq heures, visites aux cabanes presque toute la journée. Pas un instant de repos. Ce jour-là, on déployait le plus de pompe possible, surtout aux cérémonies de baptême : il était si important de frapper l'imagination de ce peuple d'enfants, afin d'arriver à sa raison! Mais la pompe était des plus modestes, bien que magnifique en ce pays, où jamais, dit le P. Le Mercier, on n'avait rien vu de semblable : des guirlandes, du feuillage, des bouquets de fleurs, des étoffes voyantes apportées de France, voilà toute l'ornementation aux beaux jours de fête! Il n'y en eut pas d'autre à la cérémonie de baptême du premier adulte baptisé à Ossossané. Cet adulte était le chef du village, homme d'expérience et de dévouement, d'un courage éprouvé, estimé de tous, qui sollicitait depuis trois ans la grâce d'être enfant de l'Église. Les Hurons assistèrent en grand nombre à cette cérémonie; et, le soir de la fête, le P. de Brébeuf donna aux habitants du village, en l'honneur du néophyte, un festin solennel composé de poissons boucanés, cuits dans la sagamité. Chez les sauvages, pas de fête sans festin[2].

Les villages les plus éloignés d'Ihonatiria et d'Ossossané ne furent pas privés de la visite des missionnaires. Chaque

1. *Documents inédits*, par le P. Carayon, XII, p. 161.
2. *Relation* de 1637, p. 171, ch. VII.

semaine, plusieurs s'y rendaient, une couverture sur le dos pour s'envelopper la nuit, un sac à la main, rempli d'aiguilles, d'hameçons, de verroteries et d'autres objets pour les offrir en présents ou payer le logement et la nourriture. Ils n'étaient pas toujours reçus ; et plus d'une fois, chassés d'un village, ils durent se diriger vers un autre plus hospitalier. Là, ils s'installaient sans cérémonie chez le premier habitant venu, y prenaient, à la mode huronne, leur part de sagamité, et le soir se couchaient dans un coin de la cabane ; le jour, ils visitaient toutes les huttes, pour baptiser et prêcher. Œuvre ingrate et pénible que ces *missions volantes*, comme on les appelait ! Que de refus, de railleries, de grossièretés, d'avanies, de menaces de mort ! C'était l'œuvre de Dieu ; rien n'arrêtait ses ouvriers. Le samedi, ils revenaient à la résidence la plus proche, et le lundi ils reprenaient leurs lointaines excursions [1].

Ainsi s'écoulaient, à Saint-Joseph et à l'Immaculée-Conception, les journées des missionnaires ; jours de travail, de prière, de souffrances et d'apostolat, et cependant jours de paix et de consolations, quand ils n'étaient pas troublés de temps à autre par des soulèvements populaires.

Les Puritains venus d'Angleterre et de Hollande ne furent pas étrangers aux révoltes des Hurons contre les Jésuites. « Méfiez-vous des Jésuites, leur dirent-ils. Malheur au pays où ils parviennent à pénétrer ! Il est bientôt désolé et complètement ruiné. En Europe, ils n'osent plus se montrer, et, quand on peut les saisir, ils sont aussitôt punis de mort [2]. » Ce conseil perfide, dicté par la haine et l'intérêt, ne pouvait manquer de faire impression sur des êtres bornés et ignorants, sur des natures méfiantes et

1. *Documents inédits*, XII, p. 189.
2. *Vie du P. de Brébeuf*, par le P. Martin, p. 177.

superstitieuses, qui ne connaissaient pas encore suffisamment le missionnaire, qui ne parvenaient pas à s'expliquer son dévouement et sa présence au milieu d'eux. La calomnie des Puritains anglais et hollandais passa de bouche en bouche, circula de bourgade en bourgade, et insensiblement elle prépara les esprits à la révolte. La tempête éclata au moment où l'on s'y attendait le moins.

En 1637, une épidémie, inconnue jusque là des sauvages et revêtant tous les caractères de la petite vérole, s'abattit sur le pays et y causa de si terribles ravages qu'elle détruisit en peu de mois plus de la moitié des habitants[1]. La mortalité fut effrayante parmi les vieillards, guerriers courageux et habiles, estimés des tribus, et parmi les enfants, espoir de la nation. Les Jésuites ne furent pas épargnés; presque tous furent atteints, même des premiers et gravement.

L'épidémie se déclara au village d'Ihonatiria, qu'elle décima presque complètement, et de là elle se répandit dans tout le pays. Le deuil et la désolation étaient partout.

Les chefs de la nation se réunirent pour rechercher les causes de cette maladie nouvelle et se concerter sur les moyens d'enrayer ses progrès. On consulta les sorciers; les sorciers consultèrent leurs génies, ils interrogèrent les songes, ils pratiquèrent force sueries; et, sur leur ordre, on inaugura toute une série de remèdes, tous plus infaillibles les uns que les autres. Voici les principaux.

Des malades traversent les rues, au milieu de l'hiver, nus comme des vers et hurlant comme des loups. Ils

1. *Relation* de ce qui s'est passé en la mission de la Compagnie de Jésus en l'année 1637 et 1638, envoyée à Québec au R. P. Paul Le Jeune, supérieur des missions de la Cie de Jésus en la Nouvelle-France.

demandent des cadeaux, qui doivent les guérir, et les cadeaux pleuvent de toutes parts. A cette médecine en succède une autre. Au milieu de la nuit, hommes, femmes, enfants, tous se prétendant fous, se précipitent en hurlant hors de leurs cabanes, détruisent, brûlent, volent, frappent, se livrent aux saturnales les plus immondes. Après les scènes de frénésie et d'immoralité de la nuit, viennent les folies carnavalesques du jour. On exécute les danses les plus extravagantes, avec les costumes et sous les formes les plus bizarres : les uns sont couverts de sacs, les autres ont le corps peint en blanc et le visage en noir ; d'autres s'entourent la tête de plumes et de cornes, d'autres tiennent dans la bouche des cailloux enflammés, ou bien ils portent des masques, les plus propres à inspirer l'épouvante. La danse finie, ces masques sont placés à la porte ou sur le toit des cabanes pour faire peur à la maladie. Les chefs et les sorciers haranguent ce *monstre invisible* et lui signifient de ne plus faire de victimes, d'aller plutôt à leurs ennemis, les Iroquois ; ils l'aspergent avec l'aile d'un dindon, trempée dans de l'eau mystique. Les jeunes gens, de leur côté, se livrent avec ardeur aux jeux de plat, de crosse et de pailles. Puis viennent les jeûnes et les festins. Des parents et des amis se réunissent auprès d'un malade désespéré et mangent à rendre gorge, espérant ainsi sauver le mourant, et celui-ci les remercie et les encourage de sa faible voix.

Tous les remèdes indiqués par les sorciers sont consciencieusement employés les uns après les autres, et tous restent inefficaces. L'épidémie suit son cours, effrayante, désastreuse. Des familles entières disparaissent. Les guerriers meurent dans la fleur de l'âge ; c'est à peine si quelques enfants échappent au fléau ; et l'on entrevoit avec une morne consternation le moment où la nation, privée de

ses bras puissants, ne pourra plus soutenir la lutte contre ses implacables ennemis, périra sous le fer ou pliera sous le joug.

Dans cette situation, où l'avenir apparaissait aussi sombre que le présent était cruel, les Hurons s'en prirent aux jongleurs de l'inefficacité de leurs remèdes. Cela devait être : les nations affolées sont toujours prêtes à rejeter la cause insaisissable de leurs maux sur ceux de qui elles attendent le salut, quand ils ne sont qu'impuissants à le procurer. Mais les Jongleurs avaient une réponse à l'indignation générale. Ils disent : « des sorciers, d'une puissance supérieure à la nôtre, ont jeté un sort sur le pays et contrarient par leurs sortilèges l'effet de nos remèdes. »

Ces sorciers étaient les Jésuites ; et le peuple huron, déjà prévenu contre eux par les faux rapports des Anglais et des Hollandais, admet volontiers cette explication inventée par un vieux sorcier, *petit bossu, mal fait à l'extrême, ayant sur l'épaule quelques castors gras et rapiécés.* Mille bruits circulent aussitôt, tous plus extravagants les uns que les autres, Les Jésuites, disait-on, cachent dans leur cabane un cadavre, cause naturelle de l'épidémie, La divine hostie avait inspiré cette idée grossière. On disait encore qu'ils avaient renfermé dans un baril un serpent et une grenouille, dont le souffle empesté répandait la mort ; qu'ils avaient fait venir des Trois-Rivières des objets ensorcelés, d'une puissance néfaste. Un jeune Huron, pensionnaire à cette époque au séminaire de Notre-Dame des Anges, voulait revenir au pays. « N'y reviens pas, lui dit un Père ; tu pourrais bien mourir de la maladie qui le désole. » De retour chez lui, l'enfant rapporte ce propos ; et les Hurons en concluent que les missionnaires sont bien les réels auteurs des maux qui déciment la tribu.

Les têtes s'échauffent, et l'on ne parle de rien moins que

de les massacrer. Tout ce qui leur appartient de près ou de loin devient sortilège. Les remèdes qu'ils distribuent aux malades sont un poison magique; l'horloge marque à chaque coup la mort d'un sauvage ; la girouette indique le chemin de la maladie et la promène partout dans le pays; les flammes de l'enfer représentées sur le tableau de la chapelle d'Ihonatiria signifient le feu de la fièvre ; les démons, qui menacent et tourmentent les damnés, sont des génies malfaisants, s'attachant aux malades et les tuant petit à petit. Dans quelques villages, on refuse de se servir des marmites apportées de France, sous prétexte qu'elles sont ensorcelées.

Jusque là, les Hurons avaient considéré le missionnaire avec des sentiments mêlés de crainte, de respect et d'admiration. Sa science extraordinaire, son peu de souci de la vie, ses vertus, nouvelles pour eux, tout en faisait à leurs yeux un homme supérieur aux autres. Aujourd'hui, les Jésuites sont de puissants magiciens au service de quelque divinité redoutable. Ils font la pluie et le beau temps; ils disposent de la vie et de la mort ; ils produisent, quand bon leur semble, la famine, la peste, tous les fléaux.

D'après la croyance des Indiens, le tonnerre *est un homme sous la forme d'un dindon*, qui habite au ciel, sa demeure, et alors il fait beau ; mais quand il descend sur la terre avec les nuages, sa présence se révèle par le bruit, les éclairs et la pluie. L'éclair jaillit chaque fois qu'il ouvre ou ferme les ailes. C'est lui et ses petits qui produisent le grondement du tonnerre. Or, les Hurons s'imaginent que les magiciens d'Europe dirigent à leur gré le tonnerre. La couleur blanche de la croix ne l'empêche pas de venir sur la terre ; mais la couleur rouge, si la croix est placée sur la cabane, effraye le dindon et le force ou de s'envoler dans une autre région, ou de remonter au ciel.

Le matin, à l'heure de la Sainte-Messe, et le soir, pendant la récitation des Litanies, on voit des groupes d'Indiens s'approcher en silence des portes fermées de la cabane des Pères ; ils prêtent l'oreille, et entendant le murmure des voix intérieures qui prient, ils disent effrayés : Ce sont des incantations magiques, des évocations infernales. Bréviaires, missels, encriers, images, écrits, tout est instrument de sorcellerie. Le moindre geste, le regard, la démarche du prêtre inspirent une telle peur qu'on n'ose ni les regarder, ni les approcher ; on évite de toucher à leurs effets, à leurs aliments, au plus inoffensif objet de la Résidence, tout est contaminé.

Dans ces conjonctures, des conciliabules se forment sous le plus grand secret, dans le mystère profond de la nuit. Que faire des Robes noires ? Les avis se partagent : les uns votent le bannissement ; les autres, la mort.

La situation devient de plus en plus grave. Des tentatives d'incendie se déclarent aux deux résidences des Pères. Pendant la nuit, on abat des croix. Les enfants, enhardis par les jongleurs, insultent les prêtres ; ils leur jettent des pierres, des bâtons, des boules de neige. Quand l'apôtre se présente devant une cabane, on ferme la porte. S'il parvient à entrer, les malades effrayés se cachent sous la couverture, les femmes détournent la tête, les hommes gardent un silence morne, les néophytes n'osent pas se montrer. Les lois seules de l'hospitalité empêchent de les frapper de la hache ou du casse-tête. « Allez-vous-en, robes noires, crie parfois une vieille sorcière accroupie près du feu ; il n'y a ici ni malades, ni enfants. »

Un jour, un Indien se précipite sur le P. du Peron, le tomahawk levé. Un autre saisit le crucifix que le P. Ragueneau porte sur sa poitrine, et brandit la hache sur sa

tête. Le P. Le Mercier est saisi et menacé d'être brûlé vif. « Les menaces de mort étaient très fréquentes, écrit le P. Bressani, et les haches souvent levées sur nos têtes. Et cependant nul ne périt[1]. » Evidemment la Providence veillait sur ses serviteurs et les protégeait.

Le 4 août 1637, les Hurons se réunissent à Ossossané en assemblée générale. Trois tribus et vingt-six villages y sont représentés. Le dessein apparent est de délibérer sur les souffrances du pays et sur la guerre qui se prépare avec les Iroquois ; le but réel est de se débarrasser des Jésuites. Le P. de Brébeuf y est invité. Un intérêt vital s'attachait aux délibérations de l'assemblée ; il accepte l'invitation, et part d'Ihonatiria pour se rendre à Ossossané, où il prend place parmi les représentants de la nation de l'Ours, qui semblait la plus surexcitée contre les missionnaires. L'impassibilité et le courage audacieux du Jésuite étonnent les capitaines ; mais ces hommes, habitués à dissimuler, ne laissent rien paraître ; et, même dans la première séance, on ne parle que de traités et d'alliances, dans un ordre et avec une logique admirables. Quelques questions sont adressées au P. de Brébeuf sur les merveilles des cieux ; et, comme il maniait la langue huronne avec une grande facilité, il y répond longuement, toujours avec un sang-froid imperturbable, ne craignant pas, à propos de tout, de rappeler à son auditoire attentif les vérités fondamentales de la doctrine catholique, de passer, par exemple, des feux de la terre aux flammes éternelles de l'enfer.

Cette séance n'était qu'une préparation à la délibération capitale, un jeu destiné à cacher le vrai motif de l'assemblée. Le Jésuite ne s'y laisse pas prendre ; il connaissait

1. *Breve relatione...*, P^e^ II, c. 4.

trop les perfides Hurons, il avait trop bien deviné leurs mauvais desseins, pour s'imaginer un seul instant qu'on l'eût appelé au conseil dans le seul but d'avoir son avis sur les intérêts de la tribu ou d'entendre une dissertation sur la nature du firmament, sur le mouvement des astres et sur les éclipses.

Le lendemain, seconde réunion. La séance s'ouvre à huit heures du soir. Tous les Pères y assistent, assis avec les députés de la nation de l'Ours, ayant en face d'eux les deux autres nations. « Je ne sache pas, écrit le P. Le Mercier, avoir jamais rien vu de plus lugubre que cette assemblée. Au commencement, ils se regardaient les uns les autres comme des cadavres, ou bien comme des hommes qui ressentent déjà les affres de la mort ; ils ne parlaient que par soupirs, chacun se mettant à faire le dénombrement des morts et des malades de sa famille. Tout cela n'était que pour s'animer à vomir contre nous avec plus d'aigreur le venin qu'ils cachaient au dedans. Il ne se trouva personne qui prit ouvertement notre défense ; et tel pensait nous avoir grandement obligés, de s'être tû tout à fait[1]. »

Ontitarac, vieillard aveugle, présidait l'assemblée. C'était un homme plein de sagesse et d'expérience, estimé de tous. Il se lève. D'une voix forte et tremblante, il salue chacune des trois nations et tous les capitaines présents ; il les félicite de s'être réunis pour délibérer sur une affaire de la dernière importance, et les exhorte à procéder avec calme et réflexion, car il s'agit de découvrir les auteurs de la maladie qui ravage le pays et de remédier au mal. Puis la parole est donnée au *chef du conseil, maître de la fête solennelle des morts*, qui peint, sous les couleurs les plus sombres, l'état de la contrée, et en attribue la cause aux Jésuites.

1. *Relation* de 1638, p. 38.

Un capitaine lui succède : « Mes Frères, dit-il, vous savez bien que je ne parle quasi jamais que dans nos conseils de guerre, et que je ne me mêle que des armes ; néanmoins il faut que je parle ici, puisque tous les autres capitaines sont morts. Avant donc que je les suive au tombeau, il faut que je me décharge, et peut-être que ce sera le bien du pays, qui s'en va perdu. Tous les jours c'est pis que jamais ; cette cruelle maladie a tantôt couru toutes les cabanes de notre bourg et a fait un tel ravage dans notre famille, que nous voilà réduits à deux personnes, et encore ne sais-je si nous échapperons à la furie de ce démon. J'ai vu autrefois des maladies dans le pays, mais je n'ai jamais rien vu de semblable ; deux ou trois lunes nous en faisaient voir la fin, et en peu d'années nos familles s'étant rétablies, nous en perdions quasi la mémoire ; mais maintenant nous comptons déjà une année, depuis que nous sommes affligés, et ne voyons-nous aucune apparence de voir bientôt le terme de notre misère[1]. » Puis avec une modération calculée, d'où s'échappaient parfois des cris soudains d'indignation et de colère, il accuse les Jésuites d'être par leurs sortilèges les seuls auteurs des calamités publiques.

On ne pouvait laisser sans réponse les accusations de ce capitaine, *esprit malicieux*, dit le P. Le Mercier, dont l'autorité était grande sur la nation. Le P. de Brébeuf se lève, et, en quelques paroles très nettes, il réfute chacun des griefs. « Montre-nous, lui crie-t-on alors de toutes parts, la pièce d'étoffe ensorcelée, cause de notre ruine. » — « Je ne possède aucune étoffe semblable, réplique le Père ; si vous ne me croyez pas, envoyez chez nous, qu'on y visite partout, et si vous craignez de vous tromper, comme nous avons diverses sortes d'habits et d'étoffes,

1. *Relation* de 1638, p. 39.

jetez tout dans le lac. » — « Voilà justement comme parlent les coupables et les sorciers, » reprend le Président. — « Comment donc veux-tu que je parle? » interrompt le Père. — « Encore si tu nous disais ce qui nous fait mourir, » s'écrie un député. « Je l'ignore, dit le missionnaire. Néanmoins, puisque vous me pressez si fort, il faut que je parle. » Et il se met à expliquer avec calme comment la justice divine punit dès cette vie les méchants par de terribles châtiments. Le Président l'interrompt : « Dis-nous donc les auteurs de la maladie ; nous sommes ici pour les connaître ; montre-nous la pièce d'étoffe ensorcelée. » — « Je ne connais ni la cause, ni les auteurs de l'épidémie, » reprend le P. de Brébeuf ; et il continue l'explication de la doctrine de l'Église sur la justice de Dieu. Ce n'est pas ce que voulait le vieux chef, Ontitarac, qui revient toujours à sa question et somme le Père de produire le charme malfaisant. Sans se déconcerter, celui-ci exhorte ses auditeurs à apaiser la colère divine par l'observance des lois de l'Église. Il connaissait les sauvages et il savait qu'avec ces natures impressionnables et changeantes, gagner du temps c'était gagner sa cause. Aussi se garde-t-il bien d'abréger son discours. Ontitarac le ramène à chaque instant à la question ; lui, au lieu de répondre au Président, poursuit son enseignement et ses exhortations ; et, pendant ce temps, quelques députés s'ennuient et se retirent ; d'autres s'endorment ; les autres, fatigués, lèvent la séance.

Le P. de Brébeuf sort de la salle des délibérations à minuit passé, convaincu qu'il ne rentrerait pas à la résidence sain et sauf ; car des jeunes gens de la tribu de l'Ours avaient résolu de prévenir toute décision du conseil et d'assassiner les Jésuites. Les Jésuites étaient considérés comme nuisibles et dangereux ; par conséquent, la loi permettait au premier venu de les tuer partout où il les ren-

contrait. « Si on te fend la tête, nous n'en parlerons pas, » dit un vieillard au P. de Brébeuf au sortir de la séance. Celui-ci comprit l'ironie. Chemin faisant, un sauvage tombe à ses pieds frappé d'un coup de hache. Il s'arrête, et s'adressant avec sang-froid au meurtrier : « Est-ce à moi, lui dit-il, que tu destinais ce coup? — Non, répond le rusé Huron ; tu peux passer. » Il passe et rentre chez lui.

Le conseil du 4 août n'avait pris aucune décision, mais il était à prévoir qu'elle ne se ferait pas attendre. Dans une autre réunion, la mort des missionnaires fut votée, sans qu'une seule voix osât s'élever en leur faveur[1].

Grande fut la joie de tous les Pères présents à Ossossané, lorsqu'on vint leur annoncer cette nouvelle. Ces héros couraient au martyre comme d'autres à la gloire. Le 28 octobre 1637, ils font leur testament et chargent un ami sûr de le porter au P. Le Jeune à Québec. On y lisait ces paroles, d'une beauté et d'une simplicité merveilleuses : « Nous sommes peut-être sur le point de répandre notre sang et d'immoler nos vies pour le service de notre bon

1. *Voir* pour tout ce qui précède sur la maladie épidémique des Hurons, les calomnies contre les missionnaires, les dangers qu'ils coururent et les menaces dont ils furent l'objet : 1° *Relation* de ce qui s'est passé dans le pays des Hurons en l'année 1637 et 1638 ; — 2° *Relation* de l'emploi des Pères de la Compagnie de Jésus, qui sont aux Hurons depuis le mois de juin 1638 jusqu'au mois de juin 1639, surtout les ch. VII et VIII ; — 3° *Relation* de ce qui s'est passé en la mission des Hurons, depuis le mois de juin 1639 jusques au mois de juin 1640 ; — 4° *Breve relatione* d'Alcune missioni, del P. F.-G. Bressani ; parte seconda, cap. IV ; — 5° *Vie du P. de Brébeuf*, par le P. Martin, ch. XI, XII et XIII ; — 6° F. Parkman, *The Jesuits in North America*, ch. XXII ; — 7° *Ferland*, t. I, l. III, ch. I et VII ; — 8° Carayon, *Documents inédits*, première mission des Jésuites au Canada, document L ; lettres des missionnaires du pays des Hurons ; — 9° *Lettres historiques* de la Mère Marie de l'Incarnation, Lettre XIX à la supérieure des Ursulines de Tours, pp. 340 et suiv.

Maître Jésus-Christ... C'est une faveur singulière que sa bonté nous fait, de nous faire endurer quelque chose pour son amour... Qu'il soit béni à jamais de nous avoir, entre plusieurs autres meilleurs que nous, destinés en ce pays, pour lui aider à porter sa croix. En tout sa sainte volonté soit faite! S'il veut que dès cette heure nous mourions, ô la bonne heure pour nous! S'il veut nous réserver à d'autres travaux, qu'il soit béni! Si vous entendez dire que Dieu ait couronné nos petits travaux, ou plutôt nos désirs, bénissez-le; car c'est pour lui que nous désirons vivre et mourir, et c'est lui qui nous en donne la grâce[1]. »

Ce superbe monument de courage et d'amour était signé : Jean de Brébeuf, François Le Mercier, Pierre Chastelain, Charles Garnier, Paul Ragueneau.

Le testament renfermait ce *Post-scriptum* écrit, comme le testament lui-même, de la main du P. de Brébeuf : « J'ai laissé en la résidence de Saint-Joseph les Pères Pierre Pijart et Isaac Jogues, dans les mêmes sentiments[2]. »

Les Hurons, aussi bien que les autres sauvages, avaient la coutume, avant de quitter la vie, de réunir dans un festin d'adieu les parents et les amis; et, au cours du banquet, le mourant prenait la parole, et, après avoir fait le récit de ses anciens exploits, il laissait aux assistants ses suprêmes conseils. Le condamné à mort gardait religieusement cet usage; il invitait même ses bourreaux au banquet, il louait devant eux sa bravoure et les défiait de vaincre par la violence des tortures son mâle et indomptable courage. Condamné lui aussi, le P. de Brébeuf résolut de donner un dîner d'adieu, auquel devaient assister les Pères au même titre que lui. C'était une résolution pleine de hardiesse, qui allait à ce caractère énergique et chevaleresque; il vou-

1. *Relation* de 1638, p. 43.
2. *Ibid.*

lait prouver au peuple huron que l'apôtre ne craint pas la mort, que rien n'est capable de l'intimider, ni les menaces, ni les supplices.

Le spectacle était nouveau : les sauvages s'y rendent en foule. Peut-être aussi qu'ils étaient curieux de voir la contenance des sorciers d'Europe en face de la mort; et puis le Huron ne sait pas décliner un festin, serait-il servi par le plus féroce ennemi. Au milieu du repas, le P. de Brébeuf se lève, calme, le visage respirant plutôt la bonté que la fermeté, et, selon la coutume du pays, il prend la parole, non pour célébrer son propre courage, les vertus et le dévouement de ses frères dans la foi, mais pour redire à tous ses convives les perfections du Grand-Esprit, les récompenses et les châtiments de la vie future. Les convives l'écoutent avec un morne silence : pas un mot d'approbation, pas un signe d'espérance. Le festin terminé, ils se retirent, froids, impassibles[1], émerveillés néanmoins de la douce et ferme assurance des Robes noires.

Evidemment l'orage n'était pas apaisé, et les religieux se préparent au sacrifice par la prière... Huit jours cependant se passent, et l'on n'entend plus parler de mort. Prêtres et sauvages s'en étonnent.

Qu'était-il arrivé? Dénués de toute espérance, les missionnaires avaient tourné leurs regards vers Celui qui tient dans ses mains le cœur des hommes, et, le 29 novembre, ils avaient commencé une neuvaine de messes en l'honneur de saint Joseph, patron de la mission. Elle n'était pas terminée que déjà l'effrayante tempête s'éloignait, sans se dissiper complètement[2]. Si elle ne disparut pas, si elle con-

1. *Relation* de 1638, p. 44.

2. On lit dans la *Relation* de 1648, p. 44. : « Depuis le 6 novembre que nous achevâmes nos messes votives en l'honneur de saint Joseph, nous avons joui d'un repos incroyable; nous nous en émerveillons

tinua à se montrer à l'horizon, deux ans encore, comme une menace permanente, elle n'empêcha pas les apôtres de Saint-Joseph et de la Conception de reprendre de nouveau leurs visites et leurs courses apostoliques. La puissance divine avait opéré ce revirement inattendu. Quand tout semble perdu, Dieu se plaît à intervenir pour faire sentir à ses vrais serviteurs qu'il est la force et le salut, et qu'à lui seul appartient de sauver les causes désespérées[1].

La persécution se prolongea jusqu'au milieu de l'année 1640, mais d'une manière intermittente; en tout, depuis les débuts de l'épidémie, elle dura près de quatre ans. « Et dans tous les volumineux recueils de cette barbare période, dit l'historien protestant que nous avons déjà cité, pas une ligne ne peut laisser soupçonner qu'un seul, parmi cette loyale et brave petite bande de Jésuites, ait faibli; que ce fût l'indomptable Brébeuf, le doux Garnier, le courageux Jogues, l'enthousiaste Chaumonot, Lalemant, Le Mercier, Chastelain, Daniel, Pijart, Ragueneau, du Peron, Poncet ou Le Moyne, tous et chacun se comportèrent avec une tranquille intrépidité, qui confondait les Indiens et assurait leur respect[2]. »

nous-mêmes de jour en jour, quand nous considérons en quel état estaient nos affaires il n'y a que huit jours!... Nous n'avions pas achevé notre neuvaine que toutes ces tempêtes s'appaisèrent; en sorte qu'eux-mêmes (les sauvages) s'en estonnaient entr'eux avec raison. »

1. *Documents inédits*, XII, p. 159.

2. *Les Jésuites dans l'Amérique du Nord au XVIIe siècle*, par Francis Parkman. Traduction de Mme la comtesse de Clermont-Tonnerre, p. 97.

CHAPITRE SEPTIÈME

Le P. Jérôme Lalemant, supérieur de la mission huronne. — Recensement de 1639. — Fondation de Sainte-Marie. — Institution des Donnés. — Les Résidences remplacées par les Missions. — Les Pères de Brébeuf et Chaumonot chez la nation neutre ; Charles Garnier, P. Pijart et Jogues chez la nation du Petun ; Ch. Pijart et Raimbault chez les Nipissings et les Algonquins. — La fête des Morts chez les Nipissings. — Les Pères Jogues et Raimbault au pays des Sauteurs. — Mort du P. Raimbault. — Missions diverses chez les Hurons. — État de l'Église huronne jusqu'en 1647.

Les évènements que nous venons de raconter furent les derniers de l'administration du P. de Brébeuf. Depuis longtemps il suppliait le Général de la Compagnie, Mutius Vitelleschi, de le décharger du fardeau de la supériorité, *étant*, disait-il, *dépourvu d'esprit et de prudence*. Les subordonnés avaient une idée bien différente de ce supérieur, *vrai bœuf à l'ouvrage*, comme il disait en riant, toujours occupé des autres, oublieux de lui-même, énergique, entreprenant, d'un jugement sûr, d'une inaltérable sérénité d'âme. « Depuis douze ans, écrivait le P. Ragueneau, je l'ai vu supérieur, inférieur, tantôt dans les affaires temporelles, tantôt dans les travaux des missions, traitant avec les sauvages, les chrétiens, les infidèles, les ennemis, en butte aux persécutions, aux calomnies, et jamais je ne l'ai vu, je ne dis pas en colère, mais donner la moindre marque d'impatience ou de vivacité[1]. » Ce portrait en dit plus que tous les discours.

Le P. de Brébeuf avait inauguré la mission huronne avec

1. *Relation* de 1649, p. 22, 2e col.

les Pères Daniel et Davost. Aujourd'hui elle comptait neuf missionnaires et deux résidences, celle de la Conception à Ossossané et celle de Saint-Joseph à Teanaustayaé.

Le Général ne crut pas devoir résister à ses pressantes sollicitations. Le 26 août 1638, il chargea du gouvernement de la mission le P. Jérôme Lalemant[1], récemment arrivé de France.

Ancien professeur de philosophie et de sciences au collège de Clermont, ancien principal du pensionnat, ancien recteur de Blois, le P. Lalemant n'avait jamais eu qu'une ambition, vivre et mourir parmi les peuplades sauvages de l'Amérique. La Mère Marie de l'Incarnation, écrivant à son fils, disait de ce religieux : « C'est le Père des pauvres tant français que sauvages, le zélateur de l'Église..., le plus saint homme que j'aie connu depuis que je suis au monde. » Et de crainte qu'on ne trouve cet éloge outré, la sainte supérieure ajoute : *Je n'exagère rien*[2]. De fait, aucun historien ne s'est inscrit en faux contre ce témoignage flatteur. Aussi, dit Bertrand de la Tour dans son Mémoire sur M. de Laval, « M. de Pétrée instruit des vertus et des

1. Le P. Jérôme Lalemant, frère du P. Charles Lalemant, un des premiers missionnaires du Canada, et oncle du P. Gabriel Lalemant, naquit à Paris le 27 avril 1593 et entra dans la Compagnie, au noviciat de Paris, le 20 octobre 1610. De 1612 à 1615, il est étudiant de philosophie à Pont-à-Mousson ; de 1615 à 1616, préfet du pensionnat à Verdun ; de 1616 à 1619, professeur de cinquième, de quatrième et de troisième, à Amiens ; de 1619 à 1623, élève de théologie au collège de Clermont, à Paris ; de 1623 à 1626, professeur de philosophie et de sciences dans ce même collège ; de 1626 à 1627, en troisième année de probation à Rouen ; de 1627 à 1629, ministre au collège de Clermont ; de 1629 à 1632, principal du pensionnat ; de 1632 à 1636, recteur du collège de Blois ; de 1636 à 1638, père spirituel du collège de Clermont. En 1638, il part pour le Canada.

2. *Lettres historiques*, p. 451.

talents du P. Lalemant et des fruits qu'ils avaient faits au Canada, le demanda comme un homme qui lui était nécessaire[1], » quand il s'embarqua à La Rochelle pour la Nouvelle-France. Le P. Lalemant que les intérêts de l'Église du Canada avaient ramené en France depuis quelques années, gouvernait à cette époque le collège royal de la Flèche[2]. *Théologien habile et profond*, au dire d'O'Callaghan, il était loin de faire parade de son savoir. Le même écrivain ajoute : « Quoiqu'il eût de grands talents et beaucoup de science, ses goûts cependant étaient simples, et il préféra toujours, pendant son séjour en Amérique, enseigner la doctrine chrétienne aux enfants et aux néophytes[3]. » A ces belles qualités de l'intelligence et à ces vertus, ce religieux joignait une grande puissance d'initiative et d'organisation. S'il montra, les premières années de son gouvernement, trop de raideur et d'impétuosité, fruits amers d'une nature passablement irascible[4], le temps et l'effort finirent par corriger ces deux défauts, et il devint le modèle des supérieurs.

Nommé supérieur de la mission huronne, le premier acte de son administration est *de faire le dénombrement, non seulement des bourgs et des bourgades, mais aussi des cabanes, des feux et mesme à peu près des personnes de tout*

1. Bertrand de Latour, *Mémoires sur la vie de M. Laval, premier évêque de Québec*. Cologne, 1761, livre II, p. 21.

2. Il fut nommé en 1658 recteur du collège Henri IV, à la Flèche (Cat. Prov. Franc.).

3. *Relation des Jésuites*, par le Dr E.-B. O'Callaghan, membre correspondant de la Société historique de New-York,... traduction de l'anglais, pp. 23 et 24.

4. « Suavior esse posset ejus gubernatio si naturæ paulò iracundioris primos motus interdum reprimeret. » (Epistola P. Ragueneau ad P. Generalem Vitelleschi, 29 maii 1642.)

le pays[1]. Par son ordre, les missionnaires vont à pied de village en village, au milieu des neiges de l'hiver, chargés de leurs hardes et de leurs chapelles. Au cours de cette exploration, chaque bourg reçoit le nom d'un saint, et ainsi, tout le pays est placé sous la protection du ciel. Vers le commencement du printemps 1639, toutes les bourgades huronnes avaient été visitées et la région parcourue en tous sens, du nord au midi et de l'est à l'ouest. A leur retour à Ossossané, les missionnaires réunissent leurs nombreuses observations et dressent la carte géographique du territoire habité par les Hurons[2].

Un autre point d'une importance plus grave attira l'attention du nouveau supérieur. Jusque là, on avait adopté pour l'évangélisation des sauvages le système de résidences fixes

1. *Relation* de 1640, p. 62... Quel était, chez les Hurons, le nombre des villages et des habitants? Dans la *Relation* de 1635, p. 33, on lit : « Vingt bourgades qui disent environ 30.000 âmes. » Dans la *Relation* de 1636, p. 138, même chiffre : « Nos Hurons font en vingt villages environ 30.000 âmes. » Le dénombrement fait par ordre du P. Lalemant (*Relation* de 1640, p. 62) ne compte que douze mille habitants dispersés dans trente-deux villages. Cette *Relation* ajoute : « Ces bourgs et cabanes étaient bien autrement peuplés autrefois, mais les maladies extraordinaires et les guerres depuis quelques années en ça, semblent avoir emporté le meilleur, ne restant que fort peu de vieillards, fort peu de personnes de main et de conduite. » Voir (*Histoire des Canadiens français*, t. III, p. 21), ce que dit Mr B. Sulte de la population des sauvages. Il oublie de citer les *Relations* de 1635 et de 1636, et d'apporter l'explication que donne le P. J. Lalemant de la diminution de la population en 1639.

2. *Relation* de 1640, p. 62. — La carte géographique, dressée par les Pères, n'est malheureusement pas venue jusqu'à nous. Mais « elle a peut-être servi à celle qui porte la date de 1660 et qui fut dressée pour l'ouvrage du P. du Creux (*Historia Canadensis*). Quoique tracée sans échelle et avec de grandes altérations dans les noms, elle est précieuse pour reconnaître la position relative des principaux villages. » (*Le P. de Brébeuf*, par le P. Martin, p. 190, note.)

dans les plus gros bourgs. Il y en avait deux[1], et l'on se proposait d'en établir d'autres[2], quand le P. Lalemant jugea utile de renoncer à ce plan et de procéder à la conversion des sauvages par *la voie des missions*, tout en créant une maison centrale, qui servirait de base d'opération. Il y aurait ainsi, croyait-il, plus d'unité de direction et d'action ; et l'on ne serait pas obligé de changer de demeure tous les huit ou dix ans à la manière des Hurons, si l'on parvenait à placer l'unique résidence projetée, au cœur du pays, en dehors des bourgs, sur un terrain n'appartenant à personne, assez étendu et suffisamment productif. Les *Relations* du Canada et l'auteur du *Cours d'histoire*[3] expliquent par ces divers motifs la substitution des missions aux résidences et l'établissement d'une seule résidence centrale, loin de tout village.

Toutefois une pensée plus haute et plus large dirigeait le P. Lalemant, à en juger par ses lettres intimes, conservées aux archives de la Société. Il pensait à créer un

1. Les Pères Le Mercier (surnommé par les sauvages *Chaüosé*), Daniel (*Anouennen*), Chastelain (*Arioo*), Garnier (*Ouaracha*), du Peron (*Anonchiara*), et le P. Jérôme Lalemant (*Achiendassé*) habitaient à Ossossané ; les Pères de Brébeuf (*Echon*), Jogues (*Ondessone*), Ragueneau (*Aondecheté*) et Le Moyne (*Ouané*) faisaient partie de la résidence de Teanaustayaé (*Relation* de 1639, p. 53).

2. Le P. François du Peron écrivait à son frère, le 27 avril 1639 : « Nous sommes ici des nôtres dix, en deux résidences, l'une de la Conception de Notre-Dame, l'autre de Saint-Joseph ; elles sont éloignées l'une de l'autre de cinq à six lieues. Bientôt nous espérons faire une troisième résidence en la nation du Petun. » (*Doc. inéd.*, XII, p. 172.) Le P. Lalemant écrivait en 1640 (*Relation* de 1640, p. 63) : « J'écrivais l'an passé que nous avions deux Résidences... ; outre cela nous estions dans le dessein d'en ériger d'autres nouvelles dans quelques bourgs plus éloignés. » On sait que la résidence d'Ihonatiria avait été abandonnée et remplacée par celle de Teanaustayaé.

3. *Relation* de 1640, ch. III et IV ; — *Cours d'Histoire*, t. I, pp. 305 et 367.

jour, à l'intérieur et au centre du pays huron, une manière de réduction du Paraguay. Au Paraguay, les bourgades des *Réductions* étaient généralement établies au bord d'un fleuve, sur un site légèrement élevé, entouré de bois et de terres labourables. Au milieu de la bourgade s'élevait l'église, le presbytère, l'école et l'hôpital; derrière l'église, s'étendait le cimetière, protégé par un mur d'enceinte et coupé d'allées ombragées. Une bourgade semblable était-elle si difficile à créer chez les Hurons? Le P. Lalemant ne le crut pas. Il espérait que, la résidence une fois établie dans une position avantageuse et de facile accès, des familles chrétiennes viendraient bientôt se grouper autour d'elle, attirées par la charité des missionnaires, et qu'elles y formeraient avec le temps une réduction modèle, foyer de propagande religieuse. Il espérait encore que peu à peu d'autres réductions s'élèveraient sur différents points du territoire, et qu'une république chrétienne formée de ces églises huronnes finirait par se greffer sur l'organisation sociale du pays. En faisant la part d'une généreuse illusion dans ce plan d'évangélisation, il convient cependant de reconnaître qu'il ne manquait ni de grandeur ni de simplicité; et peut-être se fût-il réalisé, si, quelques années après, la guerre n'eût chassé de ses foyers et dispersé au loin la malheureuse nation des Hurons. Les Pères approuvèrent ce plan avec d'autant plus de plaisir que *la voie des résidences leur paraissait pleine d'inconvénients et bien moins efficace*; néanmoins, *la voie des missions était plus fascheuse de beaucoup et plus pénible*[1].

Saint-Joseph et la Conception furent donc abandonnés, et une nouvelle résidence, sous le nom de *Sainte-Marie*[2],

1. *Relation* de 1640, p. 61.

2. Ou de *Notre-Dame de la Conception*. — *Relation* de 1640, p. 64.

s'éleva, au centre de la nation, sur la rive droite de la Wye, rivière d'un quart de lieue, qui sort d'un petit lac et se jette dans la baie Matchedash.

Cette situation réunissait beaucoup d'avantages. De toutes parts, l'on pouvait s'y rendre facilement, la rivière mettant en communication rapide, d'un côté avec le lac Huron, de l'autre avec les villages de l'intérieur. La terre, sans être d'une riche fertilité, produisait du maïs en abondance[1]. Enfin, quoique à la portée des Hurons, la résidence se trouvait suffisamment à l'abri des incursions des Iroquois.

Ce projet fut complètement approuvé en Europe, et le cardinal de Richelieu y applaudit un des premiers, car il voyait dans cette fondation le point de départ d'un poste avancé destiné à assurer à la France la domination des pays de l'Ouest et la liberté des communications, à donner aux missionnaires et aux traitants la sécurité nécessaire et un lieu de refuge. Pour montrer l'importance qu'il ajoutait à cet établissement, il voulut y contribuer de ses propres deniers et promit une somme assez considérable pour y établir un fort et y entretenir quelques soldats[2].

Le P. Lalemant indiqua le plan général de la nouvelle résidence. Le long de la rivière, à une distance d'environ trente mètres, on éleva un vaste parallélogramme, ouvrage fortifié, de cent soixante-quinze pieds de long sur près de quatre-vingt-dix de large. Il était protégé, du côté de la rivière et du lac, par un fossé profond et des pieux serrés avec bastions, et, des deux autres côtés, par un mur de maçonnerie, qui soutenait une palissade en bois, flanquée

1. *Cours d'histoire*, t. I, p. 305.

2. Voir aux *Pièces justificatives*, n° VI, une lettre du P. Jérôme Lalemant, qui remercie le cardinal de sa charité. Dans le courant de sa lettre, il signale le bien fait au Canada par les missionnaires.

de bastions carrés. Aux quatre angles du parallélogramme se dressait une immense croix, signe de foi et de salut. Dans l'enceinte, se trouvaient l'habitation des missionnaires, la chapelle, le logement des Français au service des Pères[1], et deux maisons de retraites[2]; et en dehors des fortifications, une grande cabane en écorce[3], à la mode huronne, devant servir d'hôtellerie, un hôpital[4], un cimetière et quelques champs cultivés, le tout entouré de défenses en bois.

Toutes ces constructions devaient être primitives. Elles n'en faisaient pas moins l'admiration des sauvages, surtout la chapelle, qui *passait en ce pays*, dit la *Relation* de 1646, *pour une merveille du monde, quoiqu'elle ne fût que pauvreté.*

Elles étaient en majeure partie l'œuvre de serviteurs dévoués, appelés *Donnés*, « parce qu'ils se donnaient par contrat et pour la vie au service de la mission, sans recevoir de salaire. Celle-ci profitait de leur travail et s'engageait à pourvoir à leurs besoins pour le reste de leurs jours. Ils suppléaient aux frères coadjuteurs qu'il n'était pas pos-

1. Parmi ces Français, on comptait les *Donnés*, les *soldats* et les *domestiques*. Les soldats, qui avaient été autrefois *d'assez mauvais garçons*, dit le P. Vimont (*Relation* de 1644, p. 49), montrèrent un rare dévouement aux intérêts de la mission. Parmi les domestiques, quelques-uns se montrèrent aussi très dévoués. Citons parmi eux : Charles Amyot, Jean Boyer, Fiacre, etc. V. l'article que leur a consacré Mr N.-E. Dionne, dans la *Revue Canadienne*, juin 1888, p. 390.

2. « L'une pour les pèlerins indiens ; et l'autre en un lieu plus séparé, où les infidèles, qui n'y sont admis que de jour, au passage, puissent toujours y recevoir quelque bonne parole pour leur salut. » (*Relation* de 1644, p. 74).

3. *Relation* de 1642, p. 57.

4. « Cet hospital est tellement séparé de nostre demeure, que non seulement les hommes et les enfants, mais les femmes y peuvent estre admises. » (*Relation* de 1644, p. 74.)

sible de se procurer en assez grand nombre pour les besoins de la mission[1]. » Leurs fonctions, suivant leurs aptitudes, étaient de toutes sortes : « Les Jésuites ne pouvaient sans témérité se mettre, pour leur entretien, à la discrétion des pauvres Indiens au milieu desquels ils vivaient. Il leur fallut donc, comme leurs néophytes, demander à la chasse, à la pêche et à l'agriculture, leurs aliments de tous les jours. Ces travaux, auxquels leur éducation première les avait laissés étrangers, étaient en outre incompatibles avec les fonctions de leur ministère. Le peu de frères coadjuteurs Européens, qu'ils comptaient parmi eux, étant presque aussi inhabiles à ces exercices que les missionnaires eux-mêmes, ceux-ci s'associèrent les *Donnés*... Les donnés partageaient leurs dangers, leurs fatigues et leurs privations ; ils pourvoyaient à leurs besoins ; ils leur servaient de compagnons dans leurs courses apostoliques[2] ; » ils labouraient la terre, ils élevaient des travaux de défense, au besoin ils marchaient au combat, et, quand les missionnaires travaillaient çà et là dans leurs diverses missions, ils gardaient la Résidence et la protégeaient contre les peuplades ennemies[3].

1. *Vie du P. Jogues*, par le P. F. Martin, p. 63. — Dans un mémoire sur les *Donnés*, envoyé à Rome, en 1642, par le P. Jérôme Lalemant, il est dit qu'*on a toujours différé d'avoir au pays des Hurons des Frères coadjuteurs et qu'on a souhaité d'avoir en leur place des domestiques séculiers se donnant pour la vie au service des Pères* (Arch. gen. S. J.).

2. *Mémoire* de Nicolas Perrot, publié par le P. J. Tailhan, S. J. p. 258. — Le P. Lalemant dit dans son *Mémoire* de 1642 sur les Donnés : « Un séculier domestique peut faire tout ce que ferait un F. coadjuteur, et non pas un F. coadjuteur ce que peut faire un domestique, comme de porter et se servir d'arquebuze. »

3. Lettre du P. Ragueneau au R. P. Général, Vincent Caraffe, 1er mars 1649. — *Documents inédits*, XII, pp. 234 et 235.

V. *Relations* de 1638, p. 58 ; de 1663, VIII, 18-13 ; de 1667, XVI, 26 ; — Marquette, I, 6 et 94 ; — *Documents inédits*, XII, p. 216.

Cette institution, d'une utilité incomparable, n'était pas nouvelle. En France, la province de Champagne s'étant trouvée dans une grande pénurie de Frères coadjuteurs, avait accepté, à titre d'exception, par contrat *ad vitam*, les services de quelques domestiques d'une fidélité et d'un dévouement à toute épreuve ; elle leur avait également permis de prononcer des vœux de dévotion[1]. Fort de ce précédent, le P. Lalemant songea à introduire des *Donnés* dans la mission huronne, où il était impossible d'avoir des coadjuteurs ; et, avant de s'embarquer pour l'Amérique (1638), il en obtint l'autorisation du P. Étienne Binet, provincial de Paris[2]. C'était une heureuse pensée, que les missionnaires de la Nouvelle-France adoptèrent à l'unanimité ; et, après mûre délibération, il fut décidé que les domestiques, employés aux Hurons, qui voudraient se donner pour toujours à la mission, pourraient le faire aux conditions suivantes : émission de vœux conditionnels, publiquement et suivant la formule usitée dans la Société, renouvellement des vœux deux fois par an ; port d'un costume religieux ; acceptation, au nom de toute la Compagnie, de l'engagement à vie des *Donnés* ; engagement de la part de la même Compagnie de pourvoir aux besoins des Donnés jusqu'à la fin de leurs jours. Six ou sept domestiques d'une grande piété et d'une vertu éprouvée, se lièrent dans ces conditions et formèrent, vers 1639, le premier noyau des Donnés au Canada[3].

Aussitôt que cette institution fut connue à Rome, elle y souleva des critiques et des plaintes. Elle avait déjà fonctionné aux Indes orientales, et avec si peu de succès,

1. *Mémoire* de 1642 envoyé à Rome sur les Donnés, par le P. Jérôme Lalemant (Arch. génér. S. J.).
2. *Ibid.*
3. *Ibid.*

même avec de tels inconvénients qu'on avait été forcé de la dissoudre. En outre, elle ressemblait assez aux tiers-ordres de certaines sociétés religieuses, lesquels sont en dehors des règles et des usages de la Compagnie de Jésus. Le général Vitelleschi écrivit donc au P. Lalemant qu'il désapprouvait l'institution des Donnés, telle du moins qu'elle lui était présentée. On ne peut se prévaloir, disait-il dans une autre lettre, de ce qui s'est passé dans la province de Champagne, le fait s'y étant produit exceptionnellement, momentanément et dans un cas de force majeure. Il condamnait surtout les vœux et l'habit religieux imposés aux Donnés, aux *Oblats*, comme il s'exprimait; il n'admettait pas l'engagement pour la Compagnie de les entretenir à ses frais leur vie durant. En définitive, et malgré les raisons les plus pressantes exposées par le P. Lalemant dans son *mémoire* de 1642, il prescrivit, par une lettre du 25 janvier 1643, la dissolution des Donnés déjà admis à Sainte-Marie des Hurons, et défendit d'en recevoir dans la suite[1]. Cette

1. Le Gal Vitelleschi au P. J. Lalemant, 25 janvier 1643 : De *Oblatis* volo habere vos clarè meam mentem. Omittendi (*Dimittendi*, dans le brouillon de la lettre) sunt paulatim et suaviter, nec ullus deinceps in eorum numerum abligandus, propter gravia in societatem futura ex iis incommoda, quæ longum fuerit recensere, nobis autem adeo comperta, ut ea apud Indos cum experti diù ac nimium essemus (erant enim illic ejusmodi complures), coacti simus omnes amandare statuereque hoc ipsum, quod istic apud vos statuimus, ne quis in posterum admitteretur talis. — Le même jour, le Général écrit au P. Vimont, recteur du collège de Québec et supérieur de toutes les missions du Canada : De *Oblatis* ad P. H. Lalemant in Hurones scripsi, esse illos paulatim suaviterque dimittendos, nullos verò deinceps in eorum locum recipi debere, propter gravia in societatem futura ex iis incommoda, quæ cum apud Indos experti essemus (ubi multos oblatos nostri acceperant) coacti fueramus omnes amandare, atque in posterum ne admitterentur statuere. Quod idem Rm Vm significo ut istic similiter fiat, si qui fortè essent à vobis admissi. (Arch. gen. S. J.)

lettre portait un coup très grave à l'avenir de la mission huronne et des autres missions de la Nouvelle-France, lesquelles ne pouvaient se passer alors de Donnés.

Le P. Lalemant, péniblement affecté, réunit ses *consulteurs* ou les membres de son conseil ; et, après une longue délibération, ils résolurent de modifier l'institution des Donnés, et de soumettre par une lettre commune au général Vitelleschi une nouvelle organisation [1]. Elle se résumait en

1. Le P. J. Lalemant au Gén. Vitelleschi ; Ste-Marie des Hurons, 2 avril 1643 : « Statuit paternitas vestra ut nulli tales *Oblati* in posterum admittantur, et qui jam sunt admissi, paulatim et suaviter omittantur. Negotium istud, quoniam gravissimi est momenti, non tantum ad felicem rerum nostrarum statum in his regionibus conservandum ; sed etiam quia meritò nobis timendum videtur ne rei christianæ cursus omninò interrumpetur ; ideò communi cum consultoribus et admonitore epistolà visum est necessarium ad Plem Vestram rescribere..... Sciat igitur oportet Pas Va , præter eos qui domus nostræ cepto continentur, nullos in hisce regionibus Europæos, Barbaros omnes esse, qui circùm latè habitant : ab his Barbaris subsidium nullum, juvamen vix ullum sperare possumus ; quamvis enim voluntas non deesset, quæ semper ferè desideratur, parùm sunt adsueti moribus nostris et laboribus. In unâ itaque familiâ nostrâ inveniendi sunt qui ea quæ ad victum, vestitum, habitationem, sanitatem, protectionem, templa domi et foris identidem construenda, conficiant et curent ; neque enim in uno et eodem loco subsistunt harum nationum oppida ; qui ligna et cætera hujusmodi comportent, jumentorum enim hic usus nullus ; qui canoas seu naviculas ad centum aliquando leucas et amplius, ducant et reducant ; patribus qui in oppidis habitant, et gregi invigilent. Omnia sunt submittenda ad vitam, functionem et charitatem in neophytis exercendam, vel aliarum rerum commutatione comparanda ; argenti enim et auri, seu pecuniarum hic usus nullus. Ad hæc igitur omnia, famulis nostratibus non paucis indigemus, et sine iis, nihil omnino aggredi possumus. Ad 20 saltem nunc opus habemus, diversi muneris et ætatis ; postmodùm autem multò pluribus, quando scilicet Deo placuerit ostium aperire ad sedes in remotioribus partibus figendas. Tot habere coadjutores temporales Stis Nos , homines ex Galliâ advocatos, nescio utrum esset possibile... Ad sæculares itaque famulos veniendum. Si ad manum essent, ità ut augeri numerus eorum posset, vel ipsos ad

ces quelques lignes : pas de vœux, pas de costume religieux, engagement à vie de la part des Donnés, et sans recevoir de salaire, acceptation de cet engagement par le supérieur de la mission du Canada avec obligation de pourvoir à leurs besoins le reste de leurs jours, droit de renvoyer ceux qui se seraient rendus indignes de leur vocation, pas de distinction entre les Donnés et les domestiques à gages [1].

Le 2 avril 1643, le P. Lalemant envoya à Rome ce nouveau plan. Il était très acceptable, il fut accepté, d'autant plus que les signataires de la lettre expliquaient nettement et longuement l'impossibilité où se trouvait la mission de remplacer les Donnés soit par des domestiques, soit par des frères coadjuteurs [2]. Le Général répondit au P. Lale-

libitum immutari, res forte dubia esset ; at neque hic ulli sunt tales, neque aliundè advocari possunt, nisi ægrè admodùm... Nunc, vix ullum haberemus famulum, nisi Deus hanc mentem et devotionem injecisset iis, qui 6 aut 7 abhinc annis venerunt, ut se nobis in omnem vitam servitio darent. » (Arch. gen. S. J.)

1. On lit dans la lettre des consulteurs, signée par les P. J. Lalemant, Cl. Pijart, Fr. Le Mercier, C. Garnier, Fr. Ragueneau et P. Chastelain : « Peccatum à nobis fortè initio fuit, qui distinctione aliquâ inter illos diversos famulos, quos hìc habemus, uteremur, quorum aliqui ad tempus operas suas locant, alii in omnem vitam se tradunt... Peccatum item fortè, quod illorum devotionem, qui se arctiùs Deo conjungere voluerunt per vota aliqua, foras erumpere permisimus ; sed res nunc eâ ratione se habent, ut nos omni hujusmodi votorum acceptationi renunciaverimus..... His ita nunc constitutis, petimus à P^te V^a , an sit contrà ipsius mentem, ut tales habeamus famulos qui se nobis ad vitam dent ; quorum voluntatem acceptemus, cum promissione mutuâ subministrandi ipsis quæ ad victum et vestitum pro conditione eorum sunt necessaria, quamdiu nullo delicto, vel ipsorum culpâ, à nostro servitio eos repelli contigerit ; in quo casu consentiant, se eo omni contentos fore quod ipsis nos dare placuerit ; ii autem de cætero sint, qui in nullo alio ab aliis famulis temporaneis distinguantur, nec vestitu, nec prænomine ullo (nec *Donati*, nec *Oblati*) ; qui sciant se nullo modo ad societatem pertinere. » (Arch. gen. S. J.)

2. V. note 1, p. 392.

mant le 25 décembre 1644 : « Cette institution n'a rien de contraire à nos règles. Gardez donc vos Donnés dans ces conditions ; mais n'en recevez pas trop de peur que votre mission n'ait peine à les entretenir [1]. »

Comme toutes les bonnes œuvres, celle des Donnés, on vient de le voir, ne s'établit pas sans difficultés : elle dut passer par des phases diverses avant d'arriver à un état définitif ; il n'est pas jusqu'à la formule d'engagement, qui ne fut maniée et remaniée [2]. Mais cette œuvre rendit aux missions, tout le temps de sa durée, des services inappréciables. C'est de là que sortirent René Goupil, Guillaume Couture, Jean Guérin et tant d'autres *serviteurs perpétuels* (servi perpetui) dont le nom figure glorieusement dans les annales de l'Église du Canada. « Sans être membres de la Société de Jésus, dit le protestant Bancroft, ils n'en étaient pas moins des hommes d'élite, prêts à verser leur sang pour leur foi [3]. »

1. Le Général Mutius Vitelleschi au P. J. Lalemant : « De servis Domesticis, iisque perpetuis (ut à Rª Vª explicatur), neque tamen voto aut habitu obstrictis, ac, si commeriti fuerint, dimittendis, futurisque tunc commeatu quovis in vitâ reliquâ contentis, non possum non multum probare, ob levamen vestrum, et difficultates istic alioqui vix tolerabiles, cum præsertim nihil in iis appareat instituto nostro contrarium. Habete igitur illos in nomine Domini, sed pro vestrâ prudentiâ cavete ne tanto vos illorum numero oneretis ut possit in posterum ægrè ab iis missionibus sustineri. Quam nostram mentem atque epistolam cupimus vehementer PP. Chastelain, Le Mercier, Garnerio, Ragueneau et Pijartio ab R. V. legi. » (Arch. gen. S. J.).

2. On trouvera aux *Pièces justificatives*, nº VII, la formule de donation qui fut définitivement acceptée. Celles qu'on a conservées à la Bibliothèque nationale, département des Archives (fonds lat., t. 9758, fol, 150 et 152) ne furent jamais adoptées. Elles ont pour titre : la première, *Formula admittendi famulos perpetuos* ; la seconde, *Alia formula*, laquelle porte cette note en marge : Hæc secunda formula magis probatur quam præcedens, deletis verbis illis *sub obedientiâ*. Elle ne fut pas approuvée à Rome.

3. Liv. IV, ch. 20.

Deux siècles et demi plus tard, l'idée de cette importante institution sera reprise, mais plus en grand, sur un nouveau champ d'apostolat, au sud de la terre africaine. En 1878, le P. Depelchin travaillait à l'organisation de l'ingrate mission du Zambèze. Un zouave pontifical, alors Jésuite, le P. Mauduit lui offrit une escorte d'anciens soldats du Pape, qui seraient déterminés à suivre les missionnaires en qualité de Donnés, à les servir en route, à l'étape et dans l'installation de la mission. Dans sa pensée, ces zouaves pourraient encore exercer un jour les néophytes du Zambèze au métier des armes et être leurs éducateurs dans les arts de la paix. Le projet était séduisant, réalisable ; il n'aboutit pas.

On en parla cependant, un journal l'ébruita ; et, la même année, un religieux de Notre-Dame d'Afrique, en chemin vers le Tanganika, écrivit de Kisemo une lettre, où il était dit : « Ce qu'il nous faudrait à nous et à côté de nous, ce sont des hommes résolus, ayant l'habitude du commandement militaire. Ils auraient la conduite absolue du camp. Nous avons donc pensé que l'on pourrait trouver en France, en Belgique et en Hollande, quelques anciens zouaves pontificaux, qui auraient assez de dévouement et d'élévation de cœur pour se consacrer à une œuvre immense comme celle de la mission de l'Afrique équatoriale. » Ces paroles ne devaient pas passer inaperçues. Au mois de juin 1879, un premier groupe de braves partit pour la région des lacs, sous le commandement du sergent Van Oost, qui mourait un an après non loin de Tabora. D'Hoop, qui lui succéda, ne tarda pas à se faire massacrer avec les Pères Deniaud et Auger ; et bientôt le capitaine Joubert, qui s'était illustré à Rome, puis en France, partait pour Zanzibar avec quelques auxiliaires, Français, Hollandais et Belges, et allait remplacer ceux qui étaient

tombés sur le sol africain, victimes de leur dévouement[1].

Les zouaves, qui accompagnent les missionnaires blancs d'Afrique, ne sont que les Donnés du Canada militairement organisés.

Ces derniers, d'abord de six à sept à la résidence de Sainte-Marie[2], s'élevèrent ensuite au nombre de vingt-trois. Grâce à leur zèle industrieux, tous les bâtiments furent promptement construits. On défricha le sol, on ensemença ; on fit monter de Québec, au prix d'efforts inouïs, du bétail et de la volaille. Le nouvel établissement devint une ferme importante. Les récoltes, la chasse, la pêche et les échanges suffirent, après quelques années, à l'entretien de la communauté, des donnés et des domestiques.

Les Résidences de la Conception et de Saint-Joseph furent abandonnées et tout le personnel de ces deux maisons se transporta à Sainte-Marie, aussitôt que les constructions furent terminées. Là, on ne tarda pas à voir se produire ce que le P. Lalemant avait prévu. « Plusieurs familles chrétiennes s'établirent autour de la demeure des religieux, attirées par les secours qu'elles s'attendaient à y rencontrer, et pour le corps et pour l'âme[3]. »

Cette demeure devint également le théâtre d'une touchante et large hospitalité. Le samedi et la veille des fêtes, les catéchumènes et les néophytes s'y rendaient en grand nombre des villages voisins, pour assister aux offices du dimanche

1. *Voir* dans les *Missions catholiques*, année 1878, un article du P. Watrigant sur ce sujet, et dans le journal *La Croix*, 11 février 1891, un travail de M. Derely sur le capitaine Joubert.

2. Le P. J. Lalemant au Gal Vitelleschi ; Sainte-Marie des Hurons, 25 avril 1641 : « Versati sumus in hâc mediâ barbarie Galli 30 in unum collecti : Patres 13, coadjutor temporalis 1, Donati septem ; reliqui, famuli communes. (Arch. gen. S. J.)

3. *Cours d'histoire*, t. I, p. 305.

et des jours fériés. Pendant tout leur séjour, la mission les entretenait. Elle les accueillait également dans d'autres occasions; car cet « établissement, dit l'auteur du *Cours d'histoire*, servait d'asyle à tous les chrétiens hurons, qui y trouvaient un hôpital pendant leurs maladies, un refuge dans les dangers de la part des Iroquois, et un hôtellerie dans leurs voyages, ou lorsqu'ils allaient visiter les missionnaires[1] ». On recevait et on nourrissait aussi les payens, mais on ne leur donnait pas à coucher. « A chaque hôte, on distribuait trois repas par jour. Il y en eut trois mille en 1647 et six mille l'année suivante. « Les repas n'étaient pas somptueux : ils ne se composaient, comme ceux des missionnaires, que de maïs pilé, bouilli dans l'eau et assaisonné avec du poisson fumé ; mais ils convenaient aux habitudes des Hurons[2]. »

Deux ou trois Jésuites résidaient toute l'année à Sainte-Marie ; ils ne s'absentaient que deux jours par semaine pour visiter les villages voisins et baptiser les adultes et les enfants en danger de mort. A la résidence, leur zèle trouvait une occupation incessante auprès des visiteurs, des malades, des employés de la maison, des chrétiens qui y passaient chaque semaine près de trois jours.

Les autres missionnaires, de dix à douze environ, vivaient dispersés de tous côtés chez les Hurons, les Algonquins, les Nipissings, dans la nation Neutre et celle du Petun[3].

1. *Cours d'histoire*, t. I, pp. 305 et 367.
2. *Ibid.*
3. Le Général Vitelleschi approuve, dans plusieurs lettres, le projet d'une seule résidence à Sainte-Marie, mais à la condition qu'elle sera le centre d'excursions apostoliques, que les missionnaires iront de là évangéliser les tribus sauvages éloignées. Il écrit, en effet, le 25 janvier 1643, au P. Lalemant : « Non videri mihi uno loco coarctandas nostrorum operas, sed potissimum quidem excolendos viciniores populos, sic tamen ut etiam in remotiores tentetur excursio ;

Deux ou trois fois l'an seulement, ils se réunissaient à Sainte-Marie pour y retremper leur courage dans le calme et le recueillement de la retraite et y conférer ensemble des graves intérêts de la foi.

Tons les pays évangélisés étaient divisés en *missions* ou *districts*. Le nombre des *missions* fut d'abord de cinq, à savoir : les missions de Sainte-Marie, de Saint-Joseph, de la Conception, de Saint-Jean-Baptiste et des Saints-Apôtres dans la nation du Petun [1]. Plus tard, on créa la mission des Saints-Anges dans la nation neutre, celle du Saint-Esprit chez les Nipissings, celles de Sainte-Élisabeth, de Saint-Michel, de Saint-Ignace, enfin celle de Saint-Pierre chez les Algonquins de la côte septentrionale du lac Huron [2].

hanc enim rationem de spiritu societatis plus habere, rectè reverentia vestra indicavit. » — Le même jour, il écrit au P. Le Mercier : « De cogendis in arctum viribus significavi superiori meam mentem, sic nempè vicinioribus populis præcipuè incumbendum, ut tamen remoti non omitterentur. Et hoc fuisse semper constitutionum societatis et eorum qui primi ex nostris Indias subiêre, sanctissimum æquissimumque institutum. » (Arch. gen. S. J.)

1. *Relation* de 1640, p. 61 : « Le département fut fait de nos ouvriers dans tout le pays, en cinq missions : sçavoir, de Saincte-Marie aux Ataronchronons, de Saint-Joseph aux Attinquenongnahac, de la Conception aux Attignaouentan, de Saint-Jean-Baptiste aux Ahrendaronons et de celle à laquelle nous avons donné le nom des apôtres aux Khionontateronons. »

2. Le 1er mars 1649, le P. Ragueneau écrivait au R. P. Caraffe, général de la Compagnie, à Rome : « Nous avons onze missions : huit chez les Hurons, trois chez les Algonquins ; autant de Pères, choisis parmi les plus anciens, se partagent le travail. » (*Doc. inéd.*, XII, p. 236.)

La mission de *Sainte-Marie* comprenait les bourgs de Sainte-Anne, Saint-Louis, Saint-Denis et Saint-Jean, situés autour de la résidence de Sainte-Marie ; celle de *Saint-Joseph* renfermait les bourgs de *Saint-Ignace* et de *Saint-Michel*, qui formèrent plus tard deux missions séparées ; celle de *la Conception* comptait les bourgs ou villages de Saint-Fr.-Xavier, Saint-Charles, Sainte-Agnès, Sainte-Madeleine,

La résidence de Sainte-Marie une fois établie, et l'organisation du pays en missions définitivement terminée, le P. Lalemant assigne à chacun de ses apôtres le district où il doit déployer son courage et son zèle, et il les envoie, deux par deux, prêcher et convertir.

Brébeuf et Chaumonot reçoivent en partage la nation des Neutres. Le lecteur connaît le premier ; il ne sait guère du second que le nom. C'est une singulière physionomie que celle de Joseph-Marie Chaumonot. Simple jusqu'à la crédulité, timide jusqu'à la peur, d'une intelligence peu cultivée, d'une nature impressionable et d'un caractère où l'on ne distinguait rien de saillant, il devint cependant, sous l'influence agissante de la grâce divine et par la pratique austère des plus hautes vertus, *une des plus belles figures de l'Église du Canada*. Ces derniers mots sont de l'historien de Mgr de Laval [1].

Né d'une famille pauvre de vignerons, dans un petit village de la Bourgogne [2], il est envoyé dès le bas âge à Châ-

Saint-Martin, Sainte-Geneviève, Saint-Antoine, Sainte-Cécile, Sainte-Catherine, Sainte-Thérèse, Sainte-Barbe et Saint-Etienne ; celle de *Saint-Jean-Baptiste* avait dans son ressort les bourgs de Saint-Joachim et de *Sainte-Élisabeth* (ce dernier forma plus tard une mission séparée) ; celle *des Apôtres* avait neuf bourgs, Saint-Pierre et Saint-Paul, Saint-André, Saint-Jacques, Saint-Thomas, Saint-Jean, Saint-Jacques, Saint-Philippe, Saint-Barthélemy, Saint-Mathieu, Saint-Simon et Saint-Jude ; celle des *Saints-Anges* dans la nation Neutre comptait environ quarante bourgs ou bourgades habités par douze mille âmes au moins. La mission du Saint-Esprit, chez les Nipissings, nation algonquine, située vers le nord du lac Huron, aux bords du lac Nipissing, celle de Saint-Pierre chez les Algonquins et celle de Sainte-Élisabeth s'occupaient toutes trois des tribus errantes.

1. *Vie de Mgr de Laval*, par l'abbé A. Gosselin, t. I, p. 525.

2. Le P. Joseph-Marie Chaumonot, né le 9 mars 1611, entra dans la Compagnie de Jésus, à Rome, le 18 mai 1632. Il finit son noviciat à Florence. Après le noviciat, il commence sa philosophie à Rome (1634), fait deux ans et demi de régence de grammaire à Fermo (1635-1637)

tillon-sur-Seine, chez son oncle, prêtre du vieux temps, passablement rigide, qui le fait étudier à l'école de l'endroit et le prépare de loin à la cléricature. Un beau jour, en rhétorique, l'écolier en a assez du latin et la fantaisie lui prend d'aller apprendre la musique à Beaune chez les Pères de l'Oratoire. Il dérobe cinq *sols* à son oncle et s'enfuit, sans mot dire, avec un de ses camarades. La bourse est bientôt à sec, et le jeune fugitif, n'osant retourner au foyer paternel, se fait vagabond, mendie son pain de porte en porte, couche, quand il ne trouve pas mieux, à la belle étoile, attrape quelquefois un bon repas dans un couvent charitable ; et tantôt seul, tantôt en compagnie d'autres vagabonds, il traverse la Savoie et la Lombardie, visite Ancône et Lorette, arrive enfin à Terni, dans l'Ombrie, les pieds nus, les habits en guenille, couvert de vermine et d'ulcères. La grâce de Dieu l'attendait là. Un bon bourgeois, docteur en droit, le prend à son service, et, pendant ses loisirs, le vagabond improvisé laquais lit la vie des Saints solitaires. Cette lecture l'impressionne et lui inspire l'idée d'une vie meilleure ; tour à tour il veut être Carme, Récollet, Capucin. Définitivement, après avoir parcouru encore en mendiant une partie de l'Italie, après avoir visité Rome, il brise les liens qui l'empêchent de s'élever à Dieu et il entre, le 18 mai 1632, à l'âge de vingt et un ans, au noviciat de la Compagnie de Jésus. Il y avait beaucoup à purifier et à expier dans ce petit Augustin ; les deux années de probation religieuse accomplirent cette œuvre de régénération.

Bientôt, son âme, débarrassée du joug des passions et

et deux ans de philosophie et théologie à Rome (1637-1639). En 1639, il part pour le Canada et arrive le premier août à Québec.

Il est dit de lui dans les *Catal. triennales*, cat. II : « Profectus in litteris et in theol. *parvus* ». (Arch. gen. S. J.)

dépouillée des affections charnelles, entrevoit ce monde des forts, où s'épanouissent les généreux desseins et les énergiques entreprises ; elle rêve sacrifices, dévouement, apostolat. Et quand le scolastique de la Compagnie a donné, au noviciat de Rome et au collège de Fermo, par sa vie de retraite, de pénitence, de soumission et de prière, la mesure de ce qu'il peut entreprendre et accomplir, il demande à ses supérieurs la laborieuse mission du Canada. On le munit d'un léger bagage de philosophie et de théologie, et il est ordonné prêtre. Avant de s'embarquer pour la Nouvelle-France, il fait à pied, avec le Père Poncet, le pèlerinage de Notre-Dame de Lorette, et, en route, il est subitement guéri à San-Severino d'une grave infirmité qui l'empêche de marcher. Arrivé à Québec le premier août 1639, il est dans les premiers jours de septembre au pays des Hurons.

C'était un homme d'une foi simple et robuste, de cette foi qui transporte les montagnes et voit la main divine dans tous les évènements. Sa vie écrite par lui-même sur l'ordre de son supérieur est l'exposé naïf et sans apprêts d'une existence où le merveilleux se confond peut-être trop facilement avec le surnaturel. Le lecteur aime cette croyance ingénue, d'un autre âge et d'un autre monde, et, une fois la part faite du miracle et celle de l'aimable intervention de la Providence, il sort de cette lecture comme d'une conversation avec un bon israélite d'une rare vertu.

Dès son arrivée aux Hurons, le P. Chaumonot fait ses premières armes, d'abord sous le P. Ragueneau, puis sous le P. Daniel, et avec eux il visite les cabanes des sauvages. Cela lui coûtait beaucoup, paraît-il. Il écrit dans sa vie : « J'avais tant de répugnance à faire ces visites, qu'à chaque fois que j'entrais dans les cabanes, il me semblait que j'allais au supplice. » Mais il allait quand même, mal-

gré toutes les répugnances, l'apôtre se montrant impitoyable contre toutes les révoltes de la nature. En revanche, la langue huronne lui devient bientôt familière, doué qu'il est d'une grande facilité pour les langues. « Alors, dit-il, je m'appliquai à faire et à comparer les préceptes de cette langue, la plus difficile de toutes celles de l'Amérique septentrionale... Il n'y a dans le Huron ni tour, ni subtilité, ni manière de s'énoncer dont je n'aie eu la connaissance... Comme cette langue est pour ainsi dire la mère de plusieurs autres, nommément des cinq iroquoises, lorsque je fus envoyé aux Iroquois, que je n'entendais pas, il ne me fallut qu'un mois à apprendre leur langue[1]. » Le continuateur de l'autobiographie du P. Chaumonot ajoute : « Tous les Jésuites qui apprendront jamais le Huron, l'apprendront à la faveur des préceptes, des racines, des discours et de plusieurs autres beaux ouvrages qu'il nous a laissés en cette langue. Les sauvages eux-mêmes avouaient qu'il la parlait mieux qu'eux, qui se piquaient la plupart de bien parler, et qui parlent en effet avec beaucoup de pureté, d'éloquence et de facilité[2]. »

C'est à cause de ces heureuses dispositions pour les langues sauvages, que le P. Chaumonot fut adjoint au P. de Brébeuf, la langue des Neutres différant beaucoup sur plusieurs points de celle des Hurons. Tous deux partirent pour leur mission des Saints-Anges au mois de novembre 1640, et, après cinq jours de marche à travers des

1. *Le P. Pierre Chaumonot...* Autobiographie et pièces inédites, publiées par le P. A. Carayon, p. 46. — C'est dans cette autobiographie et aux Archives générales de l'ordre que nous avons puisé tout ce qui précède. — On lit dans les *Catal. trien.*, cat. II, an. 1651, 1658 et 1665 : « Talentum magnum habet ad concionandum et ad missiones, optimum ad linguas barbarorum addiscendas; debet regi, sed vir obediens. » (Arch. gen. S. J.)

2. *Ibid.*, p. 89.

forêts couvertes de neige, par des chemins impraticables, ils arrivèrent au bourg de Kandoucho, qu'ils surnommèrent bourg *de tous les Saints*.

La nation Neutre, située au nord du lac Erié, s'étendait jusqu'au pays des Iroquois, dont elle était séparée par la rivière Niagara. Les Neutres sont beaux, grands, forts et cruels ; aucune peuplade américaine ne les égale en férocité. Par exemple, ils brûlent les femmes prisonnières de guerre. Leurs usages sont les mêmes que ceux des Hurons ; mais ils sont plus dépravés, ce qui n'est pas peu dire, et plus superstitieux. Un fait singulier que l'historien constate, c'est que, dans toutes les tribus sauvages de l'Amérique du Nord, la superstition augmente en raison directe de la dépravation. Le pays est couvert de prétendus fous, fort dangereux du reste, qui se livrent, quand bon leur semble, à toutes les fantaisies d'une imagination surexcitée. Sous prétexte de se rendre leurs *okis* favorables, ils vont et viennent par les villages, entièrement nus, sans le brayer traditionnel, semant çà et là, au risque d'incendier les cabanes, la braise des foyers, renversant et brisant tout ce qu'ils rencontrent. Malheur à ceux qui voudraient s'opposer à ce jeu immoral et dangereux ! Il encourrait le courroux des *okis*, qui les inspirent. On compte dans ce pays, éloigné des Hurons de près de trente lieues, environ quarante bourgs ou bourgades et au moins douze mille âmes[1].

1. « Anno MDCXL. facta est ab Evangelii propagatoribus excursio in regionem Attiuandaronorum, quam nationem indigenæ *Neutram* vocant. Missioni nomen datum ab Angelis. Delecti ad arma in hanc gentem nondum Christo domitam inferenda Patres Johannes Brebeufius et Josephus Maria Calmonotius. Gentem invenere populo frequentem, quadraginta pagos sive oppidula, quorum quæ proxima sunt Huronibus, distant ab eorum finibus iter quatridui. Pacem natio cum Huronibus et Iroquœis, inter utrosque videlicet interjecta,

A peine les deux Jésuites ont-ils mis le pied sur cette terre des *Attiwandaronk*[2], qu'ils se heurtent contre des préventions et une hostilité imprévues. Des députés hurons avaient répandu dans tous les villages les bruits les plus étranges. « Si vous ne tuez pas les Jésuites, disaient-ils, ils vous feront mourir en grand nombre, comme ils ont fait mourir nos vieillards, nos guerriers et nos enfants. » Puis ils racontaient, en parlant du P. de Brébeuf : « Échon a dit : Je serai tant d'années chez les Neutres, j'en ferai mourir tant, et ensuite j'irai ailleurs en faire autant jusqu'à ce que j'aie perdu toute la terre[3]. »

En outre, pour décider les capitaines de la nation à mettre à mort les deux missionnaires, ils leur avaient fait présent de neuf hachettes françaises.

Les calomnies des députés jetèrent l'épouvante dans tout le pays. Les présents convainquirent les capitaines des desseins pervers et de la culpabilité des sorciers européens,

colit : undè factum illi nomen neutrius. Corpora, quam Huronum, majora, robustiora et venustiora. Furta et flagitia quælibet impunè committunt per simulationem furoris et dementiæ. Discurrunt velut à Dæmone possessi, et irrumpunt in mapalia, comminuunt confringuntque quidquid occurrit, nemine obniti contrà vel mutire auso. Sic jubet, inquiebant, qui me insidet dæmon, qui me in somnis alloquitur ; ultorem timete, si quid in me peccabitis. Ad has voces attonita plebs conticescit et petulantissimis ganeonibus facere quod lubet licet... Duo illi Patres, quos memoravi, quarto nonas novembres in viam se dederunt. *Adolescentem* secuti ducem per altas nives, quatriduo pernoctarunt in sylvis. Quinto die primum nationis pagum attigerunt : is Kanduchus vocabatur ; nomen illi *ab omnibus sanctis* fecere... Præter inquinatos libidinum sordibus et barbarie sæva mores gentis, erat etiam imbuta fabulis sinistrisque rumoribus de Christianâ lege. » (*Res gestæ* per soc. Jesu in Americæ septentrionalis parte quæ Canada dicitur, a P. J. Juvencio, mss.) — Voir la *Relation* de 1641, ch. VI, p. 71.

2. Nom sauvage des gens de la Nation Neutre.

3. *Relation* de 1641, p. 75.

et le peuple ne vit dans tout ce qu'ils portaient sur eux, bréviaires, chapelets, crucifix, porcelaines, que des objets de sorcellerie. Les chefs de la tribu et les anciens se réunirent pour délibérer sur le parti à prendre[1].

Le P. de Brébeuf, qui savait par expérience que l'audace et la bravoure font toujours grande impression sur les sauvages, se rend à l'assemblée, non pas en simple spectateur, mais en étranger venant rendre compte de sa mission ; et, pour se concilier la faveur des capitaines, il offre au Président un collier de porcelaine, composé de deux mille grains. « Nous ne voulons pas de tes présents, s'écrie un capitaine ; il faut que tu quittes le pays. » Un autre reprend : « Ne sais-tu pas le danger que tu cours? On veut ta mort. Nous savons ce que tu as fait de mal aux Hurons. Nous ne voulons pas que tu nous traites comme eux. » Le P. de Brébeuf veut s'expliquer; les cris et les menaces l'en empêchent. Il se retire, très calme et déterminé à prêcher l'Évangile, dût-il en coûter la vie, à lui et au P. Chaumonot[2]. Il importait de prouver aux sauvages que l'envoyé du grand Oki d'Europe ne craint pas la mort ; et bien en prit aux deux missionnaires de cette ferme et tranquille attitude. On n'osa pas lever la main sur eux, soit parce qu'ils inspiraient une

1. « Jactantur atroces in *Missionarios* calumniæ. Spargitur per omnes pagos feralis sermo, infandos esse veneficos, conjurasse cum hostibus de gente perdendâ ; pestem et famem in eorum esse manu : libri precum, rosaria, sacræ imagines, totidem artis magicæ arma esse putabantur. Jam expediebantur secures et rogi ad invisa capita suppliciis omnibus laceranda. Odia populi præ cæteris inflammabat Oentara, nebulo sceleratissimus, Huronum è gente, qui ad Neutros transgressus omnia rumorum venena spargebat. » (*Res gestæ* per Societatem Jesu à P. J. Juvencio, ms.) — Voir la *Relation* de 1641, pp. 75 et suiv.

2. *Vie du P. de Brébeuf*, par le P. Martin, pp. 200 et 201 ; — *Relation* de 1641, *ibid.*

crainte superstitieuse, soit parce que la Providence veillait sur leurs jours.

Selon leur coutume, et sans se préoccuper de ce qui pourra leur arriver, ils commencent à Kandoucho [1] la visite des cabanes. Presque partout ils sont injuriés, repoussés, menacés d'être tués et mangés. De Kandoucho ils vont à Téotongniaton [2], à Onguiara, à Khioetoa [3]; ils parcourent ainsi dix-huit villages et s'arrêtent dans dix. Aussitôt qu'on les voit approcher d'un bourg, on crie de tous côtés : « Voici les *Agoua* [4]! fermez vos portes. » Huit villages refusent de les recevoir; dans les autres, la plupart des cabanes leur sont fermées. On se demande, en vérité, comment ils ne moururent pas de faim et de froid, pendant les cinq mois environ d'hiver qu'ils passèrent chez les Neutres.

Un soir, à Khioetoa, épuisés de fatigue, transis de froid, tombant d'inanition, ils s'étaient blottis près de la porte d'une cabane. Quelque temps après, un Indien en sort. Aussitôt les missionnaires, forts des lois de l'hospitalité, entrent dans la cabane et s'y installent. Etonnés de tant de hardiesse, les sauvages se regardent, les dévisagent en silence, et un messager va raconter le fait dans toutes les huttes. La foule s'assemble exaspérée. « Sortez et quittez la contrée, dit un vieux chef; sinon nous vous mettrons à bouillir dans la chaudière, afin de faire un festin de vous. » Les jeunes gens crient : « Nous en avons assez de la chair noire de nos ennemis, il nous tarde de manger de votre chair blanche. » Un guerrier entre comme un furieux dans la cabane, et vise avec son arc bandé le P. Chaumonot, qui

1. Bourg de *tous les Saints*.
2. Bourg *Saint-Guillaume*.
3. Bourg *Saint-Michel*.
4. Nom que les Neutres donnent à leurs plus grands ennemis.

le regarde fixement en se recommandant à l'archange saint Michel [1].

A quelques jours de là, le P. de Brébeuf avait une vision effrayante pendant son examen de conscience du soir. Un spectre furieux se montre à lui, tenant en ses mains trois javelots et proférant des menaces de mort contre les deux apôtres. Il lance un premier javelot, puis un second, puis le troisième, et chaque fois une main puissante les arrête. N'y avait-il pas là un avertissement du ciel? L'examen fini, le P. de Brébeuf raconte la vision au P. Chaumonot. Tous deux se confessent, et, pleins de confiance, le cœur en paix, ils s'étendent sur une écorce et s'endorment. Vers le milieu de la nuit, arrive un sauvage, leur hôte; il les réveille et leur apprend que les habitants du village ont tenu conseil, que trois fois les jeunes gens se sont offerts pour assassiner les deux étrangers et que les vieillards s'y sont toujours opposés. Le P. Chaumonot ajoute dans la *Relation* des principaux évènements de sa vie : « Ce récit nous explique ce que le P. de Brébeuf n'avait vu qu'en énigme. Au reste, quoique les anciens eussent empêché leur jeunesse de nous tuer, ils ne purent empêcher les autres mauvais effets que produisit la calomnie des Hurons que nous étions sorciers. Personne ne nous voulait plus donner le couvert même pendant la nuit, quoiqu'il fit bien froid [2]. »

Que faire dans l'état de surexcitation où se trouvait toute la contrée? La mission était, à n'en pas douter, frappée de stérilité. Les deux apôtres avaient lutté jusqu'au bout contre le mauvais vouloir des Neutres; ils s'étaient exposés à tous les dangers, ils avaient subi toutes les avanies, ils avaient enduré la faim et le froid, ils n'avaient reculé devant

1. *Autobiographie du P. Chaumonot*, pp. 43 et 44.
2. *Autobiographie du P. Chaumonot*, pp. 42 et suiv.

aucune fatigue, et, en cinq mois, ils n'avaient triomphé de l'obstination d'aucun adulte. Les fous de profession se donnaient même, à la fin, le plaisir de fouiller, sous leurs yeux, leur sac de voyage, et de prendre tout ce qu'ils trouvaient à leur convenance. Si leur insolence s'était bornée là! Mais libres de tout faire, parce qu'ils se disaient inspirés par l'oki, ils se livraient aux plus grossières inconvenances. « Demeurer plus longtemps parmi ces barbares, eût été les aigrir plutôt que les adoucir, » écrit le P. Chaumonot. Les deux missionnaires regagnèrent donc Sainte-Marie à travers les neiges fondantes du printemps[1]. Ils avaient prêché la parole de Dieu là où personne avant eux n'avait pénétré, à Onguiara, village situé près de la rivière appelée depuis Niagara, laquelle sort du lac Erié et se précipite dans le lac Ontario après un parcours total de cinquante-quatre kilomètres[2].

Pendant que les Pères de Brébeuf et Chaumonot parcouraient les bourgs et les bourgades des Attiwandaronk, deux autres Jésuites s'aventuraient dans les montagnes qu'on nomme aujourd'hui *montagnes bleues*, à près de cinquante

1. Consulter sur cette mission des *Saints-Anges* : *Relation* de 1641, ch. VI, pp. 71 et suiv.; — *Autobiographie* du P. Chaumonot, pp. 40 et suiv.; — *Lettre du P. Chaumonot* au R. P. Nappi, imprimée par le P. Carayon dans *Le Père Chaumonot*, p. 132; — *Vie du P. de Brébeuf*, par le P. Martin, ch. XIV; — Parkman (Francis), *The Jesuits in North America*, ch. XI.

2. La *Relation* de 1641, p. 71, dit : « Le fleuve de la nation Neutre est celuy par lequel se descharge nostre grand lac des Hurons ou *mer douce*, qui se rend premièrement dans le lac d'Erié ou de la nation du chat, et jusques là elle entre dans les terres de la nation Neutre et prend le nom d'Onguiaahra, jusques à ce qu'elle se soit deschargée dans l'Ontario ou lac de Saint-Louis, d'où enfin sort le fleuve qui passe devant Québec, dit de Saint-Laurent. »

Dans la même *Relation*, p. 75, il est dit que les Pères allèrent à *Onguiaahra, du même nom que la rivière.*

kilomètres sud-ouest du pays des Hurons. Ces montagnes, qui s'étendaient le long de la *mer douce*, étaient habitées par les Tionnontatés [1] ou gens du Petun. Ils cultivaient le petun ou tabac, et, bien qu'ils ne descendissent jamais à Québec avec les Hurons, ils vivaient cependant sous les mêmes lois que ces derniers, et s'éloignaient fort peu de leurs habitudes et de leurs coutumes. N'ayant pas de relations commerciales avec les Européens, ils ne voyaient pas avec plaisir les étrangers venir chez eux. Il n'était pas facile, du reste, de les aborder, car ils vivaient retirés au milieu des bois et des rochers, dans des vallées profondes; ils ne sortaient de leurs montagnes que pour faire la guerre aux nations iroquoises avec les Hurons, leurs alliés.

L'époque la plus favorable pour arriver jusqu'à eux était la saison d'hiver. Les Pères Charles Garnier et Pierre Pijard s'y rendirent vers le mois de novembre 1640, sur la neige durcie et les rivières glacées.

Pierre Pijart [2], un des plus anciens missionnaires des Hurons, où il travaillait depuis cinq ans, était doué de plus de bon sens pratique que de talent, de plus de vertu que de science. Prêt à tous les sacrifices, il aimait de préférence les besognes pénibles. S'il n'était pas fait pour commander, il savait obéir; et bien dirigé, il pouvait être auprès des sauvages un instrument puissant. Dans la mission des Tionnontatés ou *mission des apôtres*, la Providence le plaça sous les ordres d'un supérieur d'élite, le P. Charles Garnier.

1. Appelés aussi *Pétuneux* (Sagard), *Tionniontateronnons* (*Relation* de 1638-1639), *Khionontaehronnons*, *Kionnonteronons* (*Relation* de 1640). Cette tribu formait le district qui reçut le nom de *Mission des Apôtres*.

2. Pierre Pijart, né à Paris, le 17 mai 1608, entra au noviciat de Paris le 16 septembre 1629, fit, après son noviciat, deux ans de philosophie à la Flèche (1631-1633), professa la cinquième à Caen (1633-1634), se livra ensuite un an à l'étude de la morale (1634-1635) et arriva à Québec le 10 juillet 1635. (Arch. gen. S. J.)

On a dit du P. Garnier qu'il était l'*agneau* des missions huronnes, et que le P. de Brébeuf en était le *lion*. Rien de plus vrai. Mais l'agneau fut aussi fort, aussi héroïque que le lion.

Né à Paris, le 25 mai 1606[1], d'une famille de Robe, il fit ses études au pensionnat des Jésuites du collège de Clermont, dont il fut un des élèves les plus distingués. C'était un modèle de travail et de devoir ; il avait de l'élan, il se passionnait pour les entreprises généreuses, et, attiré dès ses premiers ans vers l'apostolat des sauvages du Canada, il se préparait à cette grande mission par le jeûne, la prière, les macérations d'un anachorète. L'argent de ses menus plaisirs allait, les jours de congé, dans la main de l'indigent ou dans la bourse des prisonniers du petit Chatelet. Il apprenait ainsi à se détacher de tout, à souffrir. Puis, il faisait, avec la meilleure grâce du monde, quelques essais d'apostolat auprès de ses condisciples. En ce temps là, les vendeurs étalaient aussi leurs livres sur le Pont-Neuf, et ces livres n'étaient pas toujours expurgés. Le jeune Charles en acheta un jour de mauvais pour les détruire, de crainte qu'un de ses camarades, poussé par le démon de la curiosité, ne se permît de les lire.

D'une extrême sensibilité et d'une constitution délicate, il portait dans un corps grêle une âme vaillante. Plus tard,

1. Charles Garnier, né le 25 ou le 26 mai 1606, entra au noviciat de Paris le 5 sept. 1624. Après le noviciat, il fait trois ans de philosophie au collège de Clermont (1626-1629) et pendant sa dernière année de philosophie il exerce au pensionnat les fonctions de surveillant; il enseigne ensuite à Eu la cinquième (1629-1630), la quatrième (1630-1631), et la troisième (1631-1632); d'Eu il revient à Paris, où il étudie quatre ans la théologie au collège de Clermont (1632-1636). En 1636 il part pour Québec, où il arrive le 11 juin. Profès des quatre vœux le 30 août 1648. — Cat. II Catal. trien. : « Ingenium et judicium bona, complexio præfervida. » (Arch. gen. S. J.)

quand il sera chez les Hurons, on rira aimablement de cet homme sec et maigre, fait d'os et de peau, à la figure imberbe, à la physionomie maladive et toujours jeune, mais décidé, plein d'entrain, charmant et serviable au possible. Partout où il passera, ce religieux de bonne naissance et d'éducation soignée, Jésuite à dix-huit ans, missionnaire à trente, fera l'admiration de ses frères, parce que, après avoir renoncé à tous les espoirs du monde, il ne vivra que pour le ciel. En 1646, il écrit à son frère, Henry de Saint-Joseph, carme déchaussé : « La vie est dure dans les missions (Huronnes), et, dans mes nécessités, je pense quelquefois aux douceurs de la France... Mais aussitôt je me dis : il faut renvoyer toutes ces douceurs au Paradis, où nous trouverons tout en Dieu, et alors il n'y a plus que du plaisir à la privation de ce qui est le plus agréable sur la terre[1]. » « Rien au monde ne le touchait, dit le P. Ragueneau, ny repos, ny consolation, ny peines, ny fatigues. Son tout estait en Dieu, et hors de luy, tout ne luy estait rien[2]. » Le portrait du P. Charles Garnier, devenu missionnaire chez les Hurons, est tout entier dans sa lettre à son frère, Henry de Saint-Joseph, et dans les quelques lignes du P. Ragueneau que nous venons de citer. L'amour de Jésus-Christ et le salut des âmes, voilà sa noble et seule ambition! *Aimer Jésus-Christ et le faire aimer*, il revient sans cesse et sous toutes les formes, dans ses lettres, à ces deux passions de sa vie.

Ses journées sont tellement absorbées par le soin de sa perfection et par le ministère sacré, qu'il n'a pas le temps de donner de ses nouvelles à ses amis de France. Ceux-ci s'en plaignent doucement, et lui, leur répond : « Je voudrais

1. Archives de l'école Sainte-Geneviève, à Paris : *Canada*, cahier II.

2. *Relation* de 1650, p. 12.

que mes journées fussent plus longues, pour pouvoir faire quelque chose de plus pour Dieu... Peu m'importent les souffrances de cette vie pourvu qu'elles me rapprochent davantage du divin Maître, et que mon cœur aille rétractant le mal et renouvelant toujours ses bons désirs de mieux faire[1]. »

Nous avons décrit la vie de chaque jour des missionnaires à Ihonatiria et à Ossossané. Celle de Sainte-Marie s'écoulait dans les mêmes privations, le même dénuement et la même austérité. Mais les missions, dans l'organisation nouvelle, étaient autrement dures : c'était une vraie vie à la sauvage. L'apôtre mangeait ce que le sauvage lui donnait, ce qu'il trouvait dans la cabane où il logeait, quand il n'était pas forcé de se contenter, des semaines et quelquefois des mois, d'un peu de pain cuit sous la cendre. La nuit, il se couchait où il pouvait et comme il pouvait, tantôt en plein air sur la terre ou dans un trou creusé dans la neige, tantôt sous le toit hospitalier d'une cabane sur la natte ou sur l'écorce. Il ne fallait pas se montrer difficile avec les Indiens. Et cependant, comme si cette vie bien misérable ne suffisait pas à son âme altérée de souffrances, le P. Garnier portait toujours sur la chair nue une ceinture de fer hérissée de pointes, il se flagellait souvent avec une discipline de fer[2]; les deux dernières années de sa vie, il ne se nourrissait que de racines et de glands. Son supérieur crut devoir lui faire des observations et l'engager à ménager davantage ses forces : « Je n'ai que trop soin de moi-même, lui répondit le Père... Il est vrai que je souffre du côté de la faim; mais ce n'est pas jusqu'à la mort, et Dieu merci, mon corps et mon esprit se soutiennent dans leur vigueur[3]. »

1. Arch. de l'école Sainte-Geneviève, *Canada*, cahier II.
2. *Relation* de 1650, p. 11.
3. *Ibid.*, p. 12.

Certains trouveront sans doute ces rigueurs excessives, ils n'en comprendront ni le mobile, ni l'utilité ; peut-être même y verront-ils les folies ou les saintes exagérations d'une âme exaltée. Il y en eut alors qui pensèrent ainsi. Ceux-là ne connaissaient pas ce disciple parfait d'un Dieu crucifié. Il voulait, dans la mesure de ses forces et de la grâce, ne pas mieux se traiter que le Maître ; s'étant dévoué librement à suivre ses traces et à partager ses fatigues, pour arriver, comme Lui, à sauver les âmes par la croix, il allait généreusement au devant de la souffrance volontaire, ne se contentant pas du contingent déjà bien lourd de pénitences que lui apportaient les évènements de chaque jour. Puis il savait qu'on obtient par la prière, mais qu'on achète par la croix la grâce de conversion des pécheurs et des infidèles [1].

Le P. Léonard Garreau, qui fut quatre ans son compagnon de mission, écrivait de lui : « Il semblait n'être né que pour la conversion des sauvages ; sa ferveur en cet endroit croissait tous les jours [2]. » Pour baptiser un adulte mourant, on le vit souvent faire trente et quarante milles sous un ciel brûlant, ou passer des nuits, tout seul et sans abri, dans la forêt, au milieu de l'hiver. Pâle, le corps exténué, on le trouvait presque toujours en route, à la recherche d'un sauvage à instruire ou d'un enfant à régénérer dans l'eau sainte. Les êtres les plus dégradés, couverts de vermine, parfois dévorés d'ulcères, il les portait lui-même dans ses bras, les plaçait sur des nattes, les soignait de ses mains. Et il y avait dans son regard et sur son visage quelque chose de si doux, de si aimant que les sauvages en étaient frappés et profondément touchés [3]. Quelquefois même ils

1. *Relation* de 1650, pp. 11-15.
2. *Relation* de 1650, p. 14.
3. *Relation* de 1650, pp. 11-15.

virent près de lui un jeune homme, d'une beauté ravissante, qui l'aidait dans son ministère de charité ; c'était l'ange de Dieu qu'il aimait à prier et qui se faisait le compagnon de ses voyages et de ses travaux.

Le protestant Parkman est en admiration devant ce missionnaire, dont la vie au milieu des Indiens rappelle Claver au milieu de ses nègres : « Il entra, dit-il, dans sa vie de périls, faite pour effrayer les plus braves, avec l'ardeur d'un cœur vaillant, contenu dans un corps délicat et soutenu par un grand esprit de sacrifice ; et il se montra à la hauteur de toutes les difficultés. Ses compagnons le jugeaient un saint, et s'il eût vécu deux siècles plus tôt, on l'eût probablement canonisé ; sa vie entière fut un martyre volontaire[1]. »

Le P. Charles Garnier avait déjà pénétré une première fois, en compagnie du P. Isaac Jogues, dans les montagnes de la nation du Petun. Confiants dans la Providence, qui donne leur nourriture aux petits oiseaux du ciel, ils étaient partis de Sainte-Marie, au mois de novembre 1639, avec un peu de blé d'inde cuit, et il s'étaient enfoncés, au sortir du pays des Hurons, dans une sombre forêt. Une tourmente de neige les surprit dès le premier jour, et quand ils arrivèrent, après plusieurs journées de marches, au premier bourg de leur nouvelle mission, il était huit heures du soir[2].

1. Consulter sur le P. Garnier : *Relation* de 1650, ch. III, p. 8 ; — *Breve Relatione del P. Bressani*, part. IIIa , cap. Sesto, p. 114 ; — Parkman (Francis), *The Jesuits in North America*, ch. VIIII et XXVII ; — *Lettres msc. du P. Garnier*, adressées à son père et à ses frères, et *Abrégé de sa vie*, par son frère Henri de Saint-Joseph ; — *Extraits de ses lettres* à son frère Henri de Saint-Joseph, et *Observations sur sa vie*, aux Archives de l'école Sainte-Geneviève, Paris, rue Lhomond, 18.

2. « Laboris plus fuit et minus frugis in missione alterâ ad Khionontateronos, sive nationem *Tabaci*, susceptâ. Id nominis huic

Personne ne les attendait, personne ne les connaissait. Grelottants et affamés, ils entrent hardiment dans la première cabane qu'ils rencontrent, et s'avancent vers le foyer, autour duquel étaient réunis pêle-mêle, dans toutes les postures, un groupe nombreux d'hommes, de femmes et d'enfants. Il fallait avoir la sainte audace de l'apostolat, pour se présenter à pareille heure chez des sauvages, qui ne voulaient d'aucune relation commerciale avec les Européens et ne se souciaient nullement de les recevoir chez eux. Respectueux des lois de l'hospitalité, le maître de la maison, capitaine du village, fit cependant bonne contenance à l'arrivée des deux étrangers; il leur donna la sagamité et les logea[1].

Le lendemain, tout le village est instruit de leur présence. On se rassemble, on se questionne, on les examine avec curiosité. Les missionnaires, sans perdre de temps, commencent la visite des cabanes, parlant du Grand-Esprit et baptisant les enfants malades. Mais bientôt arrivent des agents hurons, qui vont dans tous les villages, et racontent partout que les deux Européens sont de puissants sorciers, qu'ils veulent détruire la tribu des Tionnontatés, qu'ils appelleront sur elle avant longtemps, si on ne les chasse du pays, les maladies les plus désastreuses, inconnues des Indiens. La nation des Pétuneux terrifiée voit déjà tous les

populo indictum est propter Tabaci copiam, quæ herba in ejus agris uberrimè succressit. Distat ab Huronibus iter ferè tridui, et eorum sermone utitur... Visa Patribus est occasio (PP. Garnier et Jogues) non amittenda illos adeundi, et evangelii lucem offerendi *sedentibus in regione umbræ mortis.* Pagis singulis imposita sunt apostolorum nomina : universæ missioni nomen *ab apostolis* inditum est. Profecti è Nostris duo, cum jam nives arva opplevissent, molestissimum tenuerunt iter, coacti non semel pernoctare in sylvis..... » (Juvencius, *Res gestæ...*, n° 41, ms.) — Voir la *Relation de 1640*, ch. X.

1. *Relation* de 1640, ch. X.

mauvais sorts jetés sur ses montagnes par les deux sorciers d'Europe et les maux les plus terribles fondre sur ses guerriers et sur ses enfants. En peu de temps l'affolement est général. Le capitaine, qui héberge les Pères, refuse de les loger plus longtemps, car il a peur, lui aussi, de leurs sortilèges, et il craint que le peuple exaspéré ne se porte à des voies de fait et n'assassine les deux hôtes dans sa cabane. Le P. Garnier et le P. Jogues restent calmes au milieu de cette grande effervescence des esprits ; ils vont de cabanes en cabanes, puis de villages en villages, essayant de faire face à l'orage et de triompher à force de patience et de douceur des préventions et des haines. Mais, chassés de presque partout et traqués commme des bêtes malfaisantes, ils prennent, après cinq mois de luttes et d'efforts, le parti de se retirer ; ils partent sur le soir, poursuivis par une bande d'hommes armés, auxquels ils échappent grâce à la profonde obscurité de la nuit. Cette expédition n'avait pas été inutile ; ils avaient conféré le baptême à quelques adultes et à quatre cent cinquante enfants, les uns et les autres en danger de mort[1].

1. *Relation* de 1640, ch. X ; — Le P. Jouvancy résume ainsi, dans le *Res gestæ* déjà cité, la mission des deux Jésuites : « Prævolaverat in omnem late regionem adversa de Patribus fama. Monstrabantur digito à prætereuntibus tanquam publicæ felicitatis hostes. Diffugiebant matres, aut liberos abscondebant ; viri negabant hospitium, ægrè conciliatus munusculo pagi dux errabundos accepit : nec tamen diu. Conspicatus orantes genibus flexis mane et vesperè, tenere se non potuit quin erumperet in istas voces : *nunc denique timeo, nunc loqui cogor. Audieram vos infames esse veneficos ; minimè mendacem famam esse video. Quid sibi volunt fixa humi genua, quid sublatæ in cœlum manus, quid ignotus nobis totius corporis habitus? Sic diras in nostra capita sortes machinamini? Procul scelerati ; satis jam, satis ægrotorum hic est, ne pereant artibus vestris cautio mea esse debet.....*

Ergo in alium profecti pagum, auctis rumoribus sinistris, ex eo quoque ejiciuntur. Palam deposcuntur ad necem ; præcurrunt ad ulte-

Huit mois plus tard, l'intrépide P. Garnier reparaissait, accompagné du P. Pijart, sur cette terre, encore peu préparée à recevoir la semence de l'Évangile ; il était décidé à mourir à la peine, s'il le fallait, mais à tenter un nouvel essai de conversion. En arrivant, il sollicite la réunion d'une assemblée générale pour y exposer le but de sa mission. Il parlait admirablement et avec aisance la langue des Pétuneux. L'assemblée se réunit, il offre des présents aux chefs, puis il prend la parole ; on l'écoute sans l'interrompre, et, quand il a fini de parler, un capitaine se lève et dit aux missionnaires : « Nous ne voulons pas de vos présents ; vuidez au plus tost le pays, si vous êtes sages. » Cette réponse indiquait assez les dispositions hostiles de la tribu ; elle contenait aussi une menace. Les Pères se concertent, ils prient, et, en dépit des haines et des menaces, ils décident de rester et de prêcher. Un soir, ils sont saisis, renversés, et une voix terrible crie : *Vous êtes morts !* Ils s'attendaient, en effet, l'un et l'autre à recevoir un coup de hache ou de couteau ; mais une main invisible détourne le coup et les assassins s'enfuient. Cinq et six mois se passent dans de continuelles alternatives de calme et d'agitation, de paix et de guerre, mois stériles cependant, où l'on ne voyait pour l'avenir de la nation que de faibles espérances de salut[1].

Cette mission aussi bien que celle des Saints-Anges chez les Neutres, fut donc abandonnée pour un temps. A la date du 10 juin 1642, le P. Lalemant écrivait au R. P. Filleau, provincial de France : « Après avoir

riores pagos nuncii de adventantibus veneficiis ; obviam exeunt proceres mortemque certam minantur, si pedem intrò ferant. Patrum alter fame et ærumnis confectus in mortem incidit ; cogitur tamen noctu per altas nives et acre frigus fugam cum socio capessere. »

1. *Relation* de 1641, ch. V, p. 69.

considéré combien grand était l'obstacle au dessein que nous avions de la publication et progrès de l'Évangile en ces contrées, les calomnies que les Barbares qui sont plus proches de nous, semaient et faisaient courir partout de nos personnes et de nos fonctions, nous avons jugé plus à propos pour le présent de rallier nos forces et de ne pas étendre nos travaux à ces Nations plus éloignées, que celles qui nous sont plus voisines ne soient gagnées, au moins pour la plus part. L'expérience semble nous faire voir que cette voie est la meilleure et la plus avantageuse à la conversion de ces peuples, qui sans doute se réduiront facilement les uns après les autres, lorsque ceux auprès desquels nous travaillons, s'étant faits bons chrétiens, prêcheront plus fortement que nous, et de parole et encore plus efficacement par leurs exemples[1]. »

Le P. Lalemant était prophète sans le savoir. Près de six ans s'écoulèrent, et le P. Garnier put reparaître au milieu des montagnes des Pétuneux. Son apostolat fut cette fois récompensé de si abondantes bénédictions que la mission des Apôtres forma bientôt deux missions séparées, avec chapelle et résidence, les missions de Saint-Jean et de Saint-Mathias[2].

Le P. Jogues n'était pas retourné à la mission des Apôtres avec le P. Garnier, parce qu'une mission plus difficile et plus importante lui avait été confiée.

Depuis l'établissement des Pères à Sainte-Marie, la résidence était fréquemment visitée par les tribus errantes, situées à l'est et au nord du lac Huron, et sur les rives et les îles de l'Ottawa. Chaque année, dans le courant de

1. *Relation* de 1642, p. 88.

2. Le P. Garnier et le P. Noël Chabanel s'établirent à Saint-Jean ; le P. Le Garreau et le P. A. Grelon, à Saint-Mathias.

l'hiver, de nombreuses bandes de ces tribus, spécialement composées de Nipissings et d'Algonquins, venaient chasser dans les forêts et sur les terres des Hurons, et, dans leurs courses vagabondes, elles avaient rencontré le missionnaire. Toutes parlaient la langue algonquine.

Deux Jésuites sachant cette langue, Claude Pijart[1] et Charles Raymbault[2], venaient heureusement de débarquer à Sainte-Marie, à l'automne de 1640. Ces apôtres, encore dans la force de l'âge, venus ensemble à Québec, montés ensemble aux Hurons, semblaient se compléter par la diversité même de leur caractère et de leur tempérament.

1. Claude Pijart, né à Paris le 10 septembre 1600, entra au noviciat à Paris, après avoir fait deux ans de rhétorique et trois ans de philosophie, le 7 août 1621. Professeur à Orléans de cinquième (1624-1625), de quatrième (1625-1626), de troisième (1626-1627), de seconde (1627-1628), il fait ensuite sa théologie au collège de Clermont (1628-1632), et de là il est envoyé à Caen où il enseigne la logique et la physique (1632-1634), à Rouen où il exerce les mêmes fonctions (1634-1636). Il fait à Paris sa troisième année de probation sous le P. Hayneufve (1636-1637), et en 1637, le 14 juillet, il arrive à Québec. Profès des quatre vœux, le 2 juillet 1640. — Cat. II : « Ingenium bonum, prudentia magna, profectus in litteris et in theol. optimus ; talentum ad gubernandum, vividus et ardens. » (Catal. trien.)

2. Charles Raimbault, né le 6 avril 1602, entra le 24 août 1621 au noviciat de Rouen. Après le noviciat, il fait trois ans de philosophie à la Flèche (1623-1626) ; puis il enseigne à Rennes la cinquième (1626-1627) et la quatrième (1627-1628) ; de là il va faire deux ans de théologie à Bourges (1628-1630) ; il enseigne ensuite les humanités à Blois (1630-1631) et à Amiens (1631-1632), où il dirige en même temps la congrégation des écoliers. Après sa troisième année de probation à Rouen (1632-1633), il reste dans ce collège en qualité de procureur (1633-1637). En 1637, il faisait aussi l'office de procureur de la mission du Canada, et cette même année il partit pour Québec. C'est le premier Jésuite mort au Canada. La *Relation* de 1643, ch. XII, dit qu'il « avait un cœur plus grand que tout son corps, quoiqu'il fût d'une riche taille. » — « Ingenium infrà mediocritatem, boni judicii, sat magnæ experentiæ in rebus temporalibus, exiguæ doctrinæ. » (Cat. trien.)

Le P. Raymbault, ancien procureur, religieux de peu de talent mais de grand bon sens, était plus pratique et plus calme ; le P. Pijart, ancien professeur de belles-lettres et de philosophie, avaît plus d'idéal, d'activité et d'entraînement. Intelligent, instruit, très prudent, il ne lui manquait que de l'expérience pour devenir ce qu'il fut plus tard, un homme de gouvernement. Tous deux, malgré toutes les répugnances naturelles pour les périls et les agitations de la vie nomade, entreprennent de s'attacher aux pas des sauvages errants ; et, sans s'inquiéter autrement de ce que leur réservent les imprévus d'une pareille existence, ils se mettent à leur suite et les accompagnent dans leurs cantonnements d'hiver et d'été.

Cette mission, placée sous la protection spéciale du Saint-Esprit, présentait des côtés beaucoup plus pénibles et fatigants que celle des Hurons, des Pétuneux et des Neutres, peuples sédentaires. Car il fallait, sous le soleil brûlant de l'été comme au milieu des froids glacials de l'hiver, suivre les sauvages à travers les lacs, les rivières et les forêts, manier l'aviron, porter sur ses épaules le canot d'écorce et les bagages, coucher la nuit sur la terre ou sur la roche, supporter les horreurs de la faim, la fumée et la malpropreté des huttes, vivre continuellement en face de la mort, se vouer à des persécutions et à des tourments cent fois pires que le martyre du sang[1].

Claude Pijart et Charles Raymbault s'élancèrent généreusement dans cette rude carrière dès le mois de novembre 1640, et, s'ils ne parvinrent pas à apprivoiser et à fixer

1. « C'est vraiment s'abandonner entre les mains de la Providence de Dieu que de vivre parmi ces barbares ; car quoique quelques-uns aient de l'amour pour vous, un seul est capable de vous massacrer quand il luy plaira, sans craindre aucune punition de qui que ce soit en ce monde. » (*Relation* de 1648, p. 63.)

ces hordes barbares, ils virent cependant quelques familles, subjuguées par la grâce divine, tomber aux pieds de la croix. Ils commencèrent leur apostolat avec une seule mission, celle du *Saint-Esprit*; deux ans après, une seconde mission, dite de *Sainte-Élisabeth*, se fondait non loin du lac Simcoe; et plus tard, d'autres Pères créèrent la mission de *Saint-Pierre*. La première de ces missions comprenait les Nipissings; les deux autres, les Algonquins de l'île et de la Petite-Nation[1]. Les trois prospérèrent si heureusement que le P. Ragueneau pouvait écrire de Québec, le 1er septembre 1650, au P. de Lingendes, provincial de Paris : « Les Pères qui ont eu le soin de la mission (Algonquine), y ont mené une vie errante avec ces peuples errans, et ont été quasi toujours dessus les eaux ou sur quelques rochers affreux. Mais partout Dieu s'y est fait connaître, n'étant pas moins le Dieu des mers que le Dieu de la terre. Quantité de ces nations errantes ont pris feu depuis un an aux paroles de l'Evangile; quantité se sont faits chrétiens et ont reçu le Saint-Baptême, même leurs capitaines qui n'avaient jamais voulu se faire instruire[2]. »

Or, sur la fin de l'été de 1641, au commencement de septembre, toutes les tribus huronnes et algonquines étaient réunies pour une grande solennité. Les Nipissings célébraient cette année la *fête des morts*, et, suivant leur coutume, ils avaient adressé des invitations aux Hurons et à toutes les nations alliées[3]. Les Pères Jérôme

1. *Relation* de 1641, p. 81; — de 1642, p. 93; — de 1644, pp. 100 et 102; — de 1648, p. 62.

2. *Relation* de 1650, p. 22.

3. La *Relation* de 1648, p. 62, nomme un assez grand nombre de ces nations alliées : « Les costes orientale et septentrionale du lac Huron sont habitées de diverses nations algonquines, Outaou-

Lalemant, Claude Pijart et Charles Raymbault furent également invités.

Au jour indiqué, tous sont fidèles au rendez-vous, au fond d'une vaste baie de la côte orientale du lac Huron. Ils débouchent avec leurs canots de tous les coins de l'horizon, et, à une faible distance du rivage, ils se rangent par tribus en ordre de bataille. Rien de plus intéressant que la fête des morts des Nipissings, bien différente de celle des Hurons. — Elle dure trois jours.

Aussitôt les nations réunies, le chef des Nipissings se lève et annonce à voix haute et ferme le but de la fête, et, comme souhait de bienvenue, il jette à l'eau les objets les plus précieux, tels que haches et peaux : c'est l'ouverture de la fête, la première partie du programme du premier jour. Tous les jeunes gens invités se précipitent dans le lac et se saisissent à la nage, qui d'un objet, qui d'un autre, aux applaudissements répétés et aux cris de joie des spectateurs.

On débarque. Grand étalage, sur la grève, de tous les trésors des sauvages : robes de castor, peaux de loutre, de caribou, de chat sauvage et d'orignac, haches, chaudières, colliers de porcelaine. Les Nipissings offrent leurs présents aux capitaines des autres nations : « Ils auraient bien coûté en France, dit le P. Lalemant, quarante, voire cinquante mille francs[1]. » Les nations alliées font à leur tour leurs présents aux héros de la fête; les Jésuites apportent aussi leurs cadeaux. Puis les réjouissances commencent : ballet représentant une bataille, dansé par les hommes au son du tambour, avec accompagnement de

akamigouk, Sakahiganiriouck, Aouasanik, etc... » Et plus loin, p. 62 : Du côté du Midi, habitent les nations suivantes algonquines, Ouachaskesouck, etc... »

1. *Relation* de 1642, p. 96.

voix, *d'un heureux accord*, dit le narrateur; danse grave et réservée des femmes; plantation du *Mai*, espèce de mât rond, lisse et bien graissé, au haut duquel sont suspendus deux prix, une chaudière et une peau de cerf, qu'il faut aller prendre en grimpant.

Le programme du second jour est tout autre. On prépare une cabane de cent mètres de long, en forme de berceau; les femmes l'ornent des plus belles fourrures, et les hommes y transportent les ossements enfermés dans des cercueils d'écorce. Le soir venu, les hommes entonnent l'hymne funèbre, les femmes gémissent et pleurent; et les chants et les lamentations continuent toute la nuit.

Le lendemain, adieux mélancoliques aux morts et conseils des vieux capitaines aux vivants. Les femmes, un rameau à la main, chassent de la cabane les âmes des défunts, et tous les ossements sont déposés dans une immense fosse avec des fourrures, des colliers de porcelaine et les armes des guerriers.

La grande fête des morts se termine par des festins, dont les chiens sont le mets le plus friand; par des jeux de force, d'adresse et d'agilité[1].

Pendant ces trois jours de fête, il y eut force harangues de capitaines sauvages, tous vantant leurs exploits et racontant les hauts faits de leurs ancêtres. Les Jésuites parlèrent aussi, car on n'offre pas de présents sans parler; mais, au grand étonnement des Indiens, ils ne firent pas leur éloge; ils célébrèrent la grandeur du Dieu des Français; ils rappelèrent à toutes ces nations réunies les obligations de la loi morale, les sanctions de la vie future[2].

La parole de ces hommes apostoliques devait porter ses

1. *Relation* de 1642, ch. XII.
2. *Ibid.*, p. 97.

fruits. Il y avait là, parmi ces nombreuses peuplades, une nation d'origine algonquine, habitant près du fameux *rapide* ou *saut*, qui unit le lac Supérieur au lac Huron. On l'appelait Paüoitigoueienhac; les Français la nommèrent plus simplement *sauteurs* ou *habitants du saut.* « Aux fêtes de septembre, dit le P. Lalemant, nous nous efforçames de gagner l'affection des plus considérables d'entre eux par quelques festins et présents. En effet, ils nous invitèrent de les aller voir dans leur pays [1]. » C'est là ce que voulaient les missionnaires, désireux qu'ils étaient de pousser une reconnaissance au delà des limites de la mer douce et de savoir par eux-mêmes quels peuples habitaient ces régions isolées, quelles chances de succès pourrait présenter un nouveau centre d'apostolat dans ces pays inconnus. Et puis, ces conquérants d'âmes ne se désintéressaient pas, comme plusieurs se l'imaginent, des conquêtes géographiques. Si celles-ci n'étaient pas leur but principal, ils ne les négligeaient cependant pas, et cette histoire en sera la preuve irrécusable. Les Français se préoccupaient donc, dès cette époque, de la solution d'un problème qui ne sera pas résolu avant le XIXe siècle. Ils croyaient qu'une communication devait exister entre les lacs qu'ils connaissaient et le Pacifique. Les Jésuites se préoccupaient, comme tous leurs compatriotes, de ce grand problème, et, sans se détourner un seul instant de l'œuvre sacrée de la conversion des Indiens, ils cherchaient la route vers la Chine et le Japon. Aussi, en acceptant l'invitation des Sauteurs, espéraient-ils encore découvrir de précieux renseignements sur le fameux passage de l'Ouest, sur la communication par terre entre l'Atlantique et le Pacifique.

Le P. Lalemant chargea le P. Raymbault et le P. Jogues de cette expédition lointaine au pays des Sauteurs.

1. *Relation* de 1642, p. 97.

Aujourd'hui de nombreuses villes de commerce sont assises sur la longue chaîne des lacs ; des navires à voile et à vapeur sillonnent l'Ontario, l'Érié et le lac Huron, et il n'est pas une seule île de ce dernier lac où l'Évangile n'ait pénétré, et avec l'Évangile, la civilisation. Dans la première moitié du XVIIe siècle, quand les Jésuites évangélisaient les peuplades sauvages situées entre ces trois lacs et sur la côte orientale de la mer douce, les immenses bassins aux niveaux étagés, qui alimentent le Saint-Laurent, étaient aussi inconnus alors que l'étaient, il y a cent ans, les lacs de l'Afrique centrale,

Le 17 septembre 1641, les Pères Raymbault et Jogues partent de Sainte-Marie et sortent de la baie de Penetanguishene, dans un canot d'écorce, accompagnés d'une bande de Hurons ; ils s'avancent au milieu de nombreuses îles aux rives boisées, longent la grande île manitouline dentelée de baies et de caps, et, après dix-sept jours de navigation, ils pénètrent dans le détroit par où se déversent dans le lac Huron les eaux du lac Supérieur. Parvenus au pied du rapide infranchissable [1], ils descendent à terre et se dirigent vers le village des Sauteurs [2], le plus

1. « Ce qu'on appelle communément le Sault n'est pas à proprement parler un sault ou une chute d'eau bien élevée, mais un courant très violent des eaux du lac Supérieur, qui se trouvent arrêtées par un grand nombre de rochers qui leur disputent le passage, font une dangereuse cascade, large de demie lieue, toutes ces eaux descendans et se précipitans les unes sur les autres comme par degrez sur de gros rochers qui barrent la rivière. C'est à trois lieues au dessous du lac Supérieur et douze lieues au dessus du lac des Hurons ; tout cet espace faisant une belle rivière, couppée de plusieurs isles. » (*Relation* de 1670, p. 78.)

2. « Les premiers et naturels habitants de ce lieu sont ceux qui s'appellent Pahouitingouach (la *Relation* de 1642, p. 97, dit : Paüoitigoüeieuhak), que les Français nomment *Saulteurs* (ailleurs *Sauteux*), parce que ce sont eux qui demeurent au Sault comme dans leur pays,

rapproché. Près de deux mille sauvages les attendaient. Les chefs les reçurent cordialement et leur offrirent des présents et des festins. Les Jésuites répondirent par de précieux souvenirs à cet aimable accueil, et ils se mirent aussitôt à prêcher et à baptiser, à recueillir sur le pays et sur les contrées du Nord et de l'Ouest des informations encore inconnues des Européens. A quelques lieues du Saut, se trouvait le lac qu'on a plus tard appelé le lac Supérieur, et, au delà du grand lac, habitaient les Nadoüessis [1], tribu guerrière, en état d'hostilité permanente avec les Sauteurs, ayant des habitations fixes comme les Hurons, cultivant le maïs et le tabac, et parlant une langue différente de celle des autres nations canadiennes. Les Sauteurs apprirent encore aux Jésuites l'existence *d'un grand nombre d'autres peuples sédentaires*, ajoute la *Relation* de 1642 [2].

Le voyage des deux hardis missionnaires n'était qu'un voyage d'exploration : ils n'étaient allés si loin que pour

les autres n'y étant que comme par emprunt. » (*Relation* de 1670, p. 79.) — « Les Sauteurs d'aujourh'huy ne se donnent pas d'autre nom que celui d'*Odgibweke* (*Otgibwek*, *Odjibewais*), d'où les Anglais les ont appelés *Chippewais*. Ces peuples de race algonquine ont presque entièrement abandonné leur ancienne demeure du Saut-Sainte-Marie. Ils forment la portion la plus nombreuse de la population sauvage répandue dans les vastes possessions britanniques du Nord-Ouest, et habitent non loin de la ligne qui sépare ces possessions du territoire américain. Leur vie se passe à guerroyer contre les Sioux, leurs voisins du Sud, à chasser le bison, et surtout à exploiter la libéralité des *Bois-brûlés* de la Rivière-Rouge (Metis Canadiens-Sauteurs). » (Note du P. Tailhan, p. 193, *Mémoire de Perrot*.)

1. Il s'agit ici des *Sioux* orientaux ou sédentaires, que les anciennes relations de la Nouvelle-France désignent sous le nom de *Nadoüessis*, *Nadoüessiouek* et *Nadoüessioux*. Ces Sioux habitaient sur les deux rives du haut Mississipi. Il ne faut pas les confondre avec les Sioux occidentaux ou nomades, qui étaient répandus dans les prairies de l'ouest, au nord du Missouri.

2. P. 97.

étudier le pays, en connaître les habitants, et préparer les voies aux conquêtes de la foi quand l'heure serait venue[1]. Leur mission était terminée; ils s'apprêtent au retour. « Restez avec nous, leur dirent les capitaines de la nation; nous désirons grandement recevoir vos instructions; nous vous embrasserons comme nos frères, et nous ferons profit de vos paroles[2]. » L'invitation était tentante pour des cœurs d'apôtres, qui trouvaient des esprits mieux disposés que ceux des Hurons à entendre la parole de Dieu. Mais, à cause de la disette de prêtres, ils avaient ordre de revenir promptement à Sainte-Marie, les supérieurs ayant résolu de concentrer tous les efforts sur la conversion complète des Hurons avant de porter plus loin la prédication de l'Évangile[3].

Nous retrouverons bientôt le P. Isaac Jogues sur un autre théâtre. Quant au P. Raymbault, à peine rentré à la résidence, il reprend son canot, traverse la baie Georgienne et se dispose à pénétrer dans la rivière des Français pour aller rejoindre les Nipissings dans leurs quartiers d'hiver, quand la tempête le force à revenir sur ses pas. La constitution la plus robuste n'aurait pas résisté à tant de fatigues. Il tombe épuisé, impuissant. On le conduit à Québec. « Là, dit le protestant Bancroft, après avoir langui juqu'au mois d'octobre (1642), cet homme désintéressé, qui avait

1. *Vie du P. Jogues*, par le P. F. Martin, p. 70. — Dans son *History of the United States*, t. IV, c. XX, Bancroft dit : « Les Jésuites portèrent la croix jusqu'au Saut-Sainte-Marie et aux confins du lac Supérieur, et tournèrent attentivement les yeux vers le pays des Sioux, dans la vallée du Mississipi, cinq ans avant qu'Héliot, le ministre de la Nouvelle-Angleterre, ne se fût adressé à la tribu indienne qui habitait à six mille de Boston. »

2. *Relation* de 1642, p. 97.

3. *Ibid.*, p. 98.

brûlé du désir de porter l'Évangile à travers le continent, chez toutes les peuplades barbares du Nouveau-Monde, jusqu'à l'Océan même qui sépare l'Amérique de la Chine, cessa de vivre; et le corps de ce premier apôtre du christianisme chez les tribus du Michigan fut enterré dans le *tombeau* que la justice de cette époque avait élevé pour honorer la mémoire de l'illustre Champlain[1]. » Avant de mourir, il fit appeler un capitaine algonquin, très dévoué aux missionnaires, mais, comme tous les chefs de sa nation, profondément attaché à ses erreurs et grandement vicieux. « Mangouch, lui dit le Père d'une voix expirante, tu vois que je vais mourir. A cette heure je ne voudrais pas te tromper. Crois-moi, je t'assure qu'il y a là-bas un feu qui brûlera éternellement ceux qui n'auront pas voulu croire. » Ces paroles frappèrent le chef sauvage. Il se convertit, et devint un excellent chrétien et un apôtre[2].

La mission algonquine perdait dans le P. Raymbault son plus ferme soutien. Mais Dieu, dans sa miséricorde, lui suscita un digne successeur dans la personne du P. René Ménard, l'*idéal du dévouement surnaturel*[3], dont la réputation de sainteté fut grande parmi les sauvages et les

1. Bancroft George, *History of the United States*, t. IV, ch. XX.

On lit dans la *Relation* de 1643, p. 3 : « M. le Gouverneur, qui estimait la vertu du P. Raymbault, désira qu'il fût enterré près du corps de feu Monsieur de Champlain. » — A la même page, il est dit : « Nos Pères qui sont chez les Hurons, qui connaissaient sa prudence et son courage, espéraient s'en servir pour la découverture de quelques nations plus éloignées. » Il mourut le 22 octobre 1642, à l'âge de quarante et un an. C'est le premier Jésuite mort à Québec.

2. *Consulter* sur le P. Raymbaut : 1° *Relations* de 1637, 1640-1644; — 2° Creuxius, *Hist. Canadensis*; — 3° Cassani, *Varones ilustres*, t. I, p. 598; — 4° Marie de l'Incarnation, *Lettres*, p. 349; — 5° Ferland, *Cours d'histoire*, l. III, ch. 3, pp. 316, 324.

3. *Vie de Mgr de Laval*, par l'abbé Gosselin, p. 274.

Français. « Véritablement, dit Charlevoix, la Nouvelle-France n'avait point alors de missionnaire plus accompli. Le ciel l'avait particulièrement doué d'un talent rare pour s'insinuer dans l'esprit des sauvages[1]. » Il aimait à répéter aux Jésuites ces paroles, qui reflètent admirablement le zèle ardent qui le consumait, son grand désir de faire beaucoup pour Dieu : « Mes Pères, nous n'en faisons que trop, mais nous n'en faisons pas assez pour l'amour de Dieu. » Il passait la majeure partie de ses nuits à prier, et le jour à se dévouer. « On le voyait, dit la *Relation* de 1663, seicher sur les pieds et comme rongé de mélancholie, quand il ne pouvait pas travailler pour le salut des âmes[2]. » Arrivé à la résidence de Sainte-Marie en 1641, il ne tarda pas à remplacer le P. Raymbault, et, secondé par le P. Claude Pijart, il fit merveille dans la mission du Saint-Esprit sur les bords du lac Nipissing, et dans la mission de Sainte-Élisabeth, où vinrent se fixer des familles algonquines[3].

Jusqu'ici, depuis la fondation de la résidence de Sainte-Marie, nous n'avons parlé que des missions établies en

1. *Histoire de la Nouvelle-France*, par le P. de Charlevoix, t. I, p. 358. — Cette appréciation du P. de Charlevoix est de tout point conforme aux appréciations des supérieurs du P. Mesnard dans leurs notes confidentielles adressées à Rome. Après un grand éloge de son intelligence, de son jugement et même de son savoir, ils ajoutent qu'il avait des talents variés : *ad multa, præsertim ad missiones et ad barbaros temperandos* (Cat. trien.).

2. *Relation* de 1663, ch. VIII.

3. Le P. René Ménard, né à Paris le 7 septembre 1605, entra au noviciat de Paris le 7 novembre 1624. Le noviciat terminé, il fit sa philosophie à la Flèche (1626-1629), et professa à Orléans la cinquième (1629-1630), la quatrième (1630-1631), la troisième (1631-1632) ; puis il fit quatre ans de théologie à Bourges (1632-1636), et enseigna à Moulins les humanités (1636-1637), la rhétorique (1637-1639) ; enfin, après sa troisième année de probation à Rouen (1639-1640), il partit pour le Canada, où il arriva le 8 juillet 1640 (Arch. gén. S. J.)

dehors du pays des Hurons, chez les Neutres, les Pétuneux et les Algonquins. Pendant que les missionnaires parcouraient en apôtres ces différentes tribus, d'autres Jésuites évangélisaient les bourgades huronnes.

Nous avons dit plus haut que cette contrée avait été partagée en quatre missions : Sainte-Marie, la Conception, Saint-Joseph et Saint-Jean-Baptiste. La première comprenait les bourgs de Sainte-Anne, de Saint-Denis, de Saint-Jean [1] et de Saint-Louis. La seconde comptait dans sa circonscription douze villages : Saint-François-Xavier, Saint-Charles, Sainte-Agnès, Sainte-Madeleine, Saint-Martin, Sainte-Geneviève, Saint-Ambroise, Sainte-Cécile, Sainte-Catherine, Sainte-Thérèse, Sainte-Barbe et Saint-Etienne. La troisième n'avait dans son ressort que les bourgs de Saint-Ignace et de Saint-Michel [2], qui ne tardèrent pas à constituer deux missions séparées ; et la quatrième enfin desservait les bourgs de Saint-Joachim et de Sainte-Elisabeth. Ce dernier bourg forma plus tard une mission spéciale pour les Algonquins, chassés de leur pays par les Iroquois [3]. Bientôt les cinq grandes missions des Hurons furent converties en résidences fixes, avec chapelles et cimetières [4].

Parmi les bourgs évangélisés, ceux qui ont laissé dans l'histoire une place plus marquante sont la Conception,

1. On trouve un autre Saint-Jean dans la nation du Petun, comme nous l'avons déjà vu.

2. *Relation* de 1645, p. 51. — 1644, p. 93.

3. *Relation* de 1644. De juin 1642 à juin 1643, p. 100.

4. Le dernier jour de mars, 1644, le P. Jérôme Lalemant écrivait des hurons : « Nos missions (la Conception, Saint-Joseph, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Ignace et Saint-Michel) ont été changées en résidences, les chapelles agrandies partout ; faute de cloches, il nous a fallu prendre de vieux chaudrons ; les cimetières ont été bénis ; les processions dans les bourgs et les funérailles selon la coutume de l'Église... » (*Relat.* de 1644, p. 106.)

Saint-Joseph[1], Saint-Louis, Saint-Ignace et Saint-Jean-Baptiste. Nous connaissons les deux premiers. Les cabanes de Saint-Louis se dressaient nombreuses sur la petite rivière, qui se jette dans la baie, appelée aujourd'hui *Hog bay* ; et, à une lieue de là, dans la baie de l'Eturgeon, s'élevait Saint-Ignace, entouré de profonds ravins et de palissades de quinze pieds de haut. Le P. de Brébeuf avait donné le plan des fortifications et en avait dirigé l'exécution. Ce village, établi auparavant entre Saint-Joseph et Saint-Jean-Baptiste, sur le district actuel de Medonte, avait été transféré, à cause des Iroquois, dans le territoire de la mission Sainte-Marie. Saint-Jean-Baptiste se trouvait à une assez grande distance de Saint-Ignace, au nord du lac Simcoe, près de la ville nouvelle d'Orillia.

Tous les villages hurons sont évangélisés tantôt par un missionnaire, tantôt par un autre. Les premières années de Sainte-Marie, ils quittent cette résidence au commencement de novembre, à l'exception de deux ou trois, et ils se rendent dans la mission où l'obéissance les envoie. Là, ils s'établissent dans le bourg principal, et de ce bourg ils rayonnent dans tous les villages de la circonscription, logeant et vivant dans la première cabane qu'ils rencontrent, portant avec eux, dans leur sac de voyage, la chapelle pour le saint-sacrifice de la messe et les présents aimés des sauvages, colliers de porcelaine, couteaux, miroirs et hachettes. Quand les missions deviennent résidences, Daniel se fixe à Saint-Joseph, Brébeuf et Gabriel Lalemant à Saint-Ignace, Chaumonot à la Conception, du Peron à Saint-Michel ; les autres Pères se transportent ici et là suivant les besoins des populations.

1. Saint-Joseph à Teanaustayaé.

Partout, dans ce champ du Père de famille, que de ronces et d'épines ! Jamais peuple ne résista si longtemps et si opiniâtrement à la grâce divine que le peuple huron[1]. Il y avait cependant, parmi les ouvriers de cette vigne ingrate, des hommes d'une vertu à toute épreuve, d'un dévouement hors ligne. S'ils ne font pas de ces miracles éclatants qui, aux premiers siècles de l'Église, forçaient l'admiration et soumettaient les plus dures résistances, ils guérissent des malades désespérés, ils rendent la vue à des aveugles[2]. Des faits, humainement inexplicables, se lisent dans chacune de leurs relations. On nous accusera peut-être de faire leur panégyrique : notre siècle croit si peu à la vertu et aux miracles ! Il faut néanmoins avouer, l'histoire en main, qu'il serait difficile de trouver dans les missions si belles du XVIe et du XVIIe siècle une collection d'apôtres comme ceux de la mission huronne. « Toute la Nouvelle-France, dit avec raison Charlevoix[3], rend un témoignage si public à la vie dure et vraiment apostolique qu'ils ont menée, et à l'éminente sainteté de plusieurs, qu'on ne serait point reçu à le révoquer en doute, et qu'il n'est pas

1. Le 27 avril 1640, le P. Lalemant écrivait au général Vitelleschi : « In his Huronum regionibus, amplius quam *decem mille* barbaris prædicatum evangelium, idque singulis eorum familiis ; linguam habebamus et ipsi aures ; et tamen non audierunt. » Puis il donne le résultat des travaux des missionnaires depuis cinq ans : « Ex moribundis baptizati plus mille, inter quos infantes plurimi vitam infelicem felici morte prævenerunt. » (Arch. gen. S. J.).

Le 25 avril 1641, le même au même : « Omnium in his septem missionibus ad quorum aures evangelium pervenit, numerus est animarum plus 15.000 ; *centum* in extremis baptizati, quorum plurimi ad cœlos pervenerunt. » (Arch. gen. S. J.)

Le 30 mai 1642, le même au même : « Amplius *centum viginti* baptismo lustrati sunt ; sed ex iis infantes complures, quorum nontulli in cœlum evolarunt ; adulti pauciores. » (Arch. gen. S. J.)

2. *Relation* de 1640, p. 91. — *Documents inédits*, XII, pp. 201 et 204.

3. *Histoire de la Nouvelle-France*, t. I, p. 218.

possible de le récuser[1]. » Le lecteur connaît Brébeuf, Garnier, Gabriel Lalemant et Jérôme, son oncle, Raimbault, Jogues, Chaumonot, Pierre Pijart et Claude, son

1. Quand on parcourt les *Catalogi triennales*, on voit qu'il y avait parmi les missionnaires de cette époque des religieux d'une portée d'esprit très médiocre et d'un savoir fort ordinaire à côté d'hommes vraiment intelligents et instruits. Parmi les premiers, il s'en est trouvé qui ont rendu les plus grands services, doués qu'ils étaient d'une grande vertu et parfois d'une merveilleuse aptitude pour les langues; mais tous n'avaient pas ces qualités, et ils devenaient une charge pour la mission. Que faire, dans un pays de sauvages, d'un religieux, même vertueux, qui ne peut apprendre leur langue? Le P. Ragueneau, missionnaire aux Hurons, écrit au général Vitelleschi, le 28 juillet 1641 : « Nemo ad nos mittatur nisi qui non modo probatæ sit virtutis, sed etiam naturæ facilis et memoriæ ad linguas addiscendas satis felicis. Qui non linguam barbarorum callent, non habent quidquam in quo occupentur; non modo inutiles sumptus ad eos alendos fieri necesse est, sed locum tenent aliorum qui optimi forent operarii. » (Arch. gen. S. J.). — Le P. Le Mercier écrit au même, le 5 juin 1642 : « Oro P^em^ V. ut quam primùm velit ad nos operarios mitti, eosque non vulgaris notæ, sed insignes ac probatæ virtutis viros; qui minus satisfacerent in Galliâ, planè hic essent inutiles; miramur hanc opinionem apud quosdam è patribus nostris invaluisse in Galliâ, ut sibi persuadeant qualescumque S^is^ N^œ^ homines ad has missiones idoneos esse. Hoc penitùs ignorant : opus est hic singulari prudentiâ atque industriâ, opus est constanti atque indefessâ ad laborem applicatione, opus est denique eximiâ virtute ac sanctitate. » (Arch. gen. S. J.). — Le général Vitelleschi partageait cette manière de voir; aussi fait-il rappeler en France deux bons religieux qui ne pouvaient apprendre les langues sauvages : les PP. d'Eudemare et Adam. Il écrit au P. Le Jeune, à Québec, le 25 janvier 1643 : « De P. d'Eudemare, scribo ad P. Provincialem ut ipsum revocet, et si qui erunt istic inutiles. » Il avait écrit au même, le 20 déc. 1640 : « P. Adamum meo jussu Provincialis quamprimum revocabit; certè illum in Canadam nec misi, nec mitti probavi. » Il dit dans une autre lettre : « P. Adamus redibit quamprimum in Galliam, futurus in eà quam istic utilior. » Il en fut de même du P. Charles Quentin, qui n'avait aucune aptitude pour les langues. Enfin, le 1er février 1642, le général écrit au P. Ragueneau : « Non minore curâ incumbetur, ut revocatis istinc qui erunt inutiles, substituantur ad linguam discendam idonei. » Et au P. Vimont, le 25 fév. 1643 : « Scribo ad Provincialem

frère. Quels religieux encore que Daniel, Le Mercier, Chastelain, Simon Le Moyne, du Peron, Garreau et Noël Chabanel! Tous peuvent différer et ils diffèrent, en effet, sensiblement de naissance, de tempérament, d'éducation, d'intelligence, de science et de savoir-faire ; mais, chez tous, les vertus vont jusqu'à l'héroïsme; s'il existe ici une différence, elle n'est que dans le degré.

Quelle vie que la leur à l'époque des courses apostoliques dans les villages, et cette époque dure presque toute l'année! Mendier chaque jour, de porte en porte, la sagamité! Coucher chaque soir dans un coin malpropre de la première cabane venue, sur la terre ou sur l'écorce, au milieu de la fumée, mêlé aux sauvages et aux chiens! Aller chaque jour de cabane en cabane, au risque d'être mal reçu ou éconduit, à la recherche des enfants et des adultes en danger de mort! Prêcher continuellement des vérités chrétiennes à des sourds qui, pour la plupart, ne veulent point entendre, à des aveugles qui ne veulent point voir [1]. Etre souvent pillé, volé, battu, insulté, menacé de

non modo ut nullum nisi qui speretur admodum utilis ad vos mittat, verum ut etiam inutiles revocet. » (Arch. gen. S. J.). — Ce que nous venons de dire explique assez pourquoi la mission du Canada a eu des missionnaires d'une vertu si éprouvée et d'une connaissance si remarquable des langues sauvages. On faisait un choix.

1. « Outre les instructions qui se faisaient régulièrement pour les néophytes et pour les prosélytes dans la chapelle (une cabane de sauvage servait ordinairement de chapelle ou de lieu de réunion), il y en avait de temps en temps de publiques pour tout le monde. Avant que de les commencer, un des missionnaires allait, la clochette à la main, à l'exemple de S. François-Xavier, non seulement par tout le village, mais encore aux environs, et tâchait d'engager tous ceux qu'il rencontrait, à le suivre. Ces instructions se faisaient souvent en forme de conférence, où chacun avait la liberté de parler; ce qui parmi les sauvages n'est jamais sujet à aucune confusion..... Enfin, outre ces conférences publiques, il s'en tenait de particulières, où l'on n'appelait que les chefs et d'autres personnes considérables. C'était là qu'on

mort! Et dans cette vie, de nature à faire reculer les plus braves, à décourager les plus robustes et les plus tenaces, rester toujours calme, patient, charitable, dévoué; avoir l'air de prendre goût aux besognes les plus pénibles et les plus écœurantes; être heureux de donner aux âmes, même au prix de son sang, la vérité dans la foi, la vertu dans la grâce, le salut dans la Rédemption! C'est là une existence, que ceux-là seuls peuvent embrasser qui sont de la race des saints, qui n'ont pour mobile et pour fin que Jésus-Christ aimé et adoré[1].

Le P. Ragueneau écrivait de Sainte-Marie des Hurons au général de la Compagnie, Vincent Caraffe : « L'état de notre maison et même de toute la mission est tel, que je ne crois pas qu'on puisse rien ajouter à la piété, à l'obéissance, à l'humilité, à la patience, à la charité, à la parfaite régularité de tous les nôtres. Nous n'avons tous véritablement qu'un même cœur, une même âme et un même esprit... En quelque manière que Dieu veuille disposer de nous, soit pour la vie, soit pour la mort, ce sera là notre consolation d'appartenir au Seigneur et de lui appartenir pour toujours[2]. » Celui qui traçait ces lignes élogieuses sur ses collaborateurs n'était pas un ouvrier ordinaire. Le P. de Brébeuf écrivait de lui à Rome : « Nous avons ici d'excellents religieux et fort capables, mais ils sont fort inférieurs au P. Ragueneau, surtout pour le gouvernement[3]. »

discutait avec soin certains articles de religion, dont on ne jugeait pas qu'on dût instruire sitôt la multitude, mais uniquement ceux qu'on connaissait plus capables de les comprendre, et dont l'autorité pouvait servir beaucoup au progrès de l'Evangile. » (*Hist. de la Nouvelle-France*, t. I, p. 217.)

1. *Relations* de 1640 à 1650, passim.
2. *Documents inédits*, XII, p. 243.
3. *Ibid.*, p. 231.

Eh bien! ces hommes de Dieu tournèrent et retournèrent la terre confiée à leurs soins, ils l'arrosèrent à la sueur de leur front, et, pendant des années, sans profit, sans espérance de moisson.

Le 16 juin 1637, trois ans après son arrivée chez les Hurons, le P. de Brébeuf écrit au général de la Compagnie, Mutius Vitelleschi : « Le jour de la Sainte-Trinité, nous avons baptisé un homme de cinquante ans. C'est le premier adulte que nous ayons baptisé en santé [1]. » On lui donne le nom de Joseph.

Deux ans plus tard, la situation s'améliore, sans être belle : « On a baptisé en santé et solennellement, cinquante sauvages au bourg de la Conception, vingt-cinq à Saint-Joseph, six ou sept à Saint-Michel [2]. »

Le 20 août 1641, on constate une diminution. « Notre chrétienté naissante chez les Hurons, écrit le P. de Brébeuf, compte environ soixante personnes [3]. » En sept ans, c'est peu. Le 3 mai 1647, le P. Garnier constate encore avec tristesse, dans une lettre au P. général, Vincent Caraffe, « que la récolte ne se fait que peu à peu, que les sauvages sont lents à se rendre aux vérités de la foi, et qu'une fois baptisés, il faut les exciter continuellement [4].

Les missionnaires avaient envoyé sans doute au ciel, dès cette époque, toute une légion d'enfants et d'adultes, morts immédiatement après le baptême. Le P. de Brébeuf en avait baptisé, à lui seul, plusieurs milliers [5]. Mais l'église

1. *Documents inédits*, XII, p. 162.

2. Le P. François du Peron à son frère Joseph. De la Conception, 27 avril 1639. — *Documents inédits*, XII, p. 191.

3. Le P. de Brébeuf au R. P. général, Mutius Vitelleschi. — *Documents inédits*, XII, p. 216.

4. *Documents inédits*, XII, p. 227.

5. Lettre de la Mère Marie de l'Incarnation aux Ursulines de Tours. XXXVIIIe lettre. Québec, 1649, p. 440. — *Vie de la Mère Catherine de Saint-Augustin*, par le P. Ragueneau, p. 179.

huronne ne comptait alors, semble-t-il, que quelques centaines de fidèles, faisant hautement profession de christianisme, et répandus dans les principaux bourgs de Saint-Joseph, de la Conception, de Saint-Ignace et de Saint-Michel. Il y avait aussi auprès de la résidence de Sainte-Marie un groupe fervent de familles chrétiennes, et un choix de fidèles très fermes dans la nation du Petun, aux bourgs de Saint-Jean et de Saint-Mathias [1].

Ce résultat de treize ans d'incroyables travaux est peu satisfaisant, si on le compare aux rapides et nombreuses conversions opérées, au siècle précédent, dans les autres missions catholiques de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique. Tout s'y fait lentement, laborieusement, sans éclat. Aucun de ces coups merveilleux de la grâce qui renversaient ailleurs, en un seul jour, des populations entières au pied de la croix. Le P. Ragueneau n'est cependant pas découragé. « Je crois plutôt, dit-il, que nous avons sujet de bénir les miséricordes de Dieu sur ce peuple [2]; » et il en donne des raisons qui s'expliquent assez par le caractère et le tempérament moral des Hurons, par des faits d'une nature troublante, où l'esprit borné et superstitieux des sauvages ne sut voir ni la justice ni la bonté de Dieu.

Nous avons longuement parlé de ces faits. Les Hurons attribuèrent aux Jésuites la fatale épidémie qui s'abattit sur la contrée et fit tant de victimes pendant quatre ans. A partir de ce moment, ils les regardèrent comme des sorciers puissants et dangereux; le Dieu des chrétiens leur parut un génie malfaisant, et l'Évangile, une religion funeste. Les Jongleurs, qui redoutaient l'influence des missionnaires

1. *Relation* de 1648, p. 60. La mission de Saint-Jean se trouvait dans la nation des Loups, et celle de Saint-Mathias dans la nation des Cerfs (*Ibid.*, p. 61).

2. *Ibid.*, p. 60.

d'Europe, profitèrent habilement de cette situation des esprits pour discréditer des adversaires redoutables et « les rendre odieux et méprisables[1] ». Il y eut là un grave obstacle, et non pas un des moindres, à la conversion de la nation huronne.

Puis, si le nombre des catéchumènes devint considérable dans les années qui suivirent l'établissement des missions, la minorité parmi eux entra dans le sein de l'Église catholique. Cela s'explique. Le temps d'épreuve était long, la prudence la plus élémentaire exigeant des garanties de persévérance dans la pratique de la morale chrétienne[2]. L'épreuve dura trois ans pour le premier adulte baptisé par le P. de Brébeuf, et autant pour Tondatsa, capitaine huron, auquel le gouverneur de Québec, M. de Montmagny, servit de parrain à Sillery et donna le nom de Charles. On demandait aussi aux catéchumènes des convictions sincères avant de les admettre au baptême[3]; précaution de la plus haute importance, dit Charlevoix, car il ne faut pas s'imaginer qu'un sauvage soit convaincu dès qu'il paraît approuver[4].

A ce propos, le P. J. Lalemant raconte un fait intéressant. Au bourg de Saint-Jean-Baptiste, de nombreux capitaines étaient réunis en conseil. Joseph Chihouatenhoua, un nouveau converti, s'y trouvait avec le P. Daniel. « Il prend la parole et passe plus de deux heures à parler des mystères de la foi. Les vieux capitaines sont surpris de voir un jeune homme parler en maître un langage nouveau; ils l'admirent, ils approuvent les vérités de la foi, tous les commandements de Dieu leur semblent rai-

1. *Histoire de la Nouvelle-France*, t. I, p. 190.
2. *Relation* de 1639, p. 70.
3. *Ibid.*
4. *Histoire de la Nouvelle-France*, t. I, p. 158.

sonnables, ils s'écrient qu'il faudrait que toute la terre écoutât de si grandes affaires, des discours d'une telle importance..... Et pas un ne prend pour lui le conseil qu'il approuve[1]. » Un missionnaire racontait à l'historien de la Nouvelle-France qu'un de ses catéchumènes avait assisté, pendant des années, aux cérémonies de l'Église, « avec une assiduité, une modestie, une révérence extérieure, et tout ce qui peut marquer un désir sincère de connaître et d'embrasser la vérité... Un beau jour, il se retire en disant froidement au missionnaire, qui se flattait de l'espérance de l'engendrer bientôt à Jésus-Christ : *Tu n'avais personne pour prier avec toi; j'ai eu compassion de ta solitude, et j'ai voulu te tenir compagnie; à présent que d'autres veulent bien te rendre le même service, je me retire*[2]. » Cet exemple n'était pas isolé. Il importait donc de s'assurer des convictions religieuses des catéchumènes. Sur ce point, les Jésuites poussèrent souvent la prudence jusqu'à l'exagération[3].

1. *Relation* de 1640, p. 93; — *Documents inédits*, XII, p. 201; — *Histoire de la Nouvelle-France*, t. I, p. 188.

2. *Histoire de la Nouvelle-France*, t. I, p. 188.

3. Malgré leur prudence extrême, les Jésuites n'échappèrent pas à la critique. Ils devaient s'y attendre. Le 25 mai 1670, deux Sulpiciens, MM. Dollier et Gallinée, arrivaient à Sainte-Marie du Sault, résidence des Pères Jésuites, où ils furent hébergés trois ou quatre jours par les missionnaires. « Nous fusmes receus en ce lieu avec toute la charité possible, disent-ils dans le *récit* de leur voyage (Margry, *Voyages des Français sur les grands lacs*, t. I, pp. 161 et 162). Le fruit que font ici ces Pères est plus pour les Français que pour les sauvages... Les Pères *ont une pratique* qui me semble assez extraordinaire, qui est qu'ils baptisent les adultes hors du péril de mort, lorsqu'ils ont témoigné quelque bonne volonté pour le christianisme avant qu'ils soient capables ny de se confesser, ny d'assister à la sainte messe, ou d'accomplir les autres commandements de l'Église. » Après ce que nous avons dit sur les précautions prises par les Jésuites avant de conférer le baptême aux sauvages, on avait le droit de

Cependant, il n'était pas rare de trouver beaucoup de sauvages parfaitement convaincus de la vérité de la religion catholique et refusant de courber la tête sous la main sanctifiante du prêtre. D'où pouvait provenir cette obstination dans l'erreur, ce refus à peu près général d'embrasser la vérité connue? Le P. Chaumonot en signale la cause principale dans une lettre à un de ses confrères, Philippe Napi, supérieur de la maison professe à Rome : « Je ne me serais jamais imaginé, dit-il, une dureté comme celle d'un cœur sauvage élevé dans l'infidélité. Quand ils sont convaincus de la folie de leurs superstitions et de leurs fables, et qu'on leur a

s'attendre, de la part des deux Sulpiciens, à une autre réflexion que celle-ci : « Les Pères ont une pratique qui me semble assez extraordinaire... » Si les Pères *avaient eu cette pratique*, elle eût, en effet, été *assez extraordinaire;* la vérité est, qu'ils avaient *une pratique* absolument opposée. Mais il y a tant de plaisir à se louer soi-même en prêtant aux autres des actes d'un ridicule achevé et de pure invention ! — Vingt ans plus tard, le P. Chrestien Le Clercq, récollet, écrivait dans *son premier établissement de la Foi*, non sans une certaine ironie moqueuse, mais avec peu de justice et de vérité (p. 445) : « On apprenait en France avec une agréable surprise par les *amples relations imprimées*, les grands progrès de l'Évangile au Canada; toute la France (!) admirait (!) que cette barbarie par un coup de grâce inespéré (!) se fut civilisée et policée en si peu de temps (le malheur est que des gouverneurs, des intendants, des Récollets et des Sulpiciens reprochaient aux Jésuites de ne pas vouloir civiliser et policer les sauvages); les conversions nombreuses paraissaient tous les ans *augmentées sur le papier* (!) parmi les nations mêmes qui nous avaient paru toutes brutales... Si ces merveilleux changements étaient aussi véritables qu'on les débitait, car en ce temps toute la France en estait duppe... » Ces *merveilleux changements* dont le P. Récollet se moque agréablement, les a-t-il lus dans les *Relations* sur la mission huronne? Quand on lit les *Relations* du Canada, de 1632 à 1670, on est frappé d'une chose, c'est du petit nombre de conversions parmi les adultes. La presque totalité des néophytes se trouve à Sillery et à Lorette : Qu'ils sont peu nombreux ! Mais certains écrivains ne trouvent pas leur compte à dire la vérité, encore moins à respecter les droits de la charité et de la justice.

prouvé la vérité et la sagesse de la foi, il faudrait, pour achever de les gagner, leur promettre que le baptême leur donnera prospérité et longue vie, ces pauvres gens n'étant sensibles qu'aux biens temporels. Cela ne vient pas de stupidité ; ils sont même plus intelligents que nos campagnards, et il y a certains capitaines dont nous admirons l'éloquence, acquise sans beaucoup de préceptes de rhétorique. Leur obstination dans l'infidélité est produite par la difficulté qu'ils croient trouver dans l'observation des commandements et surtout du sixième[1]. »

L'observation du sixième article du décalogue était donc le grand obstacle. Le fait est que de toutes les nations du Nouveau-Monde, la tribu huronne était une des plus corrompues ; elle était aussi *une des plus perverses de la terre*[2]. Pas la moindre idée des obligations de la loi morale. « La pudeur de la femme et de la fille passait pour un opprobre[3]. » « Elles étaient obligées par honneur de se déshonorer[4]. » L'honnête homme, l'homme de bien était « celui qui vivait paisiblement, ne faisait de mal à personne et se plaisait fort dans les orgies et les festins[5]. » Les capitaines donnaient l'exemple de l'immoralité. « Estre capitaine chez les Hurons, et estre chrétien, c'est joindre le feu et l'eau, tout l'emploi des capitaines n'étant quasi que d'obéir au diable, de présider à des cérémonies d'Enfer, d'exhorter la jeunesse à des danses, des festins, des nudités et à des impudicités très infâmes[6]. » Les sorciers, dont l'influence est grande sur ce peuple superstitieux,

1. *Documents inédits*, XII, p. 200.
2. *Relation* de 1639, p. 71.
3. *Relation* de 1642, p. 85.
4. *Ibid.*
5. *Relation* de 1639, p. 85.
6. *Relation* de 1642, p. 89.

sont d'ordinaire les plus licencieux des hommes, et ils profitent de toutes les occasions pour organiser les danses et les fêtes les plus immorales. Enfin, « la licence des mariages est si grande, et la liberté de se quitter tellement reçue pour loi fondamentale de ce peuple, que quelque chrétien que ce soit, pour lors mesme qu'il se marie, s'expose à un danger de se voir, le lendemain de ses nopces, obligé de garder tout le reste de la vie la continence[1]. »

On comprend que la divine pureté du christianisme parût inaccessible à ce peuple placé si bas dans l'échelle des dégradations humaines. Si des natures d'élite eurent le courage de s'élever au dessus des mauvais penchants et des vices jusqu'aux sublimes beautés de l'Evangile, le grand nombre, parmi les Hurons, refusa de les suivre dans cette voie : la puissance des convictions échoua contre la force des passions. Au prêtre, qui les pressait de se rendre, ces convaincus répondaient par des raisons singulières. « Tu nous débites de fort belles choses, disait l'un d'eux au P. de Brébeuf ; il n'y a rien dans tout ce que tu nous enseignes, qui ne puisse être vrai ; mais cela est bon pour vous autres, qui êtes venus d'au-delà des mers. Ne vois-tu pas que, puisque nous habitons un monde si différent du vôtre, il doit y avoir aussi un autre Paradis pour nous, et par conséquent un autre chemin pour y arriver[2]. »

« Cette vie est courte, disait le missionnaire ; avant tout il importe de bien mourir. Si tu ne te fais pas chrétien, tu iras en enfer. » — « Je désire aller là où sont mes parents et mes amis ; » répondait l'Indien.

1. *Relation* de 1642, p. 89.
2. *Histoire de la Nouvelle-France*, t. I, 189.

« Le ciel, disait un Huron, doit être une bonne demeure pour les Français ; mais je veux être avec des Indiens ; car les Français une fois là, ne me donneront rien à manger. » Un autre objectait : « Les Iroquois, qui se feront chrétiens, iront aussi en Paradis ; moi je ne veux pas habiter avec eux ; ils ne pourront m'y souffrir. »

« Que voulez-vous choisir, disait le prêtre à une mourante, le ciel on l'enfer ? » — « L'enfer, si mes enfants y sont, » répondit la mère.

« Chasse-t-on dans le Paradis ; y fait-on la guerre et la fête ? » demandait un Indien. « Oh ! non, » dit le Père. — « Alors, je n'y veux point entrer, car il n'est pas bon de devenir paresseux. »

« Veux-tu être baptisé ? » disait le P. Le Jeune à un sauvage. — « Mais est-ce qu'on ne m'écorchera pas en me baptisant ? » On se mit à rire et le sauvage reprit : « Vous dites que par le baptême je serai comme vous ; je suis noir et vous êtes blanc ; il faudra donc m'ôter la peau pour devenir comme vous. »

Le P. de Brébeuf exhortait une Indienne à se convertir et à mériter le ciel. Sa sœur, là présente, repartit : « Tu n'as pas d'esprit, tu veux lui faire choisir le lieu où elle ira après sa mort. Il n'est pas encore temps. Elle le fera, quand elle sera morte. »

« Que veux-tu qu'il aille faire au ciel ? reprenait une autre femme en parlant de son mari. Il s'ennuiera ; il n'a là ni parents, ni connaissances. »

Le missionnaire s'imaginait avoir convaincu le sauvage des vérités de la foi, et de fait la conviction existait souvent ; mais alors quand on l'exhortait à recevoir le baptême, au lieu d'avouer qu'il ne se sentait pas le courage de pratiquer la loi morale, il se dérobait avec ces réponses ou avec d'autres capables de désarmer la patience la plus obstinée.

Beaucoup d'enfants et d'adultes étaient morts après le baptême. « Je ne veux pas être baptisé, disait le Huron, car je ne veux pas mourir, et le baptême fait mourir. »

La danse a pour lui des attraits irrésistibles ; elle revêt encore à ses yeux un caractère superstitieux. « Si je me fais chrétien, répondra-t-il au prêtre, je ne pourrai plus danser et je mécontenterai l'Oki, lequel s'en vengera. Je serai malheureux à la pêche, à la chasse et à la guerre. »

Il dira encore : « Votre religion est excellente ; elle est meilleure que celle des noirs. Mais notre nature n'est pas la vôtre ; nous devons donc avoir une religion et un paradis à part. A vous, votre Grand-Esprit vous a donné des moyens d'aller au ciel ; à nous, notre Esprit nous a enseigné la voie pour être heureux. Chacun doit obéir à son Génie, s'il ne veut être malheureux. »

Dans certaines circonstances, les sauvages opposaient aux pressantes exhortations du missionnaire des apparitions diaboliques, de prétendues résurrections. « Les démons et les revenants les avaient menacés des plus terribles châtiments, disaient-ils, s'ils avaient le malheur d'embrasser la religion des Européens. » Ils croyaient, on ne peut en douter, à la puissance malfaisante des Esprits, à l'efficace de leurs sorts. Persuadés que les Jongleurs vivaient en relation directe et intime avec les Génies supérieurs, ils craignaient de s'attirer leur haine par le baptême[1].

1. Voir, pour tout ce qui précède, les *Relations* de la Nouvelle-France ; — *La vie du P. de Brébeuf*, p. 159 ; — *Parkman*, ch. VII ; — *Documents inédits*, XI et XII ; — *Autobiographie du P. Chaumonot* ; — *Histoire de la Nouvelle-France*, t. I, p. 189 ; — P. Bressani, *Breve Relatione* ; — P. Lafitau, *Mœurs des sauvages*, t. I, ch. IV, etc...

A propos de l'influence des Démons, nous lisons dans le P. Lafitau, p. 376 : « Les Relations des pays nouvellement découverts, où l'idolâtrie est dans toute sa force, nous font connaître que Dieu permet encore que le démon y montre son pouvoir d'une manière

Nous sommes loin d'avoir tout dit sur ce sujet ; nous avons cependant indiqué les principaux obstacles à la conversion des Hurons. Ces obstacles expliquent les progrès très peu sensibles de l'Eglise huronne pendant les treize premières années de l'apostolat des Jésuites dans cette contrée. Le P. Lalemant écrivait, à la date du 15 mai 1645, à son provincial de Paris, Etienne Charlet : « Si de moindres difficultés ont donné de la peine à convertir des peuples Policés, et s'il a fallu des siècles entiers pour y planter la foi, quoique Dieu assistât pour lors ceux qui annonçaient sa parole d'une infinité de miracles, du don des guérisons, du don des langues, des prophéties et de tout ce qui est capable d'étonner la nature, et faire reconnaître aux plus impies le pouvoir et la majesté de celui dont on publiait la grandeur, que doit-on attendre de ces peuples barbares, n'ayant pas plû à Dieu de nous bénir de la fréquence des miracles, et leur rendre la Foi plus aimable par

sensible sur les infidèles ; qu'il rende des oracles par la bouche de quelqu'un de ces malheureux (prêtres des idoles, jongleurs, sorciers, etc.)... Pour ce qui est des sauvages de l'Amérique, on en a parlé assez diversement. Ceux qui ont écrit des relations de l'Amérique méridionale et du Mexique, disent tous, sans exception, même les Protestants, que le Démon leur apparaît sous diverses formes, qu'ils ont avec lui un commerce sensible, et qu'ils l'appréhendent au delà de tout ce qu'on peut dire, parce qu'il exerce sur eux un empire cruel, qu'il les bat étrangement et leur laisse souvent des marques visibles des coups qu'il leur a donnés. Il s'en trouve aussi quelques-uns qui disent la même chose des barbares de la Nouvelle-France (P. Biard, sur Membertou). Le plus grand nombre des auteurs parle néanmoins autrement des sauvages de l'Amérique septentrionale... Il ne m'appartient pas de décider cette question. »

Voir plus particulièrement, sur les difficultés que les missionnaires ont rencontrées dans la conversion des Hurons, la lettre du P. Jérôme Lalemant au Provincial de la Compagnie de Jésus, *Relation* de 1645, p. 38 et suiv. ; — *Relation* de 1639, p. 97 ; — *Relation* de 1640, p. 90 ; — *Relation* de 1642, p. 82 et suiv.

les douceurs qu'elle ferait pleuvoir du ciel dès cette vie sur ceux qui se soumettraient à ses lois[1] ? »

Une grâce de choix, grâce d'intelligence et grâce de volonté, était seule capable de produire le grand mouvement de conversion que désiraient les missionnaires. Elle se fit longtemps attendre.

En 1646, s'ouvre l'ère des martyrs[2]. Le martyre, on l'a dit avec raison, est une semence de chrétiens. Il en fut ainsi au pays des Hurons, comme nous le verrons dans la suite de cette histoire. L'heure de la grâce tant désirée sonna l'année même qui suivit la mort sanglante du premier martyr de la Compagnie de Jésus dans la Nouvelle-France.

Mais avant de raconter les évènements, à la fois tristes et glorieux, qui s'accomplirent dans la mission huronne, pendant les années 1648 et 1649, nons devons revenir sur nos pas, et raconter les faits de toutes sortes qui les ont préparés.

1. *Relation* de 1645, p. 41.
2. Mort du P. Jogues, le 18 octobre 1646.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

DU

TOME PREMIER

PIECES JUSTIFICATIVES

DU TOME PREMIER

I [1]

LETTRE DU P. CHARLES LALEMANT
AU R. P. GÉNÉRAL, MUTIUS VITELLESCHI,
A ROME.

Québec, 1er août 1626.

Admodum Reverende in Christo Pater.

P. C.

Non miretur Paternitas Va si nullas a postremis, hoc est ab anno litteras habuerit a nobis; adeo enim remoti sumus a littore maris, ut semel dumtaxat singulis annis visitemur a Gallis, et quidem ab iis tantum quibus libera est ad nos navigatio, nam cæteris est interdicta; quo fit ut si casu aliquo perirent naves illæ onerariæ vel certe a prædonibus caperentur, ab una Dei providentia expectanda essent alimenta quibus vitam sustentare possemus, a barbaris enim hominibus vix necessaria ad vitam habentibus nihil sperandum. Sed qui hactenus providit Gallis, hic jam tot annis commorantibus et nihil nisi lucrum temporale quærentibus, non deerit suis uni Dei gloriæ et animarum saluti invigilantibus.

Hoc igitur anno toti pene fuimus in perdiscendo barbaro

1. *Voir* plus haut, p. 159.

idiomate, uno aut altero mense excepto quibus terram coluimus, unde tenuem nobis victum comparare utcumque possemus. P. Joannes Brebeuf vir pius et prudens et corpore robustus acerbum hiemis tempus cum barbaris transegit, unde maximam peregrinæ linguæ cognitionem hausit, nos interim ab interpretibus, licet maxime alienis a communicando barbaro hoc idiomate, obtinuimus, præter spem et expectationem omnium, quod sperare poteramus. Sed hæc sunt tantum gemini idiomatis rudimenta, multo plura supersunt; ad multiplicationem quippe nationum, multiplicantur idiomata, ac terram hanc longe lateque diffusam incolunt quinquaginta ut minimum nationes, ingens sane campus in quo nostra excurrat industria; messis multa operarii pauci, qui tamen eo sunt animo, per Dei gratiam, ut nullis teneantur difficultatibus, quamvis fructus spes magna nondum affulgeat, adeo rudes sunt incolæ et proxime ad bestias accedentes.

Certe hoc unum solatur nos, quod Deus optimus, maximus, in repetenda mercede, fructus non tam sit habiturus rationem, quam voluntatis nostræ et laboris impensi; modo grata sit ipsi hæc nostra qualiscumque voluntas, non est quod male locatam operam nostram existimemus. Nullus ergo alius hoc anno fructus quam loci, personarum et idiomatis duarum nationum cognitio, si barbarorum ratio habeatur. Nam Gallis nostris, qui tres hic tantum supra quadraginta numerantur, præsto fuimus, quorum generales totius vitæ confessiones audivimus, habita prius exhortatione de ejus confessionis necessitate; singulis præterea mensibus geminam ad eos concionem habuimus. His majora dabit sequens annus, Deo bene juvante, et totum hoc negotium ut hactenus fecit promovente.

Valent nostri omnes, per Dei gratiam. Vix unus utitur linteis cum decumbit. Quod superest nobis temporis a propria et proximorum salute, id totum in excolenda terra insumitur. Longe alia fuissent virtutum incrementa, si alium Nostri non desiderassent superiorem. Facile est P^i V^æ remedium adhibere, longe melius obsequentis quam imperantis personam sustineo. Dabit hoc mihi ut spero P^as V^a a qua id qua possum animi demissione peto, nec hujus remedii defectu remorabitur diutius alacritatem Nostrorum in augendis virtutibus. E Gallia missi sunt ad nos hoc anno operarii primum hic domicilium societatis erecturi, quod omnino necessarium indicavimus propter Gallos nostros hic commorantes

et nusquam alibi; erigentur postea in aliis nationibus in quibus major speratur fructus : certas enim et statas sedes habent. Ad eas brevi missuri sumus unum e Nostris, vel duos potius, nimirum P. Joannem de Brebeuf et P. Annam de Noue, quorum missio si succedat, latissimus aperitur Evangelio campus. Barbarorum opera eo deducendi sunt, neque enim aliis viatoribus uti possunt. Cum bona superiorum venia redit in Galliam P. Philibertus Noyrot, hoc totum negotium ut hactenus fecit promoturus. Indiget P^tis^ V^æ^ auctoritate ut liber possit agere cum iis qui res nostras curant. Facessunt ipsi aliquid negotii Lutetiæ Patres nostri qui, nescio quam ob rem, non nihil videntur alieni ab hac missione. Cui nisi favisset bonæ memoriæ P. Cottonus, omnino jacuissent res nostræ. Verum quia rediturus est ineunte vere P. Noyrot, omnino alius e nostris erit necessarius Lutetiæ vel Rhotomagi qui in ipsius locum sufficiatur, et rerum nostrarum curam suscipiat, necessaria singulis annis mittat et litteras nostras accipiat, si tamen ita judicaverit P^tas^ V^a^ . Septem ergo hic residui erimus : Patres quatuor : P. Ennemundus Massé, admon. et conf., P. Joan. de Brébeuf, P. Annas de Nouë, et ego. Coadjutores vero tres : Gilbertus Burel, Joannes Goffestre et Franc. Charreton, parati omnes ad quosvis labores pro Dei gloria suscipiendos.

Sanctissimis P^is^ V^æ^ sacrificiis commendant se omnes.

P^is^ V^æ^ Filius humillimus.

Carolus Lalemant.

E Nova Francia. Cal. Aug. 1626.

P. S. — Le P. Carayon a donné une traduction de cette lettre dans ses *Documents inédits*, t. XII, p. 117.

II[1]

Litteræ Mutii Vitelleschi, Præpositi Generalis Societatis Jesu de collegio Kebeci constituendo

15 Augusti 1635.

Mutius Vitellescus, Societatis Iesv Præpositus Generalis, omnibus in quorum manus hæ litteræ venerint, salutem in eo qui est vera salus. Cūm nobilissimus atque illustrissimus Dominus, Dominus Nicolaus Roaltius, Eques Torquatus, Marchio de Gamache, Baro de Longroy, et Hincheville, ac Dominus de Beauchamp, Mareüil et Bonnincour, etc. Et nobilissima atque illustrissima Domina, Domina Francisca Mangot, ejus conjux, divini amoris, salutisque animarum zelo permoti, unum Societatis collegium in Novâ Galliâ pro spirituali Canadensium auxilio et institutione fundare proposuerint, et in hunc finem eidem nostræ Societati sexdecim aureorum millia purè et irrevocabiliter inter vivos donaverint; Nos eodem studio ducti, et idoneam nostræ Societatis ministeriis sedem in illis partibus fore confisi, ac utriusque pietati et propensæ ergà nostram Societatem voluntati, quoad in nobis est respondere exoptantes, prædictam donationem cūm nostro, tum nostrorum sucessorum nomine, omni meliori modo quo possumus, acceptamus, ipsosque nobilissimos illustrissimosque Dominum Nicolaum Roaltium, et Dominam Franciscam Mangot primi Societatis nostræ collegii in dictâ Novâ Galliâ ex illâ pecuniæ summâ erigendi, et constituendi, Fundatores cum omnibus prærogativis et gratiis à nostrâ societate aliis Fundatoribus dari solitis, agnoscimus et recipimus : Deumque precamur, ut tam piæ fundationi feliciter aspiret, ac de inexhausto Filii sui thesauro nostram inopiam supplens, eosdem nobi-

1. *Voir* plus haut, p. 207.

lissimos, et illustrissimos Fundatores multis in hac vitâ meritis auctos, æternæ tandem gloriæ coronâ remuneret. In quorum fidem has litteras manu nostrâ subscriptas, et sigillo nostro munitas dedimus.

Romæ die 15. Augusti 1635.

Mutius Vitelleschi, præp. S. J.

III[1]

I. Découverte a Québec des ossements du P. Jean de Quen, du P. François du Peron et du F. Jean Liégeois[2].

Une découverte importante vient d'être opérée à Québec. Les ossements de trois religieux que l'on ne croyait plus pouvoir retrouver sont encore une fois sortis de la poussière, comme par une permission de la divine Providence. Ces trois religieux appartenaient à l'illustre Compagnie de Jésus, deux frères et un frère coadjuteur. Ces deux Pères étaient Jean de Quen et François du Peron. Le frère s'appelait Jean Liégeois : trois figures bien connues dans les annales de nos premières missions du Canada. Ils ont vécu durant cette période héroïque de notre histoire religieuse; ils furent contemporains des Brébeuf, l'apôtre des Hurons, des Massé, des Buteux, des Jogues, des Garnier, des Chabanel, des Ménard, des Garreau, des Lalemant, et de plusieurs autres héros de la foi, dont le monument Cartier-Brébeuf nous rappellera toujours le souvenir.

*
* *

Remontons maintenant à quelques années en arrière et voyons ce qui se passa en 1878, au sujet de ces trois religieux qui alors reposaient dans un lieu livré au public, mais que l'on savait bien avoir été recouvert autrefois d'une église ou au moins d'une chapelle. Des ouvriers travaillaient à la démolition de l'ancien collège des Jésuites converti plus tard en casernes, quand, un jour,

1. *Voir* plus haut, p. 227.

2. Mr N.-E. Dionne a bien voulu nous transmettre les détails que nous donnons ici sur la découverte des ossements des Pères Jean de Quen et François du Peron, et du frère Jean Liégeois. Ces détails ont déjà paru en très grande partie dans le *Courrier du Canada* du 22 juin 1889.

l'un d'eux toucha des ossements humains. C'était le 14 août 1878. On fit venir feu le docteur Hubert Larue qui assura que ce squelette était d'un homme. « Le crâne était encore recouvert d'une chevelure rousse, assez longue et encore adhérente. » Voilà ce que rapporte M. Faucher de Saint-Maurice auquel le gouvernement de la province confia plus tard la direction des fouilles et qui a laissé un document portant le cachet officiel. Il est intitulé :

Relation de ce qui s'est passé lors des fouilles faites par ordre du gouvernement dans une partie des fondations du Collège des Jésuites de Québec, etc.

Quelques jours plus tard, les démolisseurs firent une nouvelle découverte d'ossements, à quelques pieds des premiers squelettes. Mais le crâne manquait.

Enfin, postérieurement encore, mais avant le 21 du mois d'août, la pioche des ouvriers fit surgir un troisième squelette assez complet; le crâne était assez remarquable par sa grosseur et sa conservation.

Que fit-on alors de ces ossements? M. Faucher va nous l'apprendre. Ceux du premier squelette trouvé le 14 août « avaient été mis dans un cercueil et transportés au cimetière de Belmont. » Ceux du squelette dépourvu de son crâne furent recueillis par mes ordres, — c'est M. Faucher qui parle, — et déposés dans le *Regimental Magazine*, petite construction en pierre qui n'a pour ouverture que deux meurtrières de quatre pouces de longueur, maçonnées en dedans, et une porte en bois de pin de l'épaisseur de deux pouces. Cette porte fermait au moyen d'un fort cadenas assujetti par deux crampes en fer.

M. Faucher nous dit que ces ossements furent trouvés respectivement aux dates des 28 et 31 août et du 3 septembre. Les informations qu'il reçut alors étaient inexactes, car dès le 21 août le Gouvernement faisait parvenir au R. P. Saché une lettre qui règle cette question de dates. La voici :

Département de l'agriculture et des travaux publics.

Québec, 21 août 1878.

Au R. P. Saché, supérieur
des RR. PP. de la Compagnie de Jésus.
Québec.

Mon Révérend Père,

L'honorable premier ministre m'a donné instruction de vous informer que l'on a trouvé, dans la cave de l'ancien collège des Jésuites, à l'endroit où devait être située la chapelle intérieure, trois squelettes humains que l'on a fait transporter, l'un au cimetière de Belmont, et les deux autres dans un hangar voisin où ils sont gardés sous clef.

C'est le désir de l'honorable premier ministre d'entourer de tout le respect possible ces dépouilles mortelles qui, vraisemblablement, sont celles de Pères de votre Compagnie, et il serait bien aise de s'entendre avec vous à ce sujet.

J'ai l'honneur d'être,
Mon Révérend Père,
Votre très humble serviteur,

Ernest Gagnon,
Secrétaire.

P.-S. L'honorable premier ministre serait heureux de vous voir demain matin, à 11 heures, au sujet des fouilles que vous désirez voir continuées sur le terrain de l'ancien collège de Québec.

E. G., sec.

Le public sait ce qui arriva ensuite. Lorsque l'on voulut donner l'inhumation qui convenait à ces restes précieux, la boîte du Père du Peron et du frère Liégeois était disparue. Voici comment M. Faucher rapporte cet enlèvement :

« Je me transportai sur les lieux en compagnie du docteur Hubert Larue, et en présence du notaire soussigné (Brault), et là je constatai qu'une des crampes en fer qui retenait le cadenas était arrachée ; que la porte était ouverte ; que le plancher du

Regimental Magazine, où avaient été déposés les ossements, était presque totalement arraché, et que les boîtes qui renfermaient ces ossements avaient disparu avec leur contenu. »

Il ressort, de ces lignes, que les deux boîtes ou cercueils avaient été déposés dans le *Magasin*, et que la recommandation du docteur Hubert Larue au sujet du premier squelette n'avait pas reçu son exécution..... Qui s'était porté à cet acte sacrilège? Qui pouvait avoir intérêt à faire disparaître les restes de ces trois apôtres de la foi ? Personne ne le sut jamais. Mais il est assez étrange de constater aujourd'hui, à onze ans d'intervalle, que dans le temps où l'on signalait cet enlèvement (mai 1879), il y avait déjà plus de six mois que ces os avaient été transportés au cimetière Belmont et confiés aux soins du gardien Bolduc..... Celui-ci assure, en effet,..... que les deux cercueils lui furent apportés dans l'automne de 1878, par un nommé Octave Patry, à l'emploi du coroner pour transporter les corps au cimetière. M. Bolduc ne se rappelle si les deux cercueils lui furent remis du même coup. Mais il n'a pas oublié que c'est Patry qui lui en confia la garde, lui disant qu'ils renfermaient les os de personnes trouvés sur le terrain des Jésuites. Patry croit les avoir transportés l'un après l'autre, à deux mois d'intervalle, l'un vers la fin d'août et l'autre vers la fin d'octobre. D'où il suit que le premier squelette, celui du Père de Quen, fut transporté au cimetière de Belmont, dès le mois d'août, suivant la recommandation du docteur Larue, et que les deux autres cadavres, dans la même boîte, furent enlevés du *Magasin* au mois d'octobre pour être confiés au gardien Bolduc.

Déposés dans un des charniers, ces deux cercueils n'en sont pas sortis, et ils y seraient encore ensevelis dans l'oubli le plus profond si l'humidité et la vétusté ne les eussent envahis au point de mettre à découvert les ossements qu'ils renferment. Ce que voyant, M. Bolduc crut de son devoir d'en informer M. le notaire Labrecque et de lui raconter l'histoire de ces cercueils. Celui-ci se hâta de communiquer au R. P. Désy, supérieur de la résidence de Québec, la nouvelle de cette découverte importante. Le révérend Père courut immédiatement au cimetière, en compagnie de M. le docteur A. Hamel qui procéda à l'identification des squelettes. Voici, en deux mots, le résultat de sa judicieuse investigation.

M. Hamel a trouvé dans le grand cercueil le squelette presque complet d'un homme pouvant avoir de 50 à 60 ans. Le crâne est parfaitement conservé, ainsi que plusieurs touffes de cheveux roux disposés en couronne autour du vertex. Ce squelette correspond en tous points à celui qui fut déterré le premier et que le docteur Hubert Larue fit mettre dans un cercueil et envoyer au cimetière Belmont.

Le docteur a trouvé dans le petit cercueil une certaine quantité d'ossements ayant appartenu à deux personnes du sexe masculin. A l'un il manque un crâne. Dans ce cas, comme dans l'autre, l'identification du docteur Hamel corrobore à la lettre les témoignages des docteurs Lemieux et Larue, en date du 1er septembre 1878, par lesquels ils déclaraient « que ces ossements étaient ceux de deux personnes du sexe masculin ».

Nous sommes donc en présence des mêmes ossements que ceux qui furent exhumés au mois d'août 1878, transportés la même année au cimetière Belmont, et restés près de onze ans sous la surveillance du gardien Bolduc. Qui pourra contester cette affirmation avec le moindre semblant de vérité ?

J'ai dit que ces squelettes étaient ceux des Pères de Quen et du Peron, ainsi que du frère Liégeois. En compulsant page par page le *Journal des Jésuites* qui embrasse une période de 23 ans (1645-68), je constate que deux religieux de la Compagnie de Jésus furent inhumés dans la chapelle des Jésuites. Ce sont le frère Liégeois en 1655, et le père du Peron en 1665. Le texte est moins explicite au sujet du P. de Quen, cependant il serait téméraire, comme nous pourrons nous en assurer bientôt, de prétendre que ce Père fût enterré ailleurs.

Voici ce que rapporte le *Journal* au sujet du frère Liégeois et du Père du Peron :

« Le 31 may (1655), il (le frère Liégeois) fut inhumé après l'office et la messe ; tous nos Pères et nos FF. avec beaucoup de personnes du dehors assistèrent à ses obsèques. Il fut enterré au bas de la chapelle, c'est-à-dire dans l'un des deux costez, où se trouve aujourd'hui l'autel de la congrégation des Messieurs. »

« Il (le P. du Peron) a esté enterré le 16 novembre 1665, dans le caveau de la chapelle vers le confessional qui répond à la rue; il ne reste plus de place que pour un corps. »

Il n'y a pas à s'y tromper. Ces deux religieux furent très certainement enterrés dans la chapelle des Jésuites. Cette chapelle avait été commencée le 11 juillet 1650. Le fait d'avoir trouvé un squelette dépourvu de son crâne est une forte preuve qu'il appartient au frère Liégeois. Le *Journal des Jésuites* nous apprend que les Agniers, après avoir tué ce pauvre frère, lui coupèrent la tête, et, le lendemain, les Algonquins *trouvèrent son corps et l'apportèrent à Sillery d'où il fut transporté en chaloupe à Québec.*

Le *Journal* est moins catégorique au sujet du Père de Quen. Il ne nous dit pas l'endroit où il fut enterré, mais il est assez probable que ce fut dans les voûtes de la même chapelle. Voici comment l'écrivain raconte ses funérailles :

« Le 9 (octobre 1658) fut enterré le P. de Quen, au matin, *præsente corpore, dictae duae missae privatae, in summo altari, dum diceretur officium.* »

Les annotateurs du *Journal* ajoutent une note à ce récit :

« Le P. de Quen fut sans doute enterré dans la chapelle des Jésuites, et c'est peut-être pour cette raison que l'acte de sa sépulture ne se trouve pas dans le registre de la paroisse. »

Cette observation est juste.

Le P. de Quen dut être enterré dans la chapelle même où l'on célébrait ses obsèques. Cette coutume a été suivie de tout temps, au moins en ce qui regarde les ecclésiastiques.

Mais on objectera peut-être que l'église des Jésuites ne fut commencée qu'en 1666, et que ces trois religieux avaient reçu les honneurs de la sépulture plusieurs années auparavant.

Il faut savoir distinguer entre la chapelle et l'église des Jésuites. La chapelle fut commencée en juillet 1650. M. Vignal y dit la messe pour la première fois le 23 février 1657, lors de la première assemblée des congréganistes de Notre-Dame. Mais le *Journal* nous apprend que dès le mois de décembre 1653, c'est-à-dire près de deux ans avant la sépulture du frère Liégeois (le premier qui fut déposé dans la chapelle), les Pères y réunissaient les enfants pour leur enseigner le catéchisme.

Les seuls Jésuites morts au Canada depuis l'ouverture de la chapelle des congréganistes jusqu'à la mort du Père François du Peron, de 1653 à 1665, furent :

1° Le Père Léonard Garreau, inhumé à Montréal, vers le 2 septembre 1656 ;

2° Le Père René Ménard, décédé vers le 15 août 1661, à cinq cents lieues de Québec. Il s'était égaré dans la forêt, et son corps ne fut jamais retrouvé, du moins par les Français ;

3° Le Père Simon Lemoine, décédé au Cap de la Magdelaine, le 25 novembre 1665, et y fut enterré.

Il ressort donc de ce que nous avons dit que les trois Jésuites dont on découvrit les ossements en 1878 et qu'un concours de circonstances assez étranges fit rentrer soudainement dans la plus complète obscurité pour les en faire sortir onze ans après, sont les Pères Jean de Quen, découvreur du lac de Saint-Jean, François du Peron et le frère Jean Liégeois.

Une courte notice biographique sur chacun d'eux pour finir.

Le Père Jean de Quen arriva à Québec en 1635 et fut d'abord chargé de l'instruction des enfants. On le voit se rendre à Ville-Marie en 1648, il y séjourne jusqu'en 1650. En 1652, remontant le Saguenay, il découvrit le lac Saint-Jean appelé alors Racouagami. Il mourut à Québec, en 1659, victime de son zèle dans une épidémie. Il écrivit la relation de 1656, qui renferme des détails assez intéressants sur le pays des Iroquois. Il fut pendant près de 25 ans missionnaire des Algonquins. Sa mort fut une perte notable pour les missions du Canada. Il n'était âgé que de 56 ans.

Le Père François du Peron arriva à Québec en 1638. Séjourna chez les Hurons, de 1638 à 1641. Il mourut au fort Saint-Louis, à Chambly, le 10 novembre 1665.

Le Frère Jean Liégeois appartenait à la catégorie des frères coadjuteurs. Il y avait en outre les frères donnés ou frères gris. Le *Journal des Jésuites* en fait un bel éloge :

« Le Frère Liégeois a passé plusieurs années dans le Canada, et il a rendu de bons services à la mission, et spécialement au collège de Québec.....

« Il paraît par nos mémoires qu'il fut toujours considéré des gouverneurs de son temps et que nos Pères avaient en lui une confiance particulière, puisque pour le service de la mission et à l'occasion de nos diverses bâtisses, il a plusieurs fois traversé les mers. Je ne trouve point dans les annales quel était son nom de baptême (la *Relation* 1655 l'appelle Jean), ni de quelle province il était, quoi qu'il en soit, je ne doute pas que Dieu ait récompensé son zèle, son courage et ses travaux.

Heureuse coïncidence!

C'est au moment où la nationalité canadienne française tout entière va payer un tribut de reconnaissance aux premiers missionnaires Jésuites du Canada que l'on retrouve ces reliques vénérables de trois des plus illustres religieux de cet ordre distingué.

Il ne me reste plus qu'à émettre un vœu qui, j'en ai la ferme conviction, ralliera le suffrage universel. C'est le même que formulait en 1879 mon ami Faucher.

Une chapelle ou un monument devrait être élevé à la mémoire de ces trois religieux. L'endroit est tout trouvé. La Providence qui a permis la conservation de leurs restes mortels dans le cimetière Belmont nous l'indique. C'est dans ce cimetière, dans un endroit apparent, que le gouvernement pourrait faire ériger un mausolée afin de perpétuer la mémoire du découvreur du lac Saint-Jean et de ses compagnons, morts victimes de leur dévouement à la religion et à la patrie.

N.-E. Dionne.

II. Nous donnons ici deux lettres importantes, l'une de M. Garneau à M. de Boucherville, sénateur, et l'autre de M. de Boucherville à M. Garneau. Ces deux lettres sur la démolition du collège de Québec nous ont été communiquées par Mr N.-E. Dionne.

Lettre de M. Garneau a l'honorable C. B. de Boucherville, sénateur, M. C. L. etc. Boucherville

Québec, 8 juillet 1889.

Cher Monsieur de Boucherville,

L'inhumation prochaine des ossements humains trouvés, il y a plus de dix ans, dans les caveaux de l'ancien « collège de Québec », va remettre sur le tapis la question de la démolition de cet édifice, plus connu sous le nom de « casernes des Jésuites ». A ce sujet, permettez-moi de vous demander de m'envoyer, pour le placer dans les archives du département des Travaux publics, le document que vous avez dû recevoir de l'archevêché de Québec avant d'ordonner la démolition.

Je me souviens très bien que l'édifice — qui, pendant près d'une année, avait servi de refuge à un grand nombre de familles privées de logement par suite de l'immense conflagration du quartier Montcalm (1876) — était devenu dangereux par le fait que les lambourdes et les planchers avaient servi de combustible aux occupants durant l'hiver précédent. Le dernier plancher enlevé, au deuxième étage, avait causé une chute dans laquelle un homme avait perdu la vie. L'édifice, en ruines à l'intérieur, abritait, disait-on, un foyer de pestilence matérielle et morale, et l'ingénieur du département des Travaux publics avait fait un rapport dans lequel il recommandait au gouvernement de le faire raser.

Malgré cela, l'administration dont vous étiez le chef, et dont j'avais l'honneur de faire partie, ne voulut prendre aucune initiative sans avoir consulté l'Ordinaire du diocèse, aujourd'hui Son Eminence le Cardinal Taschereau. Celui-ci voulut en référer à Son Excellence Monseigneur Conroy, délégué apostolique au Canada, et je suis sous l'impression que c'est avec le consentement et de l'archevêque de Québec et du délégué apostolique que la démolition fut ordonnée.

Si vous avez, dans votre correspondance personnelle ou semi-officielle de premier ministre, la pièce à laquelle je fais allusion, ne croyez-vous pas qu'elle devrait maintenant prendre place dans les archives officielles du département des Travaux publics?

Croyez-moi, cher Monsieur de Boucherville,

Votre bien dévoué,
(Signé) P. Garneau,
Commissaire.

Réponse de M. de Boucherville a l'honorable P. Garneau, D. T. P. Québec

Boucherville, 14 juillet 1889.

Cher Monsieur,

J'aurais répondu plus tôt à votre lettre du 8 courant, mais j'ai voulu consulter ma correspondance pour savoir si j'avais quelque lettre de Mgr Taschereau sur le sujet que vous mentionnez. Je n'ai rien trouvé dans les listes de lettres qui m'avaient été faites par

M. E. Gagnon. Autant qu'il m'en souvient, il n'y a jamais eu de communication officielle avec Mgr Taschereau, et c'est de vive voix que je lui avais demandé son opinion. Sa réponse, après avoir consulté Mgr Conroy, fut qu'on pouvait démolir les casernes, fût-ce de vive voix ou par écrit que cette opinion me fut donnée, je ne me le rappelle pas. Je ferai encore des recherches et si je trouve quelque chose concernant les Jésuites, je me ferai un plaisir de vous les communiquer, quoique à vrai dire, je n'en vois ni la nécessité ni l'utilité.

Je vous prie de me croire
Votre tout dévoué
(Signé) A.-B. de Boucheville.

N. B. Ces deux lettres ont déjà paru dans le *Courrier du Canada.*

IV[1]

Concession de la seigneurie de Sillery faite aux sauvages, le 3e mars 1651, par l'ancienne compagnie seigneure de Canada.

La compagnie de la Nouvelle-France à tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut, savoir faisons que nostre désir estant de rassembler les peuples errants de la Nouvelle-France en certains réduits affin qu'ils y soient instruits en la foy et en la religion chrétienne et ayant recognu que quelques-uns d'entre eux avoient choisi depuis quelques années un lieu ..... vulgairement appelé des Français Sillery ou lance de Saint-Joseph, considérant en outre que les PP. Jésuites recognoissant que le lieu estoit agréable aux sauvages ils leurs auroient fait batir une église dans laquelle ils administrent les sacrements à ceux qu'ils ont baptisés en ce quartier-là, *voulans* favoriser un si grand ouvrage et retenir ces bons néophytes proche de leur église, *nous leur avons donné et donnons* par ces présentes de notre plein gré, l'étendue d'une lieue de terre depuis le cap qui termine lance de Saint-Joseph en montant sur le grand fleuve Saint-Lorent sur quatre lieues de profondeurs, le tout sous la conduite et direction des PP. Jésuites quy les ont convertys à la foy chrétienne et de leurs successeurs sans toutes fois déroger aux concessions de quelques portions de terre que nous avons faites par cy devant à quelques particuliers français dedans cette étendue, lesquels relevront du capitaine chrétien des sauvages, comme ils relevoient de nous avant cette donation que nous fesons pleine et entière avec tous les droits seigneuriaux que nous avons et que nous pourrions prétendre sauf et reserve la justice que nous nous réservons à faire exercer

1. *Voir* plus haut, p. 248.

par nos officiers et à Quebeq, leur cédant tous les autres droits dont un seigneur peut jouir. De plus *nous donnons* à ces nouveaux chrétiens qui demeurent en ces contrées tout pouvoir de pêcher et tout droit de pêcher dans le grand fleuve Saint-Lorent, le long des terres de la présente concession quy y aboutissent, sans qu'aucune autre personne y puisse pescher sinon avec leur congé et permission, révoquant la concession cy devant par nous accordée au gouverneur de la Nouvelle-France, attendu l'opposition formée sur les lieux à la prise de pocession en vertu d'ycelle, nous leur avons donné de plus les prairies ou herbages et toutes autres choses qui se trouveront sur les bords ou les rives et des ouvertures des marées qui respondent à leurs terres et à leurs concessions sans qu'aucun autre y puisse rien prétendre prendre ou recueillir sans leur permission laissant néantmoins le chemin libre au public le long du fleuve et lieux nécessaires à régler par nos officiers estant sur les lieux pour jouir des choses cy dessus par lesdits sauvages....., sans aucunes redevances à la compagnie de la Nouvelle-France, si *donnons en mandement* au grand sénéchal de la Nouvelle-France ou ses lieutenans mettre lesdits sauvages en possession de cette présente concession sans souffrir qu'ils y soient troublés en quelque sorte et manière que ce soit. fait et arresté en notre bureau, à Paris.

Ce troisième mars mil six cent cinquante un. Signé *A. Cheftault*, secrétaire de ladite compagnie et scellé au grand sceau d'ycelle compagnie.

Pour coppie.

D'Auteuil.

Du mois de juillet 1651.

Lettres patentes qui confirment la concession de Sillery aux sauvages.

Louis par la Grâce de Dieu Roy de France et de Navarre, à tous présents et à venir, salut.

La compagnie de la Nouvelle-France ayant donné par un acte du troisième jour de mars dernier aux sauvages quy se retirent ordinairement proche de Québeq au dit pais, une lieue de terre sur le grand fleuve Saint-Lorent, bornée d'une part du cap qui

termine l'ance de Saint-Joseph ou de Sillery du costé de Québec et de l'autre de l'endroit ou limite et finit cette lieue montant sur le grand fleuve sur quatre lieues de profondeur dans les bois ou dans les terres tirant au nord avec tout droit de chasse et de pêche dans ladite étendue et dans la partie du grand fleuve Saint-Lorent et dans les autres fleuves, estangs et rivières qui seroient dans cette concession ou qui la toucheroient, le tout sans aucune dépendance avec tous les droits de la seigneurie, sous la conduite et la direction des PP. de la compagnie de Jésus qui les ont convertys à la foy de Jésus-Christ et sans qu'aucun Français puisse chasser ou pescher dans cette étendue, sinon par la permission du capitaine chrestien de cette nouvelle Église, sous la conduite, direction et approbation desdits PP. et tant ainsy qu'il est plus amplement spécifié et déclaré par ladite concession, pour validité et exécution de laquelle estant nécessaire d'y pourvoir et désirant coopérer de notre part tout autant qu'il nous sera possible à la réduction de ces peuples et considérant qu'il est très raisonnable qu'ils ayent et qu'ils retiennent dans leur pais l'étendue de terre qui leur sera nécessaire pour vivre en commun et mener une vie sédentaire auprès des Français : *De l'advis de la Reine régente* notre très honorée dame et mère et de notre conseil qui a veu ladite concession dudit mars dernier, cy attachez soubz notre contre scel.

Nous avons de notre grâce spéciale pleine puissance et autorite royale en agréant et confirmant ladite concession de ladite Nouvelle-France, *Donné et octroyé*, *Donnons et octroyons* par ces présentes, signées de notre main, une lieue sur le grand fleuve sur quatre lieues de profondeur dans les terres non seulement à l'endroit contenu en ladite concession, mais encore en tous les lieux et endroits où il y aura un fort et une garnison française et à cette fin, *Voulons* et nous plaist que proche de ce fort lesdits sauvages ayent une lieue sur le fleuve ou endroit ou sera le fort sur quatre lieues dans les terres avec tous les droits de chasse et de pesche et de tous autres émoluments qu'ils pourront retyrer de cette étendue de terre ou rivière adjacente, sans aucunes dépandances, ny redevance aucune laquelle nous leur quittons, delaissons et remettons à la charge toutes fois que lesdits sauvages seront et demeureront toujours sous la conduite, direction et protection des PP. Jésuites sans l'avis et consentement des-

quels ils ne pourront remettre, concéder, vendre, ny alliéner lesdites terres que nous leur accordons, ny permettre la chasse et la pesche à aucuns particuliers que par la permission desdits PP. et des capitaines chrétiens sans l'adveu et consentement desdits PP. auxquels nous accordons la direction desdits sauvages sans néantmoins qu'ils soient tenus d'en rendre compte qu'à leurs supérieurs. *Voulant* en outre que si quelques Européens se trouvant établys dans ces limittes qu'ils soient et demeurent dépandans des capitaines chrétiens et direction desdits PP. tout ainsy qu'ils estoient de ceux qui leur auroient accordé la portion de terre qu'ils possèdent et que dorénavant ne sera donné terre dans cette étendue que par l'ordre des capitaines chrestiens et adveu et consentement desdits PP. leurs protecteurs, le tout au proffit de ces peuples pour les allécher par ces petits émolumens tirez de leur propre pays à quitter leur vie errante et à mener une vie chrétienne sous la conduite de leurs capitaines et desdits PP. qui les ont convertys.

Si *donnons* en mandement à tous nos gouverneurs leurs lieutenans par nous établis audit pays et à tous nos officiers et subjets qu'il appartiendra de faire plainement jouir et user lesdits sauvages du contenu en ces dites présentes, sans permettre qu'il y soit aucunement contrevenu, cessant et fesant cesser tous troubles et empeschement au contraire, car tel est notre plaisir et affin que ce soit chose ferme et stable à toujours nous avons fait mettre notre scel à ces présentes.

Donné à Paris, au mois de juillet de l'an de grâce mil six cent cinquante un et de notre règne le neuviesme, signé *Louis*, et plus bas est écrit :

Collationné à l'original par moy conseiller secrétaire du Roy et de ses finances, et signé *de Cap de Ville* avec parafe.

Collationné sur la coppie collationnée de Cap de Ville et rendue à l'instant par le notaire en la Nouvelle-France soubsigné.

L'an mil six cent cinquante six, le dix neuvieme février.

Signé : Rouer, notaire.

Pour coppie.
d'Auteuil.

N. B. La pièce que nous venons de donner est précédée de celle qui suit, laquelle a été imprimée avec des variantes dans le

premier volume, p. 130, de la *Collection des manuscrits, contenant lettres, mémoires et autres documents historiques relatifs à la Nouvelle-France; Québec, 1883.* Notre version est tirée des archives de l'école Sainte-Geneviève, rue Lhomond, 14 *bis*, Paris; *Canada*, cahier 10.

Lettres patentes en faveur des RR. PP. Jésuites qui leur permet de s'établir dans toutes les îles et dans tous les endroits de terre ferme que bon leur semblera dans l'Amérique.

A Paris, au mois de juillet 1651.

Louis par la grâce de Dieu, roy de France et de Navarre, à tous présents et à venir, salut.

Considérant les grands travaux que les PP. de la compagnie de Jésus prennent journellement en l'Amérique septentrionnalle et méridionnalle pour gagner à Jésus-Christ les peuples de ces contrées, jusqu'à donner leur vie pour les secourir et répandre leur sang et souffrir le feu dans ces glorieux employs; Nous avions pour pourvoir amplement à leur subsistance par arrest de nostre conseil du 27 mars 1647, ordonné que le commis ou le receveur général de la traitte de la Nouvelle-France, donneroit ou feroit donner en France, chacun an au supérieur des Missions de cette compagnie en ladite Nouvelle-France ou à son ordre pour la nourriture et entretenemens des PP. qui travaillent à la conversion des sauvages de ces contrez la somme de 5.000 livres.

Mais parce que ladite somme ne suffit pas dans la continuation généreuse que lesdits PP. font esdits fonctions et que d'ailleurs on pourroit à l'avenir faire quelque difficulté au payement de ladite somme, mesme les troubler dans la pocession des terres qu'ils ont achetez ou qu'on leur a donnez en l'une et en l'autre Amérique, voulons y pourvoir à l'avenir et désirant contribuer autant qu'il nous sera possible à une œuvre sy sainte et louable que celle desdits Pères de la compagnie de Jésus qui n'ont pour but et objet que l'amour et la gloire de Dieu et le désir de proffiter et assister les pauvres sauvages et les conduire au salut éternel.

De l'avis de la Reine régente, notre très honorée Dame et Mère, nous avons permis et accordé, et de notre grâce spécialle, pleine puissance et autorité royalle permettons et concédons par

ces présentes signez de notre main auxdits PP. de la compagnie de Jésus, qui sont résidens à présent en l'une et l'autre Amérique septentrionalle et méridionnalle et leurs successeurs à l'avenir, de pouvoir pescher sur les terres qu'ils ont achetez ou qu'on leur a donnez et dans les détroits et limites qui bornent et qui mouillent lesd. terres sans qu'aucun autre puisse chasser ou pescher dans l'estendue de leurs d. terres sans leur permission ny prendre et recueillir les herbages et toute autre chose qui se trouvera sur les rives de leurs terres par l'ouverture des eaulx et des marées dont en tant que de besoin est ou seroit, nous leur en avons fait et fesons don par ces présentes et pour donner moyen ausd. PP. Jésuites de continuer leurs saintes œuvres en l'une et l'autre Amérique.

Voulons et nous plaist qu'ils puissent en vertu de ces présentes s'establir dans toutes les îles et dans tous les endroits de la terre ferme que bon leur semblera pour y exercer leurs fonctions, selon leurs privilèges, sans qu'ils y puissent être troublez en quelque façon et manière que ce soit, et qu'à cette fin ils soient receus favorablement et reconnus comme nos fidèles sujets, et comme tels qu'ils puissent posséder des terres et des maisons et autres choses pour leur subsistance et tout ainsy qu'ils font présentement en celuy de notre royaume de France où ils sont establis sans qu'ils soient tenus prendre de noûs ou de nos successeurs autres lettres que les dites présentes.

Voulons en outre qu'à l'avenir lesdits commis et receveurs ou préposez à la recette générale de la traite de la Nouvelle-France payent annuellement auxdits PP. Jésuites et à leurs successeurs, conformément à l'article de notre dit conseil dudit jour 27 mars 1647, ladite somme de 5.000 livres en la forme et manière contenue en iceluy sans aucune diminution quelconque, ny que lesdits PP. Jésuites soient obligez d'avoir d'autres lettres et déclarations que cesdites présentes, et ce nonobstant tous règlemens faits et à faire par les Gouverneurs, leurs lieutenans et autres officiers qui pourroient estre establis es dits lieux par nous ou nos successeurs, auxquels nous avons pour ce regard derogé et dérogeons par cesdites présentes.

Si donnons en mandemens à tous nos gouverneurs, leurs lieutenans par nous establis esdits pais, et à tous nos officiers et subjets de faire pleinement jouir et user lesdits PP. Jésuites et

leurs successeurs du contenu en ces dites présentes sans permettre qu'il y soit aucunement contrevenu cessant et fesant cesser tous troubles et empeschemens au contraire car tel est notre plaisir;

Et afin que ce soit chose ferme et stable à toujours, nous avons fait mettre notre scel à ces dites présentes.

Donné à Paris, au mois de juillet de l'an de grâce 1651 et de notre règne le 9e.

LOUIS.

Et scellé de cire verte sur le reply, par le Roy, la Reyne Régente présente,

Registrées, ouy le procureur général du Roy pour être exécutées selon leur forme et teneur

A Paris en Parlement,
Ce 11e jour d'avril 1858.
Signé du Tillet.

Collationné à l'original par moy conseiller secrétaire du Roy et de ses finances.

Signé du Molay.

V[1]

LE PREMIER MISSIONNAIRE DU CANADA

Journal de Québec, 27 juin 1870.

Il y avait grande fête hier, à quatre heures, à Sillery. Une foule immense se pressait autour du monument que les habitants de Sillery, avec une générosité qui les honore, ont élevé à la mémoire du premier missionnaire du Canada : le R. P. Ennemond Massé, S. J.

Cette cérémonie, —la consécration religieuse du monument, — était pleine d'intérêt et rappelait mille souvenirs des premiers temps de la colonie. En songeant que nous étions en présence des restes du premier missionnaire du Canada, nous ne pouvions nous empêcher de penser à l'héroïque passé de ce missionnaire et de ses compagnons, qui donnèrent, sur le sol de la Nouvelle-France, l'exemple de toutes les vertus.

M. le grand-vicaire Cazeau sut se faire l'interprète des sentiments qui dominaient le peuple dans le remarquable discours que nous donnons ci-après.

M. Dobell parla aussi en termes éloquents et avec un esprit de libéralité digne de tout éloge.

L'honorable M. Chauveau adressa aussi quelques paroles pleines d'à-propos à la foule. Il félicita les habitants de Sillery d'avoir si bien honoré la mémoire du R. P. Massé. M. le Ministre fit ensuite l'éloge des sentiments d'union et d'harmonie qui existaient entre les catholiques et les protestants. Il fit remarquer que de nombreux catholiques assistaient dernièrement à la bénédiction des drapeaux du 69e régiment par des ministres protestants, et que plusieurs protestants se trouvaient aussi à la bénédiction d'un monument élevé à la mémoire d'un missionnaire

1. *Voir* plus haut, p. 277.

catholique. Il termina en disant que, dans le temps que nous traversons, cette union, cette entente est plus nécessaire que jamais.

Nous nous unissons aux orateurs pour féliciter les habitants de Sillery d'avoir suivi l'heureuse idée de MM. les abbés Laverdière et Casgrain, qui, après d'infatigables recherches, ont découvert les restes du R. P. Massé, et formé le projet d'élever un monument à sa mémoire.

Le monument est simple et élégant. Il se compose de trois assises en pierre de taille qui supportent un soche également en pierre. Dans ses côtés, se trouvent incrustées quatre tables en marbre blanc. Une croix également en marbre couronne le monument qui a une hauteur d'environ vingt pieds.

L'une des tables porte l'inscription suivante :

Les habitants de Sillery,
Ont élevé ce monument
A la mémoire
Du Père Ennemond Massé, S. J.,
Premier missionnaire en Canada,
Inhumé en 1646
Dans l'église de Saint-Michel,
En la résidence
De Saint-Joseph de Sillery.

On lit sur l'autre table cette seconde inscription :

L'église de Saint-Michel
Qui s'élevait en cet endroit
Fut bâtie par
Le commandeur de Sillery
Fondateur (en 1637)
De la résidence de Saint-Joseph.

M. Le Mesurier a donné le terrain sur lequel ce monument est élevé. M. Dobell, qui occupe cette propriété, a fait tout en son possible pour réaliser la noble idée de MM. les abbés Casgrain et Laverdière.

Voici le discours de M. Cazeau :

Messieurs,

Le but de la cérémonie qui nous rassemble, en ce moment, est de nous faire accomplir un devoir de reconnaissance qui nous est également commandé par la religion et par le patriotisme. L'une et l'autre doivent n'avoir qu'une voix pour glorifier ces hommes pleins de courage et de dévouement qui sont venus dans le pays, à son origine, au prix de tant de sueurs et de fatigues, pour y faire connaître le vrai Dieu et y établir la vraie civilisation. L'une et l'autre nous demandent aussi de payer un juste tribut d'admiration aux personnes bienfaisantes, qui se sont associées à cette grande œuvre par leurs aumônes et leurs sacrifices pécuniaires.

Déjà ce devoir nous avait été rappelé, il y a bientôt quinze ans, par feu M. l'abbé Ferland, un des hommes dont le Canada a le plus à s'enorgueillir.....

C'est pour réaliser le vœu de M. Ferland, que deux prêtres, ses admirateurs, mais surtout héritiers de son zèle pour éclaircir les obscurités de notre histoire, ont entrepris de vérifier l'exacte position des lieux de Sillery, sanctifiés autrefois par la présence des héroïques religieux et religieuses que « leur charité et leur zèle pour le salut des âmes » y avaient attirés. En faisant leurs recherches, ils avaient surtout à cœur de préparer les voies à l'érection d'un monument destiné à perpétuer ces pieux souvenirs. En cela, MM. Laverdière et Casgrain (qu'ils me pardonnent de mentionner leurs noms) ont été secondés avec un louable empressement par des citoyens honorables de Sillery, qui ont compris, comme eux, tout ce qu'il y avait de grand et de patriotique dans cette entreprise.....

Le monument dont nous allons faire la bénédiction est destiné à nous rappeler trois souvenirs bien précieux : 1. celui de la première église de Sillery ; 2. celui du commandeur de Sillery, fondateur de la mission ; 3. celui du R. P. Massé, premier missionnaire jésuite en Canada, dont la dépouille mortelle repose sur le terrain où nous sommes assemblés.

1. L'ancienne église de Sillery, la première peut-être qui ait été érigée en Canada, après celle de Notre-Dame Recouvrance, fut commencée peu de temps après la fondation de la résidence de Sillery, et terminée en 1647. La mission avait été fondée en vue d'y attirer les sauvages et de travailler à leur conversion. On avait donc commencé à y bâtir une maison de prière, où ils pussent être réunis pour entendre la parole divine qui devait les éclairer. On avait aussi voulu offrir aux colons français ce lieu de ralliement, pour les consoler dans leur exil, et les encourager à supporter les épreuves sans nombre qu'ils rencontraient sur leurs pas dans leur nouvelle patrie. Aujour-

d'hui, comme à cette époque reculée de notre histoire, la maison de Dieu est encore le moyen le plus puissant de favoriser la colonisation. En effet, les colons canadiens de nos jours, imbus dès l'enfance de l'idée si vraie qu'ils doivent porter leurs espérances plus haut que sur ce lieu de pèlerinage, ne se livrent avec ardeur au travail si pénible du défrichement de la terre, que lorsqu'ils ont près d'eux le temple de la prière, où la religion leur apprend à se rendre dignes du repos du ciel.

A l'église de Sillery était attachée la résidence des RR. PP. de la Compagnie de Jésus qui étaient chargés de la desservir. C'est après avoir prié dans son sanctuaire vénéré, que ces dignes successeurs des apôtres se répandaient chez les nations sauvages de la vaste étendue de la Nouvelle-France, pour leur porter la lumière de la foi, et les faire sortir de la barbarie. C'est d'ici que sont partis les Lalemant, les Jogues, les de Brébeuf et tous ces généreux martyrs qui ont arrosé de leur sang la terre qu'ils venaient purifier. Aussi, leurs noms sont-ils honorés parmi nous, à l'égal de ceux des martyrs de la primitive église, parce qu'ils nous rappellent tout ce que ces nouveaux athlètes de Jésus-Christ ont accompli de prodiges d'héroïsme, d'abnégation et de charité, pour conquérir des âmes à leur maître.

A la même église de Sillery était également attaché un hôpital desservi par les religieuses de l'Hôtel-Dieu, dites hospitalières du Précieux Sang. C'est là aussi que ces dignes épouses de J.-C., privées de toute consolation humaine, allaient puiser le courage dont elles avaient besoin, pour prodiguer leurs soins, au péril de leur vie, à cette multitude de pauvres sauvages, attaqués par des maladies contagieuses, qui les conduisaient presque toujours à une mort inévitable.

2. Ce monument a aussi pour objet de nous rappeler le souvenir de l'homme illustre qui a donné son nom à la mission de Sillery. Noël Brulart de Sillery, naquit à Paris, le 25 décembre 1577, de parents nobles et vertueux qui lui laissèrent un grand nom et une fortune considérable. Je n'entreprendrai pas de vous donner un long détail de sa vie ; qu'il me suffise de dire qu'après avoir passé par tous les emplois qui pouvaient satisfaire l'ambition humaine, il finit par se convaincre du néant et de la vanité de cette gloire à laquelle il s'était peut-être trop attaché. Au milieu du faste qu'il déployait comme ambassadeur de son souverain à Madrid et à Rome, il ne laissait pas cependant d'employer une partie notable de son bien en œuvres de charité. Mais il comprit que Dieu demandait davantage de lui, et qu'il ne devait plus faire servir désormais ses grandes richesses qu'à acquérir des trésors de mérite pour le ciel. Ce fut pour obéir à cette volonté de Dieu qu'il renonça absolument au monde ; il entra même

dans l'état ecclésiastique, quoique âgé de plus de cinquante ans, afin de rendre en quelque sorte insurmontable la barrière qui devait le séparer du siècle.

A cette époque, on s'occupait beaucoup, en France, de la colonie du Canada et de la conversion des nombreuses tribus de sauvages qui sillonnaient ses forêts. Des hommes liés avec la nouvelle colonie n'eurent pas de peine à engager M. de Sillery à prendre part à cette œuvre de religion. Pour faire le bien d'une manière plus permanente, il voulut que l'on fondât, auprès de Québec, une réduction comprenant une église, une résidence pour les missionnaires, un hôpital pour les malades, des maisons pour les néophytes et même un fort pour protéger le village contre les féroces Iroquois, dont on avait appris, par une triste expérience, à redouter les attaques. Il fit lui-même tous les frais nécessaires, pour compléter cette entreprise qui devait être d'une si grande importance pour la colonie naissante. C'est ainsi que fut fondée la mission de Sillery, qui devint bientôt une chrétienté florissante où régnait la ferveur des premiers siècles de l'Église.

M. de Sillery ne vint pas en Canada, parce qu'il était retenu en France par d'autres œuvres en grand nombre qui y réclamaient sa présence; il s'était fait en quelque sorte le coopérateur de Saint-Vincent de Paul, ce prêtre selon le cœur de Dieu, à qui aucune œuvre de charité ne fut inconnue. Plus tard, saint Vincent était heureux de prononcer l'oraison funèbre du digne prêtre qui l'avait si bien secondé dans ses bonnes œuvres. Mais s'il ne fut pas donné à M. de Sillery de venir dans la Nouvelle-France, comme il l'aurait sans doute désiré, pour satisfaire son ardente ambition de faire le bien, son nom ne laissera pas d'y être toujours en grande vénération, comme celui d'un de ses plus insignes bienfaiteurs.

3. Il me reste à dire un mot du R. P. Massé, dont notre monument doit aussi vous rappeler le souvenir. Le Père Ennemond Massé, né à Lyon, en 1574, était entré de bonne heure dans la Compagnie de Jésus, et à peine avait-il reçu les ordres sacrés qu'il était associé au Père Coton, alors confesseur et prédicateur du roi Henri le Grand. La cour, si on en juge par les vues humaines, devait être, sans doute, pour lui un théâtre bien digne d'ambition; mais il avait des vues plus nobles et plus élevées. Rempli d'abnégation, et ne cherchant que la gloire du maître dont il avait pris la livrée, il choisit de préférence pour théâtre les forêts du Canada, où il voulait aller porter la bonne nouvelle du salut à de malheureux sauvages plongés dans la barbarie, et n'ayant pour ainsi dire que le nom d'hommes.

Venu d'abord en Acadie avec le Père Biard, en 1611, il eut beaucoup à souffrir des personnes mêmes de cette colonie qui auraient dû lui

donner protection. Pris avec son confrère par des pirates, il les remplit d'admiration par sa patience et sa charité, et ne tarda pas à être remis en liberté, aussitôt que leur vaisseau fut arrivé en Europe. Les Relations des Jésuites nous apprennent que ce digne religieux, de retour en France, ne soupirant qu'après les croix et les souffrances du Nouveau-Monde, obtint la permission d'y revenir, et qu'il arriva à Québec le 19 juin 1625. Mais la prise de cette ville par les Anglais, quatre ans plus tard, l'obligea de renoncer, au moins pour un temps, à ces épreuves qu'il avait tant ambitionnées. Il repassa donc en France, pour y attendre le moment où il plairait à la divine Providence de lui permettre de suivre de nouveau sa vocation. Il avait fait vœu de faire tous ses efforts, pour reprendre les croix et les souffrances que les évènements l'avaient forcé d'abandonner; son vœu fut exaucé; le traité de paix conclu entre l'Angleterre et la France lui permit de revenir, en 1633, à son cher Canada, auquel il consacra les treize dernières années de sa vie, travaillant assidûment à l'instruction de sauvages Algonquins et Montagnais qui venaient recueillir de ses lèvres la parole de vie.

Ce prêtre vénérable, décédé à l'âge de 72 ans, le 12 mai 1646, est le seul qui ait été inhumé dans l'église de Sillery, car à l'époque où il vivait, ses confrères, appelés ailleurs par les devoirs de l'apostolat, avaient rarement la consolation de venir rendre le dernier soupir à la maison d'où ils étaient partis. Le corps du saint missionnaire a été heureusement retrouvé, l'automne dernier; et vous savez, Messieurs, de quel respect il a été entouré par tous les habitants de Sillery, sans distinction de croyance : c'est que tous ont obéi instinctivement au sentiment qui nous ravit d'admiration, en présence de ces âmes d'élite qui ne reculent devant aucun sacrifice, quand il s'agit de se dévouer au bien.

Maintenant, Messieurs, la religion va imprimer son caractère de stabilité au monument que je vais bénir, en son nom, pour perpétuer les précieux souvenirs dont je viens de vous parler bien imparfaitement. Je vais, en même temps, appeler les bénédictions du ciel sur tous ceux qui ont contribué à son érection, car en cela ils ont accompli un devoir de reconnaissance bien agréable au Dieu, qui ne laisse aucune œuvre de vertu sans récompense. Ce monument viendra à se détériorer, à s'écrouler peut-être sous les ravages du temps; mais les futurs habitants de Sillery, héritiers des sentiments élevés de leurs ancêtres, se feront un devoir de l'entretenir et de le renouveler au besoin, pour perpétuer la mémoire des faveurs dont leur paroisse a été privilégiée, au commencement de la colonie, et celle des hommes bienfaisants et dévoués à qui elle en est redevable.

VI[1]

Lettre du P. Hierosme Lalemant de la Compagnie de Jésus

A Monseigneur l'Eminentissime Cardinal Duc de Richelieu.

Des Hurons en la Nouvelle-France
28 mars 1640.

Monseigneur,

Les dernières lettres qui nous sont venues de France l'automne passé, nous ont fait scavoir entr'autres choses qu'il avoit plû à Vostre Eminence estendre son zele et sa charité jusques à ce bout du monde où nous sommes, assignant un fond pour l'entretien de quelques uns de nostre Compagnie qui y travaillent à la conversion des barbares. Il faut avouër, Monseigneur, que c'est une des sensibles consolations que nous ayons receu, que de nous voir dans le souvenir d'une personne que les glorieuses actions ont rendu recommandable à toute la postérité : et les espérances que nous avons, du bon succès des affaires que la divine providence nous a mis en main, se sont trouvées accrües de beaucoup, nous voyant doresnavant employés par celui à qui se mesler d'une affaire et lui causer un bon succès, semble estre une mesme chose. Nous n'avons jamais pensé pouvoir faire à Votre Eminence un remerciment digne d'une telle faveur, mais nous avons bien eu du regret de ne pouvoir faire au moins plustost nous mesmes, celuy que nous pouvions. En attendant le moyen de nous en acquitter, nous avons tasché de satisfaire à l'intérest de ce retardement, par un redoublement de prières envers Dieu pour la santé et prospérité de Vostre Eminence ; et voicy maintenant qu'au nom de tous ceux de nostre Compagnie qui sont icy, je luy en fay le plus humble et le plus cordial remerciment qui m'est possible.

Que si Vostre Eminence désire scavoir en peu de mots quel bien a produit sa charité, voicy, Monseigneur, ce que j'en puis dire : On a annoncé l'Evangile à plus de dix mille sauvages, non tant en général, qu'à chaque famille, et presque à chaque personne

1. *Voir* plus haut, p. 387.

en particulier : on en a baptisé dans les maladies extraordinaires qui sont survenues plus de mille, dont au moins plusieurs petits enfans s'en sont envolés au Ciel; et pour comble de bonheur, on a enduré force persécutions.

Nous trouvans assés forts de langue, pour nous estendre encore davantage, nous ne songeons qu'au plus ultra; mais il faut avouër que les difficultés en sont du tout extraordinaires.

J'abuserais de la patience de Vostre Eminence, de les luy déclarer plus particulièrement; je lui diré seulement que nous avons icy toutes les difficultés de ceux qui ont travaillé en ces derniers siècles à la conversion des gentils, ou d'autres, qui pour le moins les esgalent; et nous n'avons, ny ne pouvons avoir, les secours et assistances qu'ont eu les autres pais. Cela ne nous fait aucunement perdre courage, nous souvenant du Maistre, qui nous applique à cette partie de son champ; au contraire, nous ne sommes pas peu consolés de nous voir engagés par son ordre à un employ, où nous sommes contraints de dépendre uniquement de sa Providence, et assistance.

Entre les difficultés que nous apprehendons plus grandes que jamais, au progrès des affaires de sa divine Majesté, est le voisinage des Anglais et Flamans, qui bordent les costes de l'océan de nostre costé, et qui rehaussent et fortifient puissament le courage des ennemis des peuples qui sont nos alliés, parmy lesquels nous vivons, et par le seul moyen desquels nous pouvons passer plus avant soit au midy, soit à l'occident. Les entreprises de ces nations ennemies leur ayant, particulièrement depuis quelques années, réussi à souhait, ils ont reduit ces pauvres peuples icy à un tel poinct, que je ne croy pas que, si on n'arreste le mal en sa source, il puissent plus longtemps subsister; c'est ce qu'on accordera facilement si on considère qu'en moins de dix ans, ils se trouvent réduits du nombre de trente mille ames à celuy de dix mille; de sorte que si par le passé, dans la multitude qu'ils étoient, ils n'ont pu résister à leurs ennemis, qu'en pouvons nous esperer à l'avenir?

Et quoy qu'ils se trouvassent assez puissans pour y résister encore quelque temps dans leur pais, il se faudrait au moins attendre, d'en voir bientost le commerce entierement rompu avec nos françois, les ennemis devenant tous les ans plus puissans, et plus redoutables sur la rivière qui est l'unique passage qu'ils

ayent pour y arriver : cette rupture nous seroit esgale à leur ruine, puisqu'elle nous mettroit dans l'impuissance de subsister icy plus longtemps, et y faire les affaires de nostre Maistre, cela ne se pouvant sans communication avec nostre France.

Oserais-je, Monseigneur, dire la dessus à Vostre Eminence une de mes pensées, qu'il semble que le ciel attende de son zèle et de sa générosité, que comme elle n'a pu soufrir que l'heresie et les estrangers jettassent en France de plus grandes racines, aussy ne permette elle pas qu'en ce nouveau fleuron de la couronne, ils y prennent pié. Il semble jusques icy, que Dieu a eu aggréable de reserver à Vostre Eminence l'exécution de tous les desirs et souhaits de la France, voire mesme pour le regard de la nouvelle. On demandait autrefois avec tant d'ardeur l'expulsion des huguenots qui tenaient le milieu de ces terres; sans Vostre Eminence, qui a pour ce sujet sacrifié ses propres intérests, la chose serait encore à faire, au grand préjudice du bien de ce pays : je tiens pour assuré, que de cent ans d'icy, et peut-estre jamais, nous ne nous voirons quittes de ces autres ennemis de Dieu et de l'Estat, si Vostre Eminence ne met la main à cet ouvrage. Peut estre que les advantages que l'on feroit à quelque particulier assisté de vos faveurs, Monseigneur, et de l'autorité de sa Majesté, leveroient bien des difficultés, qui se pouront rencontrer en ce dessein; mais il nous suffit pour en bien espérer que Vostre Eminence l'ayt agréé. J'espère, Monseigneur, que vous me pardonnerez cette liberté; mais je m'assure que Vostre Eminence le feroit encore plus volontiers, si elle pouvait connoistre l'inclination et l'affection avec laquelle touts tant qui sommes icy de nostre Compagnie, souhaitons et demandons à Dieu la conservation, et le comble de tant de bénédictions que son infinie liberalité a versé sur elle, mais moy particulièrement qui suis,

Monseigneur,

Les Hurons en la Nouvelle-France, ce 28 de mars 1640.

Vostre tres humble, tres obeissant, e très obligé serviteur selon Dieu.
Hierosme Lalemant,
de la Compagnie de Jésus.

(*Archives du ministère des Affaires étrangères* : France, t. 835, fol. 64 et 65, pièce 79.)

VII[1]

FORMULE DE DONATION

Je soussigné déclare que de ma propre et franche volonté je me suis donné à la Compagnie de Jésus pour servir et assister de tout mon pouvoir les Pères de ladicte Compagnie qui travaillent au salut et à la conversion des âmes, et particulièrement ceux qui sont employez à la conversion des pauvres sauvages et barbares de la Nouvelle-France, aux Hurons, et ce en telle forme et habit que l'on voudra et que l'on jugera plus à propos pour la plus grande gloire de Dieu, sans plus rien prétendre au monde que de vivre et mourir avec les dicts Pères en quelque partie du monde où il me faille trouver avec eux, laissant en leur libre disposition tout ce qui me regarde et pourrait appartenir (sauf ce qui se trouve déclaré dans un mémoire particulier dressé à cette fin) sans que je désire que du reste on en fasse aucun inventaire, désirant tout quitter pour Dieu sans aucune réserve ou ressource que de luy-même. En foy de quoy j'ai signé la présente déclaration que je prie Dieu de bénir et d'avoir pour jamais agréable. Faict à la résidence de Sainte-Marie des Hurons, le... jour... mois et an... Signé : Y... (nom du *Donné*).

Cette déclaration signée par le *Donné* était suivie des deux déclarations suivantes, toutes deux signées par le supérieur de la mission et par le Donné.

Je soussigné, supérieur de la mission de la Compagnie de Jésus aux Hurons, certifie avoir accepté la susdite donation autant que besoin est, à ce qu'elle sortisse son plein et entier effet selon les formes et l'esprit de notre Compagnie, dont le susdit donateur a esté duement informé. Faict au même lieu, jour, moi et an...

Signé : X (nom du Supérieur).
Y (nom du Donné).

1. *Voir* plus haut, p. 394.

Je soussigné, supérieur de la mission de la Compagnie de Jésus aux Hurons, certifie par ces présentes que Y... (nom du Donné) nous ayant instamment représenté son désir de se consacrer au service de Dieu et de nostre Compagnie, en se vouant pour le reste de sa vie au service de nos Pères qui sont aux Hurons et autres endroits de la Nouvelle-France, ainsy qu'on jugera estre pour la plus grande gloire de Dieu; iceluy nous ayant donné suffisante preuve de sa piété et fidélité; nous l'acceptons par ces présentes comme Donné, en qualité de serviteur domestique sa vie durant, pour continuer les mesmes services que par le passé, ou austres tels qu'aviserons bien estre aux dits Hurons ou ailleurs; luy promettant de nostre part de l'entretenir selon sa condition en son vivre et vestir, sans autres gages ou pretentions de sa part, et de le soulager charitablement en cas de maladie jusques à la fin de sa vie, sans le pouvoir congédier en ce cas, sinon de son consentement, pourvu que de son costé il continue à vivre avec probité, diligence et fidélité à nostre service, ainsy que par ces présentes il promet et s'oblige. Faict à la résidence de Sainte-Marie, le jour, mois et an...

Signé : X (nom du Supérieur).
Y (nom du Donné).

FIN DU TOME PREMIER

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME PREMIER

Introduction . . . . . .

CHAPITRE PRÉLIMINAIRE

MISSION DES JÉSUITES EN ACADIE

L'Acadie : notions préliminaires. — Jacques Cartier, le commandeur de Chastes, Samuel Champlain. — De Monts : fondation de Sainte-Croix et de Port-Royal. — Poutrincourt et Marc Lescarbot en Acadie. — Les abbés Aubry et Fléché. — Le Sagamo Membertou; baptêmes de sauvages. — Charles de Biencourt. — La marquise de Guercheville. — Les Jésuites Biard, Massé, C. Quentin et Gilbert du Thet. — Mort de Membertou. — Le capitaine de la Saussaye. — Fondation de Saint-Sauveur. — Le capitaine Argall. — Prise de Saint-Sauveur par les Anglais. — Les Pères Biard, Massé et Quentin, prisonniers. — Mort du F. du Thet. — Thomas Dale, gouverneur de la Virginie. — Les Jésuites renvoyés en France. — Fin de la mission en Acadie 1

LIVRE PREMIER

DEPUIS LA FONDATION DE QUÉBEC JUSQU'A L'ÉRECTION DU VICARIAT APOSTOLIQUE

(1608-1658)

CHAPITRE I

Champlain à Québec. — Le Canada et le Saint-Laurent. — Mœurs, gouvernement et religion des sauvages. — Les Pères

Récollets dans la Nouvelle-France. — Compagnies de marchands..... 85

CHAPITRE II

Le duc de Ventadour, vice-roi. — Les Jésuites à Québec : les Pères Charles Lalemant, Ennemond Massé, Jean de Brébeuf. — Résidence de Notre-Dame des Anges. — Les Pères Noyrot et de Nouë. — Compagnie des Cent-Associés. — Les Pères Vimont et de Vieuxpont. — Mort du P. Noyrot. — Prise de Québec par les Anglais. — Retour des Jésuites en France. 137

CHAPITRE III

Retour des Jésuites au Canada. — État de la résidence de Notre-Dame des Anges et de la Colonie. — Retour de Champlain à Québec. — La chapelle de Notre-Dame de Recouvrance. — Organisation du service religieux. — Missions du Cap-Breton et de Miscou. — Établissement des Trois-Rivières. — Le P. Le Jeune, supérieur de la mission du Canada. — Le collège de Québec. — Mort de Champlain..... 179

CHAPITRE IV

Le P. Le Jeune passe l'hiver avec les Montagnais. — Missions stables en faveur des Algonquins, des Montagnais et autres tribus nomades, à Sillery et aux Trois-Rivières. — Mission de Tadoussac. — Le P. Buteux chez les Attikamègues; sa mort. — Le P. Druillettes chez les Abénakis. — Mort des Pères de Nouë et Massé..... 231

CHAPITRE V

Fondation à Notre-Dame des Anges d'un séminaire pour les enfants des sauvages; insuccès de cette fondation. — Fondation à Québec d'un séminaire pour les filles sauvages; Madame de la Peltrie, mère Marie de l'Incarnation, les Ursulines. — Fondation d'un hôpital à Québec; la duchesse d'Aiguillon, le

Hospitalières de Dieppe. — Fondation de la société de Notre-Dame de Montréal; Jérôme Le Royer de la Dauversière, de Maisonneuve, d'Ailleboust, Mademoiselle Mance. — Le P. Vimont, supérieur général de la mission du Canada.... 279

CHAPITRE VI

Mission huronne. — Le P. de Brébeuf chez les Hurons, en 1625, avec le P. de Nouë et le P. de la Roche-d'Aillon, récollet; il est renvoyé en France. — Retour du P. de Brébeuf à Québec, puis au pays des Hurons. — Les Jésuites à Ihonatiria, à Ossossané et à Teanaustayaé. — Le P. de Brébeuf supérieur. — Vie journalière des Jésuites. — Maladie épidémique. — Calomnies contre les missionnaires..... 319

CHAPITRE VII

Le P. Jérôme Lalemant, supérieur de la mission huronne. — Recensement de 1639. — Fondation de Sainte-Marie. — Institution des Donnés. — Les Résidences remplacées par les Missions. — Les Pères de Brébeuf et Chaumonot chez la nation Neutre; Charles Garnier, P. Pijart et Jogues chez la nation du Petun; Ch. Pijart et Raimbault chez les Nipissings et les Algonquins. — La fête des Morts chez les Nipissings. — Les Pères Jogues et Raimbault au pays des Sauteurs. — Mort du P. Raimbault. — Missions diverses chez les Hurons. — État de l'église huronne jusqu'en 1647..... 381

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I. — Le P. Charles Lalemant au R. P. Général, Mutius Vitelleschi (*Québec, 1er août 1626*)..... 451

II. — Litterle Mutii Vitelleschi, præpositi generalis Societatis Jesu de Collegio Kebeci constituendo (*15 augusti 1635*). 454

III. — Découverte a Québec des ossements du P. Jean de Quen, du P. François du Peron et du F. Jean Liégeois..... 456

IV. — Concession de la seigneurie de Sillery aux sauvages. 466
V. — Le premier missionnaire du Canada..... 473
VI. — Lettre du P. Hierosme Lalemant au Cardinal de Richelieu..... 479
VII. — Formule de donation des donnés..... 482

FIN DE LA TABLE DU TOME PREMIER

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

Date Due

May 16 '34			
9-10-34	J. H. Greaves		
OCT - 9 '34			
JAN - 4 '35			
MAY 11 '35			
5-25-35			
7-29-35	Mr. Tolman		
11-1-36			
Feb 24 37			

BOSTON COLLEGE
3 9031 01631248 0

59579

BOSTON COLLEGE LIBRARY
UNIVERSITY HEIGHTS
CHESTNUT HILL, MASS.

Books may be kept for two weeks and may be renewed for the same period, unless reserved.

Two cents a day is charged for each book kept overtime.

If you cannot find what you want, ask the Librarian who will be glad to help you.

The borrower is responsible for books drawn on his card and for all fines accruing on the